This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE

DE

SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

XVI^e Volume. — 1^re Livraison.

1^er Janvier 1896.

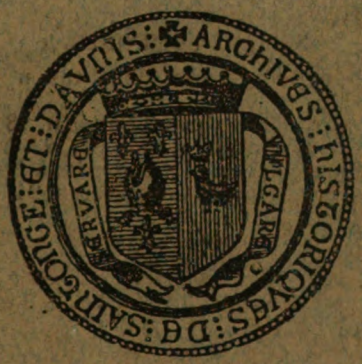

SAINTES

M^me Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

1896

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTE

1894-1895

BUREAU

Président : LOUIS AUDIAT, I. ❶, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes.

Secrétaire : Le docteur LÉON TERMONIA, O. ✲, médecin-major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes.

Secrétaire adjoint : ANATOLE LAVERNY, au Coudret, par Saintes.

Trésorier : ARSÈNE DE BEAUVAIS, cours National, 112, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

ANATOLE DE BARTHÉLEMY, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Le baron LÉON DE LA MORINERIE, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Bonaparte, 47.

GEORGES MUSSET, I. ❶, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.

JULES PELLISSON, juge au tribunal civil, rue Victor-Hugo, 76, à Périgueux.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Edouard AMOUROUX, ancien chef d'institution, rue Saint-Vivien, à Saintes.

Ferdinand BABINOT, notaire, cours National, 28, à Saintes.

Edmond BOILEVIN, négociant, grande rue, 23, à Saintes.

Jules GUILLET, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes.

Abel MESTREAU, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des Archives est à Saintes, cours National, 89 *ter*.

RÈGLEMENT. ARTICLE II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs...; 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs....

Digitized by Google

Z 630
BIBLIOTHÈQUE
"Les Fontaines"
S J
60 - CHANTILLY

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1896

Avis et nouvelles : Annonce de réunions ; revue de la presse ; publications nouvelles des membres de la société ou relatives à la contrée ; thèses ; exposition ; récompenses honorifiques ; ventes d'autographes et de livres; conférences.
A travers les livres : Le général Dubourg, de La Rochelle ; les tours de La Rochelle ; le pouillé du diocèse d'Angoulême ; les *Souvenirs politiques* de Jonain; Bernard, de Saintes; les cadrans solaires.
Notes d'état civil. — *Mariages :* Pierre du Boulet de La Boissière et Marie de Saint-Légier d'Orignac ; Jullien et Jeanne Rodriguez-Garcia ; Moufflet et Cécile Mongrand. — *Décès :* Barbot, Boisnard, Bacarisse, Bérar, Brodut. Bunlet, Léon de Clauzade de Mazieux, Corvisier, Mme de Laage, Foucaud, Mlle Richard, Routier.
Variétés : Un Christ monumental ; les jurats de Bourg à Pons ; le sel polychreste de Seignette ; les loges maçonniques dans l'île de Ré; les poètes excentriques ; un chef vendéen, Daniaud du Pérat.
Livres et périodiques : Actes de François Ier; conversion d'Augustin Thierry; les ecclésiastiques de la Meurthe à Rochefort et à l'île de Ré ; éducation et instruction ; les assemblées d'habitants ; la France chrétienne dans l'histoire ; la police et les chouans sous le consulat et l'empire.
Questions et réponses : Mousnier de Beaulieu ; Mlle de Saint-Légier ; officiers saintongeais en 1770 ; la « rognure » en Saintonge ; Mazarin à Jonzac ; les Nicolas de Lisleferme, de Lamballerie ; un marron de ronde.
Bibliographie : A—du.

AVIS ET NOUVELLES

Une réunion générale de la société des *Archives* aura lieu à Saintes, au siège de la société, cours National, 89 *ter*, le 11 janvier, à 2 heures. Ordre du jour : Elections pour deux ans des membres du bureau, du comité de publication et du conseil d'administration ; rapports et comptes rendus ; propositions diverses ; lectures, communications.

—

Le XXIVe volume des *Archives historiques de la Saintonge* va être mis en distribution. Il contient les registres des délibéra-

Digitized by Google

tions du corps de ville de Saint-Jean d'Angély de 1332 à 1396 et quelques pièces antérieures, œuvre de Denys d'Aussy.

Ce volume, comme les années précédentes, est expédié directement aux souscripteurs qui ont payé le prix d'un colis postal, 85 centimes. Pour les autres membres, leur exemplaire sera, comme précédemment, déposé chez nos correspondants où ils le devront réclamer :

A Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82; à Angoulême, chez M. Paul de Fleury, archiviste, à la préfecture; à Bordeaux, chez M. Féret, 13, cours de l'Intendance; à Cognac, chez M. Callandreau, notaire; à Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur; à La Rochelle, chez M. Georges Musset, bibliothécaire, à la bibliothèque; à Marennes, chez Mme Gautier-Abran, libraire; à Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles; à Pons, chez M. Charropin, pharmacien; à Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire, rue Martrou, 6; à Saintes, chez M. Audiat, à la bibliothèque; à Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau.

—

Chaque année, il se produit des vides dans la société; la mort n'épargne pas plus les membres des compagnies savantes que les immortels. Si nous voulons d'abord maintenir l'état prospère de la société, puis l'accroître, il importe que chacun s'efforce de contribuer à son développement en lui communiquant des notes, travaux, documents, et surtout, ce qui est à la portée de tous, en lui recrutant de nouveaux adhérents. Que de gens s'imaginent qu'il faut être savant pour faire partie d'une société savante! qu'il faut prendre part à ses travaux, produire même des livres! Combien croient à des difficultés pour être admis, à des exigences du règlement, qui seraient enchantés, si on leur proposait! Nous n'exigeons ni certificat de civisme, ni billet de confession. Nous ne demandons qu'une cotisation annuelle de 13 francs, en échange desquels on reçoit la *Revue* tous les deux mois et un volume par an, soit deux forts beaux volumes grand in-8°, de 500 pages chacun. Il n'y a point de société qui distribue un tel dividende à ses actionnaires. Parfois même, nous donnons trois volumes par an au lieu d'un comme au début. Nous faisons donc un très pressant appel à nos confrères pour nous amener de nouveaux membres, chacun un seulement en moyenne.

—

Les membres de la société des *Archives* qui ont l'intention de présenter des mémoires à la 20e session des sociétés des beaux arts des départements, qui aura lieu à Paris du 7 au 10 avril, sont priés de les adresser au président avant le 25 janvier. Ceux qui désirent assister aux séances ou à celles des sociétés savantes qui se tiendront à la Sorbonne à la même époque, devront en avertir le président à la même date, afin qu'il leur soit adressé un billet de demi-place sur les chemins de fer.

—

Digitized by Google

Ont reproduit le sommaire du numéro du 1er novembre : les *Petites affiches* du 9, le *Progrès* du 10, l'*Echo de Jonzac* du 10, l'*Echo rochelais* du 13, l'*Ere nouvelle* du 14, le *Bulletin religieux* du 16, l'*Union* du 5 décembre.

—

Ont publié la liste des admissions : les *Petites affiches* du 9 novembre, l'*Union* et l'*Ere nouvelle* du 4 décembre, le *Barbezilien* du 5, le *Progrès* du 6, le *Bulletin religieux* du 7, la *Croix de Saintonge*, le *Progrès du dimanche*, l'*Echo de Jonzac*, l'*Echo charentais*, le *Réveil de l'île d'Oleron*, le *Conservateur* et la *Seudre* du 8, le *Vrai peuple* du 13, le *Moniteur de la Saintonge* du 15, la *Charente-Inférieure* du 18.

—

La *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 novembre mentionne de notre livraison de novembre *L'imprimeur Thomas Portau*, par M. Henri Clouzot.

—

L'*Ouest artistique* du 15 novembre dit que le numéro de novembre de la *Revue* « est particulièrement intéressant par les innombrables renseignements qu'il renferme », et mentionne « une nécrologie fort importante avec de très remarquables notices, notamment sur Ballot, Boisselier, Jean de La Rochefoucauld, Dières, Ducos de La Haille, Jouneau, Maisonneuve, etc.; découverte d'un *éléphas antiquus*, le combat de Montandre, le peintre Gauffier, l'imprimeur Portau... »

—

Les *Tablettes* du 16 novembre signalent dans notre numéro du 1er une notice nécrologique sur Maisonneuve, une note sur la famille de Pierre L'Hermite en Saintonge, l'article où M. Léon Moinet établit péremptoirement, d'après de longues et habiles recherches, que « Louis Gauffier est né à Poitiers le 10 juin 1762... »

—

L'*Ouest artistique et littéraire* du 15 novembre joint son appel à notre « appel si éloquent » en faveur de M. Tamizey de Larroque, et prie M. T. de L. de croire à sa plus respectueuse sympathie ; il reproduit les notes sur Chauvin de Rochefort, sur le dieu gaulois. Il cite l'article sur Dières-Monplaisir, sur la découverte d'une sépulture à Saintes, sur l'*Armorial de l'Angoumois*, et ajoute : « Il est à souhaiter que bien qu'incomplet, la société des *Archives* publie le plus tôt possible ce précieux travail. »

On lit dans la même livraison (15 novembre), à propos de la société des *Archives* : « Je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que cette société si importante a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Bordeaux. C'est là une récompense bien

Digitized by Google

méritée. Depuis vingt ans la société des *Archives* a dépensé plus de cent mille francs à imprimer des volumes concernant l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis. Ses publications qui forment aujourd'hui 37 volumes in-8°, sont partout appréciées comme il convient, et citées comme des modèles. Toutes nos félicitations à la société et à son distingué président. »

—

La *Charente-Inférieure* du 27 reproduit la note relative à M. Tamizey de Larroque, mentionne l' « excellente notice sur Maisonneuve », la « rectification de M. Moinet qui établit que le peintre Gaullier est né à Poitiers; mais que Rochefort demeure la patrie adoptive de cet artiste »; enfin, la note sur Boissellier qui a légué toutes ses collections, non à Rochefort, comme il a été dit, mais au musée de la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure à La Rochelle. Cette collection est aujourd'hui au muséum Lafaille où on la peut voir dans deux magnifiques armoires léguées aussi par Boissellier.

—

Dans le procès verbal de la séance du 1er août de la société historique et archéologique du Périgord nous trouvons ces paroles de notre confrère, M. le comte de Saint-Saud, qui avait été délégué à notre fête de Montandre... : « Il me paraît inutile d'entrer dans les détails de la fête dont je donnerai le compte rendu dans la *Revue de Saintonge*; mais je ne puis passer sous silence l'accueil particulièrement aimable qui a été fait à votre délégué par ses confrères de Saintonge, le savant M. Audiat en tête, et par la municipalité montandraise. Aussi ai-je été heureux, au banquet, de pouvoir lever mon verre au nom de la société historique du Périgord en buvant à l'union et à la bonne confraternité des sociétés savantes de la région. » Le procès verbal ajoute : « L'assemblée sait gré à notre zélé confrère de s'être si bien acquitté de sa mission. »

—

Le *Bulletin héraldique de France*, numéro de mai 1895, paru le 10 décembre, reproduit de notre numéro de septembre, *Le dernier marquis de Montandre*.

—

Les *Bulletins de la société des antiquaires de l'ouest*, à Poitiers, t. VII, juin 1895, citent de notre numéro de mai : Faiences de Saint-Porchaire; dictionnaire des familles du Poitou; les débuts de l'imprimerie à Poitiers.

—

La *Revue historique* de novembre-décembre, p. 417, rendant compte de notre numéro de septembre, parle des récits du combat de Montandre : « On y ajoute quelques notes biographiques sur les sept Français, les Anglais ne méritant pas sans doute

Digitized by Google

les honneurs d'une mention ; puis le récit des fêtes avec une conférence de M. Audiat, et des vers de circonstance en français et en patois, enfin une note sur le dernier marquis de Montandre : Tamizey de Laroque, *Guiton et Pontis...* »

La même, p. 411, mentionne, d'après le *Bulletin critique*, notre XXIII^e^ volume, *Le diocèse de Saintes*, « important. »

—

Les *Annales du midi* d'octobre annoncent la mort de Denys d'Aussy, qui « avait publié un grand nombre de travaux d'histoire locale dont on trouvera la liste complète dans la *Revue de Saintonge* du 1^er^ juillet ».

—

A la séance du 10 janvier 1894 de la société archéologique et historique de la Charente, M. Boissonnade a signalé dans notre *Revue* du 1^er^ : 1° un article de M. Mondon « établissant que le chevalier de Méré a appartenu à l'Angoumois, tandis que c'est à tort qu'on attribue à notre province le fameux Poltrot de Méré; 2° un article de M. Louis Audiat sur les Agésinates, aux termes duquel l'auteur émet un doute sur l'identification que M. Lièvre a cru démontrer entre les Agésinates et les ancêtres des Angoumoisins... M. Boissonnade fait remarquer que la lecture de M. Audiat est bien conforme au génie de la langue latine : « *Pictonibus juncti, hinc... dein...* ». M. Touzaud « croit que le terme *Pictonibus juncti* désigne plus utilement l'état du petit peuple des Agésinates comme confédérés, clients des Pictons, que le voisinage des Berrichons et des Limousins par rapport à ceux-ci... ». Voir *Bulletins et mémoires*, année 1894, page XXIII.

Dans la séance du 14 novembre, le président, M. Touzaud, a appelé l'attention sur l'article (*Revue* du 1^er^ novembre) de M. le comte de Dienne sur Jacques de Rabar qui, par son testament de 1596, « établit un legs au profit de Jean Devauzelle, son fidèle et bien aymé domestique »...

—

Il est parlé dans notre *Revue*, XV, d'une femme Elisabeth Galliot, qui, pour avoir assisté à une assemblée illicite des protestants à Cozes en 1690, fut condamnée à être rasée et enfermée sa vie durant dans la manufacture de Périgueux. A la séance du 4 juillet dernier, notre confrère M. le comte de Saint-Saud ayant demandé à la société archéologique du Périgord quelle était cette manufacture et si l'on a des exemples de protestants périgourdins enfermés en ce lieu, le secrétaire général, M. Villepelet, a répondu (*Bulletin*, t. XXII, p. 279) que « la manufacture est l'hôpital actuel, fondé en 1668, où à l'origine on occupait les femmes à certains métiers. Il n'était pas rare d'y voir enfermées les femmes poursuivies ou condamnées en matière criminelle, que les magistrats ne voulaient pas laisser dans la prison commune. Et à l'époque il contenait un assez grand nombre de nouvelles converties qu'on y amenait sur l'ordre de l'intendant pour y demeurer en sûreté ».

—

Digitized by Google

Notre confrère, le poète André Lemoyne, a publié, dans la *Revue hebdomadaire* du 12 octobre, une gracieuse nouvelle en prose : *La mare aux chevreuils*, dont l'idée première est certainement tirée de la jolie pièce des *Charmeuses*, intitulée : *Dormeuse*.

Le soleil du matin tombe en bruine d'or
A travers les rideaux de blanche mousseline :
C'est comme un fin brouillard de lumière en sourdine
Eclairant l'oreiller d'une blonde qui dort.....

Dans la *Revue chrétienne* du 1er octobre, M. Charles Fuster, sous le titre : *Deux poètes vrais*, consacre une double étude d'ensemble à M. André Theuriet et à notre distingué compatriote.

Rappelant qu'on a nommé M. André Lemoyne « le petit-fils de Virgile », et que Sainte-Beuve a dit que chacune de ses pièces était « une goutte d'ambre lentement distillée et cristallisée en poésie ». M. Ch. Fuster étudie en lui le rêveur et l'artiste : « Le rêveur, dit-il, est complètement, admirablement naïf. Son œuvre a la grâce et l'imprévu des choses naturelles... Ce sont toujours des sentiments simples et vrais qu'il met dans ses strophes aux ailes transparentes. » Quant à l'artiste, il loue son vers à la fois « adorablement frais et musical » et « serré, plein de choses », son « sens très délicat des nuances, du clair-obscur, des traits légers et flottants », ses rimes « imprévues, aristocratiques, nouvelles », tous ces raffinements qui font de plusieurs de ses pièces des « chefs d'œuvre dignes de toute durée ». Entre autres chefs d'œuvre il cite et étudie : *Maison déserte, L'absent, La grand'côte, Le soir d'une bataille, Une larme du Dante, Bateaux chalands, Fin d'avril, Sous les hêtres*, etc.

G. A.

—

Notre confrère M. Emile Maufras a entrepris, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, une étude de *Bourg-sur-mer depuis sa fondation jusqu'en 1789*.

—

Dans l'*Ouest artistique et littéraire* du 15 décembre, M. Charles Bourgault-Ducoudray chante (avril 1892) *Saint-Martin de Ré*. La pièce se termine ainsi :

Si ce n'était parfois le musical arôme
D'un angélus étrange et vaguement tinté,
On dirait, tant le soir a d'irréalité,
Dans un pays de rêve, une ville fantôme.

—

La *Revue historique de l'Ouest*, dans sa livraison du mois de décembre, publie une notice historique et généalogique sur la maison des La Lande de Cimbré, seigneurs de Beauvais et de Saint-Martin de Villenglose, vicomtes de Tiercé, originaire de Guyenne, et établie, au commencement du xve siècle, au Maine et dans l'Anjou. Cette notice est composée d'après un mémoire

Digitized by Google

manuscrit écrit avant 1709, et que M. le comte Anatole de Bremond d'Ars a recueilli dans les documents de famille laissés par le comte Adolphe de Bremond, décédé en 1870, et dont il a écrit la touchante biographie. (Voir *Revue de la Saintonge*, xv, 56). Ce mémoire est annoté avec l'érudition et la précision que notre savant confrère sait mettre dans tous ses ouvrages.

Nous espérons que cet intéressant travail sera l'objet d'un tirage à part qui pourra former une brochure d'environ 50 à 60 pages.

Cette maison de La Lande en Anjou, aujourd'hui éteinte, se rattachait par ses traditions à celle des seigneurs de La Lande, barons de La Brède.

—

Depuis le 6 novembre, notre confrère, M. Gabriel Aubray, pseudonyme assez transparent, est chargé dans le journal *Le Monde* (Paris, 17, rue Cassette) d'une chronique littéraire de quinzaine. Il a publié : (6 novembre) *Les idées du petit Aubray ;* (21 novembre) *Boulangisme littéraire ;* (3 décembre) *Alexandre Dumas ;* (17 et 18), *Parti de vieux; à propos des* jeunes *de M. René Doumic,* articles très originaux, très piquants, qui ont fait du bruit dans certains périodiques.

—

Notre confrère M. Dast de Boisville a découvert dans les archives municipales de Bordeaux, un acte de baptême de la paroisse de Saint-André (15 août 1656) où le parrain est « sieur Jean-Baptiste Poquelin, comédien de M. le prince de Conty. » (Voir le *Petit journal* du 2 novembre). C'était une preuve du passage de Molière à Bordeaux, qu'on soupçonnait sans en avoir la certitude. Malgré le doute de M. Georges Monval, directeur de feu le *Moliériste*, incrédule aux trouvailles qu'il n'a pas faites (Voir le *Temps* du 4), l'acte a été reconnu parfaitement authentique, et M. Dast de Boisville, un chercheur si consciencieux, déchargé du soupçon de faux. M. Monval se rattrape en déclarant (le *Temps* du 7) maintenant que, authentique ou non, la pièce est sans importance.

—

Dans la séance du 9 novembre de la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, notre confrère, M. Alfred Vivier, a renouvelé la demande qu'il avait faite, il y a quelques années, d'une statue à Réaumur. La société a renvoyé cette proposition à une commission.

—

La tour féodale de Pons, monument historique, va être réparée par les soins du ministère des beaux arts. Coût : dix mille francs.

—

Le 12 décembre, s'est ouverte à Tonnay-Charente, chez M. A. Guimbelot, artiste peintre, une exposition de tableaux organisée par la société l'Union.

—

Digitized by Google

Le *Monde moderne*, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion de parler, a dans les douze numéros de sa première année vite acquis sa place parmi les 6.000 publications périodiques qui existaient au commencement de 1895. Le succès est dû à l'originalité de ses articles, au nombre et à la beauté des gravures, à la perfection de l'impression, et à l'élégance de l'ensemble. Le prix, 20 francs par an, est certainement le moins cher, eu égard à l'ensemble de ses travaux, surtout des illustrations.

—

Notre confrère, M. Ernest Lessieux, a exposé à Rochefort plusieurs aquarelles rapportées de son voyage en Espagne : *Effets de crépuscule, Porte du port Saint-Martin à Tolède, Môle de Malaga, Vue de l'Escorial* et *Porte de maison du XVI^e^ siècle à Grenade*, qui sont des morceaux admirables.

—

M. le docteur Carrière, de Saint-Pierre d'Oleron, chef de clinique médicale à la faculté de médecine de Bordeaux, a obtenu au concours annuel du prix Godard une médaille d'argent pour sa thèse sur les troubles nerveux périphériques qui surviennent dans le cours de la tuberculose pulmonaire.

—

M. Joseph Breffeil, de Ciré d'Aunis, a subi brillamment sa thèse de docteur devant la faculté de médecine de Bordeaux et a été nommé, après examen, médecin résident à l'hôpital Saint-André à Bordeaux.

—

Le 4 novembre, à la distribution des prix de l'école de médecine de Nantes, ont obtenu le second prix de la 1^re^ année de médecine M. Georges Labeyrie, de Saint-Martin de Ré ; un accessit de 2^e^ année, M. Charles Sallé, de Saintes : le premier accessit de travaux pratiques (2^e^ année), M. Eugène Legros, de Jarnac-Champagne ; et le premier prix de travaux pratiques, 3^e^ année, M. Louis Birolleau, de Rochefort.

—

Sur le palmarès de la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux pour l'année scolaire 1894-1895 nous trouvons, parmi les lauréats de l'école principale du service de santé naval : en médecine, prix du conseil général, M. J.-A. Chemin, de Rochefort, 300 francs ; en pharmacie, prix de la faculté, A.-A.-E.-G. Massiou, de Rochefort, mention honorable ; prix des travaux pratiques, le même ; prix de la société de pharmacie de Bordeaux, C.-A. Perdrigeat, de Nantillé, mention honorable.

—

La société des gens de lettres, le 16 décembre, a accordé le prix Taylor (500 francs) à M. Georges Grison, de Saintes, rédacteur au *Figaro*.

—

M. Bouny, pasteur à Arvert, dans un concours proposé par l'association fraternelle des pasteurs libéraux de France, sur ce

Digitized by Google

sujet, *Consolation dans la maladie*, a obtenu un prix de 500 francs pour un manuscrit, *Journal d'un malade*.

—

Le 2 décembre, ont eu lieu à Poitiers pour la première fois, devant un jury de la faculté des lettres composé de MM. Carré et Boissonnade, professeurs d'histoire, et d'un membre de la faculté des sciences, M. Welsch, professeur de géologie, des examens pour le diplôme supérieur d'études historiques et géographiques nouvellement institué. Le jury, présidé par le doyen M. Hild, a accordé le diplôme à M. Nazelle, président du consistoire de Marennes, licencié ès lettres, qui a présenté un mémoire, *Histoire du protestantisme français au temps de Henri IV* et commenté le texte de l'édit de Nantes ; et à M. Bruchon, professeur au collège de Saint-Jean d'Angély, pour sa *Géographie physique du Jura* et son explication d'un passage de Buffon, *Epoques de la nature*.

—

Nous annonçons la publication prochaine, en un beau volume in-8°, de la biographie du dernier évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucauld, né dans le diocèse de Périgueux, massacré aux Carmes, avec son frère François-Joseph, né à Angoulême, évêque de Beauvais, par M. Louis Audiat, président de la société des *Archives*. Le prix de la souscription est de 4 francs et 4 fr. 60 par la poste.

—

Le 8 décembre a été publié le premier numéro du journal *Royan*, 3e année, nouvelle série, sous la direction de M. Michel Savigny, rédacteur en chef du *Sémaphore*. Ce journal, « républicain progressiste », parait le jeudi et le dimanche, imprimé à Royan, chez M. Victor Billaud, au prix de 5 francs l'an, 5 centimes le numéro.

—

A la soirée musicale de la *Cordiale*, organisée à Rochefort le 9 novembre, ont été déclamées par Jacquet de Nieuil (M. Alexandre Hus, de Saintes) deux fables de notre confrère Piarc Marcut (M. Marcel Pellisson), *La mouche bouine et la délighence* et *L'éron*.

—

La société de géographie à Rochefort, dans sa séance du 18 novembre, a eu communication de documents relatifs à la création de l'école de chirurgie de Rochefort et du premier hôpital de la marine dans ce port au XVIIe siècle.

—

M. Ernest Maindron a, sous ce titre *L'ancienne académie des sciences* (Paris, B. Tignol, in-8°, 1895, 90 p.), publié la liste des *Académiciens* de 1666 à 1793, avec quelques notes succinctes. Nous y lisons les noms suivants : Jean-Jacques Amelot de Chaillou

Digitized by Google

(1689-1749), commandeur des ordres du roi, membre de l'académie française (1727), maitre des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi (1712), intendant de La Rochelle, etc.; Charles-Augustin Coulomb, né à Angoulême le 14 juin 1736, mort à Paris le 23 août 1806, élu en 1795 dans la section de physique expérimentale; André-François Boureau-Deslandes (1690-1757), commissaire général de la marine à Brest et à Rochefort; Denis Dodart (1634-1707), médecin du roi; Roland-Michel Barin, marquis de La Galissonnière, lieutenant général des armées navales, né à Rochefort le 11 novembre 1693; Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucaud, marquis de Barbezieux, assassiné à Gisors en 1792; Marc-René, marquis de Montalembert, né à Angoulême, mort en 1800, lieutenant général des provinces de Saintonge et Angoumois; René-Antoine Ferchault de Réaumur, né à La Rochelle le 28 février 1683, mort en 1757.

—

Le 10 novembre, Aix en Provence a célébré en grande pompe les fêtes de Peiresc et l'inauguration du monument élevé en son honneur, par une souscription à laquelle ont pris part des membres de la société des *Archives*, à la demande de notre vaillant confrère, M. Tamizey de Larroque. On se doute bien que celui qu'on pourrait appeler l'inventeur de Peiresc, celui qui a tant fait pour sa gloire, n'a pas été oublié en ce jour, et c'était justice.

—

Le 13 novembre, à Angoulême, a eu lieu à la cathédrale l'inauguration solennelle du monument élevé à la mémoire de Sebaux, évêque d'Angoulême, par la piété des fidèles du diocèse. Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, présidait la cérémonie, assisté de Mgr Frérot, évêque d'Angoulême, et de Mgr Catteau, évêque de Luçon. C'est ce dernier qui a dit la messe. Le cardinal Lecot a prononcé une allocution. L'assistance était extrêmement nombreuse, et le monument, œuvre du sculpteur Verlet, a été très admiré.

—

La ville de Dôle (Jura) élève un monument à l'illustre Louis Pasteur, et sollicite des souscriptions. On peut envoyer son offrande au président ou au trésorier du comité.

—

Le *Bulletin d'autographes* de novembre annonce la vente des autographes suivants: 1° Lettre du colonel Jacques-Joseph Oudet, un des chefs des Philadelphes, blessé mortellement à la bataille de Wagram, au général Travot (La Rochelle, 11 nivôse an V; 2 pages 1/2 in-4°. Prix: 10 francs), « relative à des réclamations concernant le paiement de l'arriéré de la solde »; 2° du cardinal Armand du Plessis-Richelieu (Chaillot, 12 juillet 1636: 1 page 1/4 in-folio, cachet bien conservé. Prix: 60 francs): nomination de Jean Charay à la charge de maitre clerc du greffe

Digitized by Google

de la marine à La Rochelle ; 3° d'Armand de Gontaud, duc de Biron, maréchal de France, tué au siège d'Epernay en 1592 : pièce signée sur vélin. (Saint-Jean d'Angély, 8 novembre 1592. Prix : 20 francs). En sa qualité de commandant en chef de l'armée mise à pied pour faire le siège de La Rochelle, le baron de Biron commet divers officiers pour surveiller la levée que sa majesté a ordonné de faire « d'un grand nombre de pionniers, charpentiers et cappitaines pour servir au train de bande d'artillerie qu'elle fait marcher en campaigne pour la prinse et redduction en son obéissance de la ville de La Rochelle. »

—

Le *catalogue trimestriel* (novembre 1895) *de la librairie A. Saffroy, Le Pré Saint-Gervais (Seine), 65, grande rue*, annonce les articles suivants : *Récit de la reddition de La Rochelle en 1628 :* victoire de Louis XIII et de Richelieu ; humiliation de Jean Guiton. Rome, 1628, in-4°, brochure italienne, 4 francs ; *Arrest qui condamne le sieur de Bremont d'Orlac* à payer l'annuel par lui dû pour convertir son vin en eau-de-vie ; autre qui confisque les vins, eau-de-vie et ustanciles saisis sur David, seigneur d'Annezay (Charente-Inférieure), 1732 ; arrêt contre les C. L. Béraud, huissier, Guias, négociant à La Rochelle, à l'égard des huissiers qui avaient insulté les parties dans un procès d'eau-de-vie, 7 septembre 1769, 4 fr.; 4 brochures, Sur la révolution, 2 fr. 50 ; opinion de A. C. Thibaudeau, député de la Vienne, sur le jugement ds Louis XVI, 1er décembre 1792 ; opinion de Bourdeau, de la Haute-Vienne, sur l'évasion du condamné Lavalette, 23 décembre 1815 ; rapport de Jourdan sur les mesures commandées par les dangers de la patrie, 8 messidor an VII ; et décret de l'assemblée accordant des secours aux incendiés de Limoges, 17 août 1790 ; *Permission* accordée à Souchet, avocat à Angoulême de faire imprimer le *Traité de l'usure*, de sa composition : Paris, 26 janvier 1774, 3 francs ; *Saint-Martin de Ré*, 6 parchemins in-f., 8 fr.: Paiement d'une rente de vin blanc et poules de Bergevin Bougeat à B. Baudoin, de Saint-Martin, 1583 ; mariage de Jehan Dorin, né à Saint-Martin, avec Madeleine Thibaut, 1643 ; autre entre François Martin avec Madeleine Thibaut, veuve de Jehan Dorin, témoins : Jehan de La Ménardière, Ch. de Compain du Banqueteau, etc., 1651 ; don de 3 livres de rente, à P. Percot, par C. Martin, Jean Prévotière, E. Girard, Duret et Bernard, 1643 ; transactions Riboulleau, 1604 et 1615 : *La Rochelle*, der Mechtigen und Vesten Staat Rochell, warhafftige Abcontrafactur. Vue en relief gravée sur bois, représentant le siège de cette ville en 1572. 2 pièces in-fol. du 16e siècle, 2 états. Chacune, 3 fr.

—

Conférences. — Le 16 novembre, à Saintes, au profit de la société des dames de la maternité, *Michelet et l'idée de patrie*, par M. Naud, de Saintes, avocat à Bordeaux ; le 21, à Pons,

Digitized by Google

Question d'origine et de fin au point de vue du spiritualisme scientifique, par M. Ernest Hérisson, artiste peintre ; le 4 décembre à Saintes, *Les nouveaux tramways*, par M. A. Robert, imprimeur et directeur du *Peuple*.

—

Erratum. — Nous avons annoncé, xv, 403, que le tableau de notre concitoyen M. Gaston Roullet, peintre du département de la marine et des colonies, *Pêcheurs sur le fleuve Rouge (Tonkin)*, avait été offert à la ville de Saintes par l'artiste. Il y a là une inexactitude qu'il importe de rectifier.

M. le comte Anatole Lemercier visitait l'atelier du peintre. M. Roullet lui offrit cette toile. M. Lemercier dit qu'il l'acceptait, mais comme maire de Saintes et pour le musée.

Voir aussi, page 4, 2e alinéa, ligne 5.

A TRAVERS LES REVUES

—

Le général Dubourg, de La Rochelle. — On a demandé, dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, xxiv, p. 387, « quelques renseignements sur la famille du comte Frédéric Butler-Dubourg, connu sous le nom de général Dubourg, né à Paris en 1778, mort en 1850, dont la vie romanesque est surtout connue par le rôle qu'il joua pendant les journées de juillet 1830, et s'il n'appartenait pas à la famille irlando-française de Jean-Raynaud-Charles, comte Bourcke, né en 1773 à Lorient et mort en 1834. »

Dans le n° du 10 août dernier, xxxii, 127, M. L. H. a répondu : « Ce comte Frédéric Butler-Dubourg s'appelait tout simplement Joseph-Patrice Fouchard. En 1807, il signait Fouchard Dubourg ; en 1810, Frédéric Dubourg se faisait appeler Hugues-Frédéric-Robert Dubourg. En 1814, il signait comte du Bourg ; en 1815, comte du Bourg de Butler. Mais il fut obligé d'y renoncer, et conserva le simple nom de Dubourg. Diverses aventures paraissent lui avoir imposé ces changements de nom. Il est né à La Rochelle, le 6 février 1780, du mariage de Patrice-Jean-Pascal Fouchard, bourgeois, et de Marie-Magdeleine Dioneau. Son parrain et sa marraine furent deux illettrés. Il est décédé à Paris, le 17 février 1851. Il ne semble nullement appartenir à la famille du comte Bourke — et non Bourcke — général de division en 1813. »

La *Biographie universelle et portative des contemporains* de Rabbe, etc., (1834) a consacré un article au « comte Frédéric de Dubourg-Butler, né à Paris en 1778... un des rédacteurs du *Journal politique de Gand*... » Même article à peu près dans la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault, etc. ; dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot, etc.

—

Digitized by Google

Le *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer* publie, numéros 914, 919, 920, 931, 942, 956 et suivants, *Légendes des Tumuc-Humac. Histoire de Yaouaroupiac*, par M. Henri Coudreau. La même livraison (3 novembre 1895) contient, numéro 954 et suivants, *La tyrannie des bêtes en tous temps et en tous pays. Le chien*, par notre confrère, M. Paul d'Estrée. M. Gustave Regelsperger y fait, dans *Le mois géographique*, le résumé des nouvelles.

—

Les tours de La Rochelle. — Le journal *Le Temps*, dans son numéro du 12 novembre 1895, contient, sous la signature A. Dumazet, l'article suivant : « J'ai raconté ici même comment j'avais été traité en espion quand je visitais cet admirable bijou d'architecture militaire appelé Brouage, qui s'en va en ruine ; l'obsession de l'espionnage semble endémique dans le sud-ouest ; en voici un autre exemple bien curieux :

» Tous les touristes connaissent La Rochelle, ses vieilles rues bordées de maisons à arcades, ses portes monumentales et surtout les tours superbes qui bordent ou surveillent l'entrée du vieux port. Elles ont vu Richelieu, ces tours, et ont subi bien des assauts de la part des Anglais ; certes, ce sont de vénérables édifices, mais nul ne songera jamais à appuyer aujourd'hui la défense de la ville sur la tour de la Chaîne, le donjon Saint-Nicolas ou la pittoresque tour de la Lanterne qui donnent un si grand caractère au chenal du port.

» Ces monuments sont classiques ; ils ont été dessinés, peints ou photographiés sous toutes les faces ; il n'est pas de miss en voyage pour retrouver le souvenir du beau Buckingham qui ne les ait croqués sur son album. Ils sont tombés dans le domaine public.

» Cela ne pouvait durer : le génie militaire veillait. Il y a quelque temps, un jeune paysagiste, élève de l'école des beaux arts, planta son chevalet sur la courtine de la rue Sur-les-Murs et se mit à tracer sur une toile vierge le profil de la tour de la Lanterne. Un agent du génie survint ; il admonesta l'artiste, l'obligea à replier son chevalet et à abandonner la place. Bien heureux, le peintre, de ne pas être traduit devant le tribunal pour s'entendre condamner, à huis clos, à la peine capitale.

» En effet, la tour de la Lanterne « appartient » au génie : c'est terrain et bâtisse militaires ; quiconque s'avise d'en reproduire les détails ou même la simple silhouette tombe sous le coup de la loi ; cette loi, on ne l'applique pas dans son esprit, selon le simple bon sens, mais dans sa lettre ; la tour de la Lanterne, sans canons, sans munitions, sans gardien même, dont les pierres tomberaient au premier obus, est édifice militaire au même titre qu'un fort à tourelles de Toul ou de Verdun.

» Le génie, si souvent attaqué à tort, s'étonne des critiques et des boutades dont il est l'objet, traduites par ces mots : le « génie malfaisant ». Il ne faudrait pas beaucoup d'incidents comme celui de La Rochelle pour donner un nouvel aliment à ces plaisanteries traditionnelles...

Digitized by Google

» Cette conception administrative de La Rochelle place de guerre, dont les dispositifs doivent être tenus secrets, est légèrement bouffonne. Passe encore pour les batteries nouvelles, ébauches d'un camp retranché appuyé sur l'île de Ré, mais les tours du moyen âge et les remparts de Vauban sont bien démodés aujourd'hui ; c'est à peine une ceinture pour prévenir une surprise. Cela est si vrai que, dans le nord, où tant de villes avaient été fortifiées par Vauban, formant, de Dunkerque à Metz, un réseau aux mailles serrées, on jette à bas maintenant toutes ces hautes murailles, jadis puissantes, aujourd'hui nids à obus, exposant les cités à une destruction inévitable sans être du moindre secours pour la défense du pays. »

On se rappelle que les remparts de Brouage allaient être mis en vente par l'administration des domaines, lorsque l'intervention de la société des *Archives* les fit classer comme monument historique.

—

Le Pouillé du diocèse d'Angoulême. — Le tome IV, sixième série (1894), des *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente* (Angoulême, Coquemar, in-8°, 1895), XC-392 p., comprend : *La cachette de Vénat* (Voir notre *Revue*, XV, 427) ; quelques notes de notre confrère M. Biais (Voir plus bas, page 75) et la suite du *Pouillé du diocèse d'Angoulême*, par notre confrère, M. l'abbé Nanglard. Le titre V traite des prieurés et commanderies. Nous citerons Lanville, archiprêtré d'Ambérac, diocèse d'Angoulême, généralité de La Rochelle, dont le dernier prieur commandataire fut François-Joseph de La Rochefoucaud, évêque de Beauvais, massacré aux Carmes en 1792. De Lanville dépendait Saint-Sauveur de Bignay, archiprêtré de Taillebourg, dont le dernier curé fut Joseph Bernard, chanoine régulier de Sainte-Geneviève du Mont, né à Saint-Junien (Haute-Vienne) en 1738, prêtre en 1763, prieur de Lanville de février 1771 à 1784 ; Saint-Mary, dont fut prieur (1694-1696) Pierre Salmon, chambrier de Sainte-Gemme et sacriste de Montierneuf (1690) ; Saint-Hilaire de Coutures, qui compte parmi ses titulaires Jean de Nozerine, du diocèse de Clermont, théologal de Saintes, prieur de Notre-Dame de Cugon, qui résigna en 1753 à Jérôme-François d'Aillé, né en 1737 dans le diocèse de Saintes, puis curé de Saint-Simon de Bordes, jura et reprit sa cure en 1803. D'Aillé permuta en 1764 avec Michel-Alexandre-Bernard des Rivières, curé de Saint-Simon de 1757 à 1764, qui était en 1795 retiré à Saint-Aignan les Marais ; Saint-Eutrope de La Lande, dont fut nommé prieur (2 avril 1748) Louis Auger, que l'auteur fait chanoine de Saintes en 1790, ce qui est une erreur ; Louis-Auger, prieur de La Lande, chantre de la communauté de Saint-Eutrope de Saintes, vivant encore en 1804, n'a jamais été chanoine. (Voir *Saint Eutrope et son prieuré*).

*
* *

Dans les procès verbaux, page LXIX, se trouve une petite dis-

Digitized by Google

sertation de M. Touzaud, *Les impôts sous l'ancien régime*, qui conclut, d'après les plus sérieux économistes, que « la période la plus prospère de l'ancien régime s'étend du XI^e^ au XV^e^ siècle », et que « la fixité de l'héritage a été la cause de l'expansion de notre pays et de sa merveilleuse force de résistance »; puis *Le droit du seigneur*, qui n'a jamais existé, comme cela a été déjà cent fois démontré. (Voir *Revue*, V, 153, 306; VI, 322; X, 139, etc.)

—

La « *Revue de Bordeaux et du Sud-Ouest*, littéraire, historique et artistique, l'un des organes de la ligue nationale républicaine de décentralisation », dont le directeur-gérant est notre confrère, M. Eugène Moutarde, pasteur à Saujon, publie dans son numéro du 1^er^ novembre (4^e^ année, n° 10; abonnement, 6 francs par an) les *Souvenirs politiques, fragment du journal inédit de Pierre Jonain*, qui commencent ainsi : « En 1848, j'achetais à Bordeaux, pour 7.000 francs, une petite maison, rue de la Course. C'est la seule bonne affaire en finances que j'aie faite dans ma vie, cent pour cent de bénéfice. C'est que nous étions dans l'année républicaine » et que les propriétaires gênés, défiants, vendaient leurs immeubles à moitié prix.

... « Je collaborais alors à l'*Union* de Saintes et à d'autres utiles journaux. Dès le 12 décembre 1847, au banquet présidé par le brave israélite Crémieux, à Saintes », et qui fut fort blessé de ce qu'on lui fit payer son écot, « j'avais envoyé le toast suivant : « Au droit populaire et national en Suisse... » Survint la nuit du 2 décembre 1851. « L'abomination de la désolation fut alors accomplie; le crime le plus infâme et le plus sot fut commis, et cela par des moyens indignes : l'achat de chenapans gradés, l'aide de leurs femelles, et la soûlerie des troupiers stupides, stupides ainsi que le peuple, par la faute d'une bourgeoisie jalouse et hypocrite, laissant les masses à l'idolâtrie papiste et au fétichisme bonapartiste qu'un Béranger même s'était plu à entretenir... » Et dire que ce pauvre Pierre-Abraham Jonain, qui avait prétentieusement divagué pendant toute sa vie, radoterait encore après sa mort!

Il y a ensuite une analyse, par M. Eugène Moutarde, d'article divers d'une revue anglaise sur *Le XX^e^ siècle*, etc.

—

Le ministère de l'instruction publique a, sous ce titre : *Réunion des sociétés des beaux arts du département, du 16 au 20 avril 1895*, publié (novembre 1895) les travaux lus à ces séances. Nous y voyons, p. 386, *Un coin de la vie artistique en province. La Rochelle (1750-1790)*, par M. Georges Musset, dont nous avons rendu compte, XV, 148; p. 428, *La colonne d'Epernon à Angoulême, XVII^e^ siècle*, par M. Emile Biais, qui pense que cette colonne, élevée en mémoire de la femme du duc d'Epernon, n'a jamais contenu le cœur du duc; p. 758, *Les portraits du château de Verteuil*, par le même. Voir pour ces deux mémoires *Revue*

Digitized by Google

de Saintonge, xv, 147. Ils sont accompagnés de deux planches : l'une, la colonne d'Epernon ; l'autre, le portrait de madame de Maintenon.

—

Dans le numéro de novembre les *Annales des séminaires*, dont la direction vient d'être confiée par monseigneur l'évêque à M. l'abbé Bouge, curé de Saint-Germain de Marencennes, ancien directeur du *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*, lire un article, *Autour du baccalauréat. Souvenirs et anecdotes*, sur quelques réponses amusantes faites aux examens du baccalauréat par des candidats peu préparés.

—

Les études sur la franc-maçonnerie sont à la mode. On a lu avec intérêt dans la *Revue* le très documenté mémoire de M. Jules Pellisson, *Les loges maçonniques de la Saintonge et de l'Angoumois*, qui a été une révélation. Depuis, nous avons publié un article de M. de La Morinerie sur Rochefort. Dans le présent numéro M. Phelippot s'attache à l'île de Ré. Signalons encore dans la *Revue normande* de septembre. *Les loges maçonniques d'Alençon*, par M. Louis Duval.

—

Dans une étude sur *L'église Saint-Bénigne de Dijon*, publiée dans la *Revue de l'art chrétien* (5e livraison de 1895) et extraite de *Dijon, monuments et souvenirs*, par M. Henri Chabeuf, on lit : « La terreur était à son apogée ; le représentant Pioche-Fer Bernard — dont le nom vient d'être donné à une des rues de Saintes — arrivé à Dijon le 10 pluviôse an xi (2 février 1794), fit briser l'imagerie du portail et autorisa la commune à faire l'exercice du canon dans l'église... »

*
* *

A ce propos mettons ici le billet autographe suivant de Bernard, tiré de la collection de notre confrère, M. Maurice Martineau, de Saintes :

« Le représentant du peuple soussigné autorise le citoyen Thiebaud, commissaire des guerres à Montbéliard, à ordonnancer le payement du salaire des hommes qui ont été employés au pansement des chevaux destinés à la représentation nationale, et ce pour le tems de leur service.

» Fait à Montbéliard le 10 pluviose de l'an 2e de la rép. fse une et indiv.

BERNARD. »

Sur le coin du papier un cachet montre une femme debout tenant une pique, coiffée du bonnet phrygien. Légende : REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS.

—

Digitized by Google

Dans un article, *A travers les livres*, de *l'Ouest artistique et littéraire*, le rédacteur en chef, M. Baguenier-Desormeaux, rend compte du *Directoire*, de M. Sciout, *Histoire de la Vendée militaire*, de Crétineau-Joly, des *Complots militaires sous la restauration*, de Guillon (affaire des quatre sergents de La Rochelle), etc.

—

Lire dans la *Revue de l'art chrétien*, t. VI, 5e livraison, 1895, un important article de M. Joseph Berthelé, *La question de la date de Saint-Front de Périgueux*, de M. Anthyme Saint-Paul, où il est parlé de la cathédrale d'Angoulême et des églises à coupoles.

—

Dans le XXXVIe volume de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* (1895), MM. Ph. Torcilles et Emile Desplanque étudient très consciencieusement *L'enseignement élémentaire en Roussillon*, p. 145-399, et ils arrivent à trouver, comme ailleurs, un nombre considérable de maitres d'écoles avant la révolution.

—

M. Louis Duval, directeur de la *Revue normande et percheronne*, a inséré (4e année, no de septembre-octobre 1895) un mémoire sur *Les derniers cadrans solaires du Perche* : « Parmi les choses simples et gracieuses qu'utilisaient nos pères et dont notre siècle impitoyable entraine la disparition, il faut citer les cadrans solaires. On n'en fait plus de nouveaux ; on ne restaure pas les anciens ; ceux qui apparaissent encore çà et là tombent peu à peu de vétusté, montrant ainsi d'une façon plus frappante l'œuvre incessante de ce temps dont ils donnaient la mesure. » Et il cite un fort grand nombre de cadrans avec des inscriptions graves, sérieuses, légères, humoristiques.

M. Raphaël Blanchard, de son côté, étudie aussi *L'art populaire dans le Briançonnais. Les cadrans solaires.* M. le baron Charles de Rivière, dans le *Bulletin monumental*, a aussi publié *Inscriptions et devises horaires.* Qui fera un semblable travail pour la Saintonge-Aunis ? Il y en a beaucoup et de fort intéressants : cinq ou six au moins à Saintes, y compris le magnifique cadran de la cour de la bibliothèque, un des plus remarquables de France, qui finira par disparaître si l'on ne le répare pas un peu.

—

Le XXVe volume des *Archives historiques du Poitou* (1895), outre le *Cartulaire* de *l'abbaye de l'Absie*, contient *Enquête ordonnée par le roi saint Louis en 1247 en Poitou et en Saintonge*, avec une préface de M. Bélisaire Ledain ; les plaintes de tous genres contre les sénéchaux, baillis, prévôts, châtelains, forestiers, sergents, fournissent de curieux renseignements sur les mœurs, les usages, la vie privée durant la première moitié du XIIIe siècle.

—

Digitized by Google

La société historique et archéologique du Limousin, à l'occasion de la cinquantième année de sa fondation, a publié en un beau volume in-8° de 262 pages, *Cinquantenaire de la société historique et archéologique du Limousin* (Limoges, Ducourtieux, 1895), récits des excursions, description des monuments, discours et toasts, lectures (La sculpture à Limoges au XVI^e^ siècle ; De l'influence du granit sur l'architecture limousine ; Le consulat du château de Limoges ; Léonard Limousin ; De la civilisation en Limousin au moyen âge), le tout accompagné de 27 planches, parmi lesquelles est la plaque tombale en cuivre de Formier, abbé de Saint-Jean d'Angély ; plus un autre in-8° de 192 pages, l'*Exposition du livre limousin* (4^e^ centenaire du livre à Limoges), par le bibliographe-imprimeur M. Ducourtieux, qui avait habilement installé cette curieuse exposition. Ces deux ouvrages forment la première partie du XLIV^e^ volume du *Bulletin* de la société. La deuxième partie, 260 pages, comprend *Les sources de l'histoire du Limousin*, par M. Alfred Le Roux, archiviste de la Haute-Vienne, minutieux et précieux recueil qui a exigé de longues recherches et prouve un vaste savoir. Que n'avons-nous un semblable travail pour notre département... et les autres !

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

Le 6 octobre 1895, est mort aux environs de Tombouctou, tué dans une reconnaissance, Marie-André-*Jean*-Aimé-Eugène Bérar, lieutenant au 2^e^ escadron de spahis soudanais. Dans la nuit du 5 octobre, on avait été prévenu, à Tombouctou, que des Touareg, de la tribu des Kel Antassar, venaient de piller à sept kilomètres, sur la route de Goundam, un campement ami. Un détachement de spahis fut envoyé le 6 au matin, sous le commandement du lieutenant Bérar, à la poursuite des pillards. On les rencontra à 8 heures du matin, et le lieutenant fut tué d'un seul coup de lance par un adversaire qu'il avait blessé. Dans la lutte corps à corps, un Kel Antassar avait été tué aussi par lui.

Né à Rochefort le 2 avril 1870, Jean Bérar était sorti de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1891. Il était lieutenant depuis le 1^er^ octobre 1893. C'était un officier distingué, intelligent, plein d'avenir ; il était doué aussi des plus précieuses qualités du cœur. Il était fils de Marie-René-André-*Eugène* Bérar, capitaine de frégate (8 mai 1826-2 décembre 1890), auquel nous avons déjà consacré ici une notice (*Bulletin*, t. XI, 1891, p. 155), et de Marie-*Aimée* Easme de La Croix.

Les Kel Antassar, au milieu desquels le lieutenant Bérar a trouvé la mort, sont l'une de ces tribus targuies qui de tout temps sont périodiquement descendues des steppes du Sahara,

Digitized by Google

où elles vivent nomades, vers la région lacustre qui avoisine Tombouctou, afin de rançonner les villages et de piller les récoltes. Les autres tribus se sont soumises et respectent les villages mis sous notre protection ; celle-ci seule n'a pas encore accepté notre autorité, et nous avons dû, à plusieurs reprises, réprimer ses brigandages. (Voir : Bluzet, *La région de Tombouctou*, dans le *Bulletin de la société de géographie*, 3e trim. 1895, p. 374 : P. Vuillot, *Dans la région de Tombouctou*, dans le *Bulletin du comité de l'Afrique française*, novembre 1895, p. 328 ; G. Regelsperger, *Mouvement géographique*, dans la *Revue de géographie*, décembre 1895).

G. Regelsperger.

—

Le 20, est décédée à Saintes, âgée de 80 ans, Thérèse-Louise Charlet, née au Château d'Oleron de Pierre-Louis-Barthélemy Charlet et de Thérèse Bonnamy de Bellefontaine, veuve de Jérôme-*Hippolyte* de Laage, décédé à Saintes le 13 août 1883. (Voir t. v, 1886.) La défunte était à Saintes le soutien de toutes les bonnes œuvres, et sa charité était inépuisable.

—

Le 3 novembre 1895 est décédé à Saintes, âgé de 62 ans, Louis-*Emile* Routier, percepteur des contributions directes en retraite, fils d'Eutrope Routier, ancien percepteur des contributions directes, et d'Anne-Alice Bouyer. Successivement percepteur à Saint-Maigrin, Loulay, Thenac et Pessines, Routier avait épousé, le 24 mai 1859, Marie-Madeleine-*Lætitia* Million, fille de Joseph Million, notaire à Mortagne, et d'Elisa Gautret. De ce mariage deux filles : Anne-Marie-*Alice*, née à Saint-Maigrin le 11 mars 1860, décédée à Saintes le 23 novembre 1882, une des premières victimes de l'épidémie de fièvre typhoïde, et Marie-*Madeleine*, née au château de Rioux le 20 mai 1867, mariée le 10 mai 1887 avec Pierre-*Ferdinand* Babinot, licencié en droit, notaire à Saintes, un des administrateurs de la société des *Archives*, dont deux filles : *Anne*-Marie-Madeleine-Alice, née à Saintes le 17 mars 1888, et Marie-*Madeleine*, née à Saintes le 11 février 1891.

A l'église Saint-Vivien, le curé M. Knell a loué le défunt d'avoir fait le bien sans ostentation.

—

Le 3, est décédé à Jonzac, où il était depuis sa nomination le 1er mars 1869, Louis-Théodore Corvisier, âgé de 72 ans, inspecteur des écoles primaires en retraite, délégué cantonal. Né à Bordeaux le 16 octobre 1823, après ses études classiques il entra dans l'enseignement secondaire, puis peu après dans l'enseignement primaire où il obtint une mention honorable en 1859, une médaille de bronze en 1863, d'argent en 1865, les palmes d'officier d'académie en 1869.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe : l'un par M. Lagrave, inspecteur primaire de l'arrondissement, l'autre par M.

Digitized by Google

Micheau, directeur de l'école communale de Jonzac. L'*Union fraternelle des instituteurs* de novembre a donné des extraits du discours de M. Lagrave.

—

Le 7, est décédé à Saint-Porchaire, d'une maladie contagieuse prise au chevet d'une malade à Soulignonne, le docteur Jean-*Léon* Bacarisse, âgé de 49 ans, maire de Saint-Porchaire depuis 1892. Il était né à Saint-Pierre-Nogaret, près de Gontaud (Lot-et-Garonne), le 8 avril 1845, d'Urbain Bacarisse, géomètre, et de Marguerite Balet. Il fit ses études classiques au lycée d'Agen, ses études médicales à Paris, et reçu docteur avec une thèse sur le *sacrum*, il retourna au pays natal. Marié, père de famille, il vint chercher des ressources à Saint-Porchaire, il y a une quinzaine d'années. Son corps a été inhumé le 10 au cimetière de Bistonzac, commune de Saint-Pierre-Nogaret.

Avant le départ, M. Abel Roufineau, pasteur à Saintes, M. le docteur Mauny, médecin à Saintes, M. Bron, médecin à Crazannes, conseiller général, et M. le docteur Th. Gilbert, médecin à Pont-Labbé, ont pris la parole. Les discours des deux derniers ont été publiés par l'*Indépendant* du 12, qui a imprimé aussi, le 16, le discours que M. Albert Ballet, avocat au barreau de Saint-Etienne, a prononcé sur la tombe, à Nogaret, et un extrait de celui de M. Gilbert: «Confrère Bacarisse, en médecine, dans la vie privée comme en politique, vous étiez un modeste... Docteur Bacarisse, honnête pendant votre trop court passage parmi nous, vous êtes mort sans peur et sans reproches, mort, au champ d'honneur médical, victime de votre devoir professionnel... Docteur Bacarisse, adieu et au revoir. »

—

Le 9, est décédé, à l'âge de 59 ans, dans son château de La Chaume, près Saint-Savinien, Armand-*Léon* de Clauzade de Mazieux, né à Auch, le 2 avril 1836, d'Armand-Adolphe de Clauzade de Mazieux, président du tribunal civil d'Auch, et d'Elisabeth de Lafutzun de Lacarre.

La famille de Clauzade est originaire du Tarn, où elle compte de brillantes alliances ; une branche y est encore établie ; celle des barons de Lacarre tient à la plus ancienne noblesse des Pyrénées-Orientales (1).

---

(1) Charles de Lafutzun, chevalier, baron de Lacarre, vicomte de Saint-Esteven, seigneur de Gamarthe et de Saint-Julien Iribery, demeurant au château de Saux, paroisse de Hasparren, pays et bailliage de Labour (acte reçu par Drouhet, notaire à La Rochelle, 1728), se maria à Françoise-Marguerite-Julie de Meynard, fille de Pierre-Cosme de Meynard, seigneur de Saint-Michel, sœur de Charles-Cosme-Marie, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, maire de La Rochelle en 1815-1820 ; d'Antoine-Joseph, lieutenant au régiment du roi infanterie, prisonnier à Quiberon, fusillé à Vannes; d'Antoine-Sévère-Maxime, officier de dragons, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, et d'Angélique-Hélène-Suzanne de Meynard, femme de Marie-Louis-

Digitized by Google

Après avoir terminé ses études au collège de Pons, Léon de Clauzade s'engagea au 6e régiment de chasseurs en 1854. Il fut nommé sous-lieutenant au 2e lanciers le 11 août 1862, et passa aux guides de la garde impériale le 6 janvier 1864. Le 22 septembre 1868, il s'alliait à Etiennette Boffinet, fille de Cécile Berger et d'Amédée Boffinet, conseiller général, qui joignait à une intelligence distinguée une grande connaissance des affaires, qui est décédé en 1889 après une longue existence passée au service de ses concitoyens, emportant les regrets unanimes de ses amis, de ses adversaires politiques, et surtout des malheureux dont il avait été si longtemps, tant à Rochefort que dans l'arrondissement de Saint-Savinien, le généreux bienfaiteur.

A l'occasion de son mariage, Léon de Clauzade donna sa démission et vint s'établir au château de La Chaussée ; mais bientôt la guerre de 1870 faisait reprendre à ce gentilhomme l'épée qu'il avait à peine quittée. Nommé le 18 août capitaine du 3e bataillon du 8e régiment des mobiles de la Charente-Inférieure, que commandait M. de La Barre, il faisait bravement et largement son devoir de soldat pendant toute la campagne, malgré les premières atteintes de la cruelle maladie qui devait, pendant plus de vingt ans, transformer en un long martyre une existence qui ne semblait faite que pour toutes les joies et toutes les satisfactions de la vie, pendant que son frère, M. Carlos de Clauzade, officier de cavalerie, s'échappait de Metz après la capitulation pour continuer à servir son pays.

Nommé capitaine commandant au 18e régiment territorial de cavalerie, Léon de Clauzade fut obligé, pour cause de santé, de démissionner le 31 mars 1877 ; mais cette existence de courage et d'honneur s'employa encore utilement au bien et il continua, dans l'intimité de la vie de famille, à montrer toutes les qualités d'un esprit aimable, indulgent, plein de charme dans ses relations et le cœur largement ouvert au soulagement de toutes les misères. C'était un vaillant chrétien dont la vie restera un exemple et un enseignement.

Pierre de TILLY.

—

Le 12, est décédé à Saint-Louis (Sénégal), âgé de 32 ans, Pierre-Marie-Etienne-*Rémy*-Martial Barbot, conseiller à la cour d'appel du Sénégal, qui avait été juge suppléant au tribunal civil de Saintes. Né à Chadenac, le 11 octobre 1864, de M. Alexandre-Théobald Barbot, médecin à Jonzac, il se fit inscrire au barreau de Jonzac le 23 janvier 1887; il fut ensuite nommé juge suppléant à Saintes le 1er mars 1890, substitut du procureur de la république à Châtellerault le 29 mars 1892, juge d'instruction à

Jean-Gaspar Carré de Sainte-Gemme. Il a eu deux fils : 1° Sévère de Lafutzun, baron de Lacarre, dont une fille, madame de Clauzade de Mazieux ; 2° Henri, chevalier de Malte : tous deux neveux de Jean-Henri Lafutzun de Lacarre, capitaine au régiment de Soubise, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, né à Saint-Georges d'Oleron en 1754, juge de paix du Château, mort à 84 ans le 3 mars 1838. Voir La Morinerie, pages 85 et 274.

Digitized by Google

Fontenay-le-Comte le 29 août 1893, enfin, le 6 novembre 1894, conseiller à la cour d'appel du Sénégal et installé le 4 janvier suivant. Ses obsèques ont eu lieu le 3 décembre ; les cordons étaient tenus par MM. Jurquet, secrétaire général de la direction de l'intérieur; Brunaud, juge président ; de Montfort, maire de Dakar, et Maine, inspecteur des douanes. Au cimetière M. Cnapelynck, procureur général, a prononcé un discours qu'a publié l'*Echo de Jonzac* du 1er décembre. Il a été remplacé à la cour par M. Gaston Brunaud.

Rémy Barbot avait épousé à Saintes, le 20 août 1891, Mlle Guimaron, petite-fille de Guimaron, fils du maitre de poste de Mirambeau, qui avait conduit par dévouement la duchesse de Berry à Plassac et empêché ainsi son arrestation en Saintonge.

—

Le 16, est décédé à La Rochelle, âgé de 65 ans, *Gabriel*-Alexandre Foucaud, ✻, chef de bataillon du génie en retraite, frère de Henri Foucaud, conservateur des hypothèques en retraite, et oncle de M. et Mme Philippe Ramond. Il était fils d'un officier supérieur du génie, sorti le premier de l'école polytechnique. M. le pasteur de Visme a fait son éloge.

—

Le 19, est décédé à Saintes, âgé de 47 ans, Emile-Eugène Boisnard, lauréat de l'école des beaux arts de Rome, conducteur des ponts et chaussées, né en Italie, à Verone, d'Auguste-Jean Boisnard et d'Anne Helbrigl, époux de Marguerite Dary.

—

Le 7 décembre, est décédé Eugène Bunlet, curé de Bougneau, dans la 73e année de son âge et la 49e de sa prêtrise.

—

Le 10, est décédée à Saintes, âgée de 80 ans, Marie-Eutrope-Zénobie Mollet, née au Coudret, près Saintes, le 10 août 1815, sixième et dernière fille d'Eutrope-Raphaël Mollet, magistrat à Saintes, emprisonné pendant la terreur, chevalier du lis, conseiller municipal de Saintes, et d'Eustelle de La Charlonnie. Elle avait épousé, le 6 février 1854, Louis-Joseph Richard, d'une famille poitevine établie d'abord à Rochefort puis à Saintes, fils de Charles-Abraham Richard et de Marthe Dières de Monplaisir. Elle était sœur de Marie-Eugénie-Louise Mollet, décédée à Saintes le 9 septembre 1889, veuve de Jean-Ferdinand Laverny, professeur au collège de Saintes, et tante de Gaston Laverny et de M. Anatole Laverny, notre dévoué secrétaire adjoint. Il n'est pas étonnant qu'appartenant à de si honorables familles, qui depuis de longues années ont dans notre pays une si excellente renommée et ont rempli les plus délicates charges dans la magistrature, l'église, l'administration, la défunte ait voué sa vie aux pauvres, aux déshérités de la vie, aux enfants. Voir pour plus de détails *Les La Charlonnie* (1892) où son neveu a pieusement retracé la vie de ces modestes et valeureuses familles.

—

Digitized by Google

Le 14, est décédé Symphorien Brodut, curé d'Angoulins, dans la 57e année de son âge et la 33e de sa prêtrise.

Né à La Garde-Montlieu, élève du petit séminaire de Montlieu, du grand séminaire de La Rochelle, ordonné prêtre le 21 mars 1864, il fut professeur d'histoire à Montlieu, curé de Virson en octobre 1868, puis aumônier du couvent d'Aigrefeuille ; en 1877, vicaire de Saint-Jean à La Rochelle, et en novembre 1878 curé d'Angoulins. Le *Bulletin religieux* du 21 fait de lui un grand éloge.

II. — MARIAGES

Le 18 novembre 1895, a été bénite en l'église Saint-Vivien de Saintes, l'union de M. Charles-André Jullien, directeur de l'agence de la Société générale à Poitiers, né le 29 juin 1858 de Charles-Edouard Jullien, décédé à Paris le 11 mars 1873, et de Marie-Amélie Beauvallet, décédée à Neuilly-sur-Seine le 13 juin 1880, avec mademoiselle *Jeanne*-Marie-Henriette-Cécile Rodriguez-Garcia, née à Saintes le 24 septembre 1868, petite-fille de Lejeune, décédé, chef de l'exploitation des chemins de fer des Charentes à Saintes, conseiller municipal, fille de Marie-Adèle Lejeune et de Charles-Manuel Rodriguez-Garcia, décédé à Saintes le 28 août 1883, ingénieur aux chemins de fer de l'état, conseiller municipal de Saintes, qui était petit-neveu de La Malibran. M. l'abbé Paul du Vauroux a prononcé une très touchante allocution, pleine de cœur et de tact.

—

Le samedi 30 novembre, a été célébré, dans l'église Sainte-Eulalie à Bordeaux, le mariage de M. Pierre du Boulet de La Boissière, fils de M. Anatole du Boulet de La Boissière et de Marie de Saint-Légier d'Orignac, avec mademoiselle Louise Carmignac-Descombes, fille de M. Paul Carmignac-Descombes, directeur des manufactures de tabac de l'état à Morlaix, et de madame née Horric de Laroche-Tolay. La messe a été dite par M. l'abbé André du Boulet, prêtre de Saint-Sulpice, directeur au grand séminaire de Nantes. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Louis du Boulet, curé de Salles de La Jarrie, frère aîné du marié, qui a prononcé à cette occasion un charmant discours exprimé de la manière la plus délicate. Le mariage civil avait eu lieu le jeudi précédent à Consac, près Mirambeau.

—

Le 16 décembre, a été bénit en l'église de Saint-Vivien, à Saintes, le mariage de M. Jean-*Louis*-Albert Moufflet, chancelier de résidence à l'Annam et au Tonkin, domicilié à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), résidant à Hanoy (Tonkin), âgé de 39 ans, né à Rochefort, le 11 octobre 1856, d'Edmond-Célestin-Auguste, décédé à Paris le 23 mai 1894, et de Claire-Louise Camescasse, âgée de 64 ans, demeurant à Paris, avec Mlle Louise-Marie-*Cécile* Mongrand, 21 ans, née le 17 janvier 1874, à Saintes, de Jean-Charles-Émile, O. ✻, médecin principal de la marine

Digitized by Google

en retraite, médecin à Saintes, et de Marie-Eulalie-Elisabeth Mestayer. Les témoins étaient pour la mariée : MM. Léon Dol, son beau-frère, ingénieur à Tours ; Léon Mongrand, son frère, lieutenant au 7e d'infanterie de marine à Saintes ; pour l'époux : MM. Ernest Leps, négociant à Rochefort, son oncle, et Edmond Moufflet, son frère, inspecteur adjoint de la marine à Paris.

VARIÉTÉS

I

LES JURATS DE BOURG A PONS

J'ai extrait du registre VII des délibérations de la jurade de Bourg sur Gironde les actes suivants qui concernent le maréchal d'Albret, sire de Pons de Saintonge :

« Dudit jour (13 mai 1671), a esté délibéré que monsieur le maire et messieurs de Bonnefon et Labadie, jurats, en compagnie du sieur Artaud, se transporteront incessament en la ville de Ponts en Xaintonge pour saluer, de la part de la ville, monseigneur le mareschal d'Albret, gouverneur de la province, en son chasteau audit lieu de Ponts, et le complimanter au subjet du chois que le roy a fait de son illustre personne pour ledit gouvernement, et ensemble luy demander sa protection. DUMEYNIOU, *maire*. BONNEFON, *jurat*. LAFARGUE, *jurat*. DE LABADIE, *jurat*. GODART, *jurat*. DELABORDE, *procureur syndic*.

» Du vingt-septième may mil six cents soixante-onze, estant assemblés en jurade messieurs Dumeyniou, maire, de Bonneffon, de Lafargue, de Labadie et Godart, jurats, au son de la cloche en la manière acoutumée, a esté représenté par ledit sieur maire que, suivant la délibération et députation quy fut faite le treizième du présent mois, tant le dit sieur que les dits Bonneffou et Labadie, jurats, en compagnie du sieur Artaud, bourgeois et major de la ville, ils se transportèrent en la ville de Pont, où ils eurent l'honeur de faire la révérence à monseigneur le mareschal d'Allebret, gouverneur de la province, auquel ils rendirent leurs sivilités de la part de la ville, quy leur témoigna qu'il estoit obligé et promit sa protection en tout ce qu'il pourroit pour le maintien et conservation de ladite ville, et en particulier offrirent à son cappitaine des gardes des basteaux pour facilliter le passage des esquipages et personnes quy accompagneront ledit seigneur ; de quoy ils furent aussy remerciés, quy leur dit qu'il leur feroit sçavoir, s'il en avoit besoing ; auquel voyage ils ont employé trois journées, leur ayant fallu louer des chevaux ensemble pour Brangé, sergent, quy estoit à leur suitte, estant pour leur dépense pendant les dits trois jours que journées de leurs chevaux trente-six livres dix-huit sols. DUMEYNIOU, *maire*.

Digitized by Google

De Bonnefont, *jurat*. De Labadie, *jurat*. Godart, *jurat*. De Laborde, *procureur sindicq*.

» Du huitiesme septembre mil six cent septante-six, estant assamblés en l'hostel de ville en conclave MM. Gaston de Ballodes, chevallier, seigneur de Pastorat, maire de la présente ville; Peychaud, Duverger et Marias, jurats, assistés de Me Guillaume de Bonnefont, procureur sindicq, et Bernard Pastoureau, clerq assesseur de la ville, a esté dict par ledit procureur sindiq qu'il a eu advis que monseigneur le mareschal Dallebret, vivant gouverneur de la province, est décédé, il y a plusieurs jours, et que son corps doibt estre transporté dans la ville de Pons pour y estre ensepvely et inhumé; ainsy, attendeu les debvoirs que nous devons à un gouverneur qui nous a toujours considérés mêmes dans les dezordres derniers de la province, dans lesquels par sa fabveur nous avons reçu de grands soulagemens, est d'avis qu'on aille dans ladite ville de Pons pour randre civillitté à madame la mareschale, et luy tesmoigner le desplaizir que la communauté a et qu'elle prend de la mort de nostre seigneur le mareschal. Ainsy requiers, attendeu qu'on est icy assemblé, qu'on ayt à dellibérer tout présentement que les sieurs maire et jurats sera député pour aller faire ladite civillitté, et assister aux cérémonies, sy l'occasion s'y présente, des honneurs funèbres de nostre seigneur le mareschal. A quoy conclut De Bonnefont, *procureur syndicq*.

» Surquoy nous, maire et jurats susdits, faisant droit du requis du procureur sindicq, avons dellibéré que monsieur le maire, monsieur Duverger, jurat, et monsieur le procureur sindicq, partiront jeudy proschain pour se randre à Esthollier et dudit lieu à Pons, sy faire se peut, pour randre civillitté à madame la mareschalle Dallebret, et luy tesmoigner le desplaisir que la communauté reçoit de la mort dudit seigneur le mareschal, de la part qu'el prand au sien, et que par cest effet ils prandront de l'argeant chés le thrézorier pour faire ledit voyage. Fait à Bourg, dans l'hostel de ville, lesdits jour, mois et an que dessus. Pastorat, *maire*. Peychaud, *jurat*. Duverger, *jurat*. Marias, *jurat*. De Bonnefon, *procureur sindicq*. Pastoureau, *assesseur*.

» Du 12 septembre 1676, estant assemblés en l'hostel de ville en la manière acoustumée, a esté raporté par messieurs Pastorat, maire, Duverger, jurat, et Bonnefont, procureur sindicq, que, suivant la députation du huitiesme du présent mois, ils ont esté dans la ville de Pons, où ils ont rendus visite à madame la mareschale d'Albret, à madame d'Albret, sa fille, à madame la comtesse de Miossan, auquelles ils ont tesmoigné le desplaisir qu'a la communauté de la mort de monseigneur le mareschal; lesquelles dames nous ont tesmoigné estre fort satisfaites de la visite que nous leur avons rendues et promis nous servir dans l'ocasion. Pastorat, *maire;* De Bonnefout, *procureur sindicq*. »

César-Phœbus d'Albret, comte de Miossens, maréchal de France le 16 février 1653, chevalier des ordres du roi, épousa, le 6 février 1645, Madeleine de Guénégaud. Il mourut à Bor-

Digitized by Google

deaux, âgé de 62 ans, le 3 septembre 1676. Voir *Un paquet de lettres*, par M. Louis Audiat, les lettres à lui adressées par Mme de Maintenon. EM. MAUFRAS.

II

UN MARCHÉ POUR UN CHRIST MONUMENTAL A SAINTES EN 1617

Au cours de ses recherches, entreprises depuis longtemps sur les artistes nantais, et dont le premier résultat, un fort volume d'actes de familles relatifs aux artistes français, *Extraits des comptes des états de Bretagne*, a été imprimé (1893) par la société de l'histoire de l'art français (Voir *Bulletin*, XIV, 160), M. le marquis de Granges de Surgères a été assez heureux pour mettre la main sur la pièce suivante ; c'est un marché passé entre un artiste nantais, Antoine Blasselle, et le doyen du chapitre de Saintes, Michel Raoul, plus tard évêque de Saintes (1618-1630), pour « une figure de crucifix avec deux figures, savoir : une de notre Dame et l'autre de saint Jean », chacune de cinq mètres de hauteur, en bois et peintes, moyennant la somme de 120 livres tournois :

« En la cour du roy, nostre sire, à Nantes, par devant les notaires et tabellions royaulx du nombre de quarante-six y establie, avec deuë et pertinente submission de personnes et biens et prorogation de jurisdiction y jurée par serment, en droict ont esté présens et personnellement noble vénérable et discrète personne Michel Raoul, doien de l'église cathedrale Saint-Pierre de Xainctes et y demourant, pays de Xainctonge, d'une part, et Anthoine Blasselle, maistre sculpteur, demourant en la rue de Petite Biesse, fauxbourg dudit Nantes, paroisse de Sainte-Croix, d'autre part. Entre lesquelles parts a esté faict l'acte de marché et convention qui ensuivent ; par lequel ledit Blasselle a promis de faire au sieur doyen une figure de crucifix avec deux figures, sçavoir : une notre Dame et l'autre de saint Jean ; lequel crucifix avec lesdites deux figures qui seront à costé seront de cinq pieds de haulteur et la croix de neuf pieds et demy, qui sera de bois de chesne, ayant son intitulé ou tiltre, le surplus de bon bois de noier; lesquelles figures seront enrichies, sçavoir : ledit crucifix de paincture de carnation et le linge d'or bruny, et un diadesme au-dessus de la teste dudit crucifix ; la croix paincte en couleur de brun rouge ; et en ce qu'est lesdites figures, pour la notre Dame le manteau sera avec un bor d'or enrichie de fleurons d'or sur ledit manteau; et la robe de couleur de pourpre aussi enrichie de fleurons d'or ; et ladite figure de saint Jean, le manteau rouge ayant les bordz d'or, pareillement enrichi de fleurons, et la robe damasquinée forme de damars (*sic*), le tout bien et deuëment faict et le plus proprement que faire se pourra. Sera ledit Blasselle tenu randre l'œuvre cy-devant parfaicte et accomplie dans la feste de toussainct prochaine venante ; que ledit sieur doyen fera prendre et enlever de la demeure dudit Blasselle, parce que ledit Blasselle fournira les troit quesses de

Digitized by Google

sapin pour les mettre, et les quesses enbalera, affin que lesdites figures se puissent bien conserver et transporter où ledit sieur doyen voira bon estre. Le présent marché faict agréé pour et moyennant la somme de cens quatre-vingt livres tournois. De laquelle somme ledit sieur doyen en a paié et baillé contant réellement et devant nous la somme de soixante livres tournois... Et le surplus se montant à six-vingtz livres tournois a promis le paier et bailler audit Blasselle à ladite feste de tous-saintz... soit lorsqu'il enlèvera ou fera enlever lesdite œuvres... (*Formules*) Thesmoing le seel estably. Consanti audit Nantes au logis où pend pour enseigne les Trois Roys, où est logé ledit sieur doyen, où il a soubzsigné, ensemble ledit Blasselle, ce mercredy premier jour de juillet l'an mil six cens quinze après midy. Michel Raoul. Anthoine Blasselle. Coupperie. Rapion, *notaires royaux.* »

Qu'est devenue cette œuvre de l'artiste nantais? A la suite de cet acte est une quittance du 9 avril 1617, reçue par le même notaire, aux termes de laquelle Antoine Blasselle reconnait avoir reçu dudit doyen et par les mains de messire Jacques Desvaux, prêtre, demeurant au prieuré de La Madeleine de Nantes, la somme de six-vingt livres tournois, pour le parfaict paiement dudit marché.

—

III

UNE RÉCLAME POUR LE SEL POLYCHRESTE, DIT DE SEIGNETTE OU DE LA ROCHELLE.

On lit dans le *Mercure de France*, n° de janvier 1756, p. 234, cette annonce :

« Le public est averti que M. Seignette, conseiller au présidial de La Rochelle, y demeurant, rue des Augustins, continue de composer et débiter le véritable sel polychreste ainsi qu'il a toujours fait depuis la mort de son père, médecin de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans. Il met, comme ci-devant, son parafe dans chaque paquet; ceux qui auront besoin de son sel peuvent s'adresser directement à lui à l'adresse cy dessus. On trouve à Paris du sel de sa composition chez le sieur Le Febvre, marchand épicier, rue des Arcis, au coin de la rue de la Vannerie, à côté de *la petite Vertu.*

» Le public est aussi averti que la demoiselle Esfer Seignette, marchande droguiste à La Rochelle, continue de composer et débiter le véritable sel polychreste, ainsi qu'elle a toujours fait depuis la mort de son père. Elle met son parafe dans le dedans de chaque paquet, et tous ceux qui ne l'ont pas sont faux et supposés aujourd'hui. Ceux qui en auront besoin pourront s'adresser directement à elle à l'adresse ci-dessus. Elle en envoie à tous ceux qui lui font l'honneur de lui en demander. »

Pour la famille Seignette, on pourra consulter la *Biographie saintongeaise* de Damien Rainguet. Jules Pellisson.

—

Digitized by Google

IV

LES LOGES MAÇONNIQUES A L'ILE DE RÉ
(5782 - 5824)

Depuis un demi-siècle environ, je recueille tout ce qui peut intéresser le département de la Charente-Inférieure, particulièrement l'île de Ré ; aussi ai-je réuni de nombreux documents historiques inédits d'une grande valeur.

Comme ancien franc-maçon (Ch.·. R.·. ✠.·.), j'ai lu avec un vif intérêt les pièces qu'a publiées sur cette antique association la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (novembre 1894 ; XIV, 445, et juillet 1895, XV, 271), par trois maîtres de la science, MM. Jules Pellisson, le baron Léon de la Morinerie et Louis Audiat.

Possesseur des archives, correspondances, registres, sceaux et décors de plusieurs loges de l'île de Ré, je crois devoir apporter, à mon tour, quelques détails inédits, en publiant deux listes des membres des deux loges de la ville de Saint-Martin, plusieurs extraits du registre d'architecture, plus une note de banquet.

*
* *

Avant la révolution, il existait deux loges à l'île de Ré : l'une à Saint-Martin, sous le titre de : *La Sagesse*, et l'autre à la Flotte, sous celui de : *Les Amis de l'Ordre*.

En 1782, le futur et malheureux conventionnel Gustave de Chézeaux, ou Dechézeaux, était secrétaire de cette dernière loge. Le 22 août de la même année, il adressa une supplique aux maçons rétais, afin de coopérer largement à la construction et à l'armement d'un vaisseau de ligne offert au roi.

Il est fâcheux que l'exiguité du *Bulletin des archives* et surtout le vote du conseil général qui supprime toutes les subventions précédemment accordées aux sociétés historiques et scientifiques du département de la Charente-Inférieure, ne permettent pas de publier en entier ce document, qui dépeint le patriotisme et la bienfaisance de ce grand citoyen, dont la biographie est à refaire (1).

En 1790, il était vénérable de cette loge, et les autres dignitaires étaient : Achille Dechézeaux, son frère, commandant la garde nationale, depuis conseiller général du canton de Saint-Martin ; J[m] Lem, dont l'arrière-petit-fils est aujourd'hui préfet et chevalier de la légion d'honneur ; Pierre Valleau ; Sibille La Vertu ; Villeneau ; Simon Durand ; Lambert ; Brizard du Roc, maire de cette commune, etc.

En 1807, Pierre Valleau, négociant, en était le vénérable, et maire de cette commune en 1810 (1) ; et le député était Roamildes, officier du G.·. O.·. de France.

---

(1) J'ai en mains tous les documents historiques et archives de cette importante famille.

(1) Petit-fils d'Etienne Valleau, écuyer, capitaine de la marine royale, mort

Digitized by Google

En 1808, il a été fondé une deuxième loge à Saint-Martin, sous le titre de : *Les Amis de la Parfaite Union.*

Parfois, existait une troisième loge, qui appartenait aux régiments en garnison dans l'île de Ré. En 1820, la légion corse avait sa loge sous le titre distinctif de *Siruus* et tenait ses assemblées dans l'un des bâtiments militaires de la citadelle. Le comte de Colbert de Maulevrier en était le vénérable.

A l'île de Ré, il n'y avait pas de chapitre. Le colonel Louis Dubreton, commandant l'île de Ré, qui avait le désir de se faire recevoir Ch.·. R.·. ✠.·., sollicita un congé de quatre jours pour aller en l'île d'Oleron, afin d'être promu à cette dignité. Le lieutenant général commandant la division militaire lui adressa un congé de huit jours et une lettre de félicitation.

En 1809, Joseph-Napoléon, roi d'Espagne et des Indes, était grand maître de l'ordre ; le prince Cambacérès, duc de Parme, grand maître adjoint ; Charles XIII, roi de Suède, grand protecteur ; les princes d'Ysambourg, grands dignitaires, ainsi que Kellermann, duc de Valmy ; le comte Lacépède ; Masséna, duc de Rivoli ; Lannes, duc de Montebello ; le comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; le comte de Beurnonville ; Lefèvre, duc de Dantzick ; Mortier, duc de Trévise ; le comte Sérurier ; Soult, duc de Dalmatie ; le comte de Beauharnais ; le comte de La Tour d'Auvergne ; Augereau, duc de Castiglione ; Junot, duc d'Abrantès ; le comte Pérignon, etc.

Cette nomenclature de hauts personnages prouve que la maçonnerie en France, à cette époque, était en honneur.

***

(A.·. L.·. G.·. du G.·. A.·. de L'Un.·.)

Tableau des officiers et ff.·. qui composent La R.·. L'[·], de Saint-Jean, R.·., Const.·. à l'Or.·. de Saint-Martin de Ré, sous le titre distinctif de *La Sagesse*, à l'époque de la fête de la Saint-Jean d'été 5809 :

De La Croix, Ambroise-Pierre, commissaire de marine, S.·. F.·. P.·. R.·. ✠ .·., *vénérable ;* Mercier, Jean-Pierre, négociant, M.·., *1er surveillant ;* Petit, Pierre, receveur de l'enregistrement au bureau de Saint-Martin, M.·., *2e surveillant ;* Dumont, Charles-Hilaire-Léon, propriétaire, M.·., *orat.·.* (1) ; Brun, Jean-Bruno,

---

en Angleterre en 1701. Mgr Valleau, évêque de Quimper et de Léon, est de cette famille, ainsi que messire Pierre Valleau, bachelier en théologie, maître ès arts, prêtre, prieur de Villedoux, fils d'André Valleau, écuyer, chirurgien du roy et chirurgien principal des troupes et milices de l'île de Ré, et de dame Élisabeth d'Olbec.

(1) Médecin militaire, puis juge de paix à Saint-Martin, mort conseiller de préfecture et chevalier de la légion d'honneur, père du général de division baron Charles-Léon Dumont, grand officier de la légion d'honneur, né à Saint-Martin de Ré le 17 mars 1806, décédé à La Rochelle le 15 octobre 1889. Voir *Revue de Saintonge*, IX, 362. Le général Dumont avait été lui-même franc-maçon dans sa jeunesse, et il racontait gaîment les détails de son initiation.

Digitized by Google

juge de paix de la ville et canton de Saint-Martin, M.·., *secrét.*·.; Bouché, Jean-Joseph, notaire, M.·., *exp.*·. *et arch.*·.; Guenin, Louis, chef de bataillon, M.·., *garde des sc.*·. *et arch.*·. *dec.*·.; Robert, Jean-Pierre, quartier-maitre du dépôt des conscrits réfractaires, S.·. P.·. R.·. ✠.·. *très hosp.*·. *et ord.*·. *des B. B.*·.; Latapie, Jacques, chef de bataillon, M.·.. *M.*·. *des cer.*·.; Souchet, François, négociant, M.·. *C.*·.; Lafond, Emmanuel, pharmacien, *M.*·., *F.*·. *T.*·.; Chaigneau, Louis-Xavier, sous-lieutenant au bataillon colonial, M.·., *secrét.*·. *adj.*·.; Brun, Edouard, enseigne de vaisseau, M.·.; Rivaille, Daniel (1), négociant, *M.*·.; Brizard, Benjamin, capitaine de marine marchande, *M.*·.; Lafond, Jean-Lucien, enseigne de vaisseau, *M.*·.; La Couture, lieutenant à la légion du Midi, M.·.; Prieur, Nestor, quartier-maitre des vétérans, M.·.; Braudon, Jean-Jacques, marchand épicier, M.·.; Enittot, Jean, capitaine d'artillerie, membre de la légion d'honneur, M.·.; Paix-Hans, Henri, lieutenant d'artillerie, membre de la légion d'honneur, M.·.; Thouillaud, François-Mathieu, commis négociant, *comp.*·.; Bourrant, Nicolas, enseigne de vaisseau, A.·.; Dujarie, François-Etienne, perruquier, *A.*·., *F.*·. *servant*.

Député près le G.·. O.·. de France, le T.·. Ch.·. F.·. Beaumé, off.·. du G.·. Or.·.

Adresse à M[r].·. Glosse de La Passée, sous le couvert du V.·. en exercice, à la Saint-Jean 1809.

Fait, clos et arrêté dans un lieu très fort et très éclairé, où règnent l'union, le silence et la paix, à l'Or.·. de Saint-Martin ile de Ré, le troisième jour du douzième mois de l'an de la V.·. L.·. 5808. Et ont signé...

***

Extrait du registre d'architecture, de la L.·. de Saint-Jean, sous le titre distinctif de *La Sagesse*, régulièrement constituée à L.·. de Saint-Martin de Rhé :

« Appert que, dans la séance du vingt-deuxième jour du troisième mois de l'an de la Vér.·. L.·. 5808 ;

» Les FF.·. Noyer ; Braudon ; Michaut ; Aljouet ; Féron ; Boulinneau et Noury ont été régularisés dans les trois premiers grades symboliques, à l'effet de former une L.·. distincte et séparée de la nôtre, sous le titre distinctif des *Amis de la Parfaite Union*, à l'O.·. de Saint-Martin, isle de Rhé.

» Pour raison de quoi, ils ont déclaré être dans l'intention de se pourvoir auprès du Grand Orient de F.·., à l'effet d'obtenir des constitutions et s'exercer dans l'art de la maçonnerie.

» Certifié, le présent extrait, conforme à l'original, par nous, F.·. Robert, S.·. P.·. R.·. ✠, V.·. en exercice, de la R.·. L.·. de la Sagesse, à L.·. de Saint-Martin, isle de Rhé, soussigné.

---

(1) Daniel Rivaille-Dechézeau, gendre du conventionnel Gustave Dechézeaux, fut maire de Saint-Martin et conseiller de ce canton, père du député de ce nom.

Digitized by Google

» Signé : Robert, V.·. S.·. P.·. R.·. ✠ ; scellé et timbré par nous, garde des sceaux et archives, signé : Bouché, M.·. Par mandement de la R.·. L.·., signé : Brun, M.·. Sre.·. »

***

A .·. la G.·. du G.·. A .·. de l'Un.·.

Tableau des officiers et ff.·. qui composent la R.·. [⁘] .·. de Saint-Jean régiment.·., constituée à l'O.·. de Saint-Martin de Ré, sous le titre distinctif des *Amis de la Parfaite Union*, à l'époque de la fête de la Saint-Jean d'été, 5.·. 8.·. 1.·. 0.·. :

Jean-Baptiste Noyer, entrepreneur de bâtiments, M.·., *vén.·.*

Louis Brodon, id. M., *1er surv.·.*

Mathurin Noury, marchand épicier, M.·., *2e surv.·.*

Etienne Gouloumès, adjudant-sous-officier au 3e bataillon colonial, M.·., *or.·.*

François Clesle, sergent-major au 3e bat. colonial, M.·., *secrét.·.*

Augustin Boulineau, maître pouilleur, M.·., *garde des sc.·.*

Antoine L'Ainé, traiteur, maître d'hôtel, M.·., *trés.·.*

Jean-Marie Fraboulet, marchand chapellier, M.·., *hospit.·.*

Louis Galois, maître serrurier, M.·., *couvreur.*

André-Vincent Seicheboeuf, maître tailleur d'habit, M.·., *Mr.·. des cérém.·.*

Pierre Boteau, marchand, M.·., F.·. *terrible.*

Pierre-Durand Bourjoult, maître vitrier, M.·., *maître des banquets.*

Binjamin Chauvet, maître voillier, M.·., *arch.·. décor.·.*

Joseph-Pierre Michaud, receveur des droits réunis, M.·.

René Haljouet, maître vitrier, M.·.

Jean-Baptiste Ferron, maître serrurier, M.·.

Anicet-Gabriel Philipon, maître boulanger, M.·.

Pierre Mounier, maître voillier, M.·.

Pierre Loizeau, marchand de bois, M.·.

Jacques Fayot, maître serrurier, M.·.

Joseph Comérace, maître serrurier, M.·.

Charles Bataillard, sergent-major à la 1re légion du Midi, M.·.

Joseph Tidel, lieutenant à la 1re légion du Midi, M.·.

Pierre Size, sous-lieutenant au 3e bataillon colonial, M.·.

Honoré Genest, marchand, *comp.·.*

Pierre Genest (père), traiteur, maître d'hôtel, *comp.·.*

Pierre Genest, marchand épicier, *comp.·.*

Charles-Victor Girod, sergent-major au 3e bataillon colonial, *comp.·.*

Jean Menet, capitaine de navire, *comp.·.*

Armand Randerj (Randez), sous-lieutenant au 3e bataillon colonial, *comp.·.*

Pierre Duguet, perruquier, Ap.·., F.·. *servant.·.*

Député pour le G.·. O.·. de France, le T.·. Ch.·. F.·. Yno, off.·. du G.·. O.·.

Fait, clos, arrêté et scellé, etc.

Ont signé, etc.

Digitized by Google

***

Enfin, citons « copie d'une planche d'arch.·. à l'O.·. de Saint-Martin, ile de Ré, le 4e jour du 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5812 :

La R.·. L.·. [⁘].·. de Saint-Jean de Jérusalem, régulièrement constituée à l'Or.·. de Saint-Martin, sous le titre distinctif des *Amis de la Parfaite Union*.

V.·. et T T.·. Ch.·. F F.·.,

La R.·. L.·. de *La Sagesse* ayant arrêté dans sa dernière séance que l'installation de ses officiers désignataires aurait lieu le 24 du 4e mois de cette année, jour de la célébration de la fête de notre Aug.·. Patron, elle vous prie de vouloir bien venir, en plus grand nombre possible, assister à cette cérémonie et au banquet qui devra la terminer.

Veuillez ne pas refuser vos lumières, embellir nos travaux et cimenter les nœuds qui nous unissent.

Nous avons la faveur, V.·. et T T.·. Ch.·. F F.·. de V.·. S.·. P.·. L.·. N.·. M.·. D.·. V.·. C.·.

Cy-joint un exemplaire de Notre Tabl.·.

Vos dévoués et aff.·. F F.·. *Le Vénérable*,

Signé : A.·. P.·. De La Croix,

R.·. ✠.·.

Le 2e surv.·. *Le 1er surv.·.*

Signé : Bouché, Signé : Ch. Dumont-Coutant,

M.·. M.·.

Par mand.·. de la L.·. R.·. L.·., signé : Petit, Sre M.·.

Scellé et timbré par nous, G.·. d.·. Sec.·.

Signé ; Guenin.·. M.·.

***

Menu du dîner de 50 couverts, pour le 24e jour du 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5812, à raison de 3 francs par tête :

Potage au pain et au vermisel. — 3. Bœufs bouillis. — 3. Langues de bœuf, sausse poivrade. — 3. Fricamdaux piqués, couverts d'oseille. — 3. Canards désaussés farcis, cercle tomatte. — 3. Vols au vent financiers. — 3. Plats de dinde rotis. — 1. Plat de veau rotis. — 3. Plats d'épinards rotis. — 3. Plats de crème. — 3. Tartes. — 3. Biscuits de Savoie montés. — 3. Salades. — 3. Compotes.

Desserts : — 6. Assiettes de poires. — 6. Assiettes de pommes Rénettes. — 6. Assiettes de pommes d'Apits. — 6. Assiettes de patisseries au petit four. — 6. Assiettes d'amendes. — 6. Assiettes de confitures diverses. — 3. Assiettes de fromages divers. — Pain. — Vins, etc. — Café ou Thé.

Coup du milieu.

***

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L' U.·.

Le 16e jour du7e *** mois de l'an de la V.·. L.·. 5820.

Digitized by Google

Au Vén.·. et TT.·. Ch.·. Ch.·. FF.·. de la R.·. L.·. de Saint-Jean, sous le titre distinctif de la *Parfaite Union*, à l'O.·. de Saint-Martin, île de Ré.

Les membres de la L.·. naissante à l'O.·. de la légion Corse, sous le titre distinctif de Siruus, ont la fav.·. de vous adresser, avec cette planche d'architecture, la députation qui a été nommée afin de vous présenter le tableau de tous les Off.·. de notre At.·.

Nous sommes P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·. Vos dévoués FF.·.

Par mandement de la R.·. L.·., signé : L. MATTEIS, M.·., *secr.*·.

***

En 1824, le frère Genest fils, marchand épicier, était vénérable de la loge des *Amis de la Parfaite Union*.

Cette même année, il a été imprimé, par ordre de cette loge, chez la veuve Cappon, imprimeur du roi, à La Rochelle, rue du Temple, n° 45, un nouveau règlement. A la page 42e, je lis ceci : « Après avoir entendu les observations de plusieurs FF.·. et les conclusions du F. Orat.·., la R.·. L.·. L.·. a adopté, à l'unanimité, le dit règlement pour être mis en activité, et recevoir sa pleine et entière exécution, à dater de ce jour, le deuxième jour du onzième mois de l'an de la vraie lumière 5824.

» Arrêté qu'il sera transcript sur le registre de ses travaux ; qu'il sera imprimé au nombre de *trente* exemplaires ; que ce travail sera confié aux soins de la veuve du F.·. Vincent Cappon, imprimeur à La Rochelle ; et qu'enfin l'original sera déposé aux archives et le tout à la diligence du F.·. O.·., qui demeure chargé de l'exécution des présents.

» Arrêté clos en travaux de la R.·. L.·., le deuxième jour du onzième mois de l'an de la vraie lumière 5824. »

Ce volume n'a été tiré qu'à trente exemplaires, ce qui en explique la grande rareté ; il y en a dix-neuf dans ma bibliothèque.

Ce règlement se compose de 31 chapitres ou sections, et contient 239 articles. Il est à joindre aux autres publications indiquées par M. Audiat dans son *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*.

Th. PHELIPPOT.

—

V

LES POÈTES EXCENTRIQUES DE LA SAINTONGE

II

Une première note (*Revue de la Saintonge*, XV, 173) sur les grotesques littéraires de la Saintonge en vers contenait un certain nombre de noms, les Cadiot, les Jonain, les La Bostrie, les Rougier, etc. La liste était fort incomplète ; elle le sera même après celle-ci. Ils sont légion, ces *poetæ minores*. Quel éru-

Digitized by Google

dit en fera le dénombrement? Quel astrologue découvrira ces nébuleuses qui luisent encore dans l'épaisse obscurité des ténèbres poétiques ? Quel chercheur d'infiniment petits trouvera ces minuscules rimeurs dont les œuvres, par leur platitude même, échappent à l'active attention des collectionneurs les plus acharnés ?

***

Inpirations champêtres — sans doute *Inspirations* — c'est le titre. L'ouvrage commence bien. Infortuné typographe ; malheureux poète ! Personne de vous n'a vu cette énorme coquille ? « Par Michel Boucherie, propriétaire à Brédon, près Matha (Charente-Inférieure). » En voilà un que j'ai oublié dans mes *Poètes propriétaires*. Je m'en repens ; il y méritait une place. « Se trouve chez tous les libraires. 1847. » *Se trouvait*, peut-être. Mais quel marchand de livres, quel bouquiniste émérite, garde encore dans le fin fond de son arrière-boutique un exemplaire, un seul, de ces *Inpirations champêtres* ? Il faut être l'amateur diligent, soigneux, qu'est M. Jules Pellisson pour posséder encore la rare plaquette.

Ah ! confrère Pellisson, s'il vous est jamais arrivé de laisser dans vos nombreux mémoires passer une faute typographique, je ne dis pas une erreur — Dieu seul qui sonde les reins et les cœurs aurait l'œil assez perçant pour en dénicher une — je crois qu'au jour du dernier jugement, toutes ces peccadilles — inévitables pour un écrivain — que vous n'avez pas commises, vous, vous seront excusées, pardonnées, amnistiées : vous avez été le refuge des malheureux qui ont chanté des inepties, l'asile des ratés de la poésie, le bon Samaritain des éclopés de la lutte pour l'existence littéraire, des désespérés de la gloire ; vous les avez recueillis, réchauffés, hébergés ; vous les soignez pieusement ; c'est chez vous qu'on est sûr de les trouver ; vous les exhibez doucement à vos amis : « Voyez donc celui-ci ! Admirez donc celui-là ! Vous ne connaissez pas Polydore ; vous n'avez pas lu Amouroux ! Prenez Veillon ; il vous prouvera que tous les fléaux qui affligent la terre, phylloxéra, blackrot, mildiou, dont seul M. Xambeu dirait les noms, prénoms, vertus et qualités, défauts et malélices, viennent de ce que les téléphones, les télégraphes, les tramways soutirent l'électricité du sol, ainsi appauvri. Et Boucherie ! il vaut son pesant d'or. C'est l'unique poète qui soit sorti des presses de Saint-Savinien, et il n'est pas mentionné dans l'*Essai sur l'imprimerie.* »

L'opuscule de Boucherie, 46 pages, petit in-octavo et la table, porte au verso du titre : « St-Savinien, Typ. Saudau aîné et fils. » Il est dédié « à M. J.-C. Sebillaud, notaire à Burie ; avril 1847. »

> Tu fus le confident de mes premiers essais,
> Cher ami, *dans ce jour*, à toi, je les dédie.
> Jamais ma muse encor n'a connu le succès ;
> Aussi dans sa démarche elle n'est pas hardie.

Digitized by Google

Ah ! c'est bien lentement qu'elle vient même à toi...
Si tu dis : « Tu me plais », que ces mots seront doux
Et d'un présage heureux pour ton cher Boucherie !

Il célèbre l'hirondelle, trois pièces sur l'hirondelle.

Aujourd'hui l'hirondelle
N'a point sur mon volet, en repliant son aile,
Comme les jours passés dit son chant du matin.
Doux chant qui m'éveillait au lever de l'aurore...
. . . . . Elle revint sur mon toit se placer,
Elle y chanta. Quels chants redit sa voix plaintive?
Ah ! c'était ses adieux, elle allait s'élancer
De la plage française à l'africaine rive.
Eh bien, je fus son hôte en les jours de l'été,
Je la vis sous mon toit avec sécurité
Elever sa famille. Oh ! qu'elle était contente...
Oh ! reçois mes adieux, toi, qui de ma chaumière
Par ton chant matinal chassais, chaque matin,
Le sommeil qui pesait sur ma faible paupière.
Hélas ! tu t'enfuis donc au rivage lointain ?
Je ne t'entendrai plus. Pour moi quelle souffrance !
Nul hôte de nos bois ne me consolera...

Il paraît qu'à Burie les hirondelles sont d'une espèce particulière. Elles chantent en « les jours de l'été » et « chaque matin » chassent le sommeil « qui pèse sur de faibles paupières ». Ces poètes ont des grâces d'état ; ils se plaisent aux « chants » de l'hirondelle. Anacréon aimait bien le chant de la cigale.

L'hirondelle a quitté les plaines de l'Afrique...
Elle viendra demain, en poète lyrique,
Chanter dans ces vallons, me réveiller encor.

Boucherie vante « l'homme des champs » qui sait les douze constellations du zodiaque :

Il a semé son champ, quand dans le sagittaire,
Entre l'astre animant la terre par ses feux,

et qui

A vu dans le vallon, et sous le verd feuillage,
Danser, pendant l'été, les beautés du village,

lesquelles n'avaient sans doute pas d'autre occupation, « pendant l'été ».

Il chante la violette, « la rose un matin » :

Quel doux parfum répand son beau sein de vestale.
Et je crois lire enfin sur son plus beau pétale :
« Je suis belle, mortels, de ma virginité »;

« la rose un soir » :

Les oiseaux du bosquet vêtus de beaux plumages,
La fauvette cachée en le hallier lointain
Saluaient sa naissance en leurs tendres ramages...
Hélas ! je ne vois plus tes odorants pétales,
O rose, qui trônais dans les jours du printemps.
Règne de la beauté, tu dures peu d'instants.

Digitized by Google

Les sentiments sont honnêtes : toujours *feuillage* rime avec *village* et *montagnes* avec *campagnes*, et les inversions sont parfois un peu hardies.

Des vers ses compagnons, méprisant la peuplade,
J'aperçois un insecte, un nouvel Encelade,
S'élever, s'élancer au sommet de la fleur.
Mais de la fleur... pourquoi t'élancer à la cime ?
. . . . . .
Pour ton retour, printemps, ô combien de vœux fais-je ?

En revanche la rime est toujours riche.

*
* *

La richesse de la rime, Louis Amouroux en fait fi ; il la dédaigne ; du reste il l'ignore complètement, ainsi que la quantité, la mesure, l'hiatus, l'élision et bien d'autres règles plus ou moins gênantes. La seule rime riche qui se rencontre peut-être dans ses 24 pages est celle de *Lise* qui forcément amène *église*, une église où l'on voit toute espèce de choses, plus ou moins édifiantes :

Car ce peuple n'a point du tout de religion.
Le dimanche matin, *ils* s'en vont à l'église,
L'un pour y babiller, l'autre pour y voir Lise.
Tandis que chacun prie, ou bien le fait semblant,
La maligne Elisa cause avec son amant...
Ernest de son côté obtient un rendez-vous.
Adolphe l'amoureux presse deux *beaux* genoux.

« Tandis que chacun prie » ? et les genoux sont « beaux » ; qu'en sait-il ? Hélas ! il en dirait bien davantage, mais il a peur ; peur de qui ? peur de quoi ? Devinez : du « pâle jésuite ». Cette frayeur du jésuite est une date ; en effet, nous sommes en 1840 :

Ce scandale laissons et finissons bien vite :
Il me semble déjà voir un pâle jésuite,
Sous peine d'anathème, interdire mes vers.

Et savez-vous quel est le lieu où « le peuple n'a point du tout de religion», mais où pourtant « chacun prie », pendant qu'Adolphe « presse deux beaux genoux » ? c'est un pays de Gascogne ; on s'en doutait. « *Poésie fugitive* sur une jolie petite ville du département de Lot-et-Garonne, située sur une hauteur qui domine une plaine de trois lieues. »

Oui, mon pays natal, superbe Monflanquin,
Avec le même orgueil qu'un valeureux romain
Qui est fier d'être né au pied du capitole,
Pour parler de tes murs, j'ai toujours la parole.

Quel ravissant endroit que « ce moderne Parnasse » ! Sans doute il n'est pas « habité par Homère ou Le Tasse » ; cependant

Son front majestueux, qui forme un arc-en-ciel,
S'élève avec fierté vers la voûte étoilée.

Digitized by Google

On y voit « une onde pure », qui porte

Le cristal de ses eaux, coulant avec lenteur
Sous un jeune peuplier ou bien un vieux pleureur;

« un moderne Esaü » qui,

Vient de donner la mort à un très beau faisan;

puis des plaines, des montagnes, des maisons, des vallons, des moissons :

Le riche propriétaire, aux heures de loisir,
Tout en donnant le bras à sa tendre compagne,
Il peut apercevoir ses riantes campagnes.

Il y a un tableau délicieux, une véritable idylle; c'est

Quand ce même soleil, cette clarté divine
Vous donne à l'horizon la couleur purpurine,
Qu'il va jeter ses feux dans le sein de Thétis...
Les filles aussitôt abandonnent leurs mères
En cherchant d'échapper aux regards de leurs pères;
Elles donnent leurs bras à leurs tendres amants
Afin de les conduire auprès de leurs parens...
Sous prétexte souvent d'une blessure au pied
Sur le tendre gazon Victorine s'assied...
Enfin ils se relèvent, la blessure guérie,
L'un sur l'autre appuyés traversent la prairie...

et cela se termine par l'éloge

De ce pays charmant, de délice et d'amour.
Adieu, trois fois adieu, la plus belle des villes.

*
* *

C'est Jules Andrieu, on se le rappelle, qui nous avait, par la publication de ses *Excentriques et grotesques littéraires de l'Agenais*, donné l'idée de rappeler quelques noms de grotesques de la Saintonge. Il ne citait qu'un Agenais, Cahuac, qui appartient un peu à notre pays par son *Tableau critique de la capitale de la Saintonge*.

Pourquoi ne mentionnait-il pas aussi celui dont il parlait ainsi dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais*, tome I, page 14 : « Amouroux (Louis), soldat-poète, né à Monflanquin le 17 mars 1815. Il eut maille à partir plusieurs fois avec les tribunaux militaires, et finit probablement ses jours en purgeant une grave condamnation. Il fit imprimer les deux petits recueils suivants, d'ailleurs assez médiocres : *Poésies diverses*, par L. Amouroux, détenu à la prison militaire de Dax, venant d'obtenir sa grâce du roi des Français (Bordeaux, Th. Lafargue, 1838, in-8° de 16 p.) ; *Poésies diverses*, par L. Amouroux, chasseur d'Afrique (Villeneuve, impr. E. Glady, 1843, in-8° de 16 p.). Chacun de ces deux recueils fut tiré à 500 exemplaires. » Le regretté bibliographe ne pourra pas ajouter à ces deux ouvrages un troisième, celui qui nous occupe : Andrieu mourait au

Digitized by Google

moment où paraissait notre livraison de mai ; mais il en est un à qui il aurait pu donner une place, comme voisin, étant sur la frontière de l'Agenais, né dans la commune de Queyssac, surtout comme ayant biographié Bernard Palissy.

Nous avons nommé Antoine Taillade, tailleur à Saintes, qui, dans sa « *Biographie en vers de Bernard Palissy*, précédée d'une préface dédiée à sa mémoire » (Saintes, imp. Hus, 1868, in-32, 10 pages), a raconté à son héros qu'il était son compatriote :

Votre pays natal se devine sans doute,
La Chapelle-Biron et le mien c'est la Moute.
Je connais ce pays, et, je devine juste,
Vous dûtes le quitter pour devenir illustre.

Les rimes *juste* et *illustre* ne sont pas d'une *justesse* exemplaire ; mais l'auteur explique la chose en prose : « Voici comme j'en juge. D'abord je connais parfaitement la chapelle et le château de Biron, je suis né à trois *lieux* de là ; j'étais domestique à La Chapelle — erreur, c'est *La Capelle* — pour garder le bétail et ramasser des marrons. Alors, je puis dire que la chapelle et le château de Biron sont situés dans un vilain endroit, dans un pays très pauvre, ne produisant presque rien, que des marrons, des pommes de terre et du maïs... »

La preuve n'est peut-être pas tout à fait convaincante ; mais il célèbre l'Agenais Palissy avec tant de conviction :

Inventeur sans pareil
Nuit et jour vous cherchâtes ;
En dépit du sommeil
Un beau jour vous trouvâtes.

Si les corporations
Sont aujourd'hui si fières
De voir une distinction
Orner leurs boutonnières,

L'honneur en est à vous
Et à vos grands travaux ;
Vous serez, croyons-nous,
Remède à tous nos maux...

De vos plus tendres ans, d'après ce que je pense,
Avez abandonné le lieu de votre enfance.
Des barons de Biron vous suivîtes la pente,
Au lieu de voir le Lot vous vîtes la Charente.

Comme tout inventeur sans doute vous trouvâtes
Des niais, des détracteurs ; quand même vous marchâtes
Poussé par le progrès, le flambeau du zéphir...

*
* *

C'est probablement aussi « poussé par le flambeau du zéphir » que l'autre compatriote « L. Amouroux, soldat au 48e de ligne » et « Monflanquinais », a composé un *Poème en trois chants*, imprimé avec ce vers pour épigraphe :

La gloire fut toujours le guide des Français.

Digitized by Google

« Saintes, typographie de veuve Chavignaud, 1840 » ; in-32, de 24 pages. Prix : 1 franc.

Ce *Poème en trois chants* a un peu plus de dix pages ; il est suivi de : 1° « *Vers légers* qui me furent demandés par un ami détenu pour cause militaire, et que j'ai mis dans sa bouche :

De ma prison échappez-vous, mes vers...
Ma mère en pleurs regrettera son fils.
Ce souvenir fait déchirer mon âme
Et nul mortel dans ses sombres ennuis
Ne lui dira : Consolez-vous, Madame ! »

2° de *Poésie fugitive* sur Monflanquin ; 3° *Une désertion. Don Carlos, ou la reine d'Espagne,* avec cette mention au bout de la troisième page : « Fin du troisième chant » ; enfin, d'une *Elégie à la mémoire de Napoléon.* L' « avant-propos » explique le pourquoi de l'œuvre : « Le regret de ne pouvoir conquérir *(concourir ?)* à la noble tâche de consolider les libertés espagnoles en partageant les périls et les fatigues des dix mille volontaires pris dans les différents corps, m'a engagé à rimer quelques vers en leur faveur. Les premiers entre les mains desquelles se trouveront quelques uns de mes exemplaires, auront la bonté, en reconnaissant le faible de ma poésie, de croire que celui qui les griffonna n'est poète, orateur, ni romancier, mais bien fusilier au 48e de ligne, revêtu d'un grossier pantalon rouge et d'une lourde capote. » Ce qui prouve évidemment que si le pantalon rouge eut été d'une plus fine étoffe, les règles de la versification eussent été mieux observées, et la capote moins « lourde », les vers plus légers.

Sur l'aile des combats, partez, jeunes héros.
Isabelle en ses murs assise sur son trône
Vous nomme avec orgueil soutiens de sa couronne.

Le « chant troisième » a pour titre : « La Gloire apparaissant à une sentinelle se plaignant de son absence » :

Le ciel était serein, la voûte sans nuage,
Les oiseaux par leurs chants égayaient les bocages ;
Par l'odorat des fleurs l'air était embaumé...
Sans aucun intérêt je fesais ma faction,
En pensant quelquefois au toit de ma maison,
Quand tout à coup, levant le bras avec violence,
Je prononçai ces mots, même avec véhémence :
« Voilà quatre printemps que je sers mon pays
Sans avoir vu briller le fer des ennemis... »
Et ces mots prononcés, je reprends ma posture,
Pour souffrir plus encor d'une peine trop dure.

Mais la Gloire lui apparaît pendant qu'il « fesait sa faction sans intérêt », et « levait le bras avec violence » pour reprendre ensuite « sa posture » :

César était à droite avec le sage Ulysse
Qui de sa vie fesait ce noble sacrifice,
Annibal, Scipion, ses adroits généraux
Recevaient dans ce char le prix de leurs travaux.

Digitized by Google

Il y avait aussi :

Dans ce char magnifique le grand Léonidas
Qui tenait par la main cet Epaminondas
Qui laissait, disait-il, deux victoires pour filles
Qui vaudraient pour le moins deux illustres familles...

« le brave Duguesclin » :

Condé lui souriait à côté de Vauban,

et Turenne et Villars :

Et me montrant du doigt dans son char magnifique,

vaste surtout,

Me fit apercevoir le plus heureux physique :
C'était Napoléon, dessous un dais assis.

Hélas ! quand la Gloire lui eut bien promis la victoire, que les Français auraient des succès et que

Si Philippe ton roi parait régner tranquille
Le courage à son cœur il n'est pas indocile ;

L. Amouroux, qui célébrait si bien les guerriers et voulait à toute force cueillir des lauriers, fut envoyé sur la frontière espagnole ; il déserta. C'est lui qui nous l'apprend ; et même, sans se déconcerter, comme il avait exalté les héros qui quittaient « un trop lâche repos », il appelle la muse pour plaindre ses malheurs :

Les mortels aujourd'hui ne veulent voir en moi
Qu'un lâche déserteur, qui fut traître à son roi.
O muse, que j'appelle, au moins de ta sagesse
Toi seule n'a dû voir qu'une erreur de jeunesse.
En rimant aujourd'hui dans ma sombre prison,
Viens m'aider à chanter ma triste désertion.

Quelle chûte, mon Dieu ! quelle chûte ! Et quel noble sujet de poème épique qu'une « triste désertion » !

Louis Audiat.

—

VI

UN CHEF VENDÉEN

DANIEL DANIAUD DU PÉRAT

I

Isaac-*Daniel*-Jean Daniaud-Dupérat, né à Cognac, le 25 novembre 1768, de Jacques-Salomon Dupérat, homme de loi, et de Charlotte Robin, figure dans la *Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente* qu'a publiée Sénemaud. Sa notice a paru, page 79, dans le *Bulletin* de la société archéologique de la Charente, année 1861 (3e série, 3e volume, 1863). On

Digitized by Google

dit que, parti comme cavalier volontaire, il joignit les Vendéens après la prise de Thouars en avril 1793, devint aide de camp de Lescure, et fut blessé le 13 mai à la prise de La Châtaigneraie. Il servit ensuite sous le marquis de Puisaye, commanda sous Sapinaud l'infanterie de l'armée royale, dite du centre, eut part à la prise de Légé, aux combats de Chauché, de Challans, et se trouva à toutes les actions qui précédèrent la pacification de La Jaunais, dans laquelle il fut compris (1795). Il passa ensuite dans l'Anjou et se rendit auprès de Stofflet, général en chef de l'armée d'Anjou depuis la mort (mars 1794) de Henri de La Rochejacquelein.

Dupérat, tombé au pouvoir de l'ennemi, fut condamné à être détenu jusqu'à la paix. Il s'échappa en mars 1796 du Bouffay, où il était prisonnier depuis quatre mois, se rendit à Lyon, puis revint en Vendée pour profiter de l'amnistie. Sous prétexte d'opérations commerciales, il faisait de nombreuses acquisitions de plomb qu'il dirigeait sur La Rochelle. Trouvé près de Saintes (1804) nanti de 17,000 francs de lettres de change, il fut emprisonné à Nantes comme caissier d'une association royaliste et fut condamné à deux ans de détention. Enfermé au temple, à Paris, puis à Vincennes, enfin à Saumur, il ne recouvra sa liberté qu'à la chute de l'empire. En mars 1815, il reprit les armes en Vendée, succéda à La Rochejacquelein dans le commandement du 4e corps de l'armée royale; il fut fait maréchal de camp le 15 mai. A la seconde restauration, il fut nommé prévôt de Niort, et mourut, commandant le département de la Vendée, le 12 octobre 1826.

Mme de La Rochejacquelein a plusieurs fois, dans ses *Mémoires*, rendu hommage à sa bravoure, à sa franchise, à son honnêteté. P. 115 (édition de 1823) : « MM. Daniaud-Dupérat et le chevalier Piet de Beaurepaire, âgés de 18 ans, célèbres à l'armée par leur bravoure, devinrent deux de nos meilleurs officiers » ; — p. 151, elle raconte l'aventure de La Flèche, si caractéristique; — p. 168, à la reprise de Châtillon, « tous les bagages de l'armée républicaine tombèrent entre les mains des Vendéens; la voiture même de Westermann fut prise. Quatre jeunes officiers eurent l'étourderie de briser le coffre de cette voiture. Le bruit se répandit alors qu'ils y avaient trouvé beaucoup d'argent et se l'étaient partagé. Mais M. de Lescure ayant dit au conseil que l'un des quatre, le brave Dupérat, lui avait donné sa parole qu'il n'y avait rien dans le coffre, l'estime générale qu'inspirait cet excellent officier empêcha de donner suite à ces propos, ce qui fut bien honorable pour lui » : — p. 385, entrevue avec les représentants du peuple ; — p. 398 : « MM. Dupérat, Forestier, Renou, Duchesnier, Jarry, Cacquerey, le chevalier de Chantereau et quelques autres pénétrèrent en Bretagne, se cachèrent d'abord, puis allèrent joindre les chouans de M. de Puisaye, aussitôt qu'ils se montrèrent, et combattirent avec eux... » — p. 432 : « MM. Forestier, de Céris, du Chesnier furent aussi condamnés par contumace. M. Goguet fut exé-

Digitized by Google

cuté en Bretagne ; l'intrépide M. Dupérat, enfermé pour le reste de ses jours... »

On trouve aussi quelques indications sur Daniaud dans *Le procès d'un aide de camp de Charette*, par M. Louis Audiat (Voir aussi *Revue du Bas-Poitou*, p. 337, 1re année, n° 4), et dans *Les Chesnier du Chesne*, notice biographique (Saintes, 1889), ou *Revue de Saintonge*, IX, 381, janvier 1889) : « Chesnier du Chesne fut chargé, en 1804, de réorganiser la Vendée et d'y faire transporter des armes et des munitions ; il y était au mois de juin avec Daniaud dit Dupérat et Gogué, quand ce dernier fut arrêté à la suite de la découverte de l'agence de Nantes. Une commission militaire, séant à Nantes le 14 décembre 1805, condamna à la peine de mort Duchesnier, Céris, Forestier, Papin, contumax, et Jean-Baptiste Gogué, présent ; Daniaud, à deux années... Jean-Baptiste Gogué subit son jugement le 14 décembre 1805. Du Chesnier resta sous le poids de cette condamnation jusqu'à la rentrée du roi. »

Enfin, dans la *Revue historique* de mai 1895, *Récits de la chouannerie. L'agence anglaise à Bordeaux* (Voir *Revue de Saintonge*, XV, 291), ou encore dans *La police et les chouans sous le consulat et l'empire*, M. Ernest Daudet parle aussi de notre personnage : « Daniel Daniaud Dupérat, qui, lui aussi, avait fait le coup de feu. » (Voir plus bas, page 66.) M. Ernest Daudet expose en outre le rôle joué à Bordeaux et en Vendée par Daniaud ; il parle même de ses dénonciations contre ses complices. Daniaud traître, lui si dévoué, si brave, vanté par tous, par Mme de La Rochejacquelein comme un type de loyauté, voilà qui renverse nos idées. Paroles imprudentes peut-être : est-ce assez pour voir là un complice de la police impériale ? Ses actes antérieurs et postérieurs à sa détention protestent contre cette accusation.

L. A.

II

Les Daniaud sont originaires de la paroisse d'Houlette, canton de Jarnac-Charente. (1) Le père de notre Daniaud, né à Houlette

---

(1) Il y avait à Cognac une autre famille Daniaud, dont était Louis Daniaud, maître chirurgien. Le premier membre de cette famille est mort le 22 décembre 1738, et fut enterré dans l'église Saint-Léger le 23, à l'âge de 67 ans, époux de Madeleine Guillet. Le 9 février 1740, eut lieu, à Cognac, le mariage de Jean-Louis Daniaud, chirurgien, fils du précédent, avec Marie Yvon, fille de Jean Yvon, notaire royal. Leur postérité s'est composée de : Jean-Louis Daniaud, né le 24 juin 1742, marié, vers 1767, à Jeanne Cholet, desquels sont nés : 1° Le 30 juillet 1768, Marie-Jeanne ; 2° le 5 mai 1770, Jean-Louis-Marie ; 3° le 24 juin 1772, Jean-Louis ; 4° le 29 octobre 1777, Elisabeth ; 5° Michel, mort à 12 ans le 7 décembre 1784.

Jean-Louis Daniaud est mort subitement le 22 juillet 1778, veuf de Marie Yvon, morte le 18 mars 1772. Son fils, Jean-Louis Daniaud, aussi chirurgien, époux de Jeanne Cholet, est décédé à l'âge de 41 ans, le 16 juin 1783. Jean-Louis-Marie Daniaud, né en 1770, avait 24 ans en 1794.

Digitized by Google

avant 1737, vint à Cognac comme clerc chez Me Ambroise Robin, procureur, dont il courtisa la fille ainée, Charlotte, née à Cognac le 3 octobre 1736, et qu'il épousa, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante, extraite des registres de la paroisse de Saint-Léger de Cognac : « Le 20 décembre 1763, mariage de sieur Jacques Daniaud, praticien, de la paroisse d'Houlette, fils de Daniel Daniaud et de Dlle Anne Maurin, avec Dlle Charlotte Robin, fille de Me Ambroise Robin, procureur, et de Marie Martin. Daniaud. Robin. Chauvin, *vicaire*. »

De ce mariage sont nés plusieurs enfants : 1° Marie-Anne-Charlotte Daniaud, morte à l'âge de 18 mois; 2° le 23 novembre 1765, Ambroise-Salomon ; 3° le 10 septembre 1766, Jacquette-Charlotte, mariée, le 26 septembre 1789, à François Poultier, chirurgien, de la paroisse de Vars, diocèse d'Angoulême ; 4° le 11 octobre 1767, André-Jacques-Salomon ; 5° le 22 novembre 1768, Isaac-Daniel-Jean (1) ; 6° le 19 mars 1770, Marie-Elisabeth, morte à 18 mois ; 7° en 1771, Jacquette-Charlotte-Marthe, morte en 1774; 8° le 7 février 1773, Julie, mariée, le 26 novembre 1791, à Joseph du Sablon, de Brives-sur-Charente; 9° le 11 mars 1774, Ambroise-Daniel.

Le 10 novembre 1784, fut inhumée par Dabescat, curé de Cognac et archiprêtre de Bouteville, dame Robin, âgée de 48 ans, épouse de Me Jacques-Salomon Daniaud, procureur au siège royal de Cognac... Signé : Dabescat, curé de Cognac et archiprêtre de Bouteville.

En l'an VII, Dupérat étant considéré comme émigré par le district de Cognac, on mit les scellés sur tous les meubles et effets mobiliers de son père, et Gabeloteau, notaire, fut chargé de la pose et de la garde des scellés et de l'inventaire. Salomon Daniaud était considéré comme commun en biens avec son fils, par suite du décès de Charlotte Robin. Sarrazin, officier municipal, délégué, et Gabeloteau se présentant devant Daniaud père, 29 thermidor an VII (17 août 1799) et lui faisant connaître le but de leur mission, celui-ci déclara qu'il avait des certificats constatant que son fils n'était pas émigré, qu'il avait habité Lyon, Nantes, La Flocelière (Vendée), Ecoyeux, etc. Mais ils n'en remplirent pas moins leur mission, à Cognac, ce même jour, et le 1er fructidor au lieu du Treuil, commune de Saint-Laurent des Combes, maison de Daniaud père. Or, quand, le 9 brumaire an VII

---

(1) « Le 25 novembre 1768, a été baptisé Izaac-Daniel-Jean, né le 22 du présent mois, fils légitime de Me Jacques-Salomon Daniaud, procureur au siège royal de cette ville [Cognac], et de Dlle Charlotte Robin. Ont été : parrain, Me Izaac Chauvin, notaire royal et procureur au même siège, et marraine, Dlle Jeanne Gilbert (épouse d'André Robin jeune, procureur) ; par moy soussigné, en présence de Me Ambroise Robin, grand-père de l'enfant, et d'André Robin, son oncle, qui ont tous signé avec nous. Robin l'aîné. Chauvin. Jeanne Gilbert. Foucaude Chauvin. Marianne Robin. Robin. Roux Robin. Daniaud. Dabescat, *curé de Cognac*. »

Digitized by Google

(31 octobre 1799), on se présenta pour la levée des scellés, on trouva la porte fermée ; on appela à haute voix ; rien. On partit en dressant un procès verbal, qui fut transmis aux autorités du département.

Jacques-Salomon Daniaud était procureur depuis 1765 ; en 1791, il devint avoué au tribunal du district de Cognac. Le 13 novembre 1823, il décéda à Cognac, qualifié « avoué, veuf de dame Charlotte Robin ». Il était âgé de 87 ans. A ce moment il ne restait des neuf enfants de Jacques-Salomon Daniaud que Jacquette, veuve de Poultier ; Julie, femme de Joseph du Sablon, et Daniaud du Pérat, qui avait été institué légataire universel par testament olographe de son père. Il y eut procès entre le frère et les sœurs. On trouve trois consultations élaborées sur les droits des parties dans la succession, à Cognac, à Poitiers et à Bordeaux.

Le 26 octobre 1783, Isaac-Daniel-Jean Daniaud, âgé alors de 15 ans, fut parrain, à Cognac, de Charlotte-Victoire Robin, sa cousine, avec Charlotte Daniaud, sa sœur, plus tard Mme Poultier. Il n'a pris le nom de Du Pérat qu'en 1791, au mariage de sa sœur Julie, et pour se distinguer de son frère aîné, André-Jacques-Salomon.

Les journaux royalistes ont imprimé, en 1826, un article nécrologique fort élogieux, que Sénemaud n'a pas publié en entier dans sa notice, et qui se terminait ainsi : « M. Izaac-Daniel-Jean du Pérat, maréchal de camp, commandant la 4e subdivision de la 12e division militaire, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur, né à Cognac le 22 novembre 1768, fils de feu Jacques-Salomon Daniaud et de feue Charlotte Robin, vient de mourir à Paris, à l'hôpital du Val-de-Grâce, le jeudi 12 octobre 1826, âgé de 56 ans environ (1). Du Pérat, après avoir été aide de camp du marquis de Lescure, commanda successivement plusieurs corps dans les armées royales de la Vendée ; Mme de La Rochejacquelein l'a cité souvent, et toujours avec éloge, dans ses *Mémoires*. Il avait épousé une dame de La Fontenelle de Vaudoré, de La Châtaigneraie, veuve Lerond. »

A sa mort il avait, non pas 56 ans, mais bien 58 ans moins 40 jours.

P. DE LACROIX.

III

Je peux fournir quelques renseignements, très précis, sur Daniaud-Dupérat, chevalier de Saint-Louis : je tiens ces renseignements de mon père, qui était cousin germain de Daniaud ;

---

(1) Acte de décès de Daniaud Dupérat. Commune de Paris, 12e arrondissement. Hôpital militaire.

Des registres des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit : « M. Danyaud Dupérat, Izaac-Daniel-Jean, âgé de 56 ans, maréchal de camp, commandant la 4e subdivision de la 12e division militaire, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur, en convalescence par ordre ministériel, né à Cognac, canton du département de la Charente, fils de feu Jacques-Salomon et de feue Charlotte Robin, est entré audit hôpital le 4 du mois de septembre et y est décédé le 12 octobre 1826... »

Digitized by Google

son père, qui était procureur, avait épousé une sœur d'Ambroise Robin, procureur, mon grand-père paternel.

Après la pacification de la Vendée, Daniaud-Dupérat fut incarcéré à Vincennes pendant 12 ans. Il fut président de la cour prévôtale de Poitiers pendant quelque temps ; il donna sa démission parce que, d'après lui, la défense des accusés n'était pas libre.

Il fut général commandant le département des Deux-Sèvres.

Il s'était marié à Poitiers, je ne sais pas exactement l'époque, mais probablement en 1815, avec une demoiselle de Fontenelle, veuve d'un conseiller à la cour de Poitiers.

Ses papiers et son portrait, si son portrait a été gravé, sont restés entre les mains de sa veuve ; je n'ai pas entendu dire que la sœur de Daniaud, Julie du Sablon, ma tante, ait eu en sa possession les papiers de son frère ; sa belle-sœur lui avait remis la croix de Saint-Louis de Daniaud-Dupérat ; voilà, seulement, ce qui est à ma connaissance.

Les Du Sablon étaient de Saintes.

Accusé de royalisme, le frère de Daniaud-Dupérat fut incarcéré à Cognac avec Perrin et Poirier (1) : condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, ils furent exécutés à Paris.

C'est à la suite de l'exécution de son frère que Daniaud-Dupérat joignit les troupes vendéennes. Mme de Larochejacquelein parle de lui dans ses *Mémoires*.

Alexandre Robin.

IV

L'aïeul paternel de madame Callandreau étant cousin germain du général Daniaud-Dupérat, je puis donner sur celui-ci quelques renseignements certains.

Le père du général, Jacques-Salomon Daniaud, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles, procureur au siège royal

---

(1) Le 14 prairial an II (2 juin 1794) avec Valérie Maraulin, femme de Pasquier Saint-Projet, furent condamnés à mort : Philippe Perrin, âgé de 26 ans, né à Cognac, y demeurant, marchand d'eau-de-vie et cultivateur, pour avoir fait l'éloge des brigands de la Vendée, et André-Jacques-Salomon Daniaud, né à Cognac, âgé de 26 ans, ex-clerc de procureur à Paris, tous deux officiers dans le bataillon des agriculteurs envoyé sur les côtes de La Rochelle, domicilié à Ecoyeux, comme conspirateur. Ils avaient été dénoncés tous deux par l'administration du district de Cognac, pour intelligences avec les Vendéens ; on avait trouvé une lettre adressée à Perrin et datée du quartier général de Saumur le 3 août 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII, et signée du vicomte de La Roche, qui le pressait de rejoindre les insurgés.

Le 28 messidor an II (16 juillet 1794) furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris : Pierre Poirier, ex-noble, né à Cognac, 36 ans, cultivateur, ancien maire de Saint-Laurent, et sa femme, Marguerite de Loradour, née à l'Ile-Jourdain, « accusés d'avoir mal parlé de la convention, fait des vœux pour les brigands ; la femme, par exemple, d'avoir dit : « Il vaut mieux se soumettre à des gens qui sont plus que nous, qu'à de la canaille. »

Dans cette même fournée étaient Marie-Rose de Chamborant, veuve Duplessis, 45 ans ; Catherine Duplessis-Lamerlière, 29 ans ; Jean Gellé, ex-curé de Villejoubert en Angoumois, etc.

Digitized by Google

de Cognac, puis avoué en ladite ville, était né du mariage de Daniel Daniaud, marchand, en la paroisse de Houlette, et d'Anne Maurin ; il décéda à Cognac en novembre 1823.

Il avait épousé, en l'église Saint-Léger de Cognac le 20 décembre 1763, Charlotte Robin, née sur la paroisse Saint-Léger le 3 octobre 1736, dont le père était Ambroise Robin, notaire royal et procureur au siège royal de l'élection de Cognac, et la mère, Marie Martin ; elle décéda à Cognac le 9 novembre 1784, laissant les 2 fils et les 2 filles ci-après : 1° André-Salomon (l'acte de baptême porte André-Jacques-Salomon), né le 11 octobre 1767, guillotiné à Paris 2 juin 1794 ; 2° Isaac-Daniel-Jean (le général) ; 3° Jacquette-Charlotte, née à Cognac le 10 septembre 1766, y décédée le 1er mai 1834, mariée en l'église Saint-Léger le 26 septembre 1789 à François Poutier, docteur en médecine, sieur du Ranseuil en la paroisse de Vars, près Angoulême, et 4° Julie Daniaud, née à Cognac le 7 février 1773, y décédée en 1867, mariée dans l'église Saint-Léger en 1791 à Me Joseph du Sablon, seigneur de Brives sur Charente. 5 autres enfants (2 fils et 3 filles) étaient morts en bas âge.

Le général Daniaud-Dupérat (ainsi nommé d'un domaine appartenant à son père au village du Pérat, en ladite paroisse de Houlette) naquit à Cognac le 25 novembre 1768, et décéda à l'hospice du Val-de-Grâce, à Paris, en novembre 1826. Il avait épousé (contrat devant Millochin, notaire à Fontenay-le-Comte, le 1er septembre 1817, Charlotte-Germaine-Flore de La Fontenelle de Vaudoré, qui se remaria à Casimir-Benjamin-Isidore Chevallereau de Sély et décéda le 25 novembre 1833 à La Châtaigneraie (Vendée).

Par acte passé le 1er août 1826 devant Me Hubaud, notaire à Cognac, mon prédécesseur, Mmes Poutier et du Sablon procédèrent avec leur frère au partage des successions de leurs père et mère ; Dupérat y est qualifié maréchal de camp des armées du roi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la légion d'honneur, commandant le département de la Vendée. Ce partage constate une fortune assez considérable : neuf maisons à Cognac, rues de la Grille, du Minage, Saint-Caprais, des Cordeliers, canton de La Fontaine, Bricard et place Beaulieu ; puis le domaine du Pérat, commune de Houlette (succession paternelle) ; puis des domaines sur Bouthiers, Saint-Brice, Saint-Trojan, Chassors et Bourg-Charente ; le domaine d'Orlus, commune de Cherves, provenant de Mme Robin, née Martin, mère de Mme Daniaud ; domaine du Treuil, commune de Saint-Laurent, provenant de Mme Robin, née Fournier, son aïeule paternelle.

J'ignore ce que sont devenus les papiers du général et s'il y a un portrait gravé de lui. S'il a fait le commerce des eaux-de-vie à Cognac, il s'en est occupé bien peu de temps, son arrestation à Bordeaux et son incarcération à Vincennes ayant suivi rapidement la pacification de la Vendée.

Cognac, 18 novembre 1895.

CALLANDREAU.

Digitized by Google

V

Daniaud-Dupérat me paraît ne s'être réuni aux Vendéens qu'après leur entrée dans Thouars ; mais il leur rendit dès lors les plus signalés services. Il fut blessé le 16 mai 1793, lors de la prise de La Châtaigneraie par d'Elbée, ce qui ne l'empêcha pas de prendre une glorieuse part aux deux batailles de Fontenay.

Son intrépidité devint bientôt proverbiale. C'est lui notamment qui, lors de l'occupation d'Angers par les Vendéens, proposa à Chesnier-Duchesne, à de Baupréau et à Maignan d'aller « seuls à La Flèche, à dix lieues en avant de l'armée ». Ils entrèrent dans cette ville au cri de « Vive le roi ! » et se rendirent directement à la municipalité, annonçant à tous que les Vendéens marchaient sur Paris et qu'ils venaient eux-mêmes pour faire les logements aux deux mille hommes laissés intentionnellement à une demi-heure de la ville, afin de ne pas effrayer les habitants. Ils forcèrent ainsi les officiers municipaux à rendre leurs écharpes et à fouler aux pieds la cocarde tricolore, tandis qu'ils mettaient eux-mêmes le feu à l'arbre de la liberté. Puis, tandis que la plus vive émotion régnait en ville, les quatre audacieux Vendéens s'en allèrent tranquillement dîner à l'auberge.

Toutefois, pendant qu'ils étaient à table, une servante étant venue leur dire qu'un colporteur arrivant d'Angers prétendait n'avoir rien rencontré sur la route et qu'on parlait en conséquence de les arrêter, ils sautèrent aussitôt sur leurs chevaux et retournèrent au galop à Angers, sans coup férir. (*Mémoires* de M^me^ de La Rochejacquelein.)

Dupérat suivit la grande armée dans sa campagne d'outre-Loire, il fut même un de ses officiers supérieurs les plus marquants. Il survécut à la destruction de cette armée, et, après Savenay, il alla se joindre aux chouans de Bretagne que commandait Puisaye. La première expédition de ce général n'ayant pas été heureusement menée, Dupérat l'abandonna pour aller seconder les efforts de Palierne, qui tentait de soulever le pays nantais.

Arrêté et conduit à Nantes, Dupérat parvint à s'échapper, et se joignit à un parti qu'il avait momentanément commandé dans les environs de Laval ; puis, il passa à l'armée de Charette, où il fut employé comme commandant général de l'infanterie, et signa, le 6 décembre 1794, le fameux arrêté de Beaurepaire contre Stofflet. Peu après, il fut chargé d'une mission auprès des conventionnels envoyés à Nantes à l'occasion du traité de La Jaunais, et il montra en leur présence une telle aversion pour toute transaction, que l'un d'eux crut devoir lui dire : « Mais, monsieur, il est très extraordinaire que vous répugniez à traiter avec la république, quand les rois de l'Europe négocient avec elle. — C'est possible, lui répondit Dupérat, d'un ton hautain ; mais ces gens là ne sont pas Français ! » (*Idem*, p. 385.)

Après l'entière pacification de la Vendée, Bonaparte, qui

Digitized by Google

soupçonnait Dupérat d'avoir pris part à l'affaire des poudres, le traduisit devant une commission militaire à Nantes. Condamné à une détention perpétuelle, il fut d'abord enfermé au château de Vincennes, puis, lorsque les alliés menacèrent Paris, il fut transféré avec le général espagnol Mina, dont il partageait les chaines, au château de Saumur. Il n'y séjourna que deux mois environ et fut, le 16 avril 1814, rendu à la liberté par le baron Hély d'Oisel, alors préfet de Maine-et-Loire.

En 1814, Daniaud-Dupérat fit partie de la députation vendéenne chargée de présenter une adresse au roi, et, au mois de novembre de cette même année, il fut fait chevalier de Saint-Louis.

Le retour de Napoléon ayant provoqué un nouveau soulèvement, le chevalier Dupérat reparut (1815) dans les rangs vendéens, en qualité de lieutenant du marquis Louis de La Rochejacquelein, et, à la mort de ce général, il le remplaça dans le commandement en chef du 4e corps de l'armée vendéenne.

Enfin, à la rentrée des Bourbons, il fut nommé prévôt du département des Deux-Sèvres, avec le grade de maréchal de camp.

Tels sont les renseignements que, aidé des notes inédites de M. de La Fontenelle et de mes recherches personnelles, je puis offrir à M. J. P. Je souhaite qu'il les aie pour agréables.

René Vallette,
directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

LIVRES ET PÉRIODIQUES

I

Catalogue des actes de François Ier, tome VI, supplément (1527-1547). Paris, imp. nat., mars 1894, in-4°, 828 pages.

Ce volume contient : Lettre accordant à Baptiste de Villequier, comme héritier de feu André de Villequier, la jouissance de 2.000 livres de rentes, assises sur les îles de Marennes, Oleron et Brou, que possédait feu Jacques de Pons avant l'arrêt prononcé contre lui par Charles VII. (15 janvier 1527).

Mandement au sénéchal du Poitou de faire une enquête et un rapport au roi sur les privilèges accordés par ses prédécesseurs à la ville de La Rochelle. (12 février 1527).

Déclaration de l'hommage de Jacques de Pons, écuyer, seigneur de Mirambeau, pour la maison noble de « Lansac » dans la seigneurie de Bourg (sur Gironde), la seigneurie d'Ambès, la maison noble de (Begnay) à Bordeaux, celle de (Clerat) dans la châtellenie de Blaye, et la seigneurie de Saint-Savin, le tout appartenant à Jacquette de Lansac, sa femme, et mouvant du duché de Guienne. (28 novembre 1528).

Lettres de relief de surannation des lettres de l'hommage de

Digitized by Google

Jacques de Pons, pour la baronnie de Mirambeau. (24 février 1520, n. s.)

Mandement à François de La Trémoille, vicomte de Thouars, lieutenant du roi en Poitou et en Saintonge, d'assigner aux gens de guerre des logis et garnisons « à la moindre charge et foulle du peuple que faire se pourra ». (31 décembre 1528). Imprimé dans l'*Inventaire de François de La Trémoille*.

Déclaration de l'hommage fait par Louis, duc de Longueville, grand chambellan de France, pour ledit duché, ses annexes et la principauté de Châtel-Aillon. (5 janvier 1528).

Mandement aux généraux des finances d'examiner la requête présentée au roi le 15 juin 1529. par les habitants de Voué, Chambon et Puyravcau, dans l'élection de Saintonge, à l'effet d'obtenir une exemption des tailles. (Vers le 20 juin 1529).

Déclaration de l'hommage de Claude Geoffroy, écuyer, pour la seigneurie de Dompierre, gouvernement de La Rochelle. (10 mai 1530).

Déclaration de l'hommage rendu par Guillaume Gouin au nom de Jean de Châteaubardon, écuyer, pour la seigneurie de La Touche, sénéchaussée de Saintonge, châtellenie de Talmont sur Gironde. (24 mai 1530).

Déclaration de l'hommage de Jean de Rabaine, écuyer, seigneur d'Usson, pour la seigneurie de Brezillas, sénéchaussée de Saintonge, châtellenie de Talmont. (Cognac, 8 août 1530).

Déclaration de l'hommage rendu par Jean de Rabaine, au nom de Jacquette Bertrand, sa mère, pour les fiefs par elle tenus dans la châtellenie de Pons. (Cognac, 9 août 1530).

Déclaration de l'hommage de Félix, fils de feu Pierre de Chourses, écuyer, seigneur de Malicorne, pour une rente de 97 livres 10 sous sur la recette du grand fief de La Rochelle. (27 février 1530).

Provision de l'office de gouverneur et capitaine de La Rochelle en faveur de Charles Chabot, seigneur de Jarnac, chambellan ordinaire du roi, en remplacement du seigneur de Champdeniers, décédé. (27 février 1530).

Mandement au grand conseil de donner avis sur la requête présentée au roi par Abel du Chastenet, doyen de Saintes, à l'effet d'obtenir l'évocation au grand conseil d'un procès pendant au parlement de Bordeaux, au sujet de l'une des deux prébendes qui sont unies et incorporées à la dignité décanale. (4 décembre 1532).

Déclaration de l'hommage rendu par Guillaume Le Roy, au nom de François de Mortemer, écuyer, pour la seigneurie d'Ozillac, sénéchaussée de Saintonge. (20 décembre 1532).

Déclaration de l'hommage de Jean Larchevêque, écuyer, pour la baronnie de Soubise, châtellenie de Saint-Jean d'Angély. (4 août 1533).

Déclaration de l'hommage d'Antoine de Pons pour la seigneurie de Pons et ses dépendances. (1er décembre 1533).

Lettres d'évocation d'un procès pendant entre André Alnet, marchand, demeurant à Cognac, d'une part, et Claude Combes,

Digitized by Google

bailli, et Guillaume Choisy, procureur de la dame de Soubise, à Soubise, d'autre part. (11 août 1534).

Commission pour faire remettre les clefs de La Rochelle à Charles Chabot, seigneur de Jarnac, maire et gouverneur de ladite ville, nonobstant le serment prêté par le corps municipal de ne remettre lesdites clefs qu'au roi ou à son héritier mâle. (8 juillet 1535).

Provision en faveur de Charles Chabot, seigneur de Jarnac, de l'état, érigé en office royal, de maire de ladite ville. (13 juillet 1535).

Edit de réformation de l'organisation municipale de La Rochelle, portant qu'à l'avenir, le maire ne sera plus élu, mais nommé par le roi, et que le nombre des échevins sera réduit de cent à vingt. (juillet 1535).

Déclaration que la nomination du capitaine de La Rochelle appartient à Charles Chabot, seigneur de Jarnac, en sa qualité de gouverneur de ladite ville, nonobstant l'opposition du corps municipal. (1er janvier 1536).

Provisions en faveur d'André Chapperon, commissaire ordinaire de l'artillerie, de l'office, auparavant municipal, de capitaine de la petite tour de La Rochelle, ayant la garde de la chaîne pour laisser entrer et sortir hors du port tous navires vaisseaux et marchandises. (30 mai 1536).

Mandement au grand conseil de donner avis sur la requête de Jacques de Pons, chevalier, et Catherine de Biron sa femme, seigneur et dame de Mirambeau, tendant à ce que délai lui soit prorogé d'un mois, pour faire parachever d'exécuter les lettres d'évocation dont mention est faicte en ladicte lettre. (1er août 1536).

Commission au premier huissier du parlement de Paris, de contraindre le maire et gouverneur de La Rochelle à laisser André Chaperon en possession de l'office de capitaine de la petite tour de la ville. (10 octobre 1536).

Déclaration portant qu'André Chaperon, nommé par le roi capitaine de la petite tour de La Rochelle, le 30 mai 1536, jouira dudit office, nonobstant l'opposition de M. de Jarnac, maire de ladite ville. (11 décembre 1536).

Déclaration de foi et hommage de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Montandre et de Montguyon, pour la seigneurie de Roze en Picardie et l'accroissement de Magny en Vexin, mouvant de la couronne. (13 août 1537).

Lettres de légitimation accordées à Jean de Maumont, fils naturel de François de Maumont et de Françoise Davy, de la sénéchaussée de Saintonge. (Janvier 1537).

Déclaration de l'hommage rendu par Raymond Benoist, au nom de Jacques Gaillon, licencié ès droits, pour la seigneurie de Chermeneuil, gouvernement de La Rochelle, châtellenie de Rochefort, paroisse de Vandré. (19 février 1538).

Déclaration de l'hommage de Raymond Benoist, licencié ès droits, pour la seigneurie de La Garde-aux-Valets, gouvernement de La Rochelle, châtellenie de Rochefort. (19 février 1538).

Déclaration de l'hommage de Charles Bremont, pour les fiefs

Digitized by Google

possédés par lui dans les châtellenies de Cognac, Merpins et Bouteville. (9 mars 1538).

Déclaration de l'hommage de Charles Bremont, chevalier, panetier ordinaire des enfants de France, pour la seigneurie de Balanzac, châtellenie de Saintes. (9 mars 1538).

Déclaration de l'hommage rendu par Guillaume Choisy, au nom de Simon Germain, écuyer, pour le grand fief de Rochefort, mouvant du château de Rochefort sur Charente. (20 mars 1538).

Déclaration de serment de fidélité prêté par Sulpice Bancelin, prieur de Montlhéry, au nom d'Aymar Maindron, pour le temporel du prieuré d'Yves en Aunis, mouvant de la châtellenie de Rochefort. (30 mars 1538).

Lettres de relief de surannation, des lettres d'hommage d'Amaury Morin, pour la seigneurie des Gonts (comté de Saintonge), en date du 29 juin 1528. (13 octobre 1538).

Commission du gouverneur et prévôt de La Rochelle, pour procéder à la restitution d'une caravelle espagnole, saisie par les habitants de La Rochelle. (15 décembre 1541).

Commission de l'office de prévôt des maréchaux au duché d'Angoulême, comté de Périgord, pays de Saintonge et gouvernement de La Rochelle, en faveur de Philippe Horry (Horric), écuyer, seigneur de La Courade, au lieu de Jacques de Barbezières, décédé. (12 décembre 1546). J. O.

—

II

La conversion d'Augustin Thierry. A propos du centenaire de sa naissance célébré le 10 novembre 1895 (10 mai 1795-10 mai 1895), par le P. Henri Chérot, de la compagnie de Jésus. Extrait des *Etudes*, 15 octobre et 15 novembre 1895, augmenté de pièces justificatives, précédé d'une lettre de Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'académie française. Paris, Victor Retaux, 1895, in-8°, 77 pages.

Dans le *Temps* du 10 novembre, M. Gilbert-Augustin Thierry, à propos du centenaire célébré à Blois le 12, a raconté quelques faits, quelques anecdotes sur son oncle. Né en pleine tourmente révolutionnaire, baptisé en cachette par un prêtre insermenté, il est mis à sept ans au collège où, à côté de quelques lettrés, enseignaient « les magisters les plus ignares »; le régent de sixième était un brigadier de gendarmerie. (A Saintes, son collègue de même classe, ancien sous-officier, pariait cent sous avec ses élèves que *dolor* était du féminin.) Elève de l'école normale, saint-simonien, professeur, journaliste acharné contre les Bourbons et la religion, « très attaché dans sa première jeunesse et, grâce à l'éducation familiale, aux pratiques du catholicisme, Augustin Thierry, dit son neveu, s'en était entièrement détaché aux premiers temps de son séjour à Paris. La guerre acharnée qu'il soutint sous la restauration, contre les rétrogrades en faveur du libéralisme, accentua son éloignement de l'*idée*

Digitized by Google

religieuse et le transforma en une hostilité déclarée. » Plus tard il reconnut qu'il avait « dépassé la mesure », et « entreprit de corriger tout ce qui, dans ses écrits, pouvait être entaché de parti pris ». Quant à son « retour au catholicisme, ce n'est qu'une fable ».

C'est ce point d'histoire, la conversion d'Augustin Thierry, qu'a traité un élégant et sérieux écrivain, le R. P. Chérot. Il répondait par avance au collaborateur du *Temps*, au neveu même de Thierry, affirmant que son père, Amédée Thierry, « fort lié avec son frère Augustin, ne lui a jamais entendu formuler un propos qui donnât raison à ce bruit. » Et ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que les protestants ont prétendu aussi que l'historien s'était fait calviniste, lui qui disait : « Je ne me doutais pas de l'histoire de l'église. Lorsque j'y eus jeté les yeux, je vis clairement que le protestantisme ne pouvait être la religion fondée par Jésus-Christ. Le protestantisme et l'histoire sont entièrement incompatibles. Le système protestant a été forcé de construire à son usage une histoire fictive. »

Le neveu ajoute : « L'éminent historien eut maintes fois à défendre son repos et à écarter d'importunes obsessions [de la part des pasteurs]. Il goûtait peu d'ailleurs les réformes du XVI^e^ siècle, et volontiers, en d'intimes épanchements, traitait le protestantisme de « communion insurgée contre la tradition des siècles », de « fraction de l'église qui se raidit sans cesse pour paraître » l'église elle-même » ; bref, de « chose à la fois contrainte, » guindée et puérile ». (Lettre à la princesse Belgiojoso, 1852.) Certes on a souvent discuté, on discutera longtemps encore sur l'étendue de l'évolution opérée par Augustin Thierry vers l'attirante idée chrétienne et catholique ; mais un fait indéniable, c'est qu'il a toujours repoussé les assauts que trop fréquemment livrèrent à son âme des missionnaires de toutes robes, convertisseurs au protestantisme. »

Les témoins de cette conversion sont assez graves : Hamon, curé de Saint-Sulpice, le P. Gratry, M^gr^ Perraud. Renan l'a reconnue, tout en essayant de l'atténuer. M. Henri Wallon, aux fêtes du centenaire, l'a proclamée : « Il voulut revenir aux notions qu'il avait reçues dans son enfance... Et ses sentiments religieux ne se renfermaient pas dans son intérieur. Je n'oublierai jamais avec quel accent, un jour, dans son salon, il citait, à propos de l'instabilité des choses humaines, ces paroles du psalmiste : *Ipsi peribunt ; tu autem permanes...* « Comme c'est beau ! » s'écriait-il, et il répétait : *Et sicut opertorium mutabis eos...* » Hamon raconte : « Dans une de mes visites, voilà qu'à ma grande surprise, il récite avec un accent de foi que je n'oublierai jamais les paroles que l'église adresse à Jésus-Christ dans l'eucharistie : *Adoro te, supplex, latens Deitas, quæ sub his figuris latitas.* » Est-ce un acte de protestantisme que cette croyance à la présence réelle ?

L'abbé Perraud, aujourd'hui évêque d'Autun et cardinal : « Dans notre première entrevue, il me dit : « Monsieur l'abbé,

Digitized by Google

veuillez me lire les prières de la messe », ce que je fis aussitôt en commençant par le psaume *Introïbo* pour aller sans interruption jusqu'au *Verbum caro factum est* de l'évangile de saint Jean. » Et ce n'était pas du dilettantisme, comme l'insinue son neveu : car l'illustre aveugle se disposait à entendre cette lecture comme s'il eut dû aller en ville, se faisait habiller, et par respect mettait ses gants. Pendant deux ans. tous les dimanches, M. Perraud venait lui réciter les prières liturgiques, que Thierry écoutait avec piété et qui parfois lui arrachaient comme malgré lui des cris d'admiration : « Que c'est beau ! que c'est grand ! que c'est profond ! » Et un jour que Mignet avait dû attendre dans le salon voisin la fin de l'office: « Oui, mon ami, on vient de me lire les prières de la messe, et sans ma paralysie qui me cloue sur ce fauteuil et m'empêche absolument de sortir, j'irais l'entendre. » Un jour même, au printemps de 1855, « pour déférer à un désir qu'il avait exprimé, la messe fut dite dans son appartement, en vertu d'une autorisation exceptionnellement accordée par Sibour, archevêque de Paris. Ce fut le P. Gratry qui la célébra ; je n'étais encore que diacre ; je la servis. »

Et savez-vous comment le neveu interprète ces pratiques dominicales continuées pendant deux années consécutives ? « Comme il fallait faire à l'aveugle des lectures latines de textes ecclésiastiques », le P. Gratry « finit par amener avec lui un jeune prêtre, sorti récemment de l'école normale », l'abbé Perraud. Des prières de l'église ! fi donc ! « des textes ecclésiastiques ! » la messe ! horreur ! « des lectures latines. » Mais pour lire simplement des textes latins, était-il besoin d'un normalien agrégé d'histoire, et d'un prêtre ? Le secrétaire ordinaire, Jean Wallon, eut suffi. M. Jourdain est éternellement vrai : « Lui marchand ! C'est pure médisance, il ne l'a jamais été. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant, fort officieux ; et comme il se connaissait en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui et en donnait à ses amis pour de l'argent. »

Le travestissement est le même pour le discours d'Hamon, prononcé à Saint-Sulpice sur le cercueil d'Augustin Thierry : « Il y eut sur sa tombe un scandale. Apostrophant l'assistance, il déclara qu'A. Thierry était un exemple du peu qu'est la science, parce qu'elle est obligée de venir à résipiscence, et qu'un simple curé de campagne enseignant le catéchisme connaissait mieux la vérité que les plus illustres docteurs des académies et des instituts du monde. » Ce discours est reproduit dans la brochure du P. Chérot ; il n'y a pas un mot de cela.

Depuis la publication de cette brochure, la polémique s'est continuée dans le *Figaro*. Voir les *Questions actuelles* du 7 décembre et un autre article du P. Chérot dans les *Etudes religieuses* du 14 décembre. M. Gilbert-Augustin Thierry maintient sa thèse : Jamais il n'a entendu parler de conversion, et dans la correspondance nombreuse de son oncle il n'a pas trouvé la moindre allusion. Mais que valent ces preuves négatives contre les assertions formelles d'un autre neveu ? M. Gignoux, maire de

Digitized by Google

Créteil, ancien attaché au ministère des finances, mari de la nièce de Thierry, dans l'*Avenir* de Blois du 23 octobre, mentionne très explicitement « le retour d'Augustin Thierry à la foi catholique ». Que valent-elles contre les déclarations d'Hamon et de Gratry ? contre l'affirmation du R. P. Lescœur qui, dans le *Monde* du 27 novembre, écrit qu'il a plus d'une fois suppléé Mgr Perraud auprès du lit de douleur de Thierry : « Je lisais au vénérable malade l'ordinaire de la messe en latin et j'y ajoutais sur sa demande la lecture du psaume *Miserere*. »

« Politesse », « ironie », dit la *Revue encyclopédique* [de Larousse] du 20 décembre. Faire venir chez soi, toutes les semaines, un honnête homme, — « politesse » — pour lui persuader qu'il croit à la messe — « ironie » et « acte charmant de courtoisie ». — Nous dirions, nous : odieuse plaisanterie d'un malotru.

Et voilà que la propre nièce d'Augustin, fille d'Adélaïde Thierry, que l'historien appelait son « Antigone », raconte qu'entrée à douze ans, en 1847, chez son oncle, elle ne l'a pas quitté jusqu'à sa mort, 22 mai 1858, même après qu'elle se fût mariée (15 octobre 1855). Restée pendant neuf ans auprès du paralytique, elle a été à même de savoir la vérité. Elle affirme la conversion sincère, vraie, incontestable.

Mais Thierry ne s'est pas confessé ! — Qui sait ? Gratry et Hamon qui pourraient le dire, ne sont plus. Est-ce que la mort, arrivée à l'improviste, n'a pas prévenu des intentions ? En tous cas, si des messes entendues, des prières récitées, des *Miserere* murmurés, des hymnes d'église citées avec enthousiasme et cela pendant deux ans, et par un homme qui a été fou d'impiété, d'irréligion, et de haine contre l'église catholique, ne sont pas des signes évidents, manifestes, certains, d'un changement complet, d'un retour aux croyances premières de l'enfance, sans compter une révision soigneuse, scrupuleuse, de tous les passages de ses livres blessant l'église, que signifient-ils ? Il en faut moins aujourd'hui pour être traité de clérical, réactionnaire, obscurantiste, ennemi de la liberté. Quel est le conseiller municipal de Paris, le candidat élu sur un programme anti-religieux, qui pourrait, au moins une fois par semaine, recevoir chez lui des curés, même en simples visiteurs, sans être appelé traître et faux-frère ! Ne verrait-on pas là une capucinade, « une conversion » ? Et s'il entendait la messe et récitait des psaumes ?

— L. A.

III

LES ECCLÉSIASTIQUES DE LA MEURTHE, MARTYRS ET CONFESSEURS DE LA FOI PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par l'abbé Eugène Mangenot, chanoine honoraire, professeur au grand séminaire de Nancy. Nancy, Perron et Hozé, 1895, in-8°, XII-523 pages. Prix : 6 francs.

Les a-t-on dits, redits, répétés, les tristes événements qui se

Digitized by Google

sont passés sur les côtes de la Charente-Inférieure pendant les années 1794-1795 ? Dix-huit mois durant, des centaines d'hommes, entassés sur d'horribles vaisseaux, empilés à fond de cale, exposés sur le pont du navire à toutes les intempéries du climat, ont souffert du froid et de la chaleur, du soleil d'août et des neiges de décembre, sans vêtements, en guenilles, dévorés par les poux, affamés par le commandant, rongés par le scorbut, et cela au su de tout le monde, des autorités qui voulaient se défaire de ces malheureux, mais n'osaient imiter les noyades de Carrier à Nantes, et des habitants qui craignaient pour eux-mêmes et à qui une marque d'intérêt eut valu la guillotine en permanence à Rochefort. Toutes ces misères, toutes ces angoisses, toutes ces souffrances, toutes ces tortures pires que la mort qu'elles amenaient quand même, ont été racontées, peintes, décrites par les survivants des affreux pontons, par des écrivains. Dirais-je qu'elles sont peu connues? Combien de contemporains les ignorent! Et pourtant quel drame plus poignant! Quel intérêt plus vif que ce récit véridique! On se plait aux actes des premiers martyrs ; on en parcourt avec attendrissement les détails ; on s'apitoie sur les douleurs et l'héroïsme des victimes. Eh ! n'allez pas si loin. Tout près de vous, les mêmes scènes se sont renouvelées, non pas une fois par ci, par là, mais tous les jours, mais à chaque heure. Ce n'était pas un martyr qui subissait les supplices ; c'étaient jusqu'à dix ou douze par 24 heures qui achevaient d'agoniser. Vous voulez des légendes ; lisez donc la réalité. Ah ! vraiment, les victimes sont trop nombreuses et trop voisines de nous. On ne court avec empressement au spectacle d'une exécution capitale que parce que la guillotine se monte rarement. Peut-on bien s'apitoyer sur le malheur de gens qu'on a presque vus? *Major e longingus reverentia.*

Nous avions déjà *Journal de la déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe dans la rade de l'île d'Aix près de Rochefort en 1794 et 1795, par un de ces déportés*, Jean Michel, diacre, depuis supérieur du séminaire et curé de la cathédrale de Nancy (Bruyères, 1796, et Nancy, 1840). Grâce à ce très véridique opuscule et au récit d'un autre survivant des pontons, Claude Masson, directeur du séminaire Saint-Claude de Toul, qui a publié dans le tome III de son *Manuel d'éducation* (Nancy, 1814) les épisodes de sa déportation, M. l'abbé Mangenot a pu retracer en un tableau émouvant toutes les tortures de ses compatriotes.

Arrivés à Rochefort, on les entasse à fond de cale dans les flancs du *Bonhomme Richard*, vieux vaisseau de guerre à trois ponts, réservé aux soldats galeux. Chacun prit place comme il put, les pieds dans une eau croupissante. « Pour moi, j'avais retiré du marais, avec le secours d'un camarade, trois ou quatre morceaux de planches que nous arrangeâmes sur des pierres pour nous servir de sofas. Heureux ceux qui, comme nous, pouvaient allonger leurs membres pendant la nuit! » Le lendemain, fouille générale : papiers, or, argent, assignats, boucles des sou-

Digitized by Google

liers, des jarretières, des culottes, tout est enlevé, avec menaces de la peine de mort, « si l'on venait à trouver sur nous quelque objet de prix que nous n'aurions pas déclaré ». Et cette menace partait de la bouche d'un auguste représentant du peuple français en mission à Rochefort, lequel avait cru de sa dignité de venir présider la bande de voleurs qui nous dépouillait... Je me rappelle que, quand j'entrai dans leur repaire, l'auguste représentant s'écria dans un style un peu bas pour un législateur du peuple français : « En voici un qui a l'air bien déterminé ; on dirait qu'il se f... de nous. » Puis, m'adressant la parole : « Brigand, si tu » ne découvres exactement ce qui peut être caché dans tes effets, » je t'envoie incontinent au tribunal révolutionnaire. »

Et pourtant quel poignant intérêt offre le simple exposé de faits réels, authentiques, que nous pouvons toucher du doigt ! Mais aussi quel sujet de tristes réflexions ! Comment chaque diocèse n'a-t-il pas encore son livre d'or des martyrs de la fin de ce XVIII^e^ siècle, si spirituel, si délicat, si libéral, qui avait, par ses philosophes, ses romanciers, ses moralistes et ses encyclopédistes, rêvé, avec la suppression de la superstition, nom donné à la religion, le règne de l'humanité, de la justice, de la fraternité universelle? Il n'y avait qu'à supprimer les prêtres, et l'esprit, dégagé des croyances ridicules, des ténèbres du moyen âge, éclairé des lumières de la philosophie, faisait régner partout la félicité du paradis auquel on ne croyait plus. Comment ne conserve-t-on pas pieusement le nom de ces confesseurs de la foi? comment ne les enchâsse-t-on pas dans l'or, ne les grave-t-on pas sur le marbre, ne les lit-on pas encore, comme les actes des saints, au prône du dimanche, dans les légendes des bréviaires ? Comment un monument ne rappelle-t-il pas leur souvenir, aux lieux où ils ont souffert, où ils sont nés, où ils ont exercé le ministère sacerdotal? On avait, il y a longtemps de cela, réuni par souscription une somme de dix mille francs pour leur élever un monument sur les côtes de la Charente-Inférieure, à l'île Madame, ou à l'île d'Aix? Que sont-ils devenus ? Que ne les emploie-t-on ?

M. l'abbé Eugène Mangenot, professeur au grand séminaire de Nancy, est un de ces vaillants savants qui secouent le linceul de l'oubli et interrompent la prescription. Son livre, très complet, est plein d'intérêt ; il a exigé d'immenses et minutieuses recherches. Le nombre, en effet, des victimes de la Meurthe est considérable : deux ecclésiastiques massacrés aux carmes de Vaugirard ; un à Liège, par la fureur populaire : quatre exécutés à Nancy et à Mirecourt, quatre à Paris ; 46 condamnés par le département à la déportation à Rochefort, d'autres par divers départements ; puis les déportés à la Guyane, à Oleron, à la citadelle de Saint-Martin de Ré : cinq fusillés. La Meurthe est certainement un des départements qui a le plus fourni au nécrologe révolutionnaire.

Et on les jette sur les *Deux associés* que commandait Lally d'horrible mémoire, dont le nom seul fait encore frémir sur la côte. Il fallait enfermer 400 prêtres dans un réduit où, pour le

Digitized by Google

service de la traite des nègres, on entassait deux cents esclaves au plus. « Quand le plancher inférieur fut couvert, quand les hamacs suspendus à deux pieds au-dessus, furent pleins, j'étais encore sur le tillac avec une douzaine d'autres prêtres, et il y en avait beaucoup qui remplissaient l'écoutille, sans pouvoir aller en avant. Le capitaine, nous voyant arrêtés, mit le sabre en main, et fondant sur nous comme une furie, il nous pousse les uns sur les autres, en jurant qu'il fallait nous hacher, si nous n'entrions bien vite : « Qu'il y ait de la place, disait-il, qu'il n'y en ait point, c'est égal ; il faut vous f... là. » ... J'errai dans les ténèbres sur les corps de mes confrères pendant plus d'un quart d'heure, en rampant sur mes genoux et mes mains entre deux couches d'hommes ; de manière que, tandis que je foulais de mes pieds le ventre de ceux qui étaient en dessous, mon dos frottait contre le dos de ceux qui étaient étendus sur les hamacs... »

On juge ce qu'étaient de telles nuits. Et quand vinrent les chaleurs de l'été, les infortunés étouffaient. La puanteur du cachot où pendant dix ou douze heures s'accumulaient les déjections de trois ou quatre cents personnes, en asphyxiait toujours quelques unes ; l'eau corrompue pour boisson, les gourganes pleines de vers pour aliment, l'insuffisance du pain farci de charançons causaient dix ou douze décès par jour. Il serait trop long de répéter les supplices endurés. Enfin, le 6 février 1795, les déportés survivants débarquent à Tonnay-Charente ; des charrettes en prennent une partie, les autres vont à pied. A Saint-Porchaire on les met pour passer la nuit dans l'église sur une poignée de paille. Le 8, dans l'après-midi, ils arrivent à Saintes ; ils sont fort bien accueillis par la population. Une pauvre marchande de verre nommée Mark, native d'un village près de Neufchâteau, s'occupe particulièrement de ses compatriotes lorrains, et ils ne manquèrent de rien... « Elle nous fit faire connaissance avec une autre lorraine, originaire de Lunéville, qui nous a servi de mère pendant tout le temps que nous avons été dans ce pays. Cette dernière avait épousé un nommé Luraxe, aubergiste à Saintes. »

Je n'en dirai pas davantage du beau livre de M. Mangenot. Il est fort bien fait. Signalerai-je quelques légères inexactitudes dans les dates des décès des prêtres des *Deux associés* ? Il dit Jacques Heybergier mort le 29 prairial, c'est le 22 ; Jean Drand, le 12 fructidor, c'est le 19 ; Joseph-Thomas Michelan, le 2 thermidor, ce doit être le 12 ; Jean-François Prévost, le 30 prairial, c'est le 30 fructidor ; Pierre Antoine, le 22 thermidor, c'est le 23 ; Jean-Baptiste Guillaume, le 10 fructidor, c'est le 10 thermidor ; de même pour Georgin ; il a changé thermidor en fructidor. Voir *Les pontons de Rochefort*, page 65 Ce sont là des vétilles qui peuvent provenir de fautes typographiques, elles n'enlèvent rien au mérite de cet intéressant volume.

Mais qu'une table alphabétique serait nécessaire !

LOUIS AUDIAT.

Digitized by Google

***

La *Revue de Saintonge*, t. xv, p. 230, numéro de juillet 1895, a publié, d'après la *Revue catholique de Bordeaux*, une liste des prêtres déportés à Bilbao.

Il y a certainement une erreur dans ce mot *déporté*. Ils s'étaient embarqués volontairement, craignant les suites de la révolution. Et la preuve, c'est que le doyen, Jean Marcus, curé d'Angeac-Champagne, a toujours été considéré comme émigré, et que ses biens ont été vendus comme biens d'émigrés, en 1794.

Le 9 septembre 1792, ils pouvaient sortir librement de France. Quinemant, curé de Richemont, est même revenu en l'an v à Cognac, où il était né ; mais il est reparti pour l'Espagne peu de temps après.

François Dabescat, curé de Montandre, était né à Cognac ; il y est mort le 8 mars 1806 (1), âgé de 68 ans. Il avait un cousin-germain, Jean Dabescat (2), curé de Cognac, né dans la même ville en 1725, mort en 1786. Il avait commencé par être, à 25 ans, choriste à Cognac, 1754-1758 ; le 22 septembre 1759 il est vicaire, le 7 octobre 1759 curé de Cognac, en 1783 archiprêtre de Bouteville. En 1774, au mariage de Pierre Delestre, directeur des postes à Cognac, avec Geneviève Dabescat, sa sœur, François Dabescat signe : Dabescat, *vicaire* ; le mariage est fait par Dabescat, curé. François n'était pas encore curé de Montandre en 1774. Roy était né à Segonzac, le 3e fils de Roy d'Angeac et de Julie Duqueyroix, etc.

Cothu est mort en Espagne (1800) au moment où il se proposait de rentrer en France. Je ne sais ce qu'est devenu Jean Boutelleau, curé de Saint-Sulpice, parti lui aussi en Espagne, et dont parle Cothu dans ses lettres à sa sœur, Mme Desbrunais.

M. l'abbé Blanchet s'occupe de recueillir des notes sur les prêtres déportés.

Il serait plus conforme à la vérité de faire deux catégories : 1° les prêtres qui ont quitté la France volontairement ; 2° les prêtres qui ont été déportés, emprisonnés, etc.

PAUL DE LACROIX.

---

(1) « Le 1er janvier 1738, a été baptisé François, fils de Charles Dabescat, maître perruquier, et d'Elisabeth Beaurivier ; parrain, sieur François Beaurivier, chirurgien ; marraine, demoiselle Frugier. RIVIÈRE, *vicaire*. »

Le 8 mars 1806, décès de François Dabescat, ex-curé de Montandre, né à Cognac, 68 ans.

(2) « Le 14 septembre 1725, baptême de Jean, fils de Jean Dabescat, directeur des aydes, élection de Cognac, et de Scholastique Forest. »

« Le 17 octobre 1786, a été inhumé dans l'église de cette paroisse (Saint-Léger), Jean-Baptiste Dabescat, curé de Cognac, archiprêtre de Bouteville, fils légitime de sieur Jean Dabescat, directeur des aydes, et de dame Scholastique-Geneviève Forest, décédé hier à l'âge de 61 ans, après avoir reçu tous les sacrements, par moi soussigné, en présence de MM. Pierre-René Tiffon, Jean-Baptiste Lacuquerain et Jean Viette, prêtres et vicaires de cette paroisse, qui ont signé avec nous. VIETTE, *vicaire*. TIFFON, *vicaire*. LACUQUERAIN, *vicaire*. THAUMUR, *curé de Saint-Jacques*. »

Digitized by Google

*
* *

Le reproche que nous fait notre savant correspondant, n'est pas mérité, et il nous permettra de le lui faire remarquer. Pour justifier notre expression « déportation » et repousser la sienne « sortir librement, quitter la France volontairement », il nous suffira de citer simplement le texte et la date de la loi.

Le 27 mai 1792, l'assemblée législative rendit ce décret où il n'est question que de *déportation* : le mot revient presque à chaque ligne :

« Article 1er. — La *déportation* des ecclésiastiques assermentés aura lieu... Article 6 : Le département ordonnera aux ecclésiastiques sujets à la *déportation* (c'est-à-dire assermentés) de se retirer dans les 24 heures hors des limites du district de leur résidence, dans trois jours hors des limites du département, et dans le mois hors du royaume... Article 9 : S'il n'obéit pas, la gendarmerie sera requise de le transporter de brigade en brigade... Article 10 : Ceux qui resteroient ou rentreroient dans le royaume après la peine prononcée, seront condamnés à la détention de dix ans. »

Le 26 août, l'assemblée renouvela ce décret en l'aggravant, et le fit rigoureusement exécuter : Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment prescrit par la loi, ne l'ont pas prêté ou l'ont rétracté, seront tenus de sortir dans huit jours de leur département et une quinzaine hors du royaume... Passé ce délai, ceux qui n'auraient pas obéi seront déportés à la Guiane. Tout ecclésiastique qui serait resté dans le royaume après avoir fait la déclaration d'en sortir, ou qui rentrerait, sera condamné à la peine de la détention pendant dix ans, etc. Bientôt après, la peine pour tout assermenté resté en France, comme pour tout émigré rentré, était la mort infligée par le tribunal criminel sur le vu de la liste des émigrés et des assermentés, et la constatation de l'identité.

Je le demande : Une loi qui vous ordonne de quitter votre pays sous quinzaine, vous laisse-t-elle libre de rester ? Il y a bien un article où il est parlé de « ceux qui sortiront volontairement en exécution du présent décret » ; mais ceux-là sont opposés à ceux qui « seront conduits de brigade en brigade » aux frontières.

Or, ceux qui sont sortis de France le 9 septembre 1792, obéissaient au décret du 26 août 1792 qui prononçait « la déportation » contre les ecclésiastiques réfractaires ; donc ils étaient des déportés, et ceux qui s'étaient rendus à l'étranger malgré la loi qui défendait de sortir du royaume, étaient des émigrés. La distinction est très facile à faire.

Il y a, il est vrai, deux déportations : la première pour ceux qui sortirent librement — sans être accompagnés de la gendarmerie — mais non pas volontairement, puisque la loi les forçait de partir ; la seconde pour ceux qui n'obéirent pas au décret de déportation et furent envoyés sur les pontons de Rochefort, dans

Digitized by Google

les îles de Ré, d'Oleron, au pâté de Blaye, en attendant le transport à la Guyane.

En résumé, les ecclésiastiques non assermentés, prêtres, religieux, frères des écoles, sont condamnés à la *déportation* — expression dont le législateur s'est servi — c'est-à-dire à sortir de France, sous peine, après des délais gradués : 1° d'être conduits aux frontières par la gendarmerie ; 2° emmenés à la Guyane : 3° à l'échafaud. Au contraire, étaient émigrés ceux qui partaient malgré la loi.

L. A.

—

IV

ÉDUCATION ET INSTRUCTION, par M. Ferdinand Brunetière, de l'académie française. (Paris, Didot, 1895, in-18, 107 pages. Prix : 50 centimes.)

Au moment où le hasard des variations de la politique a mis à la tête de l'université de France un littérateur qui s'est déclaré l'ennemi acharné des belles lettres et le prôneur infatigable de l'enseignement moderne, il est peut-être bon de lire et de relire l'opuscule que vient de publier M. Brunetière.

Que d'idées justes et dites d'une manière originale ! Voilà un académicien qui ne s'engoue pas des nouveautés et qui, avant de les adopter, veut les peser, les juger et les voir à l'épreuve. De quels sarcasmes il crible ces novateurs, amateurs du paradoxe, dont les théories aventureuses font courir à la patrie un immense danger ! Jadis on ne songeait point à séparer deux choses aussi intimement unies que l'éducation et l'instruction. Ils ont prôné l'instruction : l'instruction était le spécifique universel ; un homme instruit était un homme vertueux ; il fallait lire, apprendre. Quoi ? ce n'était pas la question. Ouvrir une école, c'était fermer une prison. Or, le résultat a trompé les plus confiants ; et ce ne sont pas les instituteurs — eux qui, disait-on, avaient fait Sadowa — qui ont diminué partout le nombre des suicides, des divorces et des assassinats.

« Nous avons fait de grands efforts, en France, depuis quelques années, pour développer le goût des exercices qu'on appelle maintenant olympiques. Et, la remarque vaut la peine d'être faite en passant, comme nous avions donc choisi naguère, pour diminuer la part du latin dans nos classes, le moment même où les Allemands l'augmentaient dans leurs gymnases, nous avons choisi, pour acclimater chez nous le canotage et le football, le temps précis où les Anglais, mieux inspirés peut-être, nous en dénonçaient à l'envi les effets désastreux sur le moral et sur la santé des générations nouvelles. » Et il a fallu imposer la gymnastique, les exercices militaires, et en donner des leçons pendant les heures autrefois consacrées à l'étude de Virgile ou d'Homère. Mais, fait singulier, les bambins qui aiment tant dans leurs récréations à jouer au soldat, ne veulent plus de ce jeu dès qu'il est imposé, et le conseil municipal de Paris lui-

Digitized by Google

même a dû renoncer aux bataillons scolaires. Les enfants qui pratiquaient spontanément le saute-mouton, la lutte corps à corps, regimbent à la gymnastique dirigée par un maître, surveillée par un pion. Lorsque M. Combes forcera chaque jour les élèves des lycées à pédaler pendant une heure, il portera un coup mortel à la bicyclette. Ah ! l'athlétisme a du bon ! « Vive Milon de Crotone ! » Il y a des rapports certains et très étroits entre le développement du muscle, la grossièreté des manières et l'épaississement de l'intelligence. L'étudiant de seconde et de rhétorique, qui est appelé à soutenir l'honneur du collège au lendit de la pentecôte, a-t-il autant de zèle pour lui assurer la victoire au concours général ? Et si, après avoir fait des devoirs obligatoires de thèmes allemands et de versions anglaises, ses problèmes d'arithmétique et ses théorèmes de géométrie, voire ses expériences de chimie, saisira-t-il, comme jadis, un Augustin Thierry, un Lamartine, un Guizot, un Michelet ? Je crois qu'il se hâtera, au contraire, de bâcler tout cela, afin de pouvoir s'entraîner plus longtemps aux divers sports. La bicyclette a eu plus d'influence qu'on ne croit sur le krach de la librairie.

» Si l'étude du latin a quelque chose pour elle, et surtout dans une démocratie, c'est son inutilité même, j'entends son inutilité pratique, l'impossibilité de s'en faire des rentes et de la monnayer. Oui, je lui savais gré, quand elle faisait le fond de notre enseignement secondaire, de ne mener à rien, pas même à savoir le latin. Mais elle occupait le temps que l'on emploie maintenant à s'indigérer de notions prétendues scientifiques ; elle assouplissait les esprits, si elle ne les ornait pas toujours ; elle retardait le moment de se spécialiser, qui est toujours celui de rétrécir ou de borner nos horizons ; et elle servait puissamment à l'éducation morale en détachant l'enfant de la préoccupation des intérêts matériels... » Conclusion : Il faut se décider à élever les enfants, ce qui au vieux sens du mot comprend aussi l'éducation ; les élever, c'est-à-dire former le cœur et l'esprit, leur inspirer tous ces nobles sentiments, la foi, la charité, l'amour de Dieu et du prochain, le dévouement, en un mot la vieille morale chrétienne.

—

V

ÉTUDES SUR LA VILLE DE THIERS (AUVERGNE), par Hubert Jacqueton. Première partie : *La communauté des habitants, 1272-1789.* (Paris, Picard, 1894, in-8°, 436 pages. Prix : 7 fr. 50).

Le XXIV^e^ volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* qui paraît en ce moment, fournira un sujet d'études sur l'administration de nos cités au moyen âge. Il est intéressant de savoir comment vivaient nos pères, comment ils exerçaient la justice, s'ils étaient des esclaves qu'on vendait — qui se vendaient — sur le marché, à la foire, comme on l'écrit, comme on le dit, comme on le croit de nos jours où l'instruction est si répandue. Et certes bien des gens, qui ne sont pas des illettrés,

Digitized by Google

qui ont fait des classes même littéraires, seront bien surpris en voyant à quel degré de liberté, d'indépendance même à l'égard de la royauté, étaient arrivés ces hommes du commun peuple, comme ils s'appelaient, qui savaient se régir eux-mêmes, défendre leur cité, sauvegarder leurs droits et leurs privilèges. La préface que notre cher et regretté Denys d'Aussy a mise en tête de ce volume dont il n'a pu voir l'achèvement, leur réserve bien des étonnements. Ils y verront les larges attributions qu'avaient le maire, le corps de ville ; avec quelle énergie ils faisaient respecter leurs droits, avec quelle fermeté ils luttaient au besoin contre le pouvoir central et savaient repousser ses empiétements. Ils n'attendaient pas la permission d'un préfet pour traiter de leurs affaires ; ils ne demandaient pas l'autorisation de se réunir, et ne soumettaient pas à son bon plaisir le vote de 50 centimes pour un indigent ou la réfection d'un carreau de vitre. Et cela ne se passait pas seulement ainsi à La Rochelle, à Niort, à Saint-Jean d'Angély, à Saintes, à Cognac, à Angoulême. Un gros volume nous vient de Thiers en Auvergne, la ville des tanneurs et des petits couteaux, des fabriques de papiers et de jeux de cartes. Un érudit s'est trouvé là, descendant de ces marchands bourgeois qui ont fait la prospérité et la renommée de la ville. En s'occupant de la corporation des coutelïers, il a compris qu'il fallait étudier aussi le milieu ambiant, les institutions sociales, politiques, religieuses, municipales. De là quatre volumes dont le premier est consacré aux origines de la ville, à l'organisation de la cité. Là, comme ailleurs, un beau jour « les manants et habitants » obtiennent, achètent, arrachent ou simplement rédigent entre eux une charte, le statut de la ville, qui lie tous ceux qui veulent demeurer ensemble. L'administration se compose généralement d'un maire et de deux ou trois adjoints qui se nomment maire, consuls, échevins ; ils sont assistés d'un conseil, conseillers, pairs, au nombre quelquefois de cent, comme à La Rochelle ; les fonctions de maire, de consuls, sont électives et annuelles ; mais le corps de ville est permanent ; il se recrute aussi par élection, mais on est nommé à vie. De cette sorte, il y a une tradition ; il n'y a pas à craindre qu'un consul tous les 4 ou 5 ans défasse ce que le précédent a fait, ou qu'on hésite à entreprendre une œuvre dont on veut laisser la responsabilité à des successeurs, de façon que la moitié du temps se passe à étudier un projet, et la seconde à décider qu'on attendra les élections prochaines : qui sait pour qui votera le corps électoral ? A côté de ces assemblées régulières, fixes, ordinaires, il y a des assemblées extraordinaires ; on appelle les notables, les anciens magistrats, quand il s'agit d'une affaire plus grave. Enfin il y a les assemblées d'habitants où tout le peuple est convoqué, dans les cas exceptionnels, s'il s'agit d'une dépense forte, d'une œuvre capitale.

« Loin de nous, dit M. Jacqueton, l'idée de chercher dans le passé la condamnation du présent. Mais la science de l'histoire ne serait-elle pas vaine et stérile, si elle ne nous apprenait, par

Digitized by Google

l'étude de ce qui fut autrefois, à améliorer les institutions du jour ? Ne semble-t-il pas que cette gradation, assemblées de conseillers de ville, assemblées avec adjonction de notables, et enfin assemblées générales, garantissait mieux que nos institutions municipales actuelles les intérêts des habitants, tout en couvrant la responsabilité des magistrats communaux ? Dans ce système, déjà gravement altéré sous Louis XIV et dont rien ne restait debout dans les dernières années de la monarchie, il y avait plus de liberté effective et de contrôle sérieux que dans un régime comme le nôtre, où les habitants de la commune n'agissent que comme corps électoral, sans prendre jamais, même dans les circonstances les plus critiques, une part directe au gouvernement de la ville. Il y a désormais une abdication complète des commettants aux mains de leur commis, qu'évitait, non sans raison, croyons-nous, l'ancienne constitution que nous venons d'analyser. »

Nous n'insisterons pas. Il faut lire ce que l'auteur dit et dit bien des asseyeurs et des collecteurs de tailles, qui répartissaient l'impôt et ramassaient les deniers ; de la milice urbaine et garde bourgeoise, des officiers de la châtellenie, de l'assistance publique et de l'administration des hôpitaux, de l'instruction publique, écoles et collège, où le précepteur de la jeunesse recevait de la ville 300 livres et le logement, avec exemptions de garde, de garnison et d'impôts, et percevait de chaque enfant 12 sous par mois ; puis du service des eaux, des voies de communication, des finances. Tout cela est étudié à fond, avec des références nombreuses. C'est un chapitre sérieux, important, de l'histoire municipale de la France qu'avait entreprise Augustin Thierry, que des érudite locaux écrivent partiellement et scrupuleusement. Souhaitons que M. Hubert Jacqueton, qui a si bien fait ce premier volume, imprime bientôt les trois autres. Ce ne sera peut-être pas le conseil municipal actuel de sa bonne ville de Thiers, où les successeurs des anciens échevins et pairs siègent en blouse, en tablier de peau et en manches de chemise, à ce qu'on dit, qui lui témoignera sa reconnaissance pour un travail si consciencieux et si intéressant, mais les amateurs de notre histoire nationale, les chercheurs studieux, les philosophes qui puisent dans le passé des leçons pour le présent.

L. A.

—

VI

La France chrétienne dans l'histoire. Paris, Didot, 1894, grand in-4°, xxiii, 684 pages. Prix : 15 fr.; relié, 23 fr.

L'an dernier, un grand ouvrage, *Le Vatican*, célébrait les gloires et les bienfaits de la papauté à travers les siècles ; trois écrivains s'étaient partagé la besogne, et l'on sait le succès obtenu par MM. Georges Goyau, Adrien Pératé, Paul Fabre, avec conclusion de M. Melchior de Vogué, et introduction du cardinal Bourret, évêque de Rodez. Cette fois, un autre, conçu sur le

Digitized by Google

même plan, montre le rôle de la France chrétienne dans l'histoire. Splendide volume, digne du précédent, où MM. Didot ont mis tous leurs soins et qu'ils ont tenu à rendre digne de leur nom : chef-d'œuvre de typographie par l'élégance des caractères, le nombre et la beauté des gravures. C'est à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis qu'il était bon, juste, nécessaire de rappeler ce que fut la France et ce qu'elle pourrait être encore, « de l'inviter à reprendre ce livre du passé, et d'y épeler en quelque sorte avec elle, en en feuilletant les pages, tous ces vieux mots épiques, rudes échos de la foi des ancêtres, cris de guerre et chants mystiques, dont notre génération, aveuglée de scepticisme, ne sait plus que sourire, mais qui ont gardé, en dépit des révolutions, tout leur sens historique, puisque sur tous les points du globe, même à une heure d'égarement et de révolte, la fille aînée de l'église vit toujours de sa vocation et qu'elle n'arrive point à dégager sa politique des intérêts de la religion et de la cause de Jésus-Christ. »

Mais quel rude labeur, et quelles connaissances variées exigeait un tel programme ! Aussi s'est-on divisé la tâche. Les dix livres de l'ouvrage, qui correspondent à dix époques : origines, les Francs jusqu'à Charlemagne, formation de la France, époque féodale, moyen âge, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, renaissance, XVII^e^ siècle, la révolution, époque contemporaine, contiennent trente-six chapitres, sans compter l'introduction par son éminence le cardinal Langénieux, sous le patronage duquel l'ouvrage est placé, et qui a eu l'idée de la célébration du centenaire. Trente-six chapitres, trente-six auteurs. On les a pris partout : à l'institut, à la Sorbonne, aux facultés de l'état comme aux facultés libres, à l'école normale comme à l'école de droit, à l'école des chartes et à l'école des hautes études, à l'école d'Athènes et à l'école de Rome, à Paris, à Bordeaux, à Lyon, Lille ou Rouen, même à Liège et Bruxelles ; l'on a demandé aux publicistes chrétiens les plus connus, aux spécialistes qui ont déjà l'estime publique, d'écrire quelques pages sur le sujet qui leur est le plus familier. Les noms sont significatifs. Qui pouvait mieux parler de *La chevalerie* que M. Léon Gautier, de Jeanne d'Arc que M. de Beaucourt, du cardinal Lavigerie et de son œuvre en Afrique que le cardinal Perraud ! Est-ce que, s'il s'agit de *L'église de France pendant la révolution*, on ne songe pas immédiatement à M. l'abbé Sicard? du *Concordat*, à M. le comte Boulay de la Meurthe? de *La défense de la foi au XIX^e^ siècle*, à M. Ollé Laprune? de *La vie surnaturelle en France*, à M^gr^ d'Hulst? Est-ce que, pour traiter des *Mystères du moyen âge*, on pouvait s'adresser ailleurs qu'à M. Petit de Julleville, *La chaire au XVII^e^ siècle* qu'à M. Alfred Rébelliau, *Les bénédictins français* qu'au prince Emmanuel de Broglie, *Saint Louis* qu'à M. Henri Wallon, ou *Suger* qu'à M. Lecoy de La Marche?

Citerai-je les autres? M. l'abbé Duchesne, directeur de l'école

Digitized by Google

française de Rome, a écrit *La Gaule chrétienne;* Godefroy Kurth, professeur à l'université de Liège, *Le baptême de Clovis;* M. Imbart de La Tour, professeur à la faculté de Bordeaux, *La défaite de l'islamisme*; le P. Smedt, bollandiste, correspondant de l'institut, *La vie monastique au VI^e^ siècle;* M. Marius Sepet, de la bibliothèque nationale, *Adalbéron:* l'abbé Ulysse Chevalier, de la faculté libre de Lyon, *Gerbert* : M. l'abbé Vacandard, aumônier du lycée de Rouen, *Saint Bernard:* M. Paul Fournier, professeur à la faculté de droit à Grenoble, *Hincmar, archevêque de Reims.* Il faut encore mentionner : *Les sources de notre histoire,* par M. François Delaborde, archiviste aux archives nationales ; *Les universités,* par M. Jordan, professeur à la faculté des lettres de Rennes; *La conversion d'Henri IV,* par le R. P. Alfred Baudrillart; *Le clergé français au XVII^e^ siècle,* par le P. Largent, tous deux de l'oratoire et professeurs à l'institut catholique à Paris; *L'idée chrétienne* dans l'œuvre philosophique et littéraire du XVIII^e^ siècle, par M. René Doumic, professeur agrégé de l'université ; *Le protectorat de la France sur les chrétiens de l'empire ottoman,* par M. Georges Goyau, et *L'art chrétien au moyen âge,* par M. André Pératé, tous deux anciens membres de l'école française de Rome. La conclusion, *Pie IX et Léon XIII,* a été faite par M. Etienne Lamy, ancien député.

Que de chapitres excellents! que de pages admirables! que d'idées remuées! Je m'en veux de ne pouvoir donner ici que des titres de chapitres et encore incomplets! Puissent-ils inspirer le désir de tout lire! Il y a là un résumé rapide de toute notre histoire de France, l'exposé sommaire, en beau langage, des *Gesta Dei per Francos.* On pouvait craindre le disparate des pensées, l'absence d'unité, et que ce livre fût « un amas confus de thèses juxtaposées ». Mais le R. P. Baudrillart avait la direction de l'œuvre. Ses ouvrages prouvaient qu'il était capable de suivre et de développer un sujet dans plusieurs volumes. « Il a su réunir en un ensemble harmonique ces *disjecta membra.* » La Bruyère ne prévoyait pas *La France chrétienne,* quand il écrivait : « L'on n'a guère vu, jusqu'à présent, un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs. »

Je n'ai point parlé de l'illustration. Les gravures sont nombreuses et vraiment artistiques ; ai-je besoin de le dire, puisqu'elles sortent de la maison Didot? On y voit des sceaux, des tapisseries, des vitraux, des missels, peinture et sculpture, tout ce qui peut donner une idée de l'art: tableaux d'Ary Scheffer et de Puvis de Chavannes, Cabanel et de Troy ; fresques de Flandrin, de Vasari ou de Thadeo Gadi; portraits de Charlemagne, saint Louis, Jeanne d'Arc, le cardinal de Guise, Olier, saint Vincent de Paul, Malebranche, Montfaucon, Mabillon, Chateaubriand, Joseph de Maistre, Lacordaire, Montalembert, Dupanloup, Gratry, la sœur Rosalie, Pie IX, Léon XIII, etc. Tout concourt donc pour faire de cet ouvrage un bon et beau livre.

L. A.

—

Digitized by Google

VII

La police et les chouans sous le consulat et l'empire, 1800-1815, par Ernest Daudet. Paris, Plon, 1895, in-18, 355 p. (Prix : 3 fr. 50.)

Le nom est connu, l'histoire ne l'est guère. « Les chouans, dit M. Ernest Daudet, ont été les plus redoutables adversaires de la révolution ; ils ont fait trembler le comité de salut public et le directoire ; ils ont tenu en échec le pouvoir naissant de Bonaparte. Il a fallu des armées pour les détruire. Même après la pacification de 1800, quand on croyait, par des défaites successives et une amnistie générale, les avoir désarmés pour toujours, ils ont contraint la police consulaire à exercer contre eux des répressions impitoyables. » Et pourtant que sait-on d'eux après les grandes guerres de Bretagne et de Vendée ? que connait-on de leurs exploits ? Sans doute le mot de chouans éveille aussi l'idée de vol, pillage, assassinats : car, dans ce désarroi de l'ordre social, il y eut de faux chouans, déserteurs, réfractaires, chauffeurs, qui sous couleur politique se livraient aux pires excès, écume que la terreur révolutionnaire entrainait avec lui. Mais les vrais chouans, c'étaient « La Rochejacquelein, Charette, Bonchamp, Cathelineau, d'Elbée, Sapinaud, Châtillon, d'Autichamp, d'Andigné, Suzannet, Frotté, du Chaffault, Georges Cadoudal, d'autres encore, dont le nom est synonyme d'intrépidité, de vaillance et d'inextinguible ardeur pour la cause royale ».

M. Ernest Daudet a jugé qu'il y avait là tout un côté de la période révolutionnaire qui n'avait pas été étudié, et du reste à peu près inconnu. Il a fouillé les dossiers de la police secrète sous le consulat et l'empire, et il a trouvé là des pièces importantes : rapports d'agents, d'espions ; procès verbaux de gendarmerie ; enquêtes de préfets, interrogatoires de prévenus, commissions prévôtales, jugements, correspondance. Quel livre édifiant il a fait ! et quelles révélations ! Lisez *La police sous Napoléon*, qui est une sorte de préface. Les chapitres se déroulent ensuite à la façon d'une histoire épisodique ; on croit parcourir un roman en lisant de très véridiques récits. La mise en scène est admirable, les détails sont typiques. On est en plein dans les cachettes, les chausse-trapes, les cavernes : on ne voit qu'hommes masqués, qu'aventuriers hardis, bandits énergiques, détrousseurs de grands chemins. On attaque les diligences, on pille les caisses publiques ; on séquestre les jacobins ou les patriotes ; on extorque de l'argent aux riches impérialistes, aux propriétaires de biens nationaux. Non, jamais l'imagination d'un Ponson du Terrail ou d'Emile Gaboriau n'a inventé d'aussi incroyables aventures que ces très réelles arrestations, ces émouvantes évasions ou de si tragiques dénouements. Quelle amusante comédie que l'enlèvement d'un sénateur, Clément de Ris, ou de Mayneaud de Pancemont, évêque concordataire de Vannes ! Et le meurtre d'Audrein, et l'affaire d'Aché-Combray !

Digitized by Google

Un chapitre nous intéresse particulièrement, l'*Agence anglaise de Bordeaux*, que nous avons déjà signalé, XV, 291, quand il a paru dans la *Revue historique* de mai dernier. Il y est question tout le temps de plusieurs de nos compatriotes, Chesnier du Chesne, de Saintes, et Daniel Daniaud du Pérat, de Cognac, dont il est d'ailleurs plus amplement question plus haut, page 40. Daniaud du Pérat avait, lui aussi, fait le coup de feu contre les bleus, comme aide de camp de Lescure et de Sapinaud ; depuis il tenait un magasin de liqueurs, rue Jean-Jacques Rousseau, à Nantes, et partageait souvent l'existence nomade de Gogué. Gogué conspirait pour les Bourbons, avec Bertrand Saint-Hubert, Turpault et toute la bande d'anciens chouans. Le médecin Gogué et Bertrand Saint-Hubert furent arrêtés à Bordeaux, le 10 septembre. Quatre jours après Daniaud, prévenu d'être trésorier de l'association, se laissa surprendre chez sa sœur madame Sablon au château de La Gaudinière (lisez *La Glandinerie*), commune d'Ecoyeux, à deux lieues de Saintes, et avec lui Philippe Kémar.

« Jusqu'à ce moment, continue M. Daudet, toujours et partout, Daniaud s'était montré honnête homme ; il avait acquis en Vendée une réputation sans tache : il comptait à son actif des actions honorables qui ne permettaient de douter ni de sa droiture, ni de son courage. » Mais alors, ce qui est bien peu vraisemblable, « affolé par la crainte d'être envoyé à l'échafaud, il s'abandonna, dans l'espoir de se sauver, aux révélations les plus accablantes pour ses complices, non cependant sans avoir obtenu la promesse que, pour prix de ses complaisances, il serait sursis en ce qui le concernait à l'exécution du jugement... On sut par lui que l'Angleterre était l'inspiratrice de cette création, qu'elle avait promis des secours : quinze cent mille francs par mois et un fonds permanent de douze millions. » Son commerce de liqueurs, comme le commerce de plomb de Gogué, n'était qu'un prétexte à dissimuler ses allées et venues et le mouvement des fonds qu'exigeait l'organisation du complot ; l'agence recevait de l'argent de Madrid par l'intermédiaire d'un banquier de cette ville, Diego Carrera. « Tous les conspirateurs furent dénoncés par Daniaud-Dupérat... En raison des révélations que leur devait la police, les plus compromis d'entre eux, Gogué, l'abbé Jacqueneau et Daniaud-Dupérat, se croyaient sûrs de l'impunité, ce qui du reste n'empêchait pas celui-ci de chercher à s'évader et à passer en Portugal. » Celui sur lequel pesaient les plus lourdes charges était Saint-Hubert. Mais avec Daniaud, quoique bien portant, il fut mis à l'hôpital ; un voleur que l'on avait placé près de lui pour l'espionner, le fit évader. Daniaud avait été remis en prison (août 1805). Un décret impérial du 18 septembre 1805 traduisit les 19 individus impliqués dans l'affaire devant la commission militaire spéciale de la douzième division séant à Nantes. Le jugement (14 décembre : 23 frimaire an XIV) condamna à mort Céris, Forestier, Elie Papin, Chesnier du Chesne, tous quatre contumaces, et Gogué présent, qui fut exécuté, et

Digitized by Google

Daniaud, malgré ses dénonciations, à 2 ans de détention; etc.

Les condamnés subirent la peine jusqu'au bout, sans qu'un seul instant le moindre adoucissement fût apporté aux rigueurs dont ils avaient été l'objet ; elle se prolongea même au-delà de la durée fixée. « En 1808, Daniaud-Dupérat, détenu à Vincennes, quoiqu'il eût purgé sa condamnation à deux ans de prison, adressait à l'empereur suppliques sur suppliques à l'effet d'obtenir sa mise en liberté. Au dehors, sa sœur, madame Sablon, appuyait ses démarches. Mais Réal résistait : « Jacqueneau et les autres » complices, écrivait-il au ministre, ont dû continuer à garder » la prison ; il n'y a point de motifs à traiter Daniaud plus favo- » rablement. On propose à son excellence d'ordonner qu'il gar- » dera la prison par mesure de haute police. » L'examen de son dossier motivait la dureté de cette réponse. En effet, incarcéré à Vincennes en 1805, il avait imprudemment confié à un détenu ses projets de contre-révolution le jour où il s'évaderait; il voulait soulever l'ouest. Le 15 novembre 1810, il fut extrait de son cachot à sept heures du matin, pour s'entendre dire que « son affaire était interminable ». En 1811, il était encore à Vincennes. On voit quel fruit il avait tiré de sa trahison, si trahison il y a eu.

L. A.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 585. — Connait-on les armes de Louis-Alexandre Mousnier de Beaulieu, écuyer, officier d'infanterie, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances au bureau de La Rochelle en 1730, né en l'île de Ré, marié à La Rochelle à Anne Parnajon, dont un fils, Louis-Alexandre-Josué Mousnier de Beaulieu ? Il était fils de Josué Mousnier, sieur de Grand-Maison, avocat au parlement de Bordeaux, sénéchal de l'île de Ré, et de dame Anne Sybille La Vertu. Louis-Alexandre était mort en 1766, suivant acte de Malu, notaire royal à Saint-Martin.

Th^re^ Phelippot.

N° 586. — Une fille du roi Henri II, Elisabeth de France, épousa, d'après le traité de Cateau-Cambrésis, Philippe II d'Espagne. Parmi les filles d'honneur attachées à la nouvelle reine d'Espagne était M^lle^ de Saint-Léger, qui épousa depuis un grand seigneur espagnol. Quelle est cette demoiselle de Saint-Léger ?

C.

N° 587. — Voici les noms de différents officiers qui servaient en 1770, et qui semblent appartenir à des familles établies en Saintonge. Pourrait-on me fixer sur l'exactitude de ce rensei-

Digitized by Google

gnement et sur l'existence actuelle de représentants de ces familles ?

MM. le duc de La Rochefoucauld; baron de Bremond d'Ars; marquis de Saint-Aulaire; de Gigord; marquis d'Asnières; chevalier de La Porte; chevalier de Diesbach; marquis de Saint-Geniès; O'Tard, chevalier de Keith; vicomte de Polignac; de Pouliac fils; de Montalembert de Sers; marquis, comte et vicomte de Pons; marquis et comte de Dampierre; chevalier de Cugnac; Guillotin; de Chefdeville; Hennessy; La Reinerie; Revoux des Ronchamps; Berthus; chevalier de Cadignan; Dupleix de Cadignan.

—

N° 588. — Il a paru une plaquette intitulée : *Récit véritable de ce qui s'est passé à l'arrivée du cardinal Mazarin vers sa majesté* [à Jonzac], 1652. Peut-on me dire ce que contient cet imprimé ?

A.

—

N° 589. — La « rognure » fut un crime fort commun à l'époque des Valois et des Bourbons. Lorsque la faculté de peser les monnaies n'était point interdite, les rogneurs végétaient; mais quand la couronne jugeait à propos, dans un intérêt fiscal, de proscrire l'usage des balances, cette industrie, devenue très lucrative, était, au dire d'un contemporain, exercée par tous ceux qui n'en avaient pas d'autre. Elle marchait alors de pair avec la fabrication de la fausse monnaie, les débris rognés ne pouvant recevoir un emploi utile que sous la forme de pièces marquées à l'effigie royale.

Sous Louis XIII, la « rognure » eut des hauts et des bas. Vers le milieu du règne, elle dut cesser toute entreprise sur les espèces d'or et d'argent, personne, marchands ou propriétaires, ne recevant plus de numéraire sans recourir au trébuchet. Il fallut, de toute nécessité, se rabattre sur la monnaie de billon... Le chroniqueur Gauffreteau, en l'année 1633, s'en explique dans les termes suivants :

« En cette année, la province de Bourdeaux souffre beaucoup pour le déficit de ces sols, appelés *Roschelois*, qui estoyent tout à faict faulx : car ceux qui les falsifioyent les faisoient d'un double dissous avec vinaigre, en y appliquant la marque, et ils y gagnoient cinq pour un, en desduisant le travail : car de chasque double ils faisoient un sol. Et ces bélistres de faulx-monnoyeurs envoient changer ces sols aux églises en donnant un double (faussement marqué) et se faisant tourner le reste; comme aussi, en donnant l'aumosne d'un double à quelque pauvre, ils recevoient le reste de cinq, qui estoit frauder le pauvre et retirer de lui cinq fois plus qu'il ne recevoit. Cette faulse monnoye fut premièrement faite en Xaintonge par des gens de grande auctorité et noblesse, et despuits à Bourdeaux, mesme par des personnes de dignité qui eurent bien besoing de la miséricorde du

Digitized by Google

roy. Toutefois, ils ne laissèrent pas que d'estre notés. » *Chronique bourdeloise*, II, p. 177.

Peu de temps après, le cardinal de Richelieu, cédant à d'inexplicables préoccupations de trésorerie, imagina, par un édit en bonne forme, de proscrire le pesage des monnaies. Ce fut, de toutes parts, un déchaînement inouï de « rognure ». Le nombre des gens — le plus souvent d'extraction noble — qui se livrèrent à ces pratiques fut tel, que toute la corde du royaume, assure Tallemant des Réaux, n'eût pas suffi pour les pendre.

Dans cette course à la fortune, la Guyenne se distingua d'une façon toute spéciale. Il n'y eut guère de hobereau qui ne se munit de l'outillage nécessaire pour rogner et battre monnaie. Les pièces qui passèrent entre ces mains rapaces subirent une perte du quart, du tiers, voire de moitié de leur poids.

Un procès colossal, comprenant des centaines d'accusés, fut, de 1639 à 1644, suivi d'abord au Parlement, puis devant une commission composée de trois conseillers d'état, MM. de Foullé, de Gassion et Scipion Dupleix. Les difficultés furent si grandes que Richelieu, effrayé — tout permet de le croire — par les menaces des intéressés, finit par capituler et concéder des lettres de rémission, aux termes desquelles sa majesté consentait à rétablir les coupables dans leurs biens, leurs dignités et leur bonne renommée. En même temps, un « silence perpétuel » était enjoint à tous, relativement à ces faits, sous peine de poursuites rigoureuses.

On peut croire que la Saintonge, à qui, au dire de la chronique, revient le mérite de l'invention signalée par Gauffreteau, ne se désintéressa point de la « rognure », lorsque ce genre de trafic atteignit son plus haut degré de prospérité.

N'existe-t-il, dans les dépôts publics, aucune trace de sentences criminelles contre des personnages de cette province? Aucune correspondance privée ne fait-elle allusion à ces événements?... On accueillerait avec reconnaissance toute indication de nature à faciliter la reconstitution de cette gigantesque affaire, qui jette un jour si curieux sur l'état de la région du sud-ouest à l'époque où Corneille faisait représenter le *Cid* et où l'hôtel de Rambouillet donnait le ton à la bonne compagnie.

G.-D.

II. — RÉPONSES

N° 530 : tome XIII, 50, 123. *Un marron de ronde à Chadenac.*

La pièce de cuivre trouvée à Chadenac est un marron de ronde. Ch. Robert, dans ses *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres échevins de Metz* (Metz, Nouvian, 1853), a publié trois marrons de ce genre aux armes de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, gouverneur de Metz dès 1583, ou d'un de ses fils, aussi gouverneur de la ville (XVII^e siècle), (p. 76-77, n^os 1, 2, 3 et pl. VI, n° 3). Ces pièces en cuivre, à pans coupés, ont d'un côté les armes de France et de l'autre

Digitized by Google

les armes d'Epernon, avec les inscriptions gravées : sur la 1re, BASTILLE ; sur la 2e, ANFER ; sur la 3e, CHAMP.... : noms de la *bastille*, ou château qui défendait la ville de Metz, de la tour d'*Enfer* et de la tour *Champenoise*.

F. MAZEROLLE,
Directeur de la *Correspondance historique et archéologique*.

—

N° 570 : XII, 6 ; XV, 62, 124, 208, 293. — *Les Nicolas de Voutron, de Lisleferme, de Lamballerie.*

Dans la généalogie des Nicolas, p. 209. t. XV. il est dit : « Pierre Nicolas, dit marquis de Lamballerie, eut de Jeanne Martin de Châteauroy... 3° Jean, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron de cavalerie, marié à N. Hardy, dont la fille épousa N. de La Chaise. » Les pièces suivantes, recueillies par M. Jules Pellisson, ajouteront quelques détails à cette trop succincte notice :

Extrait des registres paroissiaux de Genouillé, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort : « Ce 4 février 1783, après avoir observé ce que les règles de l'église prescrivent, j'ai imparti la bénédiction nuptiale à messire Jean Nicolas de Rouffiac de Lamballerie, ancien garde du corps du roi, et à demoiselle Catherine-Elisabeth Hardy, en présence des soussignés : A. Resnier Lériget, Hardy La Périnière, de Rouffiac, Hardy, Lériget, D. Lériget, F. Martial Hardy, du Perré, Nicolas de Rouffiac, Thérèse Hardy, L. Hardy, Pin, curé d'Annezai, Châteauroy, Hardy, Nicolas de Lamballerie, Duboys Hardy, de Jobertie, curé. »

L'épouse, née le 2 juin 1756 à Annezay, était fille de Louis Hardy et de Marie-Elisabeth Guérinet, bourgeois de cette paroisse, et fut tenue sur les fonts par Charles-Simon-Benjamin Guérinet, prieur et curé de Candé, et par demoiselle Elisabeth Prévost, épouse de sieur Laprade, de la paroisse de Genouillé. Son père, Louis Hardy, qui, en secondes noces, avait épousé Marie-Jeanne Martin de Châteauroy, sœur de Marie-Anne, femme du père de Jean Nicolas de Lamballerie de Rouffiac, était frère de Martial Hardy, curé de Montboyer, et cousin de Modeste-Louis Hardy, prieur de Montboyer, orateur distingué ; de Louis-Augustin, vicaire général de Saintes, et de Charles-Augustin, en religion père Martial, récollet, célèbre prédicateur. (Voir *Annuaire de la noblesse*, 1874, p. 228.)

Après la restauration, l'ancien garde du corps reprit son service auprès du roi, un peu pour la forme : il était âgé de 57 ans, et on le mit aussitôt en congé : « Nous, Duc de Luxembourg, Maréchal-de-Camp, Pair de France, Capitaine des Gardes-du-Corps du Roi, etc., etc., accordons à Mr de Lamballerie, brigadier, un Congé indéfini pour se rendre à Rouffiac, par Lagrolle, département de la Charente.

» Donné à Paris, le 30 décembre 1814.

» Le sous-aide-major, MARQUIS DE VILLAINES. »

Digitized by Google

C'était le prélude de la retraite. De Paris, le 1er novembre 1815, le duc de Luxembourg, Charles-Emmanuel-Sigismond de Montmorency, pair et premier baron de France, lieutenant général des armées du roi, capitaine des gardes, lui écrit :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que sa majesté vous a accordé votre pension de retraite qu'elle a fixée à la somme de dix-huit cents francs, comme une juste récompense de vos braves et loyaux services. Je me félicite, monsieur, d'avoir à vous annoncer cette nouvelle faveur du roi, et tout en regrettant que vous ne fassiez plus partie de ma compagnie, je me plais à vous assurer que je conserverai toujours le souvenir des services que vous nous avez rendus.

» Agréez, je vous prie, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» LE DUC DE LUXEMBOURG. »

Il eut une pension de 1,800 francs : « Le soussigné, directeur des pensions, certifie que M. Lamballerie (Nicolas), chef de bataillon, né le 25 juin 1747, est inscrit au livre des pensions, pour une somme annuelle de dix-huit cents francs, payable par trimestre. A Paris, le 1er septembre 1817. »

Il en jouit dix ans, et mourut en 1826 : « Du 3 août 1826, à 9 heures du matin, acte de décès de monsieur Nicolas de Lamballerie, Jean, âgé de 69 ans, chevalier de Saint-Louis, époux de dame Catherine-Elisabeth Tardis de La Périnière, fils de feu Pierre Nicolas de Lamballerie et de Jeanne Martin de Châteauroi, natif de La Borie, commune de Saint-Christophe, demeurant actuellement au Port-Limouzin, présente commune, sur la déclaration de Jean Dufour, sacristain, âgé de 47 ans, demeurant au village de Chez-Bouchard, et Jean Mézière, cultivateur, âgé de 47 ans, demeurant audit Port-Limouzin, le tout de cette commune, qu'il est décédé le jour d'hier, à 10 heures du soir, dans sa maison size au Port-Limouzin ; constaté suivant la loi par nous, Louis Darlot de Cumond, maire, officier de l'état civil de la commune de Cumond, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, département de la Dordogne. »

Un jugement du tribunal de Ribérac (6 août 1827) ordonna la rectification de cet acte : « Jean Nicolas de Lamballerie » au lieu de « Nicolas de Lamballerie, Jean », et « Catherine-Elisabeth Hardy », au lieu de « Catherine-Elisabeth Tardis ».

Jean, fils de Pierre Nicolas de Lamballerie, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, gouverneur des pages du roi, n'eut de son mariage qu'une fille, Henriette Nicolas de Lamballerie de Roufliac, qui épousa N. de La Chaise, gentilhomme du Périgord, dont postérité. L. A.

—

N° 584 : t. xv, p. 452. — *Un chef vendéen, Daniel Daniaud du Pérat.* (Voir plus haut, pages 40 et 66).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

—

Allain (Le chanoine E.), archiviste diocésain de Bordeaux. *Une vie inédite de saint Emilion d'après le manuscrit 51 de l'archevêché de Bordeaux.* Bruxelles, imp. Polleunis, 1894, in-8°, 16 pages. (Extrait des *Analecta Bollandiana*, t. XIII, 1894.)

Saint Emilion qui a donné son nom à une commune du canton de Libourne, et qui est fêté le 16 novembre, était de Vannes en Bretagne. Il se rendait à Saint-Jacques de Compostelle en pèlerinage, lorsque, fatigué du voyage, il s'arrêta à Saujon ; « a fratribus loci illius benigne susceptus est. Tunc temporis erat egregius monasterii pater, nomine Martinus, qui strenue super congregationem suam vigilans, multos studebat evocare ad fidei religionem... » Et l'auteur raconte sa vie au monastère de Saujon sous la direction de saint Martin, et ses miracles. Mais, voyant que ses frères avaient pour lui une grande vénération, il partit pour chercher une solitude complète et s'arrêta près de la Dordogne, en un lieu qui depuis prit son nom, et il y mourut en 767.

Le texte latin a été très bien publié par M. l'abbé Allain qui l'a enrichi de notes précieuses. Nous y voyons que Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, avait été doyen de la collégiale de Saint-Emilion. (*Gallia*, II, 883.)

—

Almanach saintongeais illustré, publié en patois et en français. Saint-Jean d'Angély, imp. Charles Renoux, 1895. Prix : 10 centimes.

—

Annuaire de 1894. Association amicale et de bienfaisance des anciens élèves de Pons. Trente-troisième année. Réunion générale du 26 juin. Cognac, imp. Durosier, 1894, in-8°, 111 pages.

Nous remarquons dans cet *Annuaire* paru tardivement : des comptes rendus par M. Emile Maufras ; l'oraison funèbre du cardinal Thomas, par Mgr Bonnefoy ; notices sur l'abbé Portier et le général sénateur Guillaume de Bremond d'Ars, par M. Paul Mercier ; sur les médecins Théophile Violet et Edouard Lebarillier, par le docteur Ernest Berchon ; panégyrique de Jeanne d'Arc, par M Georges Bugeau ; toast à Mgr Bonnefoy, à Mgr Valleau et à M. Berthelot, par M. Paul Mercier, vice-président de l'association, etc.

Annuaire de 1895... Trente-quatrième année. Cognac, imp. Durosier fils, 1895, in-8°, 103 pages.

Outre les articles ordinaires, rapports, comptes rendus, listes, l'*Annuaire* de 1895 contient une très ample et très intéressante « *Notice biographique de M. Ernest Berchon,* ancien président de l'association amicale des anciens élèves de Pons, par M. Paul Mercier, vice-président ». Ernest Berchon, né à Cognac le 16 juin 1825, mort à Bordeaux le 11 novembre 1894, est très digne-

Digitized by Google

ment apprécié par son ami et son admirateur. Voir aussi le discours un peu sec prononcé aux obsèques par M. de Faucon.

—

Archives historiques de la Saintonge et d'Aunis, tome XIV. *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély*. I. Paris, Picard; Saintes, Mortreuil; 1895, imprimé à La Rochelle, par Noël Texier, in-8°.

—

Arsenal (L') de Rochefort, par l'amiral X... Rochefort, imp. Prioux, 1895, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Figaro* du 22 mai).

—

AUDIAT (Gabriel), professeur de rhétorique. *La Frivolité*, discours prononcé à la distribution des prix du collège Stanislas en 1895. Paris, imp. Noizette, 1895, in-8°, 20 pages. Reproduit par le journal le *Monde* du 5 août qui l'appelle « à la fois mordant et élevé », par la *Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême* du 11 qui le nomme « une critique parfois mordante, mais d'une justesse qui n'est que trop réelle », par extraits dans la *Semaine religieuse* de Versailles, les *Tablettes* du 15 août, l'*Union* de Saint-Jean d'Angély et le *Moniteur de la Saintonge* du 18, le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 24, la *Semaine religieuse de Moulins* du 21 septembre, le *Journal de la Dordogne*, etc. Il commence ainsi : « Mes chers amis, Dieu — et M. le ministre de l'instruction publique — l'ont ainsi voulu... »

—

AUDIAT (Louis). *Denys Joly d'Aussy. Notice.* Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1895, in-8°, 19 pages. (Extrait à 25 exemplaires de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, numéro du 1er juillet).

— *Un faux en gentilhommerie. Le dernier marquis de Montandre.* (Extrait de la *Revue des questions historiques*, juillet 1895). Paris, 5, rue Saint-Simon, 1895, in-8°, 19 pages.

— *Le combat de Montandre en Saintonge le 19 mai 1402.* Inauguration d'une plaque commémorative par la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1895, in-8°, 24 pages.

— *Une histoire de la petite église*. Vannes, imp. Lafolye, 1895, in-8°, 31 pages. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*).

—

AUSSY (Denys d'). *Un politicien au XVIe siècle. Guy Chabot de Jarnac (1562-1568).* Paris, 5, rue Saint-Simon, 1895, in-8°, 22 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques* de janvier 1895).

—

[BARBOTIN, chanoine honoraire, curé doyen, vicaire général honoraire de Constantine et d'Hippone.] *Histoire curieuse ou révélations sur la construction de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade (Charente-Inférieure) consacrée le 21 juin 1894 par Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes, assisté de Mgr Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone.* Marennes et Royan, imp. Florentin-Blanchard, 1895, in-8°, 32 pages.

Digitized by Google

— *Le symbolisme de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade ou l'enseignement chrétien mis au grand jour par la sculpture et la peinture, faisant suite à l'Histoire curieuse ou révélations de la construction de cette même église.* Marennes et Royan, imp. Florentin-Blanchard, 1895, in-8°, 34 pages.

—

Béraud (Edmond), ancien rédacteur de la *Gazette de France* [et du *Moniteur de la Saintonge*]. *Le centenaire de Quiberon, 26 juin-27 août 1795.* Paris, Lamelle, 1895, in-8°, 23 pages.

Émouvant épisode de la révolution, vivement esquissé, qu'on lira en frissonnant. Le fait est connu ; l'auteur a cru qu'il était bon de le rappeler, parce que l'on en pouvait tirer d'utiles enseignements. Que serait-il arrivé si, au lieu d'émigrer, les Français qu'on persécutait, dont on brûlait les fermes et les châteaux, qu'on assassinait de temps en temps, s'étaient tous réunis pour lutter contre une troupe d'égorgeurs ? Que serait-il arrivé si les combattants de Quiberon n'avaient point été divisés par de mesquines considérations personnelles, et si un prince se fût mis à leur tête ?

La *Revue du Bas-Poitou*, 2e livraison de 1895, page 255, dit aussi : « Dans une courte brochure nourrie de faits qu'il présente d'une façon vivante, l'auteur a condensé tout ce qui est nécessaire pour connaître la vérité. Il profite de ce douloureux centenaire pour opposer à certaines lâchetés actuelles le dévouement, la fidélité et le sacrifice héroïque de 1795. »

—

Bertrand (L.), chef de bataillon du génie. *Description et usage d'un abaque destiné à faciliter la solution des problèmes relatifs à la distribution des eaux.* Paris, Berger-Levrault, 1895, in-8°, 31 pages, planche hors texte.

—

Biais (Emile), I. ✪, archiviste de la ville d'Angoulême, correspondant du ministère des beaux arts, conservateur du musée archéologique de la Charente, membre de la société libre des beaux arts, de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, de la société archéologique de la Loire-Inférieure, etc. *Notes et documents historiques.* Angoulême, imp. charentaise G. Chasseignac, 1895, in-8°, 37 pages. (Extrait à 125 exemplaires du *Bulletin de la société archéologique de la Charente*).

Cet opuscule comprend : 1° un inventaire d'objets mobiliers et d'ustensiles (xve siècle) ; 2° une note sur les filagrammes du papier de l'imprimerie angoumoisine (xve siècle) à propos de manuscrits provenant de l'ancienne « librairie » du château de Verteuil, et dans la reliure desquels M. Léopold Delisle a trouvé des fragments d'ouvrages imprimés à Angoulême par les premiers typographes, Pierre Alain et André Chauvin, en 1491-1493 ; 3° les « statuts et privilèges des menuziers de la ville d'Angoulesme » ; 4° enfin, *Le safran de La Roche-Foucaut*, à

Digitized by Google

Poitiers, par Enguilbert de Marnef, 1568, imprimé de 44 pages, petit in-8°, livre rarissime sur la culture du safran en Angoumois, particulièrement à La Rochefoucauld, culture qui a disparu surtout dans le rude hiver de 1709. M. Emile Biais ne s'est pas contenté d'une reproduction de ces diverses pièces, y compris les extraits les plus importants du *Safran* ; il a ajouté des notes précieuses qui les éclairent et en doublent l'intérêt.

—

Bisseuil (A.), sénateur. *Etudes économiques. Les bouilleurs de cru.* Paris, librairie de la *Nouvelle revue*, 1895, in-8°, 32 p. (Extrait de la *Nouvelle revue*, du 1er mars 1895.)

—

Boisseau (L.). *Vignes américaines. Le guide pratique ou aide-mémoire du vigneron.* La Rochelle, A. Foucher, 1894, in-18, 64 pages. Prix : 1 franc.

Fruit d'une longue expérience et d'essais multipliés, ce résumé méthodique rendra de grands services aux viticulteurs et leur évitera des tâtonnements dispendieux et des insuccès décourageants.

—

Bonnaffé (Edmond). *Les faïenceries de Saint-Porchaire.* Paris, 1895, grand in-8°, 14 pages. (Extrait de la *Gazette des beaux arts*, d'avril 1894). Voir *Revue*, xv, 152.

—

Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes. *Lettre pastorale portant publication de l'encyclique de sa sainteté le pape Léon XIII sur la propagation de la foi, et mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce 1895.* La Rochelle, imp. O. Pic et P. Dubois, 12 février 1895, in-8°, 117 pages.

—

Bouthillier (V.), négociant, conseiller général dela Charente-Inférieure. *Les bouilleurs de cru. Réponse à M. A. Bisseuil, sénateur de la Charente-Inférieure.* Paris, librairie-imprimerie réunies, 10 avril 1895, in-8°, 12 pages.

—

Brard (Le docteur E.). *La Photogravure nouvelle ou la gravure phototypographique mise à la portée de tous* avec illustrations dans le texte et hors texte obtenues par ce nouveau procédé. Paris, Mendel, 1895, in-18, 87 pages. Compte rendu très élogieux dans le *Courrier de La Rochelle* du 22 décembre.

—

Bremond d'Ars (A. de). *Discussion relative au chemin de fer de Quimperlé à Pont-Aven. Discours de MM. Cosmao-Dumenez, Caurant et A. de Bremond d'Ars.* (Extrait de la séance du vendredi 23 août 1895). Quimper, typ. A. Jaouen, 1895, in-8°, 12 pages.

—

Brisson (Camille), vicaire du Sacré-Cœur. *Aimé soit partout le Sacré Cœur de Jésus. Nos fêtes. Consécration de l'église du*

Digitized by Google

Sacré-Cœur de La Tremblade (Charente-Inférieure), et jubilé sacerdotal du curé bâtisseur. III. Marennes et Royan, imp. Florentin-Blanchard, 28 novembre 1895, in-8°, 63 pages.

—

Brouillet (L'abbé), professeur de seconde. *Baccalauréat (première partie). Les auteurs français. Classe de seconde.* Rochefort, imp. Thèze, 1895, in-8°, 175 pages.

—

Brun (L'abbé), professeur de troisième. *Baccalauréat (première partie). Les auteurs français. Classe de troisième.* Rochefort, imp. Thèze, 1895, in-8°, 119 pages.

—

Catalogue de tableaux, gravures, dessins, faïences, porcelaines, ivoires, émaux, miniatures, armes, curiosités et objets divers composant la collection de feu M. Paul Cassagneaud, dont la vente aux enchères aura lieu en son domicile, rue Amos Barbot, 10, à La Rochelle, du 14 au 28 novembre 1895. Mâcon, Protat, imprimeur, 1895, in-8°, 50 pages.

La collection commencée par Charles Brisson, né à La Rochelle le 2 mars 1780, mort le 17 décembre 1866, qui l'avait léguée à un de ses amis, Paul Cassagneaud, fut beaucoup augmentée par celui-ci, décédé en 1895 (Voir *Bulletin*, xv, 102), « laissant un grand nombre d'ouvrages sur l'archéologie, la zoologie, d'importants travaux sur La Rochelle, des recueils de poésies, etc. Savant autant que modeste, M. Cassagneaud ne parlait jamais de ses recherches, que sa famille livrera sans doute un jour à l'impression. »

—

Catéchisme du diocèse de La Rochelle. Tours, imp. Mame, 1894, in-18, 188 pages avec gravures. Prix : 60 centimes.

—

Chavanon (Le docteur A.), inspecteur départemental de l'assistance publique. *République française. Département de la Charente-Inférieure. Service de la protection des enfants du 1er âge. Année 1894. Rapport présenté par le docteur Chavanon.* La Rochelle, typ. Martin, 1895, in-8°, 141 pages.

— *... Service de l'assistance médicale et pharmaceutique gratuite. Année 1894. Rapport...* Idem, 96 pages.

—

Chauvet (Gustave). *Comparaison des industries primitives de France et d'Asie.* Extrait du congrès international d'archéologie préhistorique et d'anthropologie. IIe session. Moscou, 1892, t. I, p. 57-66.

— *Le grand éléphant fossile de Tilloux* (Elephas antiquus) *contemporain de l'homme primitif.* 1895, in-8°, 8 pages. Voir xv, 425.

— *Education civique.* [Discours prononcé à la] *Distribution*

Digitized by Google

des prix, le 15 août 1895, des écoles communales de Ruffec. Ruffec, imp. Picat, 1895, in-8°, 4 pages.

—

Chauvet (G.), président, et J. George, secrétaire. *Cachette d'objets en bronze découverts à Venat, commune de Saint-Yrieix, près Angoulême.* Rapports présentés à la société archéologique et historique de la Charente. Angoulême, Coquemard, 1895, in-8°, 288 pages, 24 planches. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, année 1894).

Voir *Revue poitevine* du 15 septembre 1895, l'*Observateur de Ruffec* du 22, et notre *Revue*, xv, 427.

—

Claudin (A.), lauréat de l'institut. *Un écrivain saintongeais inconnu. Mathurin Alamande, poète et littérateur de Saint-Jean d'Angély (1486-1531). Notes sur une impression de Toulouse et sur un libraire rouennais établi à Castres.* Avec trois planches de fac-simile. Paris, A. Claudin, 1895, in-8°, 20 pages. (Tiré à cent exemplaires non mis dans le commerce. Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

— *Les origines de l'imprimerie à La Réole en Guyenne (1517). Recherches sur la vie et les travaux de Jean Le More dit Mourus, de Coutances, imprimeur et professeur de grammaire (1507-1550).* Paris, librairie Claudin, 1894, in-8°, 39 pages, avec fac-simile. (Extrait à 100 exemplaires de la *Revue catholique de Bordeaux*). Voir *Bulletin*, xv, 63.

—

Clouzot (Henri). *Les premiers imprimeurs et libraires de Saint-Jean d'Angély.* Niort, L. Clouzot, 1895, in-8°, 17 pages. (Extrait à 100 exemplaires du *Bulletin du bibliophile*).

Le premier imprimeur de Saint-Jean d'Angély était jusqu'ici Jean Moussat, qui y acheva en 1619 l'impression de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné commencée en 1616 à Maillé, près de Maillezais. Mais le véritable prototypographe est François Audebert avec l'*Anatomie de l'âme*, par Jean de Prantinhac, 1616; il avait débuté à Saintes avec le *De Santonum regione* (1598). Puis viennent Nicolas Crespon et les Boysset. Cette brochure complète et rectifie en quelques points l'*Essai sur l'imprimerie en Saintonge* de M. Louis Audiat.

— *Guide à Niort*, avec 15 dessins par J.-L. Giraudeau-Laurent. Niort, Clouzot. (La Rochelle, imp. nouv. Noël Texier), 20 septembre 1895, in-8°, 55 pages.

C'est une promenade à travers les rues de Niort. Chemin faisant, l'auteur nous raconte mille faits à propos des monuments rencontrés, sobrement, discrètement, mais exactement. On n'a pas le temps de s'attarder à chaque édifice; quelques mots sur l'église Saint-Hilaire et nous sommes sur la place de la Brèche. Voici le lycée Fontanes, et le café du Globe, jadis

Digitized by Google

hôtel de la Boule d'or, où une plaque de marbre rappelle « le dernier séjour de Napoléon sur la terre de France avant son exil à Sainte-Hélène, 2 juillet 1815 ». (Je croyais que « le dernier séjour de Napoléon sur la terre de France » était l'île d'Aix ! L'île d'Aix est sans doute en Allemagne, peut-être en Angleterre.) Puis la maison Candie, où serait née Mme de Maintenon ; puis, dans la rue du Pilori, l'ancien hôtel de ville qui contient le musée, etc. Oh ! l'agréable guide que M. Clouzot ; il sait tout et ne dit que ce qu'il faut, et sans pédanterie. Quinze gravures fort jolies suppléent aux descriptions ; elles sont fort réussies et font honneur au talent de M. Giraudeau-Laurent.

—

Croze (Pierre de). *Un duel politique et ses conséquences pendant la révolution.* Paris, imprimerie de Soye, 1895, in-18, 120 pages. (Extrait du *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1895).

Il s'agit du duel de Charles de Lameth et du duc de Castries, qui faillit faire une révolution dans la révolution. Lameth, légèrement blessé, était l'idole de la populace. De là déchaînement de fureur contre Castries qui avait, disait-on, traîtreusement assassiné son adversaire. L'hôtel de Castries fut assiégé, envahi, pillé, saccagé, et s'il n'y eut pas de victimes, c'est qu'on ne put en faire. Tel est cet épisode absolument ignoré des historiens et que M. de Croze a très heureusement narré d'après des documents inédits, dont quelques uns sont fort intéressants : lettres, état du mobilier, tableaux, etc.

—

Dampierre (Le marquis de), président de la société des agriculteurs de France. *Discours à l'ouverture de la 26e session de la société, le 13 février 1895.* Paris, imp. Mouillot, 1895, in-8°, 10 pages. Voir tome xv, page 86.

— *Les eaux-de-vie françaises.* Paris, imp. Mouillot, 1895, in-8°, 6 pages.

Energique réclamation en faveur des bouilleurs de cru et des eaux-de-vie de Cognac, que la loi sur les boissons va anéantir, au grand détriment de l'industrie nationale.

—

Deramey (J.). *Une lettre de saint Ignace de Loyola à Claudius, roi d'Ethiopie.* Paris, Leroux, 1894, in-8°, 39 pages. (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions. Annales du musée Guimet*).

— *Introduction et restauration du christianisme en Abyssinie* (330-480). Paris, Leroux, 1895, in-8°, 33 pages. (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions*).

—

Déroulède (Paul). *Messire du Guesclin,* drame en vers, en trois actes, avec prologue et épilogue. Paris, Lévy, 16 novembre 1895, petit in-16, 189 pages.

Digitized by Google

Théâtre de la Porte-Saint-Martin, première représentation le 22 octobre 1895.

—

Dessaulles (L.-A.). *Les erreurs de l'église en droit naturel et canonique sur le mariage et le divorce.* La Rochelle, imp. nouv. Noël Texier, 1894, XII-280 pages.

—

Du Mesnil (A.), directeur honoraire au ministère de l'instruction publique. *Souvenirs de lectures. Histoire et morale.* Paris. Hachette, 1894, in-16. Prix : 3 fr.

—

Duplais des Touches (Antoine). *Excursion à Châteauneuf-sur-Charente, Bouteville, Anqueville, Saint-Même, Bassac et Jarnac,* 18 mai 1895. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1895, in-8°, 15 pages. (Extrait, ce que l'imprimeur n'a pas dit, de la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* du 1er septembre 1895, XV, 364, où les lecteurs ont eu le plaisir de voir cet intéressant récit et la charmante cheminée de Bourg).

— *L'église de Fouras. Etude archéologique.* Saint-Maixent, imp. Reversé, 1895, 15 pages. (Extrait de la *Revue poitevine* du 15 juillet).

— *Le salon rochefortais. Un jeton de loge maçonnique. Le docteur Guillotin. La seigneurie du Bois et les Nicolas de Voutron.* La Rochelle, imp. nouv. Noël Texier, 1895, in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* de mars 1895).

—

Duplais (Léonie). *Berck-sur-mer, ville et plage.* Paris, chez l'auteur, 1895, in-18, 171 pages ; 2e édition. Prix : 1 fr. 50.

—

Duplouy (Le docteur Louis), secrétaire du conseil de santé de la marine à Rochefort. *Guide administratif du médecin de la marine, ses droits et ses devoirs.* Paris, Doin, 1894, in-18. 640 pages. Prix : 8 fr.

—

D[ussouy] (P.), notaire, membre du conseil de direction de l'enseignement spécial au notariat. *La crise du notariat et la question de l'enseignement notarial.* Bordeaux, imp. A. Arnaud, 1895, in-8°, 26 pages.

—

D... (P.), licencié en droit. *La crise du notariat et les notaires ruraux.* Blaye, imp. Eugène Brunette, 1895, in-18, 12 pages.

Voudrait que les avis demandés au notaire, dont les clients à la campagne abusent trop souvent, soient considérés comme consultations et tarifés.

—

Duval (Louis). *Les deux dames de Joyeuse.* Alençon, imp. Herpin [1895], in-4°, 15 pages, gravures.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE 1895.

Avis et nouvelles : Revue de la presse ; revue des périodiques ; Napoléon Ier à l'île d'Aix ; le port de Rochefort au congrès de Bordeaux.

I. Le combat de Montandre en 1402 : Chronique du religieux de Saint-Denys ; de Juvénal des Ursins, etc. ; ballades de Christine de Pisan ; vers d'Octavien de Saint-Gelais ; les combattants. — II. Les fêtes du 21 juillet a Montandre : Récit ; revue de la presse ; discours, toasts ; conférence de M. Audiat ; poésies de MM. Maguier, Gourdon, Pellisson ; le dernier marquis de Montandre.

Excursion à Châteauneuf, Bouteville, Saint-Même, Bassac, etc.

Variétés : *Jours futurs ;* l'île de Ré (réponse à M. Atgier) ; Guiton et Pointis (réponse à M. Roman) ; deux monuments commémoratifs à Jarnac et à Cognac.

Questions et réponses : Beauvais *sur* ou *sous* Matha ; le peintre Louis Gauffier ; Pierre Charron à Saintes.

Bibliographie : Pes-Rou.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1895

Chronique de la société : Procès-verbaux des séances ; liste d'admissions ; revue de la presse.

Avis et nouvelles : Distinctions honorifiques ; don à la société ; la société au conseil général ; la bibliothèque de M. Tamizey de Larroque ; nouvelles artistiques et littéraires ; consécration d'autels et inscriptions à Saint-Eutrope ; discours de distributions de prix ; conférences, etc.

A travers les revues : Napoléon à l'île d'Aix ; le chauffeur Dexmier ; le martyr de Mornac ; lieux de culte calviniste en Saintonge ; discours patriotique de dom Barrot ; fête de la déesse Raison ; hymne de saint Eutrope ; Chauvin et chauvinisme ; les lettres de cachet en blanc ; les volontaires de la Charente-Inférieure en 1793 ; Barère à Saintes ; Jean de La Rochefoucauld.

Nécrologie : Ballot, Bernard, Boisselier, Buzy, Chauvet, Coutanseau, Delajus, Dières-Monplaisir, Ducos de La Haille, Foléa (Mère Dominique), Froger de l'Eguille, Furet, Garnier-Mouton, Jouneau, Lurâxe (Mme de Manoel-Saumane), Maisonneuve, de Peretti, Poitevin, Raoult, Souchon

Mariages : Raoul de Bellisle de Murat et Yvonne du Poërier de Portbail ; Duret et Madeleine Hus ; Jean de Moras et Anna de Montbron ; Paris et Marguerite Bonnet ; Saphore et Edith Dutard ; C. de Vassal-Sineuil et Marguerite de Pichon-Longueville.

Archéologie : Découvertes d'un *elephas antiquus* à Tilloux, d'une divinité gauloise à Chassenon, de sépultures à Saintes ; une cachette d'objets en bronze ; épitaphes de Guy de Maugiron et d'Ozanne L'Hermite ; nouvelles diverses.

Variétés : I. Le combat de Montandre (emplacement) et Archambault de Villars. — II. Le peintre Gauffier. — III. L'imprimeur Thomas Portau et l'*Histoire véritable de certains voyages périlleux* du capitaine Bruneau. — IV. De quelques Courbon de La Rochecourbon, de Blénac et de Saint-Léger.

Livres et périodiques : Les autographes des girondins célèbres ; étymologies de noms de lieux en Saintonge-Aunis ; saint Eutrope, évêque de Saintes au premier siècle.

Questions et réponses : Les quatre sergents de La Rochelle ; un chef vendéen, Daniel Daniaud Dupérat ; les ventres rouges ; les d'Aux de Lescoux ; Louis Gauffier.

Bibliographie : Sa-Vi.

On s'abonne à Saintes : 10 francs par an.

Digitized by Google

La *Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin* de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, forme au bout d'un an un beau volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement annuel est de 10 francs. Un numéro : 2 fr. 50.

—

La *Revue-Bulletin* est adressée gratuitement aux membres de la société, qui paient par an une cotisation de 13 francs.

—

La *Revue-Bulletin* mentionne ou analyse tout ouvrage composé, imprimé dans la région, ou par un auteur habitant ou né dans la région, ou concernant la région, dont un exemplaire aura été adressé au président, à Saintes.

—

Les idées ou les opinions émises dans la *Revue-Bulletin* sont personnelles.

—

Les nouveaux membres de la société peuvent se procurer, sauf les premiers, tous les volumes parus des *Archives* ou du *Bulletin*, moyennant 15 francs le volume. Il y a des volumes qu'on ne vend pas séparément.

Il y a des collections complètes des volumes et du *Bulletin*.

—

Tout nouvel abonné a droit comme prime, moyennant 6 francs, à un des volumes disponibles des *Archives historiques*.

Imprimé à La Rochelle par NOEL TEXIER.

Digitized by Google

REVUE

DE

SAINTONGE & [redacted]UI.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

XVI^e Volume. — 2^me Livraison

1er Mars 1896.

SAINTES

Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

1896

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1896-1897

BUREAU

Président : Louis Audiat, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes.

Vice-président : Le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes.

Secrétaire : Le docteur Léon Termonia, O. ✲, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes.

Secrétaire adjoint : Anatole Laverny, au Coudret, par Saintes.

Trésorier : Arsène de Beauvais, cours Lemercier, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

Anatole de Barthélemy, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Le baron Léon de La Morinerie, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Bonaparte, 47.

Georges Musset, A. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.

Jules Pellisson, juge au tribunal civil, rue Victor Hugo, 76, à Périgueux.

Philippe Tamizey de Laroque, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Edouard Amouroux, ancien chef d'institution, rue Saint-Vivien, à Saintes.

Ferdinand Babinot, notaire, cours National, 28, à Saintes.

Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes.

Jules Guillet, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes.

Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des Archives est à Saintes, cours National, 89 *ter*.

RÈGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs...

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1896

Chronique : Séances; revue de la presse; distinctions honorifiques; la tour de Broue; souscription pour Du Guesclin; publications nouvelles; exposition; conférences; à travers les revues.

Notes d'état civil. *Décès :* Mme Bouguereau, Cavé, Chambrier, Cognacq, Croisille, Dallo, E. de Dampierre, Grassi, Mme Hardy, Mme de Laage, Lebreton, Cécile Le Port (sœur Véronique), Mathieu, Pellerin, J. de Reinach-Wert; Roy de Loulay, Soulbieu.

Mariages : Corbière et Marthe Guenon des Mesnards; Coupry et Irma Bignoneau; Givelet et Marie Dières-Monplaisir; Lalande d'Olce et Madeleine de La Morinerie; Renaud du Dresnay et Bérengère de Saint-Geniez.

Variétés : Mercier et Lemercier; Jean Alfonce, saintongeais; Planat de Lafaye; saint Yve à La Rochelle.

Archéologie : Souterrains refuges au Querroy, à Cognac; un tombeau gallo-romain; inscriptions à La Jalet, au Bois, aux Carmes à Paris; les remparts de Brouage.

Livres et périodiques : Lofficial; Le directoire; Histoire de M. Emery; L'église de Paris; Le général Kilmaine.

Questions et réponses : Les huîtres dans les constructions antiques; le vaisseau *La Charente* en 1502; oraison funèbre de J.-B. Le Comte, captal de La Tresne; Lacout, professeur de musique à Cognac; les Dupleix de Cadignan et des Touches; « Ni homme ni femme » et « les ventres rouges »; le journal *La Sonde;* une affiche de théâtre en 1822; Daniaud du Pérat; l'architecte de Marolles; Mlle de Saint-Léger; O Tard de Kleith; Condé à Jonzac; la rognure.

Bibliographie : Frai-Hor.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du 11 janvier 1896

Le procès verbal de la séance du 18 octobre est lu et adopté.

Admission de nouveaux membres.

M. Tamizey de Larroque répond par une lettre de remerciements au témoignage de sympathie que lui a donné la société par la décision prise en sa faveur.

Le président annonce que, parmi les décorés de janvier, figurent six membres de la société.

Le congrès des sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu du 7 au 10 avril. M. Audiat y est délégué.

Le président propose de perpétuer, par une plaque commémorative sur la tour de Broue, le souvenir d'un fait d'armes de

Digitized by Google

du Guesclin contre les Anglais. La proposition est acceptée. Il sera fait une souscription.

M. le baron Amédée Oudet est nommé vice-président de la société, en remplacement de Denys d'Aussy, décédé.

*
* *

Séance du 21 janvier (Bureau)

Adoption du procès verbal de la séance du 11 janvier. On décide : 1° que l'assemblée générale se réunira le 8 février pour procéder aux élections du bureau, du comité de publication et du conseil d'administration ; 2° que, le même jour, à 8 heures du soir, aura lieu dans le même local la séance publique annuelle.

*
* *

Séance du 8 février (Assemblée générale)

Lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente. Le président exprime ses regrets de la perte que la société vient de faire en la personne de M. Emile Pellisson, négociant et conservateur du musée de Cognac.

M. Dionne, bibliothécaire de la législature de Québec, annonce que la souscription pour le monument de Champlain à Québec a déjà produit 125,000 francs, et que les travaux seront commencés dès qu'elle aura atteint 150,000 francs, somme nécessaire pour élever au fondateur de Québec un monument digne de lui.

Le président entretient la société des démarches faites pour placer sur la tour de Broue une plaque commémorative en l'honneur de du Guesclin, projet approuvé dans l'avant-dernière séance. La société est d'avis d'ouvrir une souscription.

M. l'abbé Gelézeau propose de perpétuer aussi le souvenir de deux illustres compatriotes, Chasseloup-Laubat et Garesché, par des plaques posées sur les maisons où ils sont nés à Nieulle-Saint-Sornin. Proposition acceptée.

On procède ensuite aux élections : les membres qui composaient le bureau, le comité de publication et le conseil d'administration, sont tous réélus, à l'unanimité, sauf un bulletin blanc.

M. l'abbé Gelézeau lit un chapitre de son travail sur Saint-Sornin et la tour de Broue.

La séance est levée à 4 heures.

*
* *

Séance publique du 8 février

La séance est ouverte à 8 heures 10.

Au bureau prennent place MM. Audiat, président ; Oudet, vice-président ; Termonia, secrétaire, et de Beauvais, trésorier.

M. Lequien, professeur de philosophie au collège de Saintes, fait une conférence sur Jean Ogier de Gombaud, de Saint-Just de Luzac en Saintonge.

M. Pelletier, professeur de rhétorique à Saintes, fait une conférence sur le poète Paul Verlaine, récemment décédé.

Digitized by Google

M. l'abbé Clément Gelézeau lit un fragment de son livre sur Saint-Sornin, relatif à la tour de Broue et au siège qu'en fit du Guesclin en 1370.

M. Audiat annonce que la société a décidé de placer à Broue une plaque commémorative de ce haut fait.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

—

BUDGET DE L'ANNÉE 1895

Actif

Cotisations de 1895	6.148	74		
— de 1894	263	52		
Intérêts	514	90		
Un rachat	150	»		
Subvention du département . .	250	»		
— du ministre de l'instruction publique .	500	»		
Vente du *Bulletin* et volumes .	17	50		
— d'insignes	28	»		
En numéraire	1.333	95		
Total	9.206	61	ci...	9.206 61

Passif

Impression de la *Revue* . . .	2.913	95		
— du volume (non payé).	»	»		
Loyer de l'année 1895	250	»		
— 1er trimestre 1896 . . .	62	50		
Affranchissement de la *Revue*, frais de poste et divers . . .	622	95		
Monument de Montandre . . .	203	20		
Achat rentes 3 1/2 p. 100 . . .	2.000	»		
Livret à la caisse d'épargne . .	2.000	»		
Frais de bureau au président .	300	»		
Rédaction du *Bulletin*	300	»		
Impôts	36	85		
Total	8.689	45	ci...	8.689 45
Différence en faveur de l'actif. . .				517 16
Cotisations en retard (25).				325 »
Total de l'actif après recouvrement intégral				842 16

Saintes, le 11 janvier 1896.

Le trésorier : A. DE BEAUVAIS.

Digitized by Google

REVUE DE LA PRESSE

Ont publié le sommaire du numéro du 1er janvier: Le *Phare des Charentes* du 5, l'*Union*, l'*Ère nouvelle* du 9, le *Progrès* du 10, le *Bulletin religieux* et *Les petites affiches* du 11, le *Vrai peuple* du 15, le *Phare des Charentes* du 26, l'*Ouest artistique et littéraire* du 15, qui remercie de toutes nos prévenances la *Revue de Saintonge*, « curieuse comme toujours et pleine de choses importantes » : Les jurats de Bourg par M. Maufras, le général Dubourg, les loges maçonniques par M. Phelippot, les poètes excentriques par M. Audiat, Daniaud du Pérat, cinq notices, par MM. Audiat, P. de Lacroix, A. Robin, Callandreau et Valette, la conversion d'Augustin Thierry, par M. Louis Audiat; la *Croix de Saintonge* du 16.

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 2 janvier, article reproduit par l'*Écho rochelais* du 4, l'*Union conservatrice* du 5, la *Gazette de Saintonge* du 12, mentionnent dans notre dernier numéro « une notice nécrologique de notre regretté concitoyen Léon de Clauzade de Mazieux, un article de M. Phelippot sur les loges maçonniques de l'île de Ré, et de M. Louis Audiat une amusante étude sur les poètes excentriques de la Saintonge et plusieurs points d'histoire », et annoncent la souscription à l'ouvrage *Pierre-Louis de La Rochefoucauld.*

—

L'*Ouest artistique et littéraire* du 15 janvier analyse l'article *Un marché pour un christ monumental* et cite de M. René Valette, parmi les divers travaux, « une note très importante d'après ses documents personnels et les manuscrits de La Fontenelle de Vaudoré, sur *Daniel Daniaud du Pérat.* »

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 28 janvier a reproduit de l'*Ouest artistique* la note de la *Revue* du 1er janvier relative au *Christ monumental* de Saintes.

Le *Moniteur de la Saintonge* du 30, reproduit par l'*Ère nouvelle* du 2 février, a copié l'article de l'*Indépendant*, mais avec un petit changement très caractéristique. Où très loyalement l'auteur avait écrit: « *La Revue de Saintonge*, à laquelle j'emprunte ces détails, demande... », le *Moniteur* supprime le nom de la *Revue* et met: « *On* demande... »

—

La *Revue historique de l'ouest* de janvier signale dans notre livraison de janvier « la très intéressante étude ayant pour titre *Un chef vendéen. Daniel Daniaud du Pérat*, par MM. L. A., P. de Lacroix, A. Robin, Callandreau et René Valette. »

—

Les questions actuelles du 18 janvier mentionnent: Les loges maçonniques; les poètes excentriques; un chef vendéen;

Digitized by Google

Augustin Thierry ; actes de François Ier ; la police et les chouans.

—

Le *Polybiblion* de janvier a publié le sommaire de notre livraison de novembre.

—

La *Revue historique* de janvier-février signale dans notre numéro de novembre : « L. Audiat. La famille de Pierre l'Hermitte en Saintonge ; épitaphes ; emplacement du combat de Montandre en 1402 ; sur quelques Courbon. »

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, décembre 1895, mentionne dans notre numéro de septembre le compte rendu des fêtes de Montandre par M. de Saint-Saud.

—

Le *Bibliophile limousin* de janvier, qui continue l'importante étude de M. Claudin, *Les origines de l'imprimerie à Limoges. Les travaux de Jean Berton*, cite de notre numéro de novembre Jean de La Roche, Un dieu gaulois, et dans celui de janvier les passages relatifs à ce qui a été dit des volumes de la société archéologique du Limousin.

—

Dans la séance du 26 novembre de la société archéologique du Limousin, le président, M. l'abbé Arbellot, a signalé la note de M. Audiat (*Revue de Saintonge* de novembre) « à propos des origines chrétiennes de la Gaule et de la mission de saint Eutrope, évêque de Saintes, dans laquelle il considère comme forcée l'interprétation faite par M. l'abbé Duchesne du texte de saint Grégoire de Tours, où il est dit que cet évêque fut envoyé au Ier siècle par le pape saint Clément et que le savant ecclésiastique ne trouve rien moins qu'affirmatif. »

—

Le *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 4e trimestre de 1895, page 386, reproduit un passage du compte rendu sur la cachette de Vénat.

—

Les *Annales du midi* de janvier dernier passent en revue nos quatre dernières livraisons et notent entre autres : Testament de Dominique des Touches ; Caradeuc de La Chalotais ; Mathurin Alamande, « article plein de révélations... très important pour l'histoire de l'humanisme dans le midi de la France au début du XVIe siècle » ; Gabriel Allegrain ; souvenirs des prisons de Rochefort ; Fortin de La Hoguette ; les fêtes de Montandre ; le peintre Gauffier, etc.

—

Digitized by Google

La *Revue de l'art chrétien*, 6e livraison de 1895, dit de la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* : « Cette société a organisé au mois de mai une excursion au pays de Jarnac. Bien des archéologues et des touristes sont dans le cas de refaire cette charmante promenade ; s'ils veulent un bon guide, ils n'ont qu'à lire le compte rendu de M. A. Duplais des Touches. Avec un si bon cicérone ils visiteront utilement l'église romane de Châteauneuf, le château de Bouteville, l'église romano-gothique de cette localité, l'abbaye de Bassac, etc. »

—

Ont rendu compte de la soirée du 8 février : le *Rappel charentais* du 12, qui parle ainsi de la société :

« Glaneuse infatigable, elle ne cesse d'explorer le vaste champ ouvert à son activité, et une fois l'an — trop peu souvent, en vérité — elle convie ses amis à des agapes où elle leur offre, le plus aimablement du monde, quelques épis d'or pris aux gerbes de sa dernière récolte !

» Toute figure de langage écartée, pour employer la prose de ce bon M. Jourdain, samedi dernier, séance très intéressante dans laquelle différents conférenciers ont tenu sous le charme de leur parole un auditoire peu nombreux, je le constate avec regret. Très heureusement, la qualité rachète la quantité...

» M. Lequien donc, autorisé à se faire entendre, annonce le sujet qu'il a choisi : « Ogier de Gombaud », et il le traite en maitre homme, qui connait pour les avoir étudiées à fond toutes les questions qui lui sont afférentes à un titre quelconque. Le morceau savamment construit se présente au grand complet, car rien n'y manque : portrait du personnage, peinture du milieu littéraire d'alors, analyse à la fois substantielle et rapide des œuvres du poète, tout particulièrement du roman allégorique, *Endimion*. La société, par l'organe de M. Lequien, a tenu à évoquer la mémoire d'une de nos gloires locales à demi oubliées. Elle ne pouvait mieux s'adresser. Nous avons déjà eu le plaisir d'entendre le distingué conférencier et de rendre hommage à son talent de plume et d'élocution. Nous lui en réitérons l'expression dans les colonnes de ce même journal, y ajoutant nos félicitations pour son succès de samedi dernier.

» M. Pelletier, professeur de rhétorique, succède à son collègue de philosophie. Nouveau venu aux *Archives*, il se signale par un début original et sert aux gourmets de la saveur poétique contemporaine un mets affriolant. C'est de Verlaine, un détraqué, un « bohême » à la Murger, mais de Murger tragique et troublé dans son âme de poète, qu'il entretient ses auditeurs. En quels termes délicats et choisis il s'acquitte de sa tâche périlleuse ! Il y a une certaine défiance de la part de l'auditoire, cela se sent, mais l'orateur en triomphe rapidement.

» Amené par la nature même du sujet à parler des « Parnassiens », il expose leurs principes et, sous une forme élégante et précise, retrace le tableau de l'évolution poétique, depuis le ly-

Digitized by Google

risme lamartinien jusqu'à « l'incohérence décadente ». Une belle page de critique littéraire que chacun a dû savourer et que pour notre part nous serions heureux d'entendre dire une seconde fois: car M. Pelletier a une diction agréable à laquelle on pourrait, à mon avis, reprocher un peu de sécheresse. A part cela, la note est juste.

» Il n'y a donc que des compliments à adresser à l'auteur de cette excellente étude et nous nous acquittons de notre mandat en pleine sincérité de cœur Nous félicitons surtout le professeur d'avoir su s'effacer complètement pour laisser la place toute grande au causeur!

» M. le curé de Saint-Sornin va nous lire une note très courte, fort bien écrite d'ailleurs, et relative à un brillant fait d'armes de Bertrand du Guesclin, au pied de la tour de Broue. Il émet le vœu qu'une plaque commémorative en perpétue le souvenir.

» M. Audiat, mis au pied du mur, — peu dangereux, celui-là! — répond que le vœu sera réalisé, cette année même. Faisant trêve à son silence contenu, il exalte les vertus et l'héroïsme du noble chevalier qui fut la terreur des Anglais. Il rappelle sa captivité en Angleterre et la manière proposée par lui au prince de Galles de payer rançon. Il ajoute — et c'est sa conclusion — que tous les assistants, comme autrefois les femmes de France, devront filer au bénéfice de du Guesclin. Ce mot de filer, tombant à la fin d'une soirée, prête au calembour. L'hilarité devient générale, et chacun de gagner la porte, « satisfait et content. »

» La note gaie, en France, a toujours sa place, et elle va jusqu'à retentir parfois au milieu des doctes et des graves assemblées. Quant à moi, je n'y vois pas le moindre inconvénient, et mes lecteurs ne manqueront pas de partager mon sentiment, puisque nous le savons: « Tout va bien qui finit bien. »

H.-J. P...

Le *Bulletin religieux du diocèse*, du 15 février : « C'est devant une salle pleine où l'on remarquait l'élite de la société saintaise, que les orateurs se sont succédé... M. Lequien, professeur de philosophie au collège de Saintes, a captivé l'auditoire par une savante étude sur l'académicien Ogier de Gombaud, né vers 1570 à Saint-Just de Luzac, où il a passé seulement ses premières années, arrivé à Paris à 20 ans, reçu à la cour, pensionné à 1.200 écus par Marie de Médicis dont il est amoureux et qu'il chante dans son roman allégorique *Endimion*, ami de Conrart, membre de l'académie fondée par Richelieu, et mort à 90 ans dans un état voisin de la misère. Le « disert conférencier » a vengé le poète de la critique trop rigoureuse de Boileau.

» A l'académicien du XVII^e^ siècle, M. Pelletier fait succéder le poète du XIX^e^, récemment décédé, Paul Verlaine, raconte sa vie et analyse son talent. Enfin, M. l'abbé Gelézeau, curé de Saint-Sornin, a lu un passage de son livre en préparation, qui a été écouté avec le plus grand plaisir et relatif au siège de Broue par Bertrand du Guesclin; il émet le vœu qu'un monument rappelle ce glorieux souvenir de notre histoire nationale. M. Audiat a ap-

Digitized by Google

puyé ce vœu, assuré qu'il trouvera un concours nécessaire dans son sympathique auditoire et en particulier chez les dames qui sauront filer comme autrefois pour du Guesclin.

» L'attention soutenue des assistants, leurs applaudissements peu bruyants, mais réels, leurs sourires aux bons endroits témoignaient assez que la société des *Archives* avait procuré à la ville de Saintes une de ces agréables soirées qu'elle a coutume de donner et qu'elle ne saurait trop répéter. »

Les *Tablettes des deux Charentes*, du 20, disent : « La dernière soirée littéraire de la société des *Archives historiques* a été marquée par deux intéressantes conférences : l'une de M. Lequien, sur un poète saintongeais de Saint-Just de Luzac, Jean Ogier de Gombauld, un des premiers membres de l'académie française ; et l'autre sur Paul Verlaine, par M. Pelletier, professeur de rhétorique. A cette même séance, M. l'abbé Gelézeau, curé de Saint-Sornin, près Marennes, a lu un court chapitre de son livre sur Saint-Sornin, et à propos de la tour de Broue, il a prouvé que le grand connétable du Guesclin avait assiégé et pris Broue, où les Anglais tenaient prisonnière la duchesse de Bourbon. C'est un point d'histoire locale désormais acquis, malgré le silence de Froissart ; aussi, le président, M. Louis Audiat, a-t-il annoncé que la société des *Archives* a l'intention de placer à Broue, comme elle a fait à Taillebourg pour saint Louis, et à Montandre pour le combat des Sept, une plaque commémorative en l'honneur de du Guesclin. Les souscriptions ne lui manqueront pas ! »

AVIS ET NOUVELLES

A l'occasion du centenaire de l'institut, notre confrère M. Léopold Delisle, de l'institut, administrateur général de la bibliothèque nationale, a été élevé au grade de grand officier de la légion d'honneur par décret du 31 décembre 1895.

Par décret de même date, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur, nos confrères, M. Henri Joyer, de Saintes, sous-commissaire de la marine. M. Joyer est l'auteur des tables si appréciées des volumes des *Archives*, travail sérieux, peu brillant, minutieux, mais si utile, si nécessaire, qui rend tant de services ;

Et M. Charles-Henry Pédezert, ingénieur des arts et manufactures, successivement attaché à la compagnie d'Orléans et à celle des Charentes, actuellement ingénieur aux chemins de fer de l'état ; 31 ans de services.

Par arrêté du 5 janvier du ministre de l'instruction publique,

Digitized by Google

des beaux arts et des cultes, M. Emile Combes, ont été nommés officiers de l'instruction publique, nos confrères :

M. le docteur Paul-Marie-*Ernest* Marchand, maire d'Aunay, conseiller général de la Charente-Inférieure ;

Officiers d'académie :

MM. Victor Esnault, professeur à l'école des apprentis de l'arsenal de Rochefort ;

Et D'Estrée, publiciste à Paris.

—

Notre confrère M. Jules Pellisson, juge au tribunal civil de Barbezieux, a offert à la société un dossier contenant copie de 77 pièces extraites des archives de la loge de Cognac, savoir :

41 pièces pour Cognac, 4 pour Angoulême, 6 pour Jarnac, 11 pour Saintes, 8 pour Rochefort, 3 pour Saint-Jean d'Angély, 2 pour Aunay, 2 pour Paris. Ces documents lui ont servi pour rédiger son mémoire si curieux, *Les loges maçonniques de la Saintonge et de l'Angoumois,* publié dans notre t. XIV.

—

Nos collaborateurs sont instamment priés de n'écrire que sur le recto leurs communications pour le volume des *Archives* ou la *Revue.* C'est une règle pour l'imprimeur.

—

LA TOUR DE BROUE ET DU GUESCLIN
(1372)

« Si vous avez à parcourir la triste et monotone campagne qui s'étend de Rochefort à Marennes, vous verrez se dresser au loin, dans les brumes de l'horizon, la haute silhouette de la tour de Broue ; arrêtez-vous un instant devant ces ruines. Rien de plus pittoresque que cette immense muraille tapissée d'un lierre gigantesque, et que semble grandir encore le sol uniforme et plat entourant l'éminence sur laquelle elle s'élève. Devant vous est Brouage, la forteresse aux remparts croulants, squelette d'une ville autrefois commerçante et riche, image d'une puissance évanouie comme celle de la tour elle-même qui lui donna son nom. Artiste ou poète, vous vous abandonnerez à vos rêveries en face de ces plaines silencieuses tant de fois ensanglantées pendant nos guerres civiles du XVI^e^ siècle. Si vous avez l'esprit plus positif de l'antiquaire, vous vous plairez à reconstruire par la pensée les murs du vieux donjon, et vous vous rappellerez ces dissertations savantes qui ont agité, sans la résoudre, la question de son origine et de sa destination primitive. Etait-ce là un castrum gallo-romain? le phare indiquant aux navires l'entrée du problématique port des Santons? ou bien tout simplement le château bâti par quelque seigneur du XI^e^ ou du XII^e^ siècle pour la défense et la sécurité de ses domaines? » Ainsi parlait Denys d'Aussy dans le tome XXI des *Archives,* page 333.

Cette ruine séculaire qui s'élève sur un mamelon dominant la

Digitized by Google

contrée et fermant l'entrée du golfe, ou bras de mer qui s'avançait dans la terre santone jusqu'à l'Isleau, jusqu'à La Clisse même, Broue, a été le théâtre de bien des événements, dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir, mais que révèlent entre autres les vestiges de ses deux églises. Pourtant il est un fait que la tradition a surtout retenu, que les chroniqueurs confirment: Du Guesclin, le fameux connétable du Guesclin, l'a assiégée et enlevée aux Anglais au mois d'août 1372 après la prise de La Rochelle, Saint-Jean d'Angély et Saintes.

Cet événement a été relaté par différents chroniqueurs et historiens, notamment par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle *(La vie du vailllant Bertrand du Guesclin*, publiée pour la première fois par Charrière, 1839), par Guyard de Berville *(Histoire de du Guesclin*, 1767, 1829), et plus près de nous par notre regretté vice-président Denys d'Aussy, dans son travail si documenté sur *La tour de Broue*, tome XIX des *Archives*. Froissart rapporte aussi le fait dans ses *Chroniques*, mais à une date plus récente, trois ans auparavant: on sait quels anachronismes nombreux il a faits par ailleurs.

Nonobstant, aucun de ces auteurs n'est précis sur ce point capital, celui de savoir si le connétable est venu en personne à Broue ou s'il s'est contenté d'y envoyer un détachement de son armée. Pour dire vrai, ce serait cette dernière hypothèse qu'il nous faudrait accepter si nous n'avions deux chroniques aussi authentiques que celles dont nous avons parlé.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* par Cabaret d'Orville, publiée par Chazaud en 1876:

« Puis allèrent à Xainctes qui obéit comme Saint-Jehan d'Angélis. Cestes choses faictes et le pays rendu au roi de France, requist le duc de Bourbon au conestable qu'il lui fist compagnie à aller devant la tour de Brou, où estoit la duchesse sa mère prisonnière, où il n'avait de là que sept lieues, et en celle tour l'avoit laissée le conte de Boucquinquam à son retour de Belleperche en garde et chièrement recommandée à Ciquot de La Saigne, son escuyer, pour lors capitaine des gens d'armes qui avoient prins Belleperche et la dame, et maintenant tenoit icelle tour. Le conestable en fut moult liés et dit:

« Dieu le veu, monseigneur, et par les yeulx, Dieu! ceste requeste est bien de faire. Or tost, allons deslivrer la bonne dame!» Adonc tantost montèrent à cheval; si y allèrent et mirent le siège devant la tour. Et là Ciquot de La Saigne qui se vit mal emparé, et que long estoit de secours, rendit au duc de Bourbon la tour de Brou et la duchesse sa mère, laquel se loua moult au duc son fils de Cicquot. Par quoi le duc l'en envoya lui et tous ses gens francs et lui donna du sien. Quand la tour de Brou fut rendue, les gens du duc de Bourbon s'en allèrent coury devant Sebise. Et le captal de Buch avoit mis une embuscade de ses gens ou mêmes estoit entre Sebise et la tour de Brou. Si s'entre contrèrent les gens du duc de Bourbon et le captal, et se

Digitized by Google

coururent sus les ungs aux autres, et tourna la pieur au captal qui fut prins et rendu au duc de Bourbon, qui puis le mena à Paris et le rendit au roi. Le duc de Bourbon qui ot sa mère moult fut joyeulx. »

D'autre part, on lit dans la *Chronique des quatre premiers Valois* par Siméon Luce (Paris, Renouard, 1872) : « Celle année (1372), la mère de le royne de France fut délivrée de prison par monseigneur le duc d'Anjou, par monseigneur le duc de Bourbon et par monseigneur Bertrand de Clacquin (Du Guesclin), connestable de France. »

Tel est le glorieux épisode de notre histoire nationale que la société des *Archives historiques* veut remémorer en plaçant une plaque sur l'antique donjon de Broue.

Broue sera donc la troisième station du chemin historique départemental, commencé à Taillebourg et continué l'an passé à Montandre. (1)

***

Nous demandons donc à nos confrères de la société une obole pour du Guesclin, nous la demandons surtout aux filles ou femmes de nos confrères, nous rappelant que ce sont jadis les femmes de France qui filèrent la délivrance de Bertrand du Guesclin, qu'en particulier les dames de Saint-Jean d'Angély jadis contribuèrent à la rançon de son frère Olivier. Comme le disait une vieille complainte :

Filez, filez, dames de la Bretagne,
Filez, filez vos quenouilles de lin,
Pour rendre à la France, à l'Espagne
Messire Bertrand du Guesclin.

***

A l'occasion de la pose d'un marbre comémoratif de la victoire de du Guesclin à Broue, nous avons pensé qu'on pourrait aussi rappeler le souvenir de deux hommes célèbres de la Saintonge qui sont nés à Nieulle-Saint-Sornin : Pierre-Isaac Garesché, né à Nieulle le 20 juin 1738, député du tiers aux états généraux de 1789 ; et François Chasseloup de Laubat, né à Saint-Sornin le 18 août 1754, général de division en 1799, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, sénateur, pair de France.

Si nos lecteurs approuvent cette idée, ils pourront, en nous envoyant leur souscription pour du Guesclin, désigner celui ou ceux des personnages qu'ils veulent honorer. Le montant de la souscription pour les trois ne devra généralement pas dépasser 1 franc ou 1 fr. 50.

—

En souscription chez les auteurs, au prix de 2 francs, un vo-

---

(1) Ces diverses notes nous ont été communiquées par l'un des auteurs de *Saint-Sornin, Nieulle et Broue*, étude historique en ce moment sous presse.

Digitized by Google

lume in-18, *Saint-Sornin, Nieulle, Broue et les isles de Marennes*, étude historique par MM. l'abbé C. Gelézeau, curé de Saint-Sornin, membre de la société des *Archives*, et Ernest Tauzin, auteur de plusieurs autres monographies.

Cet ouvrage, imprimé par M. Noël Texier, contiendra : Topographie ; des origines à l'an 1047 ; miracle de saint Macoux à Broue ; le prieuré-seigneurie de Saint-Sornin (1047-1351) ; guerre de Cent ans ; siège de Broue par Bertrand du Guesclin ; guerres de religion ; combats de Saint-Sornin en 1568 et 1586 ; les paroisses catholiques de Saint-Sornin et Broue aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; l'église protestante de Nieulle ; administration civile ; la révolution ; le député Garesché, le général de Chasseloup-Laubat et le curé Traynier ; la paroisse de Nieulle ; époque contemporaine ; les logis et seigneuries : Feusse ; La Mauvinière ; Bellevue ; Toucheronde ; La Prée ; La Cateline ; Cadeuil ; La Massonne ; La Madeleine, etc.

—

Le 2 janvier, a paru à Royan le premier numéro du journal « *Le vrai Royan*, progressiste et démocratique, organe des intérêts balnéaires, maritimes, commerciaux, ouvriers et agricoles de la station » : bi-hebdomadaire ; 1 franc par trimestre ; rédacteur en chef : M. Félix Chabrouillaud ; directeur-gérant : M. Descazals.

C'est le septième journal de Royan, qui compte déjà : *Gazette des bains de mer*, *Royan*, le *Journal de Royan*, l'*Echo de Royan*, *Les petites affiches royannaises*.

—

Le 9 février, a paru à Rochefort, chez le citoyen Lamy, 24, rue Audry, le premier numéro du journal *Le Réveil* républicain socialiste de l'arrondissement de Rochefort : rédacteur-gérant, notre confrère, M. Louis Rouillé ; imprimé à Niort par A. Chiron. Prix : 5 centimes le numéro ; abonnement de 10 numéros, 1 franc. Le second numéro a paru le 22 février.

—

Le 17 février, a paru le premier numéro de *La Dépêche*, édition quotidienne de cinq heures du soir du *Courrier de La Rochelle* ; 5 centimes le numéro.

—

Le Grainetier des Charentes, publication trimestrielle d'agriculture et d'horticulture, gérant A. Godeau, grande rue Victor Hugo, 2, a paru le 26 février ; abonnement, 4 francs. C'est le 22^e^ périodique de Saintes.

—

Le Piaisit des Chérentes, pilot d'histouère à déghoiset, limet et n'écrit en patois saintonghé, qui était mensuel, paraît maintenant « le peurmié et le thienze de chaque mois à Saintes », au prix de 2 francs par an et 2 fr. 50 pour le département. C'est un succès.

—

Digitized by Google

La Revue poitevine et saintongeaise a cessé de paraître avec le numéro de décembre. Elle est remplacée par la *Revue poitevine et des confins de la Touraine et de l'Anjou*, mensuelle ; 12 francs par an. Rédaction et administration, 14, place Carnot, à Loudun, imprimerie Roiffé.

—

Le 28 janvier, a eu lieu sur le théâtre de Rochefort la première représentation d'une revue locale, *Rochefort. Tout le monde descend*, avec couplets et ballets ; et à La Rochelle, le 16 février : *La Rochelle instantanée*, revue locale en 6 tableaux, par deux journalistes de la ville ; elle a attiré une grande foule. (Voir compte rendu dans l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 19, le *Courrier de La Rochelle* du 20.)

—

L'*Ère nouvelle* du 2 janvier publie *Le tribunal de commerce de Cognac*, créé en 1790, installé le 6 décembre, et dans le numéro du 9, *La fontaine du château de François Ier à Cognac*. C'était primitivement une source qui sourdoit de dessous les vieilles tours du château et qui, après divers ajournements, fut en 1805 couverte d'une voûte, munie d'une pompe et surmontée d'un petit monument.

—

Dans le *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 4e livraison de 1895, M. l'abbé Leclerq publie *Généalogie et armes des gentilshommes de l'élection de Saint-Jean d'Angély*, où l'on trouve fort peu de généalogie et point du tout d'armes, mais seulement quelques noms avec date de mariage : Aubert, Bardonnin, Dubois, Béchillon, Béchet, Beaucorps, Castello, etc.

—

La *Lune de Fouras* du 22 décembre apprécie le second volume de Mlle Léonie Duplaix, *Figures maritimes et rochefortaises*.

—

Notre confrère M. le docteur Fabre fait, dans *Le centre médical*, 1895 et 1896, la biographie de *Georges Baglivi*.

—

La *Revue de Gascogne* de janvier et février contient *Le maréchal Lannes*, anecdotes sur sa vie d'après les *Mémoires* de Marbot, Thiébaud, Lejeune, Macdonald, Rapp, etc.

—

M. l'abbé Alfred Largeault a publié dans la *Revue de l'ouest*, à Niort, numéro du 7 janvier, un article, *A propos des* Notes archéologiques *du R. P. de La Croix sur l'église de Saint-Florent près Niort*, diocèse de Saintes, archiprêtré de Frontenay. Il y combat les conclusions du P. de La Croix sur trois points :

Digitized by Google

la construction de l'église, la crypte, les bas reliefs. Le R. P. de La Croix a répondu dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* du 16 janvier, ce qui a valu une riposte de M. Largeault dans la *Revue de l'ouest* du 23.

—

La *Revue de géographie* d'octobre-décembre 1895 a imprimé : *Documents relatifs aux missions de Marcel Treich-Laplène dans la région de la Côte d'Ivoire* (1887-1888), recueillis par M. Verdier, de La Rochelle, avec introduction de M. Ludovic Drapeyron.

—

Le *Catalogue* de la bibliothèque du baron Louis-Marie-François Dauphin de Verna, distribué par M. Louis Brun, rue du Plat d'argent, à Lyon, indiquait, n° 1,351 : « Dépositions faites en 1516 contre les témoins produits dans un procès soutenu par François d'Alban, abbé de Savigny, contre le prieur de Bouteville, diocèse de Saintes, dépendant de l'abbaye de Savigny. In-folio. Manuscrit du XVI^e^ siècle sur papier. Curieux détails de mœurs. »

—

Le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. XVII, n^e^ 3, juillet-septembre 1895, contient : Les cartes géologiques du département de la Charente-Inférieure, par Boissellier, mort le 20 juillet dernier (Voir XV, 411) ; *Obock, La Réunion, Madagascar*, par M. Robin, sous-commissaire de la marine ; *Notice* par Émile Maisonneuve, capitaine de vaisseau, dont nous avons parlé, XV, 416, avec des notes de lui sur différentes affaires.

—

Lire dans l'*Ouest artistique et littéraire*, du 15 février, un joli sonnet de M. « E.-F. Adam, à Gaston Roullet, peintre de marine » :

> ... Ami, ton œuvre est belle et forte, et l'avenir
> Conservera ton nom, ô toi qui fais tenir
> Toute l'immensité sur un morceau de toile.

—

La Société des amis des arts de Cognac fera du 15 mai au 15 juin une exposition régionale pour les artistes vivants, locale pour l'art rétrospectif, tableaux d'artistes décédés, émaux, bronzes, faïences, métaux, etc.

—

Conférences. — A Barbezieux, le 4, *L'électricité*, par M. Périgaud, professeur de physique au collège ; le 8, *Madagascar*, par M. Bodit, instituteur à l'école communale ; le 12, *Le bourgeois gentilhomme*, par M. Peytraud, professeur de 3^e^ ; le 18, *Les origines et la science*, par M. Guéraud, ingénieur agronome ; le 25, *La chimie*, par M. Périgaud ; le 1^er^ février, *La renaissance*, par M. Vallée, directeur de l'école communale ; le 8, *Notre système planétaire*, par M. Grasse, professeur de mathéma-

Digitized by Google

tiques ; le 12, *Les ouvriers autrefois et aujourd'hui*, par M. Vion ; à Cognac, le 19 janvier, *L'association dans l'église et la société chrétienne*, par M. le baron Oudet ; le 26, *La bonne presse*, par M. le comte de Castellane ; le 9 février, *Un voyage aux Indes*, par M. Auguste Bacqua, maire de Saint-Fiacre (Loire-Inférieure), et à La Rochelle le 23 ; à Montandre, le 19 janvier, *Coppée*, par M. Bonneau, receveur de l'enregistrement, et *La Russie*, par M. Forcet, instituteur ; à Saintes, *De la dignité chrétienne*, par M. de Galzain, avocat à Barbezieux.

Comme suite à nos études sur la franc-maçonnerie, mentionnons une conférence faite à Périgueux le 18 janvier, sous les auspices de la loge *Les amis persévérants et l'étoile de Vesone réunis*, par M. Dequaire-Grobel, agrégé de philosophie, sur *La maçonnerie et les principes de la révolution française* ; le 15, à Barbezieux, *La conscience morale dans l'humanité*, par le même, et le 16 à Baigne, *Les doctrines maçonniques et les projets du cabinet de M. Bourgeois*. Voir compte rendu dans le *Barbezilien* du 20.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La Société des *Archives* a deux nouvelles pertes à déplorer.

I.— Le 22 janvier, est décédé à Bordeaux Jean-Marie-Marcelin (en famille Emile) Pellisson, négociant à Cognac et conservateur du musée de cette ville, où il était né le 11 novembre 1834 de Jean-Marie-Marcelin Pellisson (1), originaire de Saint-Seurin d'Uzet, et de Victoire-Alexandrine-Elisabeth Droudun, son épouse, décédée à Bordeaux le 24 février 1871. Il a été successivement élève des institutions Rozé à Cognac et Lemet à Mortagne-sur-Gironde.

Le commerce des eaux-de-vie l'occupa de bonne heure. Il transféra en 1876 dans sa ville natale le siège de sa maison, alors à Saint-Seurin d'Uzet. Grâce à son activité et à son esprit ingé-

(1) Jean-Marie-Marcelin Pellisson, né le 21 janvier 1810 à Saint-Seurin d'Uzet, actuellement domicilié à Bordeaux, est fils de Jean Pellisson, né aussi à Saint-Seurin d'Uzet le 15 mars 1768, où il est décédé le 2 août 1852, et de Marie Cochain, son épouse, décédée à Mortagne-sur-Gironde le 10 septembre 1865, âgée de 87 ans. Jean Pellisson, sous-lieutenant dans la 109e brigade d'infanterie avec laquelle il fit la campagne du Rhin, dut, à la suite de blessures, rentrer dans ses foyers, ainsi que le constate un certificat en date du 7 pluviôse an VII, suivant lequel « le ministre de la guerre, sous l'autorisation du directoire exécutif et d'après les dispositions de son arrêté du 30 ventôse an IV, a accepté la démission offerte par le citoyen Jean Pellisson de son grade de sous-lieutenant surnuméraire, et permis à cet officier de se retirer dans ses foyers comme détaché de tout corps et dispensé de service militaire aux armées. » Signé : SERVAN.

Digitized by Google

nieux, celle-ci ne tarda pas à prendre un développement considérable qui la mit au rang des premières maisons de Cognac et de la région. Secondé par un essaim de collaborateurs intelligents et dévoués, il témoignait à tous une vive sollicitude : il avait organisé pour ses ouvriers un système de prévoyance très pratiquement compris, assurant à leurs familles, dans les cas de maladie ou de décès, des avantages proportionnels à leur accroissement. La reconstitution du vignoble ravagé par le phylloxéra attira aussi son attention : dans ses propriétés de Coutras, Chadenac, Javrezac et Roissac, les pampres égaient de vastes étendues naguère encore désolées.

Amateur d'art passionné et raffiné, ce travailleur opiniâtre, au labeur duquel semblaient suffire à peine les heures trop courtes, trouvait encore le loisir d'emplir son habitation, belle construction en style de la renaissance qu'il avait fait édifier lui-même, de riches collections de peinture, sculpture, céramique, ferronnerie, meubles anciens, tapisseries, etc., qui en faisaient un véritable musée.

Non content de s'être entouré chez lui des richesses variées de l'art, il voulait que sa ville natale, centre du commerce de la région, devint un centre artistique non moins important. Rempli de cette idée généreuse et qu'il sut rendre féconde, il fut l'initiateur du musée municipal de Cognac (juin 1892), dont il fut nommé conservateur et qu'il dota de nombreuses toiles de valeur. Il était aussi un des fondateurs de la société des Amis des arts (6 mars 1891) et de la Palette cognaçaise (19 mars 1894) aux intérêts desquelles il concourait activement. De plus, le titre de président honoraire de la société orphéonique « des anciens élèves de Cognac », qui lui avait été conféré, dit assez la part active qu'il prenait aux œuvres de bienfaisance de la ville à laquelle l'attachaient sa naissance et son affection.

Grâce aux nombreuses démarches qu'il fit, aux différentes propositions qu'il présenta en ces dernières années, dans le but de préserver l'abbaye de Chastres d'une destruction certaine, il se créa autour de ce monument un courant d'intérêt qui eut pour résultat son classement comme monument historique et en assura la conservation.

Ses obsèques ont eu lieu le 24 janvier en l'église Notre-Dame de Bordeaux, au milieu d'un grand concours d'amis accourus de toutes parts pour honorer sa mémoire. Au cimetière, un dernier adieu a été dit par M. Auguin, vieil ami du défunt, qui a fait ressortir en termes émus l'étendue de la perte que venaient d'éprouver par sa mort les artistes de Bordeaux, de la région et de Paris. M. Brisson, maire de Cognac, a rappelé ce que sa ville natale lui devait, tant au point de vue de son développement matériel qu'au point de vue du mouvement artistique dont il fut le promoteur.

Parmi les journaux : l'*Indicateur de Cognac* du 26 janvier a donné deux articles nécrologiques dus à la plume de M. René Hérisson, vice-président de la Palette, et de M. Baudouin, secré-

Digitized by Google

taire de la société des amis des arts. En outre il a publié, dans son numéro du 30, le discours de M. Auguin et l'analyse de celui de M. Brisson avec un compte rendu des obsèques sous la signature de Henri Sorsène (René Hérisson). L'*Ere nouvelle des Charentes* des 23 et 26, la *Constitution des Charentes* du 24 et l'*Echo cognaçais* du 26 ont apporté aussi leur tribut de condoléances et d'éloges. Ont aussi publié des articles nécrologiques : la *Petite Gironde*, la *France de Bordeaux et du sud-ouest* et le *Nouvelliste de Bordeaux*, du 25 janvier.

Un de ses anciens collaborateurs, artiste lui-même, M, René Hérisson, a aussi apprécié son rôle dans les lignes suivantes :

« D'une intelligence ouverte à tout, esprit organisateur, nature agissante, passionné pour les arts, il débuta par l'acquisition des belles œuvres qui tentaient ses goûts de collectionneur, mais il ne s'en tint pas là. Son admiration, il fallait qu'elle fût partagée; ses jouissances de dilettante, il voulait que d'autres, moins favorisés, les pussent éprouver comme lui. Son rêve était de faire de Cognac, sa ville natale, un centre artistique, et malgré toutes les difficultés il était en train d'y réussir. Indépendemment des lourds sacrifices pécuniaires qu'il s'imposait vaillamment, il avait mis en œuvre, pour atteindre son but, des trésors d'activité, d'ingéniosité et de persévérance. Et telle était sa séduction personnelle, la force persuasive de son raisonnement, son coup d'œil de connaisseur d'hommes si sûr, son doigté de manieur de caractères, qu'il trouvait le moyen de réussir, comme par miracle, là où tout autre eut échoué.

» Beaucoup d'hommes de riche imagination, comme lui, vivent en eux-mêmes et pour eux-mêmes, par une sorte d'impuissance qui tient de la paresse, de la timidité et de l'égoïsme peut-être : lui éprouvait le besoin et possédait la faculté de faire participer les autres à la vie de sa pensée. Il était un être central, qualité supérieure et si rare, don précieux d'un tout petit nombre de chefs nés, sans lesquels rien de grand et de solide ne s'accomplirait jamais! Lorsqu'il se mit en tête de fonder la *Société des amis des arts* de Cognac, les esprits sages (c'est ainsi que s'intitulent les adversaires de toute innovation) déclarèrent la chose impossible; aidé de collaborateurs dévoués (car ce ne sont jamais les bonnes volontés qui manquent, mais seulement les initiatives hardies), il avait réussi en peu de temps à grouper autour de lui à peu près tout ce qui à Cognac représente une force vive. Son rêve a désormais pris corps (après combien de difficultés vaincues !) Et cet homme qui passe pour ambitieux refuse dans la société dont il est le créateur toute fonction dirigeante. Pourquoi? parce qu'il tient à voir la nouvelle société fonctionner sans son intervention directe. Il lui réserve son appui et lui refuse désormais son intervention, artifice des mères apprenant à marcher aux enfants. La société des amis des arts a maintenant fait ses preuves et démontré l'excellence du procédé.

» Cependant il était tout entier à l'organisation du musée

Digitized by Google

municipal dont la fondation avait été décidée à la suite de ses démarches. Il obtient un local dans les salles de l'ancien hôtel de ville. Une exposition où sont conviés tous les artistes l'inaugure. Elle réussit brillamment. M. Pellisson donne au musée une série d'œuvres: tableaux, dessins, gravures, etc., toutes de choix, quelques unes d'un mérite absolument supérieur destinées à en former le noyau. De nouveaux dons, d'artistes, de particuliers (parmi lesquels il continue à figurer largement), des envois de l'état, l'enrichissent; à l'heure actuelle, le musée de Cognac tout récemment fondé présente un intérêt que beaucoup de ses ainés, même appartenant à des villes beaucoup plus importantes, pourraient lui envier. Quant à la société des amis des arts, elle a décidé de faire une exposition tous les deux ans et cette année s'ouvrira son troisième salon.

» Une autre société à la fondation de laquelle M. Pellisson en compagnie d'une élite d'amis des arts de la ville, participa largement est la *Palette cognaçaise:* celle-ci a pour but la pratique des arts du dessin et c'est dans la salle, vaste et parfaitement aménagée, construite spécialement pour la *Palette*, que la société des amis des arts fait ses expositions, indépendamment de celles qu'organise la *Palette* elle-même.

» Tout ce monde artistique, ardent, plein d'enthousiasme, se réchauffait à l'enthousiasme et à l'ardeur du chef reconnu de tous, de tous aimé et salué. Fin Mécène souriant, ami de cœur du grand poète paysagiste saintongeais Auguin, dont il possédait une collection d'œuvres qui est un écrin véritable, familier d'un grand nombre de maitres parisiens auxquels le H. C. qui accompagne leurs noms dans les catalogues donne tant de prestige aux yeux provinciaux et dont il recherchait les plus sincères, protecteur cordial et délicat des jeunes talents d'aujourd'hui et de demain, dont la beauté est souvent peu accessible au vulgaire; Bordelais, Angoumoisins, Cognaçais... tous ceux-là s'étaient habitués à M. Pellisson comme des passereaux s'habituent à la meule de paille où ils se réfugient pendant l'orage, et ne songeaient presque pas à lui être reconnaissants, tant sa bonté leur était légère!...Oh! comme on va s'apercevoir qu'il manque maintenant, lui qui avait tant fait et aurait fait tant encore!

» Mais nous savons qu'il aura, pour continuer les œuvres qu'il avait entreprises, ses deux fils Alexandre et Georges qui, depuis quelque temps déjà, avaient entièrement assumé le fardeau des affaires de la maison de commerce. M.

—

II. — Le 10 février, est décédé en son domicile, à Paris, rue de Grenelle, 54, Jean-Baptiste-*Elie*-Adrien-Roger, marquis de Dampierre, né le 15 septembre 1813 au Saumon, commune de Sauveterre d'Astaffort (Lot-et-Garonne) (1), fils d'Elie-Louis-*Aymar*,

(1) Vapereau, Larousse et ceux qui l'ont copié disent par erreur *Jaumont*.

Digitized by Google

marquis de Dampierre, pair de France, décédé en 1845 (1), et de Charlotte d'Abadie de Saint-Germain, petit-fils de Pierre-François, marquis de Dampierre, capitaine au régiment de Foix infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié le 31 janvier 1787 à Madeleine-Célestine de Carbonneau, mort au Saumon en 1823.

Il eut pour frères et sœurs, sans compter deux morts en bas âge à Paris : 1° *Armand*-Guillaume-Guy, comte de Dampierre, marié (1839) à Félicie de Charpin-Feugerolles, maire du Vigneau, conseiller général des Landes, décédée le 17 décembre 1878, dans sa 60e année, dont deux fils et deux filles ; 2° Henry, marié à Elisabeth-Hamilton Corbin, mort en 1895, laissant un fils et une fille ; 3° Roger, secrétaire d'ambassade à Lisbonne, mort en 1868, marié à Naïs Panon Desbassyns de Richemont, morte en 1879, dont : René et Guillaume-*Roger*-Gonzague, capitaine de dragons ; 4° Anna, mariée au comte Eugène d'Humières, décédé à Saintes, le 4 octobre 1890, âgé de 79 ans (Voir *Revue de Saintonge*, x, 361), dont plusieurs fils et une fille mariée au comte Palluat de Besset, morte, le 9 juillet 1892, avec ses deux filles, sa belle-sœur et un neveu dans la catastrophe du *Mont-Blanc*, à Lausanne (Voir *Revue*, xii, 396) ; 5° Amélie, mariée au comte d'Or de Lastours, au château de Lastours, près de Castres (Tarn) ; ils ont cinq enfants ; 6° Ida, née le 7 décembre 1817, entrée en religion le 20 janvier 1838, morte carmélite à Toulouse le 11 mars 1844. (Voir pour les Dampierre, depuis 1555, Annuaire de la noblesse, 1896, page 256).

Elie de Dampierre avait épousé, le 22 juin 1842, Louise-Sophie-*Henriette* Barthélemy, nièce de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, née le 11 mai 1813, morte à Plassac le 17 juin 1894 (Voir *Revue de Saintonge*, xiv, 265). Il a eu : 1° Anicet-Louis-*Aymar*, comte de Dampierre, né en 1844, licencié en droit, zouave pontifical (il avait assisté à la bataille de Mentana et à la prise de Rome par l'armée de Victor-Emmanuel), volontaire dans le régiment de Charette en 1870-1871, où il contracta la maladie qui l'enleva cinq ans après, maire de Plassac en 1871, marié à Paris, le 30 juin 1873, à Isabelle Juchault de La Moricière, fille du général et de Mlle d'Auberville, mort à 32 ans au château du Chillon (Maine-et-Loire), le 6 août 1876, enterré à Plassac, laissant un fils, Jacques de Dampierre, probablement propriétaire futur de Plassac, dont la mère est remariée à son cousin, Henri-Marie de La Croix, comte de Castries, officier démissionnaire pour raison de santé ; 2° Audouin, ancien lieutenant de dragons, marié à Amiens, le 14 avril 1872, à Marie d'Halloy, fille d'Ernest Fouache d'Halloy et de Marie-Léonie de Corseur ; 3° Marie, mariée, le 5 mai 1865, à Marie-Joseph-Casimir-Henri Duval de Curzay, décoré de l'ordre de Pie IX,

(1) Né au Saumon, près d'Agen, en 1787, marié à 24 ans. On a sur lui une notice anonyme, écrite par le lieutenant général duc de Clermont-Tonnerre : *Notice biographique sur Elie-Louis-Aymar, marquis de Dampierre.* (Sans l., 1845, in-8° de 24 pages.)

Digitized by Google

décédé à Bordeaux le 17 mars 1880, laissant : Hélie, Joseph, Henriette qui a épousé à Bordeaux, le 7 juin 1888, Ludovic d'Aviau de Ternay, fils du marquis, petit-fils de Louis Hersan du Buron, et Mélanie ; 4° Anna, mariée, le 14 novembre 1871, à Barthélemy-Gonzague, marquis d'Exéa, habitant le château de Ceranne, près de Carcassonne ; ils ont trois filles : Henriette, Anne et Jeanne, et deux fils : Amédée et Louis, élève à l'école militaire de Saint-Cyr ; 5° Eric, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie à Versailles, marié à Paris, le 9 octobre 1877, à Jeanne Basset de Châteaubourg, fille du baron et nièce du duc de Cambacérès, dont il a six enfants ; 6° Septime, capitaine instructeur à l'école de cavalerie de Saumur, marié à Paris, le 19 avril 1884, à Charlotte Séguier, petite-fille de la comtesse de Goyon ; ils ont Aymar, Antoine et Cécile.

Elie de Dampierre suivit comme externe les cours du collège Stanislas ; il allait entrer en rhétorique lorsque Charles X le nomma un des vingt pages qu'il choisissait chaque année. Il n'avait pas encore seize ans. L'examen, pour y être admis, était le même que celui de Saint-Cyr. Les pages passaient deux années à Versailles, très sérieusement occupés aux études ; la troisième année à Paris; après quoi on avait un brevet de sous-lieutenant. Le candidat, par un travail acharné, put passer avec succès ses examens d'entrée. La révolution de juillet brisa une carrière qui lui plaisait ; il donna sa démission pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe. Il prépara alors son baccalauréat et fit ses études de droit à Toulouse. Son fils Eric, reçu au *Borda*, n'ayant pu suivre la carrière de marin, prépara de même son baccalauréat ès-sciences pour se présenter à Saint-Cyr, où il fut reçu en même temps qu'à l'école polytechnique, seul exemple, peut-être, d'un candidat admis aux trois écoles militaires. A Paris, Elie de Dampierre se mêla au groupe de catholiques qui fonda les conférences de Saint-Vincent de Paul, et obtint de l'archevêque les conférences de Notre-Dame où brillèrent Lacordaire, le P. Félix, le P. Monsabré.

Il voyagea et revit en détail les contrées et les villes où il n'avait fait que passer dans sa course à Prague et à Vienne avec ses parents à l'occasion de l'événement suivant.

Un soir, au château de Plassac, le 7 mai 1832, vers les dix heures, une voiture s'arrête à la grille, conduite par le fils du maître de poste de Mirambeau, Guimaron. Aymar de Dampierre, les domestiques étant couchés, et soupçonnant quelque chose d'extraordinaire, va ouvrir lui-même ; c'est la duchesse de Berry qui, se rendant en Vendée, harassée de fatigue, poursuivie par la police, demande l'hospitalité pour quelques jours (Voir *Revue*, XII, 452). Elie voulait être des premiers au feu. Avec grand'peine il arriva à Luçon chez l'évêque Soyer, fort embarrassé de cet hôte; mais l'affaire manquée, il retourna chez lui, surveillé de près par la gendarmerie, au point que le curé de Jonzac, l'abbé de Saint-Légier, refusa presque de le recevoir quoique accompagné de son neveu, Gustave de Saint-Légier.

Digitized by Google

Quand Marie-Caroline, vendue par Deutz, eut été incarcérée à Blaye, le marquis et la marquise, n'ayant pu obtenir la permission de s'enfermer dans la citadelle, s'installèrent à Blaye même chez leurs parentes, mesdames de Luc, et là parvinrent à établir un système de correspondance. Après la mise en liberté, Elie, avec son père et sa mère, suivit madame en Bohême, et ils demeurèrent près d'elle pendant de longs mois.

Il entra dans la vie publique en 1846 comme candidat légitimiste et libéral dans l'arrondissement de Saint-Sever (Landes); enfant du pays, il avait pour concurrent Larnac, un étranger dont le seul titre était d'être secrétaire des commandements du duc de Nemours. Voici ce que disait dans une circulaire ce gentilhomme qu'on accusait d'opinions rétrogrades : « Je proclame que les monarchies n'ont plus de vie en dehors des institutions les plus larges et les plus libérales. Homme nouveau, ce sont les idées nouvelles que je défendrai; je veux la participation de toutes les classes au droit d'élection. » Ce langage ne suffit pas à lui conquérir la majorité contre l'influence et la pression administrative. Le 1er août 1846, il n'obtint dans le 3e collège des Landes que 84 voix contre 170 à son concurrent élu et 53 à Frédéric Bastiat. En 1848, il se fit élire, le 23 avril, par 25,783 voix, représentant des Landes à l'assemblée constituante, avec Victor Lefranc, Pascal Duprat, Frédéric Bastiat, Turpin et Marrast. Il siégea à droite et vota régulièrement avec les royalistes. Le 15 mai, lors de l'invasion de l'assemblée, il était à son banc; il put se dégager de la foule en sautant par une fenêtre très élevée dans le jardin où un bataillon se tenait l'arme au pied; il le harangue et le lance contre les envahisseurs. Pendant les journées de juin, il sauva au péril de sa vie un pauvre diable que la foule furieuse accusait à tort d'avoir vendu des boissons empoisonnées et faillit être fusillé avec son protégé. Le 13 mai 1849, aux élections pour l'assemblée législative, quoiqu'il n'allât pas dans les Landes soutenir sa candidature, il fut élu le 3e sur 6 par 32,000 voix, 7 mille de plus qu'aux premières élections. Il vota avec tous les conservateurs royalistes et se sépara nettement du prince président à la veille du coup d'état. Le 3 décembre, il se rendit avec Benoit d'Azy, Falloux, Odilon Barrot, Dufaure, le duc de Luynes et le général Oudinot, à la mairie du 10e arrondissement où 300 membres prononcèrent la déchéance de Louis-Napoléon; et avec eux il fut emprisonné au Mont-Valérien. Candidat indépendant dans la 2e circonscription des Landes, le 29 février 1852, il n'obtint que 2,522 voix contre 24,506 à Corta, candidat officiel. Dès lors, il se consacra exclusivement à l'agriculture dont il s'était d'ailleurs occupé toute sa vie.

Pendant tout l'empire il se tint à l'écart.

Il lui eut été facile d'être député, sénateur, ambassadeur. Il avait reçu à Plassac Mme de Montijo avec ses deux filles, la duchesse d'Albe et celle qui devait être l'impératrice Eugénie. Il déclina toutes les avances qui lui furent faites, fidèle à ses principes et regardant le régime plébiscitaire comme la ruine

Digitized by Google

de la France. Ce n'est pas que sur la fin de l'empire on n'ait voulu contre son gré lui donner un siège au corps législatif. Gambetta parcourait les Landes pour trouver un candidat à opposer au comte Walewski à la recherche d'un siège de député pour devenir président du corps législatif. Ne pouvant rencontrer un candidat républicain, « il reconnut bientôt que le marquis de Dampierre, seul, avait quelque chance, et, abandonnant aussitôt le républicain pour le royaliste, il promettait à ce dernier l'appui de toute la presse opposante, et, avec ce scepticisme gouailleur qui a fait toute sa politique, il lui écrivait :

« Ce pays est avide de faveurs, et même les gens sur qui on aurait cru devoir faire confiance sont ralliés à l'administration et présentent la candidature de M. Walewski comme un intérêt de localité supérieur à tous les principes. C'est triste à dire, mais le suffrage universel obéit surtout à la concupiscence. » Aveu intime, cruel et typique assurément, qu'on pourrait rapprocher des phrases creuses vociférées devant le peuple souverain, du haut des balcons.

Après la catastrophe de 1870, une réunion eut lieu à Saintes des délégués de tous les arrondissements du département. Il fut choisi comme candidat, et refusa. Pendant ce temps, dans les Landes, son nom était inscrit sur la liste conservatrice sans qu'on l'eût consulté. Il fut élu le 8 février par 40,440 suffrages sur 54,902 votants et 84,409 inscrits.

Il fit partie de la réunion Colbert en même temps que du cercle des Réservoirs, et vota dans la législature : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour du parlement à Paris, pour le pouvoir constituant, pour le gouvernement du 24 mai, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

Le 30 janvier 1876, il se présenta aux élections sénatoriales des Landes comme royaliste en concurrence avec la liste républicaine et la liste bonapartiste; il n'eut au premier tour que 81 voix; au second tour, de Gavardie et de Ravignan furent nommés. Aux élections législatives du 20 février suivant, il échoua avec 4,586 voix contre le marquis de Guilloutet 7,326. Sa carrière politique était terminée; il rentra dans la vie privée sans amertume et sans découragement. Un champ aussi vaste était ouvert à son activité ; la terre lui restait qu'il avait toujours cultivée avec amour.

En 1871, il avait été élu conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Saint-Genis. En 1874, les bonapartistes lui suscitèrent un concurrent, M. Boffinton, ancien préfet du département. Plus tard, par suite de l'union des conservateurs en 1886, il reprit son siège. C'était, a dit sur sa tombe M. le baron Eugène Eschasseriaux, « comme un nouveau gage d'union et, surtout, comme un acte de gratitude pour la part prépondérante qui lui revenait dans le salutaire accord de l'année précédente.

Digitized by Google

» Dès le début de son nouveau mandat, il s'attacha à l'étude d'une question d'un grand intérêt pour notre département, celle du dégrèvement de la propriété foncière, qui avait déjà occupé, sous sa haute direction, la société des agriculteurs de France. Nul n'était plus apte que lui à prendre en mains la cause de la propriété succombant sous le poids de ses charges. Il ne perdait pas de vue que son canton était l'un des plus grévés du département Sa parole persuasive conquit à son avis la commission des finances, et il fut chargé de présenter en son nom un rapport qui concluait au refus du répartement de l'impôt, comme l'unique moyen légal d'arriver au redressement d'une iniquité intolérable. Mais les bonnes causes sont lentes à triompher. Les efforts du marquis de Dampierre, unis à ceux de ses amis, ne parvinrent pas à vaincre l'hostilité de la majorité du conseil qui tenait plus à servir les intérêts du ministre des finances qu'à remplir ses devoirs envers les contribuables du département. Je me rappelle la révolte de son cœur, son indignation mal contenue en présence d'un vote qu'il considérait comme un manquement grave aux devoirs du mandat, comme une sorte de trahison envers le pays. Son âme droite et loyale, qui n'envisageait que le bien du département, ne comprenait pas de pareilles compromissions.

» Ce bon combat ne fut pas stérile. Peu de temps après, ses adversaires, préoccupés des conséquences de leur attitude, changeaient de terrain de lutte et de langage. Dans la session de septembre 1889, le marquis de Dampierre eut la satisfaction de voir triompher, au sein du conseil général, la mesure qu'il avait vainement essayé de faire prévaloir en 1886. L'année suivante, les pouvoirs publics consacrèrent définitivement cette œuvre de réparation.

» Une autre question importante pour l'agriculture, celle des voies ferrées, avait aussi été l'objet de ses préoccupations. En septembre 1889, lorsque le conseil général décida la création de voies ferrées, le marquis de Dampierre avait insisté pour qu'on maintint un rang de priorité aux lignes déjà étudiées, telles que celles du littoral de la Gironde, entre Saint-Ciers-la-Lande et Royan. En avril 1890, il fut appelé par le conseil général à siéger dans la commission spéciale des tramways et des chemins de fer et dans la commission chargée de régler avec la Gironde les questions interdépartementales. Il se trouvait ainsi directement associé à une œuvre d'un intérêt supérieur, mais il ne lui fut pas donné d'en voir l'entier achèvement.

» Dans le cours de son dernier mandat, le canton de Saint-Genis avait donc profité d'un dégrèvement d'impôt considérable. Il avait en même temps été doté d'une manière exceptionnelle de deux voies ferrées desservant ses principales communes. »

Aussi ne fut-il pas réélu en 1892.

Tout naïvement il avait cru que les services rendus, son dévouement constant aux intérêts de son pays, ses sacrifices personnels pour la reconstitution du vignoble charentais, par-

Digitized by Google

laient assez haut, et que les populations de son canton avaient tout intérêt à avoir un représentant actif, intelligent, expérimenté, connu, estimé, influent. Mais il avait grand air, était riche, gentilhomme ; certainement il voulait ramener la dime et les droits féodaux. Au lieu de consacrer toutes ses journées à lutter contre le phylloxéra, à faire des essais dont tout le monde profitait, que ne courait-il les foires, donnant à tous des poignées de mains, promettant des places à tout le monde ! Que n'allait-il s'asseoir dans les auberges, trinquer avec le paysan ! Dufaure, Chasseloup-Laubat, furent aussi des blackboulés du suffrage universel pour le conseil général de la Charente-Inférieure et dans leurs propres cantons.

Depuis, son heureux concurrent, M. Eutrope Dupon, lui a rendu pleine justice et reconnu sa droiture, la correction de son attitude et sa courtoisie dans la lutte : « C'est à lui que nous devons cette loi de 1872, qui aurait remis la probité dans le commerce des alcools, si elle était appliquée et que je reprendrai prochainement devant la chambre. M. de Dampierre n'a jamais demandé à notre pays qu'un siège au conseil général. On m'opposa à lui en 1886, quoique je ne fusse pas candidat, et j'aurais été certainement élu si des républicains n'avaient pas fait campagne contre moi pour être agréables à une haute personnalité. En 1892, je me mis sur les rangs. J'aurais eu honte de faire campagne contre M. de Dampierre, je restai chez moi. »

L'échec l'étonna un peu, mais ne l'abattit ni ne le découragea. Il continua à travailler dans l'intérêt général. Sa chère société des agriculteurs fut dès lors l'unique but de ses efforts et l'on sait quel développement elle prit sous sa direction, malgré la création d'une société rivale.

Dans son discours, M. Sauvé, ancien magistrat, président du syndicat agricole de La Rochelle, a dit « l'influence considérable qu'a eue M. de Dampierre sur le mouvement prodigieux qui s'accomplit, à notre époque, dans le monde agricole. Il y a 20 ans, chaque province avait sa culture spéciale, ses habitudes plus ou moins invétérées, et s'inquiétait fort peu de ce qui se passait en dehors d'elle. Çà et là, quelque grand propriétaire foncier essayait, comme exemple, les méthodes nouvelles ; mais, quelque succès qu'il en obtint, il ne parvenait presque jamais à les faire accepter autour de lui. D'ailleurs, entre agriculteurs riches ou pauvres, peu de relations, aucune cohésion, aucun lien. C'était l'individualisme dans toute sa sécheresse et son impuissance ! Aujourd'hui, à la vie isolée et inféconde a succédé une vie nouvelle, faite d'union, d'estime mutuelle, d'aspirations communes et de résultats heureux. Aujourd'hui, entre agriculteurs de tous rangs et de toutes régions, l'alliance est consommée ! Cette transformation merveilleuse est, pour la plus grande part, l'œuvre personnelle de M. le marquis de Dampierre. Pendant une longue suite d'années, placé et maintenu, par la confiance de collaborateurs éminents, à la tête de l'élite agricole, il a, d'abord et patiemment, groupé autour de lui un nombreux, ac-

Digitized by Google

tif et remarquable état-major... Puis, tel un généralissime convaincu, entraînant et habile, il a provoqué sur tous les points du territoire une sorte de levée en masse des ouvriers du sol et les a comme enrégimentés dans les syndicats. Si bien qu'à l'heure présente, on peut dire qu'il existe en France une véritable armée agricole, animée d'un solide esprit de corps, conduite par des chefs éclairés et énergiques, désireuse de s'instruire et bien résolue à défendre ses intérêts sacrés trop longtemps méconnus.»

En 1878, le marquis de Dampierre était élu président de la société des agriculteurs de France, à la place de Drouyn de Lhuys. Depuis lors, toujours réélu, aux applaudissements de la société, M. de Dampierre a gouverné cette puissante société avec une autorité, une prudence, une fermeté et une affabilité qui l'ont fait vénérer et aimer de tous ses sujets volontaires. L'œuvre accomplie par M. de Dampierre, avec le concours de ce monde rural, est considérable, et on ne saurait ici en retracer même les grandes lignes ; il faudrait citer tous les discours du président de la société des agriculteurs de France, son intervention incessante dans les délibérations d'un conseil formé d'agronomes et de praticiens de premier ordre et dans les discussions de l'assemblée générale, des sections et des commissions de ce parlement de l'agriculture.

Il a publié un certain nombre d'opuscules : 1° *Les eaux-de-vie de Cognac* (Paris, Douniol, 1858, in-8°) ; 2° *Races bovines de France, d'Angleterre, de Suisse et de Hollande* (1851, in-18 ; 2e édition, 1859) ; 3° *De la culture de la vigne et de la convenance de l'épamprage dans le département de la Charente-Inférieure* (1863, in-18 de 35 pages, Douniol) ; 4° *Lettre sur l'invention de MM. Petit et Robert* (Saintes, Mortreuil, 1867, in-8°, 16 pages) ; 5° *Réponse à un article de M. le baron Eschasseriaux intitulé :* De l'extraction des moûts de raisin (Paris, imp. Lahure, in-4°, 8 pages) ; 6° *La réorganisation des haras* (Versailles, imp. G. Beaugrand et Dax, 1874, in-8°, 32 pages) ; 7° *Rapport relatif à la création d'une école supérieure d'agriculture* (Versailles, imp. Cerf et fils, 1875, in-4°, 114 pages) ; 8° *Lutte contre le phylloxéra dans la Charente-Inférieure* (Pons, imprimerie Noël Texier, 1881, in-18, 75 pages). Il faut ajouter ses discours à l'ouverture de la session annuelle de la société des agriculteurs de France, et c'est en corrigeant les épreuves du discours qu'il devait prononcer le 4 mars prochain que la mort l'a surpris.

Il avait débuté en 1858 par une notice sur *Le R. P. de Ravignan* (Douniol, 1858, in-18), opuscule qu'il a reproduit p. 246-270 du tome III de la *Monographie de Plassac :* car il n'était pas de ces spécialistes étroits qui, confinés dans une occupation, sont murés aux choses de la vie, fermés au bruit du dehors et étrangers à tout ce qui n'est pas l'objet de leur étude. En homme du monde, il était au courant de tout : concours hippique et séance de l'académie française, réunion d'une commission du phylloxéra ou conférence de géographie. On le trouvait à un comice agricole et sous la chaire de Notre-Dame, partout où le

Digitized by Google

devoir et la nécessité de position l'appelaient. Son activité lui permettait de suffire à tout. Levé de très bonne heure, à la ville comme à la campagne, après avoir donné ses ordres, visité ses plantations et ses chantiers, inspecté ses écuries et ses étables, véritable agriculteur qui ne se contente pas de diriger par des régisseurs, mais qui voit par lui-même, il trouvait du temps, je ne dis pas pour ses hôtes, toujours nombreux à Plassac, mais pour l'étude. Il se tenait au courant. Un des premiers il adhéra aux statuts de la société des *Archives historiques de la Saintonge* ; et je sais que nos publications n'ont pas été étrangères à son idée de publier l'histoire de Plassac.

La politique lui laissant un peu plus de loisirs et beaucoup de dégoût, il aimait à se réfugier dans le passé. Il entreprit de rappeler ses souvenirs, de raconter à ses enfants et petits-enfants ce qu'il avait fait et vu. Puis les volumes des *Archives historiques* qu'il lisait lui révélèrent les trésors qu'il possédait. Quand il eut une fois pénétré dans ses liasses contenant les vicissitudes et les événements de son château, la vie de ceux qui l'habitèrent, il prit goût à ces vieux papiers. Il avait près de 75 ans. Je le vois avec l'ardeur d'un jeune homme déchiffrant des parchemins, traduisant des chartes, passant avec joie des journées à inventorier, analyser, résumer ces pièces. M^me^ de Dampierre, cette femme d'une si haute intelligence et d'un cœur si dévoué, lui laissait croire qu'elle avait grand plaisir à copier ces textes et aidait ainsi à l'œuvre commune.

Un mot l'embarrassait-il ? Avec la conscience qu'il apportait en tout, il demandait des éclaircissements, sollicitait des renseignements, écrivait partout, soumettait ses traductions à des gens moins brouillés avec le latin, et quand l'écriture était trop difficile pour cet agriculteur devenu paléographe, M^me^ de S.-L. venait gracieusement à son secours. Quelle joie quand il découvrait un fait nouveau sur Epernon, ou la correspondance de Montazet ! De ces heures si heureusement employées sont venus 4 gros volumes, qu'à force de sollicitations il se décida à livrer aux presses de Pons, voisines de Plassac.

Il trouvait dans les événements passés des leçons pour le présent. « En effet, écrivait-il très judicieusement dans la préface du 1^er^ volume, en voyant s'augmenter le nombre de ceux sur lesquels on peut exercer une utile influence, on sent le besoin de les faire profiter de l'expérience qu'on a acquise. Or, encourager ceux qu'on aime à étudier l'histoire autrement qu'on ne le fait d'ordinaire est certainement un des meilleurs services qu'un grand-père puisse rendre à ses petits-enfants : car l'histoire ne laisse voir ses côtés les plus attrayants, c'est-à-dire ses côtés philosophiques, qu'aux patients observateurs des idées qui furent la cause ou la conséquence des événements. Ces événements on ne les met que trop souvent sommairement et sèchement sous nos yeux, sans prendre la peine de nous en expliquer les origines et nous en montrer les suites ; et c'est là ôter à l'éducation ce

Digitized by Google

qui, je crois, développe le plus l'intelligence et forme le mieux le jugement. »

D'ailleurs, ajoutait-il, cette étude est singulièrement instructive et parfois consolante, « dans des temps troublés comme ceux où nous sommes; elle est comme un incessant encouragement à supporter les épreuves du moment, en vue d'un avenir meilleur. Nous sommes ainsi, en effet, forcés de comparer les mœurs, les passions, les tendances qui agitèrent notre pays autrefois, à celles qui dominent aujourd'hui, et amenés à reconnaître que notre époque n'est pas plus mauvaise que d'autres dont l'histoire se trouve sous nos yeux; que, de tous temps, les hommes furent pervers, licencieux et violents, dès qu'ils cessèrent d'obéir à la loi divine, et que ce n'est pas là une nouveauté de ce siècle. Mieux encore, cette étude nous donne la conviction qu'on voit à notre époque, à tous les degrés de l'échelle sociale, des signes de piété, de charité, de courage et de constance religieuse que les derniers siècles ne nous présentent pas avec le même éclat, et j'oserais affirmer que les défenseurs de la foi ont en main, aujourd'hui, des armes meilleures que celles de leurs pères; qu'ils n'ont pas, par conséquent, le droit de perdre courage dans les luttes que Dieu leur a prédit devoir durer autant que le monde. »

La *Monographie du château de Plassac en Saintonge* (1) se compose de 4 volumes grand in-8°, datés de Plassac, 1887, 1888, 1890, 1892, et imprimés, l'un, celui de 1887, qui ne porte pas de tomaison, à Pons, les trois autres, I, II et III, à La Rochelle par M. Noël Texier, avec portraits et plans. Le premier tome de la *Monographie* a paru sous le titre *La Saintonge et les seigneurs de Plassac, 1215-1669*. Il est presque tout entier consacré au 1er duc d'Epernon. Aussi en a-t-il été fait un extrait, *La Saintonge et les seigneurs de Plassac. Le duc d'Epernon, 1554-1642* (Paris, Picard, 1888, in-8°, 352 pages), qui seul a été mis en vente. « Je ne songeais à aucune publicité, dit-il, en écrivant ce livre ; il ne s'agissait pour moi que de satisfaire la curiosité des miens et d'y mettre la conscience imposée par sa destination même ; mais les amis que j'avais consultés, trop indulgents peut-être, m'ont demandé davantage ; ils m'ont pressé de livrer au public

---

(1) Plassac fut, le 20 novembre 1657, vendu par le fils du duc d'Epernon, Bernard d'Epernon, moyennant 320,000 livres, à Bigot de Saint-Quentin, ancien capitaine des gardes de son père, devenu maréchal de camp et commandant de la ville d'Auxonne.

Catherine de Malvin de Montazet, sœur d'Antoine-Marie, ministre plénipotentiaire, lieutenant général, grand'croix de Saint-Louis, etc., d'Antoine (1713-1788), évêque d'Autun (1748), archevêque de Lyon (1758), membre de l'académie française (1757), etc., épousa à Plassac, le 11 octobre 1740, Paul Sidrac de Saint-Mathieu, seigneur des Touches et de Villars, dont Paule-Diane-Jeanne, mariée (17 novembre 1763) à Joseph de Carbonneau, seigneur du Saumon, qui eut une fille, Madeleine-Célestine de Carbonneau, épouse (31 janvier 1787) de Pierre-François, marquis de Dampierre, capitaine au régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis, grand-père d'Elie.

Digitized by Google

tout ce que j'avais écrit sur le duc d'Epernon, m'assurant que la bonne fortune que j'avais eue de rencontrer un certain nombre de documents inédits, d'en pouvoir citer d'autres peu connus sur un personnage de si grande importance, m'imposait de ne les pas garder pour moi seul. » Il ne s'était décidé que sur ma promesse que je ferais la préface. A la fin il ne la voulut plus, ayant réfléchi que, dénoncé comme bonapartiste pour avoir, en 1876, mis quatre pages d'introduction à un livre de documents dont un député de l'appel au peuple avait fait les frais, je ne manquerais pas d'être encore tracassé si, en tête d'un ouvrage, écrit par un ancien député royaliste, je prenais la liberté de parler du duc d'Epernon, gouverneur de Saintonge, fondateur du collège de Saintes. Cette monographie du duc d'Epernon, a dit un bibliographe agenais, Andrieu, « est un des travaux les plus précis et les plus complets qui aient été publiés sur le célèbre gouverneur de Guyenne. »

Le 2e volume, *1657-1825*, contient l'histoire de Plassac sous les Bigot de Saint-Quentin, les Fontanges-Maumont, surtout les Montazet. Procès, querelles, alliances, forment un amusant chapitre, et édifient sur les mœurs de l'époque. Des liasses nombreuses de papiers bien classés lui ont permis de raconter minutieusement la vie de l'archevêque de Lyon, ses œuvres, son caractère, ses chagrins, ses prodigalités, — il avait aidé d'un million son neveu pour la reconstruction de Plassac par l'architecte Louis, et il lui acheta un hôtel à Paris — ; la mission du comte de Montazet en Autriche, sa correspondance avec le maréchal de Broglie, le prince de Soubise et autres. Et tout cela n'est pas sans importance pour l'histoire diplomatique ou religieuse de cette époque. (1)

Le 3e volume, *1820-1870* (1892, in-8°, 460 pages) contient les souvenirs de l'auteur pendant cette période, un chapitre sur son père, sur sa sœur, sur la restauration, les cent jours, la révolution de juillet, sur la duchesse de Berry en France, sur lui-même, sa vie politique, ses travaux agricoles à Plassac, au Mineur, etc.

Enfin, un volume supplémentaire, imprimé avant les trois autres avec ce sous-titre: *Cinq années de vie politique, 1871-1875*, daté de « Plassac, le 1er juillet 1887 » (in-8°, 545 pages), raconte sa carrière politique comme député, et aussi son rôle dans les préparatifs de la restauration monarchique, avec des pièces justificatives. Dampierre, très dévoué au comte de Chambord, « ne craignit pas, avec la certitude de lui déplaire », de lui exposer franchement ce qu'il connaissait de l'état des esprits et des exigences de l'opinion : « J'avais, dit-il, connu M. le comte de Chambord dès son enfance. En 1833, il habitait Prague, avec toute la famille royale exilée, et j'étais venu moi-même en Bo-

(1) Un fragment de ce volume, *Le chevalier de Montazet*, a été publié dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. x, 281.

Digitized by Google

hême, à cette époque, avec mes parents, auprès de madame la duchesse de Berry, à laquelle l'empereur d'Autriche avait gracieusement prêté le château de Brandeiss, afin que le voisinage de Prague lui permit de voir ses enfants, dont la séparait son récent mariage avec le comte de Lucchesi Palli. Trois ans auparavant, j'étais encore page du roi Charles X et j'avais, à la révolution de juillet, renoncé au service pour rester fidèle à ma foi politique; mon père était un des pairs de France que le roi traitait avec le plus d'affection; de là des rapports de confiance qui, en exil, et dans la situation où mes parents et moi nous étions chez Madame, avaient pris, pendant plusieurs mois consécutifs, un caractère plus cordial et plus intime. Depuis ce temps, j'avais eu l'honneur de voir bien souvent M. le comte de Chambord, d'en recevoir toujours un affectueux accueil, et cependant, si bon, si attrayant sous tous les rapports que fût ce prince, c'était bien moins l'homme que le roi sauveur de son pays que mon cœur et ma raison envisageaient en lui.

Le livre (1895) de M. Chesnelong, qui fut l'intermédiaire entre le prince et le comité de Paris, a confirmé tous les détails racontés par Dampierre. Et voilà pourtant comment des hommes intelligents, très loyaux, très royalistes, très patriotes, en épiloguant, discutant, byzantinant, n'ont pas entendu la grande voix du peuple qui leur criait alors : *Salva nos : perimus ;* sauve-moi d'abord ; nous raisonnerons après sur le rouge ou le blanc.

Le marquis de Dampierre était certainement le type du gentilhomme, de l'homme distingué, de ce qu'on appelait sous l'ancien régime l' « honnête homme ». Il était vraiment le grand seigneur.

« Il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un attrait irrésistible et, sans effort, il savait faire aimer et respecter tout ce qu'il aimait et respectait lui-même. Ouvert, affable sans banalité, d'une dignité douce qui ne repoussait personne, il cachait sous ces dehors aimables une telle fermeté de principes, une volonté si inflexible de ne jamais dévier de la droite voie, que ces rares qualités caractérisent véritablement toute son existence. Sa distinction physique ajoutait encore quelque chose à l'attrait qu'il exerçait. Dieu l'avait fait très grand, beau, calme, d'une prestance qui attirait les regards partout où il paraissait. A ces traits tous ceux qui l'ont connu et aimé reconnaîtront le marquis de Dampierre. C'est le portrait qu'il trace lui-même de son père dans une biographie intime dont la famille nous pardonnera de citer ces simples mots. On ne saurait trop signaler et admirer dans nos grandes familles foncièrement françaises cette perpétuité des traditions et des vertus. »

Les obsèques ont eu lieu le 14 à l'église de Saint-Thomas d'Aquin. Après l'absoute donnée par M. l'abbé de Cabanous, curé de Saint-Thomas, deux discours ont été prononcés sous le porche par M. Louis Passy, député de l'Eure, au nom de la société nationale d'agriculture, et par M. le marquis de Vogué, de l'institut, au nom de la société des agriculteurs de France.

Digitized by Google

Le 16, l'inhumation a eu lieu à Plassac, dans la chapelle funéraire où reposent déjà les père, mère, fils, beau-frère et femme du défunt. La foule était considérable. La musique du collège de Pons, de ce collège dont il était l'ami, le conseiller, le soutien, dirais-je le fondateur? était là avec son directeur, M. Eyssautier. C'est l'ancien supérieur, M. l'abbé Berthelot, qui a donné l'absoute. L'église tendue de noir montrait des écussons aux armes du défunt : *d'argent à trois losanges de sable*, avec la devise SANS PEUR ET SANS REPROCHE. M. l'abbé Guionneau, curé de la paroisse, a prononcé du haut de la chaire un très éloquent discours, ce qui n'a étonné personne. Trois autres discours ont été prononcés, l'un par M. Gabriel Dufaure, député, qui a dit :

« Passionnément dévoué à son pays qu'il servait, aussi bien en nous donnant à tous ici même l'exemple du travail et de la recherche scientifique du progrès sous toutes ses formes, que lorsqu'il prenait part aux luttes parlementaires dans les jours les plus sombres de notre histoire, le marquis de Dampierre n'a jamais vu dans les suffrages de ses concitoyens que les devoirs impérieux qu'ils lui imposaient. Fidèle toute sa vie à des convictions qu'il rendait plus respectables encore par le libéralisme éclairé dont il entourait toutes ses actions, nous l'avons toujours vu infatigable à faire le bien en toute occasion, généreux et loyal envers tous, ardent pour ses amis, tolérant pour ses adversaires.

» Gardons, messieurs, la mémoire de ce grand chrétien, de cet admirable Français, de cet incomparable ami. Puisons dans ses exemples la force et l'inspiration nécessaires pour accomplir, sans défaillance, les devoirs qu'imposent à chacun de nous les conditions où la Providence l'a placé. »

M. le baron Eschasseriaux, ancien député, ancien président du conseil général, a témoigné des vifs et sympathiques regrets des collègues dans les rangs desquels il a siégé : « Tous se souviennent de la part distinguée qu'il a prise pendant neuf années à leurs travaux et des connaissances variées dont il faisait preuve dans les discussions. Il a honoré le conseil général par la dignité de son caractère, par la franchise de sa parole et par le loyal dévouement avec lequel il accomplissait sa mission. Dans le cours de son premier mandat, de 1871 à 1874, il porta son activité sur les questions de voirie et il eut, comme président de sa commission, la bonne fortune de préserver, par ses sages conseils, le département d'innovations qui ne pouvaient que préjudicier à ses intérêts...

» Messieurs, le marquis de Dampierre a laissé de son passage au conseil général les plus honorables souvenirs, que garderont longtemps ses anciens collègues. En leur nom je salue avec respect, une dernière fois, cette grande figure, ce véritable homme de bien. »

M. Sauvé, au nom du syndicat agricole départemental, a vanté plus particulièrement son œuvre agricole : « Je ne puis m'empêcher de résumer, d'un mot, l'ensemble des dons précieux qu'il

Digitized by Google

avait reçus en partage et de vous dire que, par ses vertus et ses traditions de famille, par sa fidélité immuable à son roi et à son Dieu, par son amour passionné pour son pays, par l'élévation de son esprit, par la bienveillante et large générosité de son cœur, et, même aussi, par la noblesse et la haute distinction de sa personne, M. le marquis de Dampierre incarnait en lui le type le plus achevé et le plus parfait du véritable grand seigneur d'autrefois. »

Il y a eu unanimité pour louer cet homme de bien. Même ceux qui l'avaient jadis combattu avec vivacité se sont inclinés devant ses vertus et ses éminentes qualités. *L'Indépendant de la Charente-Inférieure* du 13 février a écrit : « M. de Dampierre n'était pas un ami politique de ce journal, mais c'était un homme de valeur, très dévoué aux intérêts de l'agriculture et de la Charente-Inférieure en particulier, dont la perte sera vivement ressentie dans le monde agricole : nous adressons à sa mémoire un respectueux hommage. » Le *Rappel charentais* du 26, en reproduisant l'article de M. Alphonse Vivier, parle de « cet homme de haute valeur qui a consacré une grande partie de son existence à l'étude des importantes questions agricoles et viticoles et dont l'influence, dans cet ordre d'idées, a été constamment mise au service des intérêts de notre région. »

Dans le *Vrai peuple* du 14, M. Dupon, qui avait souvent lutté contre lui, a dit : « Ces luttes n'altérèrent jamais d'ailleurs la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée, pas plus que le respect profond que je lui ai toujours gardé. Sa profonde honnêteté et la dignité de sa vie honoraient notre pays, et tout le monde s'inclinait devant cette belle et noble figure de vieillard. Ses propriétés de Plassac chez nous et du Mineur dans les Landes, étaient des fermes modèles. Il essayait libéralement et à grands frais toutes les inventions utiles, et il était un de ces hommes qui ont rendu le plus de services à l'agriculture si éprouvée dans notre pays particulièrement, et à la reconstitution du vignoble.

» Ce furent les Landes qui l'envoyèrent à l'assemblée constituante de 1848 et lui renouvelèrent son mandat en 1871. Nul ne fut plus ardent que M. de Dampierre, quand la politique personnelle de l'Elysée fut percée à jour; nul aussi ne déploya plus de fougue que lui à cette réunion célèbre de la mairie du x^e^ arrondissement, après le 2 décembre.

Un autre a dit de lui : « Le marquis Elie de Dampierre a consacré sa carrière tout entière à l'agriculture et à la défense de ses intérêts. Appartenant par sa naissance au vieux parti royaliste, il a conservé pendant toute sa vie ses convictions politiques. Esprit d'un libéralisme élevé, il avait su conquérir le respect, je dirai plus, l'affection de tous les partis, à la fois par son tact et par la hauteur de ses vues: car il possédait au plus haut degré l'amour de son pays.

» Nul ne saurait être plus aimé et plus respecté qu'il l'a été pendant cette longue période. La délicatesse de ses sentiments,

Digitized by Google

le charme qui se dégageait de sa personne, faisaient du marquis de Dampierre un des types les plus complets de l'ancien gentilhomme français. C'est pourquoi il sera regretté de tous ceux qui ont pu l'apprécier. Son nom restera au nombre de ceux des meilleurs serviteurs de l'agriculture française. »

M. Alphonse Vivier, avocat et propriétaire viticulteur, dans un article du *Journal de Marennes* du 23, reproduit par le *Rappel charentais* du 26, a écrit fort judicieusement sur lui :

« Dans sa verte et magnifique vieillesse qui faisait l'admiration de tous, M. de Dampierre était resté l'homme agissant qu'il s'est montré toute sa vie, apportant en toutes choses la vivacité d'esprit qui était un des traits particuliers de son caractère, mettant généreusement et spontanément au service de tous les intérêts dont sa haute situation agricole lui donnait la garde, toutes les forces qu'il puisait dans une culture intellectuelle supérieure, une connaissance parfaite de tout ce qui avait trait à l'agronomie, et aussi dans le sentiment du « devoir à remplir ».

» La Charente-Inférieure avait lieu d'être fière de posséder un homme de cette valeur, et dans un pays qui n'eût point été divisé par les rivalités politiques, elle se fût fait un honneur de le placer et de le maintenir indéfiniment à la tête de ses représentants...

» C'est qu'en effet le marquis de Dampierre, outre qu'en matière agricole il savait reconnaître à chacun son mérite, faisait toujours passer l'intérêt général avant les questions de personnes. A ce point de vue, on peut dire de lui que c'était un vrai libéral. Son concours était acquis d'avance à toute idée lui paraissant juste et généreuse. Et si, par sa grande dignité jointe à une captivante simplicité, il était le type du parfait gentilhomme, il était au même degré un esprit éclairé, largement ouvert, très accessible, ne s'ankylosant pas dans les partis-pris systématiques ou une apathie dédaigneuse. Républicain et libre-échangiste avéré, c'est-à-dire en opposition complète de doctrines politiques et économiques avec lui, je n'ai jamais rencontré chez qui que ce soit un plus bienveillant accueil, une discussion plus courtoise, un amour plus inné du bien public. »

Tel fut le marquis de Dampierre, une des figures les plus sympathiques de ce temps ci et les plus remarquables par ses vertus privées et ses qualités publiques. Il représente, avec ses nombreux enfants et petits-enfants, tous dignes de lui, le patriarche antique ou l'un de ces chefs de clans, étendant sur toute la tribu, avec son amour, son autorité toujours vénérée, sa domination toujours obéie. Il était l'aîné et à ce titre il commandait à tous autour de lui, frères, sœurs, enfants, qui n'agissaient jamais que d'après ses avis, donnés avec la sagesse de l'expérience et l'affection d'un père, écoutés avec déférence, suivis avec respect. Quel spectacle touchant que ce vieillard réunissant à la fin de la journée de travail sa famille, *familia* au sens latin, c'est-à-dire ses enfants et ses serviteurs, dans la

Digitized by Google

chapelle domestique, et là prononçant les prières du soir, auxquelles tous répondaient ! Vénéré de tous, aimé de tous, parce que son pouvoir ne s'exerçait que pour le bien de tous.

A-t-on assez apprécié ce riche qui faisait un si généreux emploi de sa fortune ? Dans la lutte contre le phylloxéra, il consacrait chaque année 20 ou 30 mille francs à des essais, faisant venir de loin des cépages, semant dans des serres spéciales diverses graines, acclimatant des espèces étrangères, notant ses succès et ses échecs, et livrant le tout au public, afin que chacun pût profiter gratis de ses coûteuses expériences. Le bien qu'il a fait ainsi au pays est immense. Si l'on avait un service à demander, c'est à Plassac qu'on s'adressait ; et il ne ménageait plus ni peines ni démarches. Connaissant tout le monde à Paris, il obtenait ce qu'il demandait, heureux d'avoir pu être utile. Il est superflu d'ajouter qu'il n'eut jamais aucune décoration.

Ce chrétien, ce royaliste savait que, sous les divers gouvernements qu'il a vu passer, « deux occupations étaient restées aristocratiques, malgré le nivellement égalitaire de notre époque, toujours demeurées dignes des âmes fières qui veulent dans le service même de la patrie garder toute leur indépendance, à savoir celle du laboureur et celle du soldat » ; il avait voulu suivre la carrière des armes ; empêché par l'absurde loi du serment, il s'était tourné vers la terre, ayant ainsi adopté « ces deux nobles façons de servir la France en restant debout sous le ciel libre pour cultiver son sol, et debout pour monter la garde à sa frontière. » Ses quatre fils ont été ou sont encore soldats. Et après une longue vie où il a eu la satisfaction de voir ses enfants suivre la voie tracée de l'honneur et de la dignité, et que son rude labeur n'avait pas été stérile. Chrétien solide, sans ostentation, il a eu une douce mort, qui n'a pas été imprévue pour lui ; il s'y préparait depuis près de 80 ans. Et sur sa tombe, ses adversaires les plus acharnés, ses ennemis les plus actifs dans les luttes politiques, sont venus s'incliner pleins de regrets et respectueux, louant sa courtoisie, vantant son caractère, et reconnaissant avec une générosité admirable, une loyauté qui leur fait honneur, les services, le patriotisme du citoyen, les vertus de l'homme privé, rendant un hommage sincère à des convictions désintéressées, à l'unité d'une si longue vie, et saluant un grand homme de bien.

LOUIS AUDIAT.

—

Le 28 décembre 1895, est décédé à l'asile des vieillards de Cognac, âgé de 75 ans, Charles Chambrier, ancien horloger. « Chambrier, dit l'*Indicateur de Cognac* du 29, répété par l'*Ere nouvelle* du 2 janvier, était un type essentiellement cognaçais, ou plutôt une encyclopédie locale qu'on pouvait consulter en toute occasion. On pourrait le classer avec raison dans ce que Monselet a appelé *Galerie d'originaux*. Chambrier était un très brave homme ; il n'avait que des amis. »

—

Digitized by Google

Le 6 janvier 1896, est décédé à Taillebourg Jean-Baptiste Dallo, ancien curé de cette paroisse, né en 1820 le 13 décembre, au pied des montagnes de la Lozère, au village des Hermaux, près de Saulieu (Ardèche). Après ses études au séminaire de Mende, il fut, à la demande du baron des Hermaux, reçu au grand séminaire de La Rochelle, passa un an à Pons, comme professeur, fut ordonné prêtre en 1844 et nommé vicaire à Ars en Ré, puis en 1850 curé de Taillebourg, à la place de Brassaud qui avait été appelé à la cure de Saint-Pallais de Saintes; il avait été remplacé en 1893 par M. l'abbé Germain, précédemment vicaire de Saint-Eutrope de Saintes, et s'était retiré au château de Taillebourg. Dans le *Bulletin religieux* du 18, un de ses élèves, M. Camille Fouché, curé de Fontenet, a raconté cette vie modeste qu'ont marquée cependant deux faits importants : la fondation en 1858, sous les auspices de M^lle^ Victoire Guesdon, d'un établissement d'instruction primaire confié aux religieuses du Sacré-Cœur de Marie et la conversion au catholicisme du baron de Lisleferme, qui en mourant a assuré l'existence de cette école et de l'orphelinat dans son château de Taillebourg. M. Grateau, curé-doyen de Saint-Savinien, a fait avec éloquence l'éloge de ce vétéran du sacerdoce.

—

Le 13, est décédé au château de Mornay, commune de Saint-Pierre de Lisle, âgée de 91 ans, M^me^ Hardy, mère de M^me^ Roy de Loulay, veuve d'Adrien Hardy, décédé à Sens, en juillet 1889, âgé de 91 ans. (Voir pour les Roy de Loulay *Bulletin de la société des Archives*, t. VI, p. 27.) Le curé de Loulay, M. l'abbé Chatenay, après avoir rappelé, dit l'*Union* de Saint-Jean d'Angély du 19, « l'ancienneté de la famille Hardy qui appartient à la plus vieille noblesse senonaise », a fait l'éloge de la défunte : « D'une distinction parfaite, d'une aménité charmante, M^me^ Hardy possédait au plus haut degré les qualités et le savoir des grandes dames de son époque. » Elle a pu bénir ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et les enfants de ses arrière-petits-enfants. Voir plus bas, page 118.

—

Le 15, est décédée à Paris, âgée de 30 ans, et a été inhumée le 18, à Libourne, Marguerite de Montardy, fille d'Edmond de Montardy et de M^lle^ d'Hémery. Elle avait épousé, le 7 novembre 1888, M. Paul de Laage, né en 1861, capitaine au 4^e^ chasseurs et officier d'ordonnance du général de division Jacquemin, fils de M. Alexandre de Laage, de Libourne, de la même famille que les de Laage de Meux, de Bellefaye, de La Rochetterie. La défunte laisse une sœur, M^me^ la baronne de Beaucorps, deux frères et trois enfants : Alexandre, Gabrielle et Simone.

—

Le 18, est décédé, âgé de 32 ans, à Fenioux où il était curé depuis 1891, Hector-Théodule Cavé. Né le 28 octobre 1863 à Bosc-Roger au diocèse d'Evreux, il avait à 19 ans essayé pendant un an de la vie de trappiste dont sa faible santé ne put supporter

Digitized by Google

les austérités. Il vint à La Rochelle au grand séminaire, où il retrouvait comme supérieur M. Rosset, qui avait été son protecteur. Ordonné prêtre à La Rochelle le 15 juin 1889, il fut successivement professeur à l'institution de Saint-Jean d'Angély, vicaire à Cozes et curé de Fenioux. M. Grateau, curé de Saint-Savinien, a fait l'éloge de ce jeune prêtre, qui avait su gagner l'estime de ses paroissiens.

—

Le 18, est décédé à La Rochelle, âgé de 51 ans, Georges-Emile Soulbieu, O. ✻, médecin-major de première classe en retraite. Né à La Rochelle le 14 mai 1844, élève en 1861 de l'école de Strasbourg, stagiaire au Val-de-Grâce en 1866, il fut à la fin de cette année attaché aux hôpitaux de l'Algérie où pendant trois ans (1867-1869) il lutta contre le choléra et le typhus, ce qui lui valut en juin 1868 les félicitations du maréchal Niel, ministre de la guerre, et quelques mois après la croix de la légion d'honneur. Il avait 24 ans. Il quitta l'Algérie le 28 juin 1869 et servit à l'armée du Rhin, au siège de Metz, pendant la commune. Après 8 ans passés au 51e de ligne, il fut promu au grade de médecin-major de première classe et transféré au 135e. Contraint par un mal implacable, il demanda sa retraite en février 1892 et reçut comme couronnement de sa carrière la croix d'officier de la légion d'honneur. Sur sa tombe, M. le docteur Robert, médecin en chef de l'hôpital militaire, a rappelé les phases de cette existence si bien remplie.

—

Le 19, est décédé à Rochefort, âgé de 45 ans, Constant-Eugène Lebreton, professeur de neuvième au lycée de Rochefort, où il exerçait depuis 1881. Né aux Herbiers (Vendée) le 19 février 1850, il entra dans l'enseignement. Travailleur infatigable, il ne dut qu'à sa persévérance la place qui lui fut accordée au lycée de Rochefort; il sut se faire aimer de ses élèves ; c'était pour eux un vrai chagrin, lorsqu'ils avaient passé un an ou deux sous sa direction, de le quitter. Quel plus bel éloge peut-on faire d'un professeur ! Il est mort au moment où il allait recevoir, par suite des services qu'il avait rendus à l'enseignement, les palmes académiques.

Ses obsèques ont eu lieu le 22; le lycée, personnel et élèves, y assistait, et avait offert trois magnifiques couronnes. A l'église Notre-Dame, M. l'abbé Lemonnier, aumônier du lycée, a rappelé que le chrétien trouve sa récompense dans la vie future, et ceux qui le pleurent leur consolation en Dieu. Au cimetière, MM. Bellanger, inspecteur d'académie ; Crevaux, proviseur du lycée, et Record, professeur de lettres au cours préparatoire à l'école d'Angers, ont rendu tour à tour hommage aux qualités de Lebreton. Il avait épousé, le 7 août 1877, à Rochefort, Jeanne-Thérèze-Félicie-Marie Favreau, actuellement institutrice à Rochefort. De ce mariage : une fille, Mathilde-Thérèze, née à Germignac, canton d'Archiac, le 11 mai 1878.

—

Digitized by Google

Le 31, est décédé, à l'asile de Lafond, près La Rochelle, Cécile Le Port, en religion sœur Véronique du Calvaire, supérieure des filles de la Sagesse, âgée de 77 ans. Née à Lorient d'un officier de marine, capitaine au long-cours, elle fit profession en 1848 et fut placée dans le service des aliénés de l'asile de Toulouse. Ses éminentes qualités la firent nommer supérieure de l'asile de Lafond, et après quelques années elle fut élue provinciale. Mais arrivée au terme de ses fonctions elle vint reprendre avec joie sa plus modeste dignité de supérieure de Lafond, où, pendant près de vingt ans, elle donna l'exemple de la bonté, du dévouement, de l'abnégation. Sur sa tombe, le directeur de l'asile a loué ses si remarquables qualités et payé au nom de l'administration un tribut d'éloges à ses longs services, si désintéressés. Voir l'*Echo rochelais* du 5 février.

—

En janvier dernier est décédé au château de Niédernai, près Obernai en Alsace, à l'âge de 58 ans, le baron Maximilien-Benoit-*Félix* de Reinach-Werth (1), O.✻, ancien sous-préfet de Marennes (2), ancien préfet du Jura et de Maine-et-Loire, démissionnaire le 14 décembre 1877. Né à Niédernai en 1838 de *Maximilien*-Henri-Constantin de Reinach-Werth, ✻, ✠, maire de Niédernai, et de Marie-Eusèbe-Crescence-Wally, baronne de Breiten-Landenberg, décédée le 17 mars 1886, âgée de 76 ans, il avait épousé Marie-Henriette-Ernestine, baronne de Balsac de Firmy, dont il eut cinq enfants.

A la mort du baron Maximilien de Reinach (10 mars 1867), le sous-préfet de Marennes se retira de l'administration pour ne plus s'occuper, en sa qualité d'aîné (3), que des intérêts de sa famille, en Alsace. Mais ses amis de Niédernai le portèrent au conseil général en remplacement de son père, et c'est dans ces nouvelles fonctions que le trouva la guerre de 1870. On le nomma chef du 2e bataillon des mobiles du Bas-Rhin, et il fut envoyé à la défense de Schélestadt que les Allemands assiégeaient (4). Ceux-ci s'y distinguaient par un bombardement aussi meurtrier qu'inutile en tant qu'opération de stratégie. Enfin cette petite place dut céder, malgré une résistance héroïque. Le commandant des mobiles fut emmené prisonnier au fond de la Silésie, à Breslau, et c'est dans les tourments de l'inaction et de l'exil qu'il apprit tous nos revers.

---

(1) Cette illustre famille dont la généalogie non interrompue remonte à l'an 820 n'a rien de commun avec les Reinach, juifs, de l'affaire du Panama.

(2) De novembre 1865 à mars 1867.

(3) La famille de Reinach se composait alors de 5 enfants : Félix, ancien préfet, ancien conseiller général; Othon, capitaine d'état-major, décoré au siège de Paris, décédé depuis ; Max, capitaine-commandant au 13e régiment de chasseurs, décédé en Tunisie le 5 novembre 1881 ; Marie, chanoinesse du chapitre noble de Fribourg ; Anna.

(4) Sous Louis XIV, 24 Reinach servaient en même temps dans l'armée française ; en 1870, 13 étaient au feu.

Digitized by Google

Cependant, la providence permit que le commandant des mobiles pût encore être utile à ses soldats. Sa connaissance de la langue allemande le fit désigner comme président du comité français de secours en Silésie. La misère de ses compagnons de captivité durant cet hiver sibérien dépassait alors toute imagination ; aussi l'on ne sait qui fut le plus grand, du bonheur de ces infortunés en recevant des dons français par l'intermédiaire d'une main française, ou de celui que Dieu envoyait à leur secours.

Les soins de ce comité s'étendaient à 50,000 hommes et mettaient Félix de Reinach en relation avec les autres comités de l'Europe. Madame de Reinach elle-même, bravant les distances et l'hiver, alla passer trois mois à Breslau et partagea la tâche de son mari auprès des blessés et des malades.

Enfin, le 18 mars, on lui rendit la liberté. Il traverse l'Alsace sans s'y arrêter, et court à Versailles se mettre à la disposition du ministre de la guerre. Là, le ministre parut plus gêné que satisfait de la présence des officiers volontaires. Félix de Reinach crut donc de sa dignité de se retirer.

Il reprit alors bien tristement le chemin de sa pauvre Alsace, et, après neuf mois et demi d'absence, il rentra au château de ses ancêtres, qui n'était déjà plus sur la terre de France.

E. L.

—

Le 19 février, est décédée à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 75, à l'âge de 90 ans, Marie-Marguerite Bonnin, veuve de Théodore Bouguereau, mère du célèbre artiste peintre. Elle était née à Rochefort, le 19 brumaire an XIII, de feu Charles Bonnin, commis négociant, et de Fanny Seignette. Les Seignette et les Bouguereau étaient des familles de l'hôtel des monnaies à La Rochelle, situation privilégiée. Voir *Archives historiques*, VIII, 338.

—

Le 19, est décédé à La Rochelle, âgé de 51 ans, Théophile Cognacq, qui avait acquis une certaine renommée comme photographe ; il avait perdu son père, il y a quinze jours.

—

Le 19, est décédé, à 62 ans, Gabriel Croisille, commis greffier du tribunal de commerce depuis 40 ans, qui, par son intelligence, son expérience, sa probité, était devenu à La Rochelle « l'arbitre et le liquidateur des affaires les plus délicates et les plus importantes ». Le 21, à l'ouverture de l'audience, le président du tribunal a fait son éloge et, après l'appel des causes, levé audience en signe de deuil.

—

Le 20, est décédé à Barbezieux, à l'âge de 82 ans, Joseph-Joachim-Charles Grassi, époux de Geneviève-Virgile de Blatterie, O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie de marine en retraite. Né en 1814, élève du collège de Sorrèze, il sortit du Borda le premier comme officier de marine. Il fut directeur de l'artillerie

Digitized by Google

de marine à l'île de La Réunion, puis à la Guadeloupe et en France. L'*Echo charentais* du 23 a publié sur lui un article fort élogieux.

—

Le 20, est décédé à Paris, en son domicile avenue d'Antin, 25, Pierre-Auguste Roy de Loulay, âgé de 78 ans, conseiller général de la Charente-Inférieure, ancien député, ancien sénateur. Né à Asnière, le 26 août 1818, d'Henry-Auguste Roy, ✻, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie, et de Céleste-Julie Serton, il fut avocat à Saint-Jean d'Angély, maire de Loulay, de Saint-Jean d'Angély. Un décret du 4 avril 1866 l'autorisa à ajouter à son nom celui de *de Loulay*. Il fut élu conseiller général le 20 août 1848, et depuis il a toujours gardé son siège; c'était le doyen de l'assemblée départementale dont il a été quelque temps vice-président. Il y a toujours fait partie de la deuxième commission et y a été chargé pendant très longtemps des rapports de voirie et des chemins de fer. En 1868 à la chambre il a été rapporteur du projet de loi qui concédait à la compagnie des Charentes les lignes de Saint-Savinien, Niort et de Rochefort à Marennes et au Chaput.

Le 1er juin 1863, il fut élu député au corps législatif comme candidat du gouvernement dans la 5e circonscription de la Charente-Inférieure, à la place de M. le comte Anatole Lemercier, qui avait cessé de plaire, par 17,307 voix sur 28,198 votants et 34,848 inscrits contre 5,941 à Lemercier et 5,902 à Simonnot. Le 23 mai 1869, il fut réélu par 17,092 sur 31,141 votants et 36,035 inscrits; il avait de nombreux concurrents dont les trois principaux réunirent 13,900 voix ; Joseph Lair, 6,107 ; Bossay, 4,513 ; M. Normand du Fié, 2,855, et M. de Reboul, 426.

Après le 4 septembre, il se mit, avec M. Eschasseriaux, à la disposition du nouveau gouvernement pour organiser la défense nationale ; mais en vain. Le 8 février 1871, il fut élu le 6e sur 10 par 41,100 voix sur 105,000 votants et 148,277 inscrits ; il siégea à droite, fit partie du groupe de l'appel au peuple et fut un des cinq membres qui protestèrent contre la déchéance des Bonaparte. Il fut élu sénateur le 30 janvier 1876, le dernier sur trois, par 330 voix sur 577 votants ; il échoua le 6 janvier 1885 avec 482 voix sur 2,036 votants. Il a été président de la société d'agriculture, et maire de Loulay depuis 1859.

M. Roy de Loulay, a dit M. Ossian Pic, *Biographie des conseillers généraux*, page 41, « est l'homme le plus délicat et le plus pénétrant que j'ai rencontré ; il est diplomate et il est artiste. Un écrivain a dit de lui : « C'est un roseau. » Le mot n'est qu'à moitié vrai. M. Roy de Loulay ne s'incline pas, ne se courbe pas, mais il en a l'air. En apparence il est disposé à toutes les concessions; en réalité il en fait à sa tête; il n'impose jamais sa volonté, mais on finit par faire tout ce qu'il veut... M. Roy de Loulay ne heurte personne, et règle son opposition de telle sorte que ses adversaires ne sauraient trouver une occasion de le heurter; sa politesse impose l'urbanité ; sa bonne grâce com-

Digitized by Google

mande la complaisance ; sa loyauté inspire le respect. » Ajoutons qu'il avait fait du château de Mornay un vrai musée, et les membres de la société qui l'ont visité en 1889 (Voir tome IX, 228) se rappellent avec quelle affabilité et quelle bonne grâce ils y furent reçus, et tout ce qu'ils eurent à admirer dans ses vastes salons décorés avec tant de goût, meubles, vases, tapisseries, tableaux, sans compter le parc si artistement aménagé.

« Ses amis, a dit dans la *Libre parole* M. Adrien Papillaud, pleureront en lui l'homme bon et bienveillant toujours prêt à se dévouer pour eux. Les adversaires politiques de sa famille regretteront ce lutteur courtois, qui jusqu'à son dernier moment ne vit la politique que de haut, ne s'arrêtant jamais aux mesquineries qu'elle inspire. Le rôle qu'il joua dans ce pays fut considérable. Il ne fut ni un rhéteur, ni un faiseur de grands discours. Il travailla au parlement pendant vingt ans, au conseil général pendant cinquante ans pour le bien de tous, ne songeant qu'à l'œuvre générale, oubliant ou plutôt ne connaissant pas l'intérêt particulier. »

M. de Grieu, dans un très touchant article de l'*Union conservatrice* du 27, a dit : « M. Roy de Loulay a été un homme politique : la politique a été la passion de sa vie. Pour lui c'était un art, et nul n'y excella davantage. Il y était passé maître, et ce qui fait sa gloire, c'est qu'il n'a voulu et poursuivi que le bien. Que de choses il a faites pendant les cinquante années de sa vie publique ! Son influence a été et était restée considérable. Sa popularité n'était pas moindre, et nul ne pouvait dire qu'elle n'était pas de bon aloi ; le discernement était sa qualité maîtresse ; nul mieux que lui ne savait démêler le sens exact des choses et des situations. »

Dans l'*Echo rochelais* du 26, M. Ossian Pic fait de Roy de Loulay un vif éloge : « Dans ma carrière déjà longue, je n'ai pas rencontré un seul homme qui fût tout à la fois plus intelligent, plus affable et plus digne de respect que M. Roy de Loulay. »

Et il raconte que « Gambetta, qui avait eu l'occasion d'entrevoir ses qualités si rares, avait un moment songé à les utiliser dans la diplomatie ; mais le *tolle* que provoqua l'avènement de J.-J. Weiss à la direction des affaires étrangères le mit dans l'impossibilité de choisir parmi les représentants des anciens partis les hommes qu'il jugeait les plus capables et les plus dignes de servir l'état, même sous la république. L'estime de Gambetta pour le député de Saint-Jean d'Angély datait d'une conversation singulièrement intéressante entre ces deux hommes. « Le mot *irréconciliable* n'est pas pour plaire à l'église, et cela vous est égal, lui dit M. Roy de Loulay ; mais êtes-vous bien sûr qu'il soit avantageux au système républicain ? » Gambetta ne répondit rien et s'éloigna pensif, après avoir donné à son interlocuteur les témoignages les plus évidents de sa profonde considération. M. Roy de Loulay avait des mots charmants ; en période électorale, quelqu'un disait devant lui : « Il faut les écraser », et lui

Digitized by Google

de répondre : « Je serais bien content si vous vous contentiez de les battre ! » Nous fûmes bien près d'être battus ce jour-là ! »

Roy de Loulay avait épousé Cécile-Paule Hardy, de Sens. (Voir plus haut, page 114.) Il a eu un fils, Louis Roy de Loulay, qui a été conseiller général et député, et marié en 1868 à Anne-Céline Swiatoplk-Czetwertynska (Voir t. VI, 27), dont une fille, Julie, qui a épousé à Paris, le 2 juin 1887, le baron Fernand de Roumefort, fils du vicomte de Senigon du Rousset de Roumefort, petit-fils de M. Dupuy d'Anjac, ✻, et de Saint-Grégoire le Grand, dont un fils, François de Senigon de Roumefort ; une autre, Jeanne, s'est mariée, le 24 février dernier, à M. Rogée, de Saint-Jean d'Angély.

—

Le 23, est décédé à La Rochelle, âgé de 80 ans, Pierre-*Alexandre* Mathieu, ✻, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, décoré de la valeur militaire d'Italie, major en retraite, très connu et très aimé à La Rochelle. Né à La Rochelle le 8 novembre 1815, engagé à 18 ans au 18e de ligne, sous-lieutenant en 1840, lieutenant en 1846, chef de bataillon en 1866, il fut mis à la retraite en 1869. Il avait fait les campagnes de Rome, d'Afrique, de Crimée et d'Italie. Intimement lié à La Rochelle avec le général Dumont, il était son confident, son aide et son intermédiaire pour toutes les œuvres de charité. Chrétien convaincu, il fut vingt ans membre et président du conseil de fabrique de Notre-Dame. M. William Romieux a fait son éloge au nom de la fabrique.

II. — MARIAGES

Le 16 décembre 1895, a été célébré dans l'église métropolitaine de Reims le mariage de Mlle Marie-Louise-Josèphe Dières-Monplaisir, fille de M. Jean-Marie-*Georges* Dières-Monplaisir, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, et de feue Marie-Philomène-Anne-Nicole Abelé de Muller, avec M. Joseph-Louis-Marie-Pierre Givelet, ingénieur des arts et manufactures, fils de feu Auguste-Nicolas Givelet et de Marie-Berthe-Eugénie Colin de Verdière. Les témoins de la mariée : MM. Charles Abelé de Liocourt et Armand Dières-Monplaisir ; du marié : MM. Charles de Bigault de Granent et Charles Givelet, chevalier de Saint-Grégoire, l'archéologue si passionné pour la vieille basilique de Saint-Rémy.

—

Le 7 janvier 1896, a été bénit à Reims le mariage de Mlle Madeleine de La Morinerie, fille de M. Arthur de La Morinerie, vice-président de la chambre de commerce, petite-fille de Mme Delbeck-Barrachin, avec M. Charles de La Lande d'Olce, capitaine au 152e d'infanterie. Témoins du marié : M. Pottier, colonel du 152e régiment, et M. le baron Hyacinthe de La Lande d'Olce, son frère, ancien capitaine au 6e de ligne ; de la mariée : M. le baron Léon de La Morinerie et M. Adolphe d'Anglemont de Tassigny, ses oncles.

—

Digitized by Google

Le 23 janvier, a été bénit dans le temple de Saintes, par M. le pasteur Camille Corbière, le mariage de son fils, M. Jean-Antoine-*Elie* Corbière, docteur en droit, substitut du procureur de la république à Auch, né à Bergerac, le 23 juillet 1867, de M. Camille Corbière, l'un des pasteurs de l'église réformée de Lyon, et de Mme Jeanne-Noély Couchard, avec Mlle Claire-Alexandrine-*Marthe* Guenon des Mesnards, née à La Rochelle, le 28 décembre 1869, de M. le docteur Jules-Etienne-*Paul* Guenon des Mesnards et de Mme Laure-Alexandrine-*Marguerite* Lecoq de Boisbaudran. Après l'allocution émouvante de M. le pasteur C. Corbière, M. le pasteur Abel Roufineau a adressé aux nouveaux époux une éloquente exhortation.

Les témoins du marié étaient M. François Corbière, avocat à Libourne, ancien sous-préfet, ✻, I. ❶, oncle du marié, et un vieil ami de la famille, M. Etienne Duvigneau, propriétaire à Villefranche de Luchapt (Dordogne); de la mariée, ses oncles paternel et maternel M. Louis-Marie Meschinet de Richemond, archiviste départemental à La Rochelle, correspondant du ministère, I. ❶, et M. Paul Lecoq de Boisbaudran, ✻, I. ❶, membre correspondant de l'institut, à Cognac.

Depuis le xve siècle, la famille Corbière a fourni de nombreux pasteurs à l'église réformée.

La famille Guenon des Mesnards, qui a possédé les seigneuries des Mesnards, de La Tour, de Beaubuisson, de Fontbernard, de Brives, de La Chapelle, de L'Etang, de Saint-Seurin de Clerbize, d'Aumagne, de Chanteloup, etc., s'est alliée aux familles Légier, Eschasseriaux, Lucas de Beaulieu, Bonnaud de Mongaugé, de Bretinauld, d'Aymard, du Hamel, Mesnard, de La Choubénai du Perron, Raboteau, Nicolas de Lisleferme, de Saint-Légier, de Clervaux, Lecoq de Boisbaudran, Meschinet de Richemond, etc. Dès 1570, elle a fourni des échevins au corps de ville de Saintes, des conseillers secrétaires du roi, maison et couronne de France, la cour des aides de Guienne, des officiers aux armées de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, des magistrats au présidial de Saintes, des avocats au parlement, des électeurs à la noblesse pour les élections aux états généraux de 1789. Elle porte : *D'argent à deux guenons de gueules, accroupies et affrontées, couronnées de sable, les pattes supérieures jointes, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* Supports : deux levrettes. Timbre : couronne de comte.

DE R.

—

Le 4 février, a été célébré, dans l'église Saint-Louis à Rochefort, le mariage de M. Théodule-Jean-Georges Coupry, médecin aide-major de 1re classe au 123e régiment d'infanterie à La Rochelle, né le 27 avril 1870, à Rochefort, de Toussaint-Théodule, maître mécanicien de la marine, décédé le 13 novembre 1871, et de Maria-Ismène Guilhem, avec Mlle Irma-Marguerite-Elisabeth-Théodora Bignoneau, née à Rochefort le 15 septembre 1876, fille de M. Barthélemy-Alphonse Bignoneau,

Digitized by Google

conseiller d'arrondissement pour le canton nord de Rochefort, chevalier du mérite agricole, et d'Irma Rousseil. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre Bouquin. Les témoins étaient pour la mariée: MM. Cibenhaller, son parrain, propriétaire à Mauzé, et Bonneau, avocat à Rochefort; pour l'époux: MM. Gourgaud, son oncle, premier maitre principal de la marine, ✱, et Mazerolles, propriétaire à Rochefort.

—

L'onze février, a été bénit en l'église Saint-Pallais de Saintes, par le curé, M. Marchive, qui a prononcé une allocution rappelant l'illustration des deux familles, le mariage de M. Jean-Marie-Ambroise Renaud, marquis du Dresnay, veuf de Marie-Elisabeth du Fay, décédée à Frégréac (Loire-Inférieure) le 25 octobre 1891, propriétaire et maire à Frégréac, né à Paris, le 31 mars 1829, de Joseph-Marie Renaud, comte du Dresnay, décédé à Caen le 25 janvier 1838, et de Marie-Louise-Geneviève-Augustine-Athénaïs Jullien de Courcelles, décédée à Paris le 17 juin 1891, fille du généalogiste (Voir *Histoire des pairs de France*, tome IV), avec Marie-Eustelle-Françoise-*Bérengère* de Baderon de Maussac de Thézan de Saint-Geniez, domiciliée au Cormier, commune de Saintes, née à Servian (Hérault), le 5 août 1849, de Marie-Stanislas-Gratien de Baderon de Maussac de Thézan, marquis de Saint-Geniez, et de Marie-Renée de Bremond d'Ars, fille du général Théophile de Bremond, petite-fille de Pierre de Bremond d'Ars, député aux états généraux, dont une rue de Saintes porte le nom depuis l'année dernière.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Anatole, comte de Bremond d'Ars, chevalier de la légion d'honneur, de Malte et de Saint-Silvestre, son oncle, et Emmanuel de Las Cases, avocat à la cour d'appel de Paris, son cousin ; et de l'époux : M. Edouard, comte Le Vassor La Touche de Tréville, à Saint-Brieuc, et Ambroise Périgord de Villechenon, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de la légion d'honneur, à Confolens. Pendant la messe on a entendu avec le plus grand plaisir des amateurs, MM. Dangibeaud, M^lle^ du Poërier, M^me^ de Murat, sa sœur, etc. M. Mesnard tenait l'orgue.

VARIÉTÉS

I

COURS LEMERCIER OU MERCIER A SAINTES.

(Voir *Revue*, tome XV, page 36).

Il y a une légère modification à introduire dans l'historique signé: L. A. de la famille Lemercier aux I et II degrés de la filiation. Le I^er^, Jean Lemercier, ne portait pas le nom de Lemercier; il signait: MERCIER: Jean Mercier, conseiller du roi, lieutenant général au siège de l'amirauté des côtes de Saintonge établi à Marennes. Le II^e^, son fils, Jean-Elie Lemercier, signait

Digitized by Google

aussi : MERCIER, même en 1727 qu'il était déjà lieutenant criminel du présidial ; c'est plus tard seulement qu'il modifia son nom en l'allongeant de la particule LE. J'ajouterai, pour compléter l'annotation, qu'Anne Le Cercler était sa seconde femme ; il était veuf d'Angélique-Scolastique-Elisabeth Bonamy.

Est-ce que les Lemercier ne sont pas des Mercier de l'île d'Oleron ?

L. M.

II

JEAN ALFONSE.

(Voir *Revue*, tome xv, page 148).

M. Georges Musset a débaptisé le célèbre pilote Jean Alfonse. Il a eu sans doute de bonnes raisons pour cela. Suivant lui, Jean Alfonse se nommait Jean Fonteneau, et il avait emprunté le nom de sa femme Valentine Alfonse. Je serais désireux de savoir si notre confrère a découvert quelque document sur la famille de Valentine Alfonse.

Le pilote s'intitulait ou était intitulé « Sainctongeois » de par Mellin de Saint-Gelais. Est-ce que sa femme elle aussi ne serait pas Saintongeaise ? A l'appui de ma question, je citerai : Messire Jehan Alfonce, prêtre, notaire juré de la cour de Cozes, garde du scel établi aux contrats dudit siège pour l'archidiacre du lieu, qui instrumentait dans l'étendue de la baronnie d'Arvert, entre les années 1467 et 1480. Ainsi, il signe le 7 juin 1467 l'acte de dénombrement rendu par Jean de La Faye, écuyer, du fief de Puymignon au seigneur du Fouilloux ; et puis deux baillettes, l'une du 4 juillet 1468, l'autre du 15 juin 1472, consenties par noble homme Arnault Peyron, écuyer, seigneur du Fouilloux. C'est devant lui que le même seigneur fait son testament : « Nous le garde du scel ci-dessus à la requeste dudit testateur et à la féale relacion de M^re^ Jehan Alfonce, prebstre, notaire de la cour dudit scel, pardevant lequel led. testament a esté passé, led. scel a esté apposé en présence des témoins... (ils sont neuf) au lieu du Fouilloux, le 8 juin 1480. » Signé : J. ALFONCE ; belle signature avec paraphe.

Il y a eu des Fonteneau au pays des Iles de Saintonge, au XVI^e^ siècle, notamment dans l'île d'Oleron et à Saint-Just.

LA M.

III

SAINT YVES A LA ROCHELLE

On sait qu'il y a à La Rochelle une rue Saint-Yon, qui tire son nom d'une église dédiée à saint Yves (*Yvo*, *Yvon*, *Yvonne*, *Hivonnet*, etc.) où venaient prier les Bretons qu'attiraient à La Rochelle les relations commerciales (*Bulletin*, VII, 260). Monseigneur Valleau, évêque de Quimper et Léon, qui n'oublie pas son diocèse natal, nous envoie un extrait suivant de l'ouvrage *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, publié en 1887 par M. de La Borderie : un paroissien de

Digitized by Google

Carhaix (Quariam), diocèse de Quimper, Guillaume Ballech, raconte qu'ayant entendu parler des miracles de monseigneur Yves, il se souvint que, dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, près de La Rochelle, diocèse de Saintes, ayant invoqué le saint pour une paralysie des jambes, il fut soudain guéri, et laissant ses bourdes, *dimissis potenciis*, il se leva et marcha allègrement.

« Guillelmus Ballech, parrochiamus de Quariam (Carhaix), diœcesis Corisopitensis, testis productus juratus et per juramentum suum diligenter interrogatus super miraculis dictiquondam domini Ivonis, dixit quod, post mortem dicti D. Ivonis, auditis miraculis que Deus faciebat pro eo, recordatus fuit quomodo per ipsum dominum Ivonem fuerat hospitatus ; et ipsun invocavit, et se vovit eidem, interpositis istis verbis : « Ego voveo » me domino sancto Ivoni, et promitto me esse hominem suum, et » sibi dare sex denarios annuatim pro curatione mea. » Quibus sic dictis, subitus fulgor ipsum circumfluxit et fuit adeo calefactus quod sudavit. Et post hujusmodi sudorem, statim sensit se allevatum et extendit tibiam de qua contractus erat et surrexit pedes : et dimissis potenciis, hilaris, sanus, erectus et plene curatus, ambulavit. Et credit firmiter, et fuit et est publica vox et fama, quod invocatione sancti Ivonis et propter ejus merita est curatus. Interrogatus de tempore, loco et presentibus, dixit quod in quadam via prope Rupellam, Xanctonensis diœcesis, ubi erat, eundo peregrinus ad sanctum Jacobum, XXIV anni et amplius sunt elapsi ; de mense et die non recordatur ; et nulli erant presentes. Interrogatus quanto tempore ante steterat et visus fuerat sic infirmus et contractus, dixit quod per septem annos et ultra. Et ipsum sanum vidimus ambulantem. »

IV

LOUIS PLANAT DE LA FAYE

Notre confrère, M. Paul d'Estrée, a communiqué à la *Nouvelle revue rétrospective* (août 1895) les *Notes prises par Louis Planat de La Faye*, ancien officier d'état-major des généraux Lariboisière et Drouot, officier d'ordonnance de l'empereur (1813-1815) qu'il aurait suivi à Sainte-Hélène, si les puissances alliées ne l'eussent empêché. Pendant l'exil de Bonaparte, Planat servit d'abord le roi Jérôme au château de Schœnau en Autriche, puis Elisa Baciocchi, à partir de novembre 1819 jusqu'à la mort de la princesse (7 août 1820), et enfin, sur la recommandation de Lavalette, le prince Eugène. On verra dans ce même numéro, p. 105, ses projets pour l'administration de la maison d'Elisa ; ils sont d'un économe entendu et zélé, peut-être même pointilleux, puisqu'il va jusqu'à écrire : « Les domestiques doivent être d'une politesse extrême avec les personnes qui fréquentent la maison et avoir soin, en hiver, de prendre et de présenter les manteaux, bâtons, etc. »

Planat est allé à Carlsbad en 1819 et à Vichy en 1827. Voici

Digitized by Google

ses notes sur ce dernier voyage de Paris à Vichy en juillet 1827. Il passa par Alençon, Mayenne, Fougères, Rennes, Nantes, Bourbon-Vendée où il note : « Beaux chemins, traces des guerres civiles », puis : « La Rochelle, ville triste et mal peuplée. Rochefort, *idem*, souvenirs pénibles. Arrivée à Saintes, laide ville. Souvenirs. Départ dans la nuit du 20 au 21. Arrivée à Cognac à 3 heures et demie. Mon frère. Commerce. Promenade. Bords de la Charente. Vilaine ville, sale et mal pavée. Grandes fortunes. Fierté aristocratique des négociants. Tivoli. Le tir M. Dalès. Départ pour Limoges le 22. Jarnac. Pont suspendu. Angoulême. M. et Madame Faigneau, bon accueil. Hospitalité des Angoumoisins. Grands mangeurs. Bains. Départ dans une horrible patache. Je retrouve M. Delafare. Les confidences. Ruelle. M. de Rochebrune. La Rochefoucaud. Belles filles. Château remarquable. Mauvaise nuit. Arrivée à Limoges, le 23. La Borie. Les Célérier. Bains publics, déjeûner. Cathédrale fort remarquable. Limoges est une jolie ville, très industrieuse. Départ de Limoges le 25 au matin, par le courrier. Deux officiers, bons enfants. Guéret, assez jolie ville sur la Creuse. Le 26 à Montmarault. Départ pour Vichy par une traverse affreuse ; Lemaillet. Arrivée à Vichy à 6 heures et demie. Aspect triste. L'Allier, vilaine rivière. Logé chez Sornin, à la poste... »

Pendant qu'à Vichy l'on prend et l'on rend ses eaux, selon l'expression de madame de Sévigné, Planat, tout en suivant son traitement, s'amuse à faire les portraits des personnes de l'hôtel, avec lesquelles il est obligé de vivre. Il y en a de fort jolis, ce qui ne prouve pas que tous les originaux le fussent, surtout du côté des dames : « Mademoiselle de S...y. Grosse fille, courte et joufflue, indolente et paresseuse, ayant un peu trop d'assurance dans le monde... Tout est à l'unisson dans cette jeune personne ; sa conversation, comme sa personne, est brève et peu remarquable ; ses yeux sont fixes et sa bouche béante. Sa toilette est soignée, mais sans goût... Madame de Carvalho, grande femme brune, qui a passé de beaucoup la quarantaine. Sa construction est forte et virile ; ses regards sont expressifs et quêteurs. Elle a de belles dents qu'elle montre beaucoup. Du reste, bonne femme, rieuse et point médisante. Elle court après des hommages qu'elle ne peut plus attraper... Madame M...y. Femme d'un greffier du tribunal de première instance de Limoges ; environ 26 ans ; jolie taille et jolie tournure, quoique un peu dans les cigognes. »

La duchesse de Rauzan, presque seule, échappe à sa verve satirique, « seconde fille de madame de Duras, jolie femme de la plus élégante tournure, dansant à ravir, musicienne avec une jolie voix surtout pour la romance, qu'elle chante avec beaucoup d'expression ; de l'esprit et de l'instruction, bonne et indulgente, quoique disposée à rire innocemment des travers et des ridicules... La duchesse me donna en souvenir un joli canif de Moulins et la romance *Sur la montagne*, que j'aimais à lui entendre chanter. Je lui ai donné des *Nocturnes* de Blangini, et je lui ai pro-

Digitized by Google

mis de lui envoyer des romances de la duchesse de Saint-Leu et des airs allemands. » Il fit aussi des vers pour elle.

M. Vallery-Radot a consacré plusieurs volumes à la *Vie* et à la *Correspondance* de Louis Planat. « Il sera curieux, dit M. Paul d'Estrée, de comparer ces notes avec ces volumes. Nul doute qu'elles n'aient été prises en vue de rédiger ses mémoires.

Louis Planat était frère de Jules Planat qui fut major général du soudan d'Egypte, fonda l'école d'artillerie d'Alexandrie, se fit connaître par sa correspondance avec le comte Alexandre de La Borde et ses travaux sur la régénération de l'Egypte, et de Charles-*Abel* Planat (3 mai 1801-27 février 1858) qui fut maire de Cognac pendant 12 ans, représentant de la Charente en 1848 ; par conséquent, oncle d'*Oscar*-Abel Planat, maire de Cognac, député, mort le 8 novembre 1889. (Voir *Revue*, x, 17.)

ARCHÉOLOGIE

I

SOUTERRAINS REFUGES ET TOMBE

Un vaste souterrain refuge a été découvert en janvier au Querroy (Charente) et un autre à L'Echassier, près de Cognac. Sont-ce des cavernes préhistoriques ?

Une brochure de M. Piette, *Histoire et lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas d'Azil* (Beaugency, imprimerie de Loffroy, 1895, in-8°, 36 pages), signale une couche de galets coloriés et des vestiges de la période de transition qui comblent la lacune signalée par les fondateurs de la paléontologie française.

—

A Touche-au-Roi, commune de Pons, on a découvert un cercueil d'enfant de l'époque gallo-romaine, disent les journaux des 20-22 février, et plusieurs objets, plats, assiettes en terre rouge, une pomme, un petit cheval en terre blanche et quelques petits vases en verre.

—

II

INSCRIPTIONS

M. Louis de Richemond a communiqué au *Bulletin du protestantisme* du 15 janvier (1) l'inscription suivante :

(1) Dans le même numéro, répondant à une objection de la *Revue* sur le petit nombre d'exemples prouvés de cadavres protestants traînés sur la claie, M. Weiss en ajoute quelques uns, ce qui fait une cinquantaine pour toute la France, dont une demi-douzaine pour la Saintonge « Est-ce assez ? » demanderons-nous avec lui.

Digitized by Google

OVVRES SEIGNEVR MA BOVCHE
ET FAITES QVE MA LANGVE
PVBLIE VOS BIENFAITS ET
CHANTE VOS LOVANGES.

Elle est gravée au logis de La Jalet, XVII^e siècle, commune de Saint-Denis du Pin, occupé par M. Leroux de Bretagne, héritier de Charles de Meschinet.

***

Au logis du Bois, commune de Saint-Laurent de La Prée, sur la façade extérieure d'une maison appartenant à la famille Boutiron et du côté du jardin, notre confrère M. le docteur Boutiron nous signale une inscription de trois lignes dans un cadre de 0^m 17 sur 0^m 60 dont M. Duplaix des Touches a bien voulu nous envoyer le dessin :

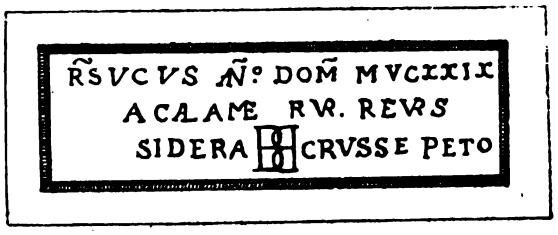

Nous livrons ce texte un peu énigmatique à la sagacité de nos lecteurs. Ils y liront assez facilement : Anno domini 1629 et cette fin d'un pentamètre SIDERA CRUCE PETO, si l'on veut bien écrire comme le lapicide : CRUSSE, afin de rendre CRV long qui est bref dans CRUCE.

***

Le couvent des Carmes. — Le *Monde moderne*, livraison de décembre 1895, à propos de la prochaine démolition du couvent des Carmes, « témoin d'un des plus sinistres événements de la période révolutionnaire », étudie les vicissitudes par lesquelles a passé cet établissement, où est aujourd'hui installée la faculté catholique de Paris sous la direction de Mgr d'Hulst. M. G. de Néronde y raconte en quelques pages l'affreux massacre du 2 septembre 1792, si bien organisé par Danton et la commune de Paris. Des gravures représentent la vue du couvent, le plan des bâtiments et des jardins, l'église, le perron des victimes, la cour du jardin où furent frappés les premiers prisonniers, l'ossuaire de la crypte où sont exposés les ossements des martyrs, enfin une colonne élevée à la mémoire de la première victime :

Digitized by Google

ICI
A ÉTÉ TUÉ
L. GUÉRIN
PRÊTRE
1re VICTIME
DU MASSACRE
DES CARMES
LE DIMANCHE
2 SEPTEMBRE
1792

Ce que l'auteur ne dit pas ni la pierre, c'est que ce Guérin, Pierre-Michel, et non L. Guérin, était de La Rochelle; l'ouvrage annoncé dans notre dernier numéro *Les victimes des septembriseurs* donne sur lui quelques détails :

Pierre-Michel Guérin, sulpicien, était né à La Rochelle, le 8 mars 1759. Sa mère était une marchande de fruits. Veuve, elle trouva moyen, par son activité et son économie, d'élever son fils. Doux, sage, modeste, l'enfant fixa l'attention de Legrix, vicaire de Saint-Sauveur de La Rochelle, à qui il servait la messe. (1)

Legrix lui donna les premières leçons de latin, puis lui fit achever ses études. Il entra au séminaire d'Angers le 3 novembre 1779. Il fut ensuite professeur, puis économe à Nantes jusqu'en 1791, époque à laquelle il quitta le séminaire de cette ville et vint à La Rochelle. Après quelques mois, il partit pour Paris et se cacha à Issy (2); c'est de là qu'il fut amené aux Carmes le 15 août 1792 avec Charles Richard et François de Meschinet.

---

(1) Claude-Furcy-André Legrix, né le 29 septembre 1745, en la paroisse de Saint-Jean du Perrot, à La Rochelle, vicaire de Saint-Sauveur en cette ville, fut nommé en 1781 chanoine de Saint-Pierre de Saintes, en 1789 titulaire de la chapelle d'Etienne Huré et de celle de Notre-Dame des Seize ou des Guenons en l'église Saint-Michel de Saintes. Après la suppression du chapitre en 1791, il fut contraint de s'exiler. Pendant dix ans il souffrit en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. De retour en France, il fut nommé doyen du chapitre de La Rochelle et vicaire général du diocèse. Il est mort dans sa ville natale en mai 1818. Son *Journal* de janvier 1781 à mars 1791 a été publié en 1867 par la *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*.

(2) Briand a une autre version qu'il tient de Meschinet. « Guérin fait prêtre au commencement de la révolution exerça quelque temps le saint ministère dans sa ville natale et fut le directeur de sa vertueuse mère. L'abbé Legrix, chanoine de La Rochelle, se proposant de passer en Angleterre, se rendit d'abord à Paris avec l'abbé Guérin, à qui le séjour du séminaire plut tellement qu'il pria son protecteur de vouloir bien lui permettre de n'aller pas plus loin. Ce qui lui fut accordé. Après environ trois mois d'une vie paisible, il fut appelé au combat du 2 septembre. » P.-D. Rainguet a répété, page 285, *Biographie saintongeaise*, cette légende à laquelle nous avons préféré les dates d'Alexandre Sorel, p. 141 : d'autant que Legrix n'était pas chanoine de La Rochelle, mais de Saintes ; que Guérin n'était pas prêtre à La Rochelle en 1791, et que l'on ne voit pas comment cet ecclésiastique passant par Paris est reçu à Saint-Sulpice où il reste trois mois. Enfin, « cette vie *paisible* » pendant les mois qui virent les journées du 20 juin et du 10 août, est une phrase de fantaisie qui va bien avec le petit roman du fils « directeur de sa vertueuse mère ».

Digitized by Google

III

ENCORE BROUAGE ET SES REMPARTS

Qui a sauvé Brouage ? L'*Echo rochelais* (du 8 janvier 1896) prétend que « c'est la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure qui a pris en mains et conduit à bien l'affaire de Brouage » ; et, « par mégarde assurément, la *Revue* (du 1er janvier 1896) a mis à l'avoir de la société des *Archives* un service rendu par la commission des *Arts et monuments historiques*. » Nous ne recommencerons pas la petite scie qui nous a fort réjoui il y a dix ans, *Qui a sauvé Brouage ?* » M. l'abbé Noguès prétendait que c'était lui, puisqu'il avait chargé M. Roy de Loulay de remettre une lettre au ministre. Théophile de Bremond y était bien pour quelque chose, puisqu'il avait signé la lettre, et l'abbé Vallée n'abandonnait pas aux autres sa part dans le succès : il avait rédigé la lettre. D'Aviau de Piolant avait sonné la cloche d'alarme, et M. Ossian Pic à ce sujet raconte ceci : « Lorsque M. de Piolant vint, tout ému, dans les bureaux de l'*Echo*, pour nous inviter à travailler, comme les autres, au sauvetage des remparts de Brouage, nous lui répondîmes : « Soyez tranquille : les fortifications de Brouage » ne tomberont pas ; elles sont d'ores et déjà sauvées. — Com- » ment et par qui ? s'écria-t-il. — Par M. Ernest Beaussant. » Loin de lui être agréable, cette nouvelle lui causa une vive contrariété. M. Beaussant, en effet, était disposé à se faire adjuger les remparts vendus par les domaines, afin de conserver au département ces ouvrages si respectables à tant de titres. M. de Piolant fit observer, non sans raison, qu'il serait plus avantageux de faire classer Brouage parmi les monuments historiques. » Et il vint à Saintes me proposer d'intervenir. J'ai raconté, t. v, page 341, dans le numéro même où, page 321, l'*Echo* a pris un passage, les démarches faites et rendu à chacun ce qui lui appartenait, je crois. Il est inutile d'y revenir. J'ai dit que, le jour même de la démarche de Piolant (30 juillet), le président de la société des *Archives*, voyant que la commission nommait une commission qui ferait un rapport, qui serait envoyé au ministre, qui la renverrait au conseil, qui délibérerait, avait le jour même écrit à deux personnages les mieux en situation d'assurer le succès de la démarche : l'un, membre du conseil d'état et du conseil supérieur des beaux arts, membre du conseil des monuments historiques, ancien président du conseil municipal de Paris, qui allait devenir directeur des beaux arts, Jules Castagnary, un saintongeais ; l'autre, inspecteur général des monuments pour la Charente-Inférieure, M Juste Lisch.

Castagnary répondait aussitôt de Paris, le 5 août 1855 : « Cher monsieur, j'ai immédiatement avisé notre président (Antonin Proust) de la menace suspendue sur Brouage. Je reçois de lui le mot suivant, daté du mardi 4 août : « J'ai saisi de l'affaire le service

Digitized by Google

» des monuments et je viens de parler au ministre des finances. » J'espère que nous arriverons à temps. » La commission des monuments historiques est convoquée pour vendredi matin. Bien cordialement. CASTAGNARY. » Le ministre donna aussitôt l'ordre de surseoir à la vente. Les remparts étaient sauvés.

Le 8août, Castagnary m'écrivait encore que « la commission des monuments historiques a chargé M. Lisch de lui faire un rapport. Vous le verrez nécessairement... »

De son côté, M. Lisch me mandait : « Paris, le 14 août. Cher monsieur, je vous écris deux mots à la hâte pour vous informer que la commission des monuments historiques a examiné dans sa dernière séance (7 août) l'affaire de Brouage dont je l'ai entretenu... Je suis chargé d'aller examiner la question sur place dans ma tournée du mois de septembre. Sincères amitiés. JUSTE LISCH. »

Inutile d'insister et la preuve nous semble faite. Qui a sauvé Brouage ?

M. Pic, ainsi que « M. Audiat, le grand justicier des erreurs historiques, tiendra à honneur de ne pas laisser subsister l'erreur qui a été commise » par l'*Echo rochelais* du 8 janvier, et, sa conscience ainsi délivrée du remords d'avoir « étourdiment propagé une erreur », reconnaîtra que « le bureau de la commission des arts a peut-être utilement agi de son côté ; mais ce n'est pas une raison pour rayer de ses papiers tous les produits de la maison qui n'est pas au coin du quai. »

*
* *

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 11 janvier a reproduit l'article de l'*Echo*.

Le *Moniteur de la Saintonge* du 12 a réimprimé, sous ce titre les *Remparts de Brouage*, l'article de notre numéro du 1er sans indiquer la source ; puis, le 16, l'article de l'*Indépendant* avec cet en-tête : « Nous avons *signalé* » — il veut dire *reproduit* — « un article paru dans le journal *le Temps* » — le 12 novembre 1895 : il a mis du temps à l'apercevoir — « au sujet des remparts de *Brouage* » — erreur : *de La Rochelle*. — « Il est facile de reconnaître à quelle source avait puisé ses renseignements l'auteur de l'article. » — Parbleu, c'est au *Courrier de La Rochelle* du 29 septembre qui a raconté l'amusante anecdote de ce jeune paysagiste qui, surpris dessinant les tours de La Rochelle, faillit être arrêté par un garde du génie et conduit en prison. « La réponse — à quoi ? au *Temps* ? — est *toute* (sic) *indiquée* » — seulement *indiquée* ? — « dans le numéro de l'*Echo rochelais*, sous la signature de M. Ossian Pic. » M. Ossian Pic n'a pas répondu un mot à l'article du *Temps*, mais à trois lignes de la *Revue de Saintonge*. Quand on prétend relever les erreurs d'autrui, faudrait-il ne pas entasser tant d'inexactitudes en si peu de mots. Ah ! monsieur Hus, surveillez mieux la prose de vos rédacteurs !

L. A.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

LOFFICIAL, REPRÉSENTANT DU PEUPLE, *Journal d'un conventionnel en Vendée* (décembre 1794-juillet 1795) publié par C. Leroux-Cesbron, avec une préface de M. Baguenier-Desormeaux. Paris, Ernest Flammarion, 1896, 206 pages. Prix : 3 fr. 50.

LE DIRECTOIRE, première partie : *Les thermidoriens. Constitution de l'an III 18 fructidor*, par Ludovic Sciout. Paris, Didot, 1895, in-18, 2 volumes.

HISTOIRE DE M. EMERY ET DE L'ÉGLISE DE FRANCE PENDANT LA RÉVOLUTION, par Mgr Méric, docteur en philosophie et lettres, en théologie et droit-canon, professeur à la Sorbonne. Paris, Poussielgue, 1895, in-18, 2 volumes.

L'ÉGLISE DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 1789-1801, par l'abbé Delarc, tome 1er. Paris, Desclée, de Brouwer, 30, rue Saint-Sulpice, in-8°, 502 pages avec gravures.

—

Deux époques de notre histoire ont surtout le don d'être à la mode en ce moment.

D'une part, l'époque impériale, non pas seulement les héroïsmes des grandes armées, les batailles gigantesques, les campagnes merveilleuses, dignes des romans de chevalerie, qui rendent croyables tout ce que la légende raconte des antiques paladins, Olivier et Roland, Charlempane et ses pairs, les chevaliers de la Table ronde, ou les preux à la recherche du saint Graal ; mais encore les détails intimes, parfois infimes, détails de ménage, comptes de tapissier ou de maitre-queux, murmures d'alcôve et dénombrement homérique des favorites ; et quand on a fouillé tous les coffres, vidé tous les tiroirs, que les maitres de la maison ont été déshabillés des pieds à la tête, il faut passer à l'antichambre, c'est au tour des officiers de service, chambellans, majordomes et larbins ; même aux cuisines. Et cette curiosité est singulièrement excitée et entretenue par la librairie et le théâtre.

D'un autre côté, les circulaires ministérielles ordonnant aux archivistes départementaux de classer les pièces de la période de 1789 à 1800 ; les publications officielles des écrits, lettres, décrets, correspondance du temps, des actes du comité de salut public, procès verbaux du comité d'instruction publique, correspondance générale de Carnot ; la création par le conseil municipal de Paris d'une chaire de l'histoire de la révolution ; les subventions données aux ouvrages qui traitent de quelqu'un ou de quelque chose de la révolution ; les statues élevées aux héros depuis les Girondins et Mirabeau jusqu'à Danton, ont attiré l'attention des érudits. De là ces innombrables livres de toute espèce, écrits ou documents, récits généraux ou monographies

Digitized by Google

particulières, correspondance intime ou mémoires publics. Chaque homme, chaque événement est étudié ; l'esprit diffère; il y a enthousiasme ou dénigrement pour ou contre les mêmes faits; révision attentive des témoignages antérieurs, discussion sérieuse, en somme, des documents, des preuves pour une histoire impartiale.

En particulier, comme l'a fait très justement remarquer M. H. Baguenier-Desormeaux dans une courte, trop courte préface, « innombrables sont les publications de tous genres parues ces dernières années, dans lesquelles, de près ou de loin, il est traité des guerres de la Vendée ou de la chouannerie. A elles seules elles formeraient une imposante bibliothèque ; c'est que le sujet est immense. Il faudra des années encore avant que soit dit le dernier mot sur ces guerres de l'ouest, la plus colossale entreprise et « la plus admirable des temps modernes » ajoutons « et des plus discutées ». *Volens, nolens*, chacun de nous est encore « brigand » ou « bleu ». Aussi les hommes sincères désirent-ils voir clair dans ces discussions et ces controverses parfois animées, toujours vivantes.

M. C. Leroux-Cesbron, en publiant les papiers de son arrière-grand-père, a rappelé l'attention sur un point de l'histoire vendéenne, le traité de La Jaunaie (26 février 1795), la pacification de l'ouest. Louis-Prosper Lofficial, né en 1751 à Montigné-sur-Moine, était bailli de robe longue du district de La Châtaigneraie avant 1789, quand il fut député du tiers aux états généraux; élu député à la convention il siégea parmi les modérés.

Après la chute de Robespierre, « il appela l'attention de ses collègues sur la situation affreuse de la pauvre Vendée martyrisée par Carrier et par les généraux sanguinaires comme Rossignol et Grignon : il obtint leur mise en jugement. » Le comité du salut public l'envoya en Vendée pour y faire exécuter l'amnistie votée par la convention, le 2 décembre 1794. Sa mission dura sept mois. Jour par jour, il a tenu compte de ses faits et gestes, des nouvelles, des bruits qui courent ; il a gardé les lettres écrites ou reçues, les actes officiels. Le régicide ne peut bien entendu avoir une grande sympathie à l'endroit des paysans qui se faisaient tuer, eux, leurs femmes et leurs enfants, pour celui qu'il avait guillotiné ; mais il est plein de douleurs pour les maux soufferts : car ce ne sont pas seulement les royalistes qui ont été tués, qui sont tombés sous les coups des Thureau, Rossignol, Grignon, « dont les colonnes infernales avaient acquis une réputation légendaire de férocité », mais encore ces hommes paisibles, républicains honnêtes, ces malheureux « patriotes », comme on les appelait alors, « qui avaient vu leurs familles assassinées ou déportées, leurs propriétés brûlées et pillées, qui eux-mêmes étaient obligés de fuir de ville en ville. »

Gaudin, dans une lettre (3 ventôse an III) à ses collègues donne une explication de ces malheurs qui frappaient également bleus et blancs, page 101 : ... « Nos troupes sont d'une indiscipline extrême; elles pillent encore plus que les brigands ; elles vont dans

Digitized by Google

les métairies, demandent ouvertement la bourse ou la vie ; elles ont volé dans la ville jusqu'à un bœuf de charroi. Le général Cordelier et le commandant de la place des Sables m'ont dit qu'ils étaient au désespoir, qu'ils ne savaient comment faire pour les retenir. Depuis deux mois, on a envoyé à la commission militaire plus de soixante soldats ; ils s'en moquent ; la commission militaire de Nantes ne vaut rien : elle les renvoie absous, quoique leurs crimes soient bien constatés, et ils en reviennent plus indisciplinés et plus voleurs que jamais ; au reste, une exécution faite hors de la vue des troupes, est perdue pour elles ; on épargnerait beaucoup d'hommes si ces exécutions se faisaient à leur tête ; l'exemple inspirerait la frayeur aux scélérats. Si vous entrez dans la Vendée, vous verrez un pillage horrible chez le Vendéen, fait par les troupes de la république, ce qui poussera ce dernier au désespoir et rallumera la guerre. Vous n'avez qu'un moyen pour l'empêcher, c'est de faire établir des commissions qui suivent les colonnes, qui jugent en 24 heures, et qui fassent fusiller de suite les coupables à la tête des camps. Je vous le répète, cet établissement qui peut paraître rigoureux au premier coup d'œil, épargnera la perte de beaucoup de soldats. »

Sa mission en Vendée terminée, Lofficial adressa au comité du salut public un mémoire où il explique bien la situation du pays : « Notre intention n'est pas ici de retracer tous les malheurs qui ont été la suite de cette guerre désastreuse ; il nous suffira d'observer qu'après l'affaire du Mans, où le brave et trop malheureux Westerman fit des prodiges de valeur, et après la bataille de Savenay, les rebelles vaincus imploraient le pardon; que, dociles à la voix de leurs administrateurs, ils déposèrent en foule leurs armes et reprirent leurs travaux ; tout alors, dans les derniers jours d'octobre 1793, était tranquille dans ces pays insurgés. Les habitants goûtaient les douceurs de la paix si conforme à leur caractère ; l'on n'avait pas à craindre qu'ils reprissent de nouveau les armes à la voix de leurs chefs, qu'ils détestaient comme les auteurs de tous leurs maux.

» Mais le génie malfaisant qui dirigeait les opérations de cette guerre en avait ordonné autrement. On confie le commandement des troupes républicaines à un homme qui a dit avoir des ordres pour en agir ainsi, et qui a passé en cruauté les Romme, les Rossignol (Turreau). Tout dans ce pays est mis en feu : les villes, les villages, les hameaux, les chaumières, sont réduits en cendres ; les femmes, les vieillards, les enfants, trop faibles pour suivre ou pour se défendre, sont inhumainement égorgés, ainsi que tout homme sans armes qui est rencontré.

» Alors, le désespoir passe dans l'âme de tous les habitants: ils se portent en masse dans les lieux où sont déposées les armes, s'en emparent et portent des coups d'autant plus dangereux aux républicains, qu'ils étaient dirigés par la vengeance et qu'ils n'avaient d'autre espoir que de vaincre ou de mourir..... Des hommes que l'enfer avait vomis pour le malheur de ces contrées

Digitized by Google

(Carrier), sont envoyés en mission. Loin d'éteindre l'incendie, ils l'attisent, font fusiller ou noyer les Vendéens armés qui viennent leur remettre leurs armes ; plus de vingt mille femmes et enfants, qui avaient été épargnés par les colonnes républicaines, périssent par leurs ordres. Un arrêté impolitique qui obligeait tous les habitants qui ne portaient pas les armes à s'éloigner à plus de vingt lieues du théâtre de la guerre, augmenta le nombre des mécontents et la force des rebelles. Enfin, la convention, après l'heureuse journée du 9 thermidor, ayant renversé les tyrans qui l'opprimaient ainsi que toute la France, les massacres et les incendies furent arrêtés ; mais il était trop tard ; à peine subsistait-il alors une habitation sur mille ; tout ce beau pays n'offre plus qu'un monceau de ruines... »

Il y a beaucoup à prendre dans ce petit livre, et il faut savoir gré à M. Baguier-Desormeaux d'avoir décidé son vieil ami à le publier.

*
* *

M. Ludovic Sciout avait publié une *Histoire de la constitution civile du clergé* en quatre volumes in-8°, à qui l'académie a décerné le prix Gobert (dix mille francs). C'était, à un point de vue spécial, l'histoire de la révolution jusqu'au 9 thermidor : car c'est la question religieuse qui de 89 a fait un 93 ; et il est certain que si la constituante, la législative eussent respecté la liberté de conscience, et par suite la liberté du culte si souvent proclamée, affirmée, vantée, nous n'aurions vu ni les horribles guerres de la Vendée, ni les immolations en masse, ni les massacres de septembre, ni les divisions profondes entre habitants d'un même pays, maux dont nous souffrons encore, dont nous souffrirons tant que les gouvernements n'auront pas compris la liberté, et laissé à chacun le choix de prier Dieu en latin ou en français, même en « moderne », ou de ne pas prier du tout, de manger des mogettes ou du porc frais le vendredi, de chanter en public les hymnes de saint Thomas ou les psaumes de Théodore de Bèze.

M. Sciout a donné une suite à son premier ouvrage ; il fait l'histoire du directoire. Le directoire a d'une façon générale une assez mauvaise réputation, et malgré ce paradoxe singulier d'Adolphe Thiers (*Histoire de la révolution*, x, 240) : « Le directoire était ce gouvernement *légal et modéré* qui voulait faire subir le joug des lois aux partis que la révolution avait produits », l'auteur prouve qu'« il a été le gouvernement le plus illégal et le plus tyrannique qu'on pût imaginer. Il a continué par goût les pires traditions révolutionnaires ; il n'a pu durer que par une série de coups d'état appuyés de lois d'exception ». Sans doute, après thermidor, il y eut une détente ; il sembla que, délivré de Robespierre, ce pays allait respirer et reprendre sa vie normale. Hélas ! les thermidoriens n'avaient fait thermidor que pour sauver leurs têtes, et ils entendaient bien conserver le pouvoir et suivre la doctrine jacobine qu'ils avaient l'air de proscrire.

Digitized by Google

« Comparés à Danton, Saint-Just, Robespierre qu'ils remplacent. ces thermidoriens qui se sont maintenus au pouvoir pendant la période directoriale ne sont plus que de vils intrigants, des brigands subalternes. » Mallet du Pan les a caractérisés admirablement : « Ce sont des valets qui ont pris le sceptre des mains de leurs maitres après les avoir assassinés. » Seulement, il y a un réveil de l'opinion publique ; il y a une résistance sérieuse : il faut compter avec elle; aussi ne guillotine-t-on plus : on déporte ; c'est la mort toujours, plus lente, voilà tout. Mais, de la Guyane, les cris des victimes n'arrivent pas jusqu'à la place de la Concorde.

Une magistrale introduction est un chapitre de la philosophie de l'histoire de cette époque. M. Sciout à larges traits tire la conclusion de l'ouvrage entier. Il explique comment ces indépendants, qui n'avaient à la bouche que le mot de liberté, sont devenus les esclaves de la foule, les humbles servants de tyranneaux infimes ; comment « ces fiers républicains qui avaient rampé devant Robespierre et Barras », s'étaient faits les valets de Bonaparte ; comment « les terroristes qui, après avoir tant crié contre la Bastille, avaient enfermé trois cent mille suspects dans une multitude de bastilles nouvelles, servent ce régime sous lequel il y a bien plus de prisonniers d'état que sous Louis XVI avant le 14 juillet et l'abolition des lettres de cachet ».

Nous n'entrerons pas dans le détail ; ces deux volumes qui ne comprennent que la première partie du sujet ont près de 1,500 pages. Tout y est traité, intérieur et extérieur, guerres et travaux législatifs, persécution religieuse, déportation, corruption générale, dilapidations scandaleuses, élections faussées et cassées, coups d'état successifs. On connait l'histoire du directoire de Barante; on ne connait pas le directoire. On le connaitra avec le livre de M. Sciout, puisqu'il est fait avec des documents authentiques, puisés partout, que les écrivains antérieurs n'avaient pas à leur disposition, et le tout est mis en œuvre avec une habileté étonnante. Je recommande comme un chef-d'œuvre le récit du coup d'état de fructidor ; fructidor a servi de modèle plusieurs fois, et Thiers, qui l'approuvait fort, l'a retrouvé dans le deux décembre qu'il avait en profonde horreur ; il y était.

***

C'est encore la période révolutionnaire et impériale qu'on trouve dans l'*Histoire de M. Emery ;* et le sous-titre de ce livre *L'église de France pendant la révolution* indique aussi qu'il s'agit d'histoire religieuse. Jacques-André Emery, né le 26 août 1732, au pays de Gex, en face de la ville de Rousseau et près du château de Ferney, mort le 28 avril 1811 à Paris dans son cher séminaire, fut mêlé sans titre officiel à tout ce qui se fit de 1789 à 1811, et son influence fut considérable dans les affaires religieuses. Il était supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice et abbé (25 janvier 1784) de Boisgrollaud au diocèse de Luçon, ayant pour fondé de pouvoirs le chanoine Paillou, futur

Digitized by Google

évêque de La Rochelle, lorsque commença pour lui cette vie publique jusque là renfermée dans le séminaire. Les états généraux dont Emery redoute les conséquences sont réunis et justifient ses tristes prévisions. Les élèves de Saint-Sulpice travaillent au champ de mars pour la fédération, où l'on voit un chartreux roulant en silence une charrette qu'une harengère a remplie de terre, et un chevalier de Saint-Louis remue la pioche, pendant qu'une fille de joie fait trinquer une grande dame fatiguée de son métier de terrassier. La constitution civile est votée. Emery encourage à la résistance : il eut la joie de voir qu'aucun membre de sa congrégation ne prêta le serment. Quand, sur le refus de Mayneaud de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, plus tard évêque de Vannes, l'église eut été envahie, pillée, le curé insulté, maltraité ; que l'intrus Poiret, oratorien, vieillard de 71 ans, en eut pris possession, Emery comprit qu'il fallait dissoudre sa compagnie. Le séminaire est occupé par la section du Luxembourg. Emery reçoit et traite bien les membres du comité ; ce qui fut cause qu'il échappa aux massacres de septembre, non aux vexations, aux visites domiciliaires, à l'arrestation.

L'auteur, dans un chapitre émouvant, raconte les horribles massacres de l'abbaye, des Carmes et autres prisons de Paris, organisés et exécutés « administrativement », selon l'expression d'Edgar Quinet, et où périrent 1,458 personnes, chiffre officiel et inférieur de beaucoup au chiffre réel, prêtres, femmes, enfants, galériens et les aliénés de la Salpêtrière, y compris les évêques de Saintes, de Beauvais, l'archevêque d'Arles — l'auteur y ajoute à tort l'évêque de Poitiers, Beaupoil de Saint-Aulaire, qui ne mourut qu'en 1798, le 17 janvier, à Fribourg en Suisse, âgé de 79 ans.

La terreur règne. Emery est arrêté ; son dossier est remis à Fouquier-Tinville. M^me^ de Villette, sa cousine, intervient; il est mis en liberté provisoire ; mais, à un moment où « les têtes tombaient comme des ardoises », pouvait-il être laissé libre ? on le réincarcère, quoiqu'il eut fait le serment de liberté-égalité, et avec lui 57 personnes arrêtées « dans la maison du ci-devant séminaire de Saint-Sulpice ». Thermidor le sauve. La persécution se ralentit un instant. Le gouvernement demande aux ecclésiastiques le serment de soumission aux lois de la république. Emery conseille cet acte, et l'archevêque de Paris et d'autres. Les zélés s'obstinent. Il est singulier de voir comme l'histoire se répète. Et cent ans après, n'avons-nous pas vu les églises profanées, les prêtres insultés, entassés dans les prisons, massacrés, les otages fusillés aux murs de la rue Haxo ; l'incendie des monuments publics, et cela sous les yeux des Prussiens triomphants ? N'avons-nous pas vu le chef de l'église, comme Emery, recommander aux catholiques la soumission aux lois de la république ?

Tel avait été Emery sous la terreur, tel il fut sous le consulat et l'empire, conciliant, modéré, toujours disposé aux concessions, mais inflexible dès qu'il s'agit du dogme, toujours ferme,

Digitized by Google

énergique devant la force. Il résiste à l'empereur tout puissant, qui le jette en prison, puis le rappelle dans ses conseils. Actif agent du concordat, aidant de toutes ses forces le gouvernement quand il veut rétablir le culte, amenant la démission des évêques orthodoxes, mais s'opposant à leur remplacement par des jureurs, il est l'homme écouté de tous. L'historien nous remet sous les yeux les préliminaires du concordat, les discussions, les obstacles, les intrigues de Bernier, et les articles organiques, le refus trois fois répété d'un évêché pour Emery, puis le cardinal Fesch et les cardinaux, le mariage de Napoléon Ier, M. d'Astros, l'évêque Fournier mis dans une maison de fous, l'emprisonnement du pape, etc. Comme on le voit, c'est toute l'histoire ecclésiastique qui passe sous nos yeux. N'oublions pas les chapitres sur les visites aux bouquins où Emery découvre des ouvrages inédits de Fénelon, sur la vie de Fénelon et de Bossuet par l'évêque d'Alais, sur les écrits d'Emery lui-même.

Il est inutile de louer le mérite d'écrivain de l'éminent professeur à la Sorbonne. Son livre, dont nous annonçons la 5e édition, a obtenu et obtient un grand succès qui n'est pas dû seulement à l'intérêt du sujet, mais aussi au talent du biographe.

*
* *

C'est une grande tâche qu'assume sur lui M. l'abbé Delarc en écrivant son histoire de *L'église de Paris pendant la révolution*, et difficile par l'étendue de la matière, la multiplicité des détails et les événements considérables qui se sont passés dans la capitale. Car, il ne faut pas se le dissimuler, la révolution qui commence en 1790 est beaucoup plus religieuse que politique. Au XVIe siècle, les guerres qu'on appelle religieuses furent avant tout des guerres politiques; catholicisme et protestantisme n'étaient là qu'accessoires, un instrument dont usaient les chefs de parti; au fond, ils se souciaient assez peu de la religion; on le voit à la facilité avec laquelle ils en changèrent quand cela plut au maître. Supprimez la question religieuse de l'époque révolutionnaire et même de l'époque actuelle. Supposez que la constituante ou la législative, le sénat et la chambre ne se soient jamais occupés du clergé et du pape, n'aient jamais songé à prescrire des serments qui répugnaient à la conscience et qui d'ailleurs étaient parfaitement inutiles au bien de l'état, on eut évité les guerres de la Vendée, les massacres de septembre, la déportation sur les pontons, le schisme, le trouble, les divisions, le despotisme impérial, Savone et Fontainebleau, et aujourd'hui même, des discussions infinies, des crises fréquentes, un malaise continuel, une lutte dont on ne voit pas le terme et où l'on use des forces qui seraient mieux employées à combattre le socialisme et l'anarchie, à améliorer le sort du prolétaire.

C'est l'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné, qui est le premier attaqué; lui très bon, très charitable, qui l'hiver précédent avait nourri les pauvres, très tolérant, à qui l'on ne pouvait

Digitized by Google

reprocher qu'un peu de faiblesse, très populaire, il est accusé d'accaparer les farines et d'empêcher les moulins de moudre, afin d'affamer le peuple; il est poursuivi, hué, lapidé, presque massacré à Versailles. La maison des visitandines de la rue Saint-Antoine est assaillie; on la fouille scrupuleusement pour y chercher des armes; la découverte d'un moule à hosties, où ces imbéciles virent un moule à balles, faillit faire massacrer toutes les religieuses. La maison de Saint-Lazare, qui distribuait tous les jours du pain et de la soupe à 800 pauvres, est pillée le 13 juillet, saccagée de fond en comble, sous prétexte d'accaparement et de dépôt d'armes; en effet, pour nourrir tant de pauvres, il fallait bien qu'elle eût des ressources, et de plus on trouva au cabinet de physique un fusil à vent. On y trouva aussi le lendemain une quantité de cadavres même de femmes, mortes d'avoir trop bu ou empoisonnées par les drogues de l'apothicairerie qu'elles avaient prises pour de l'eau-de-vie. C'était le prélude; ces brigands-là se pressaient trop. On allait spolier légalement; ils auraient dû attendre un peu ou rédiger d'abord ce petit décret : ces maisons sont à nous. L'assemblée constituante supprima les chapitres et communautés religieuses et déclara leurs biens acquis à l'état. Après quelques protestations nécessaires mais fort platoniques, on accepta la loi spoliatrice. Mais l'assemblée fit plus, elle inventa le serment à la constitution civile; c'était trop; la résistance commença, parce que la conscience était en jeu. Voici Gobel, évêque de Lydda *in partibus*. Il est élu évêque de Paris. Mais il ne peut se passer de l'institution canonique; Loménie de Brienne, archevêque de Sens, et Jarente, évêque d'Orléans, jureurs, la lui refusent. Il en appelle comme d'abus; le tribunal du district lui enjoint de se retirer par devers l'ancien évêque d'Autun, qui l'accorde. L'histoire est joliment racontée; elle rappelle l'évêque de la Charente-Inférieure, Isaac Robinet, cherchant partout quelqu'un pour le sacrer, allant successivement, flanqué de deux notaires qui verbalisent, chez Jarente, chez Talleyrand, chez l'un et chez l'autre, sur l'ordre du directoire du district que lui indiquent les prélats.

L'enterrement de Mirabeau fut comme l'inauguration du culte constitutionnel à Paris. Le cortège qui commença à se former le 4 juin, à cinq heures du matin, n'arriva à Sainte-Geneviève qu'à minuit. L'ex-jésuite Cerutti prononça l'oraison funèbre à Saint-Eustache : « Nulle idée pusillanime n'a dégradé son âme aux bords de l'éternité, et deux images majestueuses remplissaient sa vaste imagination: la postérité et l'assemblée nationale... Au bruit de cette catastrophe imprévue, le peuple consterné se montrait tantôt immobile de désespoir, tantôt tumultuaire de désolation. Chaque front semblait empreint de l'image du passé. Chaque regard paraissait noirci du spectacle de l'avenir... » A Saintes, l'oraison funèbre fut prononcée dans la cathédrale Saint-Pierre par Deschamps, vicaire de Chaniers, qui apostasia. Lemercier portait un des brancards où s'élevait le buste de l'an-

Digitized by Google

cien officier en garnison à Saintes, et l'évêque Robinet précédait le cortège.

Le premier volume de *L'église de Paris* s'arrête là. Nous attendons impatiemment le ou les suivants. L'auteur a étudié son sujet dans les plus petits détails ; il le possède, il en est maître. Il connaît son personnel, paroisse par paroisse, communautés, monastères, abbayes ; il sait le nom des jureurs et ceux des fidèles ; il les suit dans leur vie et dans leur mort ; il expose la situation des divers établissements ; il tient état de leurs revenus et de leurs dépenses ; il apprécie leur degré de ferveur et de prospérité, et raconte une infinité de faits qu'une histoire générale de la révolution doit certainement négliger, mais qui donnent tant d'attraits à une histoire particulière. Les archives n'ont plus de secrets pour lui, et c'est à l'aide de pièces nouvelles, de documents authentiques, qu'il écrit chaque page, qu'il expose les malheurs, les faiblesses et l'héroïsme du clergé de Paris.

Croit-il à l'apostrophe truculente de Mirabeau : « Allez dire à votre maître... ? »

L. A.

—

II

CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES DES PROVINCES DE L'OUEST, POITOU, AUNIS ET ANGOUMOIS, avec les airs originaux, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud. Niort, L. Clouzot, libraire-éditeur, 1895, 2 vol. grand in-8° de 336 et 371 p., ornés de plus de 300 airs notés.

M. Gaston Paris a rendu compte de la première édition du recueil, devenu célèbre, de Bujeaud dans la *Revue critique* (premier semestre de 1866, p. 302), et, comme la nouvelle édition est la reproduction ligne par ligne de la première, les appréciations de l'éminent critique restent en tout point applicables aux deux beaux volumes qui viennent de nous être rendus. (1) Renvoyant donc les lecteurs à cette magistrale étude toute d'actualité, je me contenterai de féliciter les éditeurs d'avoir réimprimé un recueil depuis longtemps épuisé, « dont les rares exemplaires atteignent dans les ventes des prix inabordables », et de joindre aux éloges dus à MM. Clouzot deux observations qui seront, je l'espère, généralement approuvées. Si l'auteur eût vécu, lit-on dans un prospectus signé *Henri Clouzot*, et qui a été inséré d'abord dans l'*Intermédiaire de l'ouest, Revue bibliographique mensuelle* (septembre 1895), « nul doute que la présente édition n'eût été considérablement augmentée. Mais

(1) L'article qui disait tout et qui le disait si bien fut reproduit dans le 1er n° de *Mélusine*, comme le rappelait récemment le directeur de cette revue, M. Henri Gaidoz (n° de septembre-octobre 1895, p. 261 du tome VII de la collection).

Digitized by Google

la mort est venue frapper cet esprit délicat, cet artiste scrupuleux. Nous avons tenu à respecter son œuvre et nous l'avons réimprimée telle qu'elle a paru en 1866, sans rien ajouter ni retrancher. » Qu'il me soit permis de déplorer que le recueil d'il y a bientôt trente ans n'ait pas reçu de nombreuses additions ! Le respecter scrupuleusement, c'était insuffisant; le compléter autant que possible, c'était indispensable. Sans doute Bujeaud fut un très diligent moissonneur, mais quel moissonneur ne laisse rien à recueillir là où il vient de passer? Que n'a-t-on pas retrouvé, dans la région de l'ouest, en ces trente dernières années, de *berceuses*, de *rondes*, de *bals*, de *bourrées*, d'*airs de danse*, de *chansons d'amour*, de *chansons de mariage*, de *chants historiques*, de *complaintes* et *légendes*, de *chansons satiriques* et de *chansons diverses* ? Et n'était-ce pas le meilleur moyen d'honorer la mémoire d'un tel travailleur, que de donner à son utile autant qu'agréable recueil un supplément digne de l'œuvre même ?

Voici ma seconde observation : Comment les éditeurs, en tête de leur premier volume, n'ont-ils pas consacré à Bujeaud une notice biographique ? Si les *Chants et chansons populaires de l'ouest* sont partout cités, l'auteur est très peu connu en dehors de son pays natal. On se plaindra de ne pas trouver, dans la nouvelle édition, quelques détails biographiques sur ce travailleur d'élite qui, pour presque tous, reste plongé dans ce que l'on peut appeler l'ombre, sinon la nuit, de la province. J'ai entendu dire par des compatriotes de Bujeaud qu'il avait toujours été simple et modeste. C'était une raison de plus pour nous faire bien connaître la vie intime de cet infatigable chercheur dont l'initiative fut si généreuse et si féconde.

Après avoir exprimé deux regrets, j'exprimerai deux souhaits. Les matériaux relatifs à l'histoire des chansons populaires en France ont été réunis en si grand nombre depuis la publication de F. Rivarès, la première en date (1), que le moment semble venu de leur consacrer une étude d'ensemble très développée et qui résumerait complètement toutes les données acquises en chacune de nos provinces (2). Je voudrais aussi que, dans une étude analytique et comparative beaucoup plus considérable, on embrassât non seulement toutes les antiques chansons de l'Eu-

---

(1) *Chansons et airs populaires du Béarn, recueillis par* F. Rivarès (Pau, 1844). En fait de chansons étrangères, le plus ancien recueil que l'on cite est celui de Fauriel : *Chants populaires de la Grèce moderne* (Paris, 1825, 2 volumes).

(2) Je ne crois pas qu'à l'heure présente les richesses de ce genre qui nous ont été laissées par la vieille France, aient été négligées en une seule de nos provinces Voir la *Bibliographie des recueils de chants populaires* dressée par Bujeaud (t. I, p. 18-20), laquelle pourrait facilement être aujourd'hui décuplée. Sans cesse, du reste, les matériaux s'accroissent, et hier encore, dans le n° de *Mélusine* mentionné plus haut, un travailleur, aussi actif que savant, M. E. Ernault, continuait la publication des *Chansons populaires de la Basse-Bretagne*, dont la série s'étend déjà jusqu'au chiffre 55.

Digitized by Google

rope, mais encore la plupart des chansons populaires des autres parties du monde (1). Quelle lumière jaillirait, entre les mains d'habiles critiques spéciaux, du rapprochement de ces innombrables documents ! Et quelles inappréciables ressources notre siècle finissant procurerait ainsi aux curieux et aux érudits du siècle suivant !

T. DE L.

III

LES LA TRÉMOILLE PENDANT CINQ SIÈCLES, par le duc Louis de La Trémoille. Tome IV : *Claude, Henri, Charles II et Charles III.* Nantes, imp. Emile Grimaud, 20 décembre 1895, in-4°, 275 pages.

Après une courte notice sur ces quatre personnages viennent des extraits de comptes qui montrent et la richesse de la famille et la valeur des objets à cette époque, d'où des renseignements importants pour la fortune privée ; enfin, un certain nombre de pièces, actes d'état civil (naissances, mariages, testaments), correspondance, contrats, procurations. Nous citerons quelques uns de ces précieux documents : Contrat de mariage, 23 octobre 1597, de Claude de La Trémoille, duc de Thouars, prince de Talmond, comte de Benon et Taillebourg, baron de Didonne, Meschers, Rochefort, avec Jeanne de Montmorency, duchesse de Thouars ; testament du même et inventaire de ses bijoux et de sa vaisselle plate ; conversion de Henri de La Trémoille (1628) ; titres du duc au trône de Naples ; actes pour le maintien de ses droits ; diverses lettres sur le rôle de Charles II de La Trémoille, prince de Tarente, pendant la fronde ; lettres de rémission (1652) de Louis XIV pour le prince de Tarente exilé en Hollande ; les cérémonies (22 juillet 1655) du baptême de Charles-Belgique-Hollande, fils du prince de Tarente, suivi d'un souper qui dura de sept heures du soir à quatre heures du matin, et constitution d'une rente viagère de 1,000 florins d'or par les états généraux des Pays-Bas à leur filleul ; lettre (23 mai 1682) de Madeleine de Créquy, femme de Charles III de La Trémoille, à l'intendant de La Rochelle, Honoré Lucas de Demuin, « pour savoir au vrai l'estat d'une petite ville que nous avons sur la Charente et qui s'appelle Taillebourg. Si cette ville, qui estoit avant l'année 1668 une des plus jolies de Xaintonge, n'est depuis ce temps-là désolée et presque rendue déserte par le passage des gens de guerre ; si vous l'aviez vue, monsieur, et que vous cognoissiés ce péis là par vous-même, la seulle grâce que M. de La Trémoille et moy vous demandions est que vous ayés la bonté d'escrire à M. de Louvoy ce que vous en sçavés et qu'il y a d'autres lieux plus peuplés et meilleurs que Taillebourg, qui feront la route plus courte pour conduire les troupes de Xaintes à Saint-Jean d'Angély et autres

(1) On trouverait des secours abondants, sans parler de diverses autres sources partielles, dans la *Collection de contes et chansons populaires* dont le tome XX vient de paraître chez Ernest Leroux.

Digitized by Google

lieux... » ; nomination par le même d'un principal, Pierre Grenouilleau, au collège de Thouars, « aux honneurs, droits, profits, revenus et émolumens y appartenans, avec la faculté de recevoir par chacun an la somme de cent cinquante livres..... qui a coutume d'estre payée, savoir cinquante livres par le chapitre de l'église de Saint-Pierre, au lieu de la prébende préceptoriale qui appartenoit dans la dite église au dit principal, et cent livres par le fermier des deniers d'octroy de nostre ditte ville de Thouars, à condition par luy d'enseigner gratis deux enfans de cœur de nostre chapitre du chasteau de Thouars...»

Nous devons savoir gré à M. le duc de La Trémoille de mettre ainsi gracieusement à la portée du public quelques unes des pièces rares de son riche chartrier.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 590. — Chaudruc de Crazannes a publié en 1833, in-8°, une brochure *Sur l'emploi des huitres dans les constructions antiques de Mediolanum Santonum*. Quelqu'un pourrait-il me la communiquer ou bien m'en donner l'analyse? Cela a-t-il quelques rapports avec la brochure *Les huitres dans les sociétés savantes?* L.

N° 591.— Connait-on l'histoire d'un vaisseau portant le nom de *La Charente* qui a fait la campagne d'Italie, en 1502, sous Louis XII? De C.

N° 592.— L'*Oraison funèbre de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Le Comte, captal de La Tresne, premier président au parlement de Bordeaux*, prononcée en cette ville, le 6 juillet 1703, dans l'église de la maison professe de la compagnie de Jésus, par le P. Henri-Ignace de Montaigne, de la même compagnie (Bordeaux, Simon Boe, 1703, in-4°), contient-elle des détails biographiques sur le personnage, qui a été seigneur dans l'île d'Oléron? Quel est cet Henri-Ignace de Montaigne dont le nom ne figure pas dans la *Bibliographie des écrivains de la compagnie de Jésus*, du moins dans l'édition de 1869? Est-il parent de Raymond de Montaigne, lieutenant au présidial de Saintes, évêque de Bayonne? L. A.

N° 593.— Lacout ainé, professeur de musique au petit séminaire de Richemont vers 1853, tournait agréablement le couplet et a composé quelques morceaux de musique. Je voudrais avoir des renseignements sur cet artiste qui était, je crois, originaire

Digitized by Google

de Saint-Jean d'Angély. Pourrait-on donner la liste de ses productions poétiques et musicales?

J. P.

—

N° 594. — Les Dupleix de Cadignan peuvent-ils être classés parmi les familles de Saintonge? Il doit y avoir encore une confusion de Dupleix. Leurs armes ne ressemblent pas à celles des Duplais des Touches dont nous avons déjà publié le blason dans la *Revue* de 1888. Les Cadignan (le 19 octobre 1892, un banquier de ce nom a été condamné à 2 mois de prison) portent: *D'azur, à une branche de palmier d'argent, accostée, à sénestre, d'un lion contourné d'or, et à dextre, d'une couleuvre aussi d'or.* Couronne de comte. Devise : CHRISTUS ET VICTORIA. (*Dictionnaire de la noblesse*, par M. de Mailhol, p. 1087.)

En 1770, un Dupleix des Touches, fils d'Antoine, sieur des Touches (1705-1777), et de Léontine Pinard (1722-1785), né à Saintes, devait servir la marine d'état. Voici son acte de décès, 1786 :

« COLONIES FRANÇOISES. — Martinique, Isle du Vent de l'Amérique. Année 1786, mois de mars. — HÔPITAL du fort St-Pierre Martinique.

Aujourd'hui, dix-neuf du mois de mars 1786, est décédé en cet hôpital, muni des sacremens de l'église, monsieur Dupleix des Touches, chirurgien major à bord de la corverte du roi *Le Chien de chasse*, commandée par M. de Bruyers, lieutenant de vaisseau, natif de Saintes, et a été inhumé dans le cimetière du dit hôpital les jour et an susdits, 1786.

Certifié par moi, soussigné, supérieur de l'hôpital de St-Pierre Martinique, le vingt-sept avril 1787. I. EDOUARD-HENRY. — Vu par nous, commissaire chargé de l'inspection des hôpitaux, DE BOUIERET STE-MARIE. »

J'ignore le prénom de ce Dupleix. En consultant les registres paroissiaux de Saintes, un confrère pourrait sans doute éclaircir la question.

DUPLAIS DESTOUCHES.

—

N° 595. — M. le docteur Chalvon, de Thiers, raconte ainsi, dans la *Revue d'Auvergne* (juillet-août 1895), l'origine du mot si souvent cité : « Ni hommes ni femmes, tous Auvergnats. » Sous l'ancien régime, les régiments portaient des noms des provinces où ils se recrutaient principalement : régiments de Champagne, de Picardie, de Saintonge, d'Auvergne. Les recrues en entrant au service ne se sentaient pas isolées. Elles retrouvaient au régiment des amis d'enfance, du même village ; on s'entretenait du pays, des parents, et dans le patois originel on s'entr'aidait. Le régiment d'Auvergne était composé surtout d'Auvergnats; donc on y dansait la bourrée d'Auvergne. Et comme pour aller au feu les officiers faisaient leur toilette ainsi que pour une fête, les soldats d'Auvergne, la veille d'une bataille, se mirent au son de la vielle et de la cornemuse, à danser avec un entrain admi-

Digitized by Google

rable et force gestes et cris joyeux. Un capitaine étranger, témoin de ce spectacle, s'écria : « Mais ce ne sont pas des hommes qui, à quelques heures d'un combat où beaucoup trouveront la mort, s'amusent ainsi ! D'ailleurs je ne vois point de femmes. Quels sont donc ces braves gens ? » — L'officier français répondit : « Vous avez raison : ils ne sont ni hommes ni femmes, mais tous Auvergnats. » Est-ce que cette explication n'aurait pas été inventée pour justifier la légende ? Je demande autre chose, comme je le fais pour les Saintongeais « ventres rouges » dont on peut lire, à la page suivante, la très fantaisiste explication.

—

N° 596. — Une circulaire (in-4°, 4 pages, de l'imprimerie d'E. Venthenat, à Barbezieux) datée de « Baignes Sainte-Radégonde, le 1er octobre 1895 », et signée « J. Thomazy », annonce la publication de « *La Sonde*, journal mensuel, politique, administratif, scientifique, paraissant prochainement à Baignes (Charente) ».

Le programme débute ainsi : « Après avoir sondé la pensée, l'homme agit ; la preuve suit constamment l'action, et c'est ainsi qu'on peut juger les aptitudes et le mérite des œuvres : *Ponderata probamus !* Voilà l'épigraphe qui marchera à la tête de nos publications, mensuelles au début, hebdomadaires ensuite, si nos lecteurs veulent bien faire courtois accueil aux principes que, dans la limite de nos humbles forces, nous tâcherons de puiser à la source de toutes les doctrines philanthropiques. »

Et plus loin : « A la chaudière l'anarchie. Malédiction à cette furie anguicrinite qui, cachée sous la chemise d'un fou ou d'un criminel, n'a jamais pu pénétrer dans le tabernacle de la conscience et qui, jamais, ne touchera aux portes de l'humanité ! »

On demande si ce journal *La Sonde* qui devait être « mensuel au début, hebdomadaire ensuite », et qui faisait de si vastes promesses, a vu le jour et s'il vit encore.

A.

—

N° 597. — *Une ancienne affiche de théâtre.*

Les anciennes affiches de théâtre méritent d'être recherchées ; en voici une de ma collection, ornée d'un encadrement gravé sur bois et mesurant environ 40 centimètres de hauteur sur 50 de largeur :

« Par permission de M. le Maire. Pour la deuxième représentation de l'abonnement au mois.

» La troupe d'opéra du 14e arrondissement théâtral, sous la direction de Mme veuve Troy, brevetée par son excellence le ministre de l'intérieur, et la régie de M. Renaud, aura l'honneur de donner, aujourd'hui vendredi 12 juillet 1822, une première représentation des *Voitures versées*, opéra-comique nouveau en deux actes, du théâtre Feydeau, paroles de M. Dupaty, musique de M. Boyeldieu, auteur du *Calife*, de *Jean de Paris*, *Zoraïme*, *Ma tante Aurore* et de tant d'autres dont il a embelli la scène française. Le succès qu'a eu cet ouvrage à Paris et sur les théâtres

Digitized by Google

de France, où il a été joué, ne laisse aucun doute que les amateurs de la bonne musique sauront l'apprécier. Les journaux n'ont cessé de répéter que les *Voitures versées* étaient le chef-d'œuvre de musique de M. Boyeldieu. L'administration n'a rien négligé pour en assurer la réussite.

» Cette pièce sera précédée par *Le Bouffe et le Tailleur*, opéra en un acte du théâtre des Variétés, musique de M. Gaveaux, paroles de M. Désaugiers.

» Cavatini, M. Desvignes; Barbaud, M. Castely; Benini, M. Félix; Célestine, Mlle Mariette.

» *Les Voitures versées :* Dormeuil, M. Desvignes; Florville, M. Chatelain; Armand, M. Chalain; Lerond, M. Castely; un huissier, M. Renaud; un . . . . ., M. Félix; un commis des droits réunis, M. Charles; Mme de Melval, Mme Chatelain; Elise, Mlle Renaud; Agathe, Mme Félix; Eugénie, Mlle Estelle Troy; Mlle de Glissenville, Mme Baron.

» S'adresser pour les abonnements au mois et à l'année, et pour la location des loges, à M. Grateau, rue Royale, n° 21. La porte de La Rochelle sera ouverte une demi-heure, à l'issue du spectacle. On commencera à 6 heures et demie précises.

» Prix des places : Loges fermées, 3 fr.; Premières, 2 fr. 20; Secondes, 1 fr. 25; Parterres, 1 fr.; Troisièmes, 60 cent. Les enfans au dessous de sept ans ne paieront que demi place. Les militaires non gradés entreront aux troisièmes pour 30 c. »

Cette affiche sans nom d'imprimeur est signée en gros caractère dans l'encadrement de la marge du bas : BONNIOT, GRAVEUR.

J'ai restitué de mon mieux quelques mots de texte qui manquent. La représentation a-t-elle été donnée à Rochefort ou dans une ville voisine? Quels renseignements a-t-on sur le graveur Bonniot qui devait appartenir à une famille saintongeaise?

JULES PELLISSON.

—

N° 598. — On lit dans le *Nouveau Dictionnaire des architectes français* (1887), par Bauchal, page 405, que le palais épiscopal de Saintes fut réparé et remis à neuf, en 1768, par l'ingénieur-architecte, le chevalier de Marolles, élève de Blondel et de Servandoni. Peut-on me donner quelques détails sur le fait et sur le personnage?

M.

II. — RÉPONSES

N° 243 : t. IV, p. 92, 152; XV, 452. — *Origine de l'épithète* Ventres rouges *donnée aux Saintongeais.*

La réponse faite à cette question est-elle bien acceptable? Le doute est au moins permis. Ce n'est pas, en effet, aux seuls habitants des côtes, entre La Rochelle et Royan, que ce surnom est appliqué, mais bien à tous les Saintongeais et de l'intérieur et des bords de la mer. Aussi, certaine légende, que nous pensions plus répandue, nous semble-t-elle aussi fondée, sinon da-

Digitized by Google

vantage. La voici dans sa simplicité toute naïve ; elle ne manque pas toutefois d'un fonds de probabilité.

A une époque, sans aucun doute très reculée, les Saintongeais, molestés par quelques uns de leurs voisins, durent entrer en lutte avec eux. Très inférieurs en nombre à leurs adversaires, mais animés d'un courage au moins égal au leur, le succès était douteux pour nos devanciers ; aussi le chef, craignant que la vue du sang de leurs blessures n'affaiblisse leur valeur, ordonna-t-il à ses combattants de teindre en rouge le devant de leur costume. Ainsi fut fait, et grâce à cette heureuse et originale idée, jointe à la bouillante ardeur dont ils firent preuve, les Saintongeais battirent à plate couture l'ennemi, qui comptait sur un tout autre résultat.

Un fait d'armes aussi éclatant aurait dû, ce semble, être relaté dans les annales du pays ; mais, en ces temps lointains, on ne tirait pas grande vanité d'actions de l'espèce, parait-il, et la légende seule a pris soin de transmettre cette preuve de vaillance, en laissant aux braves Saintongeais l'épithète qu'ils auraient ainsi bien méritée.

Si non e vero... Ce qui toujours est certain, c'est que la légende existe.

***

—

N° 584 : t. xv, p. 452 ; t. xvi, 40 et 66. — *Un chef vendéen. Daniel Daniaud du Pérat.*

Aux détails publiés sur Daniaud du Pérat dans notre dernier numéro, détails qui, venus de divers côtés, se complètent et se rectifient, il faut ajouter ce qu'a dit Chateaubriand. Dans le *Conservateur*, t. iv, 44e livraison (1819), il a publié un article, intitulé *La Vendée*, qui a été reproduit dans ses *Œuvres*. C'est un éloge magnifique des Vendéens et des Chouans, une revendication énergique en leur faveur, et une protestation indignée contre les dénis de justice dont les survivants des grandes guerres sont victimes.

« Arrêtons-nous à quelques exemples. Nous avons souvent cité le nom de M. Dupérat, de cet officier si brave et si loyal qui fit aux envoyés de la convention, lors de la pacification de Charette, la belle réponse que nous avons rapportée. M. Dupérat vit encore. Volontaire et aide de camp de M. de Lescure dès 1793, il fit les premières guerres de la Vendée ; après la défaite des royalistes au Mans, à leur déroute à Savenay, il se jeta dans les bois, et travailla à l'organisation de l'armée bretonne. Revenu dans la Vendée, il commanda en 1795 l'infanterie de Charette, se trouva à tous les combats et reçut plusieurs blessures. Charette ayant succombé, M. Dupérat fut proscrit. Arrêté à Nantes en 1804, il fut d'abord mis au Temple, ensuite enfermé à Vincennes d'où il ne sortit que pour être envoyé, chargé de chaînes, au château de Saumur. Il seroit mort dans les fers si la restauration n'étoit venue délivrer la France. Dix ans de guerre, autant de blessures, onze ans de cachot, la perte entière

Digitized by Google

de sa fortune, ne lui avoient encore valu aucune récompense, lorsque le 20 mars arriva. Il courut aux armes, et succéda au comte Auguste de La Rochejaquelein dans le commandement du 4e corps de l'armée royale.

» La campagne de 1815 étant terminée, M. Dupérat fut appelé à jouir du traitement et ensuite de la demi-solde de lieutenant général; mais il plut à la commission de ne le reconnaitre que comme maréchal de camp. Depuis, il a été privé de tout traitement et rayé du contrôle des officiers généraux. Lorsqu'on a fait des réclamations, les bureaux de la guerre ont répondu : que le brevet du général Dupérat étoit honorifique. M. Dupérat vit sans secours dans les bois où il combattit si longtemps pour la cause royale, comme s'il étoit encore obligé de se cacher du Directoire ou de la Convention.

» La noble veuve de Lescure, qui est aussi la veuve de La Rochejaquelein, cette veuve de deux officiers généraux morts si glorieusement pour la défense du trône, n'a pas de pension.

» Et la sœur de Robespierre touchoit en 1814, sous la première restauration, une pension qu'elle touche peut-être encore: il y a des temps où les crimes d'un frère sont plus profitables que les vertus d'un mari. »

Et plus loin, page 304, à la fin du numéro suivant :

« Note sur M. Dupérat, en réponse au *Journal de Paris*.

» Le journal ministériel, pour réponse à ces faits, déclare que le général Dupérat jouit de six ou sept mille francs de rente, et qu'il vient d'épouser une femme riche de deux cent mille francs. Qu'est-ce que tout cela fait aux droits que lui donnoient ses services, ses blessures et onze années de cachot? Il est vrai que M. Dupérat avait six ou sept mille livres de rente; mais il ne les a plus : il a sacrifié sa fortune comme il a versé son sang pour la cause du roi. C'est une merveille que cette aptitude des ministériels aux anachronismes. Lorsque M. Dupérat fut arrêté à Nantes, en 1804, on lui prit quatre-vingt-deux mille francs, avec son linge, tous ses effets, et jusqu'à sa montre ; car la police, sous quelque régime que ce soit, ne néglige point les petits profits. Cet argent fut employé à acheter des meubles pour le ministère de la police, alors occupé par M. Fouché. Les ministres du roi ont-ils payé cet arriéré à M. Dupérat? Ou se propose-t-on de rendre à celui-ci les meubles qui ont été achetés avec son argent ? Cela viendroit bien à propos à l'occasion du mariage que nous annonce le *Journal de Paris*. Au reste, nous ne savions pas que la dot des femmes qui se marioient à des royalistes, dût être comptée au nombre des récompenses ministérielles.

» Un journal indépendant nous a répondu d'un tout autre style. Il est vrai que la réponse est d'un homme de beaucoup d'esprit, et du seul écrivain politique de talent, que possède le parti libéral. Cette réponse est une réponse de parti ; elle est à côté de la question. »

M. Jules Pellisson a entendu dire par Mme Beau, nièce de Du-

Digitized by Google

pérat, que le mariage de ce dernier avait été conclu par l'entremise de Mme de La Rochejaquelein. A.

—

N° 586 : t. XVI, p. 68. — *Mlle de Saint-Légier, épouse d'un grand seigneur espagnol.*

Dans la généalogie des Courbon Saint-Léger par Lachenaye-Desbois, V, 215, on trouve, parmi les huit enfants de Guy de Courbon, mort en 1547, et de Bonaventure Vigier, morte en 1554: Françoise de Courbon, femme de Jacques de Pons; Perrette de Courbon et Louise de Courbon, femme de l'illustrissime seigneur don Diègue de La Cueva, marquis de Ladrada, en Espagne.

A.

—Un des articles du traité de Cateau-Cambrésis, 3 avril 1559, fut le mariage d'Elisabeth de France, fille d'Henri II, avec Philipe II d'Espagne, qui prit la place de son fils don Carlos avec qui elle avait d'abord été fiancée.

La maison de la nouvelle reine était composée de quatre dames, une gouvernante des filles, treize filles et demoiselles, neuf femmes de chambre, etc. (1) « Mais les dames, celles qui, à la mode francèze, dit Brantôme (*Œuvres*, VIII. 19, édit. de 1875), ne se peurent contraindre de demeurer à ung pays estrange, et qui s'en voulurent retirer en France, la reine leur fist donner... à chascune d'elles quatre mille escus pour leur mariage... Et celles qui voulurent demeurer s'en trouvèrent mieux; ce furent comme mesdamoiselles de Sainct-Ana et de Sainct-Légier qui eurent cest honneur d'estre gouvernantes de mesdames les infantes, et furent mariées richement avec deux grands seigneurs d'Espaigne. »

Donna Marta Tana de Sanctana (2), dont il est ici question, était venue en France à la cour de Catherine de Médicis à l'époque où le Milanais fut conquis par Henri II. Elle suivit Elisabeth qui la fit marier avec Fernand de Gonzague, marquis de Castiglione, prince du Saint-Empire, dont naquit, le 9 mars 1568, celui qui fut saint Louis de Gonzague.

Il était intéressant de rechercher quelle pouvait être cette demoiselle de Saint-Légier qui avait partagé avec elle la charge de gouvernante des infantes. Le journal d'Élisabeth de Valois (3), conservé à Saint-Pétersbourg, l'appelle mademoiselle de Pons. M. de Ruble dans son *Traité de Cateau-Cambrésis* la désigne sous le nom de « Perette de Courbon de Saintonge ». C'était donc une Courbon de La Roche-Courbon, fille du seigneur de Saint-

(1) Collection Clairembault, vol. 836, folio 2.795.

(2) Le marquis Duprat, dans l'*Histoire d'Élisabeth de Valois*, dit que donna Marta de Sanctana fut d'abord fiancée au marquis de Châtillon. Aurait-il traduit Castiglione par Châtillon, ou bien doit-on admettre qu'elle avait été fiancée avant son départ pour l'Espagne avec un marquis de Châtillon ?

(3) Extraits faits par M. Bertrand et cotés à la bibliothèque nationale: Nouvelles acquisitions, 1234.

Digitized by Google

Léger près Pons, ce qui explique les différents noms sous lesquels elle est désignée. Reste à savoir si elle contracta une alliance aussi brillante que donna Ana de Sanctana, comme le ferait croire le passage de Brantôme cité plus haut. Chérin (1) donne une généalogie incomplète de cette maison de Courbon, et poursuit la filiation d'ainé ou ainé sans parler des frères et sœurs ; Perette n'y figure pas.

—

N° 587 : t. XVI, 68. — *Noms d'officiers saintongeais servant en 1770.*

Je puis donner des renseignements très exacts sur l'un des personnages cités parmi les « officiers saintongeois en 1770 ».

Jean O'Tard de Keith, né en 1732, fut en effet officier aux gendarmes de la garde du roi commandés par le prince de Soubise. Il était fils cadet de Jacques O'Tard, comte de Keith et baron de La Grange, dont le père, l'un des cent gentilshommes de la garde de Jacques II, avait suivi en France ce prince exilé. Il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1701.

Les nom et titre de Keith ne furent plus portés dans la suite: celui de baron de La Grange accordé par Jacques II en 1686 ayant seul été confirmé par des lettres patentes du roi de France accordées en 1701 qui reconnaissaient « une noblesse ancienne et de race ».

Une branche cadette fixée en Saintonge ayant pour chef J.-Antoine O'Tard, député de la Charente, petit-fils de Jacques, devint branche ainée en 1851 ; et son fils, Guillaume O'Tard, mon grand-père, obtint en 1859 un jugement reconnaissant ses droits par substitution à ceux de son cousin, Jules O'Tard, baron de La Grange, décédé sans postérité en 1851 au château de Langoiran (Gironde). Voir *Bulletin de la société des Archives*, VIII, 338; XII, 9, etc.

O'TARD DE LA GRANGE.

Saint-Brice, par Cognac, 2 janvier 1896.

—

N° 588 : tome XVI, p. 69. La pièce en question est intitulée : « *Récit véritable de tout ce qui s'est fait et passé A l'arriuée du Cardinal Mazarin, vers Sa Majesté. Auec la réception qui luy a esté faite.* A PARIS, chez IACOB CHEVALIER, proche Sainct Iean de Latran, M. DC. LII. » In-4° de 7 pages. Le titre indique bien le sujet : « Le 18 du courant (le mois n'est pas mentionné), le Cardinal Mazarin prit son chemin vers le Roy, pour tascher d'arriver au 20, ce qu'il fit, accompagné de quinze cents Cavaliers armez de mousquets et de deux mil Fantassins tant fuzeliers que mousquetaires et piquiers. » Accueil courtois du roi et de la reine ; empressement de « tous Messieurs de la Cour ». « Chacun

(1) Bibliothèque nationale. Cabinet des titres, collection Chérin, titre 59.

Digitized by Google

ne cessa de le venir asseurer de leur personne et de luy tesmoigner la réiouissance qu'ils avoient eue de l'action de la Baronne de Jonzac, qui est :

» Que Monseigneur le Prince de Condé voulant se retirer dans un poste plus avantageux que celuy où il estoit, auroit fait défiler son armée vers le chasteau de Jonzac, où il auroit esté receu par la Baronne, avec toutes sortes de satisfactions, d'autant que le fils de la Baronne s'estoit jetté depuis quelques temps dans les trouppes de Monseigneur le Prince de Condé, malgré la volonté de sa mère, laquelle ayant l'âme généreuse et persistant dans l'opinion qu'elle avoit toujours eue, mais voyant que le Prince de Condé avoit mis cinq cens hommes de cavalerie et cinq cens d'infanterie dans son chasteau pour s'en asseurer, la Baronne, après le départ de Monseigneur le Prince de Condé, fit faire si bonne chere aux soldats, qu'ils estoient tous enyvrez de boisson, ce qui fut cause que les paysans, crainte de pillage, comme ils avoient eu autrefois, se seroient saisis de leurs personnes, les auroient tous mis à mort dans le chasteau, pendant que Monseigneur le Prince faisoit filler tant la cavalerie que l'infanterie. Mais Monsieur le comte d'Harcourt ayant esté adverty, par personnes expertes aux armes, que l'armée de Monseigneur le Prince marchoit, auroit aussi tost fait décamper la sienne, lequel apres avoir fait sonner la trompette et le tambour dans son camp, auroit mis son armée en bataille, et auroit esté poursuivre Monseigneur le Prince, lequel il auroit attrapé le lendemain à la pointe du jour, et Monseigneur le Prince, voyant l'armée de Monsieur le comte d'Harcourt si proche de luy, auroit aussi tost taché de rassembler ses trouppes pour tascher de donner bataille; mais apres s'estre, un long espace de temps, deffendu courageusement de mesme comme il avoit esté attaqué, se retirèrent enfin tous les deux partis, avec autant de perte d'un costé que de l'autre; de quoy Monseigneur le Prince auroit eu beaucoup plus d'avantage, sinon que la moitié de ses trouppes estoient allez d'un autre costé à la petite guerre. »

C'est, on le voit, une de ces feuilles si nombreuses à Paris, qu'on imprimait aussitôt après un événement et qui tenaient lieu de nos journaux. Peut-être cette pièce n'est-elle qu'un extrait du *Mercure de France*. Voir, sur cette affaire de Jonzac, le *Jonzac* de M. l'abbé Bertrand de Cugnac, au tome xx des *Archives historiques de Saintonge*.

—

N° 589 : t. xvi, 69. — *La rognure*. — On trouvera des détails sur le « crime de rognure » dans le volume des *Registres secrets* du parlement de Bordeaux, conservé à la bibliothèque municipale de cette ville. Boscheron Desportes, dans son *Histoire du parlement de Bordeaux*, en dit quelques mots à la fin du tome I.

Parmi les membres du parlement se trouvait un Raymond; or — si je ne me trompe — ces Raymond étaient possessionnés

Digitized by Google

en Saintonge, comme bien d'autres conseillers du reste, les Dalesme, Le Brethon, Babiault, Martin, etc. C'est répondre indirectement à la question, mais c'est indiquer une voie.

St-S.

BIBLIOGRAPHIE

—

Fraineau (Le chanoine), aumônier de l'asile de Lafond. *Le prêtre.* La Rochelle, Roux-Vinet, 1895, in-8°, 53 pages. Prix : 50 centimes.

—

Gaillardon (Le docteur). *Pierre-François-Gustave d'Arlot, baron de Saint-Saud.* Bergerac, imprimerie générale du sud-ouest (J. Castanet), 1895, in-8°, 82 pages.

—

Garnault (Émile). *La vérité sur ma démission de secrétaire de la chambre de commerce de La Rochelle, motivée par les accusations portées contre moi par M. d'Orbigny.* La Rochelle, imprimerie Noël Texier ; 1er octobre 1895, in-8°, 16 pages.

—

Gautier (B.). *Darre ma veugne.* Royan, Victor Billaud, 1895, in-4°, 52 dessins. Prix : 4 francs.

C'est le 13e album de ces croquis qui retracent si bien la vie du paysan saintongeais. Voir xv, 131.

— *En d'sus de Pons.* Royan, Victor Billaud, 1895, in-4°, 52 sujets. Prix : 4 francs.

Croquis légers, légendes amusantes, satire bénigne, rire aimable, on trouvera tout cela dans ce nouvel album, comme dans les 15 précédents. Encore deux autres : *Faisons godaille*, *La darnière métive*, et l'œuvre de Gautier sera complète.

—

Généalogie de la famille de Beaucorps. Extraite du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* (2e édition), par MM. Beauchet-Filleau. Poitiers, Oudin, 1891, in-4°, 14 pages.

Originaire de Bretagne, la famille de Beaucorps se répandit au xiie siècle en Saintonge et en Poitou, où l'on trouve les branches de Guillonville, de l'Epineuil, de Paransay, de Créqui ; elle est alliée aux principales familles saintongeaises et a fourni à l'armée un nombre considérable d'officiers.

—

George (J.). *Cachette...* Voir Chauvet, xvi, 78, et xv, 427.

—

Digitized by Google

Grasilier (Léonce). *Un charentais inconnu. Le général Kilmaine (1751-1799).* Rochefort, imprimerie Thèze, 1896, in-18, 16 pages, avec un portrait dessiné par A. Boulineau. Extrait des *Tablettes des deux Charentes* du 2 janvier, sous ce titre : *Un charentais d'adoption. Le général Kilmaine (1751-1799)*, dédié « à M. le maire de Tonnay-Charente ».

Un rochelais, M. Léonce Grasilier, a bien eu raison d'écrire la biographie du général Kilmaine, commandant en chef de l'armée du Nord et collaborateur de Bonaparte dans la glorieuse campagne d'Italie, « de tous les généraux de la révolution l'un des plus méconnus et des plus oubliés », malgré le long chapitre à lui consacré par M. A. Chuquet, dans son *Hondschoote*, XI^e^ volume des *Guerres de la révolution*. Charles-Edouard Jennings de Kilmaine, né le 19 octobre 1751 à Dublin de parents d'origine irlandaise qui habitaient Tonnay-Charente, où, naturalisé français en 1740, son père exerçait la profession de médecin, vint à Tonnay en 1762, s'engagea en 1774, fut adjudant (septembre 1778) dans le corps des volontaires étrangers de la marine, sous-lieutenant aux hussards de Lauzun (1^er^ août 1780), maintenu dans son grade (14 septembre 1783) après la campagne d'Amérique ; lieutenant en second le 25 octobre 1786, capitaine le 24 mai, lieutenant-colonel le 23 novembre 1792, colonel le 26 janvier suivant, et six mois après, grâce à la protection des jacobins, général de brigade (8 mars 1793), de division le 15 mai, commandant en chef de l'armée du Nord (4 juillet), arrêté comme suspect, sauvé par le 9 thermidor, servit en Italie, mourut de la dyssenterie à Paris le 11 décembre 1799. L'auteur propose pour lui à Tonnay-Charente un monument. Nous attendons le livre qu'il prépare sur lui et que nous lirons avec intérêt.

—

Horric de Beaucaire (Le comte). *Un collaborateur de Richelieu et de Mazarin, Bernard du Plessis-Besançon (1600-1670).* Paris, Honoré Champion, 1895, in-8°, 57 pages. (Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*, année 1895). Aux *Mémoires de du Plessis-Besançon* qu'il a publiés en 1892 pour la société de l'histoire de France ; aux documents *Les machines de du Plesssis-Besançon au siège de La Rochelle en 1628*, imprimés dans le t. XVIII des *Archives* (1890), M. Horric de Beaucaire devait une introduction plus complète. Il nous la donne sous forme d'une étude approfondie du rôle de Bernard de Besançon, fils d'une Madeleine Horric de La Courade, comme diplomate. C'est à bon droit qu'il a intitulé ce travail, *Un collaborateur de Richelieu et de Mazarin ;* ces deux grands noms éclipsent tout, et leurs subordonnés restent dans l'ombre. Il était juste de rendre à chacun sa part dans l'œuvre des deux ministres : l'auteur l'a fait avec une vraie science et un grand attrait.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1895

Chronique de la société : Procès verbaux des séances ; liste d'admissions ; revue de la presse.

Avis et nouvelles : Distinctions honorifiques; don à la société; la société au conseil général ; la bibliothèque de M. Tamizey de Larroque ; nouvelles artistiques et littéraires; consécration d'autels et inscriptions à Saint-Eutrope; discours de distributions de prix ; conférences, etc.

A travers les revues : Napoléon à l'île d'Aix; le chauffeur Dexmier; le martyr de Mornac ; lieux de culte calviniste en Saintonge ; discours patriotique de dom Barrot ; fête de la déesse Raison ; hymne de saint Eutrope ; Chauvin et chauvinisme ; les lettres de cachet en blanc ; les volontaires de la Charente-Inférieure en 1793 ; Barère à Saintes ; Jean de La Rochefoucauld.

Nécrologie : Ballot, Bernard, Boisselier, Buzy, Chauvet, Coutanseau, Delajus, Dières-Monplaisir, Ducos de La Haille, Foléa (Mère Dominique), Froger de l'Eguille, Furet, Garnier-Mouton, Jouneau, Luraxe (Mme de Manoel-Saumane), Maisonneuve, de Peretti, Poitevin, Raoult, Souchon.

Mariages : Raoul de Bellisle de Murat et Yvonne du Poërier de Portbail ; Duret et Madeleine Hus ; Jean de Moras et Anna de Montbron ; Paris et Marguerite Bonnet ; Saphore et Edith Dutard ; C. de Vassal-Sineuil et Marguerite de Pichon-Longueville.

Archéologie : Découvertes d'un *elephas antiquus* à Tilloux, d'une divinité gauloise à Chassenon, de sépultures à Saintes ; une cachette d'objets en bronze ; épitaphes de Guy de Maugiron et d'Ozanne L'Hermite ; nouvelles diverses

Variétés : I. Le combat de Montandre (emplacement) et Archambault de Villars. — II. Le peintre Gauffier. — III. L'imprimeur Thomas Portau et l'*Histoire véritable de certains voyages périlleux* du capitaine Bruneau. — IV. De quelques Courbon de La Rochecourbon, de Blénac et de Saint-Léger.

Livres et périodiques : Les autographes des girondins célèbres ; étymologies de noms de lieux en Saintonge-Aunis ; saint Eutrope, évêque de Saintes au premier siècle.

Questions et réponses : Les quatre sergents de La Rochelle ; un chef vendéen. Daniel Daniaud Dupérat ; les ventres rouges ; les d'Aux de Lescoux : Louis Gauffier.

Bibliographie : Sa-Vi.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1896

Avis et nouvelles : Annonce de réunions ; revue de la presse ; publications nouvelles des membres de la société ou relatives à la contrée ; thèses ; exposition ; récompenses honorifiques ; ventes d'autographes et de livres; conférences.

A travers les livres : Le général Dubourg, de La Rochelle ; les tours de La Rochelle ; le pouillé du diocèse d'Angoulême ; les *Souvenirs politiques* de Jonain; Bernard, de Saintes: les cadrans solaires.

Notes d'état civil. — *Mariages :* Pierre du Boulet de La Boissière et Marie de Saint-Légier d'Orignac ; Jullien et Jeanne Rodriguez-Garcia ; Moufflet et Cécile Mongrand. — *Décès* : Barbot, Boisnard, Bacarisse, Bérar, Brodut. Bunlet, Léon de Clauzade de Mazieux, Corvisier, Mme de Laage, Foucaud, Mlle Richard, Routier.

Variétés : Un Christ monumental ; les jurats de Bourg à Pons ; le sel polychreste de Seignette ; les loges maçonniques dans l'île de Ré; les poètes excentriques ; un chef vendéen, Daniaud du Pérat.

Livres et périodiques : Actes de François Ier; conversion d'Augustin Thierry; les ecclésiastiques de la Meurthe à Rochefort et à l'île de Ré ; éducation et instruction ; les assemblées d'habitants ; la France chrétienne dans l'histoire ; la police et les chouans sous le consulat et l'empire.

Questions et réponses : Mousnier de Beaulieu ; Mlle de Saint-Légier ; officiers saintongeais en 1770 ; la « rognure » en Saintonge ; Mazarin à Jonzac ; les Nicolas de Lisleferme, de Lamballerie ; un marron de ronde.

Bibliographie : A—Du.

On s'abonne à Saintes : 10 francs par an.

Digitized by Google

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, *Bulletin* de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, forme au bout d'un an un beau volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement annuel est de 10 francs. Un numéro : 2 fr. 50.

—

La *Revue-Bulletin* est adressée gratuitement aux membres de la société, qui paient par an une cotisation de 13 francs.

—

La *Revue-Bulletin* mentionne ou analyse tout ouvrage composé, imprimé dans la région, ou par un auteur habitant ou né dans la région, ou concernant la région, dont un exemplaire aura été adressé au président, à Saintes.

—

Les idées ou les opinions émises dans la *Revue-Bulletin* sont personnelles.

—

Les nouveaux membres de la société peuvent se procurer, sauf les premiers, tous les volumes parus des *Archives* ou du *Bulletin*, moyennant 15 francs le volume. Il y a des volumes qu'on ne vend pas séparément.

Il y a des collections complètes des volumes et du *Bulletin*.

—

Tout nouvel abonné a droit comme prime, moyennant 6 francs, un des volumes disponibles des *Archives historiques*.

Imprimé à La Rochelle par Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE

SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

XVI^e Volume. — 3^me Livraison.

1^er Mai 1896.

SAINTES

M^me Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

1896

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1896-1897

BUREAU

Président : Louis Audiat, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes.

Vice-président : Le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes.

Secrétaire : Le docteur Léon Termonia, O. ✲, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes.

Secrétaire adjoint : Anatole Laverny, au Coudret, par Saintes.

Trésorier : Arsène de Beauvais, cours Lemercier, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

Anatole de Barthélemy, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Le baron Léon de La Morinerie, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Bonaparte, 47.

Georges Musset, A. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.

Jules Pellisson, juge au tribunal civil, rue Victor Hugo, 76, à Périgueux.

Philippe Tamizey de Laroque, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Edouard Amouroux, ancien chef d'institution, rue Saint-Vivien, à Saintes.

Ferdinand Babinot, notaire, cours National, 28, à Saintes.

Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes.

Jules Guillet, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes.

Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des Archives est à Saintes, cours National, 89 *ter*.

RÈGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs...

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1896

CHRONIQUE : Séance; revue de la presse; congrès de la Sorbonne.

AVIS ET NOUVELLES : Plaques de Bertrand du Guesclin, de Chasseloup-Laubat, de Garesché; excursion à Niort (exposition et congrès); distinctions honorifiques; 8e centenaire d'Urbain II à Saintes; rues Prévost de Sansay et Chasseloup-Laubat; ouvrages en souscription; ventes d'autographes; conférences.

A TRAVERS LES REVUES : *Annuaire de la Charente-Inférieure; Annuaire de la noblesse de France; Galerie des contemporains de l'ouest;* les chevaliers de Saint-Michel du Poitou; le général Léchelle; le cardinal Balue; les seigneuries de Renay, Champlain; confréries des saints Martial et Eutrope; Nourry-Grammont; le patois d'Aunis; M. Tamizey de Larroque et la marquise de Flammarens; les fouilles d'Iseure.

NOTES D'ÉTAT CIVIL. — *Décès*: Mme Bargignac, Barrière, Mme Bérar, Chalon, Garnier, Le Savoureux, Moufflet, Perraudeau de Beaufief, Roy de Loulay, Saint-Hilaire, Tonet. — *Mariages :* Geay de Couvalette et Madeleine Rullier; Ravachat et Julia Garnault.

ARCHÉOLOGIE : Souterrain refuge aux Mauds; découverte de monnaies à Saint-Mandé; une litre des La Rochefoucauld; monuments historiques des deux Charentes photographiés.

VARIÉTÉS: Lofficial et le vote dans le procès de Louis XVI; la famille de Jarnac et la révocation de l'édit; la rivalité de l'élection en chef de Saintes et l'élection particulière de Barbezieux.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Les grottes de La Roche-Courbon; enseignes; cartes à jouer; le nom de *ventres rouges* donné aux Saintongeais; officiers saintongeais servant en 1770 (La Porte, Pons, Revoux, Berthus, Pouliac, Guillotin, Bremond d'Ars); le vaisseau *La Charente;* Lecomte de La Tresne et Henri de Montaigne; Dupleix de Cadignan et Duplais des Touches; une affiche de théâtre; les litres funèbres.

BIBLIOGRAPHIE : *KER-LIE.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du 20 avril 1896 (bureau)

Admission de membres.

Etat de la caisse. Il ne reste plus qu'un petit nombre de cotisations à verser pour 1896.

Souscription pour du Guesclin à Broue et fête de Saint-Sornin.

Excursion de la société à Niort le 27 mai (voir plus bas, page 160).

Digitized by Google

Ont publié le sommaire de notre livraison du 1er mars : Le *Progrès* et l'*Echo rochelais* du 11, le *Sémaphore* du 12, les *Petites affiches charentaises* du 14, l'*Union conservatrice* et l'*Ere nouvelle* du 15, le *Phare des Charentes* du 27, le *Bulletin religieux* du 28, les *Questions actuelles* du 12 avril.

—

Le *Polybiblion* de mars mentionne un certain nombre d'articles de nos numéros de janvier et de mars.

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 10 mars citent dans notre livraison de mars « une intéressante notice de M. Louis Audiat sur le marquis de Dampierre... »

—

La *Correspondance historique et archéologique* du 25 février signale dans notre livraison de janvier : E. Maufras, les jurats de Bourg à Pons (XVIIe siècle) ; un marché pour un Christ monumental à Saintes en 1617 (sculpté par Antoine Blasselle, de Nantes); un chef vendéen, Daniel Daniaud du Pérat.

—

Les *Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1895, citent notre numéro de septembre dernier : « M. Audiat sait donner à cette revue un intérêt tout spécial. »

—

Les *Etudes religieuses* du 29 février parlent ainsi du t. XXIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* : « Le diocèse de Saintes au XVIIIe siècle », tel est le sous-titre de ce volume plein de documents ecclésiastiques, pour la première fois réunis et publiés, sur cet important territoire de la vieille France. En 1723, Amelot de Chaillou, intendant de La Rochelle, plus tard ministre, fit la statistique de toutes les maisons religieuses. Bien que l'église et l'état fussent alors intimement unis, on vit d'abord dans cette mesure une immixtion du pouvoir civil. A la longue on s'exécuta, et l'intendant eut finalement sur toutes les communautés de la juridiction un état authentique. Nous disons bien : des communautés ; car le clergé séculier avec ses paroisses, prieurés et cures, vicariats, chapellenies, bénéfices, n'y fut pas compris. De l'énorme monceau de pièces résulté de cette enquête administrative, et aussi de divers fonds d'archives publiques ou privées, M. Louis Audiat a extrait ce recueil qui sera pour l'histoire locale un trésor à consulter. L'histoire générale ne dédaignerait pas d'y relever un document signé du plus illustre des abbés de Saint-Léonard des Chaumes, un concordat passé par monsieur « Vincens Depaul » (p. 185). C'est le grand saint du dix-septième siècle qui figure ici. Une excellente introduction donne l'analyse du recueil et dégage de ces statistiques et de ces textes des conclusions fort justes sur les ruines amoncelées par les protestants et sur les

Digitized by Google

fondations catholiques en faveur de l'enseignement ou du soulagement. Couvents, écoles, collèges, hôpitaux, tout cela était dû à l'initiative privée ; mais déjà le gouvernement avait une funeste tendance à se mêler de tout. 89 se préparait. »

—

Le *Conservateur* de Marennes du 29 mars extrait de notre numéro de mars, « non moins intéressant que les précédents », deux articles : *Encore Brouage et ses remparts* et *La tour de Broue et du Guesclin.*

***

Notre article sur Brouage a sans doute convaincu de leur erreur les trois journaux qui, à la suite l'un de l'autre, avaient sans preuve nié notre initiative heureuse pour sauver les remparts de Brouage. Ils se sont tu avec unanimité.

—

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES A LA SORBONNE

Le 34e congrès des sociétés savantes de Paris et des départements et la 20e session des sociétés des beaux arts des départements se sont tenus à Paris les 7-10 avril à la Sorbonne et à l'école nationale des beaux arts. Plusieurs membres de la société des *Archives* y ont pris part : MM. Georges Musset, le comte de Saint-Saud, Emile Biais. M. Léopold Delisle a été nommé président de la section d'histoire ; M. Anatole de Barthélemy, président d'une séance de la section d'histoire et d'une séance de la section d'archéologie. M. Emile Biais a siégé comme vice-président aux beaux arts et M. Louis Audiat comme assesseur à la section d'histoire.

Le nombre des lectures ou communications nous a paru inférieur à celui de l'an passé. Indiquons ce qui se rapporte à notre contrée :

A la section de géographie historique et descriptive, M. Georges Musset, en réponse à la question 13 du programme, a lu une notice sur *Les porches de La Rochelle.*

Aux beaux arts, M. Emile Biais a lu ses *Notes sur le musée d'Angoulême.* Ce travail succinct porte sur divers points. Mais le réel intérêt de la communication de M. Biais réside dans la description d'un portrait de Desportes par lui-même, différent de celui du Louvre. (1)

---

(1) Le rapporteur général du congrès, M. Henri Jouin, dit de cette communication (*Journal officiel* du 11 avril) : « Lorsque M. Biais, correspondant du comité à Angoulême, eut achevé de vous lire ses notes trop brèves sur le musée dont il a la garde, j'ai eu la tentation d'ouvrir une carte de France. Je ne suis pas bien sûr, en effet, que l'Angoumois n'ait pas été, à une certaine date, limitrophe de la Normandie. Il y a du normand dans la façon dont M. Biais a composé son travail. Le musée d'Angoulême renferme un petit nombre de tableaux, de valeur fort inégale ; quelques morceaux de sculpture sans grand mérite, et un cabinet d'archéologie d'un réel intérêt au point de

Digitized by Google

M. Henri Luguet, du Château d'Oleron, professeur de philosophie à la faculté de Poitiers, avait envoyé un mémoire sur les caractères distinctifs de la stèle et du cippe, et un autre sur les caractères spécifiques de certains mots saintongeais empruntés aux diminutifs du latin, dont l'*Officiel* du 10 avril parle ainsi :

« Le patois saintongeais a conservé quelques mots grecs et un grand nombre de mots latins. Peut-être même certaines traces de l'origine latine des vocables y sont-elles plus sensibles qu'ailleurs, particulièrement dans les dérivés des diminutifs : *Anguicula* a fait anguille ; *acicula*, aiguille ; *apicula*, abeille. Le Saintongeais prononce très nettement : *angueuille*, *aigueuille*, *abeuille*. Il a donc conservé, dans ces trois mots, la lettre *u* du diminutif latin, lettre absolument effacée aujourd'hui des mots du vocabulaire français classique.

» A la suite d'une discussion sur un sujet d'autant plus délicat que la question de phonétique se complique d'une question de morphologie, ainsi que l'a montré l'auteur du mémoire, M. Luguet croit devoir appeler l'attention de la section de philologie sur des lacunes regrettables du dictionnaire de l'académie. Il croit que cet ouvrage ne sera un monument digne de notre langue qu'à la condition de puiser aux sources vives de nos dialectes et patois nationaux, en évinçant les mots exotiques et les vocables de l'argot qui nous inondent. A ce point de vue, de semblables études présentent un intérêt non seulement local, mais encore d'ordre général, pour la conservation et l'accroissement de notre richesse nationale, sous la forme la plus intellectuelle et la plus vivante ; il faut, ajoute M. Luguet, que l'académie use de sa haute autorité pour opposer une digue à l'invasion. Elle y réussira en restituant aux mots français la place qui leur est due, afin que les termes anglais et allemands et les mots d'argot ne viennent pas l'usurper.

---

vue de la région. Sur quelle œuvre M. Biais a-t-il fait porter son effort ? Désireux de piquer notre curiosité, quel monument a-t-il su placer au premier plan ? Vous ne le devineriez jamais. C'est un portrait du peintre Desportes par lui-même. La bonne aubaine ! Est-ce que le Louvre ne renferme pas le portrait du maître, signé de son nom ? Angoulême n'a sans doute qu'une copie de la peinture du Louvre ? Détrompez-vous. M. Biais sourit de vos conjectures, et il a bien soin de vous dire que le portrait de Desportes, conservé en Angoumois, diffère de celui du Louvre. Les variantes empêchent donc que le tableau décrit par M. Biais soit la copie du portrait connu. Mais l'authenticité, qui la prouvera ? C'est là que vous attend votre confrère pour triompher de vos hésitations. Le Louvre lui fournit la preuve de son dire. En effet, le portrait de Desportes, peint pour la réception du maître à l'académie royale, le 1er août 1699, renferme comme accessoires un lièvre, trois perdrix et un canard. Or, un dessin de l'artiste, à la sanguine, exposé au Louvre, est considéré comme la première pensée du tableau. Le lièvre et le canard s'y retrouvent, mais ils sont accompagnés d'un faisan et de deux perdrix. Et c'est précisément l'ensemble que présente le tableau d'Angoulême. Le dessin du Louvre en est l'esquisse rigoureuse. Desportes a donc peint deux fois son portrait, et, selon toute vraisemblance, Angoulême possède le premier en date. Je soupçonne M. Biais d'avoir été très fier de sa découverte, et il ne lui déplaît pas de venir d'Angoulême jusqu'aux portes du Louvre nous en faire la confidence avec une pointe d'humour. C'était son droit. »

Digitized by Google

» Cette communication donne lieu à un échange de vues entre MM. René Fage, Roque-Ferrier et Musset. M. René Fage a constaté que l'île de Ré a conservé dans son langage non seulement des mots dérivés du latin et du grec, mais aussi des noms propres, des prénoms qui sont empruntés à des langues anciennes. A côté des prénoms très peu usités dans les autres régions, tels que Hermance, Zulma, Alceste, Tancrède, Scholastique, etc.; à côté des prénoms pris dans l'histoire, Abraham, Isaac, Josué, Clodion, Clovis, Clodomir, M. Fage a relevé les suivants, qui paraissent être de pure fantaisie ou dérivés de noms anciens plus ou moins dénaturés : Léona, Berthomé, Loé, Uraimée, Angella-Stella (prénoms d'homme), Cléophas, Philias, Leufroy, Eliodora, Jousseaume. Pourquoi ces prénoms sont-ils spécialement usités dans l'île de Ré? Il y a là un petit problème philologique dont la solution ne manquerait pas d'intérêt.

» M. Roque-Ferrier désirerait que cette étude fût appliquée aux prénoms et aux noms qui, comme ceux de Malvina, Ossian, etc., sont d'introduction récente (1800 à 1820) dans quelques unes de nos provinces. Il remarque que beaucoup de prénoms sont, dans les villages du Languedoc, d'origine contemporaine (Athénaïs, Corinne, Agésilas, Alcibiade, Hermance, etc.) et qu'ils ont été pris à des sources grecques et latines, mais par voie d'emprunt à la politique ou aux romans des premières années du siècle. Le nom de Bonaparte a été, dans quelques poésies vulgaires du département du Var, transformé en Bonpaire (bon père), par voie d'étymologie rustique.

» M. Georges Musset appuie complètement les conclusions de M. Luguet en ce qui concerne le lien existant entre le patois saintongeais et la langue latine. La presque totalité des nombreuses expressions purement saintongeaises dérive du latin. Il estime toutefois que certains arguments produits par M. Luguet ne sont pas d'une assez grande force. Il ne voit pas, par exemple, la forme d'une latinisation spéciale dans les diminutifs cités, ni qu'il y ait la présence spéciale de l'*u* primitif latin dans la diphthongue *eu* des mots « abeille, aiguille, anguille », etc., du français, prononcés *abeuille*, *aigueuille*, *angueuille*, etc. La preuve en est dans ce fait que cette même diphthongue *eu* se retrouve dans des mots tels que *feuille* pour *fille*, dont le primitif latin *filia* ne contient pas d'*u*; on en citerait beaucoup d'autres exemples.

» Répondant aux questions de M. Fage sur l'origine et la cause de la diversité curieuse des prénoms usités à l'île de Ré, M. Musset fait observer que cette variété peut avoir pour origine la multiplicité des rapports que l'île de Ré entretient avec la nombreuse population maritime qui fréquente ses ports. De plus, la race de l'île de Ré présente des particularités qui la différencient des races des continents voisins; elle serait, disent quelques uns, d'origine phénicienne, comme les Sablais de la Vendée seraient d'origine mauresque. En ce qui concerne l'emploi des noms empruntés à l'ancien plutôt qu'au nouveau testament,

Digitized by Google

il s'explique fort bien par le fait des souvenirs de la réforme qui a joué un grand rôle dans les îles de la Saintonge et par l'existence à l'île de Ré, comme à l'île d'Oleron, d'un certain nombre de familles protestantes. »

M. le comte de Saint-Saud a fait connaître un moine périgourdin nommé Jérôme, qui fut appelé en Espagne à la fin de l'onzième siècle, probablement par Constance, reine de Castille. Ce religieux fut un des plus éminents clunistes qui secondèrent le clergé espagnol dans les contrées nouvelles conquises chaque jour sur les musulmans. Il fit la connaissance de Rodrigue Diaz au couvent de San-Pedro de Cardena, près de Burgos, sa première résidence. Appelé au chapitre de la nouvelle cathédrale de Tolède par Bernard de Périllac, son premier archevêque élu, Jérôme ne résida guère dans la ville conquise (1085) ; il suivit le Cid, dont il était l'aumônier et le confesseur, dans ses expéditions, jusqu'à la prise de Valence qui l'accepta avec joie comme premier évêque. Lorsque cette ville tomba en 1099 au pouvoir des Maures, Jérôme, après avoir accompagné Chimène à Cardena pour y déposer le corps de son valeureux époux, fut nommé administrateur de l'évêché de Zamora, puis titulaire de celui de Salamanque, où il mourut en odeur de sainteté, en 1130 suivant certains auteurs, en 1125 suivant d'autres. A ce sujet, M. de Saint-Saud entre dans la discussion des textes de chroniques qui ont parlé du moine périgourdin, et de leur examen il arrive à conclure à l'existence d'un autre évêque, prénommé aussi Jérôme, et qui précéda ce dernier sur le siège de Salamanque. Il signale en passant un autre périgourdin, nommé Bernard, qui fut évêque de Zamora immédiatement après Jérôme, dont il avait été le coadjuteur.

M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, sous ce titre, *Les évolutions d'un fétiche ; le menhir, la pile, la tour aveugle*, a développé la thèse qu'il avait soutenue au congrès à Saintes en 1894 de la société française d'archéologie sur les transformations du menhir, qui fut sans doute un fétiche pour nos ancêtres gaulois. C'est probablement ce fétiche en pierre brute que Tacite désigne sous le nom de *simulacrum*. Mais de bonne heure on songea à dégrossir, à retoucher la pierre pour lui donner une forme plus régulière. Plus tard on chercha à lui donner un aspect rappelant la forme humaine. Enfin, le dolmen de Kernus nous montre de vraies sculptures où on reconnaît Mars et Vénus. En Poitou, on possède un dolmen célèbre sur lequel se trouve une inscription certainement postérieure au début de l'époque romaine. Ces monuments ne sont donc pas tous d'une date reculée. Il est sûr qu'on a dû en élever après la conquête romaine et même après la diffusion du christianisme. Seulement leur forme avait changé, et il est à supposer que les grands monuments en pierre désignés par nos archéologues sous le nom de pile romaine ne sont autre chose qu'une imitation ou une transformation des anciens menhirs. C'est le cas de la tour de Pirelonge, en Saintonge, qui ne peut être antérieure au troisième siècle.

Digitized by Google

Plusieurs de ces piles ont porté au moyen âge le nom de *fanum* ou autre de même signification. Sulpice Sévère raconte qu'il y avait à Amboise une tour de ce genre terminée par un cône. Paulin de Périgueux parle de la même construction en la désignant sous le nom de *fanum*. Fortunat la décrit aussi, et on voit par ces textes que ce monument n'était pas le temple d'un dieu, mais le dieu lui-même. Le nom de ce dieu était *Vernemet* chez les anciens Gaulois, nous dit Fortunat. Les Saxons, au temps de Charlemagne, adoraient aussi une colonne qu'ils nommaient Irmensul. Il est probable qu'il y avait au sommet une statue. Plusieurs monuments de ce genre furent détruits par saint Martin de Tours. Des fouilles récentes faites autour de la pile de Pirelonge ont révélé l'existence d'une enceinte extérieure. M. Lièvre croit que c'est là ce que les anciens textes nommaient *delubrum*. Enfin, les piles passèrent par une dernière évolution: elles prirent de grandes dimensions, devinrent creuses, furent munies d'une porte et furent ainsi de vrais temples. Tels furent le temple du Vieux-Poitiers, le temple de Janus à Autun, le temple de Sanxay, la fameuse tour de Vésone à Périgueux, etc. Beaucoup de ces *fana* se conservèrent jusqu'au sixième ou septième siècle, et les vies des saints mentionnent les actes d'idolâtrie dont ces *fana* étaient le siège. Les tours pleines ou creusées intérieurement en forme de bouteille, que l'on nomme *tonnelles* dans l'ouest, sont sans doute des monuments de même genre.

M. Martial Imbert se demande si l'on peut voir des transformations du menhir dans les temples comme celui de Sanxay. M. du Chatellier, qui a découvert et qui possède le menhir de Kernuz, a fouillé près de soixante-dix menhirs ; sous la plupart il a trouvé des corps, ce qui prouverait qu'ils étaient des tombeaux.

MM. de Lasteyrie et l'abbé Bossebœuf s'élèvent contre certaines conclusions de l'auteur et montrent ce qu'elles ont d'hypothétique. M. Musset rappelle que l'on a voulu parfois voir dans ces piles des monuments funéraires. Il serait peut-être possible de s'en assurer en faisant des fouilles sur l'emplacement de deux piles de la Charente-Inférieure, aujourd'hui détruites, mais dont l'emplacement est parfaitement connu. Quant aux tonnelles dont a parlé M. Lièvre, c'étaient probablement des tours destinées à faire des signaux à l'aide du feu. (*Journal officiel* du 8 avril).

Attendons patiemment le volume du congrès de Saintes tenu en 1894 qui doit contenir cet important mémoire.

AVIS ET NOUVELLES

Nous avons annoncé notre projet de placer à la tour de Broue une plaque commémorative de la délivrance par le connétable Bertrand du Guesclin de la duchesse de Bourbon retenue pri-

Digitized by Google

sonnière par les Anglais, et en même temps, des plaques sur les maisons, où sont nés le général Chasseloup-Laubat et Isaac Garesché. Plusieurs membres de la société nous ont déjà envoyé leur souscription. Nous demandons peu : 1 fr. 50 ou 2 francs. Que si l'on trouvait que cette somme ne valait pas que l'on prît la peine de faire un envoi, on pourra la grossir à son choix. Nous espérons que beaucoup de nos confrères voudront contribuer pour quelque chose à cette œuvre, rappeler les souvenirs glorieux de la patrie et les noms des hommes qui l'ont servie.

La cérémonie pourra avoir lieu au commencement de juillet. Nous savons que la population si patriotique de Nieul-Saint-Sornin tout entière prépare à cette occasion des fêtes qui réuniront tous les cœurs dans un même sentiment d'union fraternelle.

—

La société des *Archives historiques* de la Saintonge et de l'Aunis fera, le mercredi 27 mai, son excursion annuelle à Niort, attirée d'abord par les monuments de cette ville que nous ont si bien décrits et représentés M. Henri Clouzot et M. Giraudeau dans leur artistique *Guide de Niort* (XVI, 78), et aussi l'exposition et le congrès organisés à ce moment par la société d'ethnographie nationale. Les membres de la société seront reçus avec courtoisie par leurs confrères de Niort qui se feront un plaisir de les guider dans la ville et à l'exposition, sans compter les conférences qui pourront avoir lieu ce jour là. Ils sont priés de prendre bonne note de cet avis ; il n'y aura pas d'autre invitation. Le rendez-vous est à la gare de Niort à l'arrivée des trains de Saintes, Jonzac, Saint-Jean d'Angély, Cognac, Bordeaux, 9 h. 30.

—

La *Société d'ethnographie nationale et d'art populaire* fera à Niort, du 21 mai au 21 juin, sa première exposition, qui comprendra :

Œuvres d'artistes et d'artisans originaires du Poitou et des Charentes, anciens et contemporains, ou d'artistes et artisans étrangers à cette contrée mais ayant traité de l'ethnographie locale ; photographies reproduisant des types, scènes, paysages et monuments du Poitou et des Charentes ; faïences rares et communes et poteries vulgaires, de fabrication locale ; costumes, coiffes, bijoux ; meubles à l'usage des paysans et des citadins ; ustensiles de pêche usités dans le marais poitevin ; instruments de travail particuliers à nos contrées ; outils domestiques, etc.

Pendant l'exposition, on étudiera :

La musique populaire à l'église ; la musique populaire profane ; la chanson et les danses ; les traditions profanes et sacrées : légendes, contes, poésies populaires ; hagiographie, noëls, mystères, psaumes et cantiques protestants ; littérature et liturgie de la *petite église* ; les mœurs, les coutumes, les superstitions ; le langage ; l'histoire des arts et l'histoire des lettres, le tout se rapportant au Poitou et aux Charentes.

Digitized by Google

Les conférences et les lectures seront, après avis du comité d'initiative, insérées au volume rendant compte du congrès.

Pour recevoir règlements et programmes, s'adresser à Niort, chez M. Daniel Béraud, rue de l'Espingole. Ceux des membres de la société des *Archives* qui désireraient exposer ou faire des lectures ou conférences sont priés d'en donner immédiatement avis au secrétaire.

—

La société a reçu la médaille d'or qu'elle a obtenue à l'exposition de la société philomatique de Bordeaux et le diplôme qui l'accompagne, le tout artistement fait.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique du 1er mars, notre confrère M. Pierre Bouhard, notaire à Chérac, a été nommé officier d'académie.

—

URBAIN II A SAINTES

La fête commémorative du séjour à Saintes en avril 1096 du pape Urbain II a eu lieu à la cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, le 12 avril, au milieu d'une affluence considérable. Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, arrivé la veille, la présidait. Reçu à la cathédrale par Mgr Bonnefoy qui l'a harangué, il a célébré la messe au milieu des chants dirigés par M. Ménard. A vêpres, M. l'abbé Fabien a rappelé les souvenirs historiques, le caractère particulier de la mission d'Urbain II et les heureux résultats des croisades. Au banquet offert par M. l'archiprêtre Grateau à l'archevêque de Bordeaux et à l'évêque de La Rochelle, où assistaient une quarantaine d'ecclésiastiques et une douzaine de laïques, divers toasts ont été portés: au cardinal par Mgr Bonnefoy, qui a rappelé avec beaucoup de savoir les événements et les hommes qui ont le plus contribué à unir les églises de Saintes et de Bordeaux; par M. le comte Lemercier, maire de Saintes, qui a raconté quelques amusants épisodes de la visite à Saintes du cardinal Donnet en 1876; par M. le baron Oudet, au nom du cercle catholique d'ouvriers, dont il s'est fait l'interprète éloquent et spirituel en rapprochant cette association des corporations professionnelles et des confréries du moyen âge; par M. Paul Drilhon, au pape Léon XIII glorieusement régnant.

Le lendemain, les deux prélats faisaient au tombeau de saint Eutrope le pèlerinage qu'y avait fait il y a 800 ans le pape Urbain II; tous deux y ont célébré la messe. Le cardinal a adressé la parole à la foule pressée dans la crypte, qui a écouté avec émotion cette allocution pleine de souvenirs touchants et d'exhortations éloquentes. Il a visité les deux églises, examiné et apprécié en connaisseur et en archéologue les beautés architecturales. Dans son court séjour à Saintes, Mgr Lecot a su, par son esprit, par son affabilité, gagner tous les cœurs.

Digitized by Google

Le même jour, à 1 heure, à La Rochelle, le cardinal a reçu les hommages du chapitre. M. le chanoine Savineau a rappelé les relations des archevêques de Bordeaux avec La Rochelle: Henri de Sourdis qui célèbre la messe dans La Rochelle après le siège de 1628; Donnet qui présida en 1853 le concile provincial. Mgr Lecot a visité la cathédrale et le séminaire, a reçu à 8 heures le clergé, les officiers supérieurs de la garnison et quelques notabilités civiles. Le lendemain, après la messe dite dans la chapelle des sœurs de l'Espérance, il reprenait le train pour Bordeaux.

Pour plus de détails voir le *Moniteur de la Saintonge* du 16, reproduit à peu de chose près par le *Bulletin religieux* du 18, la *Croix de Saintonge* et le *Conservateur* de Marennes du 19.

Aucun journal n'a rappelé que Mgr Lecot avait publié un mémoire sur saint Eutrope en 1877 dans le *Bulletin de la société archéologique de Compiègne*. Voir à ce sujet la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. x, p. 70.

***

Et puisqu'on célèbre, à Saintes, le 8e centenaire du séjour qu'y fit en 1096 le pape Urbain II, il nous paraît bon de reproduire, d'après les *Regesta pontificum romanorum* de Philippe Jaffé (1885, in-4°; t. 1er, p. 684), les actes du pape en Saintonge :

Le 23 décembre 1095, Urbain II est à Limoges; il y célèbre la fête de noël, y dédie, le 29, la cathédrale à saint Etienne, et mande à Adémar, évêque d'Angoulême, de tenir pour excommuniés les moines de Saint-Cybar, jusqu'à ce qu'ils se soient soumis à l'abbé de Saint-Jean d'Angély; il confirme le monastère de Saint-Jean d'Angély dans ses possessions, et confie à l'abbé Ansculfe le gouvernement de l'abbaye de Bassac. Le 30, il visite le monastère de Saint-Martial où il reste huit jours. Le 2 janvier, il y confirme, à la demande du prieur Guillaume, les biens de l'église Saint-Nicolas de Mornac (*Morniaco*). Le 6, il consacre l'église de Charroux. A Poitiers, le 13, il célèbre la fête de saint Hilaire, et, le 27, y consacre un nouveau monastère. Il est, le 6 février, à Angers; le 26, à Vendôme; le 3 mars, à Marmoutiers; le 4, à Tours; le 9, un dimanche, il monte sur une estrade dressée aux bords de la Loire pour y haranguer le peuple accouru en foule. Il reste à Tours jusqu'au 25. Le 29, il est à Poitiers, y confirme les biens de l'église de Saint-Martin de Tours, etc.; le 31, à Saint-Maixent, où il confirme Gérard, élu abbé, et les moines dans leurs possessions, etc. Le 7 avril, à Saint-Jean d'Angély, il confirme les biens de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Le 12, il est à Saintes : il y décide que les abbés de Saint-Martial de Limoges seront choisis par les abbés de Cluny, et, à la demande d'Adémar, abbé, confirme les privilèges du monastère. Le 13, il célèbre les fêtes de pâques. Le 14, il confirme les us et coutumes des chanoines de Reims. (Bouquet, xiv ; *Gallia*

Digitized by Google

christiana ; Migne, t. 151 de la *Patrologie latine.*) Il prend sous sa protection le monastère de Saint-Aubin, à Angers ; il confirme la sentence portée par lui entre les moines de Montierneuf et les chanoines de Saint-Hilaire. Le 20, dimanche « in albis », il consacre un autel dans l'église Saint-Eutrope. Le 23, dans le monastère de « Terræ majoris », il confirme les biens de Saint-Jean d'Angély, et parmi eux l'église de Burie. (Bouquet, XIV, 724 ; Migne, 151.) (1) Le 1er mai, il consacre une église à Bordeaux, etc.

—

Monseigneur Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes, a publié une *Lettre circulaire* prescrivant une quête le jour de *Quasimodo* au profit des chrétiens d'Arménie, et ce jour-là, à la cathédrale de Saintes, il a éloquemment recommandé cette œuvre. Rappelons que c'est un membre de la société des *Archives* qui a pris l'initiative d'une souscription pour les Arméniens dans une lettre du journal le *Monde*, du 17 janvier dernier.

—

Au concours ouvert en mars 1895 par le cercle rochelais de la ligue de l'enseignement, sur l'enseignement de la géographie dans les écoles, le 1er prix (médaille de vermeil et 80 francs) a été obtenu par M. Abel Micheau, instituteur à Chevanceaux ; le 2e (médaille d'argent et 50 francs), par M. Max Tiple, instituteur à Saint-Vaize, qui a en outre été fait officier d'académie le 21 mars ; et le 3e (médaille d'argent et 40 francs), par M. A. Billabeau, instituteur adjoint à Jonzac.

—

L' « exposition de l'éclectique » (galerie Georges Petit, à Paris) comprend des toiles et des aquarelles de 11 peintres, dont deux artistes sans doute charentais :

Charles Jousset est représenté par 14 numéros dont 4 vues de l'île d'Oleron : 71, *Marais salants au soleil ;* 72, *mer grise ;* 73, *port de Saint-Trojan ;* 74, *mer bleue ;*

Ernest Lessieux, l'habile aquarelliste de La Rochelle, professeur au collège de Rochefort, expose 15 œuvres ensoleillées, faites d'après des vues d'Espagne. Ces aquarelles sont traitées avec un brio, une facilité extraordinaires. L'en-tête du catalogue, détail de l'Alhambra avec pied d'aloës, est un croquis à la plume très décoratif.

—

(1) « Urbanus... Ansculpho, Angeriacensi abbati... In quibus vobis nominatim Buriacensem ecclesiam confirmamus, ut sicut reverendæ memoriæ Wido Belvacensis episcopus vestro eam monasterio contutit... » L'annotateur ajoute : « *Bury sur le Térain*, anno 1084, VI cal. Martii adeoque anno 1085 concessa fuit Angeliacensibus monachris in Santonibus. » (Migne, *Patrologie latine*, t. 151, p. 465). Ne serait-ce pas plutôt Burie, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes?

Digitized by Google

Le *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer* du 15 mars a publié, d'un de ses plus fidèles collaborateurs, M. Gustave Regelsperger, *Le capitaine Toutée sur le Niger.*

—

Dans les *Echos de Notre-Dame de France à Jérusalem* (Paris, rue François Ier, n° 8 ; 9e année, n° 40) d'avril 1896, lire, page 68, *France et Terre sainte*, sous la rubrique *Les diocèses de Saintes et de La Rochelle*, un article de M. C. A. : *Urbain II à Saintes : Les croisés saintongeais ; Notre-Dame de Recouvrance à Pons ; Un évêque pèlerin* [Louis de Rochechouart], analyse d'une conférence faite en 1895 à la société des *Archives* par M. Lequien ; *Nos contemporains :* Gillot de Kerardène, l'abbé Letard, Pierre Loti, M. le chanoine J. Renaud (dans la *Croix de Saintonge et d'Aunis* de juin 1895) et M. l'abbé Chardavoine, dans les *Echos de Notre-Dame de France* (mars 1894).

—

L'*Ère nouvelle* de Cognac, du 12 avril, réclame, pour une nouvelle rue qui va s'ouvrir au faubourg Saint-Jacques, le nom d'un des plus illustres enfants de Cognac, Louis Prévost de Sansac, né à Cognac en 1486, mort en 1566, vaillant capitaine, qui avait assisté à 15 sièges et à 11 batailles rangées. Il commandait un corps d'armée de 1,600 hommes dans le Milanais et se couvrit de gloire à Pavie. Il fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur et surintendant de la maison du dauphin, plus tard François II, gouverneur d'Angoumois, grand fauconnier de France. Sa famille est encore représentée dans nos provinces.

—

Un arrêté du préfet de la Seine décide que la nouvelle voie ouverte dans le 15e arrondissement prendra le nom de « rue Chasseloup-Laubat. »

—

En souscription : 1° Au prix de 5 fr., *Le clergé français de la Charente-Inférieure pendant la révolution*, par M. l'abbé Blanchet, au Pontouvre, près Angoulême ; un gros volume in-8° dont la table des matières nous promet des détails fort intéressants, et une histoire exacte, vraie, puisqu'elle est de M. Blanchet, l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de La Couronne ;*

2° Pour 1 fr. 25, la biographie du chanoine Descordes, doyen du chapitre d'Angoulême, par le même ;

3° Pour 1 fr. 50, *J.-P. Julien de Verdeilhan, pasteur, médecin et commissaire du directoire exécutif à Mortagne sur Gironde et ses correspondants, 1774-1800*, par M. Eug. Moutarde, pasteur à Saujon.

—

Le Bulletin d'autographes de janvier annonce la vente à 10 francs d'une lettre d'Emile Gaboriau, romancier, né à Saujon,

Digitized by Google

datée d'Oloron-Sainte-Marie, 29 août 1861, et où il retrace à Lemer sa vie passée et son existence actuelle. Il fait l'éloge du calme de sa retraite, une piquante peinture de la vie de province, et donne de très curieux détails.

La Revue des autographes de février 1896 annonce la mise en vente des autographes qui suivent :

« Joseph Eschasseriaux, célèbre conventionnel, gendre de Monge, né à Corme-Royal, près de Saintes : Pièce signée de lui et aussi par les conventionnels Thuriot de La Rozière, Charles Cochon, Prieur de la Côte-d'Or, Carnot, Merlin de Douai et Delmas, comme membres du comité de salut public ; Paris, 2 vendémiaire an III, 1 page in-folio, 12 francs ;

» Eugène Fromentin, célèbre peintre de paysages, né à La Rochelle : Lettre autographe, Saint-Maurice, 23 septembre 1870, 4 pages in-8°, 10 francs ;

» Camille-Louis, prince de Lorraine, fils de Charles-Louis de Lorraine, prince de Pons, comte de Marsan, et d'Elisabeth de Roquelaure, né en 1625 : Deux lettres au comte de Thorenc, Fingeren, 1759 et 60. Il demande des cartes des évêchés de Munster et d'Osnabruck, du comté de Mavensperg ; mouvements de l'armée du duc de Broglie avant la bataille de Forbach : 10 francs ;

» Le comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély, publiciste et homme politique, l'un des plus fidèles conseillers de Napoléon Ier : Lettre à Napoléon Ier ; Paris, 9 octobre 1810, 12 francs. Il soumet à l'empereur un rapport sur les provinces illyriennes que vient de lui adresser l'auditeur Arnault, intendant à Trieste. Ce rapport qui forme 8 pages in-f° est joint à la lettre. »

—

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers tiendra, cette année, son assemblée régionale (Charentes, Deux-Sèvres) à Saintes, sous la présidence de monseigneur Bonnefoy, évêque de La Rochelle, du 18 au 22 mai inclusivement. S'adresser, pour le programme, l'horaire et les renseignements, à M. l'abbé Gardette, secrétaire, rue de la Loi, à Saintes.

—

Conférences. — A Cognac, le 23 février, par M. l'abbé Plumeau, aumônier de la Providence à Saintes et du cercle catholique, *Pèlerinage aux principaux sanctuaires du midi de la France ;* le 16 mars, à Rochefort, à la société de géographie, *Le monde renversé* (comparaison entre la France et la Chine), par Ly-Chao-Pée ; le 22, à Saintes, *La solidarité chrétienne*, par M. Lalut, avocat à Cognac ; à Barbezieux, le 26 février, *Les principes de la morale*, par M. Rives, professeur au collège (analyse dans le *Barbezilien* du 5 mars) ; le 29, *La circulation des eaux dans la nature*, par M. Deslions ; le 7 mars, *L'histoire naturelle*, par M. Perigaud ; le 14, la *Capitulation de Metz*, par M. Dufay, inspecteur primaire ; le 18, les *Paysans sous l'ancien régime*, par M. Vion, instituteur adjoint, qui, d'après l'analyse du *Barbezilien* (26 mars), n'a fait que répéter les fantaisies des

Digitized by Google

manuels Paul Bert ; le 21, le *Disciple*, de M. Bourget ; le 25, *Les prévoyants de l'avenir*, par M. Chambaraud, instituteur adjoint ; le 28, *Notre système planétaire et les autres mondes*, par M. Grasse, professeur de mathématiques ; à Saintes, le 19 avril, *La mutualité*, par M. le docteur Gyoux, de Bordeaux.

A TRAVERS LES REVUES

A la fin d'avril a paru l'*Annuaire général de la Charente-Inférieure* pour 1896. Il contient, outre les matières ordinaires, la liste des monuments historiques et un article, un peu spécial, sur la traduction en basque du *Nouveau testament*, imprimée à La Rochelle, le 22 avril 1571, par Pierre Haultin.

Nos conseillers généraux (croquis instantanés), tel est le titre d'une série de petites notices que, dans l'*Echo rochelais* du 15 avril, M. Ossian Pic consacre aux conseillers généraux de la Charente-Inférieure.

A lire *Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale*, par Charles Guérin (Avranches, J. Durand, 1895, in-8°, 13 pages ; extrait de la *Revue de l'Avranchin*, t. VII). L'auteur propose quatre moyens : 1° distribuer gratuitement des opuscules ; 2° placer des tableaux synoptiques dans les mairies, les gares, les bureaux de poste ; 3° distribuer aux élèves primaires des notices d'histoire locale ; 4° monographies de villes, bourgades, etc. Plus ou moins pratiques, ces procédés ont chacun leur bon côté. Les tableaux, il y en a déjà dans beaucoup d'églises, qui rappellent sommairement les faits principaux et les noms des personnages importants ; c'est l'affaire des curés. Un avait dressé la liste des maires et des curés, et l'avait offerte à la mairie d'une commune de l'arrondissement de Saintes ; un maire l'a fait enlever, comme réactionnaire. Distribution d'opuscules. Que le ministère de l'instruction publique au lieu de livres écrits sur n'importe quel sujet par ses amis, envoie aux bibliothèques scolaires des ouvrages locaux ; que la mairie s'abonne aux revues qui traitent des choses locales — je recommande tout naturellement la *Revue de Saintonge et d'Aunis* pour les Charentes — enfin, que l'on enseigne aux instituteurs moins d'histoire de l'Autriche, de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Angleterre, et quelques faits de l'histoire locale.

M. Michelin (Poitiers, rue de la Regratterie, 17) a entrepris la publication (36 francs par an ; 6 mois, 20 fr. ; le numéro, 1 fr. 50) de la *Galerie contemporaine de l'ouest* qui parait le 1er et le 15 de chaque mois par livraison in-quarto de 16 pages, avec autographe et portrait. La première livraison (1er mars) contient

Digitized by Google

deux biographies: celle de M. Gabriel Compayré, professeur. député, recteur de l'académie de Poitiers, aujourd'hui de Lyon, officier de la légion d'honneur, auteur de plusieurs ouvrages de pédagogie, par M. Léopold Thézard, sénateur de la Vienne, doyen honoraire de la faculté de Poitiers ; et celle du R. P. Camille de La Croix ; pour celui là, il n'est pas besoin d'énoncer ses titres ; du reste il n'en a pas, ou plutôt il en a un, qui gâte tous les autres, il est jésuite. Cela ne l'a pas empêché de faire dans le Poitou ces merveilleuses découvertes de l'hypogée martyrium de Sanxay, des thermes de Poitiers, des cimetières mérovingiens, de puits, etc., et de dépenser de son patrimoine plus de 70,000 fr. rien qu'à Sanxay. C'est certainement la figure la plus populaire et la plus originale du Poitou, et sa biographie est esquissée d'une façon qui convenait au personnage ; c'est vif, enlevé ; c'est vrai. Ce morceau de choix est signé Jacques de Biez. Que cette *Galerie* ait beaucoup de modèles semblables et d'écrivains de ce talent, le succès est assuré. La photographie est aussi très ressemblante. L'idée « est heureuse d'avoir réuni ces deux personnages : l'un solennel, drapé, costumé, officiel, poncif ; l'autre prime-sautier, indépendant, à la barbe hirsute, à la chevelure qui n'a jamais eu de démêlés avec le peigne, aux mains de terrassier, travaillant comme un manœuvre et gratis pour ce public qui le paie en respect, en estime, en popularité.

M. Michelin annonce en outre « pour paraître prochainement, *Le Panthéon des sociétés savantes de France*, biographies avec portraits et autographes de ceux des membres des sociétés savantes qui ont fixé l'attention publique par leurs travaux », et aussi « *Noblesse de l'ouest*, biographies avec portraits, autographes et blason ».

—

M. le vicomte Paul de Chabot continue, dans la *Revue historique de l'ouest*, numéro de décembre, ses notes sur les *Chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou* : François de Pons, baron de Mirambeau, seigneur de la principauté de Mortagne, fils de Jacques de Pons et de Jacquette de Lanzac ; Jean de Pons, seigneur de Plassac, Berneuil, Saint-Genis, Lorignac, mort en 1589, frère du précédent ; François Le Poulcre, seigneur de La Motte-Messemé ; Charles Poussart, baron du Vigean, de Moings, Fors, fils de Charles, seigneur de Fors, de Saint-Bris, et de Marguerite Girard de Bazoges ; François Poussart, marquis du Vigean et de Fors, fils de Charles et d'Esther de Pons ; Louis Prévost de Sansac, baron de Sansac et de Cellefrouin, sénéchal de Saintonge, fils de Guillaume Prévost et de Catherine Guy ; Jean Prévost de Sansac, fils de Louis et de Louise de Montberon ; Melchior des Prez, seigneur de Montpezat et du Fou, fils d'Antoine de Lettes dit des Prez et d'Aliette du Fou ; Claude, François, René, Eusèbe, Gilbert du Puy du Fou ; Paul de Rabaine, seigneur d'Usson et de Briac en Poitou — lisez *Brillac* — et en *Saintonge* — gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. « On ignore sa filiation et ses armes. » Il était fils de Jean V de

Digitized by Google

Rabaine, chevalier, seigneur d'Usson, La Touche, Brillac, chevalier de l'ordre du roi, et de Louise de Pons. (Voir généalogie des Rabaine dans le tome XIX des *Archives*.) Les armes sont : *D'argent à la fasce de gueules, accompagnée de six coquilles de Saint-Michel posées 2 et 1;* Jean de Rechignevoisin de Guron, fils de Gabriel de Rechignevoisin, chevalier, seigneur de Guron, et de Catherine Frottier de La Messelière ; Anselme de Rochechouart, baron de Faudoas et de Montégut, fils de François, seigneur de Champdeniers, premier chambellan du roi, gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis, et de Blanche d'Aumont ; Guillaume de Rochechouart, fils de Jean et d'Anne de Bigny ; Louis de Rochechouart, seigneur de Montpipeau, fils d'Aimery, seigneur de Mortemart, sénéchal de Saintonge, gouverneur de Saint-Jean d'Angély, et de Jeanne de Pontville ; René de Rochechouart, prince de Tonnay-Charente ; François, seigneur de Tonnay-Charente et de Vivonne, et autres Rochechouart-Mortemart.

—

L'*Annuaire de la noblesse de France*, 1896, contient la généalogie des Dampierre, qu'il ne faut pas confondre, comme plusieurs historiens, avec les Picot de Dampierre. Une famille du nom de Dampierre s'est établie dans le Ponthieu vers 1525, où elle a possédé les seigneuries de Sainte-Agathe, Millancourt, etc., et où elle a été maintenue dans sa noblesse le 21 mai 1667 : Adrien de Dampierre, seigneur de Sainte-Agathe, marié en 1525 à Isabeau Bernard et père de Guillaume dont l'arrière-petit-fils, Mathieu de Dampierre, fut l'arrière-grand-père d'Elie, marquis de Dampierre, dont nous avons publié la notice biographique, XVI, 98. La seconde branche, celle de Millancourt, est aujourd'hui représentée par M. Guillaume-Guy, comte de Dampierre, marié en 1876 à M^lle^ Marguerite Léger, dont : Léonard et une fille. La famille est venue en Saintonge et dans les Landes à la fin du XVIII^e^ siècle.

Voici comment Elie de Dampierre a raconté que Plassac était entré dans sa famille en 1657, date de l'achat par Bigot de Saint-Quentin : ce Bigot n'ayant pas eu d'enfants de Marie de Maurès, mariée à Dijon le 6 novembre 1656, épousa en novembre 1661 Anne de Pontac, dont la fille, Paul-Diane Bigot de Saint-Quentin, comtesse de Plassac, eut du premier de ses trois maris, Hugues de Fontanges, comte de Maumont, une fille, Jeanne-Françoise de Fontanges, qui épousa, le 7 février 1709, Charles de Malvin, marquis de Montazet (7 novembre 1666-22 janvier 1731), et du second, Claude de Luc, comte de Montelégier, colonel du régiment d'Angoumois : 1° Jacques de Luc, époux (2 avril 1722) d'Anne-Marthe de Gondé, fille de François de Gondé, chevalier, seigneur de Semoussac, Semillac, Saint-Dizant du Gua, et 2° Paule de Luc, femme de M. de Gironde.

Charles, marquis de Montazet, eut de Françoise de Fontanges, morte à Plassac en 1747, onze enfants, dont : Antoine, archevêque de Lyon ; Catherine, mariée à Plassac, par contrat

Digitized by Google

du 11 octobre 1740, à Paul Sidrac de Saint-Mathieu, chevalier, seigneur des Touches et de Villars en Saintonge, dont vint Paule-Diane-Jeanne Sidrac de Saint-Mathieu, qui épousa, le 17 novembre 1763, à Pons, Joseph de Carbonneau, chevalier, seigneur de Saumur et de Boulen, chevalier de Saint-Louis, et fut grand'mère d'Aymar de Dampierre ; Geneviève, épouse (17 juillet 1751) de son cousin, Marc de Luc, chevalier, seigneur de Lorignac et de Romanceau, fils de Jacques et de Marthe de Gondé.

L'*Annuaire* contient aussi, page 320, les différentes branches des de Laage, de Meux, de La Rochetterie, de Bellefaye, de Saint-Germain.

—

Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 4e livraison de 1895, p. 377, je lis une note sur Léchelle ou L'Echelle, né à Beaupréau, ancien maître d'armes à Saintes, engagé aux gardes nationales de la Charente-Inférieure, chef de bataillon, bientôt général de brigade. Il fut, le 30 septembre 1793, appelé au commandement en chef de l'armée de l'ouest. Il fut très heureux d'avoir eu pour le seconder Marceau, Beaupuy et Kléber. Il était aussi présomptueux qu'ignorant; et il était si ignorant que Merlin de Thionville en avait honte. « Je crois qu'on a pris à tâche de nous envoyer tout ce qu'il y a de plus ignorant », disait-il à Kléber.

—

Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, petit-fils de Charles V, aïeul de François Ier, frère du gracieux poète Charles d'Orléans, était né jusqu'ici en 1404 et à Orléans. M. Dupont-Ferrier (*Bibliothèque de l'école des chartes*, 1895, p. 518) prouve qu'il était né en 1399. Quant à l'endroit on n'en sait rien encore.

Dans le même volume, p. 554, M. Couard rend compte de l'ouvrage de M. Henri Forgeot, *Jean Balue, cardinal d'Angers*, qui fut abbé de Saint-Jean d'Angély. Balue a une mauvaise réputation. Elle n'est pas méritée à beaucoup près. Ainsi la trahison de Péronne: il s'était opposé de toutes ses forces à l'entrevue de Louis XI et de Charles le Téméraire ; et quand le roi eût été prisonnier, c'est Balue qui le délivra en achetant l'entourage du duc. Il est vrai que, tombé en disgrâce et voulant recouvrer la faveur de son maître, il lui suscita des difficultés pour l'en tirer et rétablir son ancien crédit. Il avait organisé une nouvelle ligue des seigneurs contre Louis XI, afin de la dénoncer au roi au moment voulu. Mais des lettres sont interceptées ; il est arrêté (1469). Quant à la cage de fer, l'auteur conclut « qu'il y a de fortes raisons de ne pas admettre le récit traditionnel de l'incarcération. »

—

Le 24 février 1687, un certain nombre de nouveaux convertis qui tentaient de sortir de France furent surpris et capturés dans la Seudre. Le *Bulletin du protestantisme* du 15 mars publie

Digitized by Google

l'état de distribution de la somme de 4.083 livres 8 sols, restant de 5.883 livres provenant de la vente des effets trouvés sur les barques par un détachement de la garnison de Brouage. Les 3 capitaines reçurent chacun 574 livres 13 sols; 121 soldats et 5 tambours, chacun 9 livres 16 sols, et les autres à proportion de leur grade.

—

M. Amédée Odin achève dans la *Revue des sciences naturelles de l'ouest* (t. v, nos d'avril-décembre 1895) ses recherches documentaires sur les pêches maritimes françaises, *Histoire de la pêche de la sardine en Vendée et sur les côtes les plus voisines*, La Rochelle, Marennes, Royan.

—

Forges et charbons du Nivernais pendant les guerres de Louis XIV. Ce sont des dépêches et mémoires, extraits du ministère de la marine par M. René de Lespinasse, sur les établissements de la marine, chapitre intéressant où reviennent à chaque page les noms d'Arnou, de Begon, intendants de Rochefort, Desclouseaux, intendant de Brest, Talon, commissaire de la marine à Rochefort, de Mauclerc, etc., efforts louables pour la fabrication des ancres, pour extraire et transporter le charbon du Nivernais à Brest, à Rochefort, au Hâvre, afin de se passer des bons Anglais, etc. Voir *Bulletin de la société nivernaise des lettres, sciences et arts*, page 275, XVIe vol., 3e fascicule, 1895.

—

Dans une étude sur *Les seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré* (Voir *Bulletin de la société archéologique du Vendômois*, XXXIV, 1895, p. 289), M. R. de Saint-Venant s'est demandé si Samuel de Champlain, de Brouage, ne serait pas issu d'une famille chartraine, dont M. le vicomte Oscar de Poli a constaté l'existence d'après les cartulaires. Après des recherches de tous côtés, après avoir lu « une notice très remarquable sur Samuel Champlain dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* », après avoir constaté qu'au moment où M. de Poli montrait plusieurs Champlain en Vendômois, la seigneurie de Champlain appartenait aux Thierry, l'auteur conclut: « La Saintonge et la ville de Brouage peuvent continuer à se prévaloir d'avoir donné le jour à l'illustre fondateur de Québec et même servi de berceau à sa famille; c'est une gloire qui ne lui sera point ravie. »

—

Le Bulletin de la société archéologique du Limousin (t. XLIII, 1895) contient, selon son habitude, un certain nombre de travaux importants. Outre les *Observations critiques* de M. le chanoine Arbellot à *M. l'abbé Duchesne sur les origines chrétiennes de la Gaule et l'apostolat de saint Martial* que nous avons déjà mentionnées, et *Les manuscrits de saint Martial de Limoges*, par M. Léopold Delisle, il faut citer de M. Louis Guibert un mé-

Digitized by Google

moire très fouillé sur *Les anciennes confréries de la basilique de Saint-Martial*, très nombreuses, parmi lesquelles la confrérie des saints Martial et Eutrope, dont l'abbé Nadaud a constaté l'existence en 1406, qui entretenait dans la chapelle de La Fenêtre de grandes lampes allumées nuit et jour en l'honneur de Dieu et des saints Martial et Eutrope. Ce rapprochement des deux saints doit être un argument à M. l'abbé Arbellot pour l'apostolat de saint Martial au premier siècle; la suite des *Biographies limousines*, par M. l'abbé Arbellot. Citons *Pierre-Grégoire Labiche de Reignefort*, chanoine de Saint-Martial, condamné à la déportation et embarqué sur le terrible vaisseau *Les Deux-Associés* où mourut son frère. Il a publié en 1796 la *Relation de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres français insermentés, déportés en 1794 dans la rade de l'isle d'Aix près Rochefort*, qui a eu plusieurs éditions en 1801, 1806, 1807, 1818, 1892; la fin du *Catalogue de portraits limousins et marchois*, par M. Fray-Fournier: entre autres Foucaud de Saint-Germain-Beaupré, vicomte du Daugnon, gouverneur de Brouage; l'abbé Michon, etc.; enfin, un article de M. René Fage sur *Alexandre Nourry-Grammont*, né à Limoges le 1er janvier 1775, de « Jean-Baptiste-Jacques Nourry-Grammon, ancien officier des fermes royalles unies de France, originaire de la ville de La Rochelle, et de demoiselle Judith-Elizabeth Carcy, son épouse », dont il a été question dans la *Revue*, t. xv, p. 13. On remarquera qu'à La Rochelle l'acte de naissance (10 juin 1750) appelle le père Guillaume-Antoine, et à Limoges on le nomme Jean-Baptiste-Jacques. La profession n'est pas indiquée; il était acteur dans la troupe de Laurent. Sa femme, Judith-Elisabeth Carcy, et sa belle-sœur, Simonne Carcy, la marraine, femme Chavy, étaient étrangères à Limoges; Simonne était-elle une actrice de la troupe, ou simplement la femme d'un acteur?

Béranger, qui avait eu, à la pension du faubourg Saint-Antoine, plusieurs enfants de Grammont pour condisciples, parle avec effroi de la méchanceté précoce du jeune Alexandre, alors âgé de quinze ans... « Quatre ans plus tard j'apprenais que, devenu avec son père un des chefs de l'armée révolutionnaire qui couvrit de sang et de ruines les départements de l'ouest, le père et le fils avaient commis tant d'atrocités que pour faire un exemple le comité de salut public les livrait à la guillotine qu'ils traînaient dans le bagage de leur armée. »

—

Pierre Encise, c'est-à-dire M. l'abbé Perrot, curé de Ferrières (Allier), a extrait du *Bulletin* de la société d'émulation de l'Allier une brochure de 48 pages in-8° (Moulins, Auclaire, 1895), *Le patois de Ferrières, étude comparative*.

Dans cette savante brochure, l'auteur cite, sous la rubrique *Aunis*, cette chanson :

O vinguit in ordre dau roi
Pour aller à la guerre

Digitized by Google

. . . . . .
I m'en enguis bè loin d'iqui
Jusqu'au bout de la terre :
Tos les habitants dau pays
S'appeliant militaires.
O falli pre malheu
Changer mon nom pre le leu.

Le me dounirant in grand chapia
Qui ne me plaisait jà guière;
Le me metirant su le dos
In' grande gibecière,
In' broche à mon couté,
Su mn' épale in bois precé...

—

La *Revue du Midi* du 25 janvier contient de M. le comte de Balincourt un article, *L'ancienne ville des arènes* à Nimes. Les arènes formaient une cité dans la cité avec son administration particulière, avec ses fossés, ses tours, ses remparts, ses chevaliers des arènes. L'auteur y conte l'histoire de l'expulsion de ses 2,000 habitants commencée en 1786 pour arriver à la restauration complète des murailles.

—

Plaignez M. Tamizey de Larroque. Lui, qui ne ferait pas de mal à une mouche ou à un critique, vient d'être affligé d'un grand malheur. Il aimait, — à son âge, c'est bien un peu tardif et chanceux, — il aimait passionnément une grande dame; il l'adorait. Quand ces savants s'éprennent, ils ne s'éprennent pas à demi. La marquise, c'était une marquise, le payait-elle de retour? Il n'est point assez fat pour le dire, mais il avoue modestement qu'on ne pouvait tresser assez de guirlandes pour elle. Ah! quel malheur que d'être savant! l'idole un jour se trouve femme; et la femme se montra avec certains petits défauts. M. de Larroque trouva un écrit. Défiez-vous des petits papiers. O charmante, élégante, exquise marquise de Flammarens! Vous avez eu un moment d'oubli, et l'amour de votre adorateur s'est envolé. « Celle que, d'accord avec le bon Chapelain, il saluait comme une des plus glorieuses de toutes les grandes dames du XVII^e^ siècle » est absolument déchue de son piédestal; et c'est lui-même qui nous révèle sa mésaventure et votre faute. *Amica mulier, magis amica veritas.* Il nous avait fait connaître sa passion; il avoue que sa divinité ne méritait pas ce culte: « Celle qui était à nos yeux un des plus exquis ornements de la plus brillante des cours, ne craindra pas de répandre des paroles sans mesure, des gestes menaçants. La zélée chrétienne qui allait d'une façon édifiante visiter les églises d'Agen et en qui j'admirais une ardente piété s'unissant à toutes sortes d'autres vertus, s'oublie jusqu'à ne pas respecter ni la maison de Dieu, ni le serviteur de Dieu. Ce n'est plus la douce Esther, c'est la terrible Athalie. » (Voir *Revue de Gascogne*, avril 1896, p. 220.) En effet, le 21 mai 1668,

Digitized by Google

le lundi de la pentecôte, le vicaire de Montastrucq, qui avait attendu une demi-heure et fait avertir quatre fois madame de Flammarens, douairière de Montastrucq, chante enfin les vêpres. Au 4e verset du 1er psaume, la dame arrive, furieuse de ce qu'on a commencé sans elle, murmure, s'emporte, trouble le silence; et, après l'office, arrête le vicaire, le menace du poing : « Vas, tu es un coquin, un fat et un sot. » Assurément, si Victor Cousin avait trouvé pareille conduite chez la duchesse de Longueville, il aurait fait comme M. Tamizey de Larroque.

—

L'*Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France, année 1895*, 4e fascicule, contient l'acte de fondation (30 juillet 1685) de l'hôpital de La Rochefoucauld par Jean Hérauld, seigneur de Gourville, avec les lettres patentes (novembre 1685) approuvant cette fondation.

—

La *Revue historique de l'Ouest* de mars publie *La guillotine et le bourreau à Nantes pendant la terreur*, par M. Alfred Lallié. La machine à décapiter, nommée d'abord Louisette, reçut définitivement le nom de guillotine, « au grand désespoir du pauvre Guillotin, qui, dit-on, ne se consola jamais de cette disgrâce. »

Dans le même numéro est une lettre du R. P. Camille de La Croix sur les fouilles d'Yseure, qui passionnent encore les archéologues. On a même, à une des dernières séances du congrès de la Sorbonne, entrevu la nécessité de mobiliser une compagnie de la garde républicaine pour mettre le holà entre les partisans du père de La Croix et ceux de son adversaire, M. l'abbé Bossebœuf, président de la société d'archéologie de la Touraine. Inutile d'intervenir dans cette polémique. Ce que j'en veux retenir, c'est l'appel, de la part d'un président de société, au pouvoir préfectoral; (1) c'est l'arrivée des gendarmes sur le terrain des fouilles, sans compter des incidents héroï-comiques. L'intervention d'un représentant de l'autorité politique dans les affaires des sociétés de sciences, d'arts, de lettres, voire d'archéologie, est toujours fâcheuse, le plus souvent nuisible. Voyez l'histoire de la société de statistique des Deux-Sèvres. Confrères, querellons-nous entre nous; arrachons-nous en commun et réciproquement les cheveux, si nous en avons encore; gourmons-nous à notre aise, si l'envie nous en vient

(1) Je me rappelle un abbé, parvenu depuis à une des plus hautes dignités, dénonçant au ministre de l'instruction publique un pauvre régent de collège coupable d'avoir pénétré sur le terrain municipal, où il faisait des fouilles, et remué quelques pierres pour voir s'il y avait des inscriptions. Ce régent, sur lequel on appelait ainsi les foudres ministériels, était le directeur du musée, chargé par la municipalité d'organiser ce musée.

Beau chapitre à ajouter au célèbre livre de Théodore de Bèze : *De hæreticis a magistratu civili puniendis.*

Digitized by Google

prendre ; mais n'ayons jamais recours aux gendarmes pour mettre le holà ; ne faisons pas entrer le commissaire à nos séances ; tâchons de faire notre police nous-mêmes. N'appelons même pas le public profane à nos discussions : il s'en rit la plupart du temps, et si la polémique se fait dans les journaux, immédiatement une question purement scientifique devient une question politique, où les lecteurs, sans juger le fond, prennent parti pour celui qui parle dans leur feuille : un bas-relief est du moyen âge ou de la basse époque gallo-romaine, suivant que le journal est gouvernemental ou réactionnaire.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer.

Le 29 mars, est décédé à Beaufief en Mazeray et a été inhumé le 31, à Saint-Jean d'Angély, *Antonin*-François-Auguste Perraudeau de Beaufief, âgé de 60 ans, maire de Mazeray, vice-président honoraire de la société de secours aux blessés. Fils d'Augustin-Benoit, garde du corps du roi, maire de Mazeray, né en 1796, mort le 16 février 1858, et de Marguerite-Euphémie-Elisabeth Augier de La Jallet, mariée le 9 février 1825, il avait épousé, le 9 août 1859, Marie-Henriette-Antoinette Thoreau de Molitard. Sa sœur, Marie-Antoinette, est veuve d'Edouard Masson de La Sauzaye, inspecteur des forêts. Il fit son droit à Poitiers et aurait pu suivre la carrière où l'avait précédé son illustre ancêtre, le célèbre Augustin Perraudeau de Beaufief, qui fut pendant un demi-siècle l'honneur et la gloire du barreau de Saint-Jean d'Angély, et dont la renommée était telle qu'on le venait consulter des plus grandes villes de France. Il renonça à cette carrière pour se consacrer tout entier aux siens, à l'agriculture, dans laquelle il était devenu un maitre, et à sa chère commune de Mazeray, dont il a si longtemps administré les intérêts avec un dévouement et un zèle infatigables.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delaunay, adjoint de Mazeray, Hippolyte Larade, de Clauzade et Alfred Audouin-Dubreuil. Le deuil était conduit par MM. de La Saussaye, ses petits-neveux, et Evariste Augier de La Jallet, son oncle.

M. Charles de Reboul, ami intime du défunt, a prononcé son éloge que publie l'*Union conservatrice* du 2 avril ; il a rappelé sa fidélité constante « aux traditions d'honneur, de loyauté, d'aménité et de courtoisie que lui avaient léguées ses ancêtres... à ses principes et à sa foi religieuse. Nature droite, esprit libéral, son libéralisme n'avait d'égal que son patriotisme ; cœur généreux, son concours le plus actif était acquis à toutes les œuvres ; sa bourse était toujours ouverte aux déshérités de la fortune dont il était le bienfaiteur. En résumé, sa vie fut celle d'un homme de bien, et sa mort celle d'un parfait chrétien. »

Digitized by Google

Le 14 février, est décédée à Rochefort sur mer Marie-Camille-*Hortense* Maisonneuve, née à Rochefort, le 10 juin 1817, veuve d'Alexis-*Martial* Bérar, capitaine de vaisseau. « Femme distinguée autant que femme de bien, dit le *Phare des Charentes* du 16 février, Mme Bérar laisse un souvenir vénéré dans la société de notre ville et parmi les pauvres, en même temps qu'un grand vide dans sa nombreuse famille. » Les *Tablettes des deux Charentes* du 18 consacrent aussi quelques lignes d'éloge à Mme Bérar, « femme aussi bonne que distinguée, dont la mort est sincèrement pleurée. »

Mme veuve Bérar était fille de François-Auguste Maisonneuve et de Marie-Anne-Adélaïde Busson. Nous avons donné ici (t. xv, 1895, p. 416) toute la généalogie de la famille Maisonneuve, en relatant la mort de François-Auguste-*Emile* Maisonneuve, décédé le 20 septembre 1895, frère de Marie-Camille-Hortense. Nous ajoutons quelques indications sur les états de service de François-Auguste Maisonneuve, père de Marie-Camille-*Hortense*.

Le 6 fructidor an X, le « conseil de salubrité navale » de Rochefort admit François-Auguste Maisonneuve à servir en qualité d'officier de santé auxiliaire de 3e classe sur les vaisseaux, dans les hôpitaux et dans l'arsenal. (1)

Il a été embarqué, en qualité de 2e aide, sur le vaisseau le *Majestueux*, du 30 floréal an XI au 1er messidor an XII. Le 3 brumaire an XIV, il a été embarqué sur la frégate la *Minerve*. Nommé, après concours, à la 2e classe des officiers de santé entretenus en mars 1810, François-Auguste Maisonneuve a été employé, en 1812, à l'hôpital de la marine à Saintes, puis a été embarqué comme chirurgien en chef sur la frégate la *Bayadère* du 1er septembre 1814 au 23 janvier 1815, sur la frégate la *Méduse* le 30 mars 1815, sur la gabare la *Panthère* du 5 mai 1817 au 5 février 1818, sur le brick l'*Epervier*, stationnaire à l'île d'Aix, du 13 avril 1818 au 7 août 1818, sur la gabare la *Durance* du 28 octobre 1818 au 19 octobre 1820.

Maisonneuve fut nommé chirurgien de 1re classe le 1er février 1821. La même année, il recevait du ministre de la marine cinq volumes de *Mémoires* de l'académie royale de chirurgie et sept volumes des *Prix* de la même académie, comme témoignage de satisfaction pour avoir « fait don au cabinet d'histoire naturelle de Rochefort de divers objets précieux des trois règnes, recueillis pendant les campagnes des flûtes de sa majesté le *Rhône* et la *Durance* dans les îles de la Sonde, en Chine, dans l'archipel de l'Inde et à Madagascar. »

François-Auguste Maisonneuve a été ensuite embarqué sur la frégate la *Vestale* le 5 septembre 1822, sur la goëlette l'*Hi-*

---

(1) L'acte porte en tête : « Liberté, égalité, *humanité*. » Il est signé de Bobe-Moreau et de Clémot.

Digitized by Google

rondelle (débarqué le 1er octobre 1823, sur le stationnaire la *Gironde* du 4 mars au 26 mai 1824. En 1836, il a momentanément servi au port de Brest.

Hortense Maisonneuve avait épousé, le 1er décembre 1841, Alexis-*Martial* Bérar, né à Rochefort le 26 décembre 1803 (4 nivose an XII), mort à Rochefort le 5 octobre 1867 (1). Après des études faites au collège royal de Poitiers, Martial Bérar entra à l'école polytechnique en 1821. Il en sortit en 1823 avec un rang distingué et fut admis dans la marine comme élève de 1re classe. Il alla dans le Levant sur la *Galathée*, puis fut nommé enseigne de vaisseau le 18 juin 1825. Après quelques navigations dans la Méditerranée, il fit campagne aux Antilles du 8 septembre 1828 au 7 mars 1830 sur les frégates l'*Amazone* et la *Médée*, puis sur le brick la *Gazelle* et sur la corvette l'*Hébé*. En 1830, il prit part à l'expédition d'Alger sur le brick le *Dragon* et les vaisseaux le *Superbe* et l'*Alger;* le 30 juillet de cette même année, au cours de la campagne, il fut promu lieutenant de vaisseau.

Martial Bérar fit ensuite quelques nouvelles campagnes dans la Méditerranée et dans le Levant, puis en 1837 il fut attaché, en qualité d'aide de camp, au baron de Freycinet, préfet maritime à Rochefort.

Embarqué sur la gabare la *Sarcelle* le 25 juin 1838, il prit une part active au bombardement du fort de Saint-Jean d'Ulloa, devant la Vera-Cruz, le 27 novembre 1838; il eut la tête effleurée par une balle qui avait traversé sa casquette d'officier. Il en fut récompensé par le grade de capitaine de frégate, le 21 août 1839.

Le 26 septembre 1840, Martial Bérar reçut le commandement du bâtiment à vapeur le *Gassendi*. En 1842, il fut chargé de transporter sur ce navire, de Toulon à Bône, des reliques de saint Augustin, que le gouvernement français avait réclamées à Pavie pour la nouvelle Hippone; ce fut l'os de l'avant-bras droit du saint qui nous fut concédé. Sept prélats, embarqués sur le *Gassendi*, accompagnèrent ces restes qui furent enterrés en grande pompe à l'endroit où aujourd'hui s'élève un monument commémoratif. (2) Le président du conseil, ministre de la guerre, fit transmettre des éloges au capitaine Bérar pour « l'ordre et le respect qui ont été obser-

---

(1) Voir l'*Indicateur*, 8 octobre 1867; les *Tablettes des deux Charentes*, 9 octobre 1867.

(2) Voir : Beccard, *Histoire des reliques de saint Augustin et de leur translation à Hippone*, 2e édit., Paris, 1867, in-12; *Détails curieux d'un voyage de Mgr l'évêque de Châlons... pour la translation des reliques de saint Augustin*, Montmirail, in-18 (1843); abbé Sibour, *Lettres sur la translation à Hippone de la relique de saint Augustin* (extrait de l'*Histoire de saint Augustin*, par Poujoulat), in-8° (1844); Julien Daillière, *Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone*, poésie, 1856, in-8°; abbé P.-A. Petit, *Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone*, 1858, in-12.

Digitized by Google

vés tant par lui que par son équipage pendant l'accomplissement de la sainte mission qui lui était confiée ».

Il reçut également un témoignage de satisfaction pour avoir, le 3 décembre 1842, porté secours avec son navire, au vaisseau anglais le *Formidable* échoué sur les plages de Llobregat, près de Barcelone. Le bâtiment l'*Etna* s'était joint au *Gassendi* dans cette opération.

Bérar reçut l'ordre, le 21 mars 1846, de prendre le commandement de la corvette à vapeur le *Véloce*. On lui avait donné la mission d'aller s'entendre avec le gouverneur espagnol de Mélilla sur des négociations à établir, par son intermédiaire, pour arriver au rachat des prisonniers français retenus à la deïra d'Abd-el-Kader. (1) Une communication que l'un d'eux, M. Courby de Cognord, chef d'escadrons de hussards, avait pu faire parvenir, laissait entrevoir la libération comme réalisable, moyennant rançon.

Mais le *Véloce* fut momentanément détourné de sa destination. Le 2 décembre, il reçut l'ordre de se mettre à la disposition d'Alexandre Dumas pour l'amener de Cadix à Oran, d'où il devait se rendre à Alger par un des courriers. Dumas avait avec lui son fils Alexandre, les peintres Louis Boulanger et Eugène Giraud, le littérateur Auguste Macquet, le chiromancien, littérateur et peintre Desbarolles. (2)

Ce voyage d'Alexandre Dumas nous a valu un portrait du commandant Bérar, dû à la plume du grand écrivain. Voici les quelques lignes qu'il lui a consacrées : « Quant au capitaine Bérart (*sic*), c'était un homme de quarante à quarante-cinq ans (3), courtois comme le sont en général tous les officiers de marine, mais grave et silencieux ; rarement ont l'avait vu rire à bord, et l'on doutait fort que malgré la provision de gaieté que nous avions apportée de Paris, et que nous n'avions pas dépensée tout entière, nous parvinssions à dérider son front. »(4)

Cependant, malgré cette apparence froide, les passagers du *Véloce* paraissaient avoir trouvé dans le caractère du commandant Bérar des ressources qu'ils n'avaient pas soupçonnées au premier abord, car Alexandre Dumas dit quelques pages plus loin : « Le commandant Bérar resta quatre heures avec nous, et je crois qu'à son retour à bord il était aussi charmé de nous avoir pour passagers que nous l'étions nous de l'avoir pour capitaine. » (*Idem*, tome I, page 17).

Le commandant du *Véloce* reçut l'ordre nouveau de con-

---

(1) Voir : A. Fouquier, *Annuaire historique* (fondé par Lesur), 1846, p. 319.

(2) Sur ce voyage d'Alexandre Dumas, voir Charles Glinel, *Alexandre Dumas et son œuvre*. Reims, 1884, p. 100.

(3) Il avait exactement 43 ans.

(4) Alexandre Dumas, *Le Véloce, ou Tanger, Alger et Tunis*, 1848, t. I, p. 15; ouvrage en 4 vol. avec vignettes sur bois de Giraud.

Digitized by Google

duire Alexandre Dumas et ses compagnons de voyage sur toute la côte de l'est jusqu'à Tunis. Entre temps, le navire avait été à Mélilla recueillir les prisonniers qui étaient au nombre de onze, dont une femme. (1) Durande, officier du *Véloce*, avait été chargé de cette délicate négociation et s'en était acquitté avec une grande habileté. Martial Bérar reçut également de vives félicitations pour le zèle, l'activité et l'intelligence avec laquelle il sut faire aboutir cette affaire.

L'avancement qui lui avait été promis comme récompense se fit cependant attendre; il fut fait capitaine de frégate le 3 mai 1848 seulement. Dans ce grade, il a rempli à Rochefort les fonctions de commandant de la division des équipages de ligne et de directeur des mouvements du port. Il fut promu capitaine de vaisseau, le 2 avril 1851. Le 17 juin 1853, il fut appelé aux fonctions de major général de la marine au port de Rochefort. Il prit sa retraite en 1858, après 37 années de service. Le commandant Bérar avait fait été chevalier de la légion d'honneur le 29 avril 1836, officier le 14 août 1853. Il avait en outre reçu la décoration de 3e classe de l'ordre du Nichan Iftikhar (de Tunis) en 1847.

Les dernières années du commandant Bérar s'écoulèrent dans la pratique des œuvres de bienfaisance. « Une bonté profonde, cachée sous les dehors d'une réserve qui allait presque jusqu'à la froideur, un besoin expansif de faire le bien, dont les affections de famille les plus vives ne pouvaient le distraire, ne tardèrent pas à faire de l'officier distingué de la marine l'ami dévoué des pauvres. » (L'*Indicateur*, 8 octobre 1867.) Martial Bérar mourut le 5 octobre 1867.

Nous avons déjà donné ici (1891, t. xi, p. 155) quelques indications généalogiques sur la famille Bérar. Nous ajoutons seulement que Claude-René Bérar, capitaine de vaisseau, père de Martial Bérar était né à Rochefort le 12 avril 1767, et qu'il avait été fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis le 18 août 1814 et chevalier de la légion d'honneur le 11 avril 1817.

Martial Bérar était le grand-oncle du lieutenant de spahis Jean Bérar, tué malheureusement le 6 octobre 1895, à Taaraiet, à 45 kilomètres au nord-ouest de Tombouctou. (2)

Comme complément à la notice que nous avons donnée dans le *Bulletin* (t. xv, 1895, p. 416) sur le commandant Emile Maisonneuve, frère d'Hortense Maisonneuve, veuve Martial Bérar, nous ajoutons qu'une petite île porte son nom dans la mer de Chine. L'île Maisonneuve est à peu près à égale distance de la côte méridionale de la Corée et de l'île Quelpaert. (3) Ce nom a

---

(1) Alexandre Dumas raconte toute cette affaire dans l'ouvrage déjà cité, t. i, p. 303 et suivantes.

(2) Nous lui avons consacré une notice dans le *Bulletin* de janvier 1896, t. xvi, p. 18.

(3) L'île est marquée sur la carte marine désignée sous ce titre : *Corée*. —

Digitized by Google

sans doute été donné à l'île au cours de la campagne faite par Emile Maisonneuve, sur la *Constantine*, de 1852 à 1854, sous le commandement du capitaine de vaisseau Tardy de Montravel dont il était le second. A l'est de l'île Maisonneuve, une autre île plus grande porte le nom d'île Montravel.

Au cours de la récente guerre sino-japonaise, le correspondant du *Temps* (4 janvier 1895) a fait allusion à ces deux îles dans une de ses lettres: «Vers midi, nous croisions quantité de jonques montées par des pêcheurs coréens et traînant leurs filets toutes voiles dehors sous une jolie brise qui ridait l'eau sans nous secouer et nous longions l'île Montravel. C'est une montagne à flancs largement vallonnés, couverte de villages coréens, avec un très bon port, sur la face est, que nous ne voyions pas. Je la dessine ainsi que Maisonneuve, détachée comme elle, en avant de la côte coréenne dont les montagnes lointaines moutonnaient en silhouettes vagues jusqu'aux limites de l'horizon. »

GUSTAVE REGELSPERGER.

—

Le 23, est décédé à Rochefort Pierre-Victor Barrière, âgé de 65 ans, ✻, commissaire adjoint de la marine en retraite, fils de Brutus Barrière et de Victorine Clémenceau, né à La Rochelle le 21 mai 1830 et marié à Rochefort, le 23 janvier 1871, à Léontine-Elise-Joséphine Rossignol, née à Rochefort. Successivement écrivain de la marine le 21 novembre 1854, aide-commissaire le 16 janvier 1861, sous-commissaire le 2 novembre 1870, chevalier de la légion d'honneur le 5 février 1878, commissaire adjoint de la marine le 13 mai 1883 et mis à la retraite le 21 mai 1886, après 31 ans de services effectifs dont 27 ans à terre, 3 ans à la mer en paix et 1 an à la mer en guerre, il entra au conseil municipal de Rochefort le 6 mai 1888, avec 2,549 voix sur 4,278 votants, et fut élu le 20 premier adjoint, poste qu'il occupa jusqu'en 1892. Barrière se montra ce qu'il avait été dans la marine, un administrateur compétent et dévoué : il sut s'attirer l'estime même de ses adversaires par son honnêteté, par son franc-parler sur les abus et les hommes qui les commettent et en profitent. En 1892, il se retira de la vie publique. Un long cortège d'amis le conduisait à sa dernière demeure le 29 février, en exprimant leurs regrets de la perte douloureuse de cet homme de bien.

M.

—

Le 26, est décédé à La Rochelle, à l'âge de 85 ans, Ignace Tonet, sous-officier en retraite, ✻, veuf Dugautier et Mocœur. Né en 1810 à Givet (Ardennes), il s'engagea à 18 ans au 1er régiment d'artillerie, prit part au siège d'Anvers, au siège de Zaatcha en Algérie et fit la campagne de Kabylie ; il reçut la mé-

---

Archipel de Corée (partie sud) d'après la carte publiée en 1871 par l'amirauté anglaise. — Dépôt des cartes et plans de la marine, 1873.

Digitized by Google

daille militaire en 1853 et la croix en 1855 et fut employé à la direction de l'artillerie à La Rochelle en 1876, ayant servi l'état pendant 48 ans. M. Ossian Pic, comme vice-président de l'association fraternelle des décorés de la médaille militaire, en l'absence du président M. Emile Delmas, a rappelé cette vie modeste et pourtant glorieuse (Voir l'*Echo rochelais* du 29) : « Ces humbles existences de braves gens sont ce qu'il y a au monde de plus respectable et de plus réconfortant. Tonet est mort en pressant le crucifix sur sa poitrine ; il fut simplement croyant comme il fut simplement brave, et c'est avec la simplicité de notre foi que nous lui disons au revoir. »

—

Le 28, est décédé à Rochefort sur mer, dans sa 81e année, Eugène Saint-Hilaire, le dernier représentant d'une vieille famille de Rochefort, fils de Théodore Saint-Hilaire, chirurgien major du vaisseau l'*Achille*, qui prit part au combat de Trafalgar.

—

Le 3 mars, a eu lieu au cimetière de Loulay l'inhumation d'Auguste Roy de Loulay, mort à Paris le 20 février, comme nous l'avons dit, XVI, page 118. La foule était considérable, accourue de tous les points du département. Son fils, M. Louis Roy de Loulay, ancien député, et ses deux gendres, M. le comte de Roumefort et M. Eugène Rogée, conduisaient le deuil. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le baron Eugène Eschasseriaux, Théophile de Laage de Meux, conseiller général, Tiburce Sauvé, président du syndicat agricole de la Charente-Inférieure, le baron Amédée Oudet, Goizet, ancien notaire, adjoint au maire de Loulay, et Emile Léculiez, conseiller d'arrondissement. M. le curé doyen de Loulay s'est fait l'écho des regrets unanimes de la population de Loulay, et au cimetière MM. Eschasseriaux, de Laage, Oudet et Sauvé ont retracé la vie du défunt et célébré son dévouement pour tous, l'intégrité de son caractère, l'honorabilité de sa longue existence. L'*Union conservatrice* du 12 et l'*Echo rochelais* du 14 ont reproduit ces quatre discours.

—

Le 4, est décédé à Rochefort sur mer, dans sa 88e année, Pierre-Alexandre Garnier, ancien professeur de dessin au collège de Rochefort (22 octobre 1827-2 février 1881), professeur à l'école municipale (16 novembre 1833), des cours d'adultes (15 octobre 1851) ; conservateur du musée (1er janvier 1867), A. ✪ (31 décembre 1878), I. ✪ (janvier 1896). Né à Vendeuvre (Vienne), le 21 mai 1808, de Jean-Marie Garnier, âgé de 28 ans, marchand mercier, et de Marie Buron, il n'eut, tout d'abord, qu'une instruction élémentaire ; néanmoins il se livra à l'étude du dessin et de la peinture sous le patronage d'Hivonnait, professeur à Poitiers. Dès l'âge de 18 ans, il enseignait son art, en débutant, paraît-il, au Sacré-Cœur de Poitiers. Professeur au collège de

Digitized by Google

Rochefort en 1827, il n'a jamais laissé cette ville où en 1867 il remplaça, comme conservateur du musée, Fiocchi, démissionnaire, organisateur d'une précieuse collection de dessins, auteur d'une jolie miniature sur parchemin du portrait de l'impératrice Eugénie.

Pendant une trentaine d'années, Garnier a été professeur au couvent de la Providence ; il avait obtenu une médaille de bronze à l'exposition de Niort (1865), une médaille d'argent à Saintes (1875) et une médaille d'argent à Rochefort (1883). Il a exécuté plusieurs petits dessins à la plume ou au crayon sur pierre lithographique : *Ruines des thermes, à Saintes ; Eglise de Fenioux ; Eglise de Surgères : Dolmens du bois de La Sausaye, de Charras ; la tour de Broue ; le château de Saint-Jean d'Angle* (1839) ; divers croquis pour les études archéologiques de Lesson ; les portraits au crayon lithographique de *Michel Begon*, de *Cochon, sieur du Puy*, de *R.-M. Barrin, marquis de La Galissonnière*, de *P.-J.-T. Cochon du Vivier*, pour l'*Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par J.-T. Viaud et E.-J. Fleury (1845).

Garnier dessinait et copiait avec beaucoup de précision ; ses aquarelles manquaient de brio artistique ; je connais de lui deux œuvres importantes : 1° Une copie, au fusain, terminée en 1873, du *Christophe Colomb* d'Alexandre-Marius Colin, n° 26 du musée de Rochefort. La peinture à l'huile, originale, qui mesure 3 mètres de hauteur sur 2m 16 de largeur, rappelle le départ du célèbre voyageur du port de Palos, le 3 août 1492. Comme les trois navires espagnols voguaient vers la terre inconnue, les marins se révoltèrent ; après 67 ou 70 jours de navigation inutile, ils voulaient revenir, si aucune terre n'était visible... L'amiral demanda un sursis de trois jours... ! Le peintre a choisi, pour sa composition, l'instant du sursis où Colomb demeure debout, nuit et jour, sur la poupe de sa caravelle la *Santa-Maria* pour apercevoir la terre nouvelle. (1) Tous les détails de la peinture de Colin ont été interprétés par le fusain de Garnier avec une conscience et une habileté étonnantes ; cette œuvre orne le cabinet de travail de son gendre.

2° L'autre copie, digne d'attention, est celle du tableau d'Eugène Leygue, n° 58 du catalogue, *Charles VI distrait de sa folie par Odette et son fou*. Le pauvre roi est représenté dans un accès de sombre rêverie ; ses yeux rougis par les larmes regardent sans voir... A quoi peut-il songer ?... C'est en vain que la

---

(1) Le peintre Colin représente Christophe Colomb (1446-1506) de profil, avec toute sa barbe. En réalité, le célèbre navigateur était complètement rasé, et portait des cheveux longs. On compte 33 portraits anciens ; les plus appréciés sont ceux de Laurent Lotto, d'Antoine del Rincon, la gravure de Caprioli (1596). Toutes les statues, fresques et médailles le montrent rasé. (Voir la curieuse collection de portraits, publiée en fac-simile à Milan en 1892, à l'occasion du IVe centenaire de la découverte de l'Amérique. (Milan, Trèves frères, éditeurs.)

Digitized by Google

blonde Odette de Champdivers, ainsi que le Fou de métier. cherchent à distraire le maître royal, avec les cartes à jouer peintes par Jacques Gringonneur ! C'est une scène de poignante tristesse ! Garnier n'a omis aucun détail ; cette toile, propriété de sa fille, lui a demandé des mois de travail ; elle est datée de 1880.

Le *père Garnier*, comme on disait familièrement, me semblait immortel : car, à chaque visite, je le voyais toujours aussi vieux qu'en 1872, raisonnant bien et légèrement gouailleur malgré ses 88 ans. Alors il fumait sa pipe, drapé dans une robe de chambre à grands carreaux noirs et bruns... Sa silhouette a bien sa place marquée dans ce musée qu'il a habité depuis 29 ans.

Le 22 décembre 1830, il avait épousé Louise-Joséphine Goulard, fille de Pierre-Raymond-Eugène Goulard, avocat, procureur du roi, avoué, commissaire du gouvernement, etc., veuf, divorcé en 1793, et remarié le 22 octobre 1810, en 3mes noces, à Louise-Geneviève Briard. De cette alliance deux fils et une fille, Lydie, épouse de M. C. Bonnin, commissaire adjoint de la marine en retraite, vice-consul de Russie. (1) Le 22 décembre 1890, M. et Mme Garnier avaient célébré leurs noces d'or.

A. Duplais des Touches.

—

Le 23, est décédé à Saintes, âgé de 71 ans, François Chalon, ✻, décoré de la médaille militaire. Engagé volontaire en 1846 dans les chasseurs d'Afrique, il fait toutes les campagnes de 1846-1853; maréchal des logis en 1852, il passe en 1854 au 9e régiment de cuirassiers pour faire la campagne de Crimée et assiste du 7 juin 1854 au 31 mars 1856 à tous les combats avec une bravoure qui lui vaut la médaille militaire. Il est nommé le 16 avril 1856 chevalier de la légion d'honneur et le 24 mars 1858 a l'épaulette d'officier. Capitaine le 2 septembre 1870, il est envoyé à Aurillac comme officier de remonte, et aussitôt qu'il peut reprendre son service actif il fait toute la campagne de France. Le capitaine Chalon, dit le *Moniteur de la Saintonge*, « était un excellent chrétien et un fervent royaliste, soldat aussi intrépide que brave, loyal et honnête dans toute l'acception du mot. » Né à Saint-Jean de Losne (Côte-d'Or), de Jacques-Pierre Chalon et de Pierrette Bergerat, il avait épousé Marie-Xina Fragnaud.

—

(1) M. Bonnin possède le manuscrit du *Plaidoyer pour MM. Clément, Lafon, Proteau et Lacaille*, capitaines de vaisseaux, traduits devant le conseil de guerre dont le jugement a été prononcé le 9 septembre 1809. (*Affaire des brûlots.*) Clément de La Roncière, ex-commandant du *Tonnerre*, fut déclaré non coupable ; Proteau, ex-commandant de l'*Indienne*, condamné à 3 mois d'arrêts simples ; Lacaille, du *Tourville*, à 2 ans de détention, à la radiation des listes de la marine, à la dégradation de la légion d'honneur ; Lafon, du *Calcutta*, à la peine de mort.

Digitized by Google

En mars, est décédé à Singapour, âgé de 46 ans, Joël Le Savoureux, consul général de France. Né le 1er mai 1850 à Chaillevette où son père était pasteur, élève du collège de Saintes, il alla en Allemagne étudier la philosophie et les langues étrangères, puis revint à Paris où il fit des traductions pour les journaux, fut attaché comme traducteur au ministère des affaires étrangères et à l'agence Havas, publia des articles, et devint rédacteur au journal *Paris*. Entré dans les consulats en 1886, il fut nommé résident à Tamatave le 20 avril, puis consul à Routschouk en 1889, à Mons, à Edimbourg en 1891, et en 1894 à Singapour. Il fut, dit M. Xambeu, « un républicain sincère, un homme de bien et de talent. »

—

Le 2 avril, est décédée à Saintes, âgée de 74 ans, Anne-Claire-Henriette Albert du Gallois, née à Jonzac de Jean-Pierre Albert du Gallois, président du tribunal civil de Cognac, puis sur sa demande juge à Saintes du 14 avril 1845 à son décès 30 janvier 1856, et de Suzanne-Claire-Adélaïde Moufflet. Elle avait épousé, le 2 juin 1840, Louis-Charles-Auguste Bargignac, docteur en médecine, décédé le 12 octobre 1882, adjoint au maire de Saintes, dont nous avons publié la notice, t. IV, page 8. Madame Bargignac a dirigé pendant 35 ans l'œuvre de la maternité où elle a dépensé toute son intelligence, toute son activité, toute son âme, et pendant un demi-siècle l'œuvre des tabernacles qui a fourni aux églises rurales les objets nécessaires à la dignité du culte. Voir, dans le *Moniteur de la Saintonge* du 5 avril, un fort bel éloge, très bien mérité.

—

Le 8, est décédé à Saintes, âgé de 79 ans, Jean-Louis-Hippolyte Moufflet, ancien notaire, né à Saint-Fort sur Gironde, veuf de Herminie-Telza-Julia Bezome Duchatel, fils de Jean-François-Hippolyte et de Thérèse Verrière.

II. — MARIAGES

Le 10 février 1896, a été bénit en l'église cathédrale à La Rochelle, par M. l'abbé du Vauroux qui a prononcé une touchante allocution, le mariage de M. Marcel-Adrien Ravachat, contrôleur des contributions directes à Libourne, avec Mlle Julia Garnault, fille de M. Prosper-*Emile* Garnault, A. ❶, auteur de plusieurs ouvrages sur le commerce rochelais (Voir t. VIII, 150, *Revue*), et de Marie-Pauline-Alix Reynier. Les témoins étaient pour le marié : M. Paul Garreau, ancien maire de La Rochelle, ✻, et M. Edmond Ravachat, contrôleur des contributions directes, son frère ; et pour la mariée : M. l'amiral Henri-Jules-Noël-François Garnault, grand'croix de la légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, et M. Eugène Garnault, examinateur de la marine en retraite, ✻, ses oncles.

Digitized by Google

A la mairie, M. Harry Chatonet, I. ❶, adjoint, a prononcé des paroles pleines de cœur, faisant tout d'abord allusion au zèle infatigable pour les œuvres charitables auxquelles se dévoua la mariée, toutes les fois qu'un appel était fait à son dévouement et à sa charité. Puis, s'adressant au marié : « Vous entrez dans une famille qui jouit à La Rochelle de l'estime et de la considération générales, et vous savez, comme tout le monde le sait ici, que son chef a rendu d'utiles services au commerce rochelais, tant en soutenant les intérêts d'aujourd'hui qu'en faisant revivre dans des publications très intéressantes et très appréciées l'histoire de notre commerce local qui fut si florissant autrefois... Je suis particulièrement heureux et honoré de pouvoir saluer ici, au nom de la municipalité rochelaise, dans cette maison commune, un des anciens maires qui a fait beaucoup pour la prospérité de la cité et, d'une façon plus spéciale, votre oncle, madame, notre illustre concitoyen, le glorieux vainqueur de Gabès et de Sfax, le vaillant amiral à qui la France doit l'un des plus beaux joyaux de sa couronne coloniale et qui, le premier, après les épreuves que nous avons subies, a ramené la victoire sous les plis de notre drapeau et nous a rendu ainsi à la fois la confiance en nous-mêmes et le respect de nos adversaires... A un demi siècle de distance, l'Algérie et la Tunisie sont devenues françaises et c'est un grand honneur, un grand motif de légitime fierté pour La Rochelle, d'avoir donné à la France Duperré, le vainqueur d'Alger, et Garnault, le commandant en chef de l'expédition de Tunis...»

—

Le 9 avril, a été bénite à Saintes par M. l'abbé Knell, curé de la paroisse Saint-Vivien, qui « a prononcé une allocution pleine de tact et d'élévation sur le mariage chrétien, et fait l'éloge des deux familles autour desquelles ce jour de bonheur groupait tant d'amis », l'union de M. François-Marie-Alphonse-*Frédéric* Geay de Couvalette, médecin de première classe de la marine à Rochefort, 36 ans, né à Clérac (Charente-Inférieure), le 26 septembre 1859, de François-Marie-Alphonse-Georges de Couvalette, propriétaire à Bordeaux, et de Marie-Caroline de Callières, avec M^lle^ Adélaïde-Suzanne-*Madeleine* Rullier, née à Bordeaux, le 29 février 1872, d'Eustase Rullier, architecte à Saintes, et de Joséphine Chéry. Les témoins du marié étaient ses cousins : MM. Léo Seignat, professeur à la faculté de droit de Bordeaux, et Arthur de Callières, propriétaire à Saintes ; pour la mariée, ses oncles : MM. Pierre-Alfred Sauve, commissaire adjoint de la marine en retraite à Bordeaux-Caudéran, et Amédée Rullier, notaire et maire à Baigne-Sainte-Radegonde.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

—

I

UN SOUTERRAIN REFUGE AUX MAUDS

Un souterrain refuge a été découvert dans le courant de mars dernier au hameau des Lourdines, situé à l'extrémité des carrières des Mauds, commune de Thenac.

Il se compose de quatre pièces, les unes rondes, les autres affectant une forme carrée, et qui semblent avoir été l'objet d'un remaniement ultérieur. Les pièces communiquent entre elles par des couloirs très étroits et des portes basses. On y trouve, comme dans tous les boyaux d'accès à ces sortes de demeures, des cavités assez profondes et des rainures multipliées pour en rendre l'entrée dangereuse et difficile.

Ce souterrain refuge ne pourra être l'objet d'un examen sérieux qu'après le dégagement des chambres obstruées de pierres et de terre, qui permettra d'en apprécier mieux qu'aujourd'hui les dimensions et surtout de se rendre compte de la série des modifications qui y ont été apportées.

Les jeunes gens qui travaillent par dévouement à déblayer ce souterrain viennent d'apercevoir l'orifice d'une cinquième chambre, ce qui ferait supposer l'existence non d'un refuge isolé, mais d'un village primitif, creusé dans le flanc du massif calcaire exposé au midi et à l'abri des eaux.

Ce souterrain refuge n'est pas le seul qu'on puisse visiter dans cette région. A 500 mètres de là, au village de Chevalier, commune de Rétaud, il en existe un autre plus curieux encore par ses défilés, ses moyens de défense et la profondeur de ses pièces.

Il serait intéressant qu'un plan de ces deux souterrains refuges fût dressé et publié pour servir de base à l'étude de ces demeures qui ont succédé pour l'homme aux grottes naturelles et aux abris.

—

II

UN TRÉSOR A SAINT-MANDÉ

Le jeudi 15 mars, M. Texier, de Saint-Mandé (canton d'Aunay), était occupé à retirer des déblais d'un vieux bâtiment qu'il s'apprêtait à faire reconstruire, lorsqu'il mit successivement à découvert quarante-six pièces d'or.

Ces pièces, à peu près semblables, pèsent toutes trois grammes. Elles représentent d'un côté l'écu de France, surmonté de la couronne royale, avec cette inscription en exergue KAROLVS FRANCORVM REX DEI GRACIA. Sur l'autre face on lit la formule que l'on retrouve au revers des pièces et médailles de cette époque : X R C (abrégé du mot *Christus*) VINCIT, X R C IMPERAT, X R C REGNAT. Toutes ont été indubitablement frappées au commence-

Digitized by Google

ment du règne de Charles VII. Il est dit, en effet (et ici je me suis aidé de l'*Histoire* de France d'Henri Bordier et Chartron), que, Charles VII étant dauphin, son parti fit frapper pour un million de pièces d'or. Si l'on compare à la reproduction d'un « *écu à la couronne* » frappé à ce moment-là, une des pièces trouvées à Saint-Mandé, on se rend immédiatement compte d'une parfaite ressemblance.

D. Ardouin.

—

III

UNE LITRE DES LA ROCHEFOUCAULD

M. Léon Dumuys, conservateur du musée d'Orléans, a publié en 1887 dans le *Bulletin de la société archéologique* de la Charente une *Note sur l'église d'Anais (Charente) et la litre de François VI, duc de La Rochefoucauld,* qu'il a tirée à part. (Angoulême, imp. Chasseignac, in-8°, 20 pages). Mgr Barbier de Montault revient sur ce sujet dans la *Revue de l'art chrétien* et reproduit (6e livraison de 1895) les deux écussons découverts à Anais, canton de Saint-Amand. Il a bien fait d'appeler l'attention sur cette question des litres funèbres qui n'a pas encore été étudiée partout. On sait que la litre est une ceinture noire peinte à une certaine hauteur à l'intérieur et à l'extérieur des églises ru-

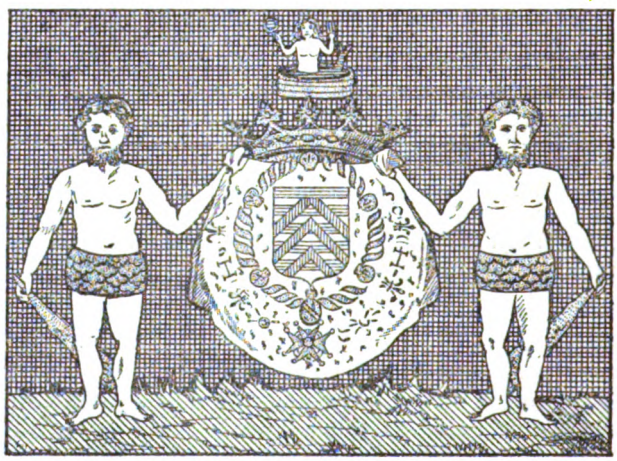

rales et décorée d'armoiries placées de distance en distance. Elles sont toutes maintenant cachées par le badigeon, qu'on peut aisément faire disparaître en frappant à petits coups.

La litre d'Anais, haute de 0,62c, montre « de 12 pieds en 12 pieds » un écusson en couleur sous deux formes. D'abord les armes simples : sur un manteau d hermines l'écu, *burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules, le premier écimé,*

Digitized by Google

est entouré des ordres du roi, Saint-Michel et Saint-Esprit, timbré d'une couronne ducale et sommé d'une mélusine de carnation à la queue de poisson d'azur ainsi que l'eau du baquet. Tenants, deux sauvages nus et velus de carnation, à barbe, ayant chacun massue et ceinture de feuille d'or.

Puis viennent les armes d'alliance qui indiquent à la fois la date de la litre et le nom du personnage. Sur le même manteau semé de mouchetures d'hermines sont posés deux écus : l'un semblable à celui que nous venons de décrire ; le second *d'hermines*

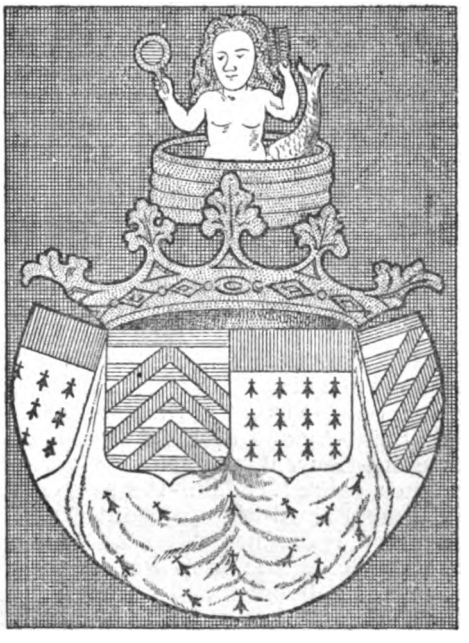

au chef de gueules, qui est Vivonne ; le reste comme au précédent, sauf que la mélusine d'argent peint ses cheveux devant un miroir et plonge à mi-corps dans un baquet, le tout d'or. Les deux planches que nous devons à M. Dumuys dispensent de plus ample description.

Il n'y a pas à hésiter ; nous sommes en présence d'un La Rochefoucauld qui a épousé une Vivonne, c'est-à-dire de François VI de La Rochefoucauld, marié le 20 janvier 1628 à Andrée de Vivonne, dame de La Chataigneraie, guerrier, écrivain, l'ami de madame de La Fayette, l'auteur des *Maximes*. « De Paris où il mourut, ses restes furent transportés au château de Verteuil et déposés dans la chapelle des cordeliers à côté de ceux de ses ancêtres. C'est là qu'en 1793 un commissaire, délégué par la con-

Digitized by Google

vention nationale, vint, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, reprendre ses cendres pour les jeter dans la Charente. »

L. A.

—

IV

M. Paul Robert (rue de La Tour, 16, Paris) a publié le *Catalogue des photographies des monuments historiques de France.* Voici celles qui concernent la région : Angoulême, cour d'une maison et griffon en pierre ; Aubeterre, église (3), chapelle des Minimes et chapelle Saint-Jean (3) ; Aunay, église (12) ; Bassac, église (3) ; Brossac, ville romaine de Lacou-Dausena ; Brouage, fortifications (2) ; Chalais, église (2) ; Charmant, église (5) ; Châteauneuf, église (5) ; Cognac, Saint-Léger (5) ; fortifications ; Confolens, église (2) ; Courcôme, église (4), abbaye, château ; les églises d'Echebrune (2), d'Echillais (2), d'Ecoyeux (2), d'Ecurat (2), d'Esnandes (6) ; Les Egreteaux, château d'Usson (5) ; Fenioux, église (2), lanterne des morts ; Gensac, église (6) ; île de Ré, Saint-Martin (2), abbaye des Châteliers (2) ; les églises de Lesterps (9), Marennes (6), Montbron (7) ; Montguyon, la pierre folle (3) ; les églises de Montmoreau (6), Montlieu (4), Nieul-les-Saintes, Plassac (4) ; Pons, chapelle Saint-Gilles (2), donjon (2), porte de l'hôpital (3), maison ; Pont-Labé, église (3), château ; les églises de Restaud (2), Rioux (3), Rioux-Martin (3) ; La Rochefoucauld, monastère (4), château (6) ; La Rochelle, Saint-Sauveur, hôtel de ville (10), tour de la Lanterne (2), entrée du port, donjon de Saint-Nicolas (2) ; les églises de Roullet (3), de Ruffec (3), de Saint-Amand de Boixe (4), Sainte-Gemme (4), Saint-Just (3) ; Saint-Laurent, dolmen de Charras (4) ; Saint-Michel d'Entraigues, église (2) ; Saint-Pierre d'Oleron, lanterne des morts (2) ; Saintes, Saint-Pierre (5), Saint-Eutrope (6), Sainte-Marie (2), les jacobins, les arènes (2), portail de la bibliothèque ; Surgères, église (13), château ; Trois-Palis, église (5) ; Vervant (Charente), dolmen, tombelle, tumulus ; Yvrac, église (2). Le prix de chaque photographie est de 1 fr. 50 à 0 fr. 25, selon la dimension ; épreuves non collées.

VARIÉTÉS

—

I

LOFFICIAL ET LE VOTE DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI

Dans le dernier numéro de la *Revue*, page 232, 4e alinéa, nous avons donné par mégarde à Lofficial l'épithète de « régicide » : c'est une erreur ; il vota pour la détention et le bannissement à la fois, c'est tout le contraire de la mort. Il est dou-

Digitized by Google

teux, s'il eut voté la mort qu'il eût été décoré de l'ordre du lis en 1820 par le duc d'Angoulême. Non seulement il voulut sauver le roi, mais il s'exposa lui-même à la guillotine en cherchant à lui gagner des voix. Ce fait résulte d'une lettre originale écrite de la main même de Lofficial à Magloire Robert, qui avait publié (1814) *Vie politique de tous les députés à la convention nationale :*

« Vous annoncez, monsieur, à vos lecteurs une grande exactitude dans les extraits que vous avez réunis pour présenter au public la *Vie politique des députés à la convention nationale.* Cependant les ayant parcourus, j'y ai reconnu plusieurs erreurs. Je me bornerai à en relever une seule relative à l'article *Duchatel,* député des Deux-Sèvres :

Permettez que je rétablisse les faits : Il est bien vrai que Duchatel des Deux-Sèvres, ex-garde du roi, était, lors du procès de ce monarque, retenu au lit depuis plusieurs jours avec une fièvre violente, occasionnée par un érésypèle à la tête. Quelques instants après le second appel, qui avait pour objet la peine infligée à Louis XVI, il circula dans la convention nationale qu'il n'y avait qu'une voix de plus pour la mort : un décret portait que jusqu'à la publication du résultat des appels nominaux, les députés qui n'avaient pas donné leur opinion, seraient admis à l'émettre.

J'eus dès lors l'espoir de sauver la vie du roi ; je confiai à M. Jard-Panvilliers, mon collègue, actuellement président à la cour des comptes, mon dessein d'aller chercher Duchatel ; j'arrivai chez lui vers 6 heures du soir ; il était levé ; on faisait son lit. Souffrant beaucoup, il avait la tête enveloppée d'un foulard au-dessus de son bonnet et en robe de chambre. Je lui proposai de m'accompagner dans l'état où il se trouvait, parce qu'il n'y avait pas de moments à perdre ; il ne vint pas à la convention porté sur un brancard, comme vous le dites, monsieur ; il monta avec moi dans la voiture qui m'avait conduit chez lui.

Aussitôt qu'il eût émis son opinion, le montagnard Geoffroi, député d'Arras, compatriote de Robespierre et son ami, monta à la tribune et demanda « quel était le contre-révolutionnaire qui était allé chercher ce spectre pour sauver le tyran. » Je me levai et je déclarai que c'était moi. M. Jard-Panvilliers qui était alors placé derrière moi, prévoyant les suites de mon imprudence, se leva avec ses voisins en faisant tous la même déclaration ; le mouvement fut imité simultanément par tous les députés qui siégeaient de mon côté.

La présence d'esprit de M. Jard-Panvilliers me sauva la vie que les cannibales arrachèrent quelque temps après à mon vertueux ami Duchatel, qui fut arrêté à Bordeaux au moment où il s'embarquait pour Philadelphie sur un navire qu'il avait acheté et frété à ses frais.

A l'article qui m'est personnel, vous faites précéder mon opinion, dans le second appel nominal, d'un préambule, quoique je me sois borné à voter *la détention du roi* comme mesure de sû-

Digitized by Google

reté générale ainsi que le procès verbal en fait foi, de même que j'avais voté auparavant *l'appel au peuple* et que je votai enfin *le sursis*, telle avait été la résolution convenue à notre réunion, décidée dans l'espérance de sauver le roi...

LOFFICIAL. »

II

FAMILLE DE JARNAC

Rien ne marque mieux le développement de la réforme en France que le nombre des abjurations aux approches de la révocation de l'édit de Nantes. Qu'elles se soient produites, soit par entrainement et conviction, sous la parole ardente ou onctueuse de missionnaires voués à cette œuvre, soit par intérêt, bien souvent pour sauvegarder une situation matérielle acquise, je n'ai pas l'idée le moins du monde de traiter cette question ; je veux seulement montrer un curieux exemple de conversion chez une famille de nos contrées. Je l'emprunte au *Catalogue des personnes qui ont abjuré l'hérésie au diocèse de Saintes depuis le premier janvier de cette année 1683 jusques au dernier du mois de juin inclusivement.* »....

Dans la paroisse de Segonzac :

Le 7 mars, Andrée de Jarnac, 61 ans ; Marguerite de Jarnac, 16 ans ; Pierre de Jarnac, 14 ans.

Le 1er avril, Jeanne Andrée, 40 ans, femme du sieur de Jarnac, notaire royal.

Le 20 mai, Jeanne de Jarnac, 31 ans.

Le 24, Jacques de Jarnac, 15 ans ; Marguerite de Jarnac, 19 ans.

Le 28, Jacques de Jarnac, 67 ans.

Le 8 juin, Jean Métayer, 45 ans : Marie de Jarnac, femme du susdit ; Pierre Mestayer, 18 ans, fils des susnommés ; Marguerite Mestayer, 15 ans ; Isaac et Jacques Mestayer, frères des susdits.

Le 9, Jacques de Jarnac, 28 ans ; Marie Boulestreau, femme du susnommé, 32 ans.

Dans l'église paroissiale de Bouteville :

Le 8 juin, Jean Métadier, 45 ans ; Marie de Jarnac, femme de Jean Métadier, susnommé ; Pierre Métadier, Marguerite, Isaac et Jacques Métadier, enfants des susnommés. (1)

Dans la paroisse de Barbezieux :

Le 14 avril, Marie de Jarnac, 19 ans, de la paroisse de Triac.

Dans la paroisse de Malaville :

Le 23 janvier, Marie de Jarnac, femme de Jean Texier, 20 ans.

Dans la paroisse de Viville :

---

(1) C'est l'article *Métayer* reproduit sous le nom de *Métadier*.

Digitized by Google

Le 21 janvier, Jeanne Martineau, 45 ans, femme de Jean de Jarnac.

Dans la paroisse de Touzac :

Le 9 mai, Jeanne de Jarnac, 18 ans, fille de Jean.

Le 21, Jacques de Jarnac, laboureur, 38 ans ; Jeanne Masson, femme du susnommé, 36 ans.

Le 31, Jeanne de Jarnac, 26 ans, femme de Jacob Couprie.

Dans la paroisse d'Archiac :

Le 25 mai, Marie de Jarnac, veuve de Daniel Guérin, de la paroisse de La Garde ; Pierre Guérin, fils de la susnommée.

L'état général de ces abjurations est attesté « conforme à la vérité... A Saintes, le 20 août 1683, » et signé : « G., Evesque de Saintes. » (1)

La M.

III

LA RIVALITÉ DE L'ÉLECTION EN CHEF DE SAINTES ET DE L'ÉLECTION PARTICULIÈRE DE BARBEZIEUX (2)

L'élection de Saintes, fondée par Charles V en 1373, usant du droit, accordé aux élus par Charles VII dans l'article 288 de l'édit de 1452, d'établir des commis dans les lieux éloignés de leur siège pour accélérer la levée des deniers du roi et l'exercice de la justice, avait placé à Barbezieux un commis qui connaissait, conformément à l'édit, des causes de partie à partie seulement, à l'exclusion des matières réservées aux élections en chef.

Un édit de François Ier de novembre 1543 ordonna que, dans chacun des sièges particuliers, où il y avait des commis, des élus en chef, il y aurait dorénavant un élu créé en titre d'office à cinquante livres de gages, pour connaître et décider des aides, tailles et gabelles.

Le 12 décembre de la même année, la cour des aides, en enregistrant l'édit, le modifia en ce sens que les élus particuliers nouvellement créés ne connaîtraient que des causes légères, dont connaissaient les commis des élus ; et un nouvel édit, enregistré le 4 janvier 1545, portant règlement pour les matières à la connaissance des élus particuliers, expliquant l'édit de 1543, restreignit leur compétence aux causes de partie à partie et réserva de nouveau aux élections en chef la juridition « des baux affermés des aides, affranchissement de privilèges,

---

(1) *Archives nationales*, TT. 242.

(2) Une partie de ce travail a été lue aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne. Depuis l'auteur l'a considérablement augmenté d'après de nouveaux documents.

Digitized by Google

exemptions, abus et toutes autres choses dépendantes et concernant le fait des tailles, ses circonstances et dépendances au civil et au criminel ». Le nouvel édit réservait aussi aux élus en chef le droit de faire les chevauchées ainsi qu'il avait été ordonné par l'article 4 de l'ordonnance de 1517, et fit défense aux élus particuliers de prendre aucune connaissance des matières attribuées aux élus en chef.

Ces dispositions furent confirmées par Henri II dans l'édit de février 1552, qui donna aux élus en chef l'appel des jugements de surtaux rendus par les élus particuliers.

Henri III confirma, en 1582, la création des élus particuliers, et par édit du 3 mars 1587, il créa un lieutenant de robe longue dans les élections qui n'avaient d'abord que le commis autorisé par l'édit de Charles VII, et ensuite l'élu créé en titre d'office par François Ier. Mais l'article 20 de l'édit de mars 1588 ordonna que ces offices de lieutenant seraient supprimés au fur et à mesure des vacances, et la même année un second président fut créé dans les élections en chef.

Deux édits de Henri IV de 1594 et de 1598 confirmèrent la législation précédente sur les élus en chef et les élus particuliers. Le 4 novembre 1595, un procureur du roi fut établi dans les élections particulières. Au mois de juin 1597, elles furent pourvues d'un greffier à trois écus un tiers de gages.

Telle était en résumé la législation qui donna lieu aux procès si fréquents sous l'ancien régime entre les élus en chef et les élus particuliers, et notamment à d'interminables conflits d'attribution entre l'élection en chef de Saintes et l'élection particulière de Barbezieux. (1)

---

(1) Un *Mémoire sur l'élection de Saintes* contenant l'établissement de l'élection en chef de la province de Saintonge a été écrit vers 1789 et publié en 1885 par la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, dans son *Recueil*, t. VIII, p. 123. Il est de Pierre-Alexandre Duchastel, avocat en la cour, conseiller en l'élection de Saintes dès 1786 et qui se qualifiait encore en 1830, ancien conseiller en l'élection. De sa femme Catherine-Léonie-Louise-Françoise Huteau, il eut Marie-Marguerite née en 1782, mariée en 1816 à Maurice-Martin Gard, lieutenant de dragons en retraite, dont trois filles qui ont épousé des cultivateurs. *Revue*, XII, 399.

« L'élection de Saintes, à son établissement, étoit la seule dans la province de Saintonge, sous le titre d'élection en chef qu'elle a toujours conservée. Elle tenoit à ses gages un commis à Marennes, à Barbesieux, à Saint-Jean-d'Angély, qui correspondoit avec lesdits officiers de cette élection. Leurs fonctions se bornoient à l'affirmation des procès-verbaux résultants des différants qu'occasionnoit la perception des impositions et autres droits royaux quelconques, et à les instruire des pertes et accidents qui subvenoient dans les paroisses.

« Ce tribunal, dans son principe, était composé de treize officiers sous le titre d'élus conseillers du roy, compris le présidant, le lieutenant général criminel, cinq conseillers, un directeur, un contrôleur, un inspecteur, un asséur (sic pour asséieur) un avocat et procureur du roy et un greffier. Ils connaissoient de toutes contestations relatives à tous les impôts, droits d'aides, des traites, des douanes, des droits sur les tabacs, cuirs, cartes, papiers, cartons, poudres, amidon, huiles étrangères et enfin sur tous les droits que percevoit le roy; pourvoyoient au logement des militaires, les faisoient conduire, pour-

Digitized by Google

Dès le 28 août 1604, il intervint un arrêt défendant à l'élu de Barbezieux de connaître des matières criminelles, noblesse,

---

voyoient à leurs étapes ; faisoient l'assiette des impositions sur le brevet de sa majesté qui leur étoit directement adressé ; les asséur et directeur en faisoient la répartition sur les paroisses, et les présidants et élus vériffioient les rolles. En 1620, ces commis à leurs gages parvinrent à se faire ériger en élections sous le titre d'élection particulière, avec les mêmes attributions, prérogatives, privilèges et exemptions et gages que l'élection en chef, cependant à la charge d'une indemnité, et étoient juges civils et criminels.

« A la création de MM. les intandants, leurs attributions de juridictions et fonctions ont encore été diminuées. Le brevet des impositions qui leur étoit directement adressé, ne leur a été que comuniqué par ledit commissaire départi qui en étoit le porteur ; le logement des militaires, étapes et leurs conduites ont appartenu auxdits sieurs intendants, ainsi que la répartition des vingtièmes, dont ils n'avoient plus que le contentieux.

« Ils n'avoient plus que le droit d'assister au département pour oppérer concurremment avec ledit connissaire départi, la répartition des sommes contenues au brevet, tant en diminution qu'en augmentation. Sur l'observation que fesoient les élus à la vue du brevet qui leur étoit présenté, il étoit deffendu audit commisaire d'en faire la répartition sans leur concours et d'après un avis de son arrivée au chef-lieu de l'élection.

« Les chevauchées des élus étoient nécessaires pour opérer les augmentations ou diminutions, dont l'état étoit arrêté par ledit commissaire qui le signoit ainsi que les officiers de l'élection à qui la commission était remise pour en faire chacun dans les paroisses de l'arrondissement, la répartition particulière sur chaque taillable. Ils étoient obligés de changer tous les ans de chevauchée.

« Cette élection de Saintes fut réduite à cinq officiers : le président, le lieutenant général, trois conseillers élus, le procureur du roy et le greffier. Les gages de chacun étoient de 350 livres pour le président, pour le lieutenant 300 livres, pour M. Gallocheau 150 livres, pour M de Laverny 250 livres, pour Duchastel 350 livres, pour le procureur du roy 260 livres, pour le greffier 200 livres.

« Les gages plus ou moins forts venoient des prests que chacun avoit fait sous Louis XIV. La finence du président étoit de 18000 livres ; le lieutenant de 16000 livres ; M. Gallocheau de 8000 livres, de M de Laverny 12000 livres, la mienne 17000 livres, du procureur du roy 18000 livres, du greffier 15000 livres. Nous jouissions des mêmes privilèges que MM. les commenceaux de la maison du roy, avec les mêmes franchises d'exemptions de tailles pour l'exploitation de deux charues, chacune de quatre bœufs, de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, de guet, de garde, franchise de millice pour autant de domestiques qui étoient à notre service trois mois avant l'affiche d'icelle, et n'étions sujets qu'aux vingtièmes et aux capitations, exempts de tous droits, pour les danrées, vins et autres de notre consommation, et le port d'armes.

« La répartition des impositions se faisoient ainsi : nous faisions trois classements de terre : bonnes, médiocres, vaines. Les bonnes payoient 2 livres, les médiocres 1 livre, les vaines 10 sols.

« Quant aux vignes, nous avions soin de faire supporter au vigneron un dixième en décharge au propriétaire, considérant que cette propriété supportoit les vingtièmes et droits d'aides, et ce soulagement encourageoit à cette plantation qui étoit la plus produisante, tant pour l'état que pour le propriétaire ; cette considération de faire supporter au vigneron cette petite portion d'imposition à la décharge du propriétaire, parce qu'on regardoit pour le cultivateur à gages que c'étoit un accroissement de facultés pour le vigneron aux dépens du propriétaire qui donnoit à cultiver, et qui n'étoit pas autant grevé qu'un métayer ou colon partiaire qui payoit seul l'imposition d'une métairie qu'on lui donnoit à faire, faisant entrer en considération que ce dernier étoit suffisamment indemnisé sur les profits du bétail, son logement, son jardin, qui étoit d'un journal, s'il avoit 4 bœufs, qui étoit franc de tailles. Ses prés

Digitized by Google

privilège, décharge de collecte, règlement de paroisse à paroisse, de département, de vérifier ni signer aucuns rôles. L'arrêt portait en outre qu'avant faire droit sur l'étendue de l'élection, les parties contesteraient sur la situation de Barbezieux, sa distance de la ville de Saintes, sur les paroisses où l'élu particulier devait exercer sa juridiction et sur la distance de ces paroisses de la ville de Saintes.

Les parties transigèrent le 5 décembre 1630, et l'élu particulier abandonna les paroisses de la châtellenie de Montandre, Archiac, La Barde et Montlieu qu'il avait prétendu être de son ressort; il consentit à n'exercer sa juridiction que sur les châtellenies de Barbezieux, Chalais, Coiron, Montguyon et Saint-Maigrin, comprenant soixante-cinq paroisses. Dans l'intervalle, l'élection de Saintes avait plaidé en 1629 contre Drilhon, élu de Barbezieux, pour contravention aux arrêts de la cour des aides.

Ce n'était pas seulement, comme je l'ai dit, les élus de Saintes et de Barbezieux qui plaidaient; il y avait partout des difficultés incessantes, et les élections en chef voulaient couper le mal dans sa racine, en supprimant les élections particulières.

Plusieurs officiers ayant été créés dans les élections en chef, et leur nombre les mettant mieux en état d'expédier les affaires, Louis XIII commença, en décembre 1625, à supprimer plusieurs élections particulières. On lit dans le préambule de l'édit : « Il est arrivé que lesdits élus particuliers et lieutenants se rencontrent à grande oppression de nos sujets, d'autant qu'étant les plus riches et aisés des endroits de leur demeure et qui devroient porter à proportion de leurs facultés, la plus grande partie des tailles et autres charges publiques, néanmoins nous avons reçu plusieurs plaintes de ce qu'ils s'en font décharger et qu'abusant de l'autorité de leurs charges, ils font décharger leurs parens, amis et serviteurs par la crainte que les collecteurs et asséieurs ont de cotiser ceux qui leur sont recommandés par lesdits officiers, outre lequel abus nous avons eu plusieurs fois des plaintes des officiers des élections en chef, qu'ils sont journellement vexés en procès en notre conseil et cour des aydes pour raison des usurpations que lesdits élus particuliers font sur leur juridiction. »

Par l'article 14 du règlement général de janvier 1634,

---

n'étoient point nommément taxés; ils influoient seulement pour beaucoup sur la taxe de chef.

« Celuy qui exploitoit luy-même ses terres, les prés étoient taxés à 3 livres le journal, comme s'il eût possédé que des prés. Le maître qui donnoit à colonage, payoit seulement les vingtièmes.

« Les bois n'étant point susceptibles d'exploitation, étoient taxés sur la tête du propriétaire dans la même proportion des terres, à 2 livres, une livre et dix sols, nonosbtant dixièmes.

« Nous considérions l'entretien des bâtiments et diminuions un vingtième sur la totalité de la taxe que supportoient les terres agraires, vignes, prés ou bois. »

Digitized by Google

Louis XIII soumit à la taille les officiers des élections particulières qu'il avait laissé subsister. Au mois de mai 1635, par édit donné à Neufchâtel, il évoqua tant l'édit de décembre 1634 qui avait rétabli les élections particulières que toutes les créations des dites élections faites par ses prédécesseurs ou lui.

L'élection particulière de Pons disparut ainsi, au grand contentement des élus de Saintes qui avaient plaidé contre elle en 1613 ; mais l'élection de Barbezieux ne voulut pas lâcher prise, et ses magistrats eurent le talent de se maintenir en place envers et contre tous.

Ils reprirent la lutte commencée en 1604, en obtenant des lettres de restitution contre la transaction de 1630. Un arrêt du 8 mars 1659 remit les parties au même état qu'elles étaient avant la transaction ; ordonna qu'on ferait preuve, tant par titres que par témoins, de l'étendue de l'élection particulière, que, par provision, l'élu particulier exercerait sa juridiction dans les paroisses des châtellenies de Montandre, Archiac, La Barde et Montlieu.

On ne se hâta pas d'exécuter l'arrêt : car Vieuille, lieutenant général à l'élection de Saintes, écrivait quatre-vingts ans après, en 1739, dans son *Traité des élections :* « L'étendue de l'élection particulière est même aujourd'hui incertaine et indéterminée. »

Les élections particulières furent supprimées de nouveau par les édits de mars 1654 et août 1661 ; mais l'élu de Barbezieux continua ses fonctions en vertu d'un arrêt du conseil du 22 mars 1666, qui le maintint en place jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

L'édit de Louis XIV de janvier 1685 supprima de nouveau toutes les élections particulières, à l'exception de celles de Pontoise, Sainte-Menehould et Mauriac. Celle de Barbezieux se soutint encore par un arrêt du conseil du 25 août de la même année.

Un arrêt de la cour des aides, du 15 juillet 1701, régla ainsi les attributions respectives des officiers de l'élection de Saintes et de celle de Barbezieux : aux élus de Saintes la connaissance de toutes les affaires criminelles principales, de l'exemption des tailles, autres charges et impositions fondées par la noblesse et autres privilèges, nominations et décharges des collecteurs, abus et malversations dans les cas où les collecteurs sont accusés d'exaction et concussion, règlement de paroisse à paroisse, translation de domicile, radiation, signature et vérification de rôles, réception des officiers du ressort de l'élection particulière à l'exception de celles de greffier et procureur, et taxe d'office ; aux élus de Barbezieux, la connaissance de toutes les affaires d'aide, taille, taillon, quartier d'hiver, subvention et subsistance et autres impositions, ensemble des abus et malversations commises par les collecteurs dans le cas seulement où ils se seront diminués, eux et leurs parents, au degré de l'ordonnance, auront omis de taxer en leurs rôles quelques contribuables, en auront dérôlé quelques uns sans qu'il y ait de jugement qui

Digitized by Google

l'ait ordonné, auront imposé dans leurs rôles, au-delà des sommes portées par leurs commissions, et ce jusqu'à concurrence de la somme de vingt livres seulement, opposition en surtaux, rébellion à l'exécution de leurs jugements, des crimes incidents aux procès pendants devant eux, le tout dans le ressort de l'élection particulière. L'arrêt condamna l'élu de Barbezieux aux deux tiers des dépens.

L'élection particulière ne se contenta pas d'avoir échappé à la suppression; elle tenta à plusieurs reprises de se faire ériger en élection principale, demande qui fut rejetée en 1714 sur l'avis de Beauharnais, intendant à La Rochelle, et en 1736 sous l'intendance de Bignon. Elle échoua aussi auprès de Barentin.

L'élu de Barbezieux paya d'audace en connaissant des matières réservées à l'élection de Saintes, ce qui entraina son interdiction ainsi que celle du procureur du roi, par arrêt du conseil du 20 juin 1736.

Le 23 octobre 1754 une ordonnance de l'intendant de Blair de Boisemont donna la nomenclature de cent vingt-cinq paroises qui devaient composer, à l'avenir, le ressort de l'élection particulière.

Ce n'était pas seulement contre les officiers de l'élection de Barbezieux que des contraventions étaient relevées; ils avaient des auxiliaires qui prenaient part à la lutte. Ainsi, les paroisses de Saint-Martin, de Couts et du Fouilloux ayant été ravagées par la grêle le 31 mai 1759, les habitants, désirant obtenir une réduction d'impôts, présentèrent requête à Saintes, et le lieutenant Vieuille commit Arnaud, juge de Montguyon, pour dresser procès verbal du dommage. Mais Drouhet, notaire royal et procureur à Barbezieux, se transporta le dix juin sur les lieux, assembla les habitants et les syndics et leur dit que c'était lui qui était chargé de faire ce procès verbal. Sur les réquisitions du procureur du roi, l'élection de Saintes, par ordonnance du 30 juin signée : de Lataste, Vieuille, Gallocheau et Guillotin, condamna Drouhet en cinquante livres d'amende envers le roi avec lecture et affiche de l'ordonnance aux portes des églises des trois paroisses. Un exemplaire du placard m'a été communiqué, ainsi que les autres pièces dont je vais parler, par M. Alexandre Robin, négociant à Cognac, qui les tient de son grand-père, Erable des Barrières, président de l'élection de Cognac.

Il paraitrait même, d'après un de ces documents, que les entreprises de Drouhet ne se bornèrent pas là, et qu'un des élus de Saintes, étant en tournée en 1759 dans les environs de Barbezieux, apprit qu'à l'instigation du subdélégué de l'intendant, Drouhet faisait la collecte de deniers, mettait plusieurs paroisses à contribution et pour prévenir les plaintes interceptait les lettres adressées au syndic. L'élu dressa son procès verbal signé de plus de cent témoins, le procureur aussi rendit plainte, et Drouhet fut décrété de prise de corps.

Digitized by Google

Cet incident raviva la lutte plus que séculaire des deux élections. En effet, le procureur du roi ayant déposé dans son réquisitoire, que les officiers du siège de Saintes avaient seuls le droit de faire les procès verbaux de chevauchée ou de commettre ceux qui en seraient chargés, l'élu de Barbezieux se pourvut en haut lieu pour faire échec à cette prétention.

Un édit de Louis XV donné à Versailles au mois de décembre 1760, imprimé à Paris chez d'Houry (1761, in-4°, 6 pages), porte dans son préambule que les paroisses de l'élection particulière de Barbezieux sont très éloignées de la ville de Saintes ; que le département de l'élection de Barbezieux se faisant confusément avec celui de l'élection de Saintes, il arrive que les affaires les plus sommaires de l'élection particulière sont portées à l'élection en chef, ce qui occasionne une perte de temps et d'argent aux justiciables obligés d'aller plaider à Saintes pour certaines affaires qui s'y portent au préjudice de l'élection de Barbezieux qui devait faire son département et connaître de toutes les affaires en exécution des édits des mois de novembre 1543 et décembre 1644 et de la déclaration du 12 août 1576, ainsi que cela se pratique dans les autres élections particulières de Marennes et de Mauriac ; que le nombre des paroisses composant l'élection de Saintes et celles de Barbezieux étant de 302, il n'est pas possible que les élus de Saintes, au nombre de cinq seulement, puissent faire exactement les chevauchées nécessaires pour y faire répartir la taille avec égalité, lors des départements, et que la confusion qui règne dans les fonctions des officiers des deux élections donne lieu à des conflits de juridictions dispendieux pour les officiers et ruineux pour les parties.

Le dispositif de l'édit est ansi conçu : « Disons, statuons et ordonnons que, conformément à l'édit du mois de décembre 1644, les officiers de l'élection particulière de Barbezieux feront les chevauchées et le département des tailles du ressort de leur élection et connaîtront de toutes les affaires qui pourront naître à cet égard, sans aucune exception ni réserve, sauf l'appel en notre cour des aydes de Paris, ensemble de toutes les mêmes affaires d'aydes et tailles dont connaissent les élus particuliers de Marennes et de Mauriac, par les édits de mars 1662 et mars 1667, et jouiront lesdits officiers et leurs veuves des mêmes privilèges et exemptions que nous avons attribués aux officiers des autres élections de notre royaume ; en conséquence, faisons défenses aux élus de Saintes de connoître d'aucunes desdites affaires dans ledit ressort de l'élection de Barbezieux et de troubler les officiers de cette deuxième élection dans la connoissance d'icelle sous quelque prétexte que ce puisse être, et attendu que les paroisses qui composent et composeront pour toujours et à l'avenir le ressort de l'élection de Barbezieux, suivant la dénomination et désignation qui en sont faites dans l'ordonnance rendue par le sieur Blair de Boisemon, ci-devant intendant et commissaire départi pour l'exécution de nos ordres dans la généralité de La Rochelle, le 23 octobre 1754, sont d'une grande éten-

Digitized by Google

due, notre intention étant que les chevauchées s'y fassent plus exactement et le département en plus grande connoissance de cause par les officiers de l'élection de Barbezieux, nous avons, de la même puissance et autorité que dessus, créé et érigé, créons et érigeons en titre formel un office de notre conseiller élu en ladite élection de Barbezieux, dont la finance sera fixée par le rolle qui en sera arreté en notre conseil. Voulons que l'ancien élu préside aux jugemens qui seront rendus par les officiers pourvus et à pourvoir de ladite élection en la manière accoutumée; et quant au nouveau élu créé par le présent édit, voulons et entendons que lui et ses successeurs et leurs veuves jouissent des mêmes et semblables privilèges et exemptions dont jouissent les autres élus et leurs veuves. »

Cet édit fut enregistré à la cour des aides le 27 juin 1761; l'arrêt portait que le roi serait très humblement supplié de pourvoir à l'indemnité due aux officiers de l'élection de Saintes.

Il y eut encore procès, et l'encre coula à flots. L'édit et l'arrêt d'enregistrement furent précédés et suivis de nombreux mémoires judiciaires. Voici la liste de ceux qui m'ont été communiqués :

Mémoire pour les officiers de l'élection en chef de la ville de Xaintes contre l'élu particulier de Barbezieux. Paris, veuve Lamesle, 1760, in-4°, 26 p. On lit à la fin : « Le conseil des finances, M. d'Ormesson, intendant des finances, Me Chéry, avocat, Vieuille, député » ; cette dernière signature est autographiée;

Réflexions pour les élus en chef de Saintes. Paris, Chenault, 1761, in-4°, 8 p. Pièce signée : Gallocheau, député de l'élection en chef de Saintes; Colin, procureur.

Mémoire pour les officiers de l'élection en chef de Saintes contre l'élu particulier de Barbezieux. Mêmes signatures. Paris, Chenault, 1761, in-4°, 18 p.

Précis pour les officiers de l'élection en chef de la ville de Saintes contre l'élu particulier de Barbezieux, s. l. n. d., in-f°, 4 p. Signé : Gallocheau, député de l'élection de Saintes.

Au Roy, s. l. n. d., in-f°, 12 p. Pièce anonyme de 1762 ou d'une date postérieure.

Ces mémoires où le talent et l'érudition ne font pas défaut, étant pleins de détails curieux sur une époque où la vénalité des offices poussait les tribunaux à s'arracher les justiciables, on me permettra de les résumer avec quelque étendue.

Les élus de Saintes rappellent qu'un arrêt du conseil d'état du 25 août 1685, rendu sur l'avis du vice-intendant à Bordeaux, a ajouté à leur siège un nouvel officier, de sorte que depuis cette époque l'élection est composée d'un président, d'un lieutenant, de trois élus, d'un procureur du roi et d'un greffier; qu'ils ont acquis leurs charges à titre onéreux sous l'espoir d'une juridiction que la foi des édits et des promesses du souverain leur avait assurée; qu'ils ont payé depuis plusieurs finances; qu'ils se sont épuisés à racheter le prêt et l'annuel auxquels ils sont assujettis; que pour conserver leurs droits ils ont versé dans les

Digitized by Google

coffres du roi un million et demi depuis 1616 jusqu'en 1660, et plus d'un million depuis cette dernière époque; qu'il y a une grande présomption qu'après la suppression de 1635 les élus de Barbezieux ont été remboursés de leurs charges, puisque le roi a exigé des officiers de l'élection de Saintes plus de trente-cinq mille livres pour cette suppression, et que depuis ce temps là les élus de Barbezieux ont cessé d'avoir des gages et d'être employés sur les états du roi.

A tant de sacrifices faut-il ajouter encore une perte considérable de territoire? Bornée d'un côté par l'élection de Marennes qui s'étend à trois ou quatre lieues de Saintes, d'une autre par celle de Saint-Jean d'Angély qui vient jusqu'à un quart de lieue, et par celle de Cognac dont les limites se terminent à une lieue, ayant vu créer celle de Marennes à ses dépens, que resterait-il à l'élection de Saintes, si le territoire de Barbezieux lui est enlevé?

La situation de Saintes, ville capitale, siège d'un évêché, d'un présidial, d'une bourse consulaire, reliée à Barbezieux par une poste bien servie, toujours munie de troupes, à proximité de la recette générale de La Rochelle, milite contre le démembrement projeté par les élus de Barbezieux, bourg de deux cents feux à peine, n'ayant qu'une justice seigneuriale, où on ne peut assurer les sommes qui y sont déposées.

Voici maintenant des détails sur le personnel des deux élections. Les élus de Saintes ont à peine de quoi s'occuper. Une audience par mois suffirait pour terminer le peu d'affaires portées à leur siège; presque toutes les charges de procureur sont vacantes. Les audiences du sénéchal et du présidial se tiennent le lundi et le mardi de chaque semaine. Celle de l'élection se tient le samedi; souvent elle est inutile par la rareté des affaires, si bien que le lieutenant Vieuille exerce en même temps un office de conseiller au présidial de Saintes, le roi lui ayant accordé des lettres de compatibilité. Quant aux tournées, les élus au nombre de cinq n'ont pas chacun plus de soixante paroisses à visiter.

La juridiction de Barbezieux est composée de juges plus occupés du soin de leur négoce que des devoirs de leur état. Banchereau, élu particulier, neveu du procureur du roi, réside à Condéon, à deux lieues de Barbezieux; Augereau, lieutenant, demeure à Montboyer, à quatre lieues de son siège, contrairement aux édits qui demandent la résidence; ils ont une multitude de parents en faveur desquels ils allègent le poids des impositions qu'ils appesantissent sur les autres taillables. Les habitants ont inutilement réclamé. Le subdélégué de l'intendant est proche parent des officiers de l'élection particulière; tout ce que les contribuables ont gagné à se plaindre, c'est de payer une double imposition.

Ce n'est pas sérieusement, ajoutent les élus de Saintes, que leur adversaire s'appuie sur la distance qui sépare les deux villes. Il n'y a que huit lieues de Barbezieux à Saintes et douze

Digitized by Google

à treize lieues de Saintes aux paroisses les plus éloignées. La châtellenie d'Archiac n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Saintes; tandis que dans beaucoup d'élections et notamment dans celle de Bordeaux, il y a des paroisses éloignées du chef-lieu de plus de trente lieues. Les collecteurs du département de Barbezieux sont expédiés les premiers; ils viennent séparément et ne sont pas obligés de se trouver tous ensemble, comme ceux des paroisses plus voisines. Les syndics ne sont pas obligés d'aller à Saintes pour y apporter leurs tableaux; il leur suffit de les envoyer. Remarquons, enfin, que les collecteurs des paroisses voisines de Barbezieux dépendent de l'élection de Bordeaux, et sont obligés de faire un voyage bien plus long pour la vérification des rôles et pour le dépôt de leurs deniers.

La haine que l'élu particulier, conjuré avec le subdélégué de l'intendant et le procureur du roi à l'élection, l'un et l'autre ses parents, a vouée aux élus de Saintes, vient de ce que ceux-ci ont obtenu la répression de ses abus qui ont donné lieu à des conflits portés au conseil et à la cour des aides, dont les frais sont ruineux. A Barbezieux, les affaires les plus sommaires deviennent monstrueuses. Depuis l'édit de 1760, le procureur du roi fait les fonctions de juge, appointe les requêtes, rend ensuite les jugements. Un arrêt de la cour des aides du 15 juin 1762 a condamné les élus de Barbezieux à restituer des épices, et on attend un arrêt semblable dans une affaire, où il ne s'agit que d'une décharge de taxe d'exploitation de six livres qui aurait dû être prononcée à l'audience et ne pas produire au plus dix livres de dépens, tandis qu'ils se montent à huit cent soixante et quelques livres.

***

Ouvrons ici une parenthèse. Au moment où ces abus criants engendrent de si formidables états de frais, Voltaire, dans un conte charmant dont la scène se passe à Babylone, dit que le roi ordonna qu'on rendit à Zadig l'amende des quatre cents onces d'or, à laquelle il avait été condamné, et il ajoute : « Le greffier, les huissiers, les procureurs vinrent chez lui en grand appareil lui rapporter ses quatre cents onces ; ils en retinrent seulement trois cent quatre-vingt-dix-huit pour les frais de justice, et leurs valets demandèrent des honoraires. » Ceux qui croiraient que les mœurs judiciaires flétries par l'illustre écrivain ne s'étaient implantées que dans la corruption des grandes villes et qui voudraient traduire Babylone par Paris seraient dans une grande erreur. Ferney, Barbezieux et bien d'autres bourgades étaient sur ce point à l'unisson de Paris.

Je continue à résumer les griefs des élus de Saintes.

***

Il sied mal, disent-ils, à l'élu de Barbezieux de prétendre que nous sommes encouragés dans notre résistance par l'appât du gain que nous retirons des chevauchées. Nous les faisons au

Digitized by Google

contraire à nos frais ; si les édits de 1517 et 1552 nous attribuent cent livres de ce chef, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont restés sans exécution, et quand il vient soutenir que six officiers y compris le procureur du roi, qui composent l'élection en chef ne peuvent pas suffire à faire les chevauchés de leur élection, à qui persuadera-t-il qu'il en fera seul presque la moitié ? Car il suppose, aujourd'hui, que son élection particulière est composée de cent-vingt-neuf paroisses, quoi qu'il ne s'en attribuât que cent onze lors de l'arrêt du conseil rendu à sa requête le 23 mars 1666, et il se prévaut d'une ordonnance de l'intendant de La Rochelle de 1754, comme si cette ordonnance qui n'a eu pour objet que de fixer l'arrondissement des subdélégués et qui statue aussi sur les commis des receveurs de tailles, pouvait être proposée comme un titre capable de diminuer le ressort de l'élection principale de Saintes.

On prétend que son territoire est trop étendu ? Mais elle n'a que trois cents paroisses en y comprenant le territoire de Barbezieux, tandis que Paris en a 442, Bordeaux 461, Agen 546, Mortain 583 ; et cependant on n'a jamais songé à leur imposer le désagrément d'un élu particulier. « Où est l'utilité de nuire à une capitale pour donner une sorte de décorations à un village ? »

Il n'y a point, comme on a cherché à l'établir, de similitude entre le siège particulier de Barbezieux et celui de Marennes. Cette dernière élection, qui était principale avant sa suppression en 1661, a été rétablie en 1667 ; elle a été formée en partie de l'élection de Saint Jean-d'Angély, qui dépendait alors de la généralité de Limoges et en partie de celle de Saintes, qui était de la généralité de Bordeaux. Ne pouvant morceler le département, en faire une partie dans une généralité et une partie dans une autre, on a attribué à l'élu de Marennes la connaissance du département des trente quatre mille livres, pour lesquelles les trente six paroisses seulement qui composent son élection se sont abonnées, régies qu'elles sont par les lois particulières de l'arrêt du conseil portant l'abonnement. Au contraire, toutes les paroisses de l'élection particulière de Barbezieux, sont du ressort et territoire de l'élection en chef de Saintes.

Après avoir présenté toutes ces considérations, les élus de Saintes se disent prêts à rembourser ceux de Barbezieux, dans le cas où il serait établi qu'ils ont payé quelque finance depuis le remboursement des trente cinq mille livres qu'ils ont reçues en 1635, lorsqu'ils ont cessé d'avoir des gages et d'être employés sur les états du roi.

S'appuyant ensuite sur le premier édit de suppression de décembre 1625, portant que les officiers des élus et lieutenants particuliers étaient unis, incorporés et attribués aux élections en chef, et que les élus principaux seraient tenus chacun à leur tour suivant leur ordre et séance à commencer par le premier élu à l'exception du président, de se transporter un jour de chaque semaine dans les élections particulières pour rendre la justice, les élus de Saintes offrent d'exécuter les dispositions de l'édit,

Digitized by Google

et ils se refusent à prévoir l'hypothèse de l'indemnité qui leur a été réservée par la cour des aides dans son arrêt d'enregistrement de l'édit de décembre 1760, en se fondant sur ce que cette indemnité ne serait jamais assez importante, eu égard aux sommes considérables qu'ils ont payées et au préjudice que leur causerait la distraction des cent vingt-cinq paroisses sur lesquelles ils ont compté lors de l'acquisition de leurs offices. Qu'on juge, disent-ils, de notre perte par l'augmentation du seul produit du greffe de Barbezieux avant la distraction : il produisait à peine au titulaire cent cinquante livres de revenu annuel ; on lui en offre aujourd'hui huit cents livres.

Enfin dans le mémoire intitulé : *Réflexions pour les élus en chef de Saintes*, ceux-ci s'attachent à réfuter deux arguments produits par l'élu de Barbezieux et tirés : 1° de ce que les élus de Saintes avaient été déboutés de leur demande à l'effet de rembourser les élus de Barbezieux à la suite de l'édit de suppression de 1625, par un arrêt de la cour de 1629, qui leur avait permis de continuer leurs fonctions ; 2° de ce que l'élu de Barbezieux avait été compris, en conséquence d'un dernier édit de 1745, dans l'état des taxations acquittées pour sa portion. Ils répondent : l'arrêt de 1629 est fondé sur ce que les élus principaux n'offraient pas alors de se transporter à Barbezieux pour rendre la justice ; or, nous l'offrons aujourd'hui. Quant à l'édit de 1745, l'élu de Barbezieux ne devait pas être compris dans le rôle, puisqu'il avait été supprimé pour la dernière fois en 1685. L'édit ne regardait que les élections principales et les greniers à sel, et par conséquent le titulaire, qui ne pouvait pas exister, ne pouvait pas être poursuivi par le traitant. Si donc l'élu de Barbezieux a payé sans y être obligé quatre ou cinq cents livres, c'est uniquement dans le but de se créer un titre pour suppléer à sa suppression. Il est notoire qu'il a concerté des commandements simulés, qu'il a sollicité ce paiement avec empressement pour étayer son usurpation, et que le traitant a eu une aubaine sur laquelle il ne devait pas compter.

En résumé, dit le mémoire que je viens de citer, il y a un dilemme certain : « L'élu de Barbezieux subsiste ou il ne subsiste point. Au premier cas, il ne peut exister que conformément à l'institution de 1452, à l'édit de décembre 1544 et aux édits postérieurs, et par conséquent on ne peut point lui accorder ni lui rendre des droits qu'il n'a jamais eus et qui ont toujours appartenu au siège en chef de Saintes, qui a payé depuis cent cinquante ans environ trois millions pour les conserver. Au second cas, il est étrange de mettre en compromis une élection en chef recommandable et en vigueur avec un siège imaginaire, et qui est détruit depuis quatre-vingts ans, sans exception et réserve. »

*
* *

Tels sont les moyens qui furent produits par les élus de Saintes. Je regrette de ne pouvoir résumer aussi ceux qui

Digitized by Google

furent présentés par l'élu de Barbezieux dans les écrits qu'il fit distribuer et notamment dans le mémoire dont il avait, au dire de ses adversaires, inondé les magistrats et le public. « Cet ouvrage sans ordre, sans diction, et qui n'avoit pas besoin d'une signature pour en reconnoitre l'auteur, n'est remarquable, disent-ils, que par les noms illustres dont il a osé publier l'appui et qu'il a eu l'indiscrétion de compromettre. » Le temps et de nouvelles recherches me permettront, je l'espère, de trouver un exemplaire de cet écrit et de connaître aussi la solution définitive qui fut donnée au litige. Nous avons vu que le mémoire des élus de Saintes, imprimé en 1760 chez la veuve Lamesle, n'empêcha point l'édit du mois de décembre de la même année ; les écrits qui suivirent ne firent point obstacle à son enregistrement par la cour des aides, le 27 juin 1761. Les élus ne se tinrent pas pour battus : de là, le mémoire au roi qui est de 1762 et peut-être d'une année postérieure, et qui paraît avoir été leur dernière réponse. Quel en fut le résultat ? Le droit de faire les chevauchées dans les paroisses de l'élection particulière de Barbezieux leur fut-il rendu ? Je n'en sais rien encore ; mais j'avoue qu'une décision favorable à leur prétention me surprendrait beaucoup. Je sais bien qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les allégations produites dans les écrits judiciaires, mais la grande influence que les élus de Saintes attribuent si souvent à l'élu de Barbezieux et à sa famille, est un fait certain et on peut affirmer, je crois, que ceux qui se succédèrent dans cette charge, et principalement les Banchereau trouvèrent un appui très puissant auprès des seigneurs de leur petite ville qui se nommaient Schomberg, Richelieu, Louvois, La Rochefoucauld.

Quoi qu'il en soit, voici sur la famille Banchereau quelques détails empruntés à des documents authentiques.

*
* *

Guillaume Banchereau, conseiller du roi, élu, lieutenant et garde scel en l'élection particulière de Barbezieux, mourut au mois d'août 1710, laissant des enfants mineurs. Le 20 juin 1712 et jours suivants, devant Grassin, notaire à Barbezieux, sa veuve, Jeanne Guillier, fit faire inventaire, en présence de Pierre Marchais, conseiller du roi, élu, lieutenant et garde scel et rapporteur des défauts en ladite élection, oncle par alliance des mineurs, et pourvu par commission de la charge d'élu qui leur appartenait, et de Pierre Banchereau, notaire royal et procureur au siège de l'élection, leur oncle du côté paternel. Le défunt laissait en mobilier, métairies, cheptels, obligations, etc., une fortune très considérable pour l'époque.

Au moment où le procès dont je viens de parler était pendant, l'élu particulier de Barbezieux était Guillaume Banchereau, et le procureur du roi à l'élection, Pierre Banchereau. Le premier était petit-fils de Guillaume Banchereau et de Jeanne Guillier ; son oncle, le procureur du roi, qualifié avocat en parlement, seigneur du Breuillac et de La Guérinière, avait eu de

Digitized by Google

son mariage avec Jeanne Garesché : Renée-Jeanne Banchereau, qui épousa à Condéon, le quatre octobre 1770, Louis-Pierre de Flambard, seigneur de Vibrac, fils de Philibert de Flambart et de Marie-Catherine de Mallet ; Marie-Julie, mariée dans la même paroisse, le trente janvier 1772, avec François Berthelot, écuyer, sieur du Couret, garde du roi, de la paroisse de Reignac, et Julie, mariée aussi à Condéon, le sept janvier 1773, avec François de Ripe, écuyer, fils de Jacques-Alexandre de Ripe, chevalier, seigneur de La Ravallerie, et de Marie Gagnon, de la paroisse de Roch. Dans un opuscule de 1762 ; *Voyage de M. Courtois en Périgord*, réimprimé récemment (Sauveterre Chollet, 1878, in-18) on lit : « Je vis là (à Barbezieux) le seigneur Banchereau occupé à donner des consultations ; nous cottoyâmes après le dîner son fief du Breuillac. » Pierre Banchereau ne se bornait pas à donner des consultations ; il en prenait aussi quelquefois pour son propre compte : car j'en ai une qui lui fut donnée le 3 juin 1752 par Dumoulin, avocat à Bordeaux, dans une affaire où il s'agissait de soixante-quinze barriques d'eaux-de-vie qu'il avait achetées d'un négociant d'Arthenac, et qui devaient lui être livrées à Cognac. On voit par là que les élus de Saintes n'avaient pas tout à fait tort quand ils reprochaient aux élus de Barbezieux de faire le commerce. Ce reproche se trouve justifié au moins en ce qui concerne le procureur du roi.

A cette famille Banchereau, appartient aussi entre autre, Jean Banchereau, notaire royal et juge sénéchal de la comté de Reignac en 1711. Paul Texier, juge royal de Bouteville, sénéchal du marquisat de Barbezieux et subdélégué de l'intendant, avait épousé Marie-Anne Banchereau. Son fils, Pierre-Paul Texier, sieur de La Peugerie, lui succéda dans ses charges ; il était cousin germain de Guillaume Banchereau, élu particulier, qui plaidait contre les élus de Saintes.

*
* *

Et maintenant que nous connaissons la richesse et l'influence de cette famille Banchereau, et que nous avons présent à la mémoire les termes de l'édit de Louis XIII qui supprimait, en décembre 1625, plusieurs élections particulières parce que leurs officiers, au lieu de supporter proportionnellement à leur fortune la plus grande partie des charges publiques, abusaient au contraire de leur autorité pour s'en faire décharger ainsi que leurs parents, amis et serviteurs, ne soyons point étonnés de voir que ces abus s'étaient perpétués dans l'élection particulière de Barbezieux. Ne soyons point étonnés de lire dans les mémoires des élus de Saintes que, le 18 octobre 1749, l'élu Guillaume Banchereau a fait rendre par Braud, postulant, un jugement qui déclare Marie Guillier, veuve de l'élu Banchereau, son aïeule, exempte de taille, elle et ses enfants, tant qu'ils seront en sa puissance, et les décharge de la somme de dix-huit livres à laquelle ils sont imposés ; que Jean Banchereau, notaire royal, oncle de l'élu, avait été imposé à 45 livres, mais que cette imposition fut réduite à

Digitized by Google

26 livres par le procureur du roi, son gendre, qui s'attribua la fonction de juge ; qu'un autre Banchereau, dit Banchereau-Boinadeau, père du procureur du roi et beau-père de l'élu, imposé à 55 livres, fut modéré le même jour à 35 livres par le jugement singulier du procureur du roi, son fils, qui contient un règlement pour quatre métairies dont il est propriétaire; que l'élu et le procureur du roi, qui avaient été personnellement imposés, ont trouvé le moyen de se faire ôter du rôle ; que leur parent, le subdélégué Texier, sa mère et sa sœur sont redevables de la même exemption à l'intrigue et à l'intelligence de l'élu et du procureur du roi ; qu'ils ont même eu le secret de se faire employer, en 1760, dans le rôle des privilégiés suspendus, afin de jouir de l'exemption après que le délai de la suspension serait expiré ; qu'enfin le lieutenant Augereau, qui réside à Montboyer, à quatre lieues de son siège, a été lui aussi rayé du rôle des tailles, et que pour l'y rétablir il a fallu une sentence de l'élection en chef de Saintes, rendue sur le réquisitoire du procureur du roi, et confirmée par arrêt de la cour.

***

Pendant que le procès se poursuivait à Paris, les justiciables prenaient part à la querelle de leurs juges. Un acte capitulaire du 12 juillet 1761 constate que les habitants de la paroisse de La Garde sur le Né ont voulu contester à Vieuille, lieutenant de l'élection de Saintes, le droit de se transporter chez eux à l'effet de faire nommer un syndic et des collecteurs pour l'année suivante, et que Vieuille s'est refusé à laisser transcrire leurs réclamations sur son procès verbal de transport. Ils lui déclarent qu'ils sont fort étonnés de le voir paraître dans leur paroisse, parce que l'édit du roi enregistré à la cour des aides dépouille l'élection de Saintes de toutes sortes d'affaires concernant les paroisses qui dépendent de l'élection de Barbezieux, dont ils font partie, pour les attribuer aux officiers de l'élection de Barbezieux, et qu'il doit d'autant moins l'ignorer que Gallocheau, l'un des élus de Saintes, était à Paris lors de l'arrêt d'enregistrement, et qu'il n'en est parti qu'après avoir fait tous ses efforts pour empêcher cet arrêt ; qu'au surplus, il n'y a pas lieu de faire, dans la forme employée par Vieuille, une pareille nomination qui n'est sollicitée que par le caprice de deux ou trois habitants de la paroisse qui ont requis son transport ; qu'ils refusent en conséquence d'assister à aucune délibération, protestant de nullité et d'incompétence, se réservant de faire nommer un syndic et de faire un tableau portant nominations des collecteurs dans le temps et dans la forme prescrits par les règlements. Vieuille répond qu'il s'est transporté à La Garde, en vertu d'une ordonnance de de Lataste, président de l'élection en chef de Saintes, dont il avait fait donner lecture par Bigot, greffier du siège : qu'il ignore la qualité de syndic revendiquée par Gillet et le somme de lui en donner communication ainsi que de l'enregistrement qu'il a dû en faire faire au greffe de Saintes ; qu'il

Digitized by Google

somme aussi le prétendu syndic et les habitants de lui communiquer l'édit et l'arrêt d'enregistrement : qu'alors même qu'ils seraient en mesure de le faire, l'arrêt ne pourrait être exécuté qu'après avoir été notifié au greffe de Saintes ; que jusqu'à cette notification le siège dont il fait partie a tout droit de juridiction sur toutes les paroisses de son ressort, conformément à l'arrêt de règlement de la cour des aides du mois de juillet 1701 ; que s'il s'est transporté à La Garde pour la confection du tableau, c'est parce que les habitants ont porté plainte à Saintes, notamment l'année précédente : qu'il va dresser ce tableau à l'instant même et qu'il agit en vertu des ordres adressés, par le procureur général à la cour des aides, à son substitut en l'élection de Saintes : que ce magistrat tient à ce qu'on prévienne et arrête tout esprit de désunion parmi les habitants des paroisses de cette élection, et à ce que les collecteurs soient nommés dans le temps prescrit par les règlements. Le syndic et les habitants refusent de répondre aux interpellations qui leur sont faites et persistent dans leurs dires. Vieuille, de son côté, renouvelle ses protestations et se réserve de donner communication de l'incident au procureur du roi. (1)

---

(1) Le douze juillet mil sept cent soixante-un, étant à la porte de l'église de la parroisse de La Garde sur le Né, jour de saint dimanche, à issüe de messe de la ditte parroisse, le peuple sortant de l'entendre, pardevant le notaire royal en Saintonge soussigné, et en présence des témoins cy après nommés, c'est présenté Jean Gillet, laboureur, sindicq de la ditte paroisse, y demeurant, assisté de Jean Magné, Pierre Nadaud, Elie Nadaud, Pierre Boulestreau, Pierre Guérin, Jouachin Gourdon, Pierre Peronneau, Jean Daviaud, Jean Nadaud, autre Jean Magné, Pierre Magné, Jean Renaud, Pierre Jallet et Pierre Dupuy, autre Pierre Jallet et Pierre Dupuy, autre Pierre Nadaud et autre habitants de la ditte paroisse et y demeurants. Les quels requérants adressant le présent acte à monsieur maitre Vieuille, conseiller du roy, élu, lieutenant de l'élection de Sainte, luy ont dit et par nous fait dire, en présence de nos dits tesmoins, sans le nuire n'y préjudicier à leurs droits, moyens n'y à ceux de la ditte parroisse, et sous le respect qu'ils se doivent, qu'ayant voulu faire leurs représentations à mondit sieur Vieuille et les mettre par écrit à la suite du verbal de transport à l'effet de la nomination d'un sindicq de collecteurs de la ditte parroisse pour l'année prochaine mil sept cent soixante deux, les quelle représentations il a refusé vouloir qu'elle fut transcritte sur son dit verbal et les quelle représentations suivent : sçavoir les dits sindicq et habitants sus nommés sont fort étonnés de vous voir paroistre monsieur dans cette parroisse à l'effet de voir nommer un nouveau sindicq et d'estre procédé à la nomination des collecteurs pour laditte année mil sept cent soixante deux par plusieurs raisons et nottament en ce qu'il y a eu un édit du roy enregistré en la cour des aides de Paris qui dépouille l'élection de Sainte de toute sorte d'affaire concernant les parroisse qui dépendent de l'élection de Barbezieux, dont celle de La Garde fait partie, pour l'atribuer aux officiers de l'élection de Barbezieux, et que cet édit ainsy que son enregistrement peut d'autant moins vous estre inconnu que monsieur Gallocheau, l'un des officiers de votre élection, étoit à Paris lors de l'enregistrement de cet édit et qu'il n'en est reparty que lorsqu'il a eu fait tous ces efforts pour qu'il ne fut pas enregistré, au moyen de quoy l'élection de Sainte ne peut pas estre compétante de faire aucun acte de justice dans la parroisse de La Garde, le droit ayant été attribué à l'élection de Barbezieux à leur exclusion, quoy que dans le fond il n'y eut pas lieu non plus à faire faire dans cette forme une pareille nomination, qui n'est que l'effet

Digitized by Google

La liste des paroisses qui composaient l'élection en chef et l'élection particulière, ayant un intérêt historique, doit trouver place dans cette notice. M. Alexandre Robin possède un cahier

---

d'un esprit de caprice de deux ou trois particuliers de cette parroisse qui ont requis votre transport quoy qu'il n'y eut aucune raison de le faire, et au moyen de quoy les dits sindicq et habitants sus nommés déclarent ne vouloir assister à aucune délibération, protestant de nullité et d'incompétence de ce qui pourroit estre fait, ce réservant de faire nommer un sindicq et de faire un tableau portant nomination des collecteurs pour l'année prochaine dans le tems et dans la forme prescritte par les réglements. Fait, passé à la porte de l'église dudit Lagarde, en présence de Jean Arbouin et Pierre Lainé, demeurants en la parroisse de Barret, tesmoins avec ledit sindicq et habitants soussignés, fors les dits Perronneau et Renaud, qui ont déclarés ne le sçavoir faire de ce interpellés, en présence des quels tesmoins mondit sieur Vieuille étant audevant de la ditte porte d'église du dit Lagarde où il nous a déclaré s'estre transporté en conséquence de l'ordonnance du bureau de l'élection en chef de Sainte du quatre de ce mois signée de monsieur le président de Lataste, scellée audit Sainte le même jour par de Saint-André, dont il nous a donné la communiquation ainsy qu'à Jean Gillet, soit disant sindicq de la ditte parroisse de Lagarde, et de la quelle ordonnance mondit sieur Vieuille a fait faire lecture par Jean Bigot, greffier du dit siège. A répondu qu'il ignore en premier lieu la qualité de sindicq dudit Gillet, qu'il le somme de luy en donner tout présentement communication ainsy que de l'enregistrement qu'il a deu en faire faire à notre greffe conformément aux réglements, et sommé le dit Gillet de nous déclarer tout présentement s'il en a remis un double au dit greffe; que d'ailleurs le dit Gillet et les habitants employés au présent acte en nommant et formant leur remontrance sur un édit et arrets d'enregistrement d'iceluy à la cour des aides qui privent le siège de la ditte élection de Sainte de la connoissance des affaire qui peuvent intéresser la communauté des habitants de la ditte paroisse de Lagarde, mondit sieur Vieuille a interpellé le dit Gillet ainsy que les susdits habitants de luy déclarer qu'il leur a ennoncé l'existence du susdit édit et arrets d'enregistrement, et les a sommés les uns et les autre de luy en donner communiquation; que quand bien même ils seroient à même de le faire ils ne peuvent avoir d'exécution qu'après la notification qui en aura été faite au greffe de la ditte élection de Sainte; que jusqu'à cette notification le dit siège a tout droit de juridiction sur toute les paroisse de son ressort, suivant et conformément à l'arrêt du réglement de la cour des ayde du mois de juillet mil sept cent un; que ce qui a donné lieu au transport de mondit sieur Vieuille pour la confection du tableau dans la forme prescritte par les réglements sont les différente plainte qu'ont porté en son siége les habitants de la ditte parroisse de Lagarde, et nottament l'année dernière que la confection du tableau requis pour les dits habitants, et que mondit sieur Vieuille nous a déclaré aller faire tout présentement, est en conséquence des ordre de monsieur le procureur général de la cour des aides adressé à son substitut en la ditte élection de Sainte qui regarde l'attention que doit avoir le siège à prévenir et arrester tout esprit de décision parmy les habitants des parroisse de cette élection, et à ce que les collecteurs soient nommés dans les tems prescrits par les réglements; et ayant requis le dit Gillet et les dits habitants de répondre aux interpellations portée en son dire, n'y ont voulu reprendre et ont persisté en leurs raisons cy dessus, de tout quoy ledit sieur Vieuille a requis acte ainsy que de toutes ces protestations telle que de droit contre le dit sindicq et les susdits habitants dénommés au présent acte, dont il se réserve de donner communiquation au procureur du roy de la ditte élection de Sainte pour estre par luy pris telle conclusions qu'il appartiendra, que luy avons octroyé; et a requis copie des présente, que nous luy avons laissée signée de luy et des susdits habitants et tesmoins aussi. La minute est signée: Vieuille, P. Nadaud, Magné, P. Guérain, P. Nadaud, Elie Nadaud, Jean Magné, P. Dupuy, P Magné, J. Daviaud, P. Jallet, Jean Nadaud, J. Roy, J. Roy, J. Gourdon, P. Boulestreau, M. Brun, P. Nadaud, Jean Roy, Jean Pelletreau, J. Gillet, J. Arbouin, Pierre Lainé, Pierre Guérain, et du notaire soussigné.

Digitized by Google

in-folio imprimé vers 1760, intitulé *Élection de Saintes*, qui donne cette liste sous 300 numéros, sans faire la distinction des paroisses de l'élection particulière, distinction que je ferai plus loin. Voici les paroisses de l'élection en chef : Saintes la ville, Antignac, Arces, Avy, Balanzac, Belluire, Berneuil en Pons, Beurlay, Biron, Bois, Bougneau, Boutenac, Brie près Archiac, Brie-sous-Mortagne, Brives, Chadenac, Champagne, Champagnolles, Chaniers, Chérac, Chermignac, Clan, Colombiers, Consac, Corme-Écluse, Corme-Royal, Coulonges, Courpignac, Courcoury, Cozes, Crazannes, Cravans, Dercie, Echebrune, Echilais, Ecurat, Epargnes, Favaud, Fléac, Floirac, Geay, Gemozac, Givrezac, Grezac, Guitinières, Husseaux, Jazennes, Jonzac, La Chapelle-des-Pots, La Chaume, La Clisse, La Hoguette-Chamouillac, Lajard, le bourg Saint-Eutrope, Le Chay, Le Mung, Les Essards, Les Gonds et Térac, Les Lignes et Lesce, les villages des Rangeards et des Perches, les villages de Saint-Eutrope, les villages du Pas-du-Breuil, l'Hôpital et La Grand Vaux, l'Islate, Lorignac et Le Tirac, Louzac et Javrezac, Luchat, Mérignac, Meschers, Médis et les villages des Maries, Meursac et Les Epaux, Monsanson, Monteraud, Montignac, Montils, Montpellier, Mosnac, Nieul-les-Saintes, Nieul-le-Virouil, Notre-Dame de Nancras, Orlac, Pérignac, Pessines, Pisany, Plassac, Plassay, Pons ville et ses paroisses, Pont-l'Abbé, Préguillac, Réaux, Rétaux et Saint-Christophe, Rioux, Rouffiac, Romegoux, Royan ville et paroisses, Saint-André de Clion, Saint-André de Lidon, Saint-Augustin, Saint-Bonnet en Mirambeau, Saint-Cézaire et Saint-Bris, Saint-Ciers du Taillon, Saint-Denis de l'Houmée, Saint-Dizant du Bois, Saint-Dizant du Gua, Saint-Etienne de Mortagne, Saint-Eutrope d'Agudelle, Saint-Fort, Sainte-Gemme, Saint-Genis compris les Aires, Saint-Georges de Cubillac, Saint-Georges de Didonne, Saint-Georges des Agouts, Saint-Georges des Coteaux, Saint-Georges de Richemont, Saint-Germain du Seudre, Saint-Germain de Luzignan, Saint-Germain de Vibrac, Saint-Grégoire d'Ardennes, Saint-Hilaire du Bois, Saint-Hippolyte de Biard, Saint-Léger, Saint-Martial de Vitaterne, Saint-Martial près Mirambeau, Saint-Martin d'Allas, Saint-Martin de Chenac, Saint-Martin de l'Aiguille, Saint-Martin de Meux, Saint-Martin de Niort, Saint-Maurice de Tavernolle, Saint-Michel de Lanuelle, Saint-Michel de Lussac, Saint-Palais de Phiolin, Saint-Palais les Saintes, Saint-Palais près Royan, Saint-Pierre de Mornac, Saint-Porchaire, Saint-Quentin de Ransanne, Sainte-Radégonde près Pont-l'Abbé, Sainte-Radégonde sous Cosnac, Sainte-Ramée, Saint-Romain de Beaumont, Saint-Romain de Benet, Saint-Sauvant, Saint-Sever, Saint-Seurin de Clerbise, Saint-Seurin d'Uzet, Saint-Sigismond de Clermont, Saint-Simon de Pellouaille, Saint-Sorlin du Séchaud, Saint-Sorlin sous Cosnac, Saint-Sulpice près Mornac, Saint-Sulpice près Pont-l'Abbé, Saint-Seurin de Paleine, Saint-Thomas de Cosnac, Saint-Thomas du Bois, Saint-Vivien de Breuillet, Saint-Vivien de La Vallée, Saint-Vivien les Saintes,

Digitized by Google

Sablonceaux, Salignac, Saujon, Semillac, Semoussac, Semussac, Soubran, Soulignonne, Thaims, Tanzac, Thenac et Les Arènes, Tesson, Thezac, Trizay, Varzay, Vaux, Villars, Virollet et Masdion.

Je trouve des renseignements authentiques sur l'élection particulière de Barbezieux en 1768 dans un manuscrit de ma bibliothèque, registre in-folio couvert en parchemin de 125 pages plus le titre, sur lequel on lit :

ÉLECTION DE BARBEZIEUX (1)

Imposition de 1768

Principal de la taille.			200,216 l. 10 s.
Impositions militaires et accessoires comprises dans le second brevet.	73,944 l. 15 s. 2 d.		
Loyers des presbitaires.	160		74,404 l. 15 s. 2 d.
Gages des Mes d'écoles.	300		
Capitation. Taillables		104,527 l. 16	
Noblesses		816 l. 16	105,643 l. 2 d.
Privilégiés.		206 l. 8	
Employés aux aydes.		92 l. 2	
Chambre de commerce			1,155 l.
Frais de casernement.			2,922 l.
			384341. 7 2
Petit équipement de milice.			2,202 6 8
Total des impositions.			385,543.13.10

VINGTIÈMES DES BIENS FONDS.

Nobles et privilégiés.	27016 l. 11 s.		126442 l. 7 s.
Taillables	99426 l. 16 s.		
Vingtièmes d'industrie			537 l. 18
Vingtièmes des offices et droits.			757 l. 18
			127,739 l. 3 s.

(1) La pièce suivante, imprimée sauf le nom *Barret*, la somme de *deux mille neuf cent livres* imposée sur cette paroisse et la signature *Tallemant*, nous donne la formule de répartition des tailles sur les contribuables de l'élection de Saintes pour l'année 1654 :

De par le roy, Gedeon Tallemant, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Priué, Me des Requestes ordinaire de son Hostel, Intendant de la Justice, Police et Finances ès Armées de Sa Majesté en la Generalité de Bourdeaux, Commissaire départy par sadite Majesté en ladite Generalité; et Me Moyse Marchais President, Martial Fonteneau, Izaac Michel, Conseiller du Roy esleus, et Philippes de Maunusson, Procureur de Sa Majesté en l'Eslection de Xainctes, à ce par Nous choisis et appellez; Aux Scindics, Manants et Habitants de la parroisse de *Barret*. Salut. Vev les Lettres Patentes de Sa Majesté, données à Paris le quinzième iour de Mars dernier, signées Lovis. Et plus bas : Par le Roy, PHELIPPEAVX. Scellées, au dos desquelles est l'Enregistrement au Con-

Digitized by Google

Chaque page de ce registre sommier donne le détail des impôts payés par les paroisses de l'élection de Barbezieux qui étaient en 1768, au nombre de cent vingt-cinq. En voici la liste :

Barbezieux, Allas-Champagne, Arthenac, Aumont et Ravignac, Baigne, Bardenac, Barret, Bazac, Berneuil-en-Barbezieux, Boscamenant, Boresse, Brie près Archiac, Brie-sous-Barbezieux, Brie-sous-Chalais, Brossac, Bussac et Tugéras, Celles, Chalais, Chalignac, Challos, Champagnac, Chardes, Chartuzac, Chastignac, Chatenet et le Pin, Chaunac, Chepniers, Chillac, Cierzac, et Bédenac, Clérac, Condéon, Corignac, Couts, Cressac, Curac, Expiremont, Fontaines, Germignac, Guimps, Guizengeard, Jarnac-Champagne, Jussas, Labarde en Chalais, La Chaise, La Chapelle-Magenaud, La Clotte, La Garde, La Genétouse, Lamérac, Le Fouilloux, Léoville, Lonzac, Martron, Médillac, Messac, Moings, Montboyer et Magésie, Montchaude, Montendre, Mortiers et Le Breuillet, Montlieu, Moulons, Nevie, Neuillac, Neulles, Oriolles, Parcoul, Passirrac, Poulignac sous

---

troolle General des Finances du vingt-neufiéme dudit mois, signé le Camvs, Attache sur icelles de Messieurs les Tresoriers Generaux de France en Guyenne du iour d'hier ; Par lesquelles Lettres Patentes et Attache, et pour les causes y contenuës : Sa Majesté a Ordonné estre Imposé et leué sur les contribuables aux tailles de cette Eslection, l'année présente mil six cens cinquante-quatre, la somme de cinq cens vingt-six mil six cens quatre vingts liures, pour les Tailles, Taillon, Solde, Subsistance, Ponts et Chaussées, Gages et Droits d'Officiers, Appointements de Gouuerneurs de la Prouince, Entretenement de leurs Gardes et autres Cruës y joinctes; Sçauoir.....

Lesquelles déductions faites, ne reste plus à imposer que la somme de quatre cens six mil six cens quatre vingts liures; au département de laquelle ayant procedé par vne seule assiette; nous auons trouué vostre parroisse en deuoir porter pour le principal desdites tailles, ponts et chaussées, appointemens de gouuerneurs, entretenement de leurs gardes, et autres cruës y joinctes, taillon et solde des preuosts et visseneschal de Xainctonge, et augmentation dudit taillon, la somme de deux mil neuf cens liures.

Et pour empescher que les deniers de Sa Majesté ne soient diuertis par les dits Asseeurs Collecteurs, Nous leur enjoignons de representer par deuant les Scindics, et six principaux Habitans de vostre Parroisse, leurs Roolles tous les quinze iours, pour voir si dans iceux ils auront mis et employé tout ce qu'ils auront receu des Cottisez, et sçauoir s'ils auront payé tous lesdits receus audits Receveurs, dont ils seront tenus de representer les Quittances à cette fin, aux mesmes peines

Faisons inhibitions et deffences à l'Esleu particulier de Barbezieux, de prendre aucune connoissance des procez et differents pour raison des Tailles, Aydes, et autres Impositions, circonstances et dependances d'icelles, attendu sa suppression, à peine de cinq cens liures, nullité et cassation de procedures; Et à toutes parties de se pourvoir ailleurs pour raison de ce, que pardevant lesdits Esleus de Xainctes, aux mesmes peines.

Et afin que les Habitàs de vostredite Parroisse ne puissent ignorer de la presente Comission : Ordonnons qu'à la diligence des Scindics et asseeurs Collecteurs d'icelle, elle sera leuë et publiée à issuë de Messe ou Vespres, ensemble le roolle qui sera par vous fait en vertu d'icelle, apres la verification prealablement faite par l'vn desdits esleus, pour donner connoissance aux Habitans des sommes ausquelles ils auront esté taxés et cottisez audit Roolle, à peine de cinq cens liures. Fait à Bourdeaux à l'hostel de Nousdit Intendant, le dix-septième iour d'Auril mil six cens cinquante-quatre. Tallemant.

Digitized by Google

Chalais, Poulignac sous Montendre, Pommiers, Reignac, Rioux-Martin, Rouffignac, Saint-Aigulin deça la Dronne, Saint-Aigulin de là la Dronne, Saint-Avit, Saint-Aulais, Saint-Bonnet en Barbezieux, Saint-Ciers-Champagne, Sainte-Colombe, Saint-Cyprien, Sainte-Eugène, Saint-Hilaire en Barbezieux, Saint-Laurent des Combes, Saint-Laurent du Roch, Sainte-Lheurine, Saint-Maigrin, Sainte-Marie, Saint-Martial de Coculet, Saint-Martial de Villerecognade, Saint-Martin d'Ary, Saint-Martin de Couts, Saint-Maurice de Lauransanne, Saint-Médard en Barbezieux, Saint-Médard en La Barde, Saint-Michel d'Ozillac, Saint-Nazaire de Cercoul, Saint-Palais de Négrignac, Saint-Palais du Né, Saint-Pierre d'Archiac, Saint-Paul, Saint-Félix, Saint-Pierre d'Orignolles, Saint-Pierre du Palais, Saint-Pierre du Petit-Juillac, Saint-Seurin et Auvignac, Saint-Simon de Bordes, Sainte-Souline, Saint-Vallier, Saint-Vivien de Champons, Salles, Sauvignac et Mélac, Sérignac, Sommeras, Sousmoulins, Tugéras, Vallet, Vassiac sous Montguyon, Vibrac, Vignolles, Villexavier, Xandeville, (1) Yviers.

---

(1) La pièce suivante nous donnera un exemple de la répartition de l'impôt sur chaque habitant.

Rolle et égallement de la somme de cent quarente livres de principal détaille, mendé et imposée la présente année mil sept cent quatre-vingt-deux sur tous les manans et habitans de la parroisse de Xandeville, conjointement avec laquelle somme a été imposé celle de huit livres dix sols pour les six deniers pour livres attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte et quarente sols pour le droit de quitance rétably au proffit du sieur receveur des tailles de lélection de Barbesieux, formant, lesdittes trois sommes jointes ensemble, celle de trois cent cinquante livres dix sols, payable icelle ainsy que celles-ci après établies es mains dudit sieur receveur des tailles en exercice en son dit bureau de Barbesieux la ditte présente année. Plus a été égallé par un premier article séparé au marc la livre du principal de la taille la somme de cent quatre-vingt-dix-sept livres pour l'imposition accessoire, y compris le sols pour livres, et finallement a aussi été égallé par un dernier article séparé aussy au marc la livre dudit principal détaille la somme de cent quatre-vingt-douze livres dix sols pour le capital et quatre sols pour livres du principal d'icelle, revenant ces deux derniers articles à la somme de trois cent quatre-vingt-neuf livres dix sols: et touttes lesdittes sommes réunies ensemble à celle de sept cent quarente livres, le tout suivant la commission des tailles envoyée par monseigneur l'intendant de la généralitté de La Rochelle en datte du quatorze décembre dernier ; auquel rolle et égallement a été procédé par Jean Jallet fils, laboureur, et Gabriel Guimberteau collecteurs de laditte paroisse, le tout ainsy que sensuit ; signée de Reverseau, approuvé le renvoi. Premièrement. •

Bourg. — Pierre Amion pour son chef et biens et ceux de Monchaude taxé d'office au cas de la commission des tailles, 9 livres ; impositions accessoires, 5 livres 1 sol ; capitation, 4 livres 16 sols.

Jean Lousteau pour son chef 4 sols ; et pour les biens venant de Martial Brousseau, 6 livres 9 sols ; imposition, 3 livres 4 sols ; capitation, 4 livres 11 sols.

Pierre Geay, journallier, pour tout 4 sols.

Pierre Goy, bordier ou pensionnaire de la dame veuve Démortier, 5 sols; imposition, 3 sols ; capitation, 3 sols.

Louis Charrier, tixeran, 7 livres 9 sols; impositions accessoires, 4 livres 9 sols ; capitation, 4 livres.

Pierre Emerit, laboureur, 4 sols ; et pour l'exploitation de la métairie de la

Digitized by Google

Voici à titre de spécimen l'énumération des impôts que les paroisses avaient à payer :

Montandre

Taille	livres	1569
Maître d'école		150
Impositions militaires		585
Capitation		825
Chambre de commerce		9
Casernement		17
Milices		17

Je remarque que, sur ces cent vingt-cinq paroisses de l'élection de Barbezieux, les paroisses de Montandre et de Saint-Michel

---

veuve du sieur Démortier ou autres qui la feront valloir 25 livres 5 sols ; imposition, 14 livres 8 sols ; capitation, 13 livres 13 sols.

Jean Ardouin, journallier, compris les biens venant de la veuve Jourdonneau, 3 livres un sol ; imposition, 34 sols ; capitation, 32 sols.

Le nommé Bernard pour l'exploitation de la borderie de la veuve Bernier, 12 sols ; imposition, 7 sols ; capitation, 7 sols.

La veuve du sieur Demontier pour la bordrie de Cheranton, 7 livres 15 sols; imposition, 4 livres 8 sols ; capitation, 4 livres 3 sols.

Jean Bayon, journallier, 44 sols ; imposition, 25 sols ; capitation, 24 sols.

Chez-Vinaigre. — Arthemy Bertain, laboureur, 6 livres 6 sols ; imposition, 3 livres 10 sols ; capitation, 3 livres 7 sols.

Jean Bertain, gallocher, 38 sols ; imposition, 22 sols ; capitation, 21 sols.

Chez-Giraud. — Jean et autre Jean Amion, enfant mineur, héritier, propriétaire du bien dellaissé par Pierre et Jean Amion, leur père et ayeul, taxé à la capitation seulement 4 livres 12 sols.

Jean Baudet, pour l'exploitation du bien des Amion ou ceux qui le feront valloir, fruits affectés, 6 livres 8 sols ; imposition, 3 livres 12 sols ; capitation, 3 livres 9 sols.

Gabriel Guimberteau, blancher, collecteur, 3 livres 3 sols; imposition, 34 sols ; capitation, 32 sols.

Guillaume Braud, de Barbesieux, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, y compris ses acquisitions de Guimberteau, 11 livres 5 sols ; imposition, 6 livres 7 sols ; capitation, 6 livres.

Arthemy Bertain, pour l'exploitation du bien du sieur Brullon en cette parroisse, 3 livres 17 sols ; imposition, 43 sols ; capitation, 41 sols.

Arthemy Constantin, 6 sols ; imposition, 4 sols ; capitation, 4 sols.

La veuve de Mathias Barbottin, 3 livres ; imposition, 34 sols ; capitation, 33 sols.

Michel Emerit, gallocher, 3 livres 2 sols ; imposition, 35 sols ; capitation, 34 sols.

Jean Laugerat, marchand-aubergiste, pour l'exploitation de la bordrie de la veuve Laugerate, y compris la ferme de messieurs les chanoines, 28 livres 10 sols ; imposition, 16 livres 3 sols ; capitation, 15 livres six sols.

François Ardouin, bordier du sieur Laugerat, pour son chef, 10 sols ; imposition, 6 sols ; capitation, 6 sols.

Le nommé Banchereau, métayer de la veuve Laugerat, pour son chef, 10 sols; imposition, 6 sols ; capitation, 6 sols.

Jean Vion, journallier, 4 sols ; imposition, 2 sols ; capitation, 2 sols.

Chez-Bousrilleau — Daniel Blanchon, tixeran, 21 sols ; et pour le mariage de Constant, 5 sols ; imposition, 15 sols ; capitation, 14 sols.

Jean Ardouin, pour l'exploitation de la métairie de la veuve Bernier, suivant le jugement du siège de l'élection de Barbesieux du 26 septembre 1781. Réglée à 15 livres ; imposition, 8 livres 9 sols ; capitation 8 livres 1 sol.

Jean Abran, laboureur de la Georgette en Monchaude, pour l'exploitation

Digitized by Google

d'Ozillac étaient les seules qui fussent imposées pour les gages de maitres d'école, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que

---

de son bien en cette parroisse, 6 livres 7 sols; imposition, 3 livres 11 sols; capitation, 3 livres 8 sols.

Le nommé Gallais, journalier, 10 sols; imposition, 6 sols; capitation, 6 sols.

Mathias Tilhard, sieur Démarons, pour son chef et mariage, 12 livres 1 sol; imposition, 6 livres 16 sols; capitation, 6 livres 11 sols.

Le dit sieur Thilhard, pour l'exploitation du moulin de la Sigogne et dépendances ou ceux qui l'exploiteront et feront valloir, fruits et revenus affectés, 20 livres 2 sols; imposition, 11 livres 7 sols; capitation 10 livres 15 sols.

Ledit sieur Thilhard, pour l'exploitation de sa métairie venant des héritiers Ballay ou ceux qui la feront valloir fruits affectés, 27 livres 6 sols: imposition 15 livres 9 sols; capitation, 14 livres 13 sols.

Ledit sieur Tilhard, pour l'exploitation de la métairie venant du sieur Déglenetz, ou ceux qui la feront valloir, fruits affectés, 18 livres 6 sols; imposition, 10 livres 6 sols; capitation, 9 livres 16 sols.

Le nommé Saint-Jean, bordier du sieur Tilhard, pour son chef, 9 sols; imposition, 5 sols; capitation, 5 sols.

Le nommé Robert, bordier du sieur Tilhard Démarons, 5 sols; imposition, 3 sols; capitation, 3 sols.

Le nommé Sarrazin et son fils, compris leur bien en cette parroisse, 14 sols; imposition, 8 sols; capitation, 8 sols.

Chez-Souchet. — Marguerite et Jean Ménager, frère et sœur, 5 livres 3 sols; imposition, 58 sols; capitation, 56 sols.

Jeannet Ménager, pour son chef, 21 sols; imposition, 12 sols; capitation, 12 sols.

Pierre Mayran pour son chef, 4 sols; et pour l'exploitation de la métairie de la demoiselle Loquet, 22 livres 14 sols; imposition, 12 livres 18 sols; capitation, 12 livres 6 sols.

François Denis, dit Merleau, 10 sols; et pour la ferme de Jean Menier, 3 livres 4 sols; imposition, 42 sols; capitation, 40 sols.

Jean Piaud, laboureur, 4 livres 16 sols; imposition, 55 sols; capitation, 52 sols.

Jean Pelluchon, journalier, compris son mariage, 22 sols; imposition, 12 sols; capitation, 12 sols.

Jean Piaud dit le boiteux et Jean Piaud, son fils, compris le mariage du père, 47 sols; imposition, 26 sols; capitation, 25 sols.

Jean Charrier père, gallocher, 59 sols; imposition, 33 sols; capitation, 31 sols.

Jean Charrier fils, gallocher, 26 sols; imposition, 15 sols; capitation, 14 sols.

François Charrier, gallocher, tant pour son chef que pour ses biens, 3 livres 3 sols; imposition, 35 sols; capitation, 33 sols.

Le nommé Chaigneau, attendu son absance pour tout, 1 sol.

Jean Huguet, tixeran, 11 livres 18 sols; imposition, 6 livres 14 sols; capitation, 6 livres 7 sols.

Jacquer Viaud, tailheur de pierre, 58 sols; et pour son acquisition du bien du sieur Orillard, 6 livres 7 sols; imposition, 6 livres 7 sols.

Jean Jallet, marchand et Jean Jallet, aussy marchand, collecteur, son fils, y compris leurs biens de Barret, 17 livres 13 sols; imposition, 9 livres 17 sols; capitation, 9 livres 8 sols.

Pierre Mollard, laboureur, bordier du sieur Douillet, pour son chef 5 sols; imposition, 3 sols; capitation, 3 sols.

Etrangers. — Pierre Baudry dit Laviolette, de Barbesieux, pour l'exploitation de son bien en cette paroisse, 17 sols; imposition, 9 sols; capitation, 9 sols.

Le sieur Douillet, de Barret, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, 35 sols; imposition, 19 sols; capitation, 19 sols.

Pierre Daviaud, laboureur, de Saint-Hilaire, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, 34 sols; imposition, 19 sols; capitation, 22 sols.

Digitized by Google

l'instruction primaire ne fût donnée que dans ces deux paroisses. (1)

La veuve Gallut, de Verdois en Barret, pour l'exploitation de son bien en cette paroisse, 40 sols; imposition, 23 sols; capitation, 22 sols.

Les nommés Vandais pour leurs biens en cette parroisse ou ceux qui l'exploiteront, 13 sols; imposition, 7 sols; capitation, 7 sols.

Le nommé Medion, tailleur d'habits, de Barbesieux, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, 13 sols; imposition, 7 sols; capitation, 7 sols.

Le nommé Grimard, de Barbesieux, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, 16 sols; imposition, 9 sols; capitation, 9 sols.

Louis Charrier, laboureur, pour l'exploitation des biens des héritiers Dubuisson en cette parroisse ou tous autres qui le feront valloir, 23 sols; imposition, 13 sols; capitation, 13 sols.

Le sieur Rabit, tapissier, de Barbesieux, pour son bien en cette parroisse ou ceux quy l'exploiteront, fruits affectés, 21 sols; imposition, 12 sols; capitation, 12 sols.

Le nommé Billot, de Barbesieux, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, 6 sols; imposition, 4 sols; capitation, 4 sols.

Le sieur Le Court, de Barbesieux, pour son bien en cette parroisse ou ceux qui l'exploiteront, fruits affectés, 42 sols; imposition, 23 sols; capitation, 22 sols.

Jean Ravard, de Chez-les-Rousses, en Barret, pour l'exploitation du bien qu'il a en cette parroisse, fruits affectés, 49 sols; imposition, 22 sols; capitation, 21 sols.

Louis Bimboire, dudit lieu, pour l'exploitation de son bien en cette parroisse, 39 sols; imposition, 22 sols; capitation, 21 sols.

demoiselle Marie Judille François, veuve Démontis, taxé suivant la déclaration qu'elle a faitte aux habitants et collecteurs de laditte parroisse, et en conséquence du réglement du siège de l'élection qui homologue laditte declaration et l'acte capitulaire, 12 livres; imposition, 6 livres 16 sols; capitation, 6 livres 9 sols.

Somme totalle sept cent quarentes livres, ci. 740

Deux 65.

Il n'y a d'exemps ny privilégiés en laditte parroisse que M. le prieur curé,

Fait clos, et arrêté le présent rolle par lesdits Guimberteau et Jallet, collecteurs de laditte parroisse, qui nous sommes accordés du soussigné pour notre greffier. A Barbesieux, ce sept février mil sept cent quatre-vingt-deux, et ont lesdits collecteurs signés avec nous,

JEAN JALLET, coteur *(sic)*. GUIBERTEAU.

DROUHET, *greffier accordé par les collecteurs*.

Vérifié le présent rolle, sauf erreur de calcul, pour être exécuté contre les y dénommés selon sa forme et teneur, et nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans y préjudicier. A Barbesieux, ce sept février mil sept cent quatre-vingt-deux par nous Jean Banchereau, président de l'élection à Barbesieux ce vingt février 1782.

BANCHEREAU.

(1) Tailles, impositions accessoires et capitation. Année 1782. Election de Barbezieux. De par le roi, Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle de Reverseaux, chevalier, marquis de Reverseaux, comte de Miermaigne, seigneur châtelain de Theuville, Allonne, Beaumont, Argenvilliers et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de la Rochelle. Jean-Amable Lessenne, chevalier, conseiller du roi, président, trésorier de France en lad. généralité. Et les président, lieut. et élus-conseillers du roi en l'élection de Barbezieux. Aux maire, échevins, syndic, collecteurs, manans et habitants de la paroisse de *Xanderille*.

Tailles et autres impositions. Le roi, en se réservant de donner à ses peuples des preuves de son affection pour eux, par les secours que sa majesté voudra bien, malgré les besoins de l'État et les dépenses de la guerre, accorder à ceux qui auront éprouvé des pertes dans leur récolte, et par la distribution des

Digitized by Google

Je termine par quelques détails tirés des archives de M. Alexandre Robin.

*
* *

En 1741, les officiers de l'élection de Saintes se fondant sur l'article 9 du règlement de 1600, l'article 57 de l'édit de 1634 et celui de 1667, aux termes desquels les hameaux distraits et séparés du corps des paroisses y devaient être réunis nonobstant toutes lettres et arrêts contraire, rédigèrent un mémoire (copie, manuscrit) qu'ils intitulèrent « Proposition d'é-

---

fonds qu'elle continue de destiner aux atteliers de charité, dont elle reconnoît tous les jours les avantages avec une nouvelle satisfaction, nous a fait adresser ses lettres patentes données à Versailles le 30 juillet 1781, signées, Louis, et plus bas, par le roi, Amelot : vu au conseil, signé Joly de Fleury : enregistrées au contrôle général des finances le 31 juillet audit an, signé Perotin, et au bureau des finances de cette généralité le 15 septembre suivant, pour imposer sur l'élection de Barbezieux, pour l'année prochaine mil sept cent quatre-vingt-deux, et procéder à la répartition de la somme de quatre cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt sept livres dix-sept sols six deniers, et en outre seize livres seize sols pour les deux nouveaux sols pour livre des droits d'usage et nouvel acquet en vertu de l'arrêt du conseil du roi du 4 septembre 1781. Savoir : pour la taille, deux cent deux mille cent soixante-onze livres seize sols. Pour les impositions accessoires de la taille, cent dix-sept mille six cent quarante-six livres sept cent sols et en outre les dits seize livres seize sols en vertu de l'arrêt du 4 septembre 1781. Pour la capitation y compris les quatre sols pour livre, et les impositions établies au marc la livre de la capitation, cent quatorze mille cent soixante-neuf livres quatorze sols six deniers. Revenant lesdites sommes à ladite premiere de 433.987 liv. 17 sols o den. et en outre lesdites 16 liv. 16 den. Nous vous mandons et ordonnons d'imposer et lever sur tous les contribuables aux tailles de votre paroisse, pour ladite année prochaine 1782, la somme de trois cent quarante livres pour votre part et portion dans celle de 202.171 liv. 16 sols à laquelle monte le principal de la taille, laquelle somme de trois cent quarante livres ainsi imposée sera par vous payée au receveur des impositions en exercice ladite année, en quatre termes et payemens égaux, le premier au premier décembre prochain; le second au dernier février; le troisième au dernier avril, et le quatrième au premier octobre de l'année prochaine mil sept cent quatre-vingt-deux.

Plus en exécution desdites lettres-patentes et des ordres à nous adressés, vous imposerez sur tous les contribuables à la taille, et au marc la livre d'icelle la somme de cent quatre-vingt-dix-sept livres pour votre part et portion dans celle de 117.646 liv. 7 sols à quoi montent les impositions accessoires, que dans les 16 sols 16 den. en vertu de l'arrêt du 4 septembre 1781, laquelle somme de cent quatre-vingt-dix-sept livres sera payée dans les mêmes termes que la taille.

Plus vous imposerez la somme de cent quatre-vingt-douze livres 10 sols pour votre part et portion dans celle de 114.169 liv. 14 sols 6 den. montant de la capitation y compris les quatre sols pour livre, et les impositions établies au marc la livre de la capitation, et sera ladite dernière somme de cent quatre-vingt-douze livres dix sols par vous payée en deux termes égaux, le premier dans le mois de mars, et le second dans le mois de septembre prochain.

Plus sera imposé six deniers pour livre du montant de la taille seulement, que les collecteurs retiendront par leurs mains pour le droit de collecte, et ils retiendront pareillement par leurs mains quatre deniers pour livres du montant des impositions accessoires et de la capitation.

Plus, vous imposerez la somme de quarante sols pour les droits de quittances rétablis au profit du receveur des impositinns de ladite élection en exercice l'année 1782, suivant l'édit du mois d'octobre 1726, et l'arrêt du conseil du premier décembre audit an...

Digitized by Google

change entre les élections de Saintes et de Cognac, pour leur procurer un arrondissement convenable. » D'après ce mémoire, il y avait lieu de distraire de l'élection de Cognac, au profit de celle de Saintes, l'enclave de Salignac et Le Prunelas à réunir à la paroisse de Pérignac, le village de Lousignac à réunir à la paroisse de Brives, l'enclave de Roumette pour la donner à Saint-Assère et Saint-Bris, les paroisses de Dompierre, Puypéroux et Boisredon à porter sur le département de l'élection de Saintes, l'enclave de Labattut pour la donner à la paroisse d'Arthenac et celle de La Brunette, comprise au rôle de la taille de Saint-Martin de Cognac, pour la donner à la paroisse de Chérac au milieu de laquelle elle était enclavée. En contre-échange les élus de Saintes proposaient de donner à l'élection de Cognac les paroisses de Louzac et Javrezac, Saint-Georges de Richemont, Saint-Palais du Né, La Garde sur le Né, Saint-Médard, Vignolles, Saint-Paul, avec cette observation que l'élection de Saintes donnant sept paroisses à celle de Cognac et celle-ci n'en rendant que deux, les receveurs de la première perdraient dix livres de droit de quittance dont ceux de Cognac profiteraient, et que, pour compenser cette inégalité, il serait juste que ceux-ci indemnisassent les premiers à proportion de la finance payée pour cette attribution.

Le 13 avril 1741, l'intendant Barentin transmit ce mémoire aux élus de Cognac pour qu'ils eussent à l'examiner avec les receveurs des tailles. « En mon particulier, leur disait-il, j'incline fort peu aux échanges projetés à cause de l'utilité qui en résultera. » Un état de situation des paroisses de la subdélégation de Cognac en 1783, qui est à la bibliothèque de Cognac, (fonds Albert, mss., t. XXIX, p. 1), indique les paroisses de Javrezac et de Richemont comme faisant partie de l'élection de Cognac. A part cette modification, les choses paraissent être restées dans le même état jusqu'à la révolution, malgré les inconvénients d'une mauvaise délimitation, et c'est ce qui explique comment le plumitif du rôle des tailles de Saint-Palais Labattut fut fait d'office en 1778 par Jean Esrable des Barrières, président de l'élection de Cognac, ainsi que l'établit le manuscrit de ce magistrat. L'enclave de Labattut était dans la paroisse d'Arthenac qui dépendait comme nous l'avons vu de l'élection particulière de Barbezieux, et dès 1741, les élus de Saintes disaient dans leur mémoire qu'elle était néanmoins portée sur le département de Cognac, dans le rôle de Saint-Palais en Cognac d'où il convenait de la tirer pour la réunir à la paroisse d'Arthenac de l'élection de Saintes.

La révolution était proche et le gouvernement de Louis XVI songeait sérieusement à la réforme des abus qu'une mauvaise organisation judiciaire avait si souvent révélés. L'édit portant la suppression des tribunaux d'exception fut rendu à Versailles le 8 mai 1788 ; les termes du préambule méritent d'être rappelés : « Le nombre excessif d'offices de judicature a toujours été considéré comme préjudiciable à la justice et onéreux à nos peuples

Digitized by Google

Les états généraux de notre royaume tenus à Orléans et à Blois demandèrent aux rois Charles IX et Henri III, nos prédécesseurs, la réduction des offices dans nos cours supérieures, même dans nos parlements, et la suppression ou la réduction de tribunaux extraordinaires. Quoique les lois données sur les doléances de ces états généraux aient ordonné ces réductions et suppressions, néanmoins les conditions opposées par ces lois à l'exécution des dispositions qu'elles contiennent et les délais qui en sont résultés, non seulement ont empêché que les suppressions et réductions ordonnées fussent effectuées, mais ont encore facilité l'accroissement des abus, soit par des créations successives de nouveaux offices, soit par l'établissement encore plus nuisible de plusieurs tribunaux. Il s'en est ensuivi entre les juridictions des conflits continuels et entre les justiciables des procès dispendieux avant même de pouvoir demander justice pour faire décider devant quel juge leurs affaires seraient portées. Les gages et droits attribués à la plupart de ces officiers, les exemptions qui leur sont accordées, l'entretien même des bâtiments où ils tiennent leur séance, ont formé sur notre domaine une charge excédant l'intérêt de la finance de leurs offices et le produit des droits casuels qu'ils peuvent nous procurer. Les tribunaux ordinaires, seuls chargés de veiller au maintien de la tranquillité publique, ont presque été abandonnés; nos sujets capables de rendre la justice se sont répandus et distribués dans un plus grand nombre de tribunaux, et la plupart ont préféré les offices qui donnaient moins de travail et plus de profit., etc.» L'édit supprimait les élections et tous les offices qui y étaient attachés, et attribuait la connaissance des affaires de leur compétence aux présidiaux et grands bailliages pour y être jugées en dernier ressort ou à la charge de l'appel aux parlements ou aux cours des aides, suivant les différents cas portés à l'ordonnance qui venait d'être rendue le même jour sur l'administration de la justice.

Les officiers supprimés étaient néanmoins maintenus dans les privilèges attribués à leurs offices et devaient en jouir pendant leur vie, excepté l'exemption de la taille et autres charges publiques qui n'était conservée qu'à ceux de ces officiers qui auraient exercé pendant vingt ans. (1)

---

(1) La pièce suivante du 26 mai 1694, extraite des minutes de Me Fayet, notaire à Barbezieux, nous donnera une idée du prix d'un de ces offices; c'est la vente par Jeanne Estourneau, veuve de Pierre Tilhard, à Pierre Durousseau, de l'office de procureur tiers référendaire taxateur des dépens en l'élection particulière de Barbezieux, moyennant 300 livres :

« Aujourdhuy 26e du mois de may 1694, ont esté présant en leurs personnes Jeanne Estourneau, veuve de Pierre Tilhard, marchant, tant en son nom que come mère tutrisse et curatrisse des enfans mineurs de feu maistre Louis Tilhard, son fils, vivant procureur tiers référandaire taxateur des dépans en l'élection particullère de Barbezieux, d'une part, et maistre Pierre Durousseau, praticien, demeurants les deux en la ville dudit Barbezieux, d'autre. Laquelle Estourneau,

Digitized by Google

C'était là une réforme importante et, comme le dit fort bien Léonce de Lavergne, dans sa *Note sur les édits du 8 mai 1788*, on peut même la trouver excessive : car le contentieux administratif fait encore partie de nos lois, et la juridiction des conseils de préfecture a remplacé celle des anciens tribunaux d'exception.

*
* *

Les réformes ne se font pas sans résistance. On ne sera donc pas surpris d'entendre les élus jeter les hauts cris. Le 8 septembre 1788, les officiers de l'élection de Saintes envoyaient à leurs confrères des autres élections une circulaire imprimée dans laquelle il est question d'un mémoire qu'ils avaient présenté au roi, le 1er du même mois, pour lui demander le rétablissement de leur juridiction. Ils énuméraient les titres qu'ils avaient fait valoir à l'appui de leur demande, et engageaient leurs confrères à faire la même demande. D'après eux, les inconvénients exprimés dans le préambule de l'edit de suppression n'existaient pas. « Savoir : 1° *Les conflits continuels de juridictions*, puisqu'il est infiniment rare qu'il s'en rencontre dans nos tribunaux dont l'attribution est si clairement déterminée. » Leurs luttes interminables avec les élus de Barbezieux montrent le cas qu'il faut faire de cette allégation.

A La Rochelle, la résistance de l'édit fut excessivement vive.

---

de sa bonne vollonté et soubz l'aprobation de sieur Izaac Estourneau, sieur du Coulombier, demeurant au bourg de Monguion, son frère, a vendu, ceddé et transporté audit Durousseau, stipullant et acceptant, l'estat et office héréditaire de procureur tiers référandaire taxateur des dépans en l'élection particullère de Barbezieux avecq pouvoir de postuller que tenoit et possédoit sondit fils avecq promesse de garantie et de pollète (1) jusqu'au jour des provisions moyennant le prix et somme de trois cens livres que ledit Durousseau a payée à ladite Estourneau contant, à la veüe de nous notaire et tesmoins, estant en louis d'argant et autres monnois ayant cours ; consant que ledit Durousseau obtienne des provisions et se fasse resevoir audit office, et qu'il en fasse et jouisse à son plaisir et vollonté, duquel icelle Estourneau l'en a vestu et saizy ; à cet effet a remis audit Durousseau les provisions que ledit feu Tilhard avoit obtenue, les quittances de finances du mar d'or (2) et autres piesse concernant leditoffice... (*la suite de l'acte est sans intérêt...*) Fait et passé au lieu de La Croy-Bellet, parroisse de Condéon, demeure de Pierre Blanc, dit Montauban, marchant hostellier, en présence de maistre Gabriel Augeay, notaire au marquisat de Barbezieux, demeurant au bourg de Berneuilh, et de Bris Delabarde, marchant, demeurant audit Condéon, tesmoins requis qui ont signé avecq les parties, à la réserve de ladite Estourneau contractante, qui a déclaré ne le savoir faire de ce enquise. Durousseau. Estourneau. C. Baudouin. Delabarde. G. Augeay. Banchereau, notaire royal.

Controllé à Barbezieux, ce 27 may 1694. Reçu 15 sols. Demontis.

(1) Le droit de paulette qui dura jusqu'a la révolution et qui fut établi par l'édit du 12 septembre 1604, rendu sur la proposition de Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi, consistait dans l'obligation imposée aux titulaires d'office de verser au trésor royal, au commencement de chaque année, une certaine somme afin de conserver leurs offices a leurs veuves et a leurs héritiers.

(2) Le marc d'or établi par Henri III était un droit d'enregistrement acquitté par les titulaires d'office lors de la délivrance des lettres de provisions.

Digitized by Google

Le 4 décembre 1788, les officiers de l'élection de cette ville envoyaient à leurs confrères de Cognac un exemplaire d'un très curieux écrit intitulé : *Procès verbaux de ce qui s'est passé en l'élection de La Rochelle, au sujet de l'édit portant suppression des tribunaux d'exception*, in-4°, 14 pages. On y lit que, le 2 juin 1788, les officiers de l'élection de La Rochelle avaient formellement refusé d'enregistrer les édits du 8 mai, dont l'ensemble constituait une réforme de l'organisation judiciaire de la France ; que, le 4, Cavazza, greffier en chef du siège, leur ayant présenté un cahier à eux notifié en sa personne contenant l'édit du roi sur la suppression des tribunaux d'exception, dont ils venaient de refuser l'enregistrement, ils avaient été unanimement d'avis de protester contre son contenu ; que, le même jour, Cavazza avait refusé de laisser enlever du greffe de l'élection les pièces, registres et minutes ; que Dumarest de Lavalette, premier secrétaire et subdélégué d'intendance, accompagné de Philippe, greffier de la maréchaussée, et de Jacob, huissier au présidial, lui avait alors répliqué qu'il emploierait la force, qu'il y avoit à cette fin de la troupe armée et prête à marcher, qui n'attendoit que ses ordres ainsi qu'une brigade de maréchaussée ; qu'ayant alors cédé, tout en protestant pour éviter un éclat, Lavalette avait envoyé chercher six traîneurs avec leurs traînes et paniers pour emporter les papiers et minutes du greffe, mais que les traîneurs instruits du sujet qui les faisait demander avaient refusé de marcher ; qu'on avait dû recourir aux cavaliers de la maréchaussée pour l'enlèvement des papiers qui furent escortés par les cavaliers armés au milieu d'une populace immense ; que plus tard Cavazza, ayant refusé d'assister au procès verbal de levée des scellés apposés sur ces papiers, avait été incarcéré ; qu'enfin, le 27 du même mois de juin, les élus invités pour la seconde fois par l'intendant à s'assembler à son hôtel pour y enregistrer l'édit, avaient persisté dans leurs précédents arrêtés.

En transmettant ces procès verbaux aux élus de Cognac, les élus de La Rochelle leur disaient que ceux de Bordeaux avaient invité un nombre considérable d'élections à envoyer chez eux chacune un député pour délibérer sur les déclarations à faire à la prochaine assemblée des états généraux, « à l'effet d'obtenir nos anciennes attributions ou demander notre suppression plutôt que la conservation d'un vain titre. Nous pensons que dans votre canton on prendra de semblables dispositions et vous nous ferez plaisir de nous en informer. »

Ainsi la résistance aux édits du 8 avril 1788 s'organisait partout ; ils étaient au nombre de cinq et avaient été préparés par le premier ministre M. de Brienne et par le garde des sceaux Lamoignon. « Quand on relit aujourd'hui ces édits, dit Léonce de Lavergne, on s'étonne qu'ils aient trouvé une telle résistance non seulement dans les parlements, mais dans la nation. Cette résistance s'explique par le cinquième et dernier qui fit échouer tous les autres. Par cet édit, le roi retirait aux parle-

Digitized by Google

ments le droit d'enregistrement des lois et ordonnances en matière de législation générale et commune à tout le royaume, et confiait ce droit à une *cour plénière* composée des princes du sang, des pairs du royaume, de deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux de France, deux gouverneurs de province, six conseillers d'état, quatre maitres des requêtes et plusieurs présidents et conseillers du parlement de Paris et des autres cours du royaume..... Aucune entreprise ne pouvait être plus malheureuse dans l'état des esprits, que le prétendu *rétablissement* de cette *cour plénière* qui n'avait jamais existé et qui ne répondait ni aux souvenirs du passé, ni aux espérances du présent. Tout le monde y vit, et non sans raison, un moyen détourné d'éviter la convocation des états généraux; même pour les autres édits, l'opinion publique refusa d'accepter les meilleures réformes décidées par le roi tout seul, « de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale. » C'est ainsi que la maladresse de M. de Brienne fit des mesures excellentes en soi, à l'exception d'une seule, l'occasion d'un soulèvement universel. Louis XVI tint un lit de justice pour l'enregistrement des édits ; mais, en présence même du roi, le parlement de Paris protesta. Les parlements de province rendirent à leur tour des arrêts pour dénoncer comme traitres au roi et à l'état « les auteurs de la surprise faite à sa majesté, et notamment le sieur de Lamoignon, garde des sceaux de France ». Brienne ne put résister à la violence du soulèvement national ; il convoqua les états généraux et quitta le pouvoir, laissant à Necker les embarras d'une situation qu'il avait rendue sans remède. »

Les élus eurent ainsi un répit de courte durée : car les élections furent définitivement supprimées par le décret des 7-11 septembre 1790.

Au moment où cette ancienne institution allait disparaitre, voici, d'après les *Ephémérides de la généralité de La Rochelle pour 1789*, quel était le personnel des élections de Saintes et de Barbezieux.

Saintes. Poitevin de Moléon, président ; Bourgeois, lieutenant général ; Gallocheau, doyen ; Duchatel ; Gallocheau fils, procureur du roi par commission ; Penaud, greffier en chef ; Vieuille, lieutenant général honoraire ; Huissier, audiencier : Maurin ; Montauban ; Charpentier ; receveurs des tailles : Faure, Delaage.

Barbezieux. Banchereau, président ; Augereau, lieutenant ; Longueteau, élu ; de La Maurine, procureur du roi ; Blanleuil, greffier en chef ; Jarnan, greffier-commis ; Faure et Delaage, receveurs des tailles ; Esmein, commis à la recette des tailles ; procureurs : Chety, doyen ; Drouhet ; Grassin ; Daviaud ; l'office de Braud, vacant ; Huissier, audiencier : Bourdejeau ; Sarrazin. L'élection avait 125 paroisses.

Le décret du 13 octobre 1790 prescrivait l'apposition des scellés sur toutes les armoires et portes des greffes des tribunaux supprimés. Le 25 novembre 1790, le maire et les officiers

Digitized by Google

municipaux de Barbezieux, accompagnés du procureur de la commune et du secrétaire-greffier, apposèrent d'abord les scellés au greffe du siège du marquisat. « Et de là, dit le procès verbal, nous nous sommes transportés dans la maison du sieur Jean Jarnan, commis au greffe de l'élection de la présente ville, lequel nous a déclaré que le sieur Jean-Louis Blanleuil, greffier en chef de la dite élection, est absent, mais qu'il allait nous conduire dans le lieu de dépôt du dit greffe. En conséquence, le dit sieur Jarnan nous a accompagnés dans la maison de la dame veuve Constantin, et là nous a fait monter dans une chambre haute qui prend son ouverture du côté du nord sur une petite cour, dans laquelle chambre nous avons vu différents papiers et registres que le dit sieur Jarnan nous a déclaré être tous ceux dépendant du dit greffe, suivant sa connaissance. De suite, après avoir fait arrêter la fenêtre de la dite chambre, nous en avons fermé la porte en clef. Sur l'entrée de la serrure de laquelle nous avons apposé une bande de papier signée : Demontis, maire, et intitulée : *pour seul scellé*, et apposé sur les deux bouts d'iceluy le sceau de notre municipalité, et avons comme dessus déposé la clef de la dite porte entre les mains du dit sieur procureur de la commune, qui a promis la remettre à qui il appartiendra et à la première réquisition ; et a, le dit sieur Jarnan, commis-greffier de la dite élection, signé avec nous le procureur de la commune et notre secrétaire-greffier : L. Démontis, *maire*. Jarnan, *commis-greffier de la dite élection*. Dubois. Durand, *officier municipal*. Dubuisson. M. Gestraud. F. Gardrat. Castanier. Filhon, *procureur de la commune*. Levraud, *secrétaire*. »

Le 14 février 1791, la municipalité procéda à la reconnaissance des scellés. « Et comme nous n'avons point encore interpellé le sieur Blanleuilh, greffier en chef, pour faire l'inventaire contradictoire avec luy, avons délibéré que la clef dudit greffe sera remise au greffier de notre municipalité. »

Ainsi disparurent, avec toutes les autres élections du royaume, l'élection en chef de Saintes et l'élection particulière de Barbezieux. Ces deux tribunaux, qui auraient dû donner aux justiciables l'exemple de la concorde, avaient commencé à plaider en 1604 et peut-être avant. Il est probable qu'ils plaideraient encore aujourd'hui si la révolution ne les avait pas renvoyés dos à dos en les supprimant.

Jules Pellisson.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 599. — *Les grottes de La Roche-Courbon.* Un homme très intelligent et sérieux me racontait dernièrement qu'il y a une trentaine d'années, il visita les grottes de La Roche-Courbon,

Digitized by Google

près Saint-Porchaire. Après avoir déplacé un quartier de roc qui bouchait l'entrée, il s'était glissé sur le ventre par un étroit couloir en pente, et avait ainsi gagné une spacieuse galerie resplendissante de stalactites et dont les parois portaient de « nombreuses inscriptions ». Existe-t-il une description exacte de ce souterrain ? Si non, une telle exploration et la perspective de rapporter quelques photographies au magnésium, et même des copies ou estampages d'inscriptions, peut-être curieuses, pourrait-elle tenter quelques uns de nos jeunes et courageux chercheurs ? La société des *Archives* ne pourrait-elle organiser une expédition dans ce royaume de l'inconnu ? IGNARUS.

—

N° 600. — Il y a eu dans notre circonscription beaucoup d'enseignes curieuses. Pourrait-on les signaler ? J. P.

—

N° 601. — *Les cartes à jouer.* J'ai un fragment de carte à jouer, où l'on lit ces mots imprimés au-dessous d'une fleur de lis: « Bon pour deux rations de viande » et la signature autographe de SAULNIER, peut-être le même que Jean Saulnier, sieur du Couraud, qui fut maire de Cognac de 1667 à 1668. Pourrait-on donner la liste des fabricants de cartes à jouer de notre région et signaler les divers usages, cartes de visite, bons de pain, bons communaux, invitations de bal, jeux enfantins, cornets d'apothicaire, etc., auxquels les vieilles cartes étaient destinées ?

— J. P.

N° 602. — Dans une lettre de rémission de décembre 1444 (*Archives nationales*, JJ 176, n° 351), en faveur de « Vincent Arnaud, laboureur, demeurant ou lieu de Bienassis ou pays de Xanctonge », il est question d'une querelle entre paysans où l'un est frappé d'un *bedoihl*, « serpe emmanchée en ung baston », et emporté mourant à « Saint-Sournin de Marempne ». 1° Où se trouve la localité de *Bienassis* ? 2° Le mot *bedoihl*, ou un terme analogue, est-il encore employé dans le pays pour désigner cette sorte de serpe, en bon français un *vouge* ? T.

—

N° 603. — Un certain nombre d'églises ont encore en Saintonge des litres funèbres, semblables à celles dont il est question page 183. Il en existe à Restaud, à Soubise, etc. En connaît-on d'autres ? L.

II. — RÉPONSES

N° 243 : t. IV, pages 92, 152 ; XV, 452 ; XLI, 145. — *Origine de l'épithète de* ventres rouges *donnée aux Saintongeais.*

Voici l'explication que je propose, après tant d'autres. Comme quelques unes de ses devancières, elle n'a pas le mérite d'évoquer l'histoire ou la légende. Je la donne pour ce qu'elle vaut... Médecin, depuis bientôt 20 ans, à Oleron, j'ai, des centaines de fois, entendu considérer le molleton rouge, qui est presque exclusivement employé pour la confection des jupons, caleçons et

Digitized by Google

gilets sur la peau des cultivateurs et des marins, comme plus chaud, plus préservatif des rhumatismes que le même molleton de toute autre couleur. Il semble être considéré comme une égide, mieux encore, comme un remède ! Et, comme en toute tradition existe au moins une parcelle de vérité, j'ajoute que cette manière de voir n'est peut-être pas si erronée, chacun sachant que, dans le spectre solaire, les rayons rouges et les ultra-rouges sont surtout les rayons calorifiques. Voilà le paysan oleronnais précurseur de Newton et de ses successeurs ! car, à la diffusion et à l'enracinement de cette croyance, on peut juger qu'elle est bien vieille : l'histoire du mot, du reste, en fait foi.

Ajouterai-je qu'aux bords de la mer, où l'action solaire est plus intense qu'ailleurs, où la lumière, aidée des efflorescences salines de l'atmosphère, attaque si rapidement les peintures et « mange les couleurs » des vêtements, la couleur rouge est de beaucoup la plus stable ?

Il est donc possible que, dès longtemps, l'observation des empiriques et l'esprit d'ordre et de conservation des ménagères aient peu à peu imposé à la masse populaire cette mode, qui n'est pas près de s'éteindre, du molleton rouge, qui partout éclate, chacun laissant pour vaquer à son travail sa robe ou son pantalon de dessus, et découvrant ainsi, du lever du soleil à son coucher, dans les champs, les vignes, sur les bateaux, le jupon ou le caleçon rouge.

Dr Emm. Pineau.

—

N° 578 : tome XVI, p. 68. — Voici quelques détails sur des officiers saintongeais servant en 1770 :

La Porte. En 1773 et 1775 vivait, dans le bas Limousin, Joseph de La Porte, chevalier, seigneur de Lissac, chevalier de Saint-Louis, conseiller du roi, lieutenant de MM. les maréchaux de France. Il était connu sous le nom de « chevalier de La Porte ».

Pons. Le 22 juillet 1769, messire Charles-Philippe, comte de Pons, lieutenant général des armées du roi, seigneur engagiste de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers, est mentionné dans un arrêt du parlement de Bordeaux.

Revoux de Ronchamp. Cette famille, alliée à la mienne, s'est fixée à Libourne dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et a donné un prévôt général de la maréchaussée de Guienne. Plusieurs de ses membres se fixèrent à Bordeaux pendant la révolution.

Berthus. Cette famille saintongeaise dont plusieurs membres habitaient, au dernier siècle, la petite ville de Royan, a donné un conseiller référendaire à la chancellerie du parlement de Bordeaux, en la personne d'Antoine Berthus qui avait épousé Marguerite de Lataste (issue de souche de présidents en l'élection de Saintes). Apparentés aux familles bourgeoises Latache de Mortemart et Autant, les Berthus étaient représentés en 1770 par M. maître Louis-George Berthus, écuyer, conseiller du roi et lieutenant de maréchaussée à la résidence de Saintes ;

Digitized by Google

et par Charles-George Berthus, officier garde-côte de la paroisse du Petit-Niort.

Pouliac fils. C'est peut-être messire Jean-Baptiste-André de Poncharail, chevalier, marquis de Pouliac, qui épousa, par contrat du 7 janvier 1750, Marie-Louise-Paule Ouvrard de Martigni. Il était fils de messire Louis-Daniel de Poncharail, chevalier, marquis de Pouliac, seigneur de la châtellenie de Bellevue et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France (qui testa le 26 juin 1765) et de sa première femme Marthe Labbé.

Guillotin n'est représenté dans mes notes que par Louis Guillotin, seigneur de La Martière et de La Charpenterie, qui, en décembre 1764, était syndic général des habitants de l'île d'Oleron.

De Bremond d'Ars. En août 1765 un Pierre-René de Bremond d'Ars, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, fils de Jacques-René de Bremond, soutient un procès au parlement contre son cousin Pierre de Bremond.

DAST DE BOISVILLE.

—

N° 591 : t. XVI, 142. — *Le vaisseau* La Charente *en 1501.*

Philippe de Clèves, sieur de Ravastein, gouverneur de Gênes, a sous ses ordres 21 vaisseaux, en 1501 : *La Charente*, *La Cordelière*, *Le Marais*, *La Marquise*, *Le Lyon*, six nefs bretonnes, six normandes, les quatre galères de Prégent de Bidoux. L'armement a coûté 360.000 livres, dit le cardinal d'Amboise. Jean d'Auton parle, III, 194, de *La Charente*, de *La Cordelière* et du *Lyon*.

Ravastein écrit, le 25 janvier 1504, à Louis XII : « J'ay donné congié à tous navires de vostre armée qui ont esté à vostre soulde, excepté à *La Charrante* et à neuf galères qui sont icy, lesquelles est besoing entretenir jusques à ce que vostre affaire vaise autrement : car autant de carraques que vous vouldrez tousjours avoir en ceste ville, vous les pourrez recouvrer toutes foiz qu'il vous plaira. Sire, j'ay fait mettre 150 mariniers dedans vostre *Charrante*, et des vivres pour ung mois. » (Dupuy. B. N. 262, fol. 79.) Cette lettre a été écrite après la capitulation de Gaëte, 1er janvier 1504 ; la garnison s'embarqua pour Gênes, et Ravastein congédia la meilleure partie de la flotte. Le roi maintint huit galères. Louis XII rachète (20 avril 1506) *La Charente* à Etienne de Nève et aux héritiers de Jean de La Primaudaye.

La Charente pourrie de vétusté est vendue à Ant. de Stagliano et autres génois qui se font assurer aussitôt ; mais la nef qui ne peut plus naviguer sombre au sortir du port de Villefranche et les acheteurs se plaignent d'avoir été dupés (20 mai 1508). Quand le navire mit à la voile, « trincheti arbor ipse tanquam marcidus et fragilis se rupit, vel quasi fregit. » (Arch. notarile de Gênes, not. Cipriano Foglietta ; communiqué par le marquis Stagliano.)

Extrait de la *Revue des questions historiques*, du 1er octobre 1895, 391-412.

Digitized by Google

Un autre vaisseau du même nom servit à transporter à la Guyane les 265 prêtres condamnés sous le directoire, les 19 et 24 fructidor an V (5-10 septembre 1797). Cent cinquante-sept montèrent sur le vaisseau *La Charente*, cent huit plus tard sur *La Bayonnaise* ; cent cinquante-six d'entre eux moururent en moins de huit mois d'exil.

La Charente, à peine sortie de la rade de l'île d'Aix, fut mise hors de combat par des vaisseaux anglais et ne put continuer sa route. Les déportés furent recueillis au Verdon par *La Décade* le 25 avril 1798 et conduits au lieu fixé pour y subir leur peine ; ils y arrivèrent le 9 juin 1798 (11 prairial). Voir : *Les martyrs de la révolution*, par M. le chanoine Blin ; *Les prêtres déportés*, par M. Manceau, II, 64-80. D'après l'auteur, il y aurait eu cent quatre-vingt-treize prêtres déportés sur *La Décade*, transbordés de *La Charente*, alors que le chanoine Blin ne parle que de cent cinquante-sept ; cent vingt sur *La Bayonnaise* au lieu de cent huit, d'après des documents puisés aux sources officielles.

D. C.

—

N° 592 ; t. XVI, page 142. — *Le comte de La Tresne et Henri de Montaigne.*

1° L'*Oraison funèbre* prononcée à Bordeaux le 6 juillet 1703 par le père Henri-Ignace de Montaigne, de la compagnie de Jésus, contient de curieux détails sur la famille et sur le premier président La Tresne lui-même. Ces détails ont été en grande partie publiés dans le livre intitulé : *Le parlement de Bordeaux.* (Bordeaux, 1886, in-8°.)

2° Henri-Ignace de Montaigne, né à Bordeaux le 17 janvier 1656, baptisé le 29 du même mois à Saint-André, était fils du conseiller au parlement François de Montaigne, seigneur de Bussaguet, et de Thérèse du Solier. Il descendait au 4e degré du conseiller Raymond de Montaigne, oncle de l'auteur des *Essais*. Le conseiller au parlement Joseph de Montaigne, grand-père d'Henri-Ignace, le jésuite, était le frère aîné du conseiller clerc Raymond de Montaigne de Saint-Genès, qui fut lieutenant général au présidial et sénéchal de Saintes, puis évêque de Bayonne.

Dast de Boisville.

— Henri-Ignace de Montaigne, né à Bordeaux le 17 janvier 1656, avait fait 2 ans de philosophie et 4 ans de théologie avant son entrée dans la compagnie ; il était prêtre et maître ès-arts. Admis le 26 décembre 1681, il enseigna la 3e à Angoulême après son noviciat ; mais fut retiré de l'enseignement à cause de sa santé. Il devint procureur pendant 9 ans à Agen, Fontenay, Poitiers. Il prononça ses vœux de profès à Poitiers le 2 février 1692 et fut appliqué à la prédication, ministère qu'il exerça 26 ans. On le trouve à Alby (1695-96), Périgueux (1696-97), Agen (1698-1701), Tours (1701-2), Bordeaux (1702-3), Agen (1705-6), Poitiers (1708-9), Dijon (1709-10), Orléans (1712-13), Bayonne

Digitized by Google

(1713-14), Rouen (1714-15), Lyon (1715-16), Marseille (1716-17), Aix (1717-18), Saintes (1718-19), Pau (1719-20). Puis il tombe malade, reste à Pau de 1720 à 1722, va à Bordeaux, et y meurt le 16 mai 1726. « Habebat ingenium præstans, optimum, elegans, talentum non commune ad concionandum. »

SOMMERVOGEL.

—

N^os^ 587 et 594. — *Dupleix de Cadignan et Duplais des Touches.* Le Dupleix des Touches, dont nous avons reproduit l'acte de décès (19 mars 1786) à l'hôpital de la Martinique, devait porter le prénom de Joseph ; il était passé en Amérique avec son frère Eutrope. Celui-ci est devenu plus tard enseigne de vaisseau, etc. Le document suivant, collationné aux archives départementales par M. L. de Richemond, le 11 janvier 1896, fournit quelques indications curieuses sur cette famille et le droit d'ainesse pour la garde noble comme pour la garde bourgeoise : aux temps féodaux, ce droit permettait de garder le fief d'un mineur et de percevoir, à son profit, les revenus seigneuriaux.

« Aujourd'huy dix-huit novembre 1785, par devant nous Emanuel-Cajetan Leberthon, chevalier de Bonnemie, président lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge et siège présidial de Saintes, étant au palais royal de la dite ville, sont comparus Henry, Pierre et Anne Duplaix des Touches, frères et sœur germains, mineurs adultes, les quels nous ont dit et remontré, par le ministère de M^e^ Pierre-Marc Arnauld, leur procureur, qu'à la mort de M^e^ Duplaix des Touches, leur père, notaire royal en cette ville, la dame Pinard, leur mère, fut chargée de la curatelle, comme tutrice légitime ; que la ditte dame Pinard étant décédée le douze du présent mois, il leur faut nécessairement obter pour la nomination d'un nouveau curateur ou pour l'émancipation ; qu'eû égard à l'absance de Joseph et Eutrope Duplaix, autres frères aussy mineurs, passés dans les colonies d'Amérique et à la confiance qu'ils ont dans la probité et capacité de leurs autres frères et beaux-frères majeurs affectueusement assemblés, ils préfèrent la pourvoyance d'un nouveau curateur ; que, dans ce concours de frères et beaux-frères égallement disposés à la curatelle, ils seroient fort embarassés pour la préférance, s'ils n'avoient pour guides la loy qui deffere la garde noble comme la garde bourgeoise à l'aîné de la famille et qui par conséquent doit aussy fixer leur choix sur le sieur Duplaix, leur frère ayné, et dont ils requièrent acte. HENRI DUPLEIX. DUPLAIX. ANN DUPLEX. ARNAULT.

» Au même instant est comparu le dit sieur René Duplais des Touches, aîné de la famille, lequel nous a aussy dit et déclaré, par le ministère du dit M^e^ Arnauld, qu'il étoit véritablement disposé à se charger de la ditte curatelle par dévouement et affection pour ses frères, sy les suffrages de l'assemblée se réunissoient sur sa tête et que le choix décidé des dits mineurs adultes l'y détermine de plus en plus. De quoy, il requiert aussy acte. DUPLAIS DESTOUCHES.

Digitized by Google

» Sont aussy comparus Jean-Jacques et Jean Duplaix des Touches, aussy frères germains des dits mineurs, sieurs Jacques-Philippe Viauld-Marois, Jean Métreau et Me Jean-Baptiste-Joseph Tapon du Pignier, beaux-frères des mineurs, lesquels, par le ministère de même procureur, nous ont déclaré que, sy pareille charge pouvoit être divisée, ils s'ofriroient volontiers pour en partager le fardeau ; que chacun d'eux seroit même disposé à le suporter tout entier sy le sieur Duplaix des Touches, premier délibérant et égallement dévoué aux mineurs, ny étoit appellé de préférance soit par la qualité d'ainé de la famille, soit par le choix réfléchy qu'en ont fait les dits mineurs.

» En conséquence, déclarent élire et nommer le dit sieur Duplaix aîné pour curateur tant des trois mineurs présents que du mineur absent, l'attestant et certifiant solvable et capable à tous égards, et s'obligent conjointement et solidairement à la garantie de sa gestion et administration. De quoy ils requièrent aussy acte. Duplaix des Touches. Jean Dupleix Detouches. Viauld. Metreaud. du Pinier. Arnauld. »

Suivent les conclusions du procureur du roi, du président lieutenant général.

Leberthon.

« Registré aux 3s p. l. à Saintes, le seize décembre 1786. R. trois livres dix sols dix deniers. »

Conclusions : les Dupleix de Cadignan ne doivent être ni Saintongeais, ni alliés des Duplais ou Dupleix des Touches, de Nieul lès Saintes.

Duplais des Touches.

— Le 18 janvier 1700, le parlement de Bordeaux juge une affaire entre Dominique de Beaune, sieur de Beaulieu, et Marie Dupleix, demoiselle, veuve de maître Louis de Beaune, conseiller du roi au présidial de Saintes.

Le 10 mars 1714, le même parlement juge une affaire entre maître François Duplais, sieur de La Ransonnière (Ransannerie), avocat au parlement de Bordeaux, appelant d'une sentence du sénéchal de Saintes, et Françoise Duplais, demoiselle, fille de N... Duplais et de défunte Anne Réaud. Ces derniers s'étaient unis par contrat du 25 mai 1663.

Le 4 août 1759, je trouve mentionnée dans mes notes Françoise Richard, épouse de Jean Duplais des Touches, apparentée aux Paillot, Richard de La Fernanderie, Le Berthon, de Gascq, de La Roche-Tolay, Esneau, de Guibal, etc., tous de Saintes.

Les Dupleix de Cadignan sont du Condomois ; voici par ordre de dates les notes que je possède sur des représentants de cette ancienne famille de robe : Le 31 janvier 1652, le notaire bordelais Debrulx reçoit un contrat pour Me Guillaume Dupleix, conseiller du roi et président du présidial au siège de Nérac, fils de messire Cipion (*sic*) Dupleix, conseiller du roy en ses conseils d'etat et historiographe de France, originaire du Condomois.

Digitized by Google

Le 9 juin 1714, le parlement de Bordeaux juge une affaire entre Louis Vacquieux, sieur de Lamaurague, appelant d'une sentence du sénéchal de Nérac, et Jeanne Gerboux, veuve d'autre Louis Vacquieux (mort en 1690), et remariée avec Charles Dupleix, lieutenant général d'épée de la sénéchaussée de Condom.

Le 4 août 1760, je trouve Gérard Dupleix, conseiller du roi, lieutenant général du sénéchal de Condom, seigneur baron de Courensan, et seigneur d'Ansoulès, Sainte-Cécile, Laspeyres et autres lieux.

Le 15 mars 1774, dans un procès porté en appel du sénéchal de Condom devant le parlement de Bordeaux, figure messire Charles Dupleix, chevalier, seigneur de Courensan, baron de Cadignan, gentilhomme de la chambre du comte de Provence et colonel commandant de la légion de Lorraine, héritier et fils de défunt messire Gérard Dupleix, chevalier, seigneur de Courensan et lieutenant général civil et d'épée du sénéchal et siège présidial de Condom.

Enfin, au mois de juin 1787, Jeanne Gérard (*sic*) Dupleix de Cadignan, veuve de Raymond Jouy, chevalier de Saint-Louis, « ayant remontré au roy qu'elle était née de famille noble, mais que sa noblesse avait été suspendue par son mariage avec le sieur Jouy, parce qu'il n'avait pas le même avantage et qu'après son décès elle avait songé à reprendre cette prérogative de sa naissance », obtint des lettres de réhabilitation de noblesse qui furent enregistrées au parlement de Bordeaux le 26 novembre 1787.

DAST DE BOISVILLE.

—

N° 597 : t. XVI, p. 144. — *Une ancienne affiche de théâtre.*

Je pense que le sieur Bonniot, auteur de l'encadrement de l'affiche de Rochefort, est celui dont parle Champfleury dans son *Imagerie populaire*, d'après l'*Histoire de l'imagerie à Chartres* de Garnier. Au commencement de ce siècle, « le directeur d'un théâtre mécanique et sa famille, les frères Bonniot, de Niort, espèces de *Confrères de la passion*, vinrent donner, tout un hiver, dans la maison de l'*Union*, des représentations du *mystère de la passion* qui furent très suivies. L'un d'eux se livrait à la gravure sur bois, il trouva le moyen d'utiliser ses loisirs en gravant plusieurs planches. Le sujet *Les quatre vérités* fut de ce nombre :

LE PRÊTRE : Je prie pour vous tous.
LE PAYSAN : Je vous nourris tous.
LE MILITAIRE : Je vous défends tous.
LE PROCUREUR : Je vous mange tous.

Jusqu'à ce jour, mes recherches à Chartres et à Niort n'ont pas été fructueuses. Peut-être ce Bonniot, comme la plupart des comédiens ambulants ou des montreurs de spectacles populaires, a-t-il volontairement altéré son nom.

Je saisis cette occasion pour demander à mes collègues de la

Digitized by Google

société des *Archives* tous les renseignements qui pourraient leur tomber entre les mains, relatifs aux représentations théâtrales, comédiens, spectacles populaires en Poitou et même en Aunis.

HENRI CLOUZOT.

BIBLIOGRAPHIE

KERALLAIN (René de). *Les Français au Canada. La jeunesse de Bougainville et la guerre de sept ans.* Paris, 1896, grand in-8°, 190 pages. Tiré à 150 exemplaires et non mis dans le commerce; extrait de la *Revue historique.*

C'est la première partie d'une étude complète, très complète, sur un des personnages qui ont joué un rôle si important au Canada, Louis-Antoine de Bougainville, né à Paris le 12 novembre 1729. M. René de Kerallain a entre les mains tous les papiers de Bougainville; il est à même d'abord de constituer la filiation et de rétablir la vérité sur bien des points. Il n'y manque pas, et avec une impitoyable sévérité et une verve passionnée pour son héros, il le venge des moindres reproches que lui a adressés le patriotisme jaloux, un peu irritable, des historiens canadiens. Nous souhaitons que bientôt l'auteur nous donne le travail complet qu'il nous annonce. Il nous dira sans doute s'il était parent du marin Louis-Antoine de Bougainville et de l'académicien son frère, Jean-Pierre de Bougainville, ce Jacques de Bougainville, vicaire général de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, puis en 1751 doyen du chapitre de Saintes.

—

KERALVÉ (Sylvane de). *Branches d'épines.* Nantes, imp. Emile Grimaud, 1896, in-8°, 170 pages.

On voit pousser des fleurettes sauvages
Dans les rochers que baigne l'océan;
Frêles bouquets noyés par les orages,
Vite effeuillés par l'ouragan.

Ainsi mes vers. Eprise du silence,
Au bord des flots quand je les composais,
Vous les offrir, c'était la récompense
Que je voulais.

On ne peut que remercier l'auteur d'avoir ainsi songé à ses amis; les inconnus qui liront ces vers en augmenteront le nombre, en admirant ces belles poésies et ces gracieux sentiments.

—

KNELL (L'abbé J.), du diocèse de La Rochelle. *Photographies de jeunes filles.* Paris et Poitiers, Oudin, 1895, in-18, 191 pages. Prix : 2 francs.

Quelle jolie collection d'affreux petits monstres charmants ! La

Digitized by Google

jeune fille légère, la jeune fille sans ordre, la jeune fille inconstante, trois têtes dans le presque même bonnet; la jeune fille curieuse, bavarde, irritable, immortifiée (?); la jeune fille vaniteuse, contrariante, apathique, égoïste, entêtée; la jeune fille susceptible, paresseuse, jalouse; la jeune fille qui se plaint de tout: seize types de filles gâtées, mal élevées, affligées de tous les péchés capitaux, et le reste. Je comprends le krach du mariage, et comment les jeunes gens fuient l'attrayante future, qui est peut-être une fort honnête fille et à peu près parfaite, de peur de rencontrer l'autre. Mais qu'y faire ? Ce sont des photographies. Il est vrai que M. l'abbé Knell n'a braqué l'objectif que sur celles qui avaient des défauts. Les autres, il n'est pas besoin de les prêcher; celles-là d'ailleurs profiteront aussi à voir les laideurs du vice. Ah! si les moralistes servaient à quelque chose, messieurs, vos futures compagnes seraient des anges, ainsi endoctrinées par un sage qui parle le langage de la raison, avec un savoir varié, qui expose le précepte et cite l'exemple et mêle agréablement le profane et le sacré, le sermonnaire et l'historien, La Fontaine et le père Félix, Sophocle et saint Mathieu, Landriot et Lamartine, Molière et saint François de Sales.

[—] *Avant la première communion.* Tours, Alfred Cattier, 1895, in-16, 32 pages.

[—] *Après la première communion.* Tours, *idem.*

[—] *Eloge de la vénérable Jeanne d'Arc.* S. l. ni d., in-12, 12 pages. En sous-titre ces quatre mots : *Domrémy, Orléans, Reims, Rouen,* qui sont le résumé de ce panégyrique émouvant, et avec un dessin inexact des armes de la pucelle.

— *Les jeunes saintes.* Tours, Alfred Mame, [1895].

Cet ouvrage dédié « à la mémoire de ma nièce Marie-Rosalie Knell, endormie dans le Seigneur à 22 ans », est la première série d'une suite de notices au nombre de 52, une par semaine : saintes Pétronille, Justine, Flavie, Domitille, Soline, Eustelle, Sérapie, Blandine, Potonienne, Perpétue, Cécile, Barbe, Denyse, Colombe, Marguerite, Foi, Eulalie, Lucie, etc., du 1er au IVe siècle. C'est une œuvre d'édification et de piété; l'auteur déclare qu'il n'a rien inventé; le pourrait-il ? et qu'il a puisé partout. Point de discussion sur l'origine des actes ou des faits eux-mêmes. Il a pris la légende telle qu'il l'a rencontrée. Les savants n'y trouveraient pas leur compte, même avec sainte Eustelle, dont on ne sait rien historiquement, mais qui a fourni à M. Knell un fort joli chapitre inventé par le cardinal Thomas. Mais si quelques unes sont édifiées et portées au bien par ces exemples, ce sera tout profit, et l'auteur s'en réjouira. Ces petites biographies sont fort jolies et bien écrites.

—

La Bouralière (A. de). *Notes sur les imprimeurs de Thouars.* (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 octobre). Saint-Maixent, imp. Reversé, 1895, in-8°, 14 pages.

Nous avons annoncé ce travail, xv, 401.

Digitized by Google

— *Les imprimeurs et les libraires du département de la Vienne (hors Poitiers)*. Poitiers, imp. Blais, 25 mars 1896, in-8°, 142 pages. (Extrait des *Mémoires* de la société des antiquaires de l'ouest, t. XVIII, année 1895.)

On sait avec quel zèle M. de La Bouralière étudie l'ardu problème des origines de l'imprimerie en Poitou. Dans ce volume il s'occupe de Loudun (1619 à 1846); de Châtellerault (1621-1895); de Montmorillon (an II-1876); Civray (an II-1895); puis Lusignan, Smarve, Ingrande, Ligugé, Mirebeau, Neuville, Chauvigny, qui ont eu des presses intermittentes. Il y a bien des recherches et bien des faits nouveaux. Signalons de nombreuses marques d'imprimeurs et de vignettes révolutionnaires, notamment à Châtellerault, à Loudun. La liste des impressions n'est pas moins curieuse; on y suit les tendances ou les sentiments de l'époque.

—

La Morinerie (Baron de). *Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes. Introduction à son brouillon de lettres. 1650-1652*. La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1896, in-8°, 42 pages. Tiré à 101 exemplaires.

Ce personnage que nous connaissons par la publication de M. Gaston Tortat dans le t. XI des *Archives*, M. de La Morinerie, qui l'a découvert en 1861, qui a signalé son *Journal* et transcrit sa correspondance, nous le décrit avec son entrain ordinaire et nous le peint avec l'amour d un inventeur. Sa vie a été un long procès : procès contre sa femme qu'il appelle Xantippe, et qui battue par lui s'échappe du domicile conjugal pour se retirer chez les Notre-Dame; procès contre ses collègues de l'élection. Il a été nommé lieutenant du roi en l'élection de Saintes; mais il est huguenot : on refuse de l'admettre; il va à Paris plaider sa cause, et finit, après de longues années de lutte, par siéger. Tout cela est raconté sommairement, mais avec une vivacité qui met les faits et les personnages sous les yeux.

C'est pendant son séjour à Paris qu'il écrit à ses amis de Saintonge, et de retour à Saintes, à ses amis de Paris, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend : petits et menus incidents de ménage, événements de guerre dont la fronde fut l'occasion. M. de La Morinerie aurait bien voulu imprimer ce manuscrit qui appartient à M. le baron Eschasseriaux, et la société des *Archives* aussi. Mais « on lui a demandé d'y opérer nombre de retranchements sous prétexte de répétitions, de choses oiseuses et banales ». L'auteur très loyalement reconnait que « la critique pouvait se justifier. Je conviens parfaitement que les premières lettres de Robert, celles-là surtout, n'ont qu'une valeur secondaire ou relative..... Sans doute certaines lettres se *répètent;* les *mêmes faits* sont racontés à différents correspondants parfois en des *termes identiques*... D'autres sont des formules de déférence, de compliments, de condoléances. » Et voilà comment la société voulant supprimer toutes « ces formules de déférence,

Digitized by Google

de compliments, de condoléances » qui sont les mêmes, ces lettres qui « se répètent », (1) qui sont des circulaires adressées à divers correspondants « en termes identiques ou parfois avec des variantes » insignifiantes, en un mot tout ce qui était d'une inutilité absolue, et qui eut grossi démesurément son volume, d'autre part l'auteur refusant énergiquement toute suppression, ou une analyse, parce que « ce serait défigurer son personnage » — a-t-il une figure, ce personnage ? est-il un personnage ? — le manuscrit n'a pas été imprimé ; au grand regret de l'éditeur qui s'était donné tant de peine pour le déchiffrer, qui l'avait sauvé des déprédations allemandes, sauvé aussi des balles parisiennes qui faisaient, le 31 octobre, sur la place de l'hôtel de ville, voler en éclat les pieds de sa table, et aussi au grand regret de la société, toute prête à publier Robert, quand M. de La Morinerie voudra.

—

Largeault (L'abbé Alfred). *A propos des notes archéologiques du R. P. de La Croix sur l'église Saint-Florent, près Niort, avec une planche de M. Arthur Bouneault, représentant de curieuses sculptures méplates antéromanes.* Melle, Lacuve, 1896, in-8°, 19 p.

Nous avons parlé de cette discussion, XVI, 93. Les objets dessinés donnent raison à M. Largeault.

—

La Taste (Léon de), avocat à la cour de Paris. *La réforme des prestations.* Paris, Pedone, 1895, in-8°, 36 pages.

—

La Trémoille (Le duc Louis de). *Les La Trémoille pendant cinq siècles.* Tome IV. Voir plus haut, XVI, 141.

—

Lieutier (Nelly). *Il était une fois...* Paris, imp. Picard et Kaan, 1895, in-16, 71 pages.

— *La journée de Catherine*, 5e édition. *Idem.*

— *Un jour de pluie... Idem.*

Ces trois opuscules font partie de la bibliothèque d'éducation récréative.

---

(1) Voici quelques exemples pris dans les premières pages :

« J'ay receu le tesmongnage d'agréement que vous faites de mes importunités. Assurés-vous que j'en useray avecq discrétion ; je vous prie de le croire, et que je suis véritablement... »

21 juillet. « Ce mot est pour vous assurer qu'il n'y a point d'eslongnement qui me puisse empescher de vous rendre les services que je vous ai voués et particulièrement en ce lieu, où je vous asseureray de mes obéissances et services sans aucune réserve, comme vous estant... »

24 juillet. « Ce mot est pour vous asseurer qu'il n'y a eslongnement ny affaire qui me puissent faire oublyer le tesmongnage d'affection que j'ay receu de vous dans les ressentimens desquelz vous agréerés, s'il vous plaît, qu'en ce lieu parmi mes tendresses ordinaires je vous asseure de mes obéissances, comme vous estant acquis. »

Le gérant, Noël Texier.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1896

Avis et nouvelles : Annonce de réunions ; revue de la presse ; publications nouvelles des membres de la société ou relatives à la contrée ; thèses ; exposition ; récompenses honorifiques ; ventes d'autographes et de livres; conférences.

A travers les livres : Le général Dubourg, de La Rochelle ; les tours de La Rochelle ; le pouillé du diocèse d'Angoulême ; les *Souvenirs politiques* de Jonain; Bernard, de Saintes; les cadrans solaires.

Notes d'état civil. — *Mariages :* Pierre du Boulet de La Boissière et Marie de Saint-Légier d'Orignac ; Jullien et Jeanne Rodriguez-Garcia ; Moufflet et Cécile Mongrand. — *Décès* : Barbot, Boisnard, Bacarisse, Bérar, Brodut. Bunlet, Léon de Clauzade de Mazieux, Corvisier, Mme de Laage, Foucaud, Mlle Richard, Routier.

Variétés : Un Christ monumental ; les jurats de Bourg à Pons ; le sel polychreste de Seignette ; les loges maçonniques dans l'île de Ré; les poètes excentriques ; un chef vendéen, Daniaud du Pérat.

Livres et périodiques : Actes de François Ier; conversion d'Augustin Thierry; les ecclésiastiques de la Meurthe à Rochefort et à l'île de Ré ; éducation et instruction ; les assemblées d'habitants ; la France chrétienne dans l'histoire ; la police et les chouans sous le consulat et l'empire.

Questions et réponses : Mousnier de Beaulieu ; Mlle de Saint-Légier ; officiers saintongeais en 1770 ; la « rognure » en Saintonge ; Mazarin à Jonzac ; les Nicolas de Lisleferme, de Lamballerie ; un marron de ronde.

Bibliographie : A—Du.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1896

Chronique : Séances ; revue de la presse ; distinctions honorifiques ; la tour de Broue; souscription pour Du Guesclin ; publications nouvelles ; exposition ; conférences ; à travers les revues.

Notes d'état civil. *Décès :* Mme Bouguereau, Cavé, Chambrier, Cognacq, Croisille, Dallo, E. de Dampierre, Grassi, Mme Hardy, Mme de Laage, Lebreton, Cécile Le Port (sœur Véronique), Mathieu , Pellerin, J. de Reinach-Wert; Roy de Loulay, Soulbieu.

Mariages : Corbière et Marthe Guenon des Mesnards; Coupry et Irma Bignoneau ; Givelet et Marie Dières-Monplaisir ; Lalande d'Olce et Madeleine de La Morinerie ; Renaud du Dresnay et Bérengère de Saint-Geniez.

Variétés : Mercier et Lemercier ; Jean Alfonce, saintongeais; Planat de Lafaye ; saint Yve à La Rochelle.

Archéologie : Souterrains refuges au Querroy, à Cognac; un tombeau gallo-romain ; inscriptions à La Jalet, au Bois, aux Carmes à Paris ; les remparts de Brouage.

Livres et périodiques : Lofficial ; Le directoire ; Histoire de M. Emery ; L'église de Paris ; Le général Kilmaine.

Questions et réponses : Les huîtres dans les constructions antiques ; le vaisseau *La Charente* en 1502 ; oraison funèbre de J.-B. Le Comte, captal de La Tresne ; Lacout, professeur de musique à Cognac ; les Dupleix de Cadignan et des Touches ; « Ni homme ni femme » et « les ventres rouges » ; le journal *La Sonde ;* une affiche de théâtre en 1822 ; Daniaud du Pérat ; l'architecte de Marolles ; Mlle de Saint-Léger ; O Tard de Kleith ; Condé à Jonzac ; la rognure.

Bibliographie : Frai-Hor.

On s'abonne à Saintes : 10 francs par an.

Digitized by Google

La *Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin* de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, forme au bout d'un an un beau volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement annuel est de 10 francs. Un numéro : 2 fr. 50.

—

La *Revue-Bulletin* est adressée gratuitement aux membres de la société, qui paient par an une cotisation de 13 francs.

—

La *Revue-Bulletin* mentionne ou analyse tout ouvrage composé, imprimé dans la région, ou par un auteur habitant ou né dans la région, ou concernant la région, dont un exemplaire aura été adressé au président, à Saintes.

—

Les idées ou les opinions émises dans la *Revue-Bulletin* sont personnelles.

—

Les nouveaux membres de la société peuvent se procurer, sauf les premiers, tous les volumes parus des *Archives* ou du *Bulletin*, moyennant 15 francs le volume. Il y a des volumes qu'on ne vend pas séparément.

Il y a des collections complètes des volumes et du *Bulletin*.

—

Tout nouvel abonné a droit comme prime, moyennant 6 francs, un des volumes disponibles des *Archives historiques*.

Imprimé à La Rochelle par Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE

SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

XVI^e Volume. — 4^me Livraison.

1^er Juillet 1896.

SAINTES

M^me Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

1896

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1896-1897

BUREAU

Président : Louis Audiat, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes.

Vice-président : Le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes.

Secrétaire : Le docteur Léon Termonia, O. ✲, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes.

Secrétaire adjoint : Anatole Laverny, au Coudret, par Saintes.

Trésorier : Arsène de Beauvais, cours Lemercier, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

Anatole de Barthélemy, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Le baron Léon de La Morinerie, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Bonaparte, 47.

Georges Musset, A. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.

Jules Pellisson, juge au tribunal civil, rue Victor Hugo, 76, à Périgueux.

Philippe Tamizey de Laroque, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Edouard Amouroux, ancien chef d'institution, rue Saint-Vivien, à Saintes.

Ferdinand Babinot, notaire, cours National, 28, à Saintes.

Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes.

Jules Guillet, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes.

Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des Archives est à Saintes, cours National, 89 *ter*.

RÈGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs...

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET 1896

REVUE DE LA PRESSE : Opinions sur le numéro de mai; sur le XXIVe volume des *Archives*.

AVIS ET NOUVELLES : Indications bibliographiques; publications nouvelles; monuments historiques; conférences; congrès de Saintes; programme du congrès de la Sorbonne en 1897.

A TRAVERS LES REVUES : Mellin de Saint-Gelais pensionné; épitaphe de La Gallissonnière; la révolte de 1542 à La Rochelle; Saint-Simon collectionneur; Eléonore Desmier d'Olbreuse; le suicide de Pâris; la *Quinzaine;* la société de l'histoire contemporaine; la *Revue du Monde catholique*.

ACTES D'ÉTAT CIVIL. — *Décès* : Audry; Hélie de Bourdeille; comtesse de Caix de Saint-Aymour; Léon Duret; Fargara; Anaïs Lair; Resgnier; Toutant; baronne de Valley. — *Mariages :* P. de James et Madeleine Callandreau; Laverny et Marie Espitalié La Peyrade

ARCHÉOLOGIE, BEAUX ARTS. — Inscriptions campanaires; les lithographes saintongeais; les faïences de Saint-Porchaire et Bernard Palissy; les dunes de Saint-Trojan; les tapisseries de Chalais; une vente artistique à Rochefort; excursion à l'exposition ethnographique de Niort.

VARIÉTÉS : François Coppée saintongeais; René Caillié; une lettre de Lafayette; le sel polychreste de Seignette; les Barbôu; les ponts de Saintes et de Taillebourg; un vol à Aunay en 1453; un voyage à Rochefort et à Genève en 1835; le général Chasseloup de Laubat; Pierre-Isaac Garesché, député du tiers.

LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Annuaire du conseil héraldique de France; de l'arrondissement de Cognac; Bulletin de la société archéologique de la Charente; Rôles gascons.*

QUESTIONS ET RÉPONSES : Un abbé de La Frenade; *Ventres rouges* et *ventres verts;* une verrerie à Saintes; un chef vendéen, Dupérat; Lacout, professeur de musique à Cognac; les grottes de La Roche-Courbon; enseignes curieuses; Bedoilh et Bienassis.

BIBLIOGRAPHIE : *MA-OR.*

REVUE DE LA PRESSE

Ont publié le sommaire de notre livraison du 1er mai : *Les petites affiches charentaises et vendéennes* du 2; le *Progrès*, l'*Ere nouvelle* et l'*Echo de Jonzac* du 10, l'*Echo rochelais* du 16, le *Progrès du dimanche* du 17, le *Bulletin religieux* du 30; la *Croix de Saintonge* et le *Phare des Charentes* du 14 juin.

Les *Questions actuelles* du 6 juin signalent : Urbain II à Saintes, le général Léchelle, le cardinal Balue, le patois d'Aunis, archéo-

Digitized by Google

logie, Lofficial et le vote dans le procès de Louis XVI, la famille de Jarnac, les *ventres rouges*, *La Charente*, etc.

—

La *Revue historique* de mai mentionne de notre numéro de janvier : Les jurats à Bourg, par M. Maufras, et de M. « R. Valette, un chef vendéen : Daniel Daniaud Dupérat (notes biographiques très circonstanciées). »

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 16, le *Conservateur* de Marennes, le *Réveil de l'île d'Oleron* et la *Seudre* du 17 ont reproduit l'article de M. le docteur Pineau sur les *ventres rouges*.

—

Le *Conservateur* de Marennes, le *Réveil de l'île d'Oleron* et la *Seudre* du 17, l'*Echo charentais* du 24 annoncent la fête de Broue.

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 16 mai annoncent le projet des plaques commémoratives à Broue et Saint-Sorlin, signalent les articles sur Perraudeau de Beaufief, Alexandre Garnier, et reproduisent l'article sur les *ventres rouges*.

—

Les *Bulletins de la société des antiquaires de l'ouest*, 1er trimestre de 1896, p. 217, mentionnent dans notre livraison de janvier l'étude sur Louis Gauffier, né à Poitiers : « La *Revue de Saintonge et d'Aunis* abonde dans ses avis et nouvelles en renseignements pleins d'intérêt. »

—

L'ouest artistique et littéraire du 15 juin qui contient entre autres un très complet compte rendu de l'exposition d'ethnographie de Niort, par le directeur M. Baguenier Desormeaux, signale dans notre dernier numéro « une jolie note pleine d'esprit et d'humour, de M. Audiat — naturellement — sur les difficultés soulevées d'une façon si particulière au P. de La Croix à propos des fouilles d'Yseure ; une notice sur M. et Mme Bérar, par M. Gustave Regelsperger... ; une note de M. Audiat sur *Une litre des La Rochefoucauld ;* une lettre de Lofficial... ; une importante étude de M. Jules Pellisson sur la *Rivalité de l'élection en chef de Saintes.* »

—

M. Henry Bardy, qui avait fait l'historique du régiment de Salm-Salm, revient sur ce sujet (*Bulletin de la société philomatique vosgienne*, 21e année, 1895-96) et raconte les aventures d'un capitaine de ce régiment, *Un intrigant fieffé. Le marquis de Brosse de Montandre* ; — c'est l'analyse, p. 131-139, de la brochure de M. Louis Audiat, *Un faux gentilhomme. Le dernier marquis de Montandre.*

—

Digitized by Google

L'*Annuaire du conseil héraldique de France* (1896) dit, p. 314, du même mémoire, *Le dernier marquis de Montandre*, XV, 356 : « Elucidation très érudite et topique d'une énorme imposture généalogique, sanctionnée en 1789 par Louis XVI, sur l'avis de Chérin, en faveur d'Ignace-Joseph de Brosse, seigneur de Montandre, que les lettres patentes reconnaissent comme issu au 15e degré de Hugues, vicomte de Brosse, fait prisonnier à La Massoure. M. Louis Audiat établit que l'intéressé était tout simplement « un des enfants de l'huissier de La Ferté en Alsace, Jacques Giroux », et il cite bien à point Boileau :

> Mais quand un homme est riche, il a toujours son prix,
> Et l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
> N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
> D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire.

Incorruptible Chérin, quoi ! *tu quoque...* »

—

L'*Echo charentais* du 14 juin a commencé la reproduction d'un mémoire de notre dernier numéro, *La rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux*, et le fait précéder de quelques paroles aimables à l'adresse de la *Revue* que dirige « avec tant de talent et d'autorité un homme chez qui le savoir le plus étendu s'allie à la plus aimable modestie. Combien est complet, intéressant et précieux tant par la variété que par l'authenticité et la valeur des documents publiés, ce *Bulletin* auquel collaborent d'infatigables chercheurs pour lesquels notre histoire saintongeaise n'a plus de secrets ! Au nombre de ces zélés et patients investigateurs du passé doit se placer en première ligne l'auteur du consciencieux travail que nous publions », M. Jules Pellisson.

—

Le *Bulletin critique* du 15 mai, après avoir indiqué les principales pièces de notre XXIVe volume des *Archives*, conclut ainsi : « Tout est excellent dans le volume, le plan de Saint-Jean d'A. au XVe siècle, la préface, le texte, les notes, et cette constatation rend encore plus vifs les regrets causés par la mort prématurée de M. Denys d'Aussy, travailleur d'autant de zèle que de conscience, un de ces vaillants et de ces forts qui sont difficilement remplacés. »

—

La *Revue historique* de mai-juin l'apprécie ainsi :

« Ce volume s'ouvre par une courte introduction sur l'organisation municipale de la ville et surtout sur les privilèges judiciaires du corps municipal. On sait que Saint-Jean d'Angély, comme beaucoup d'autres villes du duché de Guyenne, avait reçu des Plantagenets la charte municipale de Rouen, plus ou moins modifiée. A la suite de l'introduction, on trouve d'abord sept actes isolés, dont un diplôme visiblement faux de Hugues

Digitized by Google

Capet; ce document est un acte absolument informe et la composition n'en est certainement pas antérieure au XII^e siècle. Le morceau principal du recueil est le registre de l'échevinage de 1332 à 1596, monument inestimable pour l'histoire politique, judiciaire et sociale de cette partie de la France. Le tribunal échevinal connaissait au civil et au criminel de toutes les affaires intéressant les habitants de la ville; c'était à la fois un prétoire de simple police, une cour d'assises et un tribunal civil. De plus, il avait la juridiction gracieuse, et une foule d'actes privés devaient être enregistrés devant lui pour recevoir le caractère légal. De là l'intérêt de ce curieux registre, à la fois registre de justice et registre communal. Les affaires de mœurs y sont nombreuses; on y trouve beaucoup de causes civiles; enfin, on y parle de tous ces menus faits d'histoire locale si justement prisés des érudits et qui, mieux que les grands événements, permettent de se faire une idée de la vie publique et privée au moyen âge. On a publié beaucoup de ces registres depuis quelques années; aucune de ces publications n'est à dédaigner, et le jour où tous ceux du XIV^e siècle, encore existants, auront vu le jour, on pourra enfin se faire une idée un peu précise de l'influence désastreuse de la guerre de cent ans sur le développement de la civilisation en France.

A. MOLINIER. »

—

Dans les *Etudes religieuses* du 30 mai, le R. P. Chérot en parle en ces termes :

« Fondée il y a 22 ans seulement, dans le but de publier des documents inédits sur les deux anciennes provinces d'Aunis et Saintonge avec la généralité de La Rochelle, la société des *Archives historiques*, qui a son siège à Saintes, n'a pas failli à sa mission. Son origine date de 1874, et nous voici, avec 1895, au tome XXIV^e, d'une collection exacte à s'enrichir chaque année et à enrichir ses lecteurs d'un volume.

» Les registres communaux de Saint-Jean d'Angély forment le contenu de celui-ci. Elle a toujours été conservatrice de ses archives, cette bonne ville très bourgeoise et très jalouse du statut de Rouen à elle conféré par Philippe-Auguste en l'an de grâce 1204 (p. 3). Dès 1332, elle faisait élever une tour pour y loger son trésor des chartes, et c'est de cette même année 1332 que date le premier registre de son échevinage (pp. 25-26). Ces papiers, comme toutes choses de ce monde, subirent bien des vicissitudes, des transferts, pillage par les huguenots, négligence et incurie des hommes; mais, en dépit de ces malheurs, ils ont su traverser les siècles, et maintenant l'humidité et les rats peuvent les détruire, ils sont multipliés par l'imprimerie.

» Une excellente introduction, due à la plume érudite de M. Denys d'Aussy, expose les commencements et les développements successifs de l'histoire assez compliquée de cette commune. On y trouve des détails très précis sur le mode de recrutement et d'élection du corps de ville, la nomination du maire et son

Digitized by Google

beau serment prêté la main sur l'évangile (p. 4), la nomination par le maire des officiers subalternes de la commune, l'administration financière, qui fut assez défectueuse jusqu'à la création d'un receveur des deniers, la non gratuité de toutes ces fonctions, les recettes ordinaires et extraordinaires, l'administration du conseil, les pouvoirs du maire comme haut justicier, les privilèges de noblesse conférés par Louis XI à cette bourgeoisie municipale et la décadence, puis la mort de l'institution aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. »

—

L'*Annuaire du conseil héraldique de France* (1896), de son côté, parle en ces termes des registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély : « Cette ville a eu la rare fortune de conserver une grande partie de ses anciennes archives, encore qu'en 1568 les bandes huguenotes du sieur de Piles les eussent jetées au vent. On put sauver les chartes royales établissant les privilèges de la cité, mais combien d'autres documents précieux disparurent dans ce pillage ! Le plus ancien des registres communaux est de l'an 1332 ; il est ici reproduit intégralement, précédé de onze actes, de l'an 990 à 1331, et suivi d'autres registres des délibérations de l'échevinage de 1333 à 1393. Pour qui sait lire, ce beau volume en apprend plus sur la vie communale au XIV^e^ siècle que tels livres d'histoire fameux ; on y sent un ardent amour des libertés municipales, du droit, du devoir, de l'équité. Cette publication honore la société des *Archives historiques de la Saintonge*, qui, selon sa louable habitude, l'a enrichie d'un copieux et excellent index des noms de personnes et de lieux. »

AVIS ET NOUVELLES

—

Nous espérons inaugurer prochainement à Broue et Nieulle-Saint-Sornin les plaques commémoratives de Du Guesclin, Garesché et Chasseloup-Laubat.

—

La société des agriculteurs de France a commandé à M. Marquet de Vasselot le buste en marbre du marquis Elie de Dampierre, son président, décédé le 10 février. Voir *Revue*, XVI, 98.

—

Notre confrère, M. Ernest Lessieux, professeur de dessin au lycée de Rochefort, est nommé conservateur du musée.

—

Notre confrère et collaborateur M. Gabriel Aubray fait, depuis le mois de mai, une chronique mensuelle dans la *Quinzaine* sous ce titre : *Lettres à ma cousine*.

Il a publié dans le *Monde* du 9 juin, *Pour qui je voterai à l'académie dans six mois, si j'y suis*, candidature de M. Paul Déroulède ; et dans le numéro du 23, *Les princes sac au dos*.

—

Digitized by Google

Notre compatriote M. le commandant du génie Léopold Bertrand a publié dans la *Revue du génie militaire* de mars 1896, *Un mémoire* inédit *sur les fortifications* par Carnot (Presle sous La Ferté Aleps, 8 août 1811) adressé à l'empereur et la critique de ce mémoire par le général comte de Chasseloup-Laubat, critique assez vive des idées de son collègue.

—

La 3e livraison de la *Galerie contemporaine*, dont nous avons parlé, XVI, 166, est consacrée à Alfred de Curzon, l'artiste peintre poitevin, né dans la commune de Migné près de Poitiers, le 7 septembre 1820, décédé le 4 juillet 1895, par M. Victor Taunay, rédacteur à la *Gazette de France*, son ami des dernières années. Il y a un portrait, un autographe, une étude au crayon, la liste de ses principales œuvres.

—

M. l'abbé Lecler publie dans le *Bulletin de la société des lettres de Tulle* des notes sur *Les gentilshommes de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély :* Audouard, Bouschaud, Barthoumé, Chevailler, Gadouin, Gogain, Griffon, Des Juifs, Jau, Ligoure, Manceau, Meschinet, Meschain, Pastureau, Pallet, de Queux, — et non *Gueux*, — Bazin, Roland, Salbert, Thibaud.

—

Dans le *Bulletin du protestantisme* du 15 mai est, sous ce titre *L'église de La Roche-Chalais (Dordogne) vers 1825*, une liste des protestants au nombre de 67 chefs de famille ; l'*Annuaire* de 1894 donne le chiffre de 100 protestants, et pense non pas « que les protestants de 1825 aient abjuré, — pourquoi pas? — mais sans doute qu'ils se sont déplacés, et aussi que beaucoup de familles sont éteintes ».

—

Le *Pèlerin* des 24 et 31 mai représente la statue de *Notre-Dame de Recouvrance de Pons*, la chapelle, la vue d'une partie de l'institution diocésaine de Pons et le portrait du supérieur. Ces gravures sont accompagnées d'un texte racontant, d'après M. l'abbé Eyssautier, vicaire général du diocèse et supérieur de l'institution, l'histoire de cette statue miraculeuse.

—

Le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* a publié (numéros des 26 avril et 2 mai) : « *Notice* sur quelques lieux du diocèse, en particulier de l'archiprêtré de Jonzac, consacrés par la dévotion et le concours des fidèles, anciennement et de nos jours. »

—

Dans l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, publiée par M. Henri Courteaux pour la société de l'histoire de France (2 vol. in-8°, Laurens, 1896), sont souvent cités : Jean Chaudrier, seigneur de Cirière (?) en Saintonge, Olivier Prégent de Coëtivy,

Digitized by Google

seigneur de Taillebourg, Amaury d'Estissac, sénéchal de Saintonge, Gaston du Lyon, sénéchal de Saintonge.

—

La *Revue des travaux scientifiques*, t. XV, n° 11, que vient de faire paraître (mai 1896) le ministère de l'instruction publique, analyse les mémoires de 1894 parmi lesquels nous citerons : *Chassenon*, fouilles par M. Vital-Granet ; *Anthropologie de la France* : Dordogne, Charente, Corrèze, Haute-Vienne, par M. Collignon ; *Sur dix crânes de Rochefort*, par M. Zaborowski qui étudie les origines de la race de l'île d'Oleron et de la Charente-Inférieure ; *Marionnettes javanaises*, par M. Ollivier-Beauregard.

—

Le *Polybiblion* de mai publie une note sur le *Samuel Robert* de M. de La Morinerie (Voir *Revue*, XVI, 231) et sur le *Georges Baglivi* de M. le docteur Fabre.

—

Le romancier saintongeois auteur de *Puymirol* va commencer dans le premier numéro de la *Quinzaine* un roman.

—

En souscription au prix de 7 francs le volume sur papier vélin, à la librairie Feret, 15, cours de l'Intendance, à Bordeaux, *La société bordelaise sous Louis XV et le salon de madame Duplessy*, par un érudit bordelais, ouvrage dont le sommaire annonce une foule de révélations intéressantes.

—

Le 1er mai, a paru le 1er numéro du *Bulletin de la station viticole de Cognac*, par le comité de viticulture de l'arrondissement de Cognac ; in-8° de 16 pages ; Cognac, imprimerie de Gustave Béraud.

—

Le 15 février, ont été adjugés au sieur Coutant, entrepreneur à Pons, les travaux de réparation du donjon de Pons.

—

M. Ballu, architecte du gouvernement, a visité le 23 mars, avec M. Rullier, architecte à Saintes, l'église Saint-Gilles, chapelle des sires de Pons. Après réfection de la voûte, des travaux de soutènement, etc., on en ferait un musée qui abriterait les pierres déposées au jardin public et aussi les deux bornes milliaires encastrées de chaque côté du portail.

—

L'église de Marignac en Pons a été classée au nombre des monuments historiques. L'architecte du gouvernement, M. Ballu, a proposé l'assainissement par un travail pour l'écoulement des eaux et la réparation de la toiture.

Digitized by Google

L'église de Chadenac va aussi être réparée par l'état, étant classée comme monument historique.

—

Dans la commune de Salignac en Pons, au lieu dit l'Entrée, entre le port de Jappe et le village de Prunelas, M. Goy, propriétaire au Prunelas, a découvert une espèce de silo rectangulaire au fond duquel un amas de cendres contenait une hache polie, des disques en terre cuite, des débris de ferraille, deux fragments de marbres polis, des tessons de poterie grossière, trois pièces de monnaie : Néron, Antonin, Constantin.

—

A Saujon, place de l'église, des ouvriers en creusant les fondations d'une maison, ont découvert plusieurs cercueils en pierre et une douzaine de sépultures.

—

Erratum : XVI, 164, § 5, lire *le clergé français de la Charente* et non la *Charente-Inférieure.*

—

Conférences : A Saintes, le 9 mai, *L'impôt sur le revenu et la suppression du sénat*, par M. Camille Pelletan ; à La Rochelle, le 16, *Les conditions et professions considérées comme sources du comique chez les auteurs dramatiques, grecs, latins et français, jusqu'au XIX^e^ siècle*, par M. Bedeau, professeur au lycée; le 3 juin, par le même, *Le service de santé* dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes ; le 17, à Neulles, *Comment l'on devient libre*, par M. E. Réveillaud, publiciste à Paris ; le 18, à Saint-Pallais de Phiolin, *La vraie et la fausse religion*, par le même ; à Saintes, le 18 mai, *O'Connel*, par M. Babaud de Monvallier, etc. (Voir *Congrès de Saintes*) ; le 1^er^ juin, à Rochefort, *Du Tonkin aux Indes à travers la Chine*, par M. E. Roux, enseigne de vaisseau.

—

L'assemblée régionale des cercles catholiques s'est tenue à Saintes les 18-21 mai, sous la présidence de M. Georges Martin, de Tours, membre du comité général de l'œuvre. Elle a eu un plein succès. M. le baron Amédée Oudet présidait à l'organisation et Dieu sait avec quel zèle et quelle intelligence, secondé par des collaborateurs aussi modestes que dévoués.

Les séances nombreuses ont été bien remplies, et discussions, lectures, conférences fort intéressantes. Nous n'entrerons pas dans les détails qui ont été donnés par la presse régionale : l'*Echo rochelais*, les *Tablettes des deux Charentes*, le *Bulletin religieux* du 23 mai, la *Croix de Saintonge*, l'*Echo de Jonzac*, le *Moniteur de la Saintonge* du 24, le *Conservateur* du 31. Tous les matins à la messe à la cathédrale et le soir au salut, le R. P. du Lac a donné à un auditoire de plus en plus nombreux des in-

Digitized by Google

structions pleines de cœur et de savoir. De neuf heures à onze heures et de deux à cinq, séances de lectures et de discussions sur les questions sociales, la presse, l'association, les syndicats, le repos dominical et tout ce qui s'y rapporte : propriété, ouvriers et patrons, participation, assurances, caisses rurales, crédit agricole, patronage, cercles, patronnes et ouvrières, maisons de famille, fourneaux économiques, secours mutuels, bibliothèques, conférences, journaux, retraites, pèlerinages, confréries, etc. Ont pris part à ces travaux divers par des lectures ou des discussions : MM. Varache et Pinasseau, notaires, Gabriel Dufaure, député, et de Laage, conseillers généraux, Oudet, comte de Castellane, Jules Parias, Maire, Lalut, Babaud de Monvallier, Sauvé, de Montardy, le P. du Lac, Mme Roullet, de Cognac, et Mme Boissel, de Bordeaux, le comte de Pelleport, Courcoural, Paloméra, les abbés Plumeau, Denis, Coussot, Jeandeau, Du Vauroux, Chaumet, Guilbaut, Locquay.

Tous les soirs à 8 heures dans une vaste cour, les salles étant trop étroites, des orateurs se sont fait entendre à une foule nombreuse, qui a été la dernière fois — et l'entrée payante — jusqu'à 1.200 personnes. M. de Monvallier, avocat à Confolens, a raconté la vie d'O'Connell et ses luttes pour l'affranchissement de l'Irlande : M. l'abbé Rousseau, supérieur de l'école Fénelon à La Rochelle, a traité avec un grand talent de la nécessité des œuvres catholiques et de leurs résultats. M. Ducrocq, tout jeune avocat à Paris, a parlé de la jeunesse qu'il faut aguerrir, façonner aux luttes de la parole, à l'apostolat, former à l'initiative, à la responsabilité, et par cela changer nos méthodes pédagogiques. Enfin, M. Lerolle, conseiller municipal de Paris, a montré le mal social, le danger social, le remède à ce mal, vérité, justice, charité que le peuple réclame, que seuls les chrétiens peuvent lui donner. Ces quatre discours ont été accueillis par des applaudissements unanimes et parfois soulevé un enthousiasme digne d'une foule méridionale.

Le congrès s'est clos le vendredi par une imposante cérémonie en l'église cathédrale Saint-Pierre, complètement pleine, où Mgr Bonnefoy qui, pendant trois jours, assistait à tous les exercices du congrès, a adressé à son vaste auditoire une émouvante allocution. A onze heures, un déjeuner fort bien servi, quoique maigre, par M. Colombier, réunissait 72 congressistes à l'hôtel des Messageries. Toasts, par M. Oudet au président du congrès et aux membres étrangers au diocèse; par M. Gabriel Dufaure à M. Lerolle et à la presse catholique; aux congressistes, à l'évêque de La Rochelle, à Léon XIII, par M. Lerolle; aux organisateurs qui connaissaient par le détail les difficultés de l'entreprise, et au cercle de Saintes, par M. l'abbé Plumeau, *quorum pars magna fuit;* remerciements par M. Thèze, au nom de la presse. M. Hus a récité une fable de La Fontaine en patois saintongeais pour donner une idée de notre idiome aux étrangers.

—

Digitized by Google

Programme du congrès des sociétés savantes a la Sorbonne en 1897.

Le ministre de l'instruction publique a fixé au 20 avril prochain l'ouverture du 35e congrès des sociétés savantes à la Sorbonne. Les manuscrits doivent être, par les soins des présidents des sociétés, envoyés au secrétariat avant le 30 janvier 1897.

Voici le programme de la section d'histoire et de philologie : 1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'incarnation ; 2° établir la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes ; 3° signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes ; 4° indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France ; 5° rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs ; 6° faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences et quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France ; 7° étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms ; 8° étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France ; 9° rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française ; 10° recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la renaissance ; 11° établir comment se faisait le transport des correspondances avant le règne de Louis XIV et comment les nouvelles politiques et autres de la France et de l'étranger, se répandaient dans les différentes parties du royaume, du xve au xvie siècle ; 12° discuter les éléments de contrôle nécessaires pour employer les mémoires historiques composés par différents personnages ou attribués à ces personnages ; 13° recueillir les indications sur les mesures prises avant le xviiie siècle pour la construction et l'entretien des routes ; 14° rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787 ; 15° étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des états généraux, les élections et les

Digitized by Google

cahiers ; 16° étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale ; 17° étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II ; 18° étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'église et de l'état sous le directoire et sous le consulat jusqu'au concordat.

Section d'archéologie. — I. *Archéologie préhistorique.* — 1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département ; 2° dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar ; 3° faire, pour chaque département, un relevé de sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération ; 4° signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol.

II. *Archéologie romaine.* 5° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières ; 6° signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge, non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède soit les originaux, soit d'anciens dessins ; 7° relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans les livres ou des manuscrits comme existant dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue ; 8° signaler en France ou en Afrique les découvertes récentes de constructions d'époque romaine (temples, théâtres, villas, fermes, édifices militaires, etc.) ; 9° rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge ; 10° étudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées ou les collections particulières. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antique, qui étaient des reproductions des pierres gravées. Etendre cette recherche au moyen âge et à la renaissance.

III. *Archéologie du moyen âge.* 11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge, ou sont encore de nos jours, un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage ; indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. ; examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques ; 12° étudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, qui appartiennent à la période comprise entre les

Digitized by Google

temps mérovingiens et le XVI^e^ siècle ; s'attacher surtout aux monnaies féodales ; 13° dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000 ; 14° rechercher les documents concernant les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur organisation : recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés ; 15° étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) ; 16° rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans ; 17° signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits ; 18° recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée ; 19° dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

Suivent le programme de la section des sciences économiques et sociales, de la section des sciences, de la section de géographie historique et descriptive.

Nous enverrons un exemplaire du programme complet à ceux de nos confrères qui nous en feront la demande.

A TRAVERS LES REVUES

A. Dupré, mort il y a quelques mois à Bordeaux, ancien bibliothécaire de Blois, a inséré dans le *Bulletin* (XI, n° 146, page 129) *de la société archéologique de l'Orléanais* une note sur *Les souvenirs de saint Aignan, évêque d'Orléans, dans l'Aquitaine*; et il nomme Saint-Aignan les Marais (Voir dans le tome XXII^e^ des *Archives* le *Cartulaire de l'abbaye de Vendôme)* ; mais il oublie l'église Saint-Aignan, à Saintes.

MELLIN DE SAINT-GELAIS PENSIONNÉ. — M. Maurice Dumoulin a communiqué au comité des travaux historiques du ministère de l'instruction publique (Voir *Bulletin historique et philologique*, 1895, p. 507) une pièce par laquelle « Messire Jacques d'Albon, chevalier de l'ordre, maréchal de France, comte de Fronsac », bien connu sous le nom du maréchal de Saint-André, accorde, le 15 juin 1534, une pension de 1.400 livres, sa vie durant, à « M^e^ Merlin de Saint-Gelays, aulmosnier ordi-

Digitized by Google

naire du roy, pour recognoistre les merittes, plaisirs et très agréables services. » C'est Mellin de Saint-Gelais, né à Angoulême, fils du seigneur de Montlieu, qui avait chanté le maréchal et s'était fait en quelque sorte son panégyriste.

—

L'ÉPITAPHE DE LA GALLISSONNIÈRE. — Roland-Michel Barrin, marquis de La Gallissonnière, est né à Rochefort, le 10 novembre 1693, de Roland Barrin, lieutenant général des armées navales, et de Catherine Begon. On sait aussi qu'après avoir battu l'amiral anglais Byng, qui, avec des forces supérieures, cherchait à secourir Port-Mahon assiégé par les troupes du maréchal de Richelieu, il se dirigeait vers Fontainebleau déjà malade, lorsqu'il dut s'arrêter à Nemours, où il mourut le 26 octobre 1756. M. Thoison a publié, page 535 du *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques*, année 1895, une pièce qui indique l'emplacement de sa tombe et la longue inscription qui y fut mise :

ICI REPOSE
ROLLAND-MICHEL BARIN DE LA GALISSONNIÈRE,
LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

fils de Rolland Barin... et de Catherine Begon, fille de Michel Begon, intendant de la marine à Rochefort et de la généralité de La Rochelle... gouverneur du Canada en 1747.

HÆC ÆTERUM DURATURA
SOROR ET SPONSA
VERITATI, DOLORI, AMORI
VOVENT DICANT CONSECRANT.

—

LA RÉVOLTE DE LA ROCHELLE EN 1542, RACONTÉE PAR UN QUERCINOIS. — Voici comment *Le livre de main des du Pouget* père et petits-fils, avocats à Cahors, que publie (1896), page 116, le *Bulletin de la société des études du Lot*, raconte la révolte qui eut lieu en Saintonge (1542) contre la gabelle, et la grâce accordée par François Ier :

« En ce tamps le roy estant en grande perplexité et crainte se doubta de l'ancien ennemy de France qu'est Angleterre ; considérant que le port de La Rochelle avoit esté d'autres foys prompt à recepvoir les Angloys, envoya à La Rochelle, pour l'assurance d'ycelle, M. de Jarnac, frère de M. l'admiral de France, avec bonne compagnie, lequel receurent et ses gens; mais peu après s'eslevarent par sédition et voularent à force les gens de la garnison françoyse et en tuarent plusieurs. Ledit sieur de Jarnac, lieutenant comis du roy en ce lieu, fort blessé avec certains de sa compagnie, se saulva à la fortune. Les plaintes en vinrent au roy qu'estoit assés affligé à Narbonne, de l'accoustumée trahyson des Espagnols. Parce que le camp comme

Digitized by Google

est dict estoit levé, le roy, en descendant de Toulouze et de Coignhac, passa près de La Rouchelle où ceulx de la ville et juridiction estoient par boues, lacz et autres lieux près du chemin du roy, genoulz en terre, testes nues, criantz haultes voix miséricorde ; passa n'en tenant compte. Après firent procession par la ville toutz en chemise et criantz miséricorde à Dieu et au roy. Traictans certains grands seigneurs, feust faicte la paix entre eux et le roy moyennant soixante mille escus solz qu'ilz donnarent pour l'offence faicte audit seigneur, et à M. de Jarnac vingt mille escus sols, et tindrent dans La Rochelle aux deppans de la ville cinquante hommes d'armes et cinq cens hommes de pied ou aventuriers jusques au premier d'apvril prochain ; cet accord feust faict au commancement de décembre, *tamen dies ignoratur.* »

—

Le suicide de Paris et Regnaud de Saint-Jean d'Angély. — A propos d'une question posée par l'*Intermédiaire* « Le garde du corps Pâris, l'assassin de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, s'est-il suicidé ? » on cite, n° du 30 mai, p. 616, ce récit du frère de la victime, Félix Le Peletier : « Lorsque, un an avant (1803), étant de retour à Paris de deux années de déportation à l'île de Ré, j'eus occasion de parler de mon frère avec le ministre d'état, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qui, fils du bailli de la terre de Saint-Fargeau, avait été élevé pour ainsi dire avec nous, et que je n'avais pas vu depuis l'assemblée constituante, il me questionna beaucoup sur la mort de mon frère. Je lui exposai les raisons qui me faisaient penser que Pâris n'était pas mort et croire à quelque mystère difficile à expliquer; j'ajoutai qu'aucun gouvernement, depuis le comité de salut public, n'avait mis un grand zèle à le pénétrer. Il me dit ces paroles : « Je » vous assure que, si vous aviez quelque nouvelle trace de cet » homme, Bonaparte ferait mettre beaucoup de soins à s'en » assurer. »

» Il était donc naturel que j'instruisisse M. Regnaud de ce que je venais de découvrir à Genève, et je lui écrivis. Aussitôt des ordres très prompts de Bonaparte arrivèrent à la préfecture pour s'assurer du nommé Pâris. Le préfet de Genève était alors M. de Barante, père de celui qui est aujourd'hui membre de la chambre des pairs. Mais il était absent. Les ordres arrivèrent à M. Fabri, conseiller de préfecture, qui n'eut rien de plus pressé, et sans me rien dire, que de faire beaucoup de bruit et d'instruire la municipalité. Pâris, averti à temps, décampa. Ce ne fut qu'après son évasion que M. Fabri m'envoya chercher et me fit part des ordres qu'il avait reçus. J'écrivis à M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély en faisant quelques observations sur la manière dont les choses s'étaient passées à Genève.

» Ordres itératifs de Bonaparte arrivèrent bientôt, portant qu'il fallait trouver Pâris à toute force, le faire poursuivre, et des menaces aux autorités si elles ne le représentaient pas. M. de Barante était de retour. Il me fit prier de passer chez lui où

Digitized by Google

m'étant rendu, il entra avec moi dans les détails suivants. Voici ce qu'il me dit positivement : « Il est certain que l'assassin de M. » votre frère était caché ici ; mais il s'est sauvé et a passé en Suisse... »

—

SAINT-SIMON COLLECTIONNEUR. — Ce sont les papiers de la Bastille où notre confrère, M. Paul d'Estrée, a fait déjà de si heureuses trouvailles, qui nous révèlent dans l'illustre écrivain un amateur d'objets d'art, un collectionneur de tableaux, spécialement épris des Raphaël. Quelques pièces publiées par la *Correspondance historique et archéologique* du 25 avril nous montrent Saint-Simon fort empressé à rechercher un tableau qu'on lui a dérobé, à dénoncer, à poursuivre le voleur. « Il a été volé à M. de Saint-Simon un tableau sans cadre, peint sur cuivre, de couleur rembrunie, représentant Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne... On prie ceux à qui ce tableau pourrait être présenté d'en avertir M. le duc de Saint-Simon, rue du Cherche-Midi, qui donnera une récompense. 27 janvier 1750. » Suivent des lettres où il réclame l'arrestation, la déportation d'un nommé Moulin qui après un mois de prison fut relâché « n'ayant aucune preuve à sa charge et tout le monde en rend bon témoignage. » On lira ces lettres qui font, dit notre confrère, un si piquant contraste avec les écrits où ce grand seigneur se montre pratiquant les vertus chrétiennes.

—

La *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis, 1328-1344*, que vient de publier M. Jean Lemoine pour la société de l'histoire de France (Paris, Laurens, 1896, in-8°), mentionne, en 1330, la ruine du château de Saintes par Charles duc d'Alençon, frère du roi de France Philippe VI (pages 23 et 42) : « Castrum illud fortissimum, Anglicorum hactenus tutamentum, ad terram diruit et prostravit », et la suite, puis en 1346 la prise de Saint-Jean d'Angély par le comte de Derbi, gouverneur de Bordeaux (p. 75), sa reprise (1351) par le roi Jean en personne.

—

Les personnes qui s'occupent d'archéologie romaine et d'agriculture moderne, liront avec fruit dans la *Revue du monde catholique* du 1er mai, l'*Économie rurale dans l'antiquité*, où M. Bourredon traite d'après les anciens la maison du maître, l'eau, puits, citernes et pompes ; excellent résumé pour ceux qui veulent s'instruire et promptement, sujet de comparaisons et profitable pour l'agriculture actuelle. Les romains connaissaient les microbes. Dans la même livraison on lira encore avec intérêt : Les *Massacres d'Arménie*, l'*Impôt sur le revenu*, par M. Urbain Guérin, l'*Éducation anglaise* comparée à l'éducation en France ; *Autour du monde*, revue bien complète des événements du mois, par M. Savaète, etc.

—

Digitized by Google

M. Bertin, professeur de rhétorique au collège Rollin, a présenté une thèse de doctorat qui est devenue un volume sous ce titre, *Les mariages dans l'ancienne société française.* Il y est prouvé que l'empereur d'Allemagne et la reine d'Angleterre descendent d'une française, Eléonore Desmier d'Olbreuse, et les journaux signalent cette découverte. Nos lecteurs connaissent cette vieille nouvelle, qui ont lu le livre si intéressant de M. le comte Horric de Beaucaire, *Une mésalliance dans la maison de Brunswick* (1884) et *Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Lunebourg et Zell, 1675-1727,* documents édités par le même dans le tome XIII des *Archives de Saintonge* (1885).

—

M. de Saint-Venant a réuni en brochure (in-8°, 264 pages; Vendôme, Huet, 1895) les articles publiés par lui dans le *Bulletin de la société archéologique du Vendômois*, sous ce titre: *Les seigneurs de Renay, Champlain et Chêne-Carré*, monographie très soigneusement étudiée. (Voir la *Revue*, XVI, 170.) Ah! que l'auteur aurait été heureux de prouver que ce fief de Champlain en Vendômois avait donné son nom au fondateur de Québec, ou que ce Champlain de Brouage était un compatriote de Ronsard!

—

Voici le mois des touristes. Chacun prend sa course au nord ou au midi, vers les montagnes ou la mer. A qui, outre les guides officiels, désire un compagnon de route, aimable et instruit, nous offrons le volume charmant, *En congé. Promenades et séjours*, que vient de publier (Paris, Téqui, 1896, in-18, 386 p.) M. Marius Sepet, l'érudit historien de *Jeanne d'Arc*, de *Napoléon*, l'auteur si estimé du *Drapeau de la France*, du *Drame chrétien au moyen âge*, *Chute de l'ancienne France*, etc. M. Sepet a voyagé un peu partout : il a écrit au jour le jour ses impressions. Et il a tout vu, tout observé, les monuments, les paysages, les mœurs. Il y a pour tous les goûts dans ces simples causeries, où à côté des détails familiers se trouvent les pensées graves et les considérations les plus élevées. La Bretagne y rencontre la Provence et Saint-Servan y coudoie Montpellier. On lira surtout le chapitre *De Paris-Montparnasse à Pons* avec arrêts à Parthenay, Airvault, Niort, Dampierre sur Boutonne, Saintes, Pons.

—

Depuis le 1er mai, la *Quinzaine*, cette revue qui a si promptement pris sa place parmi les périodiques les plus lus, est sous la direction d'un écrivain de grand talent, lauréat de l'institut, M. Fonssegrive, qui a été professeur aux lycées d'Angoulême et de Bordeaux, très connu sous le nom d'Yves Le Querdec. Avec la collaboration de membres de l'institut : MM. de Bornier, de Vogüé, Bourget, Léon Gauthier, abbé Duchesne, Paul Viollet, de professeurs distingués, de publicistes tels que MM. Etienne

Digitized by Google

Lamy, abbé Lemire, E. de Saint-Auban, Turquet, Ch. Mauras, Bouchor, Henri Lasserre, Villefranche, Edmond Biré, elle est la véritable revue qui peut pénétrer dans toutes les familles ; et par son prix, 24 francs par an (20 francs pour le clergé et l'université), avec ses deux numéros de 160 pages chacun par mois, elle est la moins chère des revues. Le dernier numéro contient : Lettres inédites de *Joseph de Maistre* ; La réforme du code d'instruction criminelle, par G. Le Poitevin, juge au tribunal civil de la Seine ; La double vue, par le docteur Surbled ; Journal d'un bourgeois de Paris sous la terreur, par Edmond Biré, etc. Chaque numéro contient des chroniques, bibliographie, nouvelles : *Lettres à ma cousine*, par Gabriel Aubray, un saintongeais ; *Les notices et les faits*, par Georges Goyau, etc.

—

La *Société d'histoire contemporaine*, fondée en 1890, s'est donné pour tâche de continuer, à partir de 1789, l'œuvre poursuivie depuis plus de soixante ans, par la société de l'histoire de France : Publier des documents originaux de toutes sortes — mémoires, correspondances, pièces d'archives, etc. — relatifs à l'histoire de la France et de l'Europe, depuis la révolution jusqu'à nos jours.

Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de vingt francs, lui donnant droit à la réception gratuite des volumes publiés dans le courant de chaque exercice, 3 au moins par an. Elle a déjà distribué : la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles pendant l'émigration* ; la *Captivité et les derniers moments de Louis XVI* ; *Mémoires de Michelot Moulin sur la chouannerie normande*, publiés par le vicomte L. Rioult de Neuville ; 2 volumes par M. Victor Pierre, le *Dix-huit fructidor* ; *Mémoires de famille de l'abbé Lambert*, dernier confesseur du duc de Penthièvre et aumônier de la duchesse d'Orléans ; *Journal d'Adrien Duquesnoy*, publié en deux volumes par M. Robert de Crèvecœur ; le recueil des lettres authentiques de Marie-Antoinette. L'infortunée reine a été poursuivie à la fois par les calomniateurs et les adulateurs, et il fallait que, éliminant rigoureusement toutes les pièces suspectes, on permît de la contempler vraiment peinte par elle-même, sans aucun mélange de contrefaçon. C'est ce recueil qu'ont dressé, avec le plus grand soin et une sévère critique, MM. de La Rocheterie et de Beaucourt.

Quoique jeune encore, cette société a bien mérité de l'histoire. Les érudits consciencieux qui la dirigent, l'importance des travaux édités lui assurent le succès et une carrière brillante.

Digitized by Google

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS.

La société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer :

I.— Le 11 février 1896, est décédé en son domicile à Paris, 148, rue de Grenelle, *Hélie*-Charles-Louis-Gustave, marquis de Bourdeille, né à Paris le 12 juillet 1823, fils de Joseph III, marquis de Bourdeilles, et de Blanche-Adélaïde-Eudoxie Emé de Marcieu. Il était petit-fils de Henri-Joseph, comte de Bourdeille et d'Archiac, mestre de camp de cavalerie, mort sur l'échafaud le 25 juillet 1794. Il appartenait à la branche de Matha, la 5e devenue branche ainée, et était ainsi allié à presque toute la noblesse de Saintonge et du Poitou. De son mariage contracté en 1856 avec Marie-Léontine-Alix de Galz de Malvirade, il laisse quatre enfants : 1° Jeanne, née à Paris, le 28 janvier 1858, mariée le 24 février 1880 à Charles, baron de Coninck de Merckem, bourgmestre de Merckem et sénateur du royaume de Belgique ; 2° Henri, comte de Bourdeille, né le 20 juillet 1859, aujourd'hui chef de nom et d'armes de sa maison ; 3° Claire, née le 1er mai 1861, mariée le 27 juin 1892 à Joseph, vicomte de Chabannes, fils d'Amable marquis de Chabannes du Verger, et de Marguerite de Bourbon-Busset; 4° Roger, vicomte, aujourd'hui comte de Bourdeille, né à Paris le 29 juin 1863. Hélie de Bourdeille était un érudit. L'objet de ses études était principalement la maison de Bourdeilles sur laquelle il a écrit plusieurs opuscules. Il s'occupait à classer et à analyser les archives de son château de Bourdeilles où sont conservés les précieux manuscrits du mémoriographe Brantôme. Les Bourdeilles sont titrés depuis 1571 premiers barons du Périgord. Henri II, marquis de Bourdeille et d'Archiac, baron de Brantôme, époux de Marie-Suzanne Prévost de Sansac de Touchimbert, était premier baron de Saintonge.

On a du marquis de Bourdeille : *Notice généalogique sur la maison de Bourdeille* (1892) ; *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantosme* [doyen de Saint-Yrieix, prieur de Royan et de Saint-Vivien de Saintes], 2e édition, 1893; *Maison de Bourdeille en Périgord ;* filiation complète établie sur titres depuis 1044 jusqu'en 1893, etc.

—

II. — Le 10 mai, est décédé à Saint-Jean d'Angély, âgé de 87 ans, Gabriel-François-Augustin-Louis-Napoléon Duret, ✻, conseiller honoraire à la cour de Rennes.

Il était né à Saint-Jean, le 10 novembre 1808, d'une famille de magistrats. Son grand-père, Louis-François Duret, né le 19 juin 1752 à Saint-Jean d'Angély où il est mort le 13 décembre 1837, juge près du tribunal du district d'Angély-Boutonne, ci-devant Saint-Jean d'Angély, fut élu, le 17 octobre 1795, par 268 suffrages le premier des 20 juges titulaires et 8 suppléants du tribunal

Digitized by Google

civil du département, et siégea au tribunal criminel ; il donna sa démission le 29 ventôse an IV. Sous-préfet de Saint-Jean le 27 brumaire an XII, il fut élu par le sénat conservateur député de la Charente-Inférieure au corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808. Il fut président du tribunal de Saint-Jean de 1818 à 1831, où il fut remplacé par son fils.

Le père de Léon, Louis-Gabriel Duret, né à Saint-Jean le 9 avril 1781, avocat, fut élu le 11 juin 1815 député suppléant pendant les cent jours et nommé, le 3 janvier 1822, juge au tribunal de Saintes, puis président au tribunal de La Rochelle ; plus tard il succéda à son père président du tribunal de Saint-Jean d'Angély où il est mort le 24 mai 1868. Il fit beaucoup de recherches sur l'histoire de Saint-Jean et a publié quelques mémoires.

Léon Duret, licencié en droit de la faculté de Paris le 1er septembre 1829, avocat stagiaire à La Rochelle, se fit inscrire au barreau de Saint-Jean d'Angély le 18 novembre 1834.

Substitut à Loudun, à Châtellerault, puis à Saintes par ordonnance du 20 novembre 1839, il prêta serment le 31 décembre et fut installé le 15 janvier suivant. Le 9 mai 1847, il fut nommé procureur du roi à Montmorillon, puis à Châtellerault, à Argentan, à Château-Gontier, à Laval ; il fut nommé en 1859 conseiller à la cour d'appel de Rennes qu'il ne quitta qu'atteint par la limite d'âge, mais avec le titre de conseiller honoraire. Il revint dans sa ville natale, comme son père et son grand-père, où comme eux il s'occupa d'histoire locale, surtout de bonnes œuvres. Pendant de longues années conseiller municipal de Saint-Denis du Pin, il fut un des membres fondateurs de la société de la Croix rouge, membre du comité des écoles chrétiennes, gérant de *La croix de Saintonge et d'Aunis*, et faisait partie de toutes les sociétés savantes de la région.

Notre confrère M. Amédée Sebilleau, avocat à Saint-Jean d'Angély, a adressé au défunt universellement respecté, un dernier adieu et dit éloquemment ses mérites. Voir ce discours dans l'*Union conservatrice* de Saint-Jean d'Angély du 17 mai et le *Moniteur de la Saintonge* du 21.

—

III.— Le 21 mai, est décédée à Chancelée, commune de Lavergne, près de Saint-Jean d'Angély, Catherine-Anaïs Bac, fille de Théodore Bac, qui fut député de Limoges en 1848 et 1849. Elle avait épousé, en 1872, Jacques-*Joseph*-Pierre Lair, décédé en 1889, à l'âge de 55 ans, maire de Saint-Jean d'Angély, etc. Voir *Revue*, IX, 310 et 359. C'était une femme énergique dont le cœur égalait l'intelligence. Elle laisse, par testament du 25 septembre 1894, sa fortune, près d'un million, dit-on, à la ville de Saint-Jean d'Angély, à la condition d'établir, sous le nom d' « asile Joseph Lair », dans sa propriété de Chancelée, un asile où seront recueillis et élevés les enfants orphelins ou moralement abandonnés de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, et qui sera considéré comme une annexe de l'hôpital civil de Saint-Jean.

Digitized by Google

Voir, dans *La Charente-Inférieure* du 3 juin, un article très élogieux du mari et de la femme par M. Alphonse Vivier.

—

Le 6 mai, est décédée à Paris, à 28 ans, Isabeau de Poli de Saint-Tronquet, comtesse Gabriel de Caix de Saint-Aymour. Née à Paris, le 17 novembre 1867, du vicomte Oscar de Poli, de Rochefort, ancien préfet, et de M^me^ de Choiseul-Gouffier, elle était par son père arrière-petite-fille du général comte de Casabianca, pair de France, et par sa mère du comte de Choiseul-Gouffier, pair de France, ministre d'état, membre de l'académie française, de l'académie des sciences et de celle des inscriptions et belles lettres. Elle avait épousé, le 30 mai 1888, dans la chapelle de la nonciature, Gabriel-Marie-Oswald, comte de Caix de Saint-Aymour, grand'croix de l'ordre pontifical du Christ, camérier de cap et d'épée de Léon XIII, dont un fils, Enguerrand, né le 2 mars 1889. C'est en soignant sa sœur aînée, la comtesse de Neufbourg, que la jeune femme prit les germes de la maladie qui l'a emportée. « Femme de cœur et d'esprit, on ne peut maintenant citer sa beauté que comme un triste souvenir. » Nous avons ici, t. XII, 204, parlé de la famille de Poli et de son chef si distingué; on lira en outre la brochure *La comtesse de Caix de Saint-Aymour* (Avignon, 1896, in-18, 7 pages). Et voici que nous recevons en même temps un fort élégant volume de M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde (XI-XVI^e^ siècles). La maison de Caix rameau mâle des Boves-Coucy* (Paris, Champion, 1896, in-8°, 252-CCXXXVIII et 86 pages de table), qui fait l'histoire de cette grande famille avec plus de 200 pages de preuves, chartes, pièces d'archives, etc., dont la première date de 1117, véritable monument d'érudition, avec sceaux, autographes, etc.

—

Le 7 mai, est décédé, à Montils, où il était curé depuis le 28 octobre 1851, Etienne Resgnier, âgé de 72 ans, dans sa 48^e^ année de prêtrise, qui fut successivement professeur au collège de Pons, vicaire à Saint-Martin de cette ville et curé des Essards. M. l'abbé Giraudeau, curé-doyen de Pons, qui présidait la cérémonie funèbre, s'est fait l'interprète des regrets de la population.

—

Le 10 juin, est décédé dans sa propriété de Châtelaillon, à l'âge de 73 ans, le docteur Toutant, ✱, conseiller général de Marans, président de la commission départementale. Médecin dévoué, les membres des divers sociétés de secours mutuels ont pu l'apprécier. « Républicain militant, il est de ceux qui enlevèrent le canton de Marans à la réaction. » Ont pris la parole au cimetière : M. Bossu, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet; M. Bonneau, au nom du conseil général;

Digitized by Google

M. le docteur Mabille, au nom de la société de médecine, et M. Mercier, au nom des amis du défunt.

—

Le 15 juin est décédé Fargara, ✻, sous-chef de bureau au ministère de la marine en retraite, ancien maire de Marans. Embarqué à 20 ans comme commissaire de marine sur la frégate *La Lamproie*, il voyagea pendant 9 ans dans les mers du sud et la mer des Antilles. Sa santé fort ébranlée ne lui permit pas de reprendre la mer ; il entra au ministère et quand la retraite sonna pour lui, il revint dans son pays ; il fut adjoint, puis maire. M. Raoult, maire de Marans, a fait au cimetière son éloge.

—

Le 16 juin, à Paris, est morte assassinée la baronne de Valley, à l'âge de 79 ans, Madeleine-Zélia-Herminie de Montbel, née à Coivert, canton de Loulay, le 13 septembre 1817, de Jean-Roger-Amédée, comte de Montbel, qui décéda à Coivert le 25 décembre 1817, et de Marie-Adélaïde Renou. (Amédée était fils de Victor de Montbel, propriétaire, et de Blanche Gaudin du Cluzeau.) Elle avait épousé Henri Gaudiot, dit Durand de Valley, fils mineur de Laurence Gaudiot et adopté par le baron Durand de Valley, ancien membre du conseil d'état.

—

Le 18 juin, est décédé à La Rochelle, âgé de 42 ans, René-Jean-*Gustave* Audry, avoué, époux Godet. M. Yvert, avoué, et M. Deforge, bâtonnier de l'ordre des avocats, ont bien exprimé les sentiments de sympathie qu'inspiraient ses rares qualités de cœur et d'esprit.

II. — MARIAGES

Le 28 avril, en l'église Saint-Léger de Cognac, a été célébré le mariage de M. *Maurice*-Charles de James, demeurant au château de Brassac, commune de Suaux, fils de Charles-*Prosper* de James et de *Clotilde*-Joséphine de La Porte aux Loups, l'un et l'autre décédés, avec M^lle^ Marie-Catherine-Adélaïde-*Madeleine* Callandreau, fille de notre confrère M. Pierre-Guillaume-Denis-*Amédée* Callandreau, notaire à Cognac, et de M^me^ Jeanne-*Marie*-Robin. Témoins : pour le marié, ses cousins M. Yrieix de James et M. le marquis Paul d'Assier des Brosses ; pour la mariée, M. Octave Callandreau, membre de l'institut, professeur à l'école polytechnique, chevalier de la légion d'honneur, son oncle paternel, et M. Alexandre Robin, ancien maire de la ville de Cognac, son grand-oncle maternel.

M^me^ Prosper de James (La Porte aux Loups), née à Saintes en 1838, avait pour aïeux : le marquis Gaspard-Armand de La Porte aux Loups, marié à Marie-Anne-Antoinette de Frétard d'Ecoyeux (de Château-Chesnel), et le comte Charles François de Bos-

Digitized by Google

cal de Réals, maire et député de Saintes pendant toute la restauration.

M. Maurice de James est le chef de sa famille qui, d'origine irlandaise, vint vers 1492 s'établir à la cour de Pierre II, duc de Bourbon. Une autre branche, établie en Bretagne, a produit au XV^e^ siècle un évêque de Dol et, au siècle suivant, François de James, grand prévôt de Bretagne, gouverneur de Ploërmel. Voir *Armorial général de France* par d'Hozier, registre I, page 303, et aussi le splendide et fort savant ouvrage, *Les fiefs du Bourbonnais. Lapalisse, notes et croquis,* que viennent de publier (Paris, Plon ; Moulins, Durond, 1896, grand in-8°, 648 pages et 220 dessins) MM. Aubert de La Faige et Roger de La Boutresse, qui rappellent l'origine bourbonnaise de la famille.

Une alliance unissait déjà les La Porte et la famille Callandreau, le bisaïeul de la jeune mariée, Pierre Callandreau, conseiller à la cour de Bordeaux, chevalier de la légion d'honneur, député en 1815 du département de la Charente, décédé en 1845, ayant épousé, en 1820, Marie-Alexandrine de La Porte aux Loups, fille de Henri-Gaspard (1760-1823), de la branche aînée, dite d'Estrades.

Autres alliances directes de la famille Callandreau : Guerry du Roulle et de Champneuf (1710), Gauvry de La Chevallerie (1748), de Lignac, de Villoutrey, de Luynes (1883).

—

Le 20 mai 1896, a été célébré dans l'église Saint-Mathias de Barbezieux, le mariage de M. Marie-François-*Anatole* Laverny, sous-inspecteur des douanes en retraite, demeurant en son château nouvellement reconstruit du Coudret près Saintes, avec M^lle^ Elisabeth-Paule-*Marie* Espitalié La Peyrade, fille de feu Léon-Gaspard, receveur de l'enregistrement, et de M^me^ Françoise-Mélanie-Edilie-Ernestine Pasquier. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre Augereau, curé de ladite paroisse et chanoine honoraire d'Angoulême, qui a prononcé une allocution, dont les pensées élevées et pleines de cœur, en même temps que les termes choisis, ont tour à tour charmé et ému la nombreuse assistance. La mariée avait pour témoins ses cousins germains, MM. Henri Espitalié La Peyrade et Pierre de Lisle du Dréneuc ; ceux du marié étaient MM. Rambaud de Larocque, président du conseil général de la Charente, et Maurice Hériard, ses cousins.

Cette alliance n'est pas la première contractée entre les deux familles. Le 3 octobre 1877, Jean-Jacques-Hippolyte-*Jules* Laverny, cousin du marié, épousait, en cette même église de Barbezieux, Jeanne-Marie-*Louise* Espitalié La Peyrade, sœur aînée de la mariée. Tous les deux sont morts sans laisser d'enfants : le premier, le 10 mai 1886 ; la seconde, le 2 novembre dernier.

Il a été parlé des Laverny dans le *Bulletin des archives de Saintonge et d'Aunis,* tome XIII, 427. Quant aux Espitalié de

Digitized by Google

La Peyrade, dont on retrouve la filiation jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle en Quercy et en Périgord, où ils ont occupé diverses charges dans la judicature, il y a quelque raison de croire qu'ils sont issus des Espitalié de Provence, les blasons des deux familles étant les mêmes, sauf un léger détail. Les premiers portent : *D'azur à la bande d'argent chargée de 3 mouchetures d'hermine de sable et accompagnée de 2 gerbes de blé d'or mouvant sur un croissant d'argent et posées l'une en chef, l'autre en pointe, dans le sens de la bande.* Les seconds : *D'azur à la bande d'argent chargée de 3 mouchetures d'hermine de sable et accompagnée, à dextre, de 2 gerbes de blé d'or accolées, et, à sénestre, d'un croissant d'argent.*

L'arrière-grand-oncle de la mariée, Guillaume Delfau du Breuil, curé de Daglan et député du clergé de Périgord aux états généraux, a été massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792, avec les évêques de Saintes et de Beauvais, deux frères La Rochefoucauld. Son cousin germain, Antonin La Peyrade, décédé le 15 janvier 1876, avait été sous-officier aux zouaves pontificaux, dans les rangs desquels il a combattu, en 1870, sur les bords de la Loire et notamment à Loigny. Sa belle conduite pendant cette journée, où il reçut deux blessures, lui valut la croix de la légion d'honneur. Il était déjà chevalier de l'ordre de François I^er^ de Naples et médaillé de Mentana.

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX ARTS

I

INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

Les voyageurs qui passent en chemin de fer à la gare de Beillant, la deuxième station après celle de Saintes sur la ligne de Bordeaux, peuvent apercevoir, sur les coteaux riverains de la Charente, la nouvelle chapelle d'Orlac et son élégant clocher que notre compatriote et confrère, M. Anatole de Bremond d'Ars, a fait édifier à ses frais, sur les plans de M. l'architecte Rullier, à la place de l'ancienne église de cette paroisse réunie en 1824 à celle de Dompierre sur Charente.

On vient de remonter la cloche, auparavant placée dans un petit campanile qui surmontait la porte du vieil édifice. L'inscription ne nous apprend pas grand'chose :

† IE SVIS FAICTE EN LHONNEVRE DE DIEV POVR SERVIR EN L'EGLISE DE SAINCT

Elle mesure 60 centimètres de diamètre, 60 centimètres de hauteur. Evidemment, cette cloche n'a point été fondue pour l'église d'Orlac qui est sous le vocable de saint André ; comment expliquer cette absence de date et des noms des parrain et marraine ?

***

Digitized by Google

D'autres cloches du diocèse ont des inscriptions identiques :

A Chalaux, près de Montlieu :

IE SVIS FAICTE EN L'HONNEVR DE DIEV POVR SERVIR EN LEGLIZE DE

A Vénérand :

IE SVIS FAICTE EN LHONNEVR DE DIEV POVR SERVIR EN LA PAROISSE DE SAINCT 1626 LATACHE.

Les Latache étaient fondeurs à Saintes (Voir *Epigraphie santone* et *Documents sur Saintes*). Jean Latache, natif de Saint-Mihiel en Lorraine, fondeur d'artillerie, fils d'autre Jean qui ne vivait plus en 1640, fut échevin de la ville de Saintes (1660-1661). Il était neveu de Claude Latache, fils de Marie Finot, époux de Marie Gendron, père : 1° de Claude Latache, dit Mortemart, né le 18 juin 1666; 2° de Marie, née le 1er février 1676, mariée à Jean Berthus, écuyer, sieur de Langlade, avocat, vice-sénéchal de Saintonge en 1677. Noble homme Claude de Latache était échevin en 1659; est-ce le même qui est échevin en 1676 ? Le 18 octobre 1739 est inhumé Claude de Latache, ancien lieutenant criminel en l'élection, âgé de 74 ans, en présence de Latache, chanoine.

Dans l'atelier on fondait en même temps un certain nombre de cloches avec une inscription banale à laquelle on ajoutait parfois à la pointe les noms des parrain et marraine, quand on voulait s'en donner la peine.

Les registres d'Orlac, à la date de 1640, complètent le texte trop vague de la cloche :

« Le dimanche vingtiesme may mil six centz quarente, notre cloche d'Orlac a esté bénie par F. Charles de Savonnière, prieur de Dorion; à laquelle bénédiction a assisté M. Bastardière, vicaire de Saint-Sever, et moy curé soubzsigné. A esté parrein François de Bresmond, seigneur de Ceré, et marraine, honneste damoiselle Marguerite Guérin. La dite cloche pèse 256 livres.

DEVIALLE, *curé*. »

La cloche actuelle est certainement la même que celle qui a été baptisée le 20 mai 1640.

Nous savons que l'on prépare une monographie détaillée de cette ancienne paroisse d'Orlac sur Charente, dont la seigneurie appartint successivement aux Goumard, aux Courbon, Izave, Lecomte de La Tresne, Verdelin et Bremond d'Ars.

*
* *

La cloche d'Aigrefeuille, qui mesure 68 centimètres de hauteur et 88 de diamètre à sa base, porte cette légende qu'a publiée l'*Echo rochelais* du 25 avril 1896 :

IAY ETE BENIE SOVS LE GLORIEVX NOM DE Sr ETIENNE PAR MRE JEAN FRANCOIS NAZAIRE DRAPRON CVRÉ MRE FRANCOIS DE PONT DE VIRSON OFFICIER DANS LE REGIMENT DE LA REINE ET DLLE PAVLINE DE PONT SA SŒVR ONT ETE MES PARRAIN ET MARREINE REPRESENTES PAR M. PIERRE FAVRIE PR. FISCAL ET MARIE ANNE BARROIN SON EPOUSE

Digitized by Google

M. PIERRE MVSSET FABRIQVEVR M. ABRAHAM MILLET SINDIC M. E. GANSBERG FONDEVR EN 1771. AIGREFEVILLE.

Quatre figurines sont gravées en relief: Le christ en croix avec la vierge pleurant à ses pieds, la vierge à l'enfant, une cloche, un évêque portant la crosse et la mitre.

Le curé est messire Jean-François-Nazaire Drapon; le parrain, messire François de Pont de Virson, officier au régiment de la reine, baptisé le 28 juillet 1753 à La Rochelle, mort sans alliance en 1810, et la marraine, sa sœur demoiselle Pauline de Pont, mariée plus tard à Michel-Henri Froger de L'Eguille, tous deux enfants de Paul-Charles de Pont, seigneur des Granges, de Virson, d'Aigrefeuille, de Saint-Vincent et des Chaumes, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, et de Marie-Henriette-Lucie de Sonnet d'Auzon.

—

II

LES LITHOGRAPHES SAINTONGEAIS

L'exposition du centenaire de la lithographie qui vient d'avoir lieu ne doit pas nous laisser indifférents; quelques exemples prouveront qu'il y a un véritable intérêt à rechercher et cataloguer les incunables de nos lithographes saintongeais. Fleury, limonadier à Cognac, avait en 1846 une curieuse tête de factures exécutée à Saintes chez Alexandre, représentant le café Fleury ouvrant sur la place d'Armes et la poste aux lettres située à l'angle de la rue du théâtre dans une maison que la construction du marché couvert a fait disparaître. On se souvient peut-être en Saintonge de l'émotion qui s'empara des paysans après les journées de juin 1848. Un juge chargé par le tribunal de Jonzac de faire une enquête à la campagne fut arrêté avec son greffier et les deux avoués par une bande de villageois qui ne voulait rien entendre, les prenant pour des insurgés: car le bruit s'était répandu que l'insurrection victorieuse à Paris marchait sur la province. Ils eurent peine à passer, et il leur fallut exhiber la grosse du jugement qui ordonnait l'enquête. Dans les environs de Barbezieux, une femme tombée dans une mare appela au secours; en un clin d'œil l'alarme se propagea à la ronde, et tout le pays fut sur pied, croyant avoir affaire aux insurgés. Le souvenir de ce dernier épisode nous a été conservé par une rarissime lithographie remplissant toute la quatrième page du journal le *Barbezilien*, numéro du 9 juillet 1848, imprimé chez Sermet et fils. Ce dessin représente un petit bossu vêtu en bourgeois, la canne sous le bras, ceint de l'écharpe municipale, marchant en tête d'une troupe nombreuse de paysans armés de fusils et de faulx; une femme ferme la marche portant un balai. Un ouvrier, les mains croisées sur le ventre, regarde d'un air goguenard ce cortège grotesque qui passe devant une maison sur laquelle on lit: *Route de Paris*. Voici la légende de cette pièce, la plus curieuse sans doute qui soit sortie des presses du lithographe Sermet: *Au feu... au feu! les brigands brûlent la*

Digitized by Google

France. — Pardon..., citoyen Mayeux, c'est une femme qui se noie.

Mettons-nous donc à l'œuvre, établissons la chronologie de nos lithographes et signalons toutes celles de leurs productions qui peuvent intéresser notre histoire locale.

L'étranger et les colonies devront être mis à contribution. J'ai trouvé à Bergerac, dans une série intéressante de costumes péruviens, deux jolies pièces en couleur signées : Litog. de Dedé, Lima. Il s'agit du typographe cognaçais Isaac Dedé qui, outre les ouvrages signalés dans l'*Essai* de M. Audiat et dans le *Bulletin*, a édité, comme libraire à Cognac en 1829, les « *Elémens de la grammaire françoise*, par M. Lhomond, professeur émérite en l'université de Paris. Nouvelle édition augmentée d'un appendice sur la proposition et l'analise, soit logique, soit grammaticale, imprimée à Limoges chez Barbou », 80 pages in-12. Dedé était encore à Cognac en 1837, associé avec Péronneau ; ils imprimèrent « *La Secte des Méthodistes : note historique, organisation et discipline, doctrines et conséquences* », petit in-8°, 11 pages. La préface de IV pages intitulée *Aux églises nationales*, est signée « G. G., Segonzac, Charente, le février 1837. » L'auteur est le pasteur Goguel. Dedé partit de Cognac vers 1840 pour le Pérou et fonda à Lima une maison d'imprimerie et de lithographie.

Une étude sur la lithographie saintongeaise pourra signaler accessoirement les œuvres de nos artistes exécutées hors de notre rayon, par exemple le portrait de Marie-Eustelle Harpain, née à Saint-Pallais de Saintes, le 19 avril 1814, morte le 29 juin 1842, peint par Euphémie de Saint-Légier, lithographié à Nantes chez Charpentier.

JULES PELLISSON.

—

III

LES FAIENCES DE SAINT-PORCHAIRE ET PALISSY

Il vient d'entrer au musée du Louvre un fragment céramique qui est un document du plus grand intérêt pour l'histoire de la céramique française au XVI[e] siècle ; c'est la moitié d'un grand plat ovale, offrant une décoration semblable en tous points à celle des faiences dites successivement Henri II, d'Oiron, et en dernier lieu de Saint-Porchaire. La *Gazette des beaux arts* a reproduit ce plat dans son numéro du 1[er] mai. M. Gaston Migeon démontre que Bernard Palissy a exécuté des œuvres de ce genre, et que c'est à ce grand artiste français qu'on doit attribuer la paternité de ces faiences dont le classement a, jusqu'ici, provoqué tant de recherches et de discussions. Mais, dans le numéro du 1[er] juin, M. Edmond Bonnaffé, qui a découvert les faïences de Saint-Porchaire, n'admet pas les conclusions de M. Migeon, qui sont, dit-il, sans preuves. Le fragment est intéressant ; mais nous en connaissons une quinzaine d'échantillons de la même fabrique, du même temps, présentant la même particularité et

Digitized by Google

qui ont l'avantage d'être complets. Il appartient à Saint-Porchaire dont l'atelier est reconstitué authentiquement depuis 1478 jusqu'en 1596 ; on n'y trouve rien de Palissy. Sans doute il est décoré de bestioles ; mais l'atelier de Saint-Porchaire, dans sa dernière période, rajeunit ses anciens types en empruntant au maître à la mode qui lui fesait concurrence, ses reptiles. Donc le fragment admis au Louvre est un produit de Saint-Porchaire. Il est inutile de créer une nouvelle apellation « faience des Valois ».

—

IV

LES DUNES DE SAINT-TROJAN

Les dunes de la pointe de Manson près de Saint-Trojan (île d'Oleron), au moins jusqu'à 200 mètres de la plage actuelle et probablement bien plus loin, sont formées par les sables venus du détroit. Leur formation s'est donc faite en un sens opposé à celui des dunes qui ont englouti le vieux Saint-Trojan, celles-ci étant dues à l'amoncellement des sables chassés par le vent d'ouest et venus du large.

J'en ai eu la preuve par un sondage de sept mètres pratiqué sur l'emplacement du sanatorium qui s'élève en ce moment, pour la recherche des eaux d'alimentation. Ce sondage m'a permis, en effet, d'arriver sans traverser autre chose qu'une couche de gros sable feuilleté de minces lits de sable coloré jusqu'au banc d'argile cénomanienne qui a, sur place, coloré ce sable et qu'on retrouve encore affleurant au bas de la plage actuelle.

Les dunes en question n'ont donc pas été conquises sur l'île par les sables ; elles sont au contraire une conquête, — et bien ancienne, — du pays sur la mer, du côté du détroit.

J'ai pensé que ce petit point d'histoire de la géographie pourrait avoir quelque intérêt.

Dr Emm. Pineau.

—

V

LES TAPISSERIES DE CHALAIS

Le 10 juin, ont été vendues aux enchères à la salle Drouot, à Paris, les magnifiques tapisseries qui ornaient le château de Chalais, dont nous avons, xv, 85, annoncé la vente en émettant l'espoir qu'elles seraient, ainsi que la bibliothèque, rachetées par la famille.

On sait que ce château fut légué, avec ses nombreuses dépendances, à l'hospice par le duc de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, à la condition d'y installer un asile de vieillards. A la mort du généreux testateur, les héritiers revendiquèrent les tapisseries ; mais à la suite d'un long procès, la cour d'appel de Paris rejeta leurs prétentions.

Ces tapisseries, dont une partie figura à l'exposition rétrospective du Trocadéro en 1889, sont au nombre de 50, catalo-

Digitized by Google

guées avec beaucoup de soin par MM. Trouillet, commissaire-priseur, et Lasquin, expert à Paris.

Parmi les plus remarquables, nous citerons neuf tapisseries de Bruxelles du XVII^e^ siècle, de la fabrique de Marcus de Vos, représentant divers sujets tirés de l'histoire de Cérès et de Proserpine ; trois autres tapisseries de Bruxelles, de la première moitié du XVI^e^ siècle, ayant comme sujets : *Le triomphe de la Prudence, de la Charité, du Courage* ; treize tapisseries d'Aubusson du XVII^e^ siècle, dont les figures sont tirées de l'histoire de Psyché ; un lot de tapisseries de Bruxelles de l'époque de la renaissance et de Louis XIII, à sujets mythologiques ; enfin, neuf tapisseries du XV^e^ siècle, de travail français à sujets divers.

Il est bien regrettable de voir disparaître de nos vieux châteaux historiques les objets qui en faisaient la beauté, et qui s'en vont dispersés décorer les appartements de quelque Juif enrichi.

—

VI

UNE VENTE... ARTISTIQUE A ROCHEFORT

La livraison de mai de notre *Revue de Saintonge* a publié mes notes sur Alexandre Garnier, 1808-1896, ancien professeur de dessin au collège, conservateur du musée de Rochefort. Les bibelots, livres, gravures et tableaux de ce vieil artiste ont été vendus aux enchères, le samedi 2 mai, par le ministère de maître Etienne Gaborit, commissaire-priseur. Si Paul Eudel, l'érudit chroniqueur de l'hôtel Drouot, avait assisté à cette liquidation, il aurait certainement frissonné : jamais, peut-être, œuvres d'art n'ont été adjugées à si vil prix. Heureusement que Garnier n'a pas eu la douleur de voir lui-même l'abandon décourageant du public qui donne la gloire et la fortune !

***

On connaît la salle des ventes de Rochefort, dépendance de la Bourse située à l'angle des rues Martrou et Lafayette. Déjà, le samedi 18 avril 1896, il y avait foule à la vente, pour cause de départ, des meubles et bibelots du colonel Dumas, un des vainqueurs de Béhanzin : l'affiche indiquait des tentures artistiques, potiches craquelées et en bronze, éventails, colonne en bronze, brûle-parfums, plateaux laqués et incrustations, boîtes chinoises et japonaises, album de gravures japonaises, panneaux en écorce d'arbre et en crépon, armes orientales et africaines. La cohue était si grande qu'il me fut impossible d'apercevoir un seul de ces trésors d'Orient.

***

Donc, le 2 mai c'était la vente Garnier : dès midi les portes s'ouvrent ; aussitôt la salle est envahie par les marchands et les fripiers ; c'est à peine si l'on peut s'approcher des tableaux malgré l'heureuse idée d'un employé qui a le courage de faire sor-

Digitized by Google

tir les portefaix et les lazaroni de la Cabane-Carrée. Cependant on respire encore : car l'étage, supporté par deux colonnes à chapiteaux égyptiens, est très élevé. Dans le coin de gauche on voit la chaire où maître Gaborit inscrit et reçoit le prix des ventes ; à côté se dresse une haute horloge de campagne dont les aiguilles, toujours fixes, feraient manquer le train aux étrangers qui consulteraient son cadran. Une chouette empaillée surmonte ce coucou, propriété du crieur, et non loin de l'oiseau de Minerve apparaît un christ en plâtre, couvert de poussière et de toiles d'araignées, fixé sur une croix noire qui se détache tristement sur le mur blanchi à la chaux. Pour les tableaux, cette couleur blanche est funeste !

En face de la porte d'entrée, à une hauteur prodigieuse, est accrochée, depuis des années, une toile vigoureusement brossée : c'est Caïn poursuivi par Némésis après le meurtre de son frère... Il fait clair de lune... Brrr... Quel décor terrible pour une salle des ventes !

On se presse, on se bouscule devant deux grandes armoires, des tables couvertes de livres et d'étoffes orientales. Une cinquantaine de cadres suspendus à la muraille septentrionale, provoquent surtout la curiosité. Dans cette cohue je me trouve en face de camarades de collège que je n'ai pas revus depuis 15 ou 20 ans. Cependant on se reconnaît :

— Tiens, je ne me trompe pas. C'est bien M... X.

— Parfaitement, comment vas-tu? Que fais-tu? Que deviens-tu?

Et les questions se succèdent, et l'on cause du passé de collège, du vieux professeur qui guidait nos crayons avec sa clef de poêle...

Tandis que ces souvenirs amusants (*Et hæc olim meminisse juvabit !*) nous transportent bien loin de la foule rapace, la voix tonitruante du crieur rappelle la réalité :

— A 3 francs les trois cadres !

Ce sont des gravures anciennes, sous verre, d'après Nicolas Berchem ou Berghem, de l'école hollandaise (1624-1683).

— A 3 francs, reprend le crieur, personne ne dit mot ; adjugé, Ponce Pilate et sa bande !

Pour faire comprendre cette plaisanterie, je dois dire qu'avec les Berghem il y avait des gravures du XVIII^e^ siècle représentant Jésus-Christ devant le tribunal du prince des prêtres.

Oui ! 3 francs, les trois cadres ! les verres seuls valaient l'argent. Et à ce tarif furent vendues les peintures et les aquarelles. Parmi ces œuvres figuraient une pochade de M. Emile Roux, inspecteur de la marine, et une bonne lithographie du *Pont de Saintes et de l'arc de triomphe* par Garnier. Cette dernière page, consciencieusement dessinée d'après nature, méritait d'être conservée pour le musée de Saintes, mais dans le moment... j'étais troublé. J'ai même laissé emporter, pour 6 francs, une jolie copie du *Pouilleux* de Murillo. Tout ce que j'ai rapporté de cette débâcle artistique ce sont trois toiles de 15, trois portraits à l'huile, dont une tête de vieille femme aussi finement peinte

Digitized by Google

qu'une étude de l'école italienne. A citer encore, parmi les œuvres de Garnier, une bonne copie de la vierge de Murillo, conservée dans l'église Saint-Louis, à Rochefort.

En somme, journée unique pour les acheteurs de tableaux : pour un peu plus c'était une distribution gratuite. O socialistes éloquents des réunions publiques... N'est-il pas plus productif de casser des pierres sur les grandes routes que d'étudier l'art du divin Apelles et de faire des images ? Pour certains artistes, la vente Garnier doit être un précieux enseignement ! un triste encouragement !

A. Duplais des Touches.

—

VII

L'excursion du 27 mai 1896

Exposition d'ethnographie et d'art populaire a Niort

A 9 heures 30, suivant le programme, plusieurs membres de la société d'éthnographie nationale : M. Léaud, notre confrère, président du comité niortais, et M. Gustave Boucher, secrétaire général de la société, attendaient la société des *Archives* sur le quai de la gare de Niort, au milieu d'une foule revenant sans doute de la bataille des fleurs, livrée la veille. Après les salutations d'usage, nous partons pédestrement vers la ville, par une chaleur de 40 degrés au soleil, et nous visitons l'église de Saint-Hilaire dont on aperçoit la haute toiture d'ardoise du clocher, maladroitement coupée par la galerie d'un balcon. M. Henri Clouzot, l'auteur du charmant petit *Guide à Niort*, n'est pas encore de la promenade ; mais sa brochure est là pour instruire : Saint-Hilaire, construit de 1862 à 1865 sur les plans de l'architecte Segretain, est un monument dans le style romano-byzantin ; l'intérieur, très clair, n'est pas dépourvu d'harmonie ; aujourd'hui les voûtes sont ornées de grands voiles de gaze blanche et rouge qui cachent la blancheur de ces pierres récemment alignées. Par cette température africaine, il fait vraiment bon de s'abriter dans une église !

Nous traversons la grande place de la Brèche, encombrée par les arènes provisoires des courses landaises, et autres baraques qui font concurrence aux statues de *Bacchus*, de *Persée*, d'*Achille*, de *Caïn maudit*, aux vases qui décorent les jardins de la terrasse, et nous arrivons sur la place Saint-Jean, devant la fontaine monumentale de M. Bouneault surmontée de l'*Espérance* de Laoust.

Aux Ponts Mains (1867) nous contemplons les bords verdoyants de la Sèvre, les massifs d'aunes et de hauts peupliers derrière lesquels s'abritent des moulins, des usines, des chamoiseries. A droite, la perspective du donjon et des flèches de Saint-André ; à gauche, en bas d'un lavoir, on nous indique la place de la tour de l'Espingole, une des plus importantes de l'ancienne enceinte de la cité. De ce point pittoresque, nous di-

Digitized by Google

rigeons nos pas vers le nouveau sanctuaire de Saint-Etienne, rue Gambetta. Du haut du plateau de Niort, ces grandes arcades ogivales se détachent chaudement sur le bleu du ciel et donnent l'illusion d'une ruine d'arènes.

Cependant, dans ce quartier neuf, de grandes avenues, de larges boulevards offrent l'aspect propre des environs de Paris. Nous entrons dans le chantier, les ouvriers sont occupés aux fondations de l'autel de la crypte. Ce monument aura une longueur totale de 56 mètres; la hauteur du sol à la clef des voûtes sera de 24 m. 50; la nef mesure 15 mètres de large. Toutes les colonnettes qui supportent les tribunes du chœur sont des monolithes en granit bleu; cette vaste construction s'élève grâce à la générosité de souscripteurs particuliers, sans aucune subvention de la ville, partant de l'état. C'est une preuve que la foi chrétienne n'est pas près de s'éteindre chez les niortais !

De ce bas de faubourg, nous remontons dans la direction de la haute flèche de Notre-Dame dont la silhouette élégante (75 mètres de hauteur) rappelle les clochers de Moëze, de Marennes et de Saint-Eutrope de Saintes. Par la petite rue du Tourniquet, on débouche devant le portail muré du transept septentrional, seule partie de l'église classée comme monument historique. Une inscription fixée dans le mur de l'ancienne abside indique que ce monument fut commencé le 26 mai 1491. Le porche historique est donc de la fin du XV^e^ siècle; son ornement le plus original est une grosse torsade décorant toute la première voussure. Cette entrée primitive est abritée par une espèce d'auvent ou de dais en pierre, formé de trois arcades déprimées, à accolades fleuries. Au-dessus, les meneaux d'une balustrade flamboyante forment ces mots en grandes lettres gothiques :

o mater dei memento mei

Avec ses quatre étages, le clocher de Notre-Dame est certainement la masse de pierre la plus considérable, la plus élégante de Niort; il est regrettable que les accolades des ouvertures, surtout de la porte, soient si allongées : c'est la décadence du style ogival tertiaire ou flamboyant.

L'intérieur de l'église est assez sombre; il n'y a de fenêtres qu'aux bas-côtés. Les voûtes, à 8 nervures, sont soutenues par de gros piliers à faisceaux, souvent sans chapiteaux; quelques uns n'ont qu'une simple frise, finement sculptée, pour indiquer la naissance de l'arc.

On conserve les tombes des Parabère et de Françoise Tiraqueau (1684) dans la première chapelle, à gauche : le *Guide* Clouzot raconte toute l'odyssée de ces plaques de marbre dont le nom rappelle l'abbesse de Sainte-Marie de Saintes, Marie-Madeleine de Baudéan de Parabère (1754-1793). A voir encore des tableaux et huit panneaux de tapisserie qui risquent d'être bientôt entamés par la moisissure.

Digitized by Google

De Notre-Dame, nous gagnons rapidement les musées départementaux. En montant l'escalier, notre attention est attirée sur un buste de René Caillié (1799-1838), né à Mauzé, célèbre explorateur qui parvint à Tombouctou en 1828. Dans le vestibule sont conservés 76 panneaux peints à l'huile, provenant de la chapelle du château de La Mothe Saint-Héraye et représentant les grandes scènes de l'histoire sainte : ces peintures du XVI^e^ siècle, surtout « la construction de l'arche », sont très finement dessinées pour l'époque. A droite est la bibliothèque ; à gauche, le muséum d'histoire naturelle. Le musée de peinture est au deuxième étage : c'est une vraie serre où l'établissement d'un vélum s'impose si l'on veut sauver les tableaux du craquelage. Les toiles les plus remarquables sont : *Les bords de l'Eure*, excellent paysage d'Edmond Yon ; un petit sous bois de Zuber ; un paysage d'Auguin ; une grande composition sans effet de la *Messe de Pie IX dans la basilique de Saint-Pierre de Rome*, qui occupe tout le fond de la salle ; un *Accident de voiture* de Sicard ; le *Port d'Isigny* de Boggs, où l'on retrouve la facture savamment lâchée mais harmonieuse du maître ; *La mort de César* par Rixens, motif assez mal traduit ; un *Village dans le midi* par Montenard, campagne brûlée, au sol d'ocre-rouge, où quelques petits porcs noirs farfouillent au milieu des chardons bleus ; une femme nue, au pastel, admirablement modelée par Boucher, etc. Mais je suis obligé de regarder toutes ces œuvres en passant rapidement : car mes compagnons marchent vite ; le gardien se contente d'indiquer la porte de la salle de sculpture ; nous n'avons pas le temps de tout voir !

Bientot nous arrivons dans les vieilles rues de Niort, devant la nouvelle école de dessin (1892) et dans la rue Petit Saint-Jean, devant le curieux petit hôtel d'Estissac (XVI^e^ siècle), construit, dit Clouzot, par Lareau, l'architecte de Coulonges les Royaux. Dans le *Guide*, c'est un des plus jolis croquis à la plume de M. P.-L. Giraudeau-Laurent. Que de délicieux motifs d'aquarelles il y aurait à prendre dans tout ce quartier formé de vieilles maisons en bois, à étages en encorbellement, aujourd'hui chaudement éclairées par un soleil tropical, pendant que la rue, vigoureusement ombrée, est remplie d'une foule grouillante aux toilettes multicolores !

De cette rue étroite l'on débouche dans la grande et belle rue du Marché, devant l'ancien hôtel de ville (1535) dessiné par Mathurin Berthomé, l'architecte de la renaissance, et nouvellement décrit par Léon Palustre dans *La renaissance en France*, 1889, p. 254. — J'ai déjà dit que la bataille des fleurs avait eu lieu la veille ; ici nous avons les preuves de cette fête digne du carnaval de Venise : nos pieds enfoncent dans une neige de confettis de plus de 10 centimètres d'épaisseur ; aux balcons, aux portes, aux devantures, aux fils télégraphiques sont encore accrochés des papiers, des serpentins de toutes couleurs... Puisque l'on éprouve si fort le besoin de se bombarder, mieux vaut lancer du papier que des marmites à la Ravachol !

Digitized by Google

Vers 11 heures, peu de temps avant notre entrée sous le porche de l'exposition ethnographique, avenue de Paris, nous rencontrons M. Letard de La Bouralière, de Poitiers, ancien président de la société des antiquaires de l'ouest. Ce savant aimable nous cherchait dans Niort depuis plus d'une heure. On se serre la main, on cause de vieux souvenirs, voire de Fouras, et l'on se dirige vers l'exposition.

Les organisateurs de cette fête pittoresque ont voulu sans aucun doute respecter le titre du local, salle du Manège : car au portail sont accrochées plusieurs vieilleries : des harnais, des selles, une lanterne géante qui a dû éclairer les écuries de Gargantua : elle mesure près d'un mètre de hauteur ! C'est drôle !

Au fond de la cour, dans le vestibule, où je constate de terribles reflets, sont accrochés les aquarelles et les dessins ; la grande salle des concerts est transformée en salon de peinture où les tableaux se détachent sur un fond rouge ; la lumière est bonne. Le théâtre, avec son vaste rideau, est conservé, et c'est sur cette scène, magnifiquement entourée d'œuvres d'art, que se font les conférences sur la musique profane et sacrée, la littérature, les traditions, la langue, les mœurs, les costumes, les légendes, les coutumes, et les beaux arts du Poitou et des Charentes.

A gauche, dans une salle assez sombre, sont groupés des personnages de grandeur naturelle ; c'est, dit le catalogue, une *Scène familiale* composée par M. Escudier, artiste peintre : Un vieux paysan poitevin, la poitrine ensanglantée, demeure étendu sur une chaise ; un fusil lui échappe des mains ; devant lui, ses enfants en habits de fête se tiennent alignés, sans émotion. Ce vieillard a-t-il été assassiné ? blessé par accident ? Est-ce un vendéen frappé en combattant ? Mystère poitevin. En somme, épouvantable *scène familiale*, capable de donner des cauchemars aux enfants et aux femmes nerveuses. Le mobilier, comme le costume, est fidèlement étudié : lit à quenouille avec garnitures en serge olive, coffre marche-pied, vaisselier garni de faiences locales, berceau d'enfant, virounoux, promenoux, cheminée où brûlent des tisons, etc.

Un deuxième intérieur de paysans poitevins est reproduit entre le salon et le jardinet de l'exposition : c'est un paysan de La Crèche revenant du marché et sa femme filant sa quenouille. Ce groupe est dû à MM. P. Poisson et Giraudeau-Laurent. En face MM. Suter et Gustave Boucher ont fait exécuter par M. Vignon une chambre artistique en tissu commun du Poitou. Cette étoffe, à carreaux blancs et rouges, est assez décorative.

Au premier étage, une collection de coiffes poitevines et charentaises par M. Gélin avec dessins de M. Escudier, et vieilles peintures de divers artistes, complètent cette étude du costume ; un mannequin reproduit même l'habit paysan avant 1789 : l'étoffe chère aux Poitevins est une espèce de drap coton de couleur gris bleu ; le chapeau, avec des bords plus larges, rappelle celui des prêtres contemporains. Quant aux types des coiffes fé-

Digitized by Google

minines, ils sont innombrables et la meilleure façon de les décrire serait de les dessiner.

A côté, MM. Gandriau, de Fontenay-le-Comte, Paul Frappier, Cuvillier, de Monterban, à Niort ; Puichaud, de Moncoutant, Turpin, de Parthenay, exposent des types de bijoux spéciaux à la contrée de la Sèvre. Avec les anciens rouets, les quenouilles, etc., tous ces objets rappellent un peu l'art marocain ! Est-il donc vrai que les premiers Vénètes de la Vendée soient des fils de Carthage ?

Dans la partie haute de l'escalier sont alignés les spécimens de la poterie moderne... on se croirait sur la place du Marché, un jour de foire.

Certes ! l'ethnographie est une belle science et nous pourrions passer des heures à comparer tous ces documents ; mais il est temps de déjeuner : heureusement qu'un confortable repas nous attend au rez-de-chaussée de l'exposition, dans une immense salle de restaurant où nos couverts ne sont point gênés. Là s'asseoient nos très aimables guides et aussi MM. Henri Clouzot, Bélisaire Ledain, de Poitiers, et Eugène Giraudias, qui sont venus nous joindre, sans compter M. Bouhard et M. l'abbé Fellmann, fidèles au rendez-vous. Cette fois-ci, aucun discours n'est prononcé ; on mange et l'on jase familièrement ; les causeries artistiques et littéraires, les anecdotes, les plaisanteries vont leur train.

Vers une heure, nous reprenons notre visite au salon de peinture : il y a de fort belles œuvres ; malheureusement nous passons trop vite ; aussi, tandis que le groupe ira visiter la cathédrale (1855-1866) et le musée archéologique, je resterai là pour comparer, sans parti pris, les talents si variés des peintres. Des barbouilleurs, justement critiqués, n'ont-ils pas déjà prétendu que j'obéissais dans mes articles à la passion d'une ignorante jalousie ?

M. Jean Brunet remporte tous les suffrages avec deux grandes toiles : *La chanson de la mariée* et le *Retour des jeunes épousés*. Voilà de la peinture harmonieuse, vraie, facilement brossée et poétiquement composée ! M. Alexandre Bonnin de Fraysseix traite les mêmes sujets ; il a du talent. *Jeune fille de Vendée dressant sa coiffe* est une étude sincère, mais... je préfère la coloration claire et puissante de Brunet. Louis-Augustin Auguin, de Rochefort, reste le maître paysagiste de la région avec deux grandes toiles : *Les aulnes du ruisseau* et *La vallée du Clain en Poitou ;* les silhouettes d'arbres sont vaporeuses, décoratives comme des Corot, et les coteaux rocheux crânement traités à la façon de Courbet. La palette de Mario-Carl Rosa est très lumineuse et sa facture très habile ; je donne la préférence à ses tableaux de chevalet : *En novembre, Les bords du Clain, Entre deux grains à Saint-Jacques près Thouars.* Une des toiles les plus originales de cette exposition est certainement la marine de l'ami Chevalier, intitulée *Le port de La Rochelle.* Bravo pour ce splendide effet de brume ! M. Combes-Velluet, le maître nior-

Digitized by Google

tais, expose un juste *Effet du soir au Vivier*, grande toile que j'ai déjà vue au musée de la ville, et une étude sincère et très habile d'un *Sous bois à Clisson*.

Un peu trop violettes, mais lumineuses, les petites études de M. Paul Aubin ; dans une jolie note grise *La Sèvre à Coulon* de M. Léon Barillot ; mes compliments à M. Escudier pour son portrait de vieillard à barbe blanche : M. Van der Crussen est très ressemblant. Charles Fouqueray n'a pas envoyé de grands tableaux... Son *Embarquement de troupes à bord d'un navire de guerre* est habilement traité. Pas mal peints les *Poissons de mer* de M. Gaborit, et très intéressante l'étude d'intérieur, *Fabrique de poterie à Courbiac* par Giraudeau-Laurent, ainsi que sa *Crypte de Saint-Eutrope à Saintes*.

Dans la section des aquarelles, M. Combes-Velluet expose un encadrement décoratif, le *Hibou*, et une charmante composition, la *Bergère*. Le *Paysage vendéen* de M. Charles Leroux-Cesbron est un pastel d'une puissance vaporeuse et poétique. Louis-Ernest Lessieux, l'aquarelliste rochelais à Rochefort, est représenté par deux excellentes études de *Vieilles portes à Tolède*. Ce n'est pas à moi de critiquer mon croquis de l'*Eglise de Talmont sur Gironde*, vieux temple du XI^e^ siècle, perchée sur une haute falaise de craie, ni le *Laitier de Coulon en Sèvre*, souvenir d'une charmante excursion dans le marais poitevin en 1888. (1) M. Combes doit être un jeune ; son *Moulin Danne*

---

(1) Puisque nous sommes en train de parler de Niort et de l'ethnographie poitevine, qu'il me soit permis de publier ici ces notes personnelles sur le village de Coulon. Elles ont été prises sur nature (le 3 octobre 1888), et certains détails de costume ont bien leur importance.

Le village semble un petit bourg de Hollande ou un coin de Venise avec son canal très mouvementé. Cette rivière est la rue principale; tout le commerce se fait sur l'eau; voici les filadières des laitiers et des jardiniers, les gros bateaux des fermes avec le bétail et les récoltes des champs ! Assis ou debout, le batelier se dirige avec une adresse remarquable à l'aide de la pigouille ou de la pelle. La manœuvre des *plates* (c'est le nom de ces petites pirogues sans quilles) avec la pelle est un art véritable ; le moindre faux mouvement peut faire dériver ou chavirer l'embarcation !

Près d'une passerelle qui réunit les deux rives, une vingtaine de lavandières racontent tous les potins du pays ; leur babillage sans fin est accompagné de vigoureux coups de battoirs ; on dirait une façon de marquer la cadence à ces voix un peu nasillardes. Ici, presque toutes les femmes portent la petite coiffe plate, avec le corsage à brassières noires, avec bordure en velours de même couleur.

La vieille église est sur la rive droite ; son clocher carré peut avoir 14 mètres de hauteur et ses petites ouvertures, en plein-cintre, lui donnent l'aspect d'une forteresse romane ; une chaire extérieure, en forme de tourelle-contrefort, complète cette apparence barbare ; le portail méridional ne remonte pas au-delà du XV^e^ siècle.

En attendant la friture qui se prépare au restaurant Samoyau, je dessine la rue, une vieille maison du XV^e^ siècle, une bizarre enseigne de bottier, un laitier qui passe dans sa barque avec des vases brillants comme de l'argent, et à 1 heure nous partons en filadière pour La Garette, petit village arrosé par le bras de Sevreau, affluent de la Sèvre. Il fait une splendide journée d'automne et nous glissons délicieusement sur une eau limpide où les poissons sautillent autour de nous, au milieu des roseaux, des fleurs de nénuphars et

Digitized by Google

à Surimeau, le meilleur de sa collection de paysages, est très audacieux avec sa note verte.

Chez les sculpteurs nous avons remarqué les œuvres de Beaujault, Jouneau, Robuchon, et une tête de femme de M. de Verteuil.

Parmi les aquafortistes, l'éminent Octave de Rochebrune étonne les plus habiles avec sa *Lanterne du château de Chambord* et l'*Escalier du château d'Amboise*. Quelle pureté de lignes architecturales !

Au blanc et noir, les 6 dessins à la plume pour le *Guide* de Niort par M. Giraudeau-Laurent occupent une bonne place à côté de mes *Croquis de Fenioux, Saintes, Saint-Jean d'Angély, Taillebourg et Fouras* (Salon de 1880) et d'une composition à la plume et au pinceau sur papier Gillot, destinée à illustrer la poésie *Paysage* de Victor Billaud. Cette page est la propriété de M. Clouzot, éditeur de *La Pallice, revue d'un jour*. (La Rochelle, 19 août 1890.) Pour mon compte personnel je regrette que notre éditeur n'ait pas pu livrer à la curiosité du public le précieux album que nous avons fait, avec Fraipont, pour l'*En Sèvre* de M. de Kadoré, 1889. La *Tribune de l'église Notre-Dame de Niort* par Arthur Bouneault est fort intéressante pour les archéologues et, sans attraper de torticolis, nous pouvons admirer sur ce dessin à la plume les détails de la sculpture de la renaissance si difficile à examiner dans l'église.

Les paysages et monuments du Poitou sont aussi reproduits avec art par les belles photographies de MM. Dreux, avoué à Melle, de Saint-Marc et Robuchon ; la réputation de ce dernier n'est plus à faire.

Au premier étage, à la suite des vitrines de coiffes, MM. Baguenier-Desormeaux, René Valette, Henri Clouzot ont organisé un véritable musée des *Guerres de Vendée:* ici c'est le drapeau tricolore du général Berton, là l'étendard en soie blanche des vendéens ; dans les vitrines sont conservés les bijoux, les lettres, les portraits, les documents et reliques de cette triste époque : pistolets et montre du général royaliste de Bonchamps, un des mouchoirs rouges dont Henri de La Rochejaquelein avait coutume de s'envelopper la tête avant de marcher au combat, plaque de garde-chasse de Stofflet, chasuble dorée à croix grenat, étoles, calice d'argent et autres objets de culte des prêtres ré-

---

des lentilles, sous un dôme de verdure qui fait songer aux forêts vierges d'Amérique. Quelquefois, une toiture de chaume ou un petit village de décor de théâtre, apparait dans cette forêt marine de grands peupliers carolins dont les grosses racines nous enveloppent comme d'énormes serpents. Devant chaque maison un débarcadère avec barques pointues et pieu d'amarre comme à Venise. Avec la main, je ramène de grosses palourdes nacrées qui ont plus de 0,07 centimètres de diamètre. Il paraît qu'on y trouve des perles !!

Après des détours sans nombre, un grondement formidable vient tout-à-coup rompre ma douce et artistique rêverie : — « C'est la scierie mécanique ! » s'écrie Henri Clouzot, mon compagnon-guide dans cette oasis poitevine.

Digitized by Google

fractaires, et dans un coin de la salle, s'élève, sur un tapis au champ d'azur, à fleurs de lys d'or, un vieux fauteuil en velours grenat, avec deux ou trois trous de balles dans le dossier. De quel horrible drame ce meuble fut-il témoin ? Quel criminel ou quel martyr fut couché sur ce coussin qui pue le sang ? Il paraît que c'est là dedans que le généralisisme saxon-vendéen Gigot d'Elbée a été fusillé à Noirmoutiers en 1794, après sa défaite de Cholet, 17 octobre 1793. Comme je m'éloigne de ces souvenirs de carnage, mes yeux sont attirés vers un vieux portrait de grande dame du XVII^e^ siècle ; peinture superbe, non signée, dont le gracieux visage sourit dans son cadre. Une étiquette indique que c'est Eléonore d'Olbreuze, duchesse de Brunswick, etc. (1675-1729), ancêtre de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne. Si c'est elle, je comprends un peu la mésalliance du duc avec cette jolie saintongeaise. Elle ne ressemble guère au portrait d'elle, celui-là authentique, publié dans le t. VIII des *Archives*.

Dans les salles voisines sont collectionnés les almanachs, les histoires, les proclamations vendéennes, les coutumes, les livres en patois poitevin, les premières œuvres des imprimeurs niortais catalogués par MM. Paul Frappier, Henri Clouzot et Farault. En somme, cette curieuse exposition réclamerait plusieurs jours d'études ; j'espère que ces notes hâtives intéresseront quand même nos collègues et donneront des regrets à ceux qui pouvaient nous accompagner !

On se quitte après une journée bien vite, trop vite passée ; le président remercie chaleureusement ses confrères de Niort qui ont bien voulu, au milieu des soucis et des tracas de cette exposition et des fêtes dont ils sont en grande partie les organisateurs, nous donner le meilleur de leur temps pour nous guider dans la ville et les salles si curieuses de l'exposition. C'est le premier essai de la société d'ethnographie. Le succès est complet et la foule a bien raison de venir admirer ces vieilles et belles choses et entendre les savants et éloquents commentaires dont ils sont chaque soir l'objet. Mais que de zèle et de dévouement pour faire réussir cette fête d'artistes, d'antiquaires et d'historiens !

Treuil-Bussac, 29 mai 1896.

A. Duplais des Touches.

VARIÉTÉS

I

M. FRANÇOIS COPPÉE SAINTONGEAIS

M. François Coppée, dans un article *Mes mémoires* que publie *La France de Bordeaux* du 9 juin, raconte avec beaucoup de charme ses origines saintongeaises. (Voir la *Revue*, VII, 25, qui a établi la filiation depuis Pierre Baudrit, de Floirac, dont des-

Digitized by Google

cendent M. Guinois, curé actuel de Floirac, et Rose-Louise Baudrit, mariée à Alexandre-Joseph Coppée.) Il possède les portraits de ses grands-parents.

« D'abord la ligne paternelle. Ils sont charmants, les deux portraits. Peints par une certaine dame Duez, bonne élève de Greuze, ils étincellent de vérité physionomique. Ce qui frappe tout d'abord ici, c'est la grâce aimable, l'air de bonheur qu'on voit sourire sur tous les visages du siècle dernier. Cependant ces deux toiles ont été peintes en plein Paris révolutionnaire. On ne s'en douterait pas sans la date : 1794.

Pas trop engoncé par l'habit à haut collet et l'ample cravate de mousseline blanche, l'homme — il touche à la fin de la jeunesse — dresse sa tête élégante et fine, à peine poudrée. J'aime cette figure intelligente et douce, où, seul, le nez sensuel — un nez de priseur — trahit un fond de tempérament voluptueux. Quant à la jeune dame, elle est exquise. Cette fraîcheur de teint, ces jolis yeux couleur de café, surtout ce casque de cheveux châtains où court un ruban ponceau, rappelle le célèbre portrait de Mme Vigée-Lebrun embrassant sa fille.

Deux grosses perles aux oreilles, en corsage blanc très court qui s'entr'ouvre en pointe jusqu'à la naissance des seins, elle est adorable de candeur, ma toute jeune grand'mère.

Ces deux personnages fleurent l'ancien régime. Evidemment, ce couple-ci devait être suspect, et mon grand-père redoutait, j'en suis sûr, le perruquier jacobin et dénonciateur qui venait, tous les matins, le raser et lui faire la queue. Cependant, Jean-Baptiste Coppée, l'homme au nez de priseur, était d'origine populaire. Fils de pauvres cultivateurs wallons, il était arrivé tout jeune à Paris, son paquet au bout d'un bâton, pour chercher fortune, et, chance rare, il l'avait trouvée.

De tout petit serviteur dans les bureaux du fermier général d'Ogny, il devint peu à peu son secrétaire intime, son homme de confiance. A la révolution, le financier s'enfuit ou se cacha, disparut enfin, laissant à mon grand-père le soin et la garde de ses immeubles à Paris, notamment de l'hôtel d'Ogny, aujourd'hui mairie de la rue Drouot. C'était là que l'adroit et intègre dépositaire faisait tout de suite monter un panier de vin, quand se présentaient les sectionnaires, et apaisait les terribles enquêteurs par de larges dons patriotiques.

En pleine terreur, cet honnête homme rencontra la jolie personne aux yeux couleur de café et s'éprit d'elle. C'était la fille d'un simple maître de manège ; mais, par sa mère, elle avait dans les veines le sang lorrain des Rechen, vieille noblesse d'épée. Devant les portraits de mes grands-parents, je m'imagine souvent leur mariage religieux, secrètement célébré par un prêtre non assermenté disant la messe sur une commode rococo, dans une chambre close, tandis que les bandes de sans-culottes, qui passent en hurlant dans la rue, répondent par le *Ça ira* aux *Dominus vobiscum* de l'officiant.

Mes grands-parents se marièrent en 93 et furent heureux.

Digitized by Google

Ils furent, je le sais, de sentiments, sinon de naissance, des ci-devant, des aristocrates. Les légendes de ma famille me montrent mon grand-père à la table du fermier général, en compagnie d'un abbé de cour et d'une ancienne danseuse de l'Opéra, que le financier avait fini par épouser.

Pour ma grand'mère, elle parlait volontiers, m'a-t-on conté, de ses deux oncles, les messieurs de Rechen, anciens officiers de l'armée royale. L'un d'eux a servi peut-être dans cette courtoise Maison-Rouge, où, pour commander la charge, le capitaine saluait avec grâce son escadron et disait : « Messieurs les gendarmes de la maison du roi, veuillez assurer vos chapeaux. Nous allons avoir l'honneur de charger. »

De ces parents-là, j'en suis certain, je tiens mon horreur des violences populaires, ma répugnance pour la brutalité démocratique, mon regret, je dirais presque ma nostalgie, de tant de choses élégantes et douces du temps passé, en un mot, cette délicatesse instinctive dont j'ai bien le droit de me vanter : car, dans l'âpreté du monde moderne, elle me rend parfois assez malheureux. Bref, je serais un pur « aristo » sans l'influence des parents de ma mère.

J'ai aussi leurs portraits.

Avec sa solide redingote de drap verdâtre boutonnée sur un gilet blanc à larges raies bleues, avec ses cheveux bruns coupés carrément en oreilles de chien, Pierre Baudrit, dit Saintongeois, le forgeron qui ne savait pas lire, montre de face une figure aux traits rustiques dont le front est traversé par trois grandes rides toutes simples, sans doute creusées à la longue par la continuelle secousse du coup de marteau sur l'enclume.

La femme de ce brave homme, qui lui fait pendant, a mis, pour poser devant le peintre, sa robe brune à pèlerine, sa chaine d'or où pend une clef de montre, et son énorme bonnet tuyauté. Oh ! l'énergique visage ! Dans le ménage, ma grand'mère était certainement la tête, le cerveau, et je jurerais qu'elle a porté la culotte.

Ils appartiennent aussi à la vieille France, ces deux humbles. Compagnon à boucles d'oreille, mon grand-père a fait son tour de France, forgé son chef-d'œuvre, gagné sa maîtrise. Ayant épousé à Paris une femme de sa condition, il s'établit dans une des ruelles qui aboutissaient à l'ancienne place de Grève, la rue du Mouton ; et, dans son atelier ouvert à tous les vents, on ne se chauffait qu'au feu de la forge. Plus tard, ainsi que dans l'Egypte antique, son fils, son petit-fils, son arrière petit-fils ont été comme lui des ouvriers du fer. Ils sont devenus des maîtres fameux dans leur métier. Ils ont ressuscité l'art perdu des grands forgerons d'autrefois.

Elle est signée Auguste Baudrit, la merveilleuse porte de fer forgé du nouvel hôtel de ville de Paris. Mais le pauvre aïeul qui logeait jadis à vingt pas de là ne se doutait pas que la maison fondée par lui deviendrait illustre et plus que centenaire. Dans le vieil hôtel de ville, dont il était le fournisseur, il n'avait guère qu'à raccommoder les serrures et à poser les sonnettes. Ma

Digitized by Google

grand'mère était une vaillante femme ; mais il y eut bien vite une kyrielle d'enfants autour de la soupe. La vie était difficile, et les misères des jours révolutionnaires la rendirent encore plus dure.

Le père Baudrit serait peut-être mort de faim s'il n'avait pas eu à forger des piques pour sa section ; et ce digne homme, chez qui l'on priait, le soir, en famille, pour le roi et pour la reine, a peut-être armé les farouches émeutiers du dix Août.

Mes grands-parents du côté maternel m'ont aussi légué, je l'espère, un peu de leur trésor moral, c'est-à-dire le bon sens populaire, le goût de la vérité et surtout le respect des travailleurs et l'amour des petites gens... »

—

II

RENÉ CAILLIÉ

A la fin de mai est décédé à Avignon Eugène-René Caillié, ingénieur des arts et manufactures, qui fut longtemps employé aux travaux du percement de l'isthme de Suez. Il était fils du célèbre voyageur René Caillié, le premier européen entré à Tombouctou le 11 avril 1828, né en 1799 à Mauzé (Deux-Sèvres) et mort, non pas, comme on l'a écrit, à Beurlay ou à Pont-Labbé, le 25 mars 1838, mais bien à La Badère, commune de Saint-Symphorien, et le 17 mai. Voir son acte de décès dans la *Revue de Saintonge*, XI, 314.

On voit en ce moment son buste à l'exposition ethnographique de Niort. Sa femme, qui était déléguée spéciale pour l'inspection des salles d'asile de l'académie de Strasbourg, est morte en cette ville le 10 novembre 1869, après une courte maladie, et par arrêté du ministre de l'instruction publique du 17, M^lle^ Renée Caillié fut nommée déléguée de 3^e^ classe à la place de sa mère, « dont elle était suppléante. »

Rappelons qu'outre le tombeau de Pont-Labbé il existe à la mémoire du hardi voyageur un monument que lui a élevé la colonie du Sénégal sur le Rio-Nunez avec cette inscription publiée en juin 1866 par la *Revue maritime et coloniale*, reproduite par la *Revue poitevine* du 15 mai 1895, et qui se retrouve dans le volume de M. Beauchet-Filleau, *De quelques inscriptions et épitaphes poitevines :*

A LA MÉMOIRE DE L'ILLUSTRE VOYAGEUR RENÉ CAILLÉ
PARTI DE CE LIEU LE 29 AVRIL 1829
IL ARRIVA LE 7 SEPTEMBRE A TANGER
APRÈS AVOIR PASSÉ PAR TOMBOUCTOU

« René Caillé, le premier européen qui pénétra à Tombouctou, la cité mystérieuse, la ville sainte du Soudan, naquit à Mauzé sur Mignon (Deux-Sèvres) le 19 septembre 1799, et est mort en 1837 — erreur ; c'est le 17 mai 1838 — au hameau de La Badère — et non *Badorie*, — commune de Saint-Sympho-

Digitized by Google

rien où il était maire. (Voir *Revue de Saintonge*, x, 313.) Le 26 juin 1842, la ville de Mauzé lui fit élever un buste pour perpétuer la mémoire du plus glorieux de ses enfants. Il était décoré de la légion d'honneur, avait reçu du gouvernement une pension de 6.000 francs, et la société de géographie lui avait décerné le grand prix de 20.000 fr...., mais au prix de quelles fatigues et de quels dangers ! » Dans le cimetière de Pont-Labbé où il repose, la société de géographie lui a érigé une pyramide ; sur les quatre faces on lit des inscriptions souvent reproduites. (Voir *Biographie saintongeaise.)*

—

III

UNE LETTRE INÉDITE DE LA FAYETTE

Dans la séance (mardi 19 juillet 1791) de la société des amis de la constitution de Cognac, il fut donné lecture d'une lettre de M. de La Fayette, en réponse à celle que la société lui avait écrite lorsqu'il quitta et reprit son poste de commandant général de l'armée parisienne. L'assemblée en ayant arrêté unanimement l'insertion dans son procès verbal, c'est dans ce recueil que l'on trouve la lettre écrite par ce « héros de la liberté des deux mondes », pour parler comme ce document. La Fayette s'exprime ainsi :

« Messieurs, si j'ai eu quelques moments heureux dans le cours de ces révolutions où j'ai servi deux peuples combattant pour leur cause et pour celle de l'humanité, c'est lorsque j'ai vu la loi triompher des intérêts divisés des factions et obtenir l'aveugle respect et l'entier dévouement de ceux par qui et pour qui elle est faite. Alors, messieurs, j'ai vu naître la liberté qui ne redoute pas moins l'anarchie que le despotisme, parce que l'anarchie n'est qu'un autre despotisme plus injuste, plus violent, plus capricieux que celui même des rois. Mais dans cette circonstance-ci, combien n'ai-je point de motifs plus particuliers de me croire heureux, puisque mes frères d'armes pensent que je ne suis point inutile au triomphe de la loi, et jusqu'aux témoignages de respect qu'ils lui donnent, ils daignent mêler l'assurance qu'ils me croyent incapable de jamais les commander autrement qu'en son nom. Vos suffrages, messieurs, me pénètrent de reconnaissance ; je ne cesserai de m'en rendre digne, et j'acquitterai cette dette qui s'accroit tous les jours par le plus pur dévouement à la cause de la liberté.

» Je suis avec respect, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

» La Fayette. »

L'assemblée a arrêté, en outre, que « cette lettre sublime » serait lue publiquement à la séance du dimanche suivant.

L'ordre du jour a ensuite amené le vote pour la nomination d'un président et d'un secrétaire. Le scrutin a désigné M. Roumage au poste honorable de président et M. Albert à celui de

Digitized by Google

secrétaire. M. Coutant (1), curé de Cognac, président sortant, laissant le fauteuil à M. Roumage, l'un et l'autre ont dit « des choses gracieuses à l'assemblée et mérité les justes applaudissements dont la salle a retenti à trois fois différentes. »

L...

—

IV

LE SEL POLYCHRESTE DE SEIGNETTE

M. Jules Pellisson a offert à la société la reproduction photographique d'une pièce de toute rareté, l'étiquette du sel polychreste de Seignette. Voici la reproduction de ce curieux document, dont l'original, qui mesure 20 centimètres de largeur sur 16 centimètres de hauteur, appartient à M. Louis-Philippe Couraud, le collectionneur cognaçais bien connu :

Le *cygne* voguant sur la mer est certainement une allusion au nom de *Seignette*, calembourg par à peu près, qu'accentue encore la légende : OMNIA FIUNT CUM SOLE ET SALE. Au-dessous, dans une couronne, est sans doute le monogramme du propriétaire. Cette étiquette entourant un paquet rond, il faut lire :

« Le vray Polychreste de Messrs Seignette de La Rochelle. Vingt sols le paquet. »

La découverte de cette étiquette, qui servait vraisemblablement d'enveloppe au sel de Seignette, vient fort à propos compléter la note publiée par M. Pellisson dans le numéro de la *Revue*

(1) André Coutant, né à Saint-Pierre d'Oleron le 8 novembre 1746, nommé curé de Saint-Léger de Cognac, archiprêtre de Bouteville, en 1787, par la prieure de Saint-Léger, jura et imprima un catéchisme constitutionnel. Il fut même déporté à l'île d'Oleron. (Voir de plus amples détails, *Revue*, VI, 405, VII, 82.) Son vicaire Viette, âgé de 40 ans, fut déporté à Bilbao en 1792.

Digitized by Google

de janvier dernier, XVI, 27. L'étiquette parlant du polychreste de messieurs Seignette et la réclame insérée dans le *Mercure de France* de janvier 1756 ayant été rédigée par Seignette, conseiller au présidial de La Rochelle, et sa sœur Esther, qui annoncent qu'ils continuent le débit du sel en question depuis la mort de leur père, nous ne croyons pas nous écarter de la vérité en disant que l'étiquette a été gravée vers 1750. Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'annonce, de la réclame et de la contrefaçon étant encore à faire, nous profitons de cette circonstance pour faire appel à ceux qui possèdent des documents intéressants non seulement sur le sel de Seignette, mais en général sur les adresses gravées ou typographiées, prospectus illustrés, vignettes, factures, affiches, etc., concernant les commerçants et les industriels en Saintonge et en Aunis.

—

V

LE GÉNÉRAL FRANÇOIS CHASSELOUP DE LAUBAT (1754-1833)

François Chasseloup de Laubat naquit à Toucheronde, logis aujourd'hui de la paroisse de Nieulle, commune de Saint-Sornin de Marennes, le 18 août 1754. Il appartenait à une vieille famille saintongeaise et protestante, qui abjura lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il descendait de Nathanaël Chasseloup, sieur de Laubat en la paroisse de Saint-Sulpice de Royan, avocat aux parlements de Paris et de Bordeaux, né vers 1600, mort en 1667, qui épousa, en 1641, Jeanne Esneau de La Clisse. Il eut Nathanaël, né en 1660, chevalier de Saint-Louis, 1er capitaine des grenadiers du régiment de Coetquen, lieutenant-colonel, gouverneur de la ville et citadelle de Monaco, qui eut une jambe emportée au siège de Kehl et mourut en 1722. Marié en 1707 à Marie-Salomé Greisel de Stamberg qui décéda le 10 janvier 1725, il eut entre autres François et Jean-Nathanaël.

1° Jean-Nathanaël, né en 1711, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Brancas, se distingua sous le maréchal de Saxe à Fontenoy, à Raucoux, à Lewfeld, et il fut blessé à chacune de ces trois batailles. Il avait épousé Marie-Magdeleine de Richier.

2° François Chasseloup de Laubat fut capitaine général du guet et des trois compagnies des grenadiers de la capitainerie garde-côtes de Marennes. Il épousa, le 15 septembre 1739, Marguerite-Esther Couyer, née le 14 juillet 1713 de Nathanaël Couyer, sieur de Toucheronde, et d'Esther Regnauld, qui lui apporta Toucheronde où elle mourut le 12 avril 1780. Il eut d'elle quatre enfants :

1° Le 22 juillet 1742, Marie-Jeanne, mariée, le 25 mai 1773, à Jean-Joseph Fleury, conseiller du roi, lieutenant général au siège de l'amirauté des côtes et iles de Saintonge, dont une fille morte à 8 ans, le 7 octobre 1783 ; 2° Marguerite-Esther, mariée, le 17 février 1772, à Pierre Orry, chevalier de Saint-Louis,

Digitized by Google

lieutenant de cavalerie et sous-lieutenant de la maréchaussée de la ville de Niort ; 3° Marie-Marguerite, épouse (27 juin 1785) de Jean-Isaac Noé de Geac, de Nieulle, dont : *a.* Isaac-Jean-François, né le 30 avril 1787, et *b.* Marie-Anne-Adélaïde, décédée le 14 août 1793 ; 4° François, qui fait l'objet de cette notice.

François suivit la carrière de ses ancêtres. A 16 ans il entra à l'école de Mézières et en sortit lieutenant d'artillerie en 1774 ; il devint lieutenant du génie le 10 février 1781 et capitaine le 1er avril 1791. En 1792 il dirigea contre les Prussiens la défense de Montmédy où il s'était jeté volontairement. Au mois de juillet 1793, il contribua tellement au succès de la bataille d'Arlon qu'il fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille. Il fut dénoncé et jeté en prison pour avoir sauvé la vie à un émigré ; il allait être condamné à l'échafaud lorsque les habitants de Longwy, reconnaissants des services qu'il leur avait rendus, interviennent et l'arrachent à la mort. Au siège de Maëstricht (1794) il commanda l'attaque principale avec tant de bonheur que les assiégés durent capituler ; pour récompense il fut nommé, le 9 novembre, colonel du génie. Après avoir dirigé les travaux du siège de Mayence (1795), il reçut le commandement en chef du génie à l'armée d'Italie (1796). Il commandait le génie dans les brillantes campagnes (1796 et 1797) du général Bonaparte ; il se distingua au passage du Pô ; au siège de la citadelle de Milan, par la rapidité avec laquelle il établit en 24 heures des travaux de défense, et de la forteresse de Mantoue, aux batailles de Lonato, de Castiglione, de Rivoli et d'Arcole. Général de brigade le 21 février 1797, il commanda encore le génie sous Schérer et Moreau. Quand l'armée fut forcée de se replier derrière l'Adda, position dangereuse qui allait faire perdre l'Italie, Chasseloup comprit qu'il fallait occuper l'Apennin et couvrir Gênes. Trente lieues à franchir dans les montagnes et par des chemins impraticables à l'artillerie. En sept jours il parvint à ouvrir une route de dix lieues, qui assura la retraite de Moreau. Il fut pour ces travaux fait général de division le 18 septembre 1799. Après la paix de Lunéville, il dirigea les travaux de fortification de Pizzighettone, Peschiera, Mantoue, Legnano, Rocca d'Anfo, Tarente ; enfin, il traça les belles fortifications qui devaient faire d'Alexandrie une des places les plus fortes de l'Europe.

En 1805 il était à la bataille de Caldiero. Commandant en chef du génie à la Grande-Armée, le 22 septembre 1806, il assista aux journées de Golymin et d'Eylau, aux combats livrés sur la Narew et Wkra. Il dirigea, en 1807, le siège si difficile de Dantzick qu'il prit après cinquante jours de tranchées ouvertes. Il s'empara aussi de Stralsund.

Comme directeur général de tous les travaux des places fortes en Italie, il fit exécuter d'immenses constructions à Venise, Alexandrie, Asoppo, Ancône, Mantoue, Palmanova, et défendit ces deux dernières places pendant la campagne de Wagram. Nommé comte de l'empire en 1808, avec une dotation de 30.000 francs le 5 août 1809, conseiller d'état en service ordinaire en

Digitized by Google

1811, pendant cette année, il accompagna l'empereur dans son voyage en Hollande et rédigea divers projets pour la défense de cette partie du territoire. Commandant en chef du génie pour la septième fois à la Grande-Armée en 1812, il fit toute la campagne de Russie, à l'issue de laquelle il inspecta les principales forteresses de l'Allemagne et de l'Italie. Cédant au vœu du département de la Charente-Inférieure qui l'avait présenté comme candidat au sénat conservateur, l'empereur l'éleva à la dignité de sénateur le 5 avril 1813 en lui disant : « J'y mets une condition, c'est que vous continuerez à inspecter les grands travaux que vous avez faits en Italie. » Au retour des Bourbons, il fut nommé pair de France, le 4 juin 1814. Pendant les cent jours, Napoléon l'appela à sa nouvelle chambre des pairs; il répondit : « Lorsqu'après l'abdication de l'empereur, j'ai vu un Bourbon monter sur le trône, j'ai cru qu'instruit par le malheur, il comprendrait les besoins des Français ; et j'ai prêté serment de fidélité au roi. Jeune, j'irai encore dans les rangs de l'armée défendre mon pays : car le premier devoir d'un Français est de repousser l'étranger ; ce fut là ma vie tout entière. Mais je suis trop vieux aujourd'hui pour prendre les armes, et mon serment ne me permet pas d'accepter un emploi inutile à la défense de ma patrie. » Après la restauration il reprit sa place à la chambre des pairs. Il fut de ceux qui se prononcèrent contre la condamnation à mort du maréchal Ney. Chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, il fut nommé grand'croix de la légion d'honneur le 27 décembre.

Il fut appelé, en 1820, à la présidence du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique. Il fut fait commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816 et créé marquis par ordonnance royale du 9 décembre 1817. Il était grand'croix de l'ordre de la Réunion et commandeur de la Couronne de fer en Italie. Chasseloup-Laubat est mort le 6 octobre 1833. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile. L'empereur, à Sainte-Hélène, parle de lui comme de l'officier du génie le plus distingué qu'il y ait eu sous son règne. Les tracés du général de Chasseloup ont été placés aux Invalides, à côté de ceux de Vauban et de Cormontaigne. Il a laissé : *Essai sur quelques parties d'artillerie et des fortifications* (1801) ; *Correspondance d'un général français avec un général autrichien sur divers sujets.* (1)

Avant la révolution, les Chasseloup portaient des armes parlantes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à 2 fers d'épieu de gueules, les pointes en bas, ajourées au sommet d'un trou à la bordure ; aux 2 et 3 d'argent à un loup au naturel.* L'écu timbré d'un casque de chevalier taré de face.

---

(1) Voir *Notice historique et militaire sur le général comte Chasseloup* (Milan, 1808) ; Courcelles : *Histoire des pairs de France*, t. VI, *Notice des pairs*, 140 ; *Dictionnaire des généraux français*, t. V, 187-193 ; Michaud, *Biographie universelle*, VII, 696 ; l'article est du maréchal Dode de La Brunerie, l'auteur des fortifications de Paris en 1840, président du comité du génie où il avait succédé à Chasseloup.

Digitized by Google

Quand l'empire créa une noblesse, il leur attribua des armes sans s'occuper des armoiries anciennes de la famille.

Les Chasseloup portent actuellement: *Ecartelé: au 1er d'azur à l'épée d'argent; au 2e de gueules à la fasce d'argent, surchargée d'un lion d'or; au 3e de gueules à la barre d'or, accompagnée en chef d'une cuirasse et en pointe d'un casque, le tout d'argent; au 4e d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un léopard de sable et accompagnée de trois écussons d'or.* Supports: un lion et un léopard lionné. Timbre: une couronne de marquis.

François de Chasseloup-Laubat avait épousé, le 21 décembre 1794, Anne-Marie-Julie Fresneau de La Gataudière, sœur d'Anne-Françoise-Laure, femme (1802) de Henri-André Martin de Bonsonge et fille de Charles-Jean-Baptiste Fresneau, écuyer, seigneur de La Gataudière, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vexin, et de Suzanne-Anne-Marguerite de Richier. Il eut quatre enfants : 1° Anne-Marguerite-Clémence, née en 1799, mariée au baron de Bernon, morte le 18 mars 1871; 2° Just de Chasseloup-Laubat, né à Paris le 5 juin 1800, officier d'état-major. Il fit la campagne d'Espagne en 1823, fut aide de camp du général Guilleminot avec lequel il alla à Constantinople, aide de camp du maréchal Maison qui l'emmena à Vienne et à Saint-Pétersbourg, élu député en 1837 et 1839 par le collège de Dieppe, et fut nommé par le ministère du 29 octobre ministre plénipotentiaire à Francfort, où il est mort le 6 octobre 1847;

3° Prudent, né à Paris le 10 mars 1802, officier d'état-major; il fit aussi la campagne de 1823; en 1842, il fut nommé lieutenant-colonel des zouaves, puis fut colonel du 19e léger en Afrique, puis général de brigade; élu député de la Seine-Inférieure en 1849, général de division en 1853 et grand officier de la légion d'honneur en 1859, mort le 17 décembre 1863;

4° Justin-Napoléon-Samuel-*Prosper*, né le 29 mars 1805, à Alexandrie (département de Marengo), auditeur au conseil d'état, aide de camp en 1830 du général La Fayette comme capitaine de la garde nationale, maître des requêtes à la fin de la même année, conseiller d'état en 1838. Il remplit une mission (1836) en Algérie et en Tunisie, fut député en 1837, 1839, 1842, 1846 pour l'arrondissement de Marennes, représentant de la Charente-Infé-

Digitized by Google

rieure en 1849, 1852, 1857, 1871, ministre de la marine en 1851, de l'Algérie et des colonies en 1859, de la marine de 1860 à 1869, ministre présidant le conseil d'état en 1869, sénateur en 1862, grand'croix de la légion d'honneur. Il mourut à Paris le 29 mars 1873. Il avait épousé Marie-Louise Pilié, dont deux fils : Louis et Gaston.

—

VI

LES BARBOU

On connait — de nom — les célèbres imprimeurs, les Barbou de Lyon, Barbou de Paris, Barbou de Limoges. M. Paul Ducourtieux les sait par cœur, et leurs femmes et leurs enfants, qui sont 8, 10, 12, 24 même par ménage. C'est un pullulement de Barboux. Dénombrez les fils d'Abraham et les nébuleuses du firmament. Comptez aussi leurs livres, ils sont aussi nombreux, pour justifier la devise : *Libris et liberis.* On disait du jurisconsulte Tiraqueau qui mettait au jour chaque année un ouvrage et un enfant que, si Dieu n'y eut mis le holà, il eut peuplé le monde de livres et de Tiraqueaux. Les Barbou ont imité le docte poitevin de Fontenay-le-Comte. M. Ducourtieux nous initie à tous les détails de ménage et de l'imprimerie, et le chiffre des dépenses et le tirage de chaque ouvrage, et les multiples opérations commerciales. Les Barbou avaient eu l'adresse de se bien faire venir des jésuites de Limoges ; c'était un immense débouché pour leurs produits qui pénétraient dans la plupart des établissements de l'ordre et par millions. En retour, ils venaient en aide à leur maison dans la gêne : on en a de curieux exemples dans le « conte de ce qui doit le R. père Levet, sindic du collège de Limoges, à M. Barbou, 1707-1709 : ... par billet, 597 livres ; donné au boucher 60 livres; fourny deux bouy d'huile, 54 livres ; louage d'un cheval, 25 livres ; 12 chaises tapisserie, 21 livres ; pour une lestre fournie sur La Rochelle, 13 livres ; un quintal de prunes de Sainte-Catherine pour le collège, 8 livres ; 9 livres 1/2 de savons à 5 sous la livre, 4 liv. 7 s. 6 d. ; 86 livres de raisin à 17 liv. 15 s. le cent, 15 liv. 2 s. 6 d. ; un cabas de figues pesant 17 liv. 5 s. 8 d.; 11 paires de poulets, 14 poignées morue ; 60 livres d'amandes...» toutes choses qui n'ont, on en conviendra, qu'un rapport lointain avec les casses d'imprimerie.

Les Barbou avaient pour clients surtout les collèges de Limoges, Périgueux, La Rochelle, Saint-Jean; ils fournissaient aussi les libraires de cette région, notamment Delpech, libraire à Saintes. M. Ducourtieux donne par année la liste de leurs publications ; on y voit les classiques en grand nombre, les ouvrages didactiques à l'usage des collèges, les *Rudimens*, le *Dictionnaire* du P. Jean Gaudin, que j'avais cru saintongeais, qui se dit *Pictaviensis ;* des thèses fréquemment où l'expression, REGI A CONSILIIS, *conseiller du roi,* est uniformément — est-ce la faute de M. Ducourtieux ou de Barbou ?— écrite *regia consiliis*,

Digitized by Google

ce qui n'a pas de sens ; exemple la thèse dédiée à Claude-Arnould Poute, marquis de Nieuil le Virouil, comte de Confolens, baron de Villefavard, seigneur de Château-Dompierre, Saint-Sornin, Saint-Hilaire du Bois, conseiller du roi, grand sénéchal de Saintonge, chef d'escadre de sa majesté, inspecteur général du corps royal de la marine, etc. Clarissimo nobilissimo que viro dom. D. Arnulpho-Claudio Poute, equite, march. de Nieul le Virou, baronni de Villefavard, dom. de Dompierre, St-Sornin, St-Hilaire du Bois, Vignoles, etc., regia (*sic*, pour *regi a)* consiliis, majori seneschallo provinciæ Santonensis, regiarum navium legato, navigiique speculatorii l'*Hermine* præfecto... Armes : *D'argent à 3 pals de sable avec un chevron de même.*

Mais ces imprimeurs sont éclectiques et, tout en tirant profit des bréviaires, antiphonaires, eucologes, mandements et lettres pastorales, ils ne dédaignent pas ce qui peut leur revenir de prébendes plus profanes ; en 1805 ils éditent *Annuaire de la Haute-Vienne, Instruction pour les trois premiers grades de la franc-maçonnerie* (de l'imprimerie du f.·. Barbou); puis, 1806: *Traité de la dévotion des anciens chrétiens à saint Martial ; Calendrier ecclésiastique,* et *Extrait du livre d'architecture tracé par les ff.·. maçons...* « A Limoges, de l'imprimerie du f.·. Barbou, membre de la loge. »

Que de choses il y a à apprendre dans ce volume qui a la simple apparence d'une liste de livres !

Un reproche : pourquoi M. Ducourtieux appelle-t-il *Creusius* le P. Ducreux, de Saintes ?

VII

UN VOL DANS L'ÉGLISE D'AUNAY EN 1453

C'était déjà l'habitude au XV^e^ siècle de dévaliser les troncs dans les églises et un peu aussi les presbytères. Mais aussi pourquoi exposer ainsi les fidèles à la tentation, surtout s'ils sont gueux, vagabonds, bohémes et vivant de rapines ? Ils entrent dans le lieu saint pour faire pieusement leur prière ; mais ils ont faim, et la mendicité le long des chemins ne leur a point rapporté suffisamment de quoi réparer leurs forces épuisées. Puis du pain, toujours du pain ! Et vous croyez que c'est bien réconfortant pour de pauvres diables qui sont venus du fin fond du Limousin faire leurs dévotions aux « pardons » de Saintes ! Un d'eux s'est dit en son estomac : Si j'avais au moins des œufs, je pourrais faire une omelette. Justement voici un poulailler ; c'est celui du curé. Un bon pasteur ne doit-il pas donner ses œufs pour ses brebis ? Il en a donc emporté quinze ou seize dans son chapeau et est allé les déposer provisoirement dans la petite chapelle du cimetière. Et puis tout en chantant avec élan les vêpres un jour de fête-Dieu, il a aperçu un tronc. Un tronc contenant de l'argent comme le poulailler des œufs ; c'est bien clair ; mais franchement on a tort d'afficher ainsi le trésor. N'est-ce pas éveiller les convoitises ? Pourtant, tous les jours, ces pauvres

Digitized by Google

besaciers disent avec componction : « Ne nous induisez pas en tentation. » Et les troncs sont toujours là criant : « Il y a de l'argent blanc et des sous marqués. Avec cela on peut humecter un peu le fricot. » Celui d'Aunay cria si fort qu'il se fit entendre. Le tronc est en bois ; ou plutôt c'est un tronc d'arbre lui-même, *truncus*, creusé pour recevoir la monnaie des fidèles, et assez lourd pour qu'on ne le puisse emporter. Le quidam brûle la « boete ronde » pour savoir si elle contenait de l'argent ; il y prit « les doubles et esterlins » dans sa main. Le sacristain l'aperçoit et crie : Au larron ! et le curé accourt et le vicaire et d'autres : « Au voleur ! au voleur ! » On l'arrête, on lui fait rendre les doubles et esterlins qu'il avait mis en sa bouche, et on le jette en prison. Cela se passait à Aunay en 1453. Nous l'apprenons, avec d'autres méfaits, dans des lettres de rémission de Charles VII données à Saint-Jean d'Angély le 4 juin 1453 (publiées par M. Albert Mazet, à la suite d'un mémoire *Crozant* dans le *Bulletin de la société archéologique du Limousin*, t. XLIII, 1895) en faveur d'un indigène de Crozant, célèbre château de la Creuse, en la comté de La Marche, Léonard Chétif, prisonnier ès prisons d'Aunay, qui avait commis différents vols. Avec Jehannin Picquart, tondeur de draps, demeurant à Limoges, Jehanne Precignaulde, sa femme, et leur fille, à laquelle Chétif est fiancé depuis 3 ans, il partit de Limoges « pour aler au pardon qui a esté à Xainctes le lendemain de la pentecoste, auquel lieu de Xainctes ils arrivèrent le vendredi avant la feste de penthecouste et se logèrent ès forsbours dudit lieu du cousté devers les dames religieuses à l'enseigne de l'Epée, et y demeurèrent jusqu'au jeudi ensuivant qu'ils s'en partirent pour aller coucher à Taillebourg ; de là à Saint-Jean d'Angély, puis à Aunay, où le jour de la fête-Dieu, après vêpres, Chétif enlève l'argent du tronc. Surpris par le sacristain qui crie : Au larron, il est arrêté par le curé, le vicaire et autres gens accourus. Et l'on découvre qu'il a, ce même jour, volé chez le curé 15 ou 16 œufs, qu'il a déposés dans la petite chapelle du cimetière ; qu'au pardon de La Couronne, sur les minuit, il a pris dans la bourse d'une bonne femme 15 ou 20 sous ; qu'il avait adroitement subtilisé des couteaux pour les bailler à ladite mère de sa fiancée. Mais, « attendu que ledit Léonard est simple homme et estoit, à l'œure qu'il fist lesdits cas, souffreteux et indigent ; que, en autres cas, il est homme bien famé et renousmé, » le roi lui fait grâce complète. »

Ne vous gênez pas, messieurs les voleurs ; dévalisez les troncs, les poulaillers, les boutiques et les poches ; pourvu que vous soyez gens de bien, et de temps en temps pauvres d'esprit, malingres et sans le sou, vous obtiendrez votre grâce et le bénéfice de la loi Bérenger.

LOUIS A.

—

Digitized by Google

VIII

UN VOYAGE DE ROCHEFORT A GENÈVE EN 1835.

HENRY VAUTOUR (1775-1840).

Jean Vautour, né à Limoges et marié au même lieu à Françoise Levacher dit La Fontaine, vint s'établir aubergiste à Rochefort vers 1770. Sa femme suffisant à soigner les intérêts de son commerce, il entra au magasin des vivres où il resta gardien jusqu'au moment de sa retraite; il mourut à Rochefort le 2 floréal an VI.

Eut-il des enfants avant de venir à Rochefort? Les registres de l'état civil n'ont d'autres noms que le sien, celui de Henry Vautour, son fils, et ceux des six enfants de ce dernier.

Henry naquit à Rochefort en 1775, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant: « Henry, fils légitime de Jean Vautour, gardien au magasin des vivres, et de Françoise Levacher, dit La Fontaine, né et baptisé le 27 octobre 1775 par moy soussigné, prêtre de la congrégation de la mission, faisant les fonctions curiales en cette paroisse; le parain a été Ditely, contre-maitre charpentier, et la marainne Jeanne Landier, qui a déclaré ne sçavoir signer ainsi que le père; le parain a signé avec moy. DITELLY. T. COUTURIER. BUREL, *prêtre.* »

Le 20 germinal, l'an VII de la république une et indivisible, Henry Vautour, alors fourrier de la marine et âgé de vingt-trois ans, contracta mariage avec Marie-Magdeleine Baril, âgée de dix-neuf ans, née à Rochefort, fille de Jacques Baril, ancien marchand, et d'Elisabeth Debret. De ce mariage sont issus:

1° Catherine-Clémence, née à Rochefort le 14 frimaire 1803; elle a dû laisser Rochefort: car aucun acte civil ne confirme sa présence dans sa ville natale;

2° Marie-Cœlina, née à Rochefort le 18 thermidor 1805, qui est décédée au même lieu, à l'âge de treize mois, le 25 août 1806;

3° Théophile, né à Rochefort; il s'engagea dans le 30e de ligne qui tenait garnison à Lyon: il était sous-officier dans ce régiment en 1835, époque où son père lui rendit visite lors de son fameux voyage de Rochefort à Genève;

4° Marie-Cœlina, née à Rochefort le 17 février 1811; mariée en 1828 à dix-sept ans avec François Chartron, professeur au collège de Rochefort; elle suivit son mari au Mans, quelques années après son mariage;

5° Henry-Célestin, né à Rochefort le 17 février 1813, décédé le 18 août suivant;

6° Michel-Charles-Théodore, né à Rochefort le 4 novembre 1814; il fit ses études dans sa ville natale, puis débuta comme employé des contributions directes dans une ville du midi, et depuis on ne sait ce qu'il est devenu.

Peu fortuné, Jean Vautour ne put donner à son fils qu'une

Digitized by Google

instruction fort ordinaire ; mais intelligent, travailleur. Henry chercha à acquérir les connaissances nécessaires pour se tirer d'embarras. Il resta une année à l'école d'hydrographie ; puis l'amour des voyages s'emparant de lui, il s'embarqua comme mousse et pilotin. Quelques années plus tard, cherchant à se créer une situation, il s'engagea dans la marine comme élève fourrier ; en l'an VII, il est fourrier ; en 1804, caporal fourrier ; en 1806, sergent-major ; enfin, en 1809, il est promu garde-magasin d'artillerie. Peu de temps après il passa agent comptable à la direction d'artillerie, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1819.

Le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, avril-juin 1895, a publié, d'après l'original classé à la bibliothèque de la ville que lui a communiqué notre confrère M. Biteau, le *Voyage de Rochefort à Genève (1835)* par Henry Vautour.

La relation de ce voyage entrepris dans le but de visiter la patrie de Jean-Jacques, est réellement intéressante, tant par les descriptions qui y fourmillent que par les observations qui mettent sous les yeux du lecteur les us et coutumes de l'époque dans les différents lieux qu'il a traversés ; c'est la nature prise sur le vif ; il n'omet rien de ce qu'il a vu ou entendu, et tout cela dit d'une manière simple, naturelle, est plutôt un récit qu'une relation ; on croit l'entendre racontant ses impressions ; souvent il se trouva dans des situations pénibles, mais toujours il en triompha par son énergie. Le voyageur débute ainsi :

« Parti de chez moi le 1er juin 1835 à 5 heures du matin, — il avait 60 ans — ; arrivé à Saintes, à midi, en passant par Martrou et les bois communaux, sans m'y arrêter aucunement, j'ai gagné une bonne auberge au-dessus de Dompierre. J'ai fait pour une première journée 14 lieues de poste et j'ai dépensé 1 fr. 50... 2 juin. Parti de mon auberge à 5 heures ; arrivé à une lieue au-dessus d Angoulême à 6 heures du soir, ayant fait 16 lieues de poste et dépensé 1 fr. 50... » et ainsi de suite. Quelques remarques de ci de là sur le paysage, le temps qu'il fait, les habitants, surtout l'accueil qu'il reçoit, le lit, les repas et le repos : « 3 juin. Je me suis mis en route à 4 heures et demie, et j'étais à La Rochefoucauld à 9 heures, où j'ai déjeûné dans un hôtel. Malgré une bonne cuisine bien approvisionnée et dont l'odeur des mets déjà préparés faisait venir l'eau à la bouche, je n'ai pu obtenir qu'une bouteille de vin. Messieurs les rouliers étaient attendus ; tout était réservé ; il a fallu manger mon pain à la fumée, sans qu'une pièce de 5 francs jetée à dessein sur une table, pour faire voir que j'avais de quoi payer un bon repas, n'ait produit le moindre effet sur l'hôte et l'hôtesse... Ma fiole avalée ainsi que ma livre de pain, je me suis mis en chemin par une pluie fine... Obligé de m'arrêter sur la route de Chabanais dans une assez bonne auberge, j'y suis demeuré depuis 2 heures jusqu'au lendemain. Il m'en a coûté 1 fr. 50... »

En résumé, parti de Rochefort le 1er juin, il arrive à Genève le 19, à Paris le 2 juillet ; 360 lieues dont 289 à pied ; dépense

Digitized by Google

59 fr. 15. Il séjourne 4 mois à Paris, dépense 186 fr. 85; retourne à Rochefort, 128 lieues à pied, dépense 17 fr. 85, moins de 15 centimes par lieue.

Il faut lire « dépenses pendant mon séjour à Paris, du 3 juillet au 2 août » pour se faire une idée exacte de cette stricte économie et aussi pour comparer les prix de 1895 et de 1835 :

Nourriture	15 40
Loyer de mon cabinet	8 »
Achat de deux châles.	15 »
— de chemises et mouchoirs.	5 »
— de souliers	5 »
— d'une salopette	2 »
Racommodage de souliers	» 75
Blanchissage	» 80
Total . . .	51.95

dont la plus grande partie, 27 fr., est pour l'habillement. Mais 80 centimes de blanchissage ; 8 francs de chambres et 50 cent. par jour pour la nourriture ! Dans le mois suivant, le loyer est de 10 francs, la nourriture 16 francs ; il y a 4 fr. 50 pour les menus plaisirs ; total : 33 fr. 60.

Qui est-ce qui à 60 ans ferait un tel voyage et pourrait le faire à si bon compte ?

Qu'on nous permette de transcrire les deux derniers paragraphes : « Le voyage que je viens de faire en Suisse m'a été si pénible que je ne le recommencerais pas à pied pour bien de l'argent. A plus de 59 ans, il m'a fallu un courage dont ne sont pas capables des hommes de 30 ans, pour supporter de grandes fatigues et braver des dangers qui peuvent se rencontrer dans une infinité d'endroits isolés, que j'ai parcourus pendant des journées entières, sans trouver qu'une ou deux personnes. J'ai passé dans des ravins si profonds, et dont plusieurs ne peuvent se mesurer à cause des épais branchages dont ils sont couverts, qu'il est extrêmement facile de se défaire là d'un homme que l'on voudrait assassiner : jeté dans ces cavités, il y demeurerait dix ans, s'il ne se corrompait pas, sans être découvert. Ensuite, cette lassitude, cette chaleur concentrée dans les montagnes, la soif qui dévore, malgré toute l'eau que l'on boit ; tantôt un bon gîte, le plus souvent un mauvais ; des questions sans nombre qui vous sont faites partout où vous vous arrêtez ; l'exhibition de vos papiers, qu'il faut dérouler à chaque poste de gendarmerie et dans toutes les auberges ; diverses contrariétés qui surviennent par des pluies et mille autres sujets d'inquiétude, voilà à quoi est exposé le piéton, et ce que j'ai ressenti autant que qui que ce soit.

» Malgré tout cela, j'ai beaucoup joui ; satisfait d'une bonne santé, préparé aux risques et périls, je ne les ai point redoutés et rien ne m'a fait rétrograder d'un pouce de chemin ; bien mieux, j'ai choisi, parfois, ceux qui, en m'abrégeant un peu, présentaient cependant des difficultés, comme de gravir tout courbé des rocs

Digitized by Google

escarpés pour avoir, de leur sommet, un beau point de vue; je n'ai pas craint 2 heures de grandes fatigues pour me procurer ce plaisir. Lorsqu'après avoir franchi de très hauts coteaux, je trouvais un bel arbre bien touffu et une source tout près, j'oubliais, sous son ombre, qu'il existait d'autres humains que moi; je ne voyais que l'immensité des cieux et ne pensais qu'à l'auteur des merveilles qui s'offraient de toutes parts dans la surface d'une circonférence de plusieurs lieues de rayon, dont j'étais le point central. Enfin, je suis sorti sain et sauf de ma course aventureuse; je n'ai reçu ni mal ni injures de personne; je n'ai, non plus, rien fait qui puisse être seulement répréhensible; j'ai supporté avec paix et constance les malaises inséparables qu'on éprouve dans de longues routes et savouré avec délice quantité de biens que moi seul savais apprécier et qui ne sont connus que des gens sensibles, ayant de plus un bon cœur et un caractère aimant. »

Dans ce voyage qui dura 165 jours, dit M. Biteau, Henry Vautour fit 488 lieues et dépensa la somme de 288 fr. 05, ainsi répartie :

Nourriture	127 45
Blanchissage	1 60
Eclairage	1 10
Logement	38 »
Lectures autres que celles des bibliothèques.	6 80
Menus plaisirs.	12 90
Donné à mon fils à Lyon	40 »
Achats divers	37 80
Souliers.	6 75
Voiture et bateau.	13 65
Port de mon paquet.	2 »
Total.	288 05

Ce rare voyageur revint mourir dans sa ville natale à Rochefort le 29 janvier 1840, à l'âge de 64 ans. (1)

Sa femme a dû, après sa mort, rejoindre un de ses enfants : car nous n'avons trouvé dans les registres de l'état civil de Rochefort aucun autre acte portant le nom de Vautour.

Il y a peu de jours, un vieillard de Rochefort, auquel nous de-

---

(1) L'an 1840, le 29 du mois de janvier, sur les onze heures du matin, par devant nous Camille Ayraud, adjoint, délégué officier de l'état civil de Rochefort, sont comparus : Théodore Fleury, âgé de 25 ans, demeurant à Rochefort, profession de propriétaire, qui a dit être ami du défunt, et Auguste Leps, âgé de 50 ans, demeurant à Rochefort, profession de propriétaire, qui a dit être ami du défunt; lesquels ont déclaré que Henry Vautour, ancien garde-magasin d'artillerie, retraité, est décédé, ce matin, à trois heures, à son domicile, rue Saint-Pierre, n° 19, à l'âge de 64 ans, né en cette ville, de son vivant époux de Marie-Magdeleine Baril, demeurant à Rochefort, fils de Jean Vautour, propriétaire, et de Suzanne Levacher, propriétaire; et ont les déclarans signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture. Aug. Leps. T. Fleury. Cle Ayraud.

Digitized by Google

mandions des renseignements sur Henry Vautour, nous disait : « Vautour était un homme d'une taille assez élevée, le front haut, le regard franc, figure énergique, d'une force musculaire plus qu'ordinaire, sobre, économe, parlant peu, méticuleux, serviteur fanatique, ne connaissant que son devoir. »

Il a laissé quelques manuscrits déposés à la bibliothèque : *Essai sur l'origine du commerce*, *Mémoire sur les chiourmes*, *Pétition à la chambre des députés* (1828), *Analyse de la révolution de 1789*, *Eloge de Jean-Jacques Rousseau*.

Vautour poussait jusqu'au fanatisme son admiration pour le philosophe de Genève. Un jour, il écrivit à Geoffroy qui, dans le *Journal de l'Empire*, attaquait souvent Rousseau, et il joignit à ses plaintes d'excessives louanges à l'adresse de son idole. C'est peut-être à cette circonstance qu'est due l'épigramme suivante, écrite au crayon sur le frontispice d'un vieil exemplaire des *Confessions*, en vente chez un libraire forain, à Bordeaux :

> Savez-vous qu'un Vautour vient de chanter Rousseau?
> Contait à ses amis, un célèbre critique.
> — Pour exciter les cris de l'oiseau famélique,
> Quelle odeur, dit l'un d'eux, avait donc ce morceau ?

Il est regrettable qu'un homme de ce tempérament n'ait reçu qu'une instruction élémentaire : avec son amour des voyages, son énergie et son esprit d'observation, Vautour eut pu devenir, lui aussi, illustre comme certains voyageurs.

LÉON MOINET.

—

IX

LES PONTS DE SAINTES ET DE TAILLEBOURG

Le tome XXVI[e] des *Mémoires de la société archéologique et historique de l'Orléanais* (Orléans, Herluison, 1895, in-8°. 640 pages avec atlas) est tout entier consacré à un travail d'Alexandre Collin (né à Dijon en 1808, mort en 1890), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Orléans. *Le pont des Tourelles à Orléans* (1120-1760), *Etude sur les ponts au moyen âge*. L'auteur pour mieux traiter son sujet a dû étudier les ponts antiques connus. Il décrit ainsi, p. 313, « le pont de Saintes, l'un des plus curieux spécimens des ponts rebâtis au moyen âge, sur les fondements et les piliers d'un édifice gallo-romain. Ce monument, qui a complètement disparu vers le milieu du XIX[e] siècle, présentait un ensemble de dispositions militaires qui en faisait un type des plus caractéristiques. Ce pont était fermé sur la rive droite de la Charente, au faubourg des Dames, par une porte fortifiée ; à une distance de cette porte, se dressait l'arc triomphal gallo-romain, à double voie, dont la plate-forme supérieure avait été couronnée au moyen âge d'une muraille crénelée, au moment de la reconstruction des arches ruinées, et cet antique édifice ; plus loin, avant d'arriver à l'autre extrémité, on se heurtait à une énorme tour de pierre à section ovale, munie à son sommet

Digitized by Google

d'une dentelure de mâchicoulis, et qui commandait le pont dont elle interceptait le passage, ainsi que la porte de la ville formée d'une défense crénelée et flanquée de deux tourelles à mâchicoulis. La grosse tour et la porte, séparées par un petit intervalle, furent rasées après les guerres de religion de la fin du XVI^e^ siècle. La partie centrale du pont, comprise entre l'arc romain et la tour ovale, était tout entière de maçonnerie ; les parapets crénelés abritaient les défenseurs du pont, qui pouvaient aisément interdire le passage sous les arches aux embarcations ennemies. Les deux sections extrêmes étaient composées de travées de bois, dont on enlevait les poutres mobiles lorsque les nécessités de la défense l'exigeaient. Les voûtes, avons-nous dit, furent reconstruites au moyen âge sur les fondations du pont gallo-romain, mais à diverses époques qui restent indéterminées, ainsi qu'on l'a constaté avant leur démolition. Ces voûtes étaient des arcs en tiers-point ; c'est à peu près la seule donnée qui nous reste, donnée insuffisante pour permettre de fixer la date de leur construction, mais qui dit assez qu'il ne faut pas la chercher avant le XI^e^ siècle. Nous ne retiendrons donc que deux particularités de l'examen sommaire que nous venons de faire du pont de Saintes : ses voûtes en arc brisé et les fortifications du moyen âge, qui en faisaient un ouvrage militaire de premier ordre, comparable, sous certains points de vue, au pont des Tourelles d'Orléans.

« Après Bouvines, après Avignon, voici Taillebourg dont le nom rappelle l'un des plus grands événements militaires et politiques du XIII^e^ siècle et du règne glorieux de saint Louis. Ici encore, dans la mémorable journée de Taillebourg, qui précéda la victoire de Saintes, le pont ou plutôt les ponts jetés sur la Charente et les manœuvres du passage de la rivière eurent une part considérable dans le résultat final de la lutte engagée, en l'année 1241, entre le roi de France et Henri III d'Angleterre. Les troupes de ce dernier, retranchées sur les bords de la Charente, s'appuyaient au château de Taillebourg qui commandait le pont très étroit qui réunissait les deux rives. Tenter le passage dans de pareilles conditions, c'était courir à un échec inévitable, et, sur le conseil de ses capitaines, le roi se décida à opérer une diversion et à franchir en deux points la rivière « par nez » (bateaux) et par pons, très malle rivière, dit Joinville, laquelle » n'avait là près qu'ung petit pont de pierre moult estroit par » où l'on peust passer. » La manœuvre se fit-elle dans des embarcations libres ou sur un vrai pont de bateaux ? Cette seconde hypothèse serait la véritable, au témoignage d'un autre chroniqueur qui rapporte que : « Saint Louis fit lever (jeter ou con» struire) un pont plus légièrement (aisément) passer outre » envers le roi Henry. » Quoi qu'il en soit, les ponts de Taillebourg ont puissamment contribué au succès de la fameuse campagne qui prépara la soumission des provinces méridionales de la France à la dynastie des Capétiens. »

—

Digitized by Google

X

PIERRE-ISAAC GARESCHÉ DÉPUTÉ DU TIERS ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE SAINTES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

(20 juin 1738-13 mars 1812)

Pierre-Isaac Garesché, d'une vieille famille protestante des îles de Marennes, naquit à Nieulle, commune de Saint-Sornin, le 20 juin 1738, du second mariage d'Isaac Garesché, négociant, avec Marie-Anne Monbeuille, famille protestante de Cozes.

Le premier Garesché qu'on trouve avec une filiation suivie est Jean, (1) négociant à Nieulle, né en 1635, époux de Marie Gourbeilh, née en 1639. (2) Ils eurent cinq enfants : 1° Daniel, né vers 1662, marié en premières noces à Alloué Chastaigner, dont : *a*. Marie, née le 15 avril 1697, mariée à Jacques-Louis Charrier; *b*. Daniel, dit d'Arbrecourt, né le 7 avril 1698, époux d'Henriette Delacroix : en secondes noces à Elisabeth Tabois née en 1662, dont : *c*. Jean, né le 20 octobre 1703, marié d'abord à Marie-Esther Paillet qui eut Daniel et Elisabeth, puis à Marie-Madeleine Thomas; *d*. Elisabeth, née le 30 juillet 1705, mariée à Paul Rondeau, dont la fille, Renée-Elisabeth Rondeau, a épousé Pierre Dangirard, mort à La Rochelle le 2 décembre 1781, d'où est venu Pierre-Paul, père d'Elisa, épouse de Clément Tondut, et grand-père *A*. de Paul Tondut, médecin † 1871; *B*. d'Albert Tondut, substitut à Blaye, dont postérité, et *C*. de N. Tondut, épouse de Charles-Samuel Peyran, sous-préfet de Marennes et de Saint-Jean d'Angély, † 1881 : 2° Jean, qui épousa, le 17 mai 1695, Marie Abian, dont trois filles : Marie, née en 1696, Anne en 1702 et Elisabeth en 1706, qui ne paraissent pas avoir été mariées. Ce Jean abjura le protestantisme à Saint-Sornin le 16 octobre 1695 avec son père, sa mère, ses frères Daniel et Pierre, conversion peu sincère sans doute puisque les descendants ont continué à être protestants; 3° Isaac qui suit; 4° Marie, née en 1669,

---

(1) La *France protestante* n'indique parmi cette famille essentiellement huguenote que ces quelques noms : « Nathan Garesché, religionnaire fugitif en 1685; Isaac et ses 4 filles, Jeanne, Marie, Suzanne, Esther, enfermées à Notre-Dame de Saintes par lettre de cachet de 1727 » : c'est le grand-père du constituant. « En 1727, un jeune Garesché fut autorisé par l'intendant Bignon à se rendre en Hollande pour y apprendre la langue. Le subdélégué disait que trois Garesché étaient allés en Hollande et étaient devenus d'habiles et riches négociants. » Ce Garesché est le père des quatre filles indiquées plus haut. Des trois autres l'un est peut-être son frère cadet, ou un frère consanguin du premier lit. « Jean Garesché le jeune, marchand à Luzac, 1696. »

(2) Dans l'armorial manuscrit de la généralité de La Rochelle de 1696, d'Hozier a blasonné : *D'argent au croissant de gueules surmonté d'une molette de sable* pour « Jean Garesché l'aîné, marchand, à Nieulle » : c'est l'arrière grand-père du constituant; pour « Daniel Garesché le jeune à Nieulle », c'est le fils de Jean; et pour « Jean Garesché le jeune, marchand à Luzac ».

Un autre fils de Jean, Isaac, avait pour beau-père un Chastaigner, écrit *Chateinné*, qui portait : *D'azur à 3 colombes d'or posées 2 et 1*; et les Monbeuille de Cozes, qui avaient donné à Isaac Garesché, fils d'Isaac, petit-fils de Jean, sa deuxième femme Marie-Anne Monbeuille, ont dans le même armorial : *D'or à une croix fleuronnée de gueules.*

Digitized by Google

Jules Porreau sc. 1857.

Pierre Isaac GARESCHÉ

Député du tiers État de la Sénéchaussée de Saintes aux États généraux de 1789

Né à Nieulle (Charente-Inf[re]) le 20 Juin 1738

Mort à Pavean le 13 Mars 1812.

Digitized by Google

Digitized by Google

qui abjura le 15 décembre 1685 et épousa, le 17 juillet 1690, Pierre Tabois; 5° Pierre.

II. Isaac (1673-1720), époux d'abord (22 décembre 1698) de Jeanne Chastaigner, née en 1670, sœur d'Alloué Chastaigner, puis (21 janvier 1712) de Jeanne-Catherine Guibert † 1er janvier 1726. C'est lui qui, le 27 novembre 1709, acheta de Louis de Balode, à Bordeaux, la terre de Faveau près du Gua. De sa première femme, qui était sa belle-sœur, et qui abjura le 15 décembre 1694 à 14 ans, il eut huit enfants: 1° Isaac, qui continue la descendance; 2° Jean, né le 13 juin 1701, mort le 2 octobre 1708; de la seconde: 3° Jacques, né en 1714, marié à Elisabeth Volteau, dont vint, le 20 juin 1775, Jacques-René; 4° Isaac, qui ne vivait plus en 1739; 5° Jeanne, mariée le 14 janvier 1744 à Pierre Banchereau, avocat, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Barbezieux; 6° Marie-Elisabeth, née le 14 décembre 1716, épouse, 14 février 1744, de Jean-Baptiste Guillet, avocat, juge sénéchal à Marennes, dont Jacques-Henry Guillet, mort le 11 septembre 1759; 7° Suzanne, née le 11 avril 1718; 8° Jeanne-Esther, née le 17 janvier 1720.

III. Isaac, né le 23 janvier 1700, mort à Nieulle le 6 juin 1769. Emancipé par le testament de son père le 29 juin 1720, il eut pour tutrice la seconde femme de son père, laquelle par acte notarié du 14 avril 1720, deux mois après la mort de son mari, l'associa par moitié à son commerce jusqu'à sa majorité et avec le consentement de son curateur Pierre Biétry, cousin germain du mineur. Il épousa en premières noces (1721) Marthe-Renée Guibert, sœur cadette de la deuxième femme de son père, le père et le fils se trouvant ainsi avoir épousé les deux sœurs. A la mort de Jeanne-Catherine Guibert, le 1er janvier 1726, Isaac eut la charge de ses enfants mineurs. Le 16 février 1726, il fut nommé leur curateur réel, et, le 17 janvier 1739, il rendit compte de sa gestion à Jacques, Jeanne, Marie, Suzanne et Esther, ses frère et sœurs consanguins. Ils se partagèrent 63,567 livres. Sa première femme, Marthe-Renée Guibert, mourut en mars 1733. Isaac donna en dot à chacun des cinq enfants subsistant de son premier mariage 20.000 livres, tant de son chef que des droits de leur mère. Il eut d'elle sept enfants: 1° Jeanne, 16 mars 1723-20 novembre 1723; 2° Isaac, né le 16 mai 1724; 3° autre Isaac né le 12 juin 1725, marié à Garnier, dont une fille, Marie-Anne, née à Pons le 11 avril 1766, qui a épousé Jean Pinet du Séran, avocat à Bergerac; 4° Marthe-Renée, femme de Pierre-Claude Meynardie l'aîné, négociant à La Rochelle, par contrat (11 février 1756) de Guyon, notaire à Nieulle; 5° Jeanne, née le 12 septembre 1727, mariée à Nicolas Paillet, négociant à La Rochelle, qui à son retour de Saint-Domingue se fixa à La Rochelle où il fut directeur de la chambre de commerce et prévôt de la monnaie; 6° Suzanne, née le 3 octobre 1728, mariée à Jean-François-Jérôme Arbouin, né à Pons le 22 août 1750, conseiller du roi en la cour des aides de Guyenne; ils habitaient le château d'Usson, paroisse d'Echebrune; 7° Elisabeth qui épousa, le

Digitized by Google

23 avril 1759, Charles-Jacques Valete, né à Tours, négociant à La Rochelle; leur fille Henriette-Elisabeth, mariée (1781) d'abord à Jacques-Marguerite de Saint-Martin, baron d'Aumagne, dont descendent les Clervaux, les Guiot du Repaire, les Tauzia, Mila de Cabarieu (Voir *Revue*, IX, 72), épousa ensuite Ferdinand de Caraman.

Isaac en secondes noces se maria, le 17 février 1735, en l'église de Marignac, canton de Pons, à Marie-Anne Monbeuille, née à Cozes, le 19 août 1710, de Jean Monbeuille, sieur de Saint-Amand, et de Marie-Anne Labbé. Le curé les bénit après les avoir confessés, et ayant appris qu'ils étaient nouveaux convertis, les avait interrogés sur les vérités de la religion et les principaux points de la foi. (1)

Les époux étaient protestants et ils ont dû faire en ce jour le simulacre du mariage catholique, qui assurait aux enfants les avantages civils du mariage légal de leurs auteurs. Marie-Anne Monbeuille avait été enlevée à sa famille à l'âge de 15 ou 16 ans et mise dans un couvent pour être convertie à la religion catholique. Elle résista à cette tentative et, au bout de trois mois, on la rendit à sa famille. (2)

---

(1) Le dix-sept février 1755 se sont présentés devant nous le sieur Isaac Garesché, fils naturel et légitime de sieur Isaac Garesché et de damoiselle Jeanne Chastaigner, habitants de Nieuille, paroisse de Saint-Sornin de Marennes, ses père et mère d'une part, avec damoiselle Marie-Anne Monbeuille, fille naturelle et légitime du sieur Jean Monbeuille et de Marianne Labbé, ses père et mère, d'autre part, demeurant au bourg de Cozes; lesquels se sont présentés devant nous et nous ont supplié de les recevoir au sacré tribunal de la pénitence où, s'étant dévotement présenté et pieusement confessé, nous leur avons donné l'absolution sacramentelle, et enjoint une pénitence salutaire qu'ils ont acceptée de leur bon gré; ensuite de quoi ils nous ont requis d'offrir à Dieu le saint sacrifice de la messe en leur intention, et de les vouloir épouser en présence et consentement de leurs parents et amis, tant d'une part que d'autre; et comme nous avons appris qu'ils étaient nouveaux convertis, nous les avons interrogés sur les principaux points de la foi et religion catholique, et nous ayant répondu, et sur le fait nous n'avons fait nulle difficulté de les épouser, et leur avons donné la bénédiction nuptiale, les cérémonies de l'église catholique, apostolique et romaine bien et dûment observées dans l'église paroissiale de Marignac, en présence, comme il est dit ci-dessus, et du consentement de leurs parents et amis, et à la vue de leur contrat de mariage, reçu par Guyon, notaire royal résidant à Marennes, et autres témoins desquels plusieurs ont signé et les autres ont déclaré ne savoir signer; ce que je certifie véritable, en foi de quoi je revois et signe le présent certificat pour valoir et servir aux dits sieur et damoiselle. Fait à Marignac le jour et an que dessus, présents les soussignés. Baudin, *curé de Marignac*. Monbeuille. J. Guibert. Monbeuille. Jacques Ygen. (?)

Le même jour, le curé Baudin a béni dans les mêmes conditions le mariage de Jacques-Henri Guibert, beau-frère d'Isaac, avec Bénigne Monbeuille, sœur de Marie-Anne. Les Guibert étaient protestants.

(2) Elle aurait eu 20 ans, lorsque ce fait se serait passé, d'après la *Chronique protestante de l'Angoumois aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, par Victor Bujeaud. On y lit, page 352 : « 7 juillet 1730. Ordre de conduire au couvent de Notre-Dame de Saintes les demoiselles..... la fille ainée de Paillet, de Marennes; les deux filles ainées du sieur de Montbeuil, de la paroisse de Cozes. » Et même page : « 31 juillet 1730. Ordre de transférer la demoiselle de Montbeuil, l'ainée, au couvent des religieuses de Sainte-Claire, à Saintes. »

Digitized by Google

Isaac étendit son commerce et fit construire des bâtiments d'un tonnage important, de 500 tonneaux, dit la tradition, à Nieulle, au lieu des Rochettes, quand les chenaux avaient une profondeur et une largeur qu'ils ont perdues depuis lors par les envasements successifs. Il fit de nombreuses acquisitions territoriales dans la contrée. Sa maison d'habitation, qu'il fit construire au Petit-Nieulle, se trouve en face de la mairie et de l'école. Le village du Petit-Nieulle lui doit, ainsi qu'à ses enfants, une grande partie de ses constructions. Le commerce d'Isaac s'étendait à l'étranger, surtout aux colonies. Destinant ses fils au commerce, il les envoya les uns aux colonies, les autres chez ses correspondants à l'étranger. Il faisait avec les colonies le commerce des sucres, et avec le Canada, celui des pelleteries. Le commerce était alors la carrière des familles protestantes auxquelles les fonctions publiques et la carrière des armes étaient fermées. Le décès d'Isaac et celui de sa femme, Marie-Anne Monbeuille, ne sont pas constatés sur les registres de la paroisse, probablement parce qu'ils sont morts dans la religion protestante. Leurs portraits à l'huile, trois quarts grandeur naturelle, sont à Thenac, chez leur descendant, M. le baron Eschasseriaux. De sa seconde femme, morte à Nieulle le 19 juin 1764, sont venus dix enfants, tous nés à Nieulle : 1° le 3 avril 1736, Marie-Anne qui épouse, par contrat du 11 août 1764, Pierre Meynardie jeune, négociant à Nieulle, mort à Bergerac ; 2° le 12 juillet 1737, Daniel, qui apprit le négoce à La Rochelle chez Jacques Carayon, directeur de la chambre de commerce, maire de La Rochelle, et dont, le 12 mai 1767, il épousa la fille Marie-Anne-Sara. Il fit un grand commerce de sucre avec Saint-Domingue, et était en relations d'affaires très suivies avec ses frères Pierre-Isaac, Jean du Rocher et Pierre, qui avaient des exploitations de cannes à sucre au Boucassin, au Cap et à Port-au-Prince. La Rochelle avait alors le monopole du commerce du sucre colonial.

En janvier 1790, Daniel fut élu à la tête des officiers municipaux de La Rochelle. A la fin de 1790, il eut à réprimer, comme maire intérimaire, une rébellion à l'occasion du déchargement du navire le *Prince-William*, chargé de grains pour le Poitou. Il faillit être victime de la fureur des révoltés. Elu maire en août 1791, réélu en novembre, il fit, malgré le trouble apporté dans sa fortune par la révolte de St-Domingue, un don patriotique de 16.000 livres et en offrit un autre de 50.000 à l'assemblée nationale, à la fin de 1791. (1) Mais bientôt, dégoûté des excès de la démagogie, il rentra dans la vie privée. Il avait installé, en juin 1791, le premier tribunal de commerce de La Rochelle ; 3° Pierre-Isaac, né le 20 juin 1738, qui

(1) Le 2 juillet 1793, un de ses navires, le *Saint-Jacques*, parti de La Rochelle pour la Côte d'Or (Afrique occidentale), fut pillé par les Portugais dans l'île du Prince ; d'où une perte de 530.441 livres.

Digitized by Google

fait le sujet de cet article : 4° Henriette, née le 24 juin 1739, qui épousa au temple de Nieulle, le 15 mai 1773, Jean Garrisson, négociant à Ville-Bourbon de Tarn-lès-Montauban ; 5° Jean, dit du Rocher, né le 11 juin 1740, qui fonda à Saint-Domingue une maison de commerce, en association avec son frère Pierre-Isaac. Il dirigea des plantations de cannes à sucre et fit le commerce avec son frère Daniel à La Rochelle et ses parents de Nieulle. Il habitait à Port-au-Prince. En 1781, ils possédaient 70 nègres dans leurs établissements de Saint-Domingue. Jean du Rocher, ruiné par la révolte de Saint-Domingue, revint à La Rochelle en 1792. En 1811 il était à Philadelphie, naturalisé citoyen américain ; il avait alors une fille et deux fils qui ont fait souche en Amérique et continuent le nom ; 6° Marguerite, née le 13 mai 1742, qui se maria à Nieulle, le 4 juin 1769, avec Pierre-Isaac Guibert, négociant en ce lieu, fils de Jacques-Henry Guibert et de feue Bénigne Monbeuille. Ils étaient cousins germains et protestants. Le 25 juin 1790, Guibert fut nommé membre du conseil général du département par l'assemblée électorale réunie à Saintes ; 7° Pierre, dit Garesché de La Prée, né à Nieulle le 15 janvier 1743. En 1766 il se trouvait à Amsterdam, où il était allé apprendre la langue et le commerce. En 1770, il était négociant à Nieulle. En 1778 et en 1780, il habitait, pour son commerce et ses plantations, Port-au-Prince. En mars 1783, il fit acheter, par procuration, la propriété de La Prée, d'où son nom. Revenu en décembre 1783 à Nieulle, il retourna en 1784 à Port-au-Prince pour y régler ses affaires et préparer son retour définitif en France. En 1784 il s'établit sur sa propriété de La Prée, partageant son temps entre le séjour de cette propriété et celui de Marennes, tout en ne renonçant pas encore à ses opérations commerciales. En 1785, il épousa Marie-Suzanne Godet, fille aînée d'un négociant de Marennes. Le 25 juin 1791, il fut nommé membre du conseil général du département par la première assemblée électorale réunie à Saintes, en même temps que son neveu, Charles Lys, et son beau-frère, Pierre-Isaac Guibert ; 8° Marie-Adélaïde, née le 1er avril 1744, femme de Guillaume Dubois, négociant, originaire de Saujon. En 1792 il était négociant à La Rochelle. Ils sont morts à Saujon, ont eu plusieurs enfants, dont : *A.* Henriette Dubois, mariée à François Manès, propriétaire à Saujon et à Montsanson ; ces derniers eurent quatre enfants : *a.* Henri Manès, négociant à Rochefort ; *b.* William, ingénieur des mines et époux d'Aline Leclerc, de La Rochelle, sa cousine germaine ; *c.* Délia qui mourut à 16 ans, et *d.* Henriette-Suzanne, née à Saujon ; et *B.* un fils, Jacques-Guillaume Dubois, époux de Jeanne Meynardie, mort à Marennes le 24 décembre 1844, dont le fils, Jacques Dubois, mort à Saujon en août 1880, a laissé un million à la ville de Marennes pour la construction d'un hôpital ; 9° Esther, 26 juin 1746-24 septembre 1746 ; et 10° Etienne-Benjamin, 4 juin 1750-5 avril 1773, qui eut pour tuteur son oncle Jacques-Henri Guibert. En 1770, il naviguait au long cours

Digitized by Google

comme officier de marine sur les navires de son frère Daniel, armateur à La Rochelle. Il fut tué en duel à La Rochelle, le 5 avril 1773 ; le duel étant défendu, on le fit, dit-on, enterrer aussitôt pour éviter de voir trainer son corps sur la claie.

Daniel, qui fut maire de La Rochelle, eut dix enfants. L'ainé, Daniel, né à La Rochelle le 11 janvier 1768, ne put relever les affaires commerciales de la famille. Une de ses filles, Marie, née à La Rochelle le 5 novembre 1775, épousa Jean-Jacques-Robert Leclerc, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, dont le fils, Daniel-Julien Leclerc, né à La Rochelle le 4 mai 1803, épousa Thérèse-Eugénie Charlet et devint comme son père inspecteur divisionnaire. Ces derniers eurent trois enfants : a. Jérôme-Julien Leclerc, général de division ; *b.* Thérèse-Louise qui épousa Louis-Ernest Martin de Beaucé, ingénieur en chef du département, mort à La Rochelle le 25 avril 1893 ; *c.* Marie-Alice, mariée à Jean-Louis-Gustave Gilbert de Gourville, sous-intendant militaire, mort aux Eaux-Bonnes le 28 juin 1869.

IV. Pierre-Isaac Garesché, né à Nieulle le 20 juin 1738, fit ses études au collège de Caen, alors en réputation. Il fut ensuite envoyé à La Rochelle avec son frère Daniel pour y apprendre le commerce. Il y épousa Françoise-Jeanne Aliès, née à La Rochelle le 1er septembre 1739, fille de Joseph Aliès, négociant, et de Marie-Catherine Arnaudon. Le contrat de mariage fut passé, le 20 juillet 1761, dans la maison de M. Aliès, rue Chef-de-Ville, paroisse Saint-Sauveur. Pierre-Isaac devait demeurer, d'après les termes de cet acte, chez son beau-père et devenir son associé. Le mariage eut lieu le lendemain 29 et fut béni par le pasteur Dugas, les deux époux étant protestants.

Pierre-Isaac partit pour Saint-Domingue peu de temps après la naissance de sa fille (1763) pour y fonder avec son frère, Jean Garesché du Rocher, une maison de commerce. Le 14 août 1768, il fut nommé lieutenant de la compagnie des dragons blancs ou dragons mulâtres libres de Port-au-Prince. En avril 1769, il quitta Saint-Domingue pour revenir en France et y liquider la succession de son père.

Le 12 avril 1770, il prit en commun avec son frère Jean Garesché du Rocher la maison paternelle de Nieulle, les marais et la terre de Faveau. Après avoir donné, le 21 août 1770, pouvoir à sa femme, demeurant à Nieulle, d'administrer ses biens, il retourna à Saint-Domingue. Le 31 décembre 1770, il fut nommé à l'emploi de capitaine de la compagnie de dragons mulâtres libres du quartier de Port-au-Prince. Il remplissait ses fonctions militaires tout en surveillant les opérations agricoles et commerciales de son frère Jean du Rocher, son associé.

Vers la fin de juin 1777, un conflit s'éleva relatif à la préséance pour le commandement de la paroisse de Port-au-Prince de la part du capitaine de la compagnie des nègres libres, infanterie, de la paroisse qui prétendait l'emporter sur lui. Mais le gouver-

Digitized by Google

neur des îles sous le Vent trancha cette question de préséance, le 5 juillet 1777, au profit de Pierre-Isaac Garesché.

Le 18 mai 1778, il obtint un congé pour passer 18 mois en France. Mais il ne retourna plus à Saint-Domingue, où il laissa à son frère cadet la direction de ses plantations. Il se livra à l'agriculture. En 1783, il acheta la part indivise avec son frère, Jean du Rocher, de la terre de Faveau et des biens qu'ils possédaient en commun à Nieulle. Il se retira à cette époque des affaires et continua à habiter Nieulle jusqu'à la révolution ; il y recevait beaucoup. Sa nombreuse famille, dont il était le centre et le chef dans le pays, y attirait la société distinguée des environs. Pierre-Isaac était habile agriculteur ; il a conservé intactes les belles futaies qui faisaient et ont fait, jusqu'en 1845, la réputation du domaine de Faveau.

Garesché fut aussi ancien de l'église de Nieulle et son député aux colloques. On possède les procès verbaux des colloques auxquels il assista.

Le mouvement pour la création d'états provinciaux en Saintonge, entravé par les résistances de l'intendant Reverseaux, et surtout par des rivalités de clocher, aboutit enfin à une réunion des trois ordres, tenue à Saintes les 5, 6 et 7 février 1789. La réunion avait pour but d'obtenir du roi la création de ces états. Pierre-Isaac Garesché y figura comme député du district de Marennes. Dans la séance du 7, il fut élu par acclamation l'un des commissaires du tiers état pour conférer avec les deux premiers ordres sur les questions tenant aux droits et aux prétentions des trois ordres. Ces commissaires étaient aussi chargés de rédiger des adresses et des requêtes.

L'assemblée du tiers état avait rédigé une pétition au roi pour obtenir le vote par tête. Pierre-Isaac Garesché était le second commissaire ayant signé la protestation. Il approuva aussi, en la même qualité, la requête des trois ordres de la province de Saintonge au roi pour lui demander des états provinciaux. Il signa le procès verbal des séances de l'assemblée des trois ordres, en ajoutant : *Député du district de Marennes, et sous réserves des droits du pays abonné.* Sa signature est en fac-simile, en tête de l'ouvrage de M. Louis Audiat, *Les états provinciaux de Saintonge.* Les commissaires des ordres ont été, en général, quelques mois après, les députés aux états généraux.

Le roi n'accueillit pas la requête des trois ordres. Le 20 février, son ministre écrivit de Versailles à M. de La Tour du Pin, commandant en Saintonge, d'attendre les ordres du roi à ce sujet, et, cependant, il voulait qu'il fût procédé à la réunion des assemblées pour la nomination des députés aux états généraux.

Il se trouvait naturellement désigné pour jouer un rôle dans les événements politiques qui se préparaient à cette époque.

En effet, les événements se précipitaient. Bientôt les états provinciaux firent place aux états généraux. Les trois ordres de la

Digitized by Google

sénéchaussée de Saintonge se réunirent à Saintes le 16 mars. Le 21 mars, Pierre-Isaac Garesché fut élu le premier, à la pluralité des suffrages, député du tiers état de la sénéchaussée de Saintonge aux états généraux. Le 19 juin 1789, il fut nommé membre de la commission des subsistances ; le 20 juin, il signa le serment historique du jeu de paume.

Le *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, de Bourignon, année 1789, p. 303, parlant des fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'acceptation de la cocarde tricolore par le roi, a publié la lettre suivante, datée de Marennes, le 13 août : « Quinze citoyens de cette ville se rendirent hier, à cheval, chez Mme Garesché, épouse d'un des députés de Saintonge à l'assemblée nationale, pour lui présenter deux cocardes patriotiques ; dans le nombre étaient quatre gentilshommes, formant la majorité de la noblesse de Marennes. A une demi-lieue de la maison, l'escadron peu nombreux qui portait les vœux et les sentiments de tous les citoyens de Marennes, se forma sur deux lignes et pria M. de Richier de La Roche-Longchamps, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de royal infanterie, de vouloir bien en prendre le commandement ; on dépêcha un courrier à Mme Garesché pour l'instruire d'une visite aussi inattendue ; on mit pied à terre dans son avant-cour, et MM. Pouvreau, ancien chirurgien de la marine, et de Bonsonge, chevalier de Saint-Louis, lui présentèrent les deux cocardes. Le premier fit un compliment qui exprima en peu de mots le dévouement patriotique des citoyens de Marennes pour la personne de leur représentant. Le silence de Mme Garesché et ses yeux mouillés des larmes de la joie, furent sa réponse. Elle offrit un dîner modeste aux députés de Marennes ; la gaîté en fit le principal ornement ; on y porta plusieurs santés : au roi, aux députés de la Saintonge, à l'assemblée nationale, à la nation, à M. Necker, et à plusieurs dames qui étaient venues rendre visite à Mme Garesché. On se rendit ensuite à Marennes et on se transporta chez M. de Richier, représentant de la noblesse de Saintonge aux états généraux. MM. Pouvreau et de Lortie du Maine, capitaine de cavalerie, présentèrent à la dame son épouse deux cocardes nationales. Celui-ci assura, dans un compliment rempli d'éloquence, qu'il était l'interprète des vœux de ses concitoyens. La cérémonie fut terminée par un souper patriotique, où l'on se jura réciproquement de vivre toujours comme les sujets d'un roi qui se regarde comme le père d'une nombreuse famille. Les citoyens qui ont participé à cette démarche méritent bien que leurs noms soient consignés dans une feuille publique. Outre ceux qu'on a déjà fait connaître, on citera MM. Fs Estieuvrat, ancien ministre protestant ; Dubois fils, négociant ; Charron jeune fils, négociant ; le chevalier de Fleurian ; Meaume fils, négociant ; Charron aîné, fils du jeune, négociant ; Bonnefons aîné, négociant ; B. Bertrand fils, négociant ; Durand, notaire royal ; Humier, capitaine général des fermes ; Bonnefons jeune, négociant. »

Digitized by Google

Le 17 juillet 1789, Garesché fut nommé membre du comité des finances et, le 4 mars 1790, membre du comité des colonies.

Le 16 septembre 1790, il fit, au nom du comité des finances, un rapport sur la vérification de la caisse d'escompte et, le 11 avril suivant, il fit, au nom de ce même comité, un rapport qui fut imprimé, suivi d'un projet de décret sur les dettes des pays d'états. Ce projet de décret fut adopté après discussion.

Garesché revint à Nieulle en octobre 1791, après la séparation de l'assemblée constituante.

A la quatrième assemblée électorale qui se réunit à La Rochelle pour la nomination des députés à la convention nationale, il fut proclamé, le 3 septembre 1792, le premier scrutateur de l'assemblée, ce qui était l'indication des dispositions de l'assemblée à son égard.

Le 6 septembre, au matin, le président, dit le procès verbal, annonça que MM. Garesché, de Marennes, et Dechézeaux, (1) de La Flotte (île de Ré), étaient ceux sur qui les électeurs devaient fixer leurs suffrages, comme ayant obtenu la majorité relative des voix. Alors M. Garesché, ayant eu la parole, est monté à la tribune et a dit : « Messieurs, pendant deux ans et demi, je n'ai point abandonné mon poste. J'ai constamment servi ma patrie dans l'assemblée nationale constituante. J'ai rempli ma tâche avec zèle et exactitude, et j'ai trouvé ma récompense dans le salut de ma patrie. Chacun doit à son tour contribuer à la sauver. Je n'en suis pas moins sensible au témoignage de confiance que l'assemblée électorale veut bien m'accorder, mais je la supplie de vouloir bien écarter ses suffrages. C'est un sacrifice douloureux et pénible sans doute pour mon âme ; mais des considérations puissantes me font un devoir de vous ouvrir mon cœur. Veuillez, je vous en conjure, m'oublier pour un moment. Un temps viendra peut-être où je pourrai offrir à ma patrie de nouveaux services personnnels. » Gustave Dechézeaux fut élu à sa place.

Le 10 septembre 1792, il fut nommé par la même assemblée électorale à la tête des cinq administrateurs du département, élu par les électeurs du district de Marennes.

Le 10 novembre, il fut élu président du conseil général, dont la septième session s'ouvrit à Saintes et se termina le 2 décembre. Il présida aussi ce conseil général, lors de sa huitième session, le 24 mars 1793, à l'occasion des troubles de l'ouest. Le 11 avril, le conseil général se forma en comité de salut public. Le 13, Garesché prit un congé, appelé par des affaires indispensables. Il était de retour le 2 mai. La session se termina le 4 frimaire an II (24 novembre 1793).

La neuvième session du conseil général s'ouvrit le 16 frimaire an II (6 décembre 1793). Garesché fut acclamé comme

---

(1) Gustave Dechézeaux, né à La Flotte (île de Ré) le 8 octobre 1760, périt sur l'échafaud révolutionnaire, à Rochefort, le 17 janvier 1794, âgé de 33 ans.

Digitized by Google

président. Cette session fut close le 4 nivôse an II (24 décembre 1793), en exécution de la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), qui supprima les conseils généraux et les remplaça par un directoire de huit membres, chargé de l'administration du département, dans la pensée que ce directoire seconderait plus activement qu'un conseil général nombreux l'action de la convention dans l'accomplissement immédiat des mesures énergiques prises alors.

Le 24 vendémiaire an IV (12 octobre 1795), il fut élu administrateur du département et, le 28 vendémiaire (20 octobre), président du conseil d'administration du département. Il prit part aux séances du conseil jusqu'au 7 messidor an IV (25 juin 1796). A cette époque, il se retira momentanément de la vie publique. On a écrit qu'il avait été nommé ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis. C'est une erreur.

Le 17 juillet 1808, il fut nommé, par décret impérial, président de l'assemblée électorale du canton de Marennes, pour occuper ces fonctions jusqu'au 1er janvier 1813. Le même décret le nommait membre du conseil général de la Charente-Inférieure.

Pierre-Isaac passait sous l'empire les hivers à Saintes chez son gendre, René Eschasseriaux, et l'été en sa propriété de Faveau. Il est mort dans sa propriété le 13 mars 1812. Sa veuve, Françoise-Jeanne Aliès, mourut à Saintes, le 12 août de la même année, âgée de 73 ans, chez son gendre, René Eschasseriaux, alors maire de Saintes. Etant protestants, ils ont été enterrés l'un et l'autre dans un jardin clos situé au nord de leur maison de Faveau. Le 1er juillet 1844, après la mort de leur fille, Marianne Garesché, veuve de René Eschasseriaux, et, lorsque M. de Poutier vint prendre possession de la terre de Faveau, qui lui avait été vendue par Mmes Angellier et Eugénie Eschasseriaux, ses héritières, les corps de Pierre-Isaac et de sa femme furent exhumés de Faveau et transportés à Thenac dans le tombeau de la famille Eschasseriaux.

Leurs portraits à l'huile en médaillon sont à Thenac, chez leur arrière-petit-fils.

De son mariage à La Rochelle, Pierre-Isaac Garesché eut : 1° Pierre-Isaac, né à La Rochelle, paroisse Saint-Sauveur, le 4 mai 1762, mort quelques mois après sa naissance ; 2° Marianne, née à La Rochelle, le 15 octobre 1763, qui, le 30 décembre 1780, à Nieulle, devant le ministre de la religion réformée, s'unit à Charles Lys, fils de Jean Lys, bourgeois de Jonzac, revenu depuis quelques mois à Bordeaux de Saint-Domingue où il avait connu Pierre-Isaac et fait une fortune considérable. Il acheta, le 30 juin 1782, la terre de Lussac, près de Jonzac. En 1784, le 2 août, de moitié avec son frère Daniel, Charles Lys acheta à Charles-Armand-Augustin de Pons, vicomte de Pons, qui fut père de Mme de Tourzel et fut guillotiné le 7 juin 1794, la châtellenie de Clion, moyennant 150.000 livres. En 1784, il se retira des affaires pour s'occuper de sa propriété. Il fut élu ad-

Digitized by Google

ministrateur du département le 25 juin 1790 et mourut à Nieulle le 4 avril 1798 (5 germinal an VI), laissant une fille unique, Marie-Adèle, née à Nieulle le 11 mars 1781, qui épousa à Saintes, le 3 avril 1811, Joseph-Jérôme-Hilaire Angellier, alors sous-préfet de Saintes, puis baron et préfet sous la restauration en Corse et dans l'Aude, mort en 1857, au château de La Bourdaisière, commune de Montlouis sur Loire.

De ce mariage naquirent : 1° Adèle Angellier, née à Saintes le 15 août 1812, mariée à Montlouis sur Loire en septembre 1835 au baron Victor-Jules Levasseur, capitaine d'artillerie, mort à Paris, lieutenant-colonel en retraite, le 4 février 1879, dont une fille, Cécile, née au château de La Bourdaisière en septembre 1836, mariée le 11 novembre 1857 à Edmond Bertherand, mort au château de Brimont, près Reims, le 28 septembre 1883, dont deux fils, Armand et Alfred ; 2° le baron Gustave Angellier, né à Saintes le 8 juillet 1815, marié à Tours, le 14 décembre 1840, à Césarine Bacot, fille de César-Joseph Bacot, député d'Indre-et-Loire de 1830 à 1848, O. ✲, née en 1819, morte au château de La Bourdaisière le 30 juin 1871. Gustave Angellier est mort à La Bourdaisière le 15 août 1890. Il a eu Gabriel Angellier, né à La Bourdaisière en octobre 1845, marié le 30 octobre 1871 à Pezay (Loir-et-Cher) à Elisabeth d'Alençon, née en novembre 1852.

Marianne Garesché épousa en deuxièmes noces, le 27 octobre 1801, à Lussac, René Eschasseriaux, né à Corme-Royal le 27 juillet 1754, député au corps législatif, dont vint Marie-Eugénie Eschasseriaux, née à Saintes le 20 décembre 1802, morte à Thenac le 16 juillet 1887, mariée à Paris, le 17 mars 1821, à Camille Eschasseriaux, son cousin germain, né à Paris le 7 septembre 1800, mort aux Arènes de Thenac le 2 juin 1834. De ce mariage sont sortis : 1° Caroline, madame de Guilloutet, qui a eu : *a.* Camille, marié, le 4 janvier 1870, à Valentine de Delard ; *b.* Louise, mariée, le 18 février 1868, à Albert Peyrebère ; 2° Eugène, époux de Lydia Barsalou, dont : *a.* Marie, baronne de Chaubry, et *b.* René, qui a été député de Jonzac, marié ; 3° Amélie, morte à 31 ans le 1er mai 1856, épouse (15 avril 1848) de Placide Gaillard, dont René et Alice ; 4° Lucile, épouse de Géraud Dumon, dont Marguerite et Berthe.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

I

ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE. 9e année. Paris, Conseil héraldique de France, 45, rue des Acacias, 1896, in-18, LXXVIII-408 pages.

L'*Annuaire* croit chaque année en âge, et en volumes grâce à l'habile direction du président, M. le vicomte Oscar de Poli. Celui de 1896, dans ses 500 pages, a une foule de détails pré-

Digitized by Google

cieux, sans compter des articles spéciaux : *Madagascar au point de vue héraldique*, avec la médaille frappée en 1665 COLONIA MADASCARICA ; *Les grands et les petits chevaux de Lorraine*, légende que détruit M. Léon Germain, désignation toute récente (2e moitié du XVIIIe siècle) des principales familles de la province ; un *Mémoire inédit de l'abbé Burdeau en faveur de la comtesse Martin de Marcellus* (juillet 1794), par M. Tamizey de Larroque ; *Les francs archers*, par M. de Poli, page d'histoire militaire sur cette milice, qui fut le principe de nos régiments d'infanterie que créa Charles VII en 1448 ; *Une famille Bonaparte en Corse au moyen âge ; Evolution de l'image mortuaire* et *L'image mortuaire de Mgr Dupanloup*, par Mgr Barbier de Montault ; *La couronne murale dans le blason*, par M. Louis Audiat, qui conclut : La couronne murale est moderne, peu gracieuse, anti-héraldique ; donc il la faut proscrire ; et des vers, — pourquoi pas ? — et de fort jolis, par M. de Poli, M. Emile Travers, Achille Millien : *Jeanne d'Arc, l'Angelus, Monsieur Henri, Charlotte Corday, Pimodan ;* puis *Jurisprudence nobiliaire* à propos des changements et additions de noms ; *Notes d'état civil :* mariages et décès ; liste des membres, table des matières et des noms, et une quantité de notes diverses : supplément au *Dictionnaire des devises*, sur nos confrères, Denys d'Aussy, Hélie de Bourdeille, Anatole de Bremond d'Ars, Tamizey de Larroque, comte de Saint-Saud, etc.

—

II

L'ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE COGNAC 1896-1897 porte comme sous-titre *commercial, administratif, historique, d'annonces et d'adresses ;* et ces épithètes sont complètement justifiées dans ses 700 pages grand-in 8° (Cognac, G. Béraud). Il y a des gravures de toute espèce, portraits, vues de monuments et de paysages, scènes comiques avec texte à l'avenant. Et tout cela ne coûte que 3 fr. 50. Je ne veux pas citer la partie technique, ce qui est le fond de tous les annuaires, y compris les almanachs : fonctionnaires, foires et marchés, négociants, marchands, industriels, commerce ; renseignements divers sur les administrations, postes, télégraphes, caisse d'épargne, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes, syndicats, règles d'eau-de-vie, etc. Je veux y signaler la partie historique : Les communes de l'arrondissement de Cognac ont chacune leur notice ; tout ce qui regarde la commune y est soigneusement résumé au point de vue géologique ou monumental, événements ou renseignements. Une partie qui n'est pas la moins importante, reproduit les *Fables et contes en patois saintongeais* de Burgaud des Marets, bonne affaire pour les amateurs de notre vieux langage qui ne savent plus où trouver ces charmantes compositions de notre Lafontaine jarnacois. En 30 pages l'auteur a fait l'épigraphie de Cognac, recueilli les inscriptions anciennes et modernes avec l'histoire des monuments : châteaux, églises,

Digitized by Google

hôtel de ville, asile des vieillards, couvents souvent reproduits en gravure. Enfin, il y a un chapitre curieux (100 pages), annonces des négociants de Cognac avec les marques gravées, ce qui forme une collection originale et unique : Foucaud, Dike Gautier, Guillet, Martell, Huvet, Hennessy, O Tard, Pellisson, Robin, de Laage, Delamain, Roy. Quelques unes sont fort élégantes, d'autres anti-héraldiques.

III

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE (année 1895). — Ce bel et ample volume de 600 pages avec gravures et plans est rempli par quatre mémoires dont deux très étendus : *La bataille de Jarnac et la campagne de 1564 en Angoumois* par S.-C. Gigon, sous-intendant militaire de première classe. Tout est là, effectif, armement, cavalerie, infanterie, artillerie des deux armées, positions, marches et contre-marches, description du théâtre de la guerre, opérations de la campagne, passage de la Charente, combats de Vibrac, de Bassac, de Triac, de Segonzac, attaque de Cognac, avec des pièces justificatives. Je signalerai une lacune : l'assassinat du prince de Condé ; on dit simplement qu'il fut tué. Ensuite, j'aurai voulu la reproduction des deux gravures de Tortorel : *La rencontre des deux armées françoises entre Cognac et Châteauneuf.*

M. l'abbé Adolphe Mondon a très modestement intitulé *Notes historiques sur la baronnerie de Marthon en Angoumois*, une étude très minutieuse et très complète sur l'étendue de cette importante seigneurie, églises, châteaux, fiefs, villages avec les abbés, prieurs, curés, seigneurs. Quelle foule de renseignements ! Nous n'avons encore que Marthon, Saint-Germain, Sers, Feuillade, l'abbaye de Grosbost, Chazelles, Bouex, etc., c'est la première partie. Nous attendons impatiemment la seconde.

Mgr Barbier de Montault, toujours infatigable, décrit avec une rare compétence la collection de fers à hosties de l'arrondissement de Confolens faite par M. l'abbé Eugène Huet, curé d'Esse. Notons encore quelques pages sur *La motte féodale de Loubert.*

Dans les comptes rendus des séances très développés nous remarquons, page XXXIII, l'ordonnance de François Ier (mars 1527) réglant le commerce du sel venant des îles de Marennes entre les villes d'Angoulême et de Cognac, etc.

IV

ROLES GASCONS, transcrits et publiés par Charles Bémont (supplément au tome premier), 1254-1255. Paris, imp. nationale, 1896, in-4°.

Le premier volume de la publication des *Rôles gascons* était publié ; vite on s'aperçut combien ce volume était défectueux et par ses fautes et par ses omissions. L'auteur, Francisque Michel,

Digitized by Google

avait fait cela trop vite ; puis son savoir avait en superficie ce qu'il perdait en profondeur. L'entreprise fut abandonnée pour le moment. Mais l'éditeur mort, on songea à reprendre la publication. L'importance de ces pièces est capitale pour nos provinces de l'ouest. On sait ce que sont les *Rôles gascons*, actes sous toutes les formes, chartes, lettres closes ou lettres patentes, de l'administration de l'Angleterre surtout en Guyenne, *rotuli facti in Vasconia*. Ils ont été rédigés par les clercs de la chancellerie qui suivirent Henri III dans sa double expédition en Gascogne, 1242 et 1253. Par arrêté du ministre de l'instruction publique, 17 novembre 1891, M. Charles Bémont, ancien élève à l'école des chartes, maître de conférences à l'école pratique des hautes études, fut chargé de continuer la publication. Il a commencé par un volume supplémentaire au premier volume de Francisque Michel.

Trois parties le composent : une introduction de 133 pages divisée en trois, subdivisés en 9 chapitres, étude complète de ces précieux documents à tous les points de vue, leur valeur historique, leur importance ; les corrections n'ont pas moins de 24 pages, petites ou grosses ; deux de Rymer méritent d'être signalées : il a daté de *1232* la lettre où Henri III raconte à son beau-frère l'empereur d'Allemagne l'insuccès de sa campagne en Saintonge et Poitou en *1242* ; puis, à propos du château de La Clote, « *quod tenuerunt in allodio* », ce mot *alleu* est devenu un personnage. N'oublions pas l'itinéraire du roi d'Angleterre et de ses fils : Henri III à Pons, 17-31 mai, 5 et 6 juin, les 9 et 11, 15-23, 23-25 ; à Saintes, les 8 juin-11, du 1er au 22 juillet ; le 30 à Taillebourg ; à Barbezieux le 26 juillet, à Blaye le 27 ; les 2 et 3 août, à Bordeaux, du 18 au 30 et le mois de septembre ; à La Sauve Majeure, le 1er octobre.

La deuxième partie comprend les *Rôles gascons* relatifs aux années 1254 et 1255, et la troisième, la table des noms de lieux, de personnes et de matières que n'avait pas voulu faire Francisque Michel, et qui n'a pas moins de 162 pages.

On y lira les noms de Mortagne et Royan (droits payés pour le transport des vins par la Gironde) : Charles de Rochefort sur mer, Elie de Talmont, Guillaume de La Roche en la commune de Guimps, Guillaume de La Roche-Andry, commune de Blanzac, La Rochelle, Saintes, Bourg, Blaye, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien, Tonnay-Charente, Taillebourg, etc.

Nous demandons qu'après ce volume de liquidation, M. Bémont commence activement l'œuvre si bien entreprise.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 604. — *Un abbé de La Frenade.*

Un de mes bons amis possède un portrait gravé du XVIIIe

Digitized by Google

siècle, au bas duquel est la légende suivante : « Joannes Antonius de Marouille, consultissimæ facultatis parisiensis licentius, abbas de la Frenade et prior de Marmande, pietate, charitate, morum gravitate, ac doctrinæ sublimitate conspicuum [On voit que l'éloge est complet !], filius quondam excellentiss. D. Vicentii de Marouille ducis de Jean Paul baronis de la Decima et apud Messanenses, eorumque extraord. ad Regem Christianissimum Lud. magnum legati. Obiit die Xbris 21 1726 ætate 52. » On lit sur la marge de la gravure : « Ce portrait est dans le cabinet de M. de Merville, chevalier de la Toison d'Or. C. Coypel pinx. S. Thomassin sculpsit. »

Pourrait-on me donner d'abondants renseignements sur l'abbé Antoine de Marouille et sur sa famille ?

T. DE L.

—

N° 605. — J'ai lu bien attentivement tout ce qui a été écrit ici sur l'épithète de *ventres rouges* donnée aux Saintongeais, et certainement ce sobriquet leur vient des caleçons ou jupons de flanelle rouge que l'on porte à la campagne. Mais j'ai entendu aussi quelquefois appeler les Rochefortais *ventres verts*. D'où vient le mot ?

B. C.

—

N° 606. — *Une verrerie à Saintes en 1787.*

On a plusieurs fois constaté le zèle et le dévouement du général Paillot de Beauregard pour développer dans notre pays le progrès de l'agriculture et de l'industrie. Il fut un des premiers propagateurs de la culture de la *Parmentière*, et fonda à Saintes la société d'agriculture du département dont il eut la présidence. Mais ce que l'on ignorait, c'est que M. de Beauregard entreprit aussi d'établir une verrerie, ce que nous apprend la lettre suivante que M. de Villiers du Terrage lui adressait de Versailles, le 29 octobre 1787 :

« M. de Villiers du Terrage a l'honneur de prévenir M. de Beauregard que M. le contrôleur général a signé l'arrêt de fixation du droit de marc d'or à payer par lui pour un arrêt qui lui permet d'établir une verrerie à bouteilles à Saintes.

Il l'a été en principal à	500 liv.
Les dix sous pour livre à	250
Total. . . .	750 liv.

On pourra acquitter cette somme quand on le jugera à propos, entre les mains de M. des Entelles, trésorier du marc d'or, rue Bergère, aux Menus-Plaisirs du roi, qui est prévenu de la signature de l'arrêt.

Ci-joint les pièces.

A Versailles, le 29 octobre 1788.

A M. le Cher de Beauregard, lieutenant-colonel de dragons, Chevalier de Saint-Louis, à Versailles. »

Digitized by Google

Le chevalier de Beauregard résidait lui-même à Versailles depuis quelques années. Il n'était alors que lieutenant-colonel de dragons en non activité et chevalier de Saint-Louis. Il ne fut nommé maréchal de camp que le 1er mars 1791.

Où cet établissement de verrerie était-il situé ? A-t-il même jamais fonctionné ? A-t-on conservé quelques échantillons des produits de cette industrie ? Quelle fut la durée de cette nouvelle industrie dans notre ville ?

A. B. A.

II. — RÉPONSES

N° 584 : tomes XV, p. 452 ; XVI, pages 40, 66, 146. — *Un chef vendéen. Daniaud du Pérat.*

Dans la séance (14 juin 1791) de la société des amis de la constitution de Cognac, le secrétaire prévint le président que plusieurs candidats s'étaient fait proposer : « Ce sont, dit-il, MM. Pérat-Daniaud, proposé par MM. Augier fils et Fonbonne ; Dargenteuil, de Mons, par MM. Roumage l'aîné et Laçome ; Voix, de Sigogne, par MM. Febvre aîné et Imbaud ; et Broussard du Bouquet, par MM. Mousnier et Laflaquière. » Ces candidats furent admis dans la séance du vendredi 17 juin.

Dès 1790, Daniaud du Pérat avait été élu capitaine dans le bataillon de la garde nationale. Mais après la mort du roi, ayant fait connaître ses sentiments pour Louis XVII, le conseil général décida, le 15 février 1793, qu'il y avait lieu de le désarmer en vertu de la loi du 28 août 1792, comme suspect. Quatre jours après, le 19 février, le commandant de la garde nationale réunit la compagnie naguère commandée par Dupérat, « à l'effet de procéder à la réélection d'un capitaine à la place du citoyen Daniaud dit Dupérat, désarmé en vertu de la délibération du conseil général du 15 février courant. »

C'est sans doute après cet acte de méfiance que Dupérat quitta sa ville natale pour aller offrir ses services en Vendée, et qu'il assista à la prise de Thouars par les vendéens. Ce ne fut donc pas la mort de son frère aîné, qui n'eut lieu qu'un an après, qui l'avait poussé vers la Vendée, mais ses opinions monarchiques.

Le 20 août 1793, en séance d'assemblée populaire, un membre est monté à la tribune, « et a donné lecture d'une lettre trouvée sur la place de la ville, à l'adresse du sieur Pierre Perrin, négociant à Cognac, dans laquelle il y a des demandes de ses deux frères et du sieur Daniaud, pour se joindre à l'armée des brigands au quartier général près Saumur, et plusieurs autres propos tendant à faire une trouée dans le département de la Charente, lettre datée du 3 août 1793, l'an Ier de Louis XVII, et signée : Le vte de Laroche, et un arrêté du département qui met en état d'arrestation les sieurs Perrin et Daniaud. » L'assemblée écouta cette lecture, mais ne fit aucune observation, ni manifestation pour ou contre.

Pierre Perrin et André-Jacques-Salomon Daniaud, empri-

Digitized by Google

sonnés d'abord à La Rochelle, puis transférés à Paris, ne furent jugés par le tribunal révolutionnaire que le 14 prairial an II (2 juin 1794). Ils avaient donc attendu près de dix mois leur comparution devant un tribunal.

Dans la séance (8 thermidor an II, 26 juillet 1794) du conseil général de la commune de Cognac, il fut décidé que, « pour hâter la levée des scellés apposés chez l'incarcéré Daniaud, on nommerait commissaires, pour assister à ladite levée, les citoyens Gilbert, Michaud et Arramy. »

Daniaud, dont il est ici question, est Daniaud Dupérat, arrêté en Vendée et conduit à Nantes dans la prison du Bouffay, d'où il s'échappa après quelques mois de détention.

L. P.

—

N° 593 : tome XVI, p. 142. — *Lacout, professeur de musique.*

Guillaume Lacout était né à Bordeaux en 1797 ; après avoir renoncé à l'état ecclésiastique, il fut professeur de musique au petit séminaire de Richemont, de 1851 à 1863, « comme son père et ses deux frères puinés ; il résida pendant quelque temps à Saint-Jean d'Angély, où il donnait des leçons au petit séminaire, puis à Cognac. » Musicien de science et de talent solides, familiarisé avec plusieurs instruments, Lacout a composé de très nombreux « morceaux faciles » à l'usage des jeunes pianistes. Il célébrait toutes les fêtes locales ; sa « muse » était inévitablement mise en réquisition et ne refusait jamais son concours ; sa « lyre » vibrait harmonieusement en l'honneur du sacré et du profane — d'un profane relatif ; ses « airs » étaient d'une gaieté atténuée : *ad usum seminarii.*

L'excellent Lacout était mieux qu'un faiseur de strophes sur commande : c'était un brave homme, dans la meilleure entente. Je l'ai connu au déclin de sa longue carrière. Il y avait en ce personnage, de tournure un peu lourde, d'aspect tant soit peu rébarbatif, un très grand fonds de bonté. C'était un type de maître de chapelle de petite ville, du temps que l'on enseignait le forte-piano. Il connaissait bien son « affaire » et formait des élèves dont plusieurs lui font vraiment honneur.

Sa fille était au premier rang. Artiste distinguée, virtuose de mérite supérieur, M^lle^ Lacout a été la gloire de son père qui s'en montrait fier à juste titre et nous en parlait souvent avec une légitime émotion.

En dehors de ses compositions musicales, Lacout a éparpillé sa poésie ; on en trouve jusque dans une publication littéraire où s'étaient groupés quelques délicats du pays : l'*Almanach de Cognac*. Lacout fut de son temps ; il appartenait à l' « école troubadour » ; le sentimentalisme pseudo-romantique le guidait ; il eut inventé la romance fameuse : « *Partant pour la Syrie.* »

Voici un échantillon de ses vers faciles chantés pendant plus d'un quart de siècle en Charentes, avec accompagnement de piano ou de harpe *ad libitum* ; la mélodie en est fort agréable :

Digitized by Google

LE BONHEUR

I

Courir après un vain fantôme
Que l'on appelle le bonheur,
N'est-ce pas le destin de l'homme ?
Car ici-bas tout n'est qu'erreur.
Je cherche aussi cette chimère,
Je la cherche de toutes parts,
Et je ne trouve sur la terre,
De vrai bonheur qu'au sein des arts.

II

Sans avoir le talent d'Apelle,
Tout obéit à mes pinceaux :
Les champs m'offrent la fleur nouvelle,
La cité mille objets nouveaux.
Cette toile anime mon père ;
Ma mère n'est plus — je la vois...
Si ce bonheur est sur la terre,
O mes pinceaux ! je vous le dois.

III

Art divin, sublime harmonie,
Toi qui parles si bien au cœur,
Viens, viens échauffer mon génie :
Il cède à ton charme enchanteur.
Chanter la paix, chanter la guerre,
Chanter Dieu, sa dame et son roi, (1)
Tel est le bonheur sur la terre.
O ma lyre ! il n'est pas sans toi.

IV

Aux beaux arts, payer son hommage,
C'est goûter les plus doux plaisirs ;
Mais seul ? — Non ! un ami partage
Et mes travaux et mes loisirs.
Plaisir est vif, peine est légère,
Lorsque deux cœurs sont de moitié...
Si le bonheur est sur la terre,
Il est au sein de l'amitié.

V

Félicité n'est que mensonge ;
En vain, je courais sur ses pas.
Comment puis-je être heureux ? Je songe
Que tant d'autres ne le sont pas.
A la douleur, à la misère,
Portons des secours généreux...
Si le bonheur est sur la terre,
Il n'est qu'à faire des heureux !...

---

(1) A Richemont je constate, suivant les copies que j'ai sous les yeux, que l'on avait ainsi changé ce vers : « Chanter Dieu, sa gloire et sa loi. »

Digitized by Google

M. l'abbé Blanchet a consacré une note à Guillaume Lacout dans son livre, *Notice sur les écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse d'Angoulême au XIX^e siècle*, p. 355. Il est permis, sans doute, de ne pas partager la manière de voir de l'honorable M. Blanchet sur Lacout, considéré comme musicien ; j'use de ce droit. C'est l'auteur du livre précité qui nous apprend que Lacout mourut à Périgueux, le 22 décembre 1881 ; il s'était retiré dans cette ville auprès de sa femme, depuis peu d'années, après avoir résidé à Angoulême, où je l'ai connu pendant cinq ou six ans environ. Par son savoir et aussi par son caractère loyal, Guillaume Lacout méritait une place dans un rang supérieur.

EMILE BIAIS.

—

N° 599 : t. XVI, p. 221. — *Les grottes de La Roche-Courbon.*

La proposition de M. Ignarus (?) est tentante... Il y a quelques années, je me suis avancé à l'entrée du couloir des grottes de La Roche-Courbon ; mais ne sachant où m'adresser pour obtenir l'autorisation de visiter (un écriteau en défend expressément l'accès !) et nullement outillé pour une excursion dans l'ombre, je me suis contenté d'admirer le site ravissant de l'étang formé, devant les antiques refuges, par le ruisseau de l'Epine. Alors une jeune femme m'a conté très gracieusement la légende de la fée et des ombres de La Roche : une fille du seigneur aurait accordé son amour à un berger ; les deux amoureux se rencontraient sous les voûtes préhistoriques ; pour les punir, la fée les précipita dans les eaux qui baignent le routin. Dès lors on voit quelquefois leurs âmes errer sur ces bords humides et solitaires !...

Il est évident que je n'ai pas vu ces mânes ni la fée, et que l'excursion proposée par M. Ignarus n'est pas aussi terrible qu'une descente au centre de la terre ou aux enfers des Cimmériens ; mais pourquoi ce pseudonyme ? Pour une promenade souterraine, la confiance mutuelle est essentielle : admettez qu'on rencontre, au fond de ces galeries, un gaz asphyxiant, un animal, une crevasse, un éboulement, en un mot, des dangers comme ceux que M. Martel a évités dernièrement dans le gouffre de Padirac (Lot) !

C'est donc à M. Ignarus de fixer le jour de la visite au séjour de la fée méchante : notre moisson de documents doit être intéressante : car, à l'entrée, j'ai constaté un dépôt de diluvium brun avec des débris de silex taillés, etc. Mais auparavant, que notre aimable curieux éclaire les grottes et sa propre personnalité : s'il a bonne figure, et s'il veut de ma compagnie, je le suivrai volontiers avec mon crayon...

A. DUPLAIS DES TOUCHES.

—

N° 600 : t. XVI, p. 222. — *Quelques enseignes.*

Il ne s'agit pas ici de faire un mémoire, voire un traité sur les enseignes. On sait qu'avant le numérotage des maisons les habitations étaient désignées par un signe particulier : « On prend

Digitized by Google

pour enseigne une épée... un tonneau... » C'est une image peinte sur une tôle suspendue à une tige de fer, et montrant tous les objets de la vente, le plus souvent un animal : « Au bœuf couronné, au lion d'or, au chat botté, au cheval blanc », comme on voit encore dans les auberges de village. Souvent, on mettait un rébus, qui faisait la joie de nos aïeux, les bons bourgeois de Pons ou de Jarnac : *au lit on dort, à l'épi scié...* »

Ces vieilles enseignes avec leurs calembourgs par à peu près disparaissent. On les remplace par des noms abstraits : « Café du progrès; bar de l'avenir; à la confiance; à la sécurité des familles » ; c'était fatal, au moment où la boutique devenait magasin ; l'épicier, marchand de denrées coloniales ; où le perruquier avait un salon de coiffure et s'intitulait artiste capillaire ; où le tonnelier était fabricant de futailles, le marchand, négociant, où la chanteuse de café concert était décorée comme artiste lyrique.

Voici quelques notes sur quelques enseignes encore existantes ou qui se lisaient il y a peu d'années :

A Cognac, Dabernat, cordonnier, avait vers 1840 une enseigne représentant un lion mordant une botte avec cette devise :

PLUTOT DÉCHIRER QUE DÉCOUDRE.

Vers 1845, on y voyait vers l'extrémité du boulevard du nord, aujourd'hui boulevard Denfert-Rochereau, à droite en descendant au pont, l'enseigne du *Tivoli d'été*, salle de danse. On se souvient que Planat de La Faye, passant à Cognac en 1827, notait sur son carnet un tivoli. (Voir *Revue*, XVI, 125.) Etait-ce le même ?

On pouvait lire il y a quelque temps, à l'angle de la rue de la Reine et de la rue Lenôtre, l'avis suivant :

AVIT

LABARAQUE DU CORDONIÉ ET TRANSPORTÉS A 70 MAITRE PLUS HAUT DANS LA RUT DE LARAINE EANT NALANT AU CHAND DE FOIRE A COUTÉ DE SES M. JÉRRARE MENUZIES EN VOITURE.

Sous la seconde république, à l'angle de la rue des Acacias et de la Corderie, était le CAFÉ DE LA 1re COMPAGNIE. Il s'agissait de la compagnie de la garde nationale. Au quartier Saint-Martin, le CAFÉ DU SAINT LUNDI, dont on voyait l'enseigne il y a environ vingt ans, existe peut-être encore.

Vers 1840, Blanchard, menuisier, rue Saint-Martin, avait une enseigne représentant un rat appuyé sur deux béquilles avec cette inscription :

MALGRÉ L'ENVIE ET LES ENVIEUX
VIVRA LE RAT GOUTTEUX

Près le champ de foire, mais d'abord rue Saint-Martin, près la pension Bardy-Barbottaud, un sieur Lacomme, dit Montauban, vendait du vin (il est parti ; sa femme continue). Il avait une enseigne sur toile où se trouvait peinte une façade d'auberge et ces mots :

Digitized by Google

ON DIT QU'IL N'Y A PAS DE VIN ICI
NON C'EST LE CHAT

Vers la porte s'avançait un chat botté.

En 1850, Resséjac, aubergiste près du pont, qui prétendait avoir dans ses caves les meilleurs crus de la Charente, l'avait indiqué avec cette bien malencontreuse faute d'orthographe :

VIN DES MEILLEURS CRUES DE LA CHARENTE

Digou, sur la place de l'ancienne halle, avait une auberge successivement dénommée :

A L'ÉPÉE ROYAL, A L'ÉPÉE NATIONALE. A L'ÉPÉE IMPÉRIALE

Camus, après avoir été concierge de la prison, tint auberge au canton de la Fontaine ; sur une plaque de tôle il avait écrit :

AU DIEU BACCHUS. CAMUS DONNE A BOIRE ET A MANGER AUJOURD'HUI EN PAYANT ET DEMAIN POUR RIEN.

Bacchus était à cheval sur un tonneau, tenant un verre dans une main, une bouteille dans l'autre. C'était une réminiscence du Bacchus ainsi sculpté au château d'Usson. Voir *Epigraphie santone*, p. 239.

On a pu lire en 1885, à une porte vitrée de la rue de Jarnac, entre la rue de Marignan et le champ de foire :

CAFÉ, BIERRE, LIQUEURS
AUJOURD HUI EN PAIEN
DEMAIN POUR RIEN

Enseigne d'un marchand de vin à Segonzac :

O GRAN BAQU

ici un tonneau sur lequel est un Bacchus à califourchon, puis au-dessous :

O 20 100 PAREILLE

On connait l'enseigne du quai des Roches à Saintes, publiée par l'*Epigraphie santone*, page 288 :

A SAINCT
ROC Y A
DE BON VIN
1646

Ce vin — est-il le vin (20) sans (100) pareille — se trouve à Saint-Pierre d'Oleron, chalet de la Renaissance :

CÉANS A BON VIN ET LOGIS

En 1827, pendant la grande vogue de la girafe du jardin des plantes, à Paris, un cabaretier d'Angoulême prit pour enseigne:

AU BON VIN DE LA GIRAFE.

On lit (1892) à Tugéras, canton de Montandre, sur une auberge :

QUE FERONS-NOUS ? OU IRONS-NOUS ?
— CHEZ REBOUGEARD BOIRE UN COUP.

Digitized by Google

Enseigne (1892) de Sarrazin, aubergiste à Jonzac, en face de la prison :

ICI ON EST MIEUX QU'EN FACE.

Il y a environ vingt ans, la police d'Angoulême fit enlever une enseigne d'auberge en face du cimetière. Elle représentait deux fossoyeurs le verre à la main avec cette légende :

ICI ON EST MIEUX QU'EN FACE.

Au canton de la Fontaine, à Cognac, Moreau, perruquier vers 1840, avait mis sur son enseigne :

ICI ON EMBELLIT LA JEUNESSE
ET ON RAJEUNIT LA VIEILLESSE.

Bertifort, perruquier à Pons, représentait — et ce n'était pas lui qui avait inventé ce trait — Absalon pendu à un arbre par ses cheveux avec ce distique :

PASSANT, O D'ABSALON PLAIGNEZ LE TRISTE SORT;
S'IL EUT PORTÉ PERRUQUE IL NE FUT JAMAIS MORT.

L'enseigne du sieur Archambaud, cordonnier à Pons, représentait une table sur laquelle était une jolie petite paire de souliers et un des sauveurs du Capitole, avec la légende :

PRENEZ MES SOULIERS ET LAISSEZ LA MON OIE.

Le préjugé populaire attribue une supériorité générale à tout ce qui vient de Paris; les plus infimes cabotins ont joué dans les théâtres de Paris et beuglé dans les derniers des caboulots de la banlieue.

Près du château de François Ier, à Cognac, on a pu lire pendant un demi siècle et plus cette attrayante enseigne d'un barbier :

LEDRU JEUNE ARRIVANT DE PARIS.

Un jour, à Barbezieux, un juge d'instruction, originaire de Sarlat, discutait avec un sous-préfet, originaire de Gourdon, sur la prééminence des deux villes. Le juge d'instruction dit au sous-préfet : « Vous oubliez donc qu'un tailleur établi à Gourdon, a mis sur son enseigne :

ARRIVANT DE SARLAT.

L'enseigne d'un tailleur de Confolens représentait une paire de ciseaux dont les anneaux étaient arrondis en forme d'ailes, avec cette inscription :

QUOIQU'ILS AIENT DES AILES ILS NE SONT PAS VOLEURS.

A Saint-Jean d'Angély, du temps où l'abbé Mareschal dirigeait le petit séminaire, le portier de l'établissement avait placé sur la porte de sa loge pour attirer l'attention des friands consommateurs, cette inscription :

MOUTARDE FINE DE JARNAC.

Un élève facétieux et bon dessinateur représenta sur un carton un singe faisant caca dans un petit pot, et cloua le tableau

Digitized by Google

au-dessus de l'enseigne du concierge-moutardier. Cette plaisanterie amusa plus le personnel du séminaire qu'elle ne procura de pratiques au faiseur de moutarde.

A Châteauneuf :

FILS ENE
ABITACION DU SIT.OYEN BLAIS CHARRON AGÉ DE 30 EN
LA SITOYENNE GUIGNEFOLAUD SA FAME AGES
DE 31 EN

Lu à la porte de l'école communale de Meux en 1877 :

ECOLE COMMUNALE DE GARÇONS ET DE FILLES PUBLIQUES.

La phrase — involontairement — fait songer à l'inscription gravée sur pierre rue de l'Arceau à Saintes et que l'*Epigraphie santone* a publiée avant qu'on l'ait fait disparaître il y a une dizaine d'années :

IE MAPPELLE LA CALANDRE...

—

N° 602 : t. XVI, p. 222. *Le lieu de Bienassis où l'on se sert d'un* bedoihl. — C'est un village à un kilomètre et demi du bourg de Saint-Sornin à vol d'oiseau, près de la route de Marennes.

Le mot *bedoihl* n'est plus usité dans le pays pour désigner une sorte de « serpe emmanchée en ung baston ». Il serait peut-être admissible de voir le bedoihl en question dans l'instrument qui servait autrefois aux bedeaux ou bideaux, et dont parle Bescherelle dans son *Dictionnaire*, ou même encore une sorte de binette spéciale au pays appelé bedochon. G.

BIBLIOGRAPHIE

Marquis (Le) de Dampierre, 17 septembre 1813 † février 1896. Président de la société des agriculteurs de France. Paris, imp. Mouillot, [1896], in-8°, 66 pages.

Biographie; discours prononcés à Paris et à Plassac, à la société des agriculteurs, par MM. de Vogüé, Louis Passy, l'abbé Guionneau, curé de Plassac, Gabriel Dufaure, baron Eschasseriaux, Tiburce Sauvé (Voir notre numéro du 1er mars); extraits des journaux le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Moniteur universel*, la *République française*, le *Salut public*, le *Journal d'agriculture pratique*, le *Journal de l'agriculture*, le *Moniteur de la Saintonge*, la *Nouvelle Chalosse*, la *Démocratie rurale*, les *Tablettes des deux Charentes*, la *Bourgogne*, la *Gazette des campagnes*, le *Correspondant*.

—

Maufras (E.). *Le club des Sans-Culottes de Bourg. Etude sur*

Digitized by Google

les sociétés populaires. Bordeaux, imprimerie Demachy, Pech et Cie, 1895, in-8°, 121 pages. (Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*.)

M. Emile Maufras a fait l'histoire d'une société populaire, celle de Bourg sur Gironde, et il l'a faite à l'aide du registre des délibérations qu'il a fidèlement reproduites et consciencieusement analysées, et des archives de la commune qui ont été conservées. C'est l'histoire de toutes les sociétés populaires. Car ces sociétés n'ont ni initiative ni autonomie; elles reçoivent le mot d'ordre des jacobins de Paris auxquels elles sont affiliées et des clubs de Bordeaux. On s'échauffe réciproquement; on hausse le ton; on rivalise de zèle pour les destructions et les dénonciations; on s'épure cordialement; les plus violents dominent. Elles dictent leur conduite aux fonctionnaires, imposent leur volonté aux autorités constituées qu'elles annihilent, et obéissent elles-mêmes docilement aux ordres partis des loges. On reconnait la main des francs-maçons à la persécution religieuse, pouvoir d'autant plus dangereux qu'il est irresponsable. Une motion terrible est faite par quelque orateur plus ou moins anonyme; qui oserait la combattre passerait pour un modéré, un feuillant, un aristocrate, et la foule — deux ou trois braillards — adopte. Cela vaut une loi. La convention donnait l'exemple. On avait commencé par être des « amis de la constitution » en 1789; on devint société populaire et bientôt club des jacobins ou des sans-culottes. « En 1792, plus de mille sociétés de ce genre étaient parfaitement organisées, recevaient presque journellement les instructions de la société-mère des jacobins de Paris et envoyaient sous forme d'adresse à la convention leurs vœux et leurs désirs qui passent pour être ceux de toute la France. De plus, ayant toutes les mêmes idées, visant le même but, elles correspondaient entre elles et exerçaient une influence plus réelle qu'apparente sur les événements. » M. Maufras a suivi pas à pas la marche des idées et des faits; on voit comme peu à peu les hommes qui, au fond, n'étaient point méchants, qui, sous un gouvernement régulier, auraient été d'honnêtes citoyens, deviennent, sous l'influence de la peur, véritablement enragés et sots. Les arrêtés, les motions, les proclamations que l'auteur a bien fait de transcrire, sont féroces et idiots. On n'a pas de pain — chaque habitant ne recevait qu'une demi-livre de pain par 24 heures —; mais on organise des fêtes et des mascarades. Celle du 10 août 1793 à Paris coûta 1,200,000 francs. Et il faut se réjouir; la joie est obligatoire.

Celui qui ne rit pas mérite qu'on l'empale.

M. Maufras a apporté là une utile contribution à l'histoire du jacobinisme, d'autant que la plupart du temps il laisse parler les textes, — et rien n'est plus éloquent.

—

Menudier (Le docteur Adolphe). *Le soja ou pois oléagineux*

Digitized by Google

de Chine et le pain des diabétiques. Saintes, imp. Gay, 1896, 4e édition, 14 pages.

—

Mercier (Paul), ancien magistrat. *Notice biographique sur M. Ernest Berchon, médecin principal de la marine*. Cognac, imp. Durosier, 1895, in-8°, 45 pages. Voir xvi, 73.

—

Mon almanach 1896 (3e année). Paris, rue François Ier, 8, in-18, 112 pages. Plein d'anecdotes, de bons mots, de bons conseils et de gravures. Il y a quelques pages réservées à la Charente-Inférieure, foires et marchés; revue des journaux, etc.

—

Mosnier (Henry). *Le marquis de Mirabeau au Mont-Dore (1770-1776)*. Clermont-Ferrand, imp. G. Mont-Louis, 1895, in-18, 18 pages. (Extrait du *Journal du Mont-Dore* des 26, 27, 28 et 29 août.)

Tout baigneur, tout voyageur au Mont-Dore n'a pas manqué de faire la promenade obligée au salon de Mirabeau et entendu raconter ou même lu partout que c'était là que faisait ses parties fines le frère de l'illustre orateur que son embonpoint excessif et ses libations à l'avenant ont fait surnommer Mirabeau-Tonneau. Il n'en est rien. Il s'agit du père, le marquis Victor Riquetti de Mirabeau, le fameux, « l'ami des hommes », qui obtint contre les siens, fils ou femme, 54 lettres de cachet. De concert avec Auger de Montyon, intendant d'Auvergne en 1768 et intendant de La Rochelle, il créa la place du Mont-Dore et le salon qui porte son nom, clairière circulaire au centre d'un bois de sapin, et au pied d'une immense roche basaltique. M. Mosnier a très intelligemment cité tout ce qui se rapporte à son séjour aux bains du Mont-Dore, correspondance, etc., y compris un portrait peu flatté des habitants. Voir compte rendu, p. 472, dans le *Polybiblion* de novembre dernier.

—

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi a clero rupellensi... editus pro bissextili anno Domini 1896. Rupellæ, ex typis Noël Texier, 1895, in-18, 84-103 pages.

Une grande amélioration : à chaque paroisse sont mentionnés le chiffre de la population, le saint titulaire de la paroisse (ou de l'église ?) les établissements religieux, le curé. Demandons qu'on mette après le nom du curé, son nom de baptême, qui, on le sait, est le véritable nom.

—

Ordonneau (Maurice) et Brandon-Thomas. *La marraine de Charley*, comédie bouffe en trois actes. Paris, librairie théâtrale, 1895, in-18, 145 pages. Première représentation le 14 septembre 1894 au théâtre Cluny, à Paris.

Le gérant, Noël Texier.

Digitized by Google